

Actes du LXVI^e Congrès d'Études Régionales de la
Fédération Historique du Sud-Ouest



L'Aquitaine révoltée

Société historique des Amis de Sainte-Foy



Sainte-Foy-la-Grande
12 et 13 octobre 2013

Sous la direction d'Émilie CHAMPION, Dominique PINSOLLE,
Jacques PUYAUBERT et Mathieu SERVANTON

Bordeaux
2014

En couverture : Émeute à Bordeaux à l'occasion de la grève du tramway, place d'Aquitaine.
Le Petit Journal illustré, 11 juillet 1891

Sommaire

Préface	7
Introduction.....	15
Conférence inaugurale, par G. Manfredonia.....	19
Deux échos de révolte dans l'Aquitaine gallo-romaine, par J.-P. Bost.....	31
Les laboureurs gascons pendant la révolte contre Simon de Montfort (1248-1252), par F. Boutoulle.....	49
La révolte de 1548 à Bordeaux et la naissance de l'image d'une ville rebelle, par L. Coste.....	69
Une cible de la révolte bordelaise, le château Trompette au XVII ^e siècle, par C. Le Mao.....	83
La Fronde bordelaise entre événements nationaux et particularismes locaux, par C. Buchet.....	101
La Fronde d'un homme de Richelieu : le cas Thibault de Lavie, par M. Servanton.....	113
Le hobereau et le curé, par M. Figeac	135
Des élites en révolution à Marmande, par J. Bezos	147
Une mise en perspectives : Émeutes et révoltes en Angleterre du XVI ^e à la fin du XIX ^e s., par J.-P. Poussou.....	167
Contrôle et prévention des émeutes frumentaires (Périgord et Bordelais 1739-1789), par A. Contis	197
Révolte ou résistance ? Razac d'Eymet (1782-1796), par J. Vigouroux.....	223
Bergerac entre soumission et révolte aux premiers temps de la Réforme protestante, par R. Costedoat	243
Une révolte impossible ? Les populations girondines face aux lois anticongréganistes au début du XX ^e s., par N. Champ...261	
La révolte personnaliste des années 1930 : une tentative gasconne de régénération de l'homme, par T. Duverger.....	279

La "joie cannibale" ou les expressions de révolte de citoyens proscrits à Bordeaux en 1793-1794, par P. Valade.....	295
Révoltes paysannes, révolution des campagnes : Périgord, hiver 1789-1790, par G. Mandon.....	311
Une révolte féminine pendant la Révolution française : les religieuses de Beaumont-du-Périgord face aux réformes conventuelles, par P. Moszkowski.....	331
Les révoltes en Libournais au temps des révolutions (1789- 1848), par A. Chaume.....	351
La manifestation communiste et les échauffourées du 1 ^{er} août 1929 à Bordeaux : de l'annonce du Grand soir au fiasco politique et médiatique, par D. Pinsolle.....	363
Grèves, contestations et insoumissions des ouvriers bordelais sous l'Occupation, par S. Durand.....	379
Les classes moyennes indépendantes en révolte en Gironde dans les années 1950, par P. Guillaume.....	399
L'épisode poujadiste à Arcachon, vu par la presse locale (1954- 1956), par M. Boyé.....	407
Les révoltes des classes intermédiaires en Aquitaine. Période 1968-1996, par P. Castro.....	425
Les révoltes harkies en terres aquitaines : briser les chaînes mémorielles, par K. Khemache.....	437
Conclusions, par Y.-M. Bercé.....	453

La Fédération Historique du Sud-Ouest à la recherche de l'Aquitaine révoltée

Préface

Monsieur le Président de la Fédération Historique du Sud-Ouest,
Monsieur le Président des Amis de Sainte Foy et de sa Région,
Monsieur le Proviseur des Lycées É. Reclus et P. Broca,
Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, délégué à la Culture,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les Historiens et Universitaires,
Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à toutes et à tous en la bastide de Sainte-Foy-la-Grande en Pays foyen.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir choisi la bastide foyenne pour tenir le 66^e Congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest et qui plus est, en ce lieu emblématique qu'est le Lycée Élisée Reclus.

Permettez-moi de vous présenter d'une manière très synthétique Sainte-Foy-la-Grande. Bastide française du XIII^e siècle, fondée par Alphonse de Poitiers, en bordure de la rivière Dordogne, Sainte-Foy-la-Grande est, depuis le Moyen Age, un carrefour de culture et de traditions. Elle a conservé un patrimoine remarquable avec ses maisons à pans de bois, sa place aux arcades, son église ornée de magnifiques vitraux avec sa flèche dentelée s'élançant à 62 mètres, sa halle, ses ruelles pavées, ses maisons natales d'hommes célèbres tels Élisée Reclus, Paul Broca, Élie Faure. Tous les samedis se tient en centre ville le grand marché traditionnel classé parmi les 100 plus beaux marchés de France.

D'une superficie de 51 ha, urbanisée à 94 %, la cité concentre l'ensemble des services publics et privés du bassin de

vie, hôpital, établissements scolaires, médiathèque, École de musique, Office de Tourisme, banques, etc. Cependant, à l'image de nombreux chefs-lieux de canton ruraux, si elle subit la forte concurrence de centres commerciaux périphériques, une vaste opération de revitalisation du centre ville est actuellement menée.

Le thème de votre congrès, Monsieur le Président, est l'Aquitaine révoltée, si bien qu'une conférence portera sur l'engagement d'Élisée Reclus. Cet enfant de la cité, révolté contre toutes les formes d'oppression place la liberté au centre de toutes les activités humaines. L'honorer dans la bastide foyenne, sur le lieu où il est né, c'est lui rendre justice.

Robert PROVAIN

Maire de Sainte-Foy-la-Grande

Conseiller général

Vice-président du Conseil général de la Gironde

Monsieur le Proviseur du Lycée Élisée Reclus,
Monsieur le Conseiller général du canton de Sainte-Foy-la-
Grande,
Monsieur le Président de la Fédération historique du
Sud-Ouest,
Monsieur le Président des Amis de Sainte-Foy et de sa région,
Messieurs les représentants du comité scientifique,
Mesdames et Messieurs,

Le LXVI^e congrès de la Fédération historique qui se déroule à Sainte-Foy-la-Grande est un élément culturel de première importance comme le souligne Monsieur le Président de la Communauté de communes que je représente en tant que vice-président délégué à la Culture.

Je tiens à féliciter le président des Amis de Sainte-Foy, Jacques Puyaubert, ainsi que toute son équipe pour leur dynamisme et leur engagement.

La CDC, à travers sa commission Culture, a souhaité être votre partenaire pour cet événement exceptionnel ; en effet, c'est une chance pour le Pays foyen de pouvoir faire connaître les travaux des sociétés, de rassembler un large public venu de vastes horizons et de montrer la vitalité culturelle de la cité et de sa région.

Encore une fois, nos félicitations pour cette promotion de la recherche historique et pour le travail de mémoire que vous réalisez depuis de nombreuses années. Tous mes vœux de réussite pour ce congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest.

Gérard DUFOUR

Maire d'Eynesse

*Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays foyen en charge
de la Culture*

Il y a très exactement 47 ans que nous n'étions pas revenus à Sainte-Foy-la-Grande. C'est en effet en 1966, deux ans avant le mai de révolte qui reste dans les mémoires, que la FHSO posa ses valises sur les bords de la Dordogne. C'est en fait depuis que j'étais parvenu à la tête de la FHSO que j'avais eu envie de venir entre Gironde et Périgord. Je connaissais, en particulier par des étudiants, la richesse du tissu associatif, l'intérêt pour l'Histoire locale et surtout j'avais pu apprécier la fidélité de la Société *des Amis de Sainte-Foy et de sa région*, créée un an avant la Fédération et qui lui avait toujours marqué son attachement en étant systématiquement présente dans nos manifestations, d'abord avec sa Présidente Madame Danielle Provain, puis avec son Président actuel Jacques Puyaubert, avec lequel j'ai eu le plaisir de monter ce Congrès. Depuis le début de l'aventure, je n'ai eu qu'à me louer de son efficacité, de son enthousiasme, car il a formé avec les trois porteurs scientifiques (Émilie Champion, Mathieu Servanton et Dominique Pinsolle) une équipe qui a tout prévu et tout organisé, mais cela ne m'étonne guère, car Jacques Puyaubert fréquente depuis longtemps les travaux du Centre d'Études des Mondes Moderne et Contemporain où il a été à l'école de Sylvie Guillaume et de l'Histoire politique.

Après avoir choisi le lieu, il fallait arrêter le thème et là je dois dire que la thématique de la révolte s'est imposée d'évidence. Pour le moderniste que je suis, le pays foyen est en effet une terre de rébellion, de rébellion religieuse bien sûr au XVI^e siècle, puis très proche des terres des Croquants du Périgord analysés par Yves-Marie Bercé dans cette thèse qui reste un modèle pour tous ceux qui travaillent sur les révoltes paysannes. Et puis, ne sommes-nous pas sur les terres d'Élisée Reclus, fils de pasteur calviniste, géographe célèbre dont l'œuvre a été mise à deux reprises à la une de la revue *Hérodote* et esprit rebelle jusqu'à être l'un des penseurs majeurs de l'anarchisme. Connaissant Jacques Puyaubert, je ne crois pas que le choix du lycée Élisée Reclus soit d'ailleurs le fait du hasard. Après le tourisme à Dax avec la société de Borda l'an dernier et la culture matérielle du vignoble à Saint-Émilien l'an prochain, on ne pourra que remarquer l'éclectisme de notre fédération. À l'époque des guerres de religion, à

l'époque des Croquants puis plus tard sur les mêmes terres périphériques au moment de la Révolution, l'Aquitaine fut une terre de révolte, il était normal que la FHSO y consacre ses travaux en prenant en compte tout un renouveau historiographique, d'Yves-Marie Bercé à Gauthier Aubert qui a fait progresser considérablement notre compréhension des révoltes urbaines au XVII^e siècle.

Enfin, je tiens à témoigner toute ma reconnaissance aux trois mousquetaires, Dominique Pinsolle, Jacques Puyaubert et Mathieu Servanton qui ont assuré la réalisation du livre issu du Congrès dans un délai record et *Les Amis de Sainte-Foy* qui en ont assumé la charge financière.

Michel FIGEAC
Président de la FHSO

Voici le 66^e congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest tenu en cette année 2013.

En 1966, le Cercle des Amis de Sainte-Foy créé en 1948 et animé par Jean Corriger organisait le congrès de la FHSO. Cette manifestation dont il nous reste les Actes consacrés aux aspects de l'histoire foyenne a servi de catalyseur puisque en avril 1967 sont déposés les statuts de notre actuelle association : Les Amis de Sainte-Foy et de sa région.

Le colloque historique que nous ouvrons ici s'apprête à traiter des révoltes en Aquitaine qui sont, vous allez le constater, tout à fait multiformes mais il va permettre, nous l'espérons, de faire émerger quelques axes forts.

Je remercie, au nom des Amis de Sainte-Foy, toutes les personnes qui ont permis la réalisation de cette importante manifestation à caractère scientifique qui est également destinée à servir de trait d'union entre les sociétés historiques du Pays foyen et d'Aquitaine. Merci à Monsieur le Proviseur des lycées Broca-Reclus qui a bien voulu héberger ce congrès ainsi que son personnel fort disponible à notre endroit.

Je remercie la Fédération et son président Michel Figeac d'avoir bien voulu nous confier cette tâche, mes collègues du comité scientifique, Dominique Pinsolle et Mathieu Servanton et moi-même. Un grand merci à Émilie Champion, secrétaire de la Fédération qui est la véritable cheville ouvrière de cette manifestation.

J'en profite pour remercier chaleureusement la Communauté de Communes représentée par son vice-président M. Gérard Dufour qui nous a apporté un soutien très important ainsi que les municipalités de Sainte-Foy-la-Grande, son maire M. Robert Provain, de Pineuilh, son maire M. Jean-Pierre Chalard, qui nous aident considérablement en cette occasion.

Enfin, je remercie les associations foyennes qui ont contribué à réussir cet accueil convivial : Le Musée du Pays foyen, la Société de l'Histoire du Protestantisme dans la Vallée de la Dordogne, le CERPH et Cœur de Bastide.

Jacques PUYAUBERT

Président des Amis de Sainte-Foy et de sa région

Introduction

Si l'Aquitaine a une réputation de terre de révoltes à l'époque moderne, elle semble « s'assagir » par la suite. Bordeaux, tout particulièrement, demeure dans les esprits comme une ville d'« ordre et de mesure¹ ». Mais si l'historien peine à trouver des cas de révoltes au sens strict du terme à l'époque contemporaine, c'est-à-dire de mouvements de protestation situés au-delà de la simple contestation verbale ou symbolique mais en-deçà de la révolution, cela ne signifie pas que l'Aquitaine soit une terre paisible restée à l'écart des conflits et n'ayant jamais exprimé de vives oppositions. Les révoltes aquitaines doivent être appréhendées dans une perspective large, qui laisse la place à une multitude de phénomènes, du discours contestataire jusqu'à l'émeute, en passant par les grèves ou encore les manifestations.

Dans cette perspective, l'histoire de l'Aquitaine révoltée apparaît particulièrement riche, comme en témoigne le programme de ce congrès. Grâce à une approche à la fois thématique et chronologique, la révolte en Aquitaine est abordée sous toutes ses formes. Et chaque atelier permettra, nous l'espérons, de faire émerger des questionnements nouveaux, mais aussi d'éclairer de manière particulière des problématiques déjà abordées par un grand nombre d'historiens.

Les révoltes en Aquitaine ne sont bien souvent pas circonscrites au territoire régional, et s'articulent avec des mouvements de protestations d'ampleur plus large. On pense notamment aux révoltes contre la gabelle au milieu du XVI^e siècle, à la Fronde, ou encore à la période révolutionnaire. Quelle place occupe alors l'Aquitaine par rapport au reste du pays ? Peut-on distinguer une spécificité aquitaine en ce qui concerne la chronologie des événements ou la nature des mouvements de révolte ? À l'inverse, a-t-on affaire, à l'époque romaine et médiévale notamment, à des révoltes aux enjeux

¹ *La Petite Gironde*, 10 décembre 1931.

plus locaux ou régionaux ? À l'heure où l'État-nation centralisé, tel qu'il s'est construit au XIX^e siècle, ne fait plus l'unanimité dans notre société contemporaine, ces questions peuvent nous obliger à interroger des concepts élaborés à l'ombre d'une centralité parisienne et redonner toute sa légitimité à la compréhension d'une vie politique qui s'écrit aussi en province. Bien plus, elles nous obligent à renoncer à chercher à tout prix dans le passé les tendances, les voies, qui, après des siècles laborieux, auraient réussi à constituer notre modernité autour du triptyque État, démocratie et capitalisme. Dans une de ses plus belles pages, Yves-Marie Bercé (1974) justifiait son choix d'étudier les révoltes populaires en Aquitaine au XVII^e siècle par la nécessité de « reconnaître des évolutions bloquées, des idéaux vaincus, des voies abandonnées dont l'oubli ampute la connaissance du passé et appauvrit sa réalité ». Ce congrès sera, nous l'espérons, l'occasion d'enrichir un peu plus la compréhension du passé des Aquitains ou plutôt des Aquitains du passé.

La métamorphose de la révolte en Aquitaine au cours des siècles sera également au cœur des réflexions. Le champ chronologique envisagé ici nous permettra sans doute d'interroger les modifications qui affectent les modes d'exercice de la violence contestataire et leurs significations. Les historiens ont ainsi postulé la transition, aux XVI^e et XVII^e siècles, entre des « rituels de violence » (Natalie Zemon Davis, 1975), organisés essentiellement autour d'enjeux confessionnels, et des pratiques émeutières façonnées par une « culture du châtement » (William Beik, 1997), moyen pour les populations en marge de la décision politique d'interpeller les élites traditionnelles et leur signifier leur indignation face aux situations d'injustice. Le XVIII^e siècle, marqué essentiellement par des émeutes frumentaires, a été le terrain d'investigation d'historiens comme Edward P. Thompson (1971), élaborant le concept « d'économie morale de la foule » afin de comprendre et d'expliquer la mobilisation des populations face aux innovations introduites par les nouvelles règles de l'économie de marché. Nos communications seront sans doute l'occasion de réinterroger ces concepts à la lumière du cas de l'Aquitaine moderne.

De même, nous nous interrogerons sur l'impact de la Révolution industrielle sur les mouvements de protestation en Aquitaine. Il nous faudra ici éclairer sous un jour nouveau les questionnements classiques concernant l'évolution des « répertoires d'action collective » utilisés par les groupes mobilisés (pour reprendre le concept développé par Charles Tilly), mais aussi la formation d'une classe ouvrière aquitaine organisée et consciente d'elle-même, inventant ses propres moyens de contestation. Les continuités autant que les ruptures entre les différentes périodes seront ainsi soulignées dans les diverses communications. L'historien britannique Martin Daunton estime, par exemple, qu'une certaine forme d'« économie morale » perdure dans l'Angleterre Victorienne, et qu'elle n'est pas supplantée par le développement de l'économie de marché (Daunton, 2001). Les multiples révoltes paysannes qui éclatent au cours du XIX^e siècle en Aquitaine sont-elles également le signe qu'une certaine « économie morale » y perdure à l'époque contemporaine ? Ou bien ce qui peut apparaître à première vue comme autant de traditions contestataires, une sorte d'héritage multiséculaire de la contestation, des Croquants à Poujade, serait-il autant de réinventions frondeuses en fonction d'enjeux politiques et sociaux incomparables ?

L'autre originalité de ce congrès est, par ailleurs, d'intégrer dans cette étude des révoltes les élites et les catégories intermédiaires, et de ne pas circonscrire par conséquent les discussions aux seules révoltes populaires et au mouvement ouvrier. Plutôt que d'isoler ces groupes, ce congrès sera l'occasion de poser la question de leur collaboration ou de leurs oppositions, à la fois dans les buts poursuivis comme dans les méthodes employées. Il faudra s'interroger sur les différentes formes de la révolte en Aquitaine, à travers notamment la question des degrés de radicalité, de violence et d'organisation, selon les groupes mobilisés. Où se termine la contestation et où commence la révolte ? À partir de quand la révolte se transforme en mouvement révolutionnaire ? En posant ces questions, ce sont les catégories de l'ordre et du désordre et de la légitimité de l'accès à une parole politique qui font l'objet d'interrogations.

Enfin, afin d'éviter les écueils d'un localisme excessif et, à l'inverse, d'une histoire régionale vue uniquement à travers une grille d'analyse nationale, le cas aquitain sera étudié au cours de ce congrès à travers une articulation constante entre les échelles locale, régionale et nationale, voire internationale. Cette approche multiscalaire devrait donc faire émerger la question de l'autonomie des acteurs en temps de troubles, face à des événements dont ils ne peuvent jamais maîtriser l'ensemble des mécanismes. L'articulation se fera ainsi entre l'individuel et le collectif, entre la révolte « primitive » (étudiée notamment Eric Hobsbawm jusqu'au cas du banditisme) et la révolte « consciente ». En gardant à l'idée, bien sûr, que toutes ces catégories, forgées par l'historien, n'ont de claire délimitation qu'au niveau théorique, et que la réalité est bien souvent beaucoup plus nuancée, floue et mouvante. Et c'est cette réalité des révoltes en Aquitaine, dans toute leur diversité et avec toutes leurs spécificités, que ce congrès permettra, nous l'espérons, de restituer le plus fidèlement possible.

Conférence inaugurale

Reclus et la révolte

I. La révolte et ses limites

Face aux multiples injustices d'hier comme d'aujourd'hui, comment contester sérieusement le droit de tous les opprimés et de tous les exploités à se dresser contre leurs oppresseurs ? Si cette révolte paraît tout à la fois légitime et inévitable, comment empêcher qu'elle soit récupérée, voire trahie, parfois par ceux-là mêmes qui s'en font les promoteurs ? Comment éviter qu'elle puisse, en définitive, aboutir à la restauration des formes anciennes que l'on voulait détruire ? Nous savons tous qu'abattre un tyran, ou renverser un gouvernement despotique, ne garantit en rien un avenir meilleur pour les insurgés s'ils ne sont pas en mesure de faire respecter leurs revendications au lendemain de la victoire acquise. Peut-on affirmer, pour autant, que si l'on se place du point de vue de l'émancipation humaine, toutes les révoltes sont forcément légitimes ?

En cette année de commémoration du centenaire de sa naissance, il est bon de rappeler quelques-unes des mises en garde formulées par Albert Camus qui, dans *L'Homme révolté*, affirme la nécessité de poser des limites à la révolte même lorsqu'elle semble devoir moralement se justifier. Rappelons que Camus voyait dans celle-ci, tout à la fois, « l'une des dimensions essentielles de l'homme »¹ et un mouvement capable d'engendrer des liens de solidarité entre les individus : « La solidarité des hommes se fonde sur le mouvement de révolte et celui-ci, à son tour, ne trouve de justification que dans cette complicité »² précise-t-il. Par conséquent, l'acte de révolte

¹ Camus A., *L'Homme révolté*, [1951], Paris, Gallimard, collection Idées, 1969, p. 34.

² *Ibid.*, p. 35.

n'est jamais interprété par lui comme un geste de refus purement individuel car :

« Apparemment négative, puisqu'elle ne crée rien, la révolte est profondément positive puisqu'elle révèle ce qui, en l'homme, est toujours à défendre »¹.

Ou alors : « Je me révolte, donc nous sommes »². Mais surtout, Camus montre avec force les limites, voire les dangers, d'une révolte qui serait conçue d'une manière purement « nihiliste », comme celle de l'individu qui voudrait s'affranchir de toute règle et de toute contrainte. Quoi qu'on dise, la révolte n'est légitime qu'à condition de « respecter la limite qu'elle découvre en elle-même et où les hommes, en se rejoignant, commencent d'être »³. Elle n'est nullement une revendication de liberté totale. Au contraire, « la révolte fait le procès de la liberté totale. Elle conteste justement le pouvoir illimité qui autorise un supérieur à violer la frontière interdite »⁴. En d'autres termes, une révolte qui conduirait à détruire la solidarité entre les opprimés perdrait immédiatement toute justification morale et devrait de ce fait être rejetée, ce qui le porte à conclure que la révolution « pour être créatrice ne peut se passer d'une règle, morale ou métaphysique, qui équilibre le délire historique »⁵.

On ne peut qu'être frappés par les similitudes existant entre les conceptions de la révolte chez Camus et celles des anarchistes qui, s'ils valorisent d'un côté sa dimension positive, de l'autre, mettent également en garde contre son utilisation irréfléchie. Si l'on trouve chez Bakounine une véritable apologie de la révolte – considérée comme un « besoin », « une faculté essentielle de l'homme »⁶, « la mère de toute liberté et de tout progrès humain »⁷ –, c'est parce qu'il développe une conception de la liberté qui trouve son fondement et sa garantie (et donc sa

¹ *Ibid.*, p. 32.

² *Ibid.*, p. 36.

³ *Ibid.*, p. 35.

⁴ *Ibid.*, p. 341.

⁵ *Ibid.*, p. 298.

⁶ Bakounine M., *Œuvres complètes*, Paris, Editions Champ libre, 1982, vol. 8, p. 89.

⁷ *Ibid.*, volume 1, p. 127.

limite) dans la reconnaissance mutuelle et le respect de la liberté de chacun. De même, la très grande majorité des anarchistes a toujours insisté sur la dimension éthique que devait comporter le combat des opprimés en vue de leur émancipation. En opposition avec les courants marxistes, ils ont été pratiquement les seuls parmi les courants radicaux à avoir lié d'une manière indissociable le combat pour la réalisation d'une société fondée sur la justice sociale avec l'affirmation d'une morale qui aille au-delà de l'utilitarisme étiqué prôné par le libéralisme triomphant.

II. De l'individu révolté à la révolution anarchiste

Les idées d'Élisée Reclus sur la révolte se rattachent et prolongent indiscutablement ces problématiques.

Reclus, ne l'oublions pas, a été toute sa vie un révolté payant de sa personne ses engagements et son refus de se soumettre à un ordre politique jugé injuste et oppressif. Que ce soit lors du coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte ou au moment de la Commune de Paris de 1871, c'est en première ligne, les armes à la main, qu'il cherche à faire barrage aux usurpateurs du moment. Dans son exil, il poursuit son combat pour l'émancipation humaine qu'il place explicitement sous le signe de la révolte. C'est lui qui fonde (et qui financera) en 1879, à Genève, *Le Révolté*. C'est toujours lui qui donne comme titre aux articles de Kropotkine – publiés dans ce journal et regroupés en volume – celui évocateur de *Paroles d'un révolté* (1885). Pour bien comprendre ses prises de position et ses engagements militants, en outre, il ne faut pas perdre de vue que Reclus, après 1871, en se rangeant ouvertement dans le champ antiautoritaire, va se faire le défenseur d'une conception explicitement insurrectionnelle du changement social. L'utilisation de la force pour venir à bout de la résistance des maîtres et des exploiters lui paraît comme une nécessité regrettable certes, mais inévitable. À tous ceux qui pouvaient encore se bercer de l'espoir d'une réconciliation entre bourgeoisie et prolétariat, Reclus répond, en 1886, dans *Pourquoi sommes-nous anarchistes ?*, en affirmant que « Jamais aucun progrès

soit partiel, soit général ne s'est accompli par simple évolution pacifique »¹.

Tout comme chez Camus ou Bakounine, toutefois, la révolte qu'exalte Reclus n'est jamais aveugle ou la simple expression d'une volonté nihiliste de faire table rase du passé sans mettre autre chose à la place. Ce n'est pas, en tout cas, cette révolte du ressentiment déplorée par un auteur comme Nietzsche mais plutôt celle de la raison et donc de la mesure. L'étude des positions successives assumées par Reclus dans sa *Correspondance*, apparaît, à cet égard, particulièrement éclairante sur sa manière d'envisager les actes de révolte, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Au cours des années 1880-1890, lorsqu'on assiste en France au déclenchement de ce que l'on a appelé la « période des attentats », non seulement Reclus ne condamne pas les actes de Ravachol² mais il déclare admirer son « haut caractère » ainsi que celui de ses émules au point d'affirmer que ce personnage « tel que je le vois et que se le représentera la légende » devait être considéré comme « une très grande figure »³. On trouve sous sa plume, en outre, plus d'une justification du droit de tous les opprimés à utiliser la force à l'encontre de tout oppresseur pour faire prévaloir ses droits.

« Partout où il y a injustice – précise-t-il –, il y a revendication. *Aeterna vindictio* ! [...] De même, tout opprimé, tout malheureux, tout homme privé de soleil et d'air, de liberté ou d'étude, tout être lésé dans son existence et dans son droit, tous ont droit à lever la main contre l'oppresseur. Un très petit nombre le fait, parce que la bonté, la sympathie humaine, l'esprit de solidarité l'empêchent, mais le droit strict n'en subsiste pas moins. Bien plus,

¹ Reclus É., « Pourquoi sommes-nous anarchistes ? », *La Tribune des peuples*, Paris, mai 1886, reproduit dans le numéro spécial de la revue *Itinéraire* consacré à Élisée Reclus, p. 74.

² Cf. Maitron J., *Le Mouvement anarchiste en France*, Paris, Maspero, 1975, tome I, p. 206-250.

³ « À Lilly Zibelin-Wilmerding, 7 juin 1892 », *Correspondance*, Paris, A. Costes, 1925, vol. III, p. 118. Dans une autre lettre au journal *Sempre Avanti* de Livourne (28 juin 1892) il réaffirme publiquement son admiration et la haute estime qu'il porte à Ravachol : « Loin de jeter l'anathème à Ravachol, j'admire au contraire son courage, sa bonté, sa grandeur d'âme, la générosité avec laquelle il pardonne à ses ennemis, voire à ses dénonciateurs. Je connais peu d'hommes le surpassant en noblesse. [...] Ravachol est un héros d'une magnanimité peu commune » (*Ibid.*, p. 120-121).

le malheureux de par la faute d'autrui a droit contre moi, qui suis un heureux, et d'avance je dirais : *C'est bien fait !* »¹.

À ceux qui s'étonnent du caractère sanglant de ces attentats, il faut remarquer que « tant d'injustices, d'infamies, de cruautés individuelles et collectives s'accomplissent journellement, qu'on ne saurait s'étonner de voir incessamment germer toute une moisson de haines...et la haine est toujours aveugle »².

Pour Reclus, pourtant, toutes les révoltes ne se valent pas. Aux actes spontanés de protestation à l'encontre des symboles ou des hommes qui incarnent les injustices sociales – justifiables certes mais irréflechis, donc aveugles –, il préfère la révolte des « anarchistes conscients » qui « pèsent leurs paroles et leurs actes, qui se sentent responsables de leur conduite envers l'humanité entière ». Or, pour de tels individus, s'étant élevés « à la compréhension de la dignité humaine et du respect d'autrui comme un autre soi-même », la pratique des attentats ne saurait convenir car, affirme-t-il, « [i]l n'est bon de haïr à l'aventure et de combattre en se cachant. Faisons notre propagande simplement : les coups de bombes n'empêcheront point qu'on nous écoute »³.

Ce qu'il valorise le plus, d'ailleurs, ce ne sont pas les gestes de révolte en eux-mêmes mais leur signification (ou la portée) qu'ils peuvent revêtir. À son ami Henri Roorda van Eysinga, il écrit ainsi qu'il ne nie pas que « tout homme lésé ait le droit de lever la main contre la société mauvaise » mais aussi que « pareille révolte n'a que la valeur d'un fait divers ». « Pour que la révolte m'intéresse, il faut qu'elle ait un caractère mondial, dirai-je, qu'elle soit faite pour le bonheur du genre humain »⁴ précise-t-il. Aux individus qui se révoltent au nom d'objectifs purement égoïstes, Reclus n'a d'autre conseil à leur donner qu'un laconique « Débrouille-toi, mon bonhomme ». Ce qu'il valorise, en revanche, ce sont les « vrais » révoltés, qu'il aime et qui le passionnent car ils peuvent se faire à certains moments « les champions de l'humanité souffrante »⁵.

¹ « À Henri Roorda van Eysinga, 13 décembre 1893 », *ibid.*, p. 145.

² « À Henri Roorda van Eysinga, 25 mars 1892 », *ibid.*, p. 108.

³ *Ibid.*, p. 108-109.

⁴ « À Henri Roorda van Eysinga, 5 mai 1894 », *ibid.*, p. 164.

⁵ « À Henri Roorda van Eysinga, 7 mai 1894 », *ibid.*, p. 165.

Reclus se refuse aussi de surévaluer l'utilisation de moyens violents pour combattre l'oppression. Une chose est de reconnaître que l'usage de la force par les opprimés est inévitable, autre chose est d'affirmer « que les moyens violents sont les seuls vraiment sérieux ». « Oh non, autant dire que la colère est le plus sérieux des raisonnements ! », lit-on dans une de ses lettres. « Elle a sa raison d'être, elle a son jour et son heure, mais la lente pénétration de la pensée par la parole et par l'affection a une tout autre puissance. Par définition même, la violence impulsive ne voit que le but ; elle se précipite à la justice par l'injustice ; elle voit *rouge*, c'est à dire que l'œil a perdu sa clarté »¹. L'utilisation exclusive de la force lui paraît d'autant moins se justifier que, pour lui, il ne sert à rien de vouloir brusquer les choses. À Clara Koettlitz – la future épouse de Jacques Mesnil – il rappelle que les « jeunes s'imaginent volontiers que les choses peuvent changer rapidement par de brusques révolutions. Non, les transformations se font avec lenteur, et, par conséquent, il faut y travailler avec d'autant plus de conscience, de patience et de dévouement »². Il est fort possible, d'ailleurs, que le constat des résultats peu probants des attentats anarchistes des années 1892-1894 l'ait renforcé dans l'idée que la révolution devait être conçue comme étant l'aboutissement d'une évolution antérieure, parfois fort longue. Comme il l'indique explicitement dans sa *Correspondance*, si « l'anarchiste conscient » « ne peut agir sur l'ensemble du monde que d'une manière infinitésimale, du moins peut-il agir sur soi-même »³. Tout en n'abandonnant pas son insurrectionnalisme, Reclus, dans la version de 1898 du texte de sa célèbre conférence de 1880, *Évolution et révolution* – publié sous le titre de *L'Évolution, la révolution et l'idéal anarchique* –, souligne abondamment tous les facteurs liés à l'éducation ou à l'évolution des mentalités qui peuvent favoriser le changement radical. Contrairement à tout ce que Kropotkine et lui-même avaient pu écrire précédemment, l'accent n'est plus mis sur

¹ « À Lilly Zibelin-Wilmerding, 7 juin 1892 », *ibid.*, p. 118.

² « À M^{lle} Clara Koettlitz, 12 avril, 1895 », *ibid.*, p. 182.

³ *Ibid.*

l'esprit de révolte inné des masses mais plutôt sur l'importance de l'éducation préalable des individus¹.

III. Peut-on juger les actes de révolte ?

Considérer Reclus comme un simple apologiste de la « propagande par le fait » serait donc une erreur grossière. Il y a un point, toutefois, sur lequel ses conceptions diffèrent fondamentalement tant de celles de Camus que de celles d'un militant comme Errico Malatesta : son refus de juger *a priori* les actes de révolte.

Nous avons vu comment, pour Camus, non seulement tous les actes de révolte ne se valent pas mais tous ne sont pas justifiables. En opposant la révolte nihiliste à la « pensée de midi », la mesure à la démesure, il établit explicitement une sorte de ligne de démarcation au-delà de laquelle la révolte deviendrait illégitime. Un discours analogue peut être tenu avec Malatesta qui, avec son ami et compatriote Saverio Merlino, est un des militants qui se montrent les plus critiques vis-à-vis des faits d'armes de Ravachol et de ses émules. Contrairement à la très grande majorité des autres anarchistes, Malatesta n'hésite pas à polémiquer publiquement avec les partisans de la « propagande par le fait », refusant de se solidariser avec des actes qu'il désapprouve. « Nous comprenons – écrit-il dans une lettre envoyée au journal *L'Endebors* – qu'il peut arriver que dans la fièvre de la bataille des natures originellement généreuses, mais non préparées par une longue gymnastique morale, très difficile dans les conditions présentes, perdent de vue le but à atteindre, prennent la violence comme fin à soi-même et se laissent entraîner à des transports sauvages. Mais une chose est comprendre et pardonner, autre chose est revendiquer. Ce ne sont pas là des actes que nous pouvons accepter, encourager, imiter. Nous devons être résolus et

¹ Sur ce dernier point je me permets de renvoyer à ma contribution « Élisée Reclus, entre insurrectionnalisme et éducationnisme », in Bord J.-P., Cattedra R., Creagh R. (dir.), *Élisée Reclus- Paul Vidal de la Blache. Le géographe, la cité et le monde, hier et aujourd'hui. Autour de 1905*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 17-32.

énergiques, mais nous devons tâcher de ne jamais outrepasser la limite marquée par la nécessité »¹.

Mais si l'on ne peut que déplorer les excès des actes de révolte irréflectis – qui desservent la cause qu'ils veulent promouvoir – comment prétendre établir avec certitude la frontière entre la bonne et la mauvaise révolte ? Comment et au nom de quoi prétendre posséder le critérium d'évaluation en mesure de reconnaître, à coup sûr, ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas ? Procéder de la sorte, ne revient-il pas à s'ériger en juge suprême de ce qui est juste et injuste, un peu à la manière de Dieu, s'attelant le jour du jugement dernier à séparer le bon grain de l'ivraie ? Or c'est justement ce que Reclus refuse de faire et cela pour deux raisons principales.

D'une part, il estime que dans la société « d'injustice, de caprice où nous vivons » tous les individus, à commencer par lui-même, sont « solidaires de tout le mal qui se fait »². Par conséquent, il refuse explicitement de rejeter *a priori* des moyens de lutte utilisés par des révoltés au nom de raisons d'ordre moral. En polémique ouverte avec Jean Grave sur la question du « vol et de l'estampage », pratiqué par certains militants, il fait ainsi remarquer que même ceux qui se posent en « moralistes et moralisateurs » vivent inévitablement de « vol et de rapine »³. Dès lors, comment et au nom de quels principes éthiques supérieurs condamner de tels gestes chez les révoltés ?

« Tous les [...] opprimés, – peut-on lire sous sa plume – quels qu'ils soient, ont droit à se venger tant que justice ne sera pas faite, et ce n'est pas à moi, qui mange frais ou chaud à ma fantaisie, et qui couche dans un bon lit, de leur faire de la morale »⁴.

Reclus, d'ailleurs, contrairement à Malatesta ou à Grave, ne réprouve pas l'axiome des jésuites (« La fin justifie les moyens ») car pour lui les moyens ne sont que « des instruments, des outils ». « De même – précise-t-il – que les bras peuvent servir indifféremment au bien ou au mal, de même les moyens peuvent contribuer au progrès et au regrès [...]. Le

¹ Malatesta E., « Un peu de théorie », *L'Endebors*, Paris, 21 août 1892, n° 69.

² « À Jean Grave, 29 novembre 1891 », *Correspondance*, III, *op. cit.*, p. 97.

³ *Ibid.*

⁴ « À Paul Régnier, 1^{er} décembre 1892 », *ibid.*, p. 132.

révolutionnaire qui opère la reprise pour la faire servir au besoin de ses amis, peut tranquillement et sans remords se laisser qualifier de voleur ; l'homme qui tue en défendant la cause des faibles est un meurtrier pour le bon motif. Oui, *la fin justifie les moyens !* »¹

D'autre part, Reclus est également convaincu qu'on ne peut être juge que de ses propres actes. C'est donc l'individu révolté lui-même, conscient du sens de son action, qui a le devoir de savoir s'autolimiter. À la question, *confrontés à une situation injuste qui décidera de l'emploi de la force pour la faire cesser ?*, Reclus répond sans hésitation aucune :

« Moi, évidemment, puisque je suis un être conscient et raisonnable. C'est à moi, dans ma conduite, de savoir maintenant exactement où s'arrête la défense du point de vue de la solidarité humaine et où commence la vengeance. C'est là que je dois m'arrêter. C'est là que commence la réaction. Mais être le plus fort et se servir de sa force pour faire parler l'amour, telle est la conduite normale de l'anarchiste »².

En définitive, confronté au problème redoutable de la conséquence que les décisions des individus peuvent avoir sur autrui, Reclus n'a d'autre solution que de s'en remettre à la conscience individuelle de chacun. Cela peut paraître peu de choses lorsqu'on connaît les atrocités individuelles et collectives auxquelles se sont livrés les hommes au cours de leur brève histoire. Mais y a-t-il pour autant une autre issue possible pour tous ceux qui visent une société libérée de l'exploitation et de la domination ? Y a-t-il une garantie plus efficace pour s'opposer aux travers de la révolte que de promouvoir l'adhésion par les hommes et les femmes à une morale proprement humaine fondée, comme le souhaitait Pierre-Joseph Proudhon, sur la *Justice* ? Morale définie comme le respect « spontanément éprouvé et réciproquement garanti, de la dignité humaine, en quelque personne et dans quelque circonstance qu'elle se trouve compromise, et à quelque risque que nous expose sa défense »³.

¹ « À Jean Grave, 21 mai 1893 », *ibid.*, p. 139-140.

² « À M. Karl Heath, 31 mars 1900 », *ibid.*, p. 218-219.

³ Proudhon P.-J., *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, [1860], Paris, M. Rivière, 1930, vol. I, p. 423.

Plutôt que de chercher à brider *a priori* l'action du révolté ou de la soumettre à des considérations qui risquent de tuer tout esprit de révolte, la leçon à laquelle nous convie Reclus c'est d'œuvrer encore et encore en vue de changer en profondeur les bases sur lesquelles repose la société actuelle. Utopie ? C'est possible, mais cette volonté d'aller en avant empêche de se résigner. Elle nous pousse, comme l'a exprimé Stéphane Hessel dans son pamphlet¹, à chercher autour de nous les raisons pour s'indigner et donc, si l'on veut être logique jusqu'au bout, de se révolter.

Gaetano MANFREDONIA

Historien

Conservateur de bibliothèque

¹ Hessel S., *Indignez-vous !*, Paris, Indigène éditions, édition revue et augmentée, décembre 2011.

*Les grands moments de la révolte en Aquitaine
de l'Antiquité aux temps modernes*

Deux échos de révolte dans l'Aquitaine gallo-romaine

L'œuvre d'Ausone¹, multiple et multiforme, livre de nombreuses informations sur son temps et sur des époques plus anciennes, grâce à des pièces comme les *Parentalia* (commémoration des membres décédés de sa famille) ou la *Commémoration des professeurs bordelais*. Malheureusement, ce sont le plus souvent des « flashes » qui laissent deviner des choses importantes plus qu'ils ne renseignent vraiment sur elles. Excepté lorsque des données complémentaires sont produites par d'autres sources, ce qui va être le cas dans les deux événements qui m'ont permis de préparer cette petite et très marginale contribution à l'histoire des révoltes dans l'Aquitaine gallo-romaine. Le premier nous conduira dans les luttes politiques et militaires qui ont secoué la Gaule dans la seconde moitié du III^e siècle ; le second nous fera entrer dans les contrecoups de la crise religieuse du priscillianisme, dans les années 80 du IV^e siècle.

I. « Lorsque le général Victorinus détenait le pouvoir »

C'est une histoire en deux épisodes et une hypothèse. Les deux épisodes, ce sont deux informations contemporaines l'une de l'autre, même si la seconde n'est connue qu'à travers le témoignage d'Ausone, plus d'un siècle après les faits : le sac d'Autun, en Bourgogne, et l'exil à Dax d'un notable de la ville. L'hypothèse : quel lien établir ou ne pas établir entre ces faits et un document pyrénéen bien mystérieux que l'on connaît mieux sous le nom d' « Inscription d'Hasparren » ?

¹ Parmi les travaux récents, on retiendra : Étienne R., Prete S., Desgraves L., *Ausone, humaniste aquitain*, Bordeaux, 1986 ; Sivan H., *Ausonius of Bordeaux. Genesis of a Gallic aristocracy*, Londres-New-York, 1993 ; Coşkun A., *Die gens Ausoniana an der Macht. Untersuchungen zu Decimus Magnus Ausonius und seiner Familie*, Oxford, 2002, Prosopographica et Genealogica 8.

1. La révolte et le sac d'Autun

Dans l'été de 260 se produit de nouveau un de ces coups d'État dont souffre l'Empire depuis maintenant 25 ans : Postumus, le général qui commandait l'armée du Rhin, se révolte et fait assassiner ou tue lui-même le prince dont il était le tuteur, Salonin, le fils de l'empereur Gallien. Cet acte précipite la Gaule dans quatorze ans de séparatisme forcé, ce que nous appelons « l'Empire gaulois », parce que l'assise territoriale de celui-ci était principalement gauloise¹.

La province d'Aquitaine, alors immense puisqu'elle s'étendait de la Loire aux Pyrénées et de l'Océan aux Cévennes, a suivi la révolte et l'on peut supposer qu'à Bordeaux, sa capitale, dont la fortune résidait grandement dans les relations commerciales avec la mer du Nord et la Rhénanie², l'égoïsme sacré a dû jouer pour permettre au port de conserver autant que possible ses liens avec la (Grande-)Bretagne et le Rhin et éviter ainsi un éventuel blocus maritime qui eût été catastrophique.

Neuf ans après, à l'automne de 269, Postume, qui a dû se débarrasser lui-même d'un usurpateur, est, à son tour, assassiné à Mayence. À Autun, l'une des cités les plus prestigieuses de la Gaule et grande capitale culturelle, les élites locales voient dans cette élimination une occasion de se libérer du joug de la soldatesque de l'armée du Rhin et de réintégrer l'Empire légitime. Dans l'hiver 269-270³, elles suscitent une révolte et proclament leur ralliement au successeur de Gallien, Claude II, auquel elles demandent du secours. Mais c'était trop tôt pour pouvoir attendre de ce dernier une protection efficace, et, après un siège de sept mois « avec toutes les horreurs de la famine »,

¹ S'y sont ajoutées la Rhétie, vite perdue, la (Grande-)Bretagne, et la péninsule Ibérique, celle-ci peut-être seulement entre 264 et 269.

² Étienne R., *Bordeaux antique*, Bordeaux, 1962, p. 143 ; Bost J.-P., « Bordeaux, ville cosmopolite sous le Haut-Empire romain », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, Troisième Série, 1, Bordeaux, 2002 (p. 9-26), p. 22-24.

³ Christol M., *L'Empire romain du III^e siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, 2^e éd. revue et augmentée, Paris, 2006, p. 166.

la ville succomba et fut livrée au pillage¹. Dans un raccourci approximatif, Ausone écrit que tout s'est passé « alors que le général Victorinus détenait le pouvoir et que l'empire tomba entre les mains des Tétricus »².

On ne sait rien des probables représailles exercées à l'encontre des vaincus sauf précisément que, parmi les révoltés qui ont été châtiés, figurait une famille de notables locaux, celle des Caecilii Argicii Arborii³, très enracinée dans la tradition gauloise, mais alliée à des membres de l'élite de la colonie de Vienne. C'est à cette famille qu'appartenaient l'aïeul de notre poète et le père de celui-ci. On sait seulement qu'ils furent proscrits, peine accompagnée de la confiscation de leurs biens, mais certainement minime comparée à celle qui dut frapper les principaux responsables. Pourquoi cette sanction ? Peut-être parce que, comme le dit Ausone (*ibid.*, vers 17 et 18), son grand-père connaissait « les nombres célestes et les astres au courant de notre destin », c'est-à-dire, parce qu'il pratiquait l'astrologie. Même s'il ajoute (*ibid.*, vers 18) qu'il la pratiquait en secret, il a pu néanmoins se faire imprudemment connaître par ce talent qui était assimilé à des pratiques magiques⁴.

¹ Pan., 8[5].4.2, cf. 5[9].4.1 ; Jullian C., *Histoire de la Gaule*. IV, *Le gouvernement de Rome*, Paris, 1914, p. 588-589 ; cf. Carrié J.-M. et Rousselle A., *L'Empire romain en mutation, des Sévères à Constantin, 192-337*, Paris, 1999, Nouvelle histoire de l'Antiquité, 10, p. 104-105.

² Parent. 4, vers 9 et 10.

³ Le nom de Caecilius est très répandu en Narbonnaise. Argicius : « Le Héros », « Le Champion » (Delamarre X., *Dictionnaire de la langue gauloise*, Paris, 2001 ; 2^e éd., revue et augmentée, Paris, 2003, p. 54) est certainement gaulois ; Arborius, qui apparaît en Dalmatie (*Onomasticon Provinciarum Europae Latinarum* : I, ABA – BYSANUS, par B. Lörincz et F. Redö, Budapest, 1994, s. v.) et qui vient d'une souche *Arbo- (Degavre J., *Lexique gaulois. Recueil de mots attestés, transmis ou restitués, et de leurs interprétations*, 2 vol., Bruxelles, 1998, I, p. 55) de sens incertain, attestée dans le Palatinat (Holder A., *Alt-Celtischer Sprachschatz*, 3 vol., Leipzig. I, A-H, Leipzig, 1896, p. 181 : *Arbo fecit*), l'est sans doute aussi.

⁴ La magie est l'une des grandes préoccupations du gouvernement impérial parce qu'elle est parfois source de conspiration politique et de tentatives de coup d'État. Les pratiques magiques sont donc interdites et s'y adonner est presque toujours cruellement puni.

2. Second épisode : Exilé chez les Dacquois

Six autres vers du même hommage posthume d'Ausone à son grand-père, rendent compte de la suite des événements :

« Alors, exilé dans les terres que traverse le violent Adour et où retentit le vacarme furieux de l'Océan des Tarbelles, redoutant depuis quelque temps les traits d'une Fortune hostile, il mêla son sort à celui d'Aemilia, pauvre elle-même. Puis une mince aisance longtemps cherchée, et avec bien des efforts, apporta quelque soulagement à sa lassitude, mais pas la richesse »¹ (*Parent.* 4.11-16).

Nous apprenons là que Caecilius Argicius Arborius, chassé d'Autun, a trouvé à Dax un refuge et une épouse, Aemilia Corinthia Maura, apparemment de bonne famille, mais de fortune modeste (ne pas trop se fier à ce qu'Ausone appelle un pauvre).

Cette installation à Dax ne laisse pas d'intriguer : comment un Bourguignon a-t-il pu se retrouver dans un lieu d'exil aussi inattendu ? Dax est bien loin d'Autun et il n'est pas certain que la (probablement) juste réputation de ses eaux guérisseuses ait alors atteint la Bourgogne.

Si ce choix ne lui a pas été imposé, la seule explication envisageable, semble-t-il, est qu'il souhaitait se réfugier en péninsule Ibérique, dans la province de Tarraconaise qui venait justement de rentrer dans l'obédience de Claude II. Peut-être estima-t-il que la route de la vallée du Rhône, la plus directe, n'était pas assez sûre (c'était la zone tampon entre la partie ralliée à l'Empire légitime et la partie demeurée fidèle à la sécession) et décida-t-il alors de passer par l'Aquitaine. Précisément, l'*Itinéraire d'Antonin* montre qu'Autun était directement relié à Bordeaux (c'est l'itinéraire du plus grand contournement de la montagne²). Si notre homme a vraiment

¹ *Tum, profugum in terris per quas erumpit Aturrus
Tarbellique furor perstrepat Oceani
Grassantis dudum Fortunae tela paventem
Pauperis Aemiliae condicio implicuit.
Mox, tenuis multo quaesita pecunia nisu,
Solamen fesso, non et opes tribuit.*

² *It. Ant.*, 458.4 – 460.8 : *De Aquitania in Gallias. Item a Burdigala Augustodunum* : 274 (lieues). Depuis Autun, l'itinéraire passe par Decize,

fait pareil calcul, la suite était des plus simples puisque de Bordeaux partait vers l'*Hispania* une grande voie impériale, elle aussi décrite dans l'*Itinéraire d'Antonin*¹. Cette voie passait par Dax et ce qui (peut-être) devait n'être qu'une étape devint pour lui un refuge définitif, probablement en ou vers 271.

3. Une hypothèse

En 1660, on découvrit dans les fondements du maître-autel de l'église Saint-Jean d'Hasparren (Pyrénées-Atlantiques) un petit monument épigraphique antique en marbre² dont le texte, assez étrange, a suscité bientôt et jusqu'à nos jours les commentaires les plus divers³. En 1988, nous avons, Georges Fabre et moi, repris l'étude de ce curieux document pour tenter d'en expliquer les mystères⁴. Le monument — une simple plaque haute de 68 cm, large de 33 cm et épaisse d'environ 5 cm (cf. fig. 1) — appartenait certainement à un autel votif (c'est le texte qui le dit), sans doute taillé ou construit dans un autre matériau, sur l'une des faces duquel⁵ il devait être scellé par du mortier. Si la lecture de l'inscription ne soulève aucune difficulté, il n'en va pas de même du contenu : quatre vers hexamètres⁶, donc une forme recherchée, assez

Bourges, Argenton-sur-Creuse, Poitiers, Saintes et Blaye. La *Table de Peutinger* propose le même itinéraire ainsi qu'un autre, assurément plus court, qui, à partir d'Argenton-sur-Creuse, conduit à Bordeaux par Limoges, Périgueux et Coutras.

¹ *It. Ant.* 453.3 – 456.5.

² *CIL* XIII, 412.

³ Jullian C., « L'inscription d'Hasparren », *REA*, 4, 1902, p. 46 : c'est, dit-il, l'inscription « la plus célèbre d'Aquitaine. Elle a fait couler des flots d'encre. Elle a suggéré toutes les hypothèses ».

⁴ Bost J.-P. et Fabre G., « Aux origines de la province de Novempopulanie : nouvel examen de l'inscription d'Hasparren », *Aquitania*, VI, 1988, p. 167-178. Nous préparons un nouveau commentaire de la pierre pour l'*Hommage à Xavier Lorient* (à paraître) et pour un prochain volume des *Inscriptions latines d'Aquitaine* (ILA), *Landes et Pyrénées-Atlantiques*, Ausonius-Éditions, Bordeaux (à paraître).

⁵ Sans doute une face latérale, eu égard à l'étroitesse de la plaque.

⁶ *Flamen, item du<u>mvir, quaestor pagique magister
Verus, ad Augustum legato munere functus
pro Novem optinuit Populis seiungere Gallos.
Urbe redux, Genio pagi, hanc dedicat aram.*

solennelle, mais au texte des plus concis pour lequel le dédicant n'a retenu que ce qui était pour lui le strict nécessaire, ce qui le rend pour nous passablement obscur¹. Voici ce texte (cf. fig. 2) :

« Flamine, et aussi *duumvir*, questeur et *Magister* du *pagus*,
Verus, s'étant acquitté de sa légation auprès de l'empereur,
a obtenu pour les "Neuf Peuples" de se désunir des Gaulois.
À son retour de Rome, il dédie cet autel au Génie du *pagus* ».

On comprend qu'un personnage nommé Verus, un grand dignitaire local, certainement dacquois, est allé à Rome porter à un empereur unique, résidant ou séjournant durablement dans la capitale, une revendication bien particulière et que sa mission a été couronnée de succès.

Cette revendication était que les « Neuf Peuples ... se désunissent des Gaulois » (cf. fig. 3), c'est-à-dire que les neuf « cités » (cf. fig. 4), les neuf circonscriptions administratives qui formaient alors la partie de la province romaine d'*Aquitaine* située au sud de la Garonne², demandaient d'être détachées du reste de la province. Et pourquoi ? Parmi toutes les hypothèses qui ont été proposées depuis plus d'un siècle³, la seule réellement envisageable est que ces cités voulaient former à elles seules une nouvelle province. Et l'argument principal, celui qui est avancé au vers 3, est celui de la référence ethnique : à la différence des populations d'entre Garonne et Loire, les « Neuf Peuples » n'étaient pas des Gaulois ; ils ne voulaient plus vivre avec eux et demandaient que soit créé pour eux-mêmes un territoire administratif particulier. L'argument est inattendu puisque l'on pouvait croire que la référence à une communauté ethnique régionale (et pas seulement locale) avait disparu après presque trois siècles d'intégration dans les cadres romains, mais la chose est très curieuse aussi parce que c'est le

¹ Ce qui donne à penser qu'une autre face de l'autel (la face antérieure ?) devait porter une autre inscription donnant des informations plus détaillées sur le dédicant et sur la mission accomplie par celui-ci.

² La liste de ces cités est un casse-tête pour les chercheurs, car six seulement d'entre elles sont clairement identifiées. Les trois autres sont à chercher parmi les six candidats possibles signalés sur la carte de la fig. 4.

³ Voir, en dernier lieu, les références citées supra, note 14.

seul exemple connu, du moins, le seul qui soit parvenu jusqu'à nous, d'une telle demande pour l'ensemble du monde romain sous le Haut-Empire.

Quand et à quelle occasion pareille demande a-t-elle pu être formulée et surtout satisfaite ? La date a été suggérée par Mommsen dès 1879 : le dernier tiers du III^e siècle jusqu'à l'époque de Dioclétien. Dans notre article de 1988, nous avons tâché de montrer, Georges Fabre et moi, que c'est la bonne et qu'il est même possible d'aller plus loin dans la précision, dans la mesure où le contexte politique (et aussi militaire) de cette époque impose les années 270-285, entre autres choses parce qu'on a la preuve que, encore vers 250, et certainement jusqu'à l'usurpation de Postume, en 260, la province romaine d'Aquitaine existait toujours dans ses limites originelles, et parce que, après 270, la seule possibilité de rencontrer un empereur à Rome se place dans cette fourchette chronologique. Quant à l'occasion, il semble bien qu'il faille la placer sous le règne d'Aurélien (270-275), le successeur de Claude II, parce que c'est le prince qui, dans l'été de 274, a réalisé la liquidation de la sécession gauloise¹ et que l'on est conduit à penser que cette revendication aboutie a peut-être/sans doute eu quelque rapport avec cet événement de grande importance.

L'intérêt de cette datation (sinon absolument certaine, du moins très hautement probable) est qu'elle correspond exactement à l'époque du voyage de nos malheureux Bourguignons. Évidemment, on n'a aucune preuve que les deux événements sont liés, mais il y a dans la concomitance de ces deux faits une coïncidence chronologique des plus curieuses puisque ces exilés politiques sont venus s'arrêter à Dax précisément au moment où les cités de l'Aquitaine méridionale étaient en pleine effervescence et s'apprêtaient — après quelles manœuvres et tractations réussies ? — à désigner un notable dacquois pour porter à Rome, à l'empereur, une

¹ Hiernard J., « Monnaies d'or et histoire de l'empire gallo-romain », *Revue belge de Numismatique*, CXXIX, 1983 (p. 61-90), p. 85 avait déjà relevé les hésitations de l'Aquitaine sous le règne de Victorin ; Bost J.-P. et Fabre G., « Aux origines... », *art. cit.*, p. 177-178.

revendication peu commune. Une telle coïncidence me suggère trois observations :

1. Même si tout ou presque est enchaînement d'hypothèses, le texte d'Hasparren invite à redresser l'image que nous nous faisons des élites de l'Aquitaine méridionale, cette partie qu'on dit toujours obscure et sans relief de la province gallo-romaine. Il est vrai que ces grands notables sont moins connus que leurs homologues du nord de la Garonne et du reste de la Gaule, notamment parce qu'ils ne se sont pas signalés par de lourds investissements dans les parures monumentales de leurs cités, dont la plupart ont vécu petitement et dont certaines ont même été de francs échecs urbains. En revanche, comme l'ont montré les récents travaux de Georges Fabre et de Robert Sablayrolles¹, la richesse et le prestige social qu'ils tiraient de la domination qu'ils exerçaient sur la montagne pyrénéenne et sur l'avant-pays faisaient d'eux des gens réellement puissants, ce dont témoigne, deux générations plus tard, l'extraordinaire développement monumental des villas rurales de Gascogne².

¹ Fabre G., « La dimension sociale du contrôle de l'espace dans les Pyrénées occidentales et centrales : quelques remarques », dans Fabre, G. (éd.), avec la collab. de R. Plana et Fr. Réchin, *L'organisation des espaces antiques : entre nature et histoire*, Table ronde organisée par le GRA, université de Pau et des pays de l'Adour, les 21 et 22 mars 1997, Biarritz, 2000 p. 133-144 = Fabre 2007, p. 223-233 ; Id., « Les *Valerii* dans l'Aquitaine méridionale à l'époque romaine », *Mélanges Chr. Desplat*, II, Pau, 2004, p. 481-488 = Fabre 2007, p. 235-242 ; Id., « Formes de contrôle religieux et social des populations des Pyrénées occidentales et centrales à l'époque romaine », dans Molin, M. (éd.), *Les régulations sociales dans l'Antiquité*, colloque de l'HIRES (Angers, 2003), Rennes, 2005, p. 195-206 = Fabre G., 2007, p. 257-271 ; Id., *Sociétés et espaces à l'époque romaine. Contributions au débat*, Titres choisis, Pau, 2007 ; Sablayrolles R., « Des auges cinéraires des Pyrénées centrales aux habitats : peut-on ressusciter les morts ? », dans Leveau Ph., Raynaud Cl., Sablayrolles R. et Trément Fr. (dir.), *Les formes de l'habitat rural gallo-romain. Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques*, colloque AGER VIII – Toulouse 2007, *Aquitania*, Supplément 17, Bordeaux, 2009, p. 311-329 ; Sablayrolles R. et Beyrie M., *Carte archéologique de la Gaule*, Provost M. (dir.) 31/2. *Le Comminges (Haute-Garonne)*, Paris, 2006.

² Voir Balmelle C., *Les demeures aristocratiques d'Aquitaine. Société et culture de l'Antiquité tardive dans le Sud-Ouest de la Gaule*, Bordeaux-Santander, 2001 ; Bost J.-P., « Maisons de campagne dans l'Aquitaine gallo-romaine (I^{er}-V^e siècle après J.-C.) », dans Coste L. (dir.), *Maisons de campagne et maisons de la*

2. On peut être certain que, comme tous ceux de leur classe en Gaule, ils suivaient de près l'évolution de la situation politique. Il n'est donc pas étonnant que, dans la crise du régime des usurpateurs gaulois ouverte par l'assassinat de Postume puis la révolte d'Autun, ils aient décidé de tenter une aventure dont ils semblent avoir parfaitement mesuré les enjeux et les risques. Libérés de la tutelle de l'armée du Rhin — et donc d'éventuelles représailles — par les déchirements qui agitaient et affaiblissaient cette dernière, ils ont su faire le bon choix en jouant la carte du parti d'Aurélien, ce qui leur a permis de s'attirer les bonnes grâces et la faveur de celui-ci¹.

3. L'élection d'un Dacquois pour diriger l'ambassade des Aquitains a de quoi intriguer. Quel sens donner à ce choix ? Était-ce la consécration d'une personne, c'est-à-dire à la fois d'une personnalité et d'une grande famille ou bien celle d'une cité qui, au sud de la Garonne, devait être à cette époque la plus marquante et la plus dynamique après celle des Convènes (Saint-Bertrand-de-Comminges) ? Bien entendu, je n'en sais rien mais si la question s'est effectivement posée dans ces termes, il n'est pas illogique que Caecilius Argicius Arborius se soit arrêté volontairement dans une ville qui œuvrait au même moment pour une action que lui-même avait engagée ailleurs, même s'il en avait durement payé la ruine.

campagne en Aquitaine, de l'Antiquité à nos jours, Actes du LXIII^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Créon, 9-10 octobre 2010, Bordeaux, 2011, p. 159-176.

¹ Le succès de la mission n'a pas été suivi d'effet immédiat. Il est très probable que c'est lors de la grande réforme administrative de l'empire intervenue sous Dioclétien, ou seulement au début du règne de Constantin que la province des *Novem Populi*, des « Neuf Peuples », a été créée. La première mention s'en trouve dans la *Liste de Vérone*, datée au plus tard de la fin de 314, comme on l'admet aujourd'hui (Barnes T. D., « Emperors, panegyrics, prefects, provinces and palaces (284-317) », *JRA*, 9, 1996, p. 532-552).

II. Échos bordelais d'une révolte religieuse¹

La seconde affaire nous conduit dans les années 80 du IV^e siècle, époque de grandes tensions religieuses dans tout l'empire. Dans ce dossier, il y a trois épisodes, un dénouement, dramatique, et une conclusion.

1. Premier épisode : l'affaire commence loin de l'Aquitaine

L'affaire, c'est celle d'une secte chrétienne, née peut-être en Orient (en Égypte ?) mais bien implantée alors en Espagne autour de Mérida et de Cordoue, à laquelle on a donné le nom (priscillianisme) du plus ardent de ses animateurs (Priscillien). Ce dernier, de famille noble, sans doute clarissime, et riche, de culture étendue, d'une grande intelligence et à la parole facile et convaincante, était profondément mystique. Quoique laïc, il prêchait un ascétisme rigoureux sur le thème de la virginité et de la continence, ce qui s'explique très bien puisque le fond de la doctrine était que si Dieu est le maître de l'esprit des hommes, le diable est le maître de leur corps et que la lutte entre l'esprit et le corps devait être un combat de tous les instants.

Ce programme ascétique extrême rencontra un grand succès et Priscillien eut bientôt autour de lui un groupe nombreux de disciples, surtout des femmes, mais aussi jusqu'à des évêques. Pourquoi cet engouement ? Il s'explique d'abord (au moins en partie) parce que l'ascétisme était dans l'air du temps : A. Piganiol relevait que l'époque a connu une « crise de sainteté »². La tentation du rigorisme religieux qui a touché

¹ État commode du dossier du priscillianisme dans Piétri Ch., « L'hérésie hors la loi : l'affaire Priscillien », dans Mayeur J.-M., Piétri Ch. (†) et L., Vauchez A. et Venard M., *Histoire du christianisme des origines à nos jours*. 2. *Naissance d'une chrétienté (250-430)*, Paris, 1995, p. 412-434 ; voir aussi Delage P.-Gr., « La traque aux visages pâles en Gaule à la fin du IV^e siècle », dans Delage P.-Gr. (éd.), *Vigilance de Calagurris ou le cauchemar de saint Jérôme*, Actes de la cinquième Petite Journée de Patristique, 2 mars 2013, Saintes, Association Caritas Patrum, 2013, p. 155-176.

² Piganiol A., *L'Empire chrétien (325-395)*, Paris, 1947, 2^e éd. mise à jour par A. Chastagnol, Paris, 1972, p. 253, cf. p. 250.

alors le clergé chrétien s'est également répandue dans l'aristocratie¹. C'est dans ce climat de tendance au détachement du monde que s'inscrit le meilleur exemple aquitain, celui de Paulin de Nole qui décida, en 389, de mener une vie retirée avant de tout abandonner en 393/394 : biens matériels, carrière, entourage, culture profane, pour consacrer sa vie à Dieu².

On peut imaginer cependant que ce rejet du monde avait aussi quelque chose à voir avec les drames qui, dans la seconde moitié du IV^e siècle, ont ruiné peu à peu l'empire, avant même les Grandes Invasions : usurpations, mais surtout relance quasi permanente des attaques barbares (tout particulièrement celle de 378), qui détruisaient l'armée romaine. Il a sans doute aussi à voir avec les tares qui minaient l'Empire de l'intérieur : régime policier, complots, dénonciations et exécutions, toutes choses qui frappaient spécialement les privilégiés, à quoi s'ajoutait une corruption généralisée.

2. Deuxième épisode : l'intervention de la hiérarchie ecclésiastique et bientôt de l'État

Les succès de Priscillien inquiétèrent rapidement les évêques « orthodoxes » qui ne tardèrent pas à dénoncer un ascétisme outrancier aux relents de manichéisme, cette doctrine orientale venue de Perse, fondée précisément sur la lutte permanente des deux principes fondamentaux, le Bien et le Mal. L'Église était alors elle-même divisée sur les mouvements ascétiques qui se manifestaient un peu partout et qui étaient soutenus largement dans l'opinion, mais qui, surtout, échappaient au contrôle de la hiérarchie³. Voilà pourquoi le succès de Priscillien déclencha une véritable guerre qui opposa

¹ En 381, le pape Damase et saint Ambroise sont favorables à l'ascétisme (Piganiol A., *L'Empire chrétien*, *op. cit.*, p. 250 ; Delage P.-Gr., « La traque... », *art. cit.*, p. 165.

² Sur Paulin, en dehors du classique Fabre P., *Saint Paulin de Nole et l'amitié chrétienne*, BEFAR, 167, Paris, de Boccard, 1949, voir Delage P.-Gr. (éd.), *Paulin de Nole et l'amitié chrétienne*, Actes de la quatrième Petite Journée de Patristique, 17 mars 2012, Saintes, 2012, Association Caritas Patrum, avec la bibliographie récente.

³ Delage P.-Gr., « La traque... », *art. cit.*, p. 52-53.

beaucoup d'évêques à tous les adeptes ou sympathisants des mouvements ascétiques, conflit âpre dans lequel saint Martin lui-même fut menacé et dans lequel Priscillien finit par succomber. Dans cette guerre, les champions de l'orthodoxie, par la vigueur de leurs attaques et de leurs menaces n'ont pas peu contribué à attiser « [un] incendie qu'on aurait pu peut-être éteindre »¹.

En 380 fut réuni à Saragosse un synode auquel les organisateurs, pour lui donner plus de poids, invitèrent les évêques d'Aquitaine². Priscillien, absent, fut condamné et rejeté de la communion ecclésiastique. C'est alors que les choses s'envenimèrent parce que tandis que les évêques partisans du condamné le faisaient évêque d'Avila (fin 380), ses adversaires intervenaient auprès de l'empereur (à ce moment, Gratien, l'élève d'Ausone) en le présentant probablement comme manichéen, accusation grave parce que, depuis le milieu du III^e siècle, mais surtout depuis Dioclétien, la Perse passait pour l'ennemi absolu de l'Empire. Être manichéen, c'était donc être considéré comme un agent de la Perse, ce qui pouvait valoir une accusation de haute trahison, avec tous les risques que cela comportait.

Gratien condamna Priscillien et rendit contre lui et ses principaux disciples un rescrit d'expulsion d'Espagne³. Priscillien prit donc la route de l'exil, mais avec l'intention de se rendre à Rome pour se justifier devant le pape Damase (366-384), et ce voyage le conduisit d'abord en Aquitaine.

3. Troisième épisode : la phase aquitaine de l'affaire

Là, sa prédication connut un certain succès, surtout aux environs d'Éauze, aujourd'hui chef-lieu de canton du Gers, mais alors ville importante puisqu'elle était devenue la capitale

¹ Griffé É., *La Gaule chrétienne à l'époque romaine. Des origines chrétiennes à la fin du IV^e siècle*, Nouvelle édition revue et augmentée, Paris, 1964, I, p. 318.

² Il n'en vint que deux, Delphin de Bordeaux (évêque vers 380-vers 401-404) et Phébade d'Agen, mais c'étaient deux grands noms de l'épiscopat de la fin du IV^e siècle, et cela n'a pas été sans peser sur la suite des événements.

³ C'est une sanction habituelle, pour « trouble de l'ordre public », dans ce genre de conflit, déjà souvent pratiquée, selon les périodes, contre les évêques partisans ou adversaires d'Arius dans la querelle de l'arianisme.

de la province (à 12 cités désormais, cf. fig. 5) des « Neuf Peuples », dont nous avons vu plus haut la naissance, et que l'on commençait à appeler vers cette époque la *Novempopulanie*. Il fut moins heureux à Bordeaux où Delphin refusa de le recevoir¹, mais il fut accueilli par de nouveaux adeptes, notamment dans le milieu des professeurs de l'*auditorium* bordelais. Parmi eux, Euchrotia, la veuve du rhéteur Delphidius, qui l'hébergea dans une propriété de campagne. L'historien contemporain Sulpice Sévère – Ausone aussi, bien sûr – se font l'écho complaisant des ragots qui ont couru alors sur les relations de Procula, la fille d'Euchrotia, avec Priscillien².

Sur ces entrefaites, ce dernier partit à Rome. Là, nouvelle déconvenue, car Damase refusa de le recevoir, et, autre déconvenue encore, au retour, à Milan, où l'évêque Ambroise fit de même. Mais à Milan siégeait la cour de Valentinien II, et Priscillien obtint du jeune empereur la levée de l'ordre d'exil et sa réintégration comme évêque d'Avila³. Désormais, partisans et adversaires de Priscillien s'activaient pour obtenir satisfaction complète des plus hautes instances de l'État. Mais tout allait bientôt se terminer dramatiquement. Après l'assassinat de Gratien, en 383, le nouveau maître de Trèves, Maxime, ordonna la tenue d'un concile à Bordeaux, présidé par Delphin (384), où Priscillien ne pouvait qu'être condamné car ses adversaires répandaient sur lui des rumeurs accablantes plus ou moins fondées, notamment sur des pratiques magiques auxquelles lui et ses adeptes se seraient livrés dans des réunions plus ou moins secrètes⁴. C'est peut-être à ce moment que fut lapidée à Bordeaux Urbica⁵, l'une des femmes de son entourage.

¹ Sulp. Sév., *Chronique*, 2.48.1.

² Ausone, *Commémoration des professeurs bordelais*, 6, vers 37-38 : allusion aux « égarements de sa fille » ; Sulp. Sév., *Chronique*, 2.48.3.

³ Sulp. Sév., *Chronique*, 2.49.1-2.

⁴ Voir supra, n. 8.

⁵ Prosper d'Aquitaine, *Chronique*, 1187 (année 385). Elle était peut-être la fille du grammairien grec Urbicus, selon Étienne R., *Bordeaux antique*, op. cit. p. 269, d'après Ausone, *Commémoration*, 21.

Priscillien commit alors l'erreur fatale : devant l'insuccès de son appel aux autorités spirituelles, il demanda l'arbitrage impérial. Seulement, Maxime avait déjà tranché en faveur de l'église orthodoxe, choix peut-être religieux mais surtout politique car, usurpateur mais désireux de s'entendre avec Théodose, modèle de l'orthodoxie, il avait contre lui la partie de l'empire que tenait Valentinien II (à cette époque, Italie/Afrique/*Illyricum*). Il comptait donc sur le soutien des évêques orthodoxes, précisément hostiles à ce prince (à sa mère, surtout) qui favorisait les tenants de l'arianisme.

Cette imprudence précipita la chute de Priscillien qui, malgré les prières de Martin de Tours, fut condamné à mort, pour magie, sorcellerie et manichéisme et exécuté (en 385 ou [plutôt ?] 386). Mais la condamnation fut étendue aussi à tous ceux qui l'avaient suivi, notamment Euchrotia, exécutée elle aussi. La répression¹ fut extrêmement cruelle. L'historien contemporain Sulpice Sévère écrit qu'on fit alors « la traque aux visages pâles »² (= ceux des ascètes) et, en 389, dans son panégyrique de Théodose, le rhéteur bordelais Pacatus rappelle avec une ironie désolée et une indignation horrifiée ce que fut cette terrible chasse aux sorcières conduite tant par des évêques que par le bras séculier :

« Faut-il parler des morts infligées aux hommes, quand je songe que l'on en vint à verser le sang des femmes et que l'on se déchaîna en pleine paix contre un sexe qu'épargne la guerre ? Sans doute des faits graves et révoltants justifiaient-ils que la femme d'un illustre poète [Euchrotia] fût avec le croc traînée au châtiment ! À une femme veuve on reprochait en effet et on blâmait en elle une piété excessive et un culte trop zélé rendu à la divinité. Quelle imputation plus grave pouvait lancer contre elle le prêtre qui l'accusait ? Il y eut, oui, il y eut une race de délateurs qui portaient le nom de pontifes, mais qui en réalité étaient des brigands et même des bourreaux... »³

Quels enseignements tirer de ces faits dramatiques ?

¹ Delage P.-Gr., « La traque... », *art. cit.*, p. 162-171.

² Expression de Sulpice Sévère (*Dialogues*, 3.11) reprise par Delage.

³ *Pan.* 12 [2].29.1-3. Jugement à opposer à celui de Prosper d'Aquitaine (*Chronique*, 1187, année 385) : « À Bordeaux, un disciple de Priscillien du nom d'Urbica fut lapidée à mort par la foule en raison de son obstination à rester dans l'impiété ».

D'abord la rapidité avec laquelle, au IV^e siècle, s'est opérée l'emprise de l'Église chrétienne sur l'État : on est peu après 380 ; l'édit de tolérance « de Milan » est de 313 : quel chemin parcouru en 70 ans ! Mais c'est par la volonté même des princes qui ont joué la carte du christianisme et en ont fait la religion de l'État. Christianisme catholique car, malgré quelques hésitations (sous Constance II, Valens ou Valentinien II), l'État a officiellement choisi l'orthodoxie et le *Code Théodosien* en rend parfaitement compte dans un long chapitre¹ qui ne comprend pas moins de 64 édits impériaux rendus entre 372 et 435. Parce que c'est la religion de l'État, l'empereur (toujours Grand Pontife dans les faits, même s'il en a abandonné les insignes « païens ») décidait en dernier lieu de ce que devait être la loi religieuse, mais toujours sur les avis des évêques qui formaient désormais un groupe de pression extrêmement puissant². Quelle formidable accélération de l'Histoire ! Encore une dizaine d'années et l'Église allait obtenir de Théodose, homme bigot et prince faible, la mort juridique de la religion traditionnelle.

Second enseignement : le débat ouvert par les partisans de l'ascétisme sur les rapports que l'exercice de la foi devait entretenir avec le monde, le débat entre deux genres de vie, entre la connivence avec le monde et l'intransigeance, avait dégénéré en querelle durable³ dans laquelle la pratique ascétique a été considérée comme une forme de révolte par la hiérarchie ecclésiastique. La fin dramatique de Priscillien signait la victoire des évêques orthodoxes, seuls habilités à dire le contenu de la foi, mais aussi à contrôler la pratique de celle-ci, seuls habilités aussi à diriger et orienter la vie des communautés chrétiennes. Mais d'un autre côté, cette crise révélait que la révolte religieuse ou même la simple déviance religieuse, voire le soupçon ou l'accusation de déviance religieuse, étaient désormais assimilés à une révolte contre l'ordre établi et se

¹ *CTb* 16.5 : « L'arsenal répressif contre les hérétiques et la définition de l'orthodoxie d'État » dit justement Piétri Ch., « L'hérésie... », *art. cit.*, p. 411.

² Le cas de Maxime est différent parce que ce prince usurpateur a choisi le parti de l'orthodoxie pour des raisons qu'on peut imaginer principalement politiques.

³ Delage P.-Gr., « La traque... », *art. cit.*, p. 167-176.

trouvaient donc justiciables du bras séculier¹. C'était logique puisqu'il s'agissait de la religion de l'État, mais on ne peut ignorer que, en créant du risque politique, c'est-à-dire des menaces sur la vie et les biens des personnes, cette intervention ouvrait aussi la longue histoire de l'intolérance religieuse.

Jean-Pierre BOST
Ansonius, Maison de l'Archéologie
Université de Bordeaux Montaigne
Société de Borda

¹ Cf. Stockmeier P., « Das Schwert im Dienst der Kirche. Zur Hinrichtung Priszillians in Trier », dans *Festschrift A. Thomas*, Trèves, 1967, p. 415-428.

Table des figures

Fig. 1. L'inscription d'Hasparren : la plaque



Fig. 2. L'inscription d'Hasparren : le texte

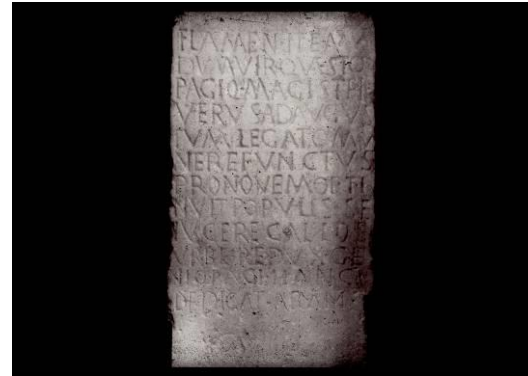


Fig. 3. L'inscription d'Hasparren : extrait

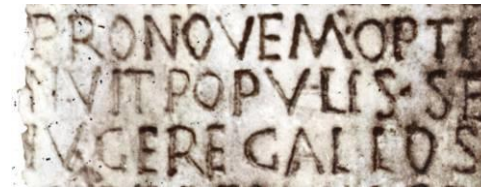
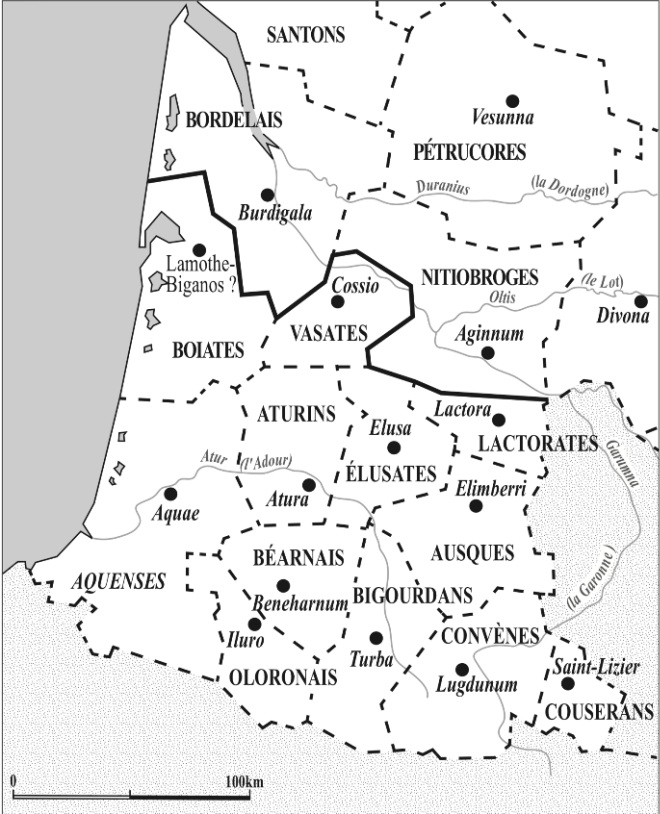


Fig 4 : Les « Neuf Peuples » au III^e siècle



Fig. 5 : La province de Novempopulanie à la fin du IV^e siècle



Les laboureurs gascons pendant la révolte contre Simon de Montfort (1248-1252)

Les révoltes paysannes au Moyen Âge dans le Sud-Ouest de la France ne sont pas bien connues. Les grandes commotions sociales du XIV^e siècle, comme la Jacquerie de 1358, le Tuchinat en 1381-1384 ont touché l'Île-de-France, le Languedoc ou, en dehors de la France, le Kent en 1381. Plus tôt, on peut aussi citer aussi la célèbre révolte des paysans normands de la fin du X^e siècle. L'absence apparente de tels soulèvements ruraux en Gascogne au Moyen Âge entretient l'idée fausse d'une apathie collective et d'un consentement aux formes de dépendance qui se développent alors, ce que contredisent les sources judiciaires de la fin du Moyen Âge - les lettres de rémissions -, qui rendent compte de coups de main collectifs contre les hommes d'armes enclenchés par des moyens de mobilisation coutumiers¹.

Plus tôt, en 1236-1237, des paysans de l'Entre-deux-Mers bordelais s'étaient ligués pour faire appel au roi d'Angleterre Henri III afin de se plaindre à lui des exactions que leur faisaient subir les sénéchaux, baillis et prévôts du roi. Cette autre forme de résistance a donné lieu au déclenchement d'une enquête dont le procès-verbal a été conservé, au sein de laquelle les représentants des paroisses rurales de l'Entre-deux-Mers ont dénoncé les agents du roi et leurs complices, et au terme de laquelle ils ont obtenu confirmation de leurs franchises et privilèges². Les dépositions recueillies dans ce procès-verbal rendent aussi compte de l'existence d'un corpus de représentations de nature politique et historique, où les

¹ Prétou, P., *Crime et justice en Gascogne à la fin du Moyen Âge : 1360-1526*, Rennes, 2010.

² Petit cartulaire de La Sauve-Majeure, Bibliothèque municipale Bordeaux, ms 770, p. 126-135. Copie partielle du XIV^e siècle, traduite en gascon, *Privileges de la terra de Entre-dos-Mars*, Bibliothèque municipale Bordeaux, Ms 363.

délégués paysans développent une vision du pouvoir royal procédant de délégations populaires¹.

C'est pourquoi on s'attend à trouver en bonne place une couche sociale aussi politisée et aussi réactive durant la révolte des Gascons contre Simon de Montfort au milieu du XIII^e siècle. D'autant qu'en Angleterre, pendant la guerre civile de 1263-1265 entre les partisans du même Simon de Montfort et les royalistes, les paysans de plusieurs comtés prennent le parti des réformateurs contre Henri III, au nom de « la communauté du royaume » dont ils ont conscience de faire partie².

Malheureusement, alors que l'on ne manque pas de traces de participation avérée des villes et de la noblesse régionale à la révolte contre Simon de Montfort, les sources sont discrètes sur une éventuelle participation paysanne à ce mouvement d'ampleur. L'historiographie ne s'y est pas davantage intéressée, plutôt focalisée sur les acteurs nobiliaires et urbains³. Seuls deux textes, à notre connaissance, jettent un éclairage sur ce pan de l'histoire de la région : un extrait de la

¹ Boutoulle, F. « "Ils lui concédèrent la justice pour le maintien de la paix". Une image du contrat politique et de l'origine des franchises au sein de la paysannerie gasconne au XIII^e siècle », dans *Des chartes aux constitutions-Autour de l'idée constitutionnelle en Europe (XII^e-XVII^e siècle)*, Conférence européenne, Madrid, 16-18 janvier 2014, dir. François Foronda et Jean-Philippe Genet, European Research Council, Laboratoire de Médiévistique occidentale de Paris et Casa de Velázquez, à paraître.

² Carpenter, D.A., « English peasants in politics 1258–1267 », *Past & Present*, 136 (1992), p. 3–42 ; Id, *The Reign of Henry III*, §17, Londres, 1996. Id, « A Peasant in politics during the Montfortian regime of 1264–1265v : The Wodard of Kibworth case », <http://www.finerollshenry3.org.uk/content/month/fm-09-2010.html> , consulté le 12-03-2014. Voir aussi Hilton, R., « Peasants movements in England before 1381 », *The Economic History Review*, vol. 2, n°2, 1949, p. 117-136.

³ Renouard, Y. dir., *Bordeaux sous les rois d'Angleterre*, Bordeaux, 1965 ; Malherbe, M., *Les institutions municipales de la ville de La Réole, des origines à la révolution française*, thèse de doctorat, s.d. Jaubert P., Université de Bordeaux I, 1975 ; Trabut-Cussac, J.-P., *L'administration anglaise en Gascogne : sous Henry III et Édouard I de 1254 à 1307*, Genève, 1972 ; Tucó-Chala, P., *La vicomté de Béarn et le problème de sa souveraineté, des origines à 1620*, Bordeaux, 1961 ; Vincent, N., « A Forgotten War : England and Navarre, 1243-4 », dans *Thirteenth Century England XI, Proceedings of the Gregynog conference*, 2005, p. 109-146.

Grande chronique de Matthieu Paris sur un épisode de la croisade des Pastoureaux de 1251 et une pétition adressée par les gens du pays de Gosse, en Dacquois méridional, en mai 1252, au parlement de Westminster¹. Ils nous montrent que la paysannerie n'est pas restée étrangère à la crise et au mouvement de protestation contre les méthodes du lieutenant du roi.

I. La révolte contre Simon de Montfort

Le personnage qui a suscité la première grande révolte connue de la Gascogne médiévale, Simon V de Montfort (vers 1208-1265), est une figure majeure de l'histoire du XIII^e siècle². Issu de la famille normande des Montfort, il est le troisième fils de Simon IV de Montfort, le célèbre chef de la croisade des Albigeois. Après la mort de Simon IV sous les murs de Toulouse en 1218, l'héritage paternel est l'objet d'un accord en 1229 sous l'égide du roi d'Angleterre Henri III. Alors qu'Amaury, le frère aîné, reçoit les seigneuries de Montfort-l'Amaury, le cadet Simon V, obtient l'héritage anglais venu de la grand-mère Anicie de Beaumont, c'est-à-dire la moitié du comté de Leicester, assorti d'un droit à la charge de sénéchal d'Angleterre. Simon V devient peu à peu un proche conseiller du jeune roi Henri III. En 1238, il épouse secrètement la sœur d'Henri III, Aliénor. L'année suivante il devient le parrain du fils du roi, Édouard. Mais les relations se dégradent entre les deux beaux-frères. En 1239, ayant fait du roi son garant sans sa permission pour un prêt vis-à-vis du comte de Savoie, Simon

¹ Les doléances recueillies en 1249 dans le cadre d'une enquête sur la guerre de Thibaud de Navarre en Labourd n'ont pas été intégrées dans la présente étude car elle s'inscrivent dans un conflit commencé en 1242-1243, terminé en octobre 1248. Les adversaires auxquels sont opposés les Navarrais sont principalement les Bayonnais et les Labourdins. Orpustan, J.-B., « Histoire et onomastique médiévales. L'enquête de 1249 sur la guerre de Thibaud I de Navarre en Labourd », *Lapurdum*, Revue d'études basques, 1997, II, p. 161-235.

² Bémont, C., *Simon de Montfort, comte de Leicester : sa vie (120 ?-1265), son rôle politique en France et en Angleterre*, Paris, 1888 ; Id. *Simon de Montfort, earl of Leicester, (1208-1265)*, Oxford, 1930 ; Maddicot, J.R., *Simon de Montfort*, Cambridge, 1995.

doit quitter momentanément l'Angleterre. En 1242, il se plaint publiquement de l'attitude d'Henri III lors de la campagne en Poitou et relaie les critiques du baronnage anglais contre les conseillers poitevins du roi. Le comte de Leicester prend à partir de ce moment la tête de l'opposition nobiliaire au roi qui s'exprime au conseil mais aussi et surtout au Parlement, cette institution neuve qui ne cesse de prendre de l'importance depuis le règne de Jean sans Terre. Le 1^{er} mai 1248, tout à sa volonté d'éloigner d'Angleterre ce personnage encombrant, Henri III lui confie pour 7 ans le gouvernement de la Gascogne avec l'ensemble de ses revenus. Si le roi attend de son beau-frère qu'il ramène le calme dans son duché, il lui faut déchanter rapidement. Les levées d'impôts du comte de Leicester, pour compenser l'absence de moyens, comme son manque de tact et de diplomatie, suscitent de vives tensions au sein du baronnage gascon et des bourgeoisies des villes les plus importantes. Chaque année, entre 1249 et 1252, Simon passe l'essentiel de son temps à combattre des ligues faites de nobles de la région et de villes qui lui ferment leurs portes et le contraignent, ou bien à livrer bataille, ou bien à se rendre à plusieurs reprises en Angleterre réclamer des moyens plus importants. Il s'arrête au passage à la cour de France, où il est plutôt bien accueilli puisqu'on lui propose la régence à la mort de Blanche de Castille, pendant la croisade de Louis IX. Ses méthodes finissent par indisposer le roi qui le désavoue et confie la Gascogne à son fils, le prince Édouard, avant de se rendre finalement sur place pour ramener les rebelles dans l'obéissance (1253-1254).

Après cet épisode gascon, Simon n'en a pas terminé avec Henri III. Son opposition à la politique fiscale du roi ne faiblit pas car, à partir de 1258, pendant le *mad parliament* d'Oxford (1258), il prend la tête de l'opposition, quitte à s'éloigner du royaume en 1261. Il y revient pour diriger la deuxième Guerre des barons (1263-1264), afin de faire accepter à Henri III les fameuses « provisions d'Oxford ». Simon triomphe pendant la première phase de la guerre civile. Il est même en mesure, après la victoire de Lewes (mai 1264, où le roi est capturé avec son fils et son frère Richard de Cornouailles), à faire accepter une limitation du pouvoir royal. Il trouve la mort peu après, à

la bataille d'Evesham, le 4 août 1265, contre les forces royalistes conduites par Édouard.

Si dans l'histoire de l'Angleterre Simon a acquis la réputation d'un champion des libertés anglaises et du gouvernement représentatif, ce n'est pas l'image que les Gascons ont conservée de lui. Ses méthodes ont suscité la première grande révolte de cette partie de l'empire Plantagenêt, moins affecté durant celles de la seconde moitié du XII^e siècle que le nord de l'Aquitaine ducal¹. Les mécontents et principaux acteurs de la crise qui secoue la région entre 1248 et 1253 sont les nobles (vicomtes de Gramont, Soule, Tartas, Castillon, Fronsac, les seigneurs d'Albret, de Rions) ainsi que les principales factions urbaines qui se disputent le pouvoir à Bordeaux, La Réole ou Bayonne. La crise est causée par le mécontentement croissant des Gascons face à la croissance de la fiscalité royale et du resserrement de l'administration royale. Elle est avivée par les interférences extérieures : celle du vicomte de Béarn, Gaston VII, dont les ambitions sur la Bigorre heurtent celles de Simon de Montfort, parce qu'il est le beau-frère de la comtesse Pétronille et qu'il reçoit d'elle, en 1248, la garde du comté de Bigorre. Interférences également du roi de Navarre, Thibaut II (1234-1253) et surtout d'Alphonse X de Castille (1252-1284), qui profite de la crise pour rallumer en 1253 des vieilles prétentions sur la Gascogne en soutenant les rebelles. Cette crise est scandée par des opérations militaires de modeste portée, des sièges, des constructions de châteaux (Cubzac), ou par des opérations de plus large envergure comme lorsque le roi vient assiéger le château de Benauges².

¹ Debord, A. (1984) : *La société laïque dans les pays de la Charente (X^e-XII^e siècle)*, Paris, 1984 ; Boutoulle, F., « La Gascogne sous les premiers Plantagenêts (1152-1204) », dans *Plantagenêts et Capétiens : confrontations et héritages, Colloque international des 13-15 mai 2004*, Aurell, M. et Tonnerre, N.-Y. dir., Brépols, Turnhout, 2006, p. 285-317.

² Souny, D., *Habitat et société aristocratique dans l'ancienne seigneurie de Benauges, XI^e-XV^e siècles*, Targon, 2010.

II. Les Pastoureaux du Bordelais face à Simon de Montfort

Le premier signe d'une prise de position de la paysannerie gasconne pendant la crise de 1248-1253 est un épisode de la « croisade des Pastoureaux » ou « croisade des enfants » devant Bordeaux. Nous sommes en 1251. Simon vient alors de remporter un important succès face aux rebelles qui se sont unis contre lui durant l'hiver 1250-1251. C'est à une date indéterminée de cette année 1251 (juin ?) que la *Grande chronique* de Mathieu Paris place l'épisode qui nous intéresse.

La croisade des Pastoureaux est née des prêches d'un certain « Maître de Hongrie », qui, profitant du sentiment créé en France par l'enlèvement de la croisade de saint Louis (1249-1254) mobilise des foules pour partir vers la Terre sainte. Dans le nord de la France, il réunit rapidement des foules considérables (100 000 hommes selon M. Paris dont les chiffres sont exagérés), principalement composées d'adolescents, habituellement préposés à la garde du bétail, mais aussi d'autres « gens du commun » abandonnant les campagnes et que les sources présentent comme des « ribauds » armés d'épées, de haches et de dagues¹. Le mouvement se radicalise très rapidement car l'Église qui se méfie de ce type de débordements, le condamne pour hérétique. Il est vrai qu'on y célèbre des mariages « illicites », des laïcs y prêchent des articles de la foi ; la cupidité des moines, des chanoines, des évêques et du pape y est stigmatisée. Ces troupes, qui marchent derrière les bannières marquées d'un agneau, investissent Amiens, Tours, Rouen, Paris. En juin 1251, on se bat à Orléans et Bourges, où les pastoureaux s'en prennent aux Juifs de la ville et où le « Maître de Hongrie » finit par être tué par un boucher. Les pastoureaux sont alors dispersés. C'est alors que se situe

¹ Francisque M., *Job ou les Pastoureaux, 1251*, Paris, 1832. La révolte des Pastoureaux de 1320 est mieux connue : Nirenberg, D., *Violences et minorités au Moyen-âge*, Paris, PUF, 2001 ; Passerat, G. *La croisade des Pastoureaux. Sur la route du Mont-Saint-Michel à Narbonne, la tragédie sanglante des Juifs, au début du XIV^e siècle (1320)*, Cahors, 2006.

l'épisode bordelais de ce mouvement, relaté par le seul Mathieu Paris¹ :

« À Bordeaux comme quelques bandes (*quaedam eorum conventicula*) d'entre eux s'en approchaient, les portes furent fermées par l'ordre de Simon, comte de Leicester, et elles ne purent y pénétrer. Comme ils demandaient qu'on leur en permit l'entrée, le comte leur répondit : "D'après quelle autorité faites vous cela ?" Ils répondirent : "Nous n'invoquons ni l'autorité du pape, ni celle des évêques, mais celle du Dieu tout-puissant et de la bienheureuse Vierge Marie, sa mère, autorité qui est bien plus grande". Le comte ayant entendu cette réponse la tint, à bon droit, pour frivole et leur répliqua ainsi : "Éloignez-vous tous au plus vite, sinon je convoquerai toute ma milice avec la commune de la cité (*vel convocatis tota militia mea cum hujus civitatis communi et compatriotis*) et des villes voisines, et je vous attaquerai en ennemi pour vous punir de mort". Ces misérables, ayant entendu ces paroles furent consternés et dispersés comme du sable sans chaux (*quasi arena sine calce*). Chacun s'enfuyant çà et là ne prit conseil que de lui-même et ainsi disséminés ils subirent des peines aussi variées que leurs crimes. Cependant, leur chef s'étant échappé secrètement, loua un vaisseau et s'efforça de regagner en hâte la terre des païens d'où il était venu. Mais les matelots ayant découvert qu'il était un traître et un compagnon du Hongrois dont nous avons parlé lequel fut mis à mort par les habitants de Bourges, lui lièrent les mains et les pieds et le précipitèrent dans la Gironde. C'est ainsi qu'évitant Scylla, il tomba dans Charybde. On trouva dans sa valise, avec beaucoup d'argent, plusieurs papiers inscrits de lettres arabes et chaldéennes (...) »²

Rien n'explique la présence des pastoureaux sous les murs de Bordeaux en 1251. Ce qui n'est pas considéré comme une grosse armée (*conventicula*) ne vient certainement pas d'Orléans ou de Bourges. Les sources disent que les pastoureaux qui avaient pris pied dans ces deux villes ont ensuite été dispersés et l'on ne voit pas comment une troupe désargentée en débandade aurait pu traverser le Berry, le Poitou, franchir la Gironde, la Dordogne et la Garonne pour venir camper sous les murs de Bordeaux. Il s'agit donc probablement de

¹ Les autres sources décrivant ce mouvement d'ampleur, comme les *Grandes chroniques de Saint-Denis*, la *Chronique* de Guillaume de Nangis ou les *Annales* de Burton n'évoquent pas l'épisode bordelais de la révolte des Pastoureaux en 1251.

² Matthaei Parisiensis, monachi Sancti Albani, *Chronica majora* . Vol. V, AD 1248 to AD 1259, éd. Henry Richard Luard, Londres, 1880, p. 252, trad. A. Huillard-Bréholles.

Pastoureux locaux, recrutés ou séduits par les prêches d'un homme lié au Maître de Hongrie, pourquoi pas issus de ces campagnes bordelaises où le terrain est propice à l'expression du mécontentement de jeunes gens paupérisés et qui escomptent probablement de Simon de Montfort un soutien matériel. Comme l'écrit John Maddicot, son dernier biographe, Simon est en effet obsédé par l'idée de croisade jusqu'à la fin de sa vie. Croisé une première fois en 1240-1241, Simon reprend la croix en 1247 pour se laver du péché d'avoir épousé la sœur du roi, Aliénor, malgré son vœu de chasteté. Finalement, avec l'accord du pape Innocent IV (1243-1254), il remet son départ pour répondre à la demande d'Henri III d'accepter la lieutenance de la Gascogne. Les Pastoureux espèrent peut-être qu'une fois la paix recouvrée Simon les aiderait à embarquer vers Saint-Jean d'Acre pour rejoindre Louis IX. Quoi qu'il en soit, la réponse du lieutenant du roi est sans ambiguïtés et ne laisse pas d'autre alternative que la dispersion.

L'épisode est difficile à relier avec la révolte des élites gasconnes, nobiliaires et urbaines, contre Simon de Montfort. On n'y décèle pas de mot d'ordre contre le gouvernement du lieutenant du roi, tout au moins trahit-elle l'existence du large malaise d'une partie de la population rurale paupérisée et désœuvrée, sensible aux mots d'ordres dirigés contre l'Église et la médiation ecclésiale, ce qui n'est pas sans rappeler la dissidence albigeoise combattue aux portes de la Gascogne une trentaine d'années plus tôt. Cette jacquerie volontiers anticléricale et antijuive se nourrit de la prolétarianisation d'une partie difficile à mesurer de la population rurale, touchant de préférence les jeunes exclus des héritages ou les orphelins, poussés à émigrer ou réduits à vivre en bande.

III. La plainte des laboureurs du pays de Gosse

L'hiver suivant, l'œuvre de « pacification » de Simon de Montfort est mise à mal par une nouvelle révolte des Gascons. Informé de ce nouveau revers, Henri III envoie deux commissaires sur place (son clerc Henri de Wengham et le maître du temple, Josselin de Ros), puis ordonne à 26 seigneurs

et communautés gascons de venir à lui ou de lui adresser des députés, au Parlement de Westminster, pour lui exposer leurs griefs contre Simon. Vu de loin le mouvement paraît susciter une large unanimité contre le lieutenant du roi. Pour marquer la représentativité des députés qui ont porté les doléances des Gascons devant le Parlement de Westminster, le 9 mai 1252, le chroniqueur Matthieu Paris les voit « parlant d'une seule voix », au nom de tous les « chevaliers, citoyens, châtelains et habitants »¹. De fait, parmi les 16 plaintes adressées en cette occasion à Londres et que Charles Bémont a réunies, trouve-t-on aux côtés des doléances des barons (Gaston de Béarn, Arnaud de Blanquefort, Eyquem Guilhem de Lesparre, Raimond Guilhem de Soule), celles des membres du clergé (l'abbé de Saint-Sever), celles des bourgeois et des communautés urbaines (Bordeaux, Bazas, Bayonne, Dax), ainsi que les plaintes de « la communauté de Gosse [faite] des clercs, des chevaliers et des laboureurs » (*tota communitas de Goosa, tam clericorum quam militum et laboratorum*).

Cette dernière communauté a rédigé trois lettres qu'elle a confiées aux prud'hommes de Dax (cf. annexe). La première, la plus longue, est organisée en trois points. La communauté de Gosse reproche à Simon de Montfort d'encourager la violation des coutumes en vendant la baillie du Dacquois à des hommes dont le seul souci est de rentrer dans leurs frais en multipliant les extorsions. Elle lui reproche également de convoquer l'ost 3 à 4 fois par an au lieu d'une semonce annuelle. Et de réclamer deux hébergements par an au lieu d'un seul, sur la base de ce que le roi avait accordé par lettres patentes à leurs voisins du

¹ *Matthaei Parisiensis, monachi Sancti Albani, Chronica majora*. Vol. V, AD 1248 to AD 1259, éd. Henry Richard Luard, Londres, 1880, p. 276, *Wasconenses, recalcitrantes et a pactis initis resiliences, bellum contra regem moverunt... significantes domino regi quod comes memoratus proditor fuit nequissimus, coacervans infinitam pecuniam quam a nobilibus et civitatibus et plebeis nulli parcens extorsit (...)* p. 287, *Decretum est igitur communi Wasconensium assensu ad dominum eorum regem Angliae sollempnes nuntios destinare, qui in testimonium hujus accusationis scripta communarum civitatum Wasconie, magnatum, castellanorum et ballivorum secum bajularent (...)* p. 294, « *Ostendimus primo vobis, domine rex et domine comes Ricarde, (...) literas quas nobiscum attulimus de credentia ex omnibus nobilibus Wasconiae regis fidelibus militibus, civibus, castellanis et incolis qui verba querelae suae communiter in ore nostro posuerunt. Conquerimur igitur omnes quasi uno ore de comite Legrecestriae* » (...).

Marensin et de Maremme. Cette première lettre se termine par la menace de quitter la « terre libre du roi » pour aller vivre sur celles des *milites*.

La deuxième lettre relaie la plainte des *milites* d'Orx (*milites de Horesc... affarium de Horresc*) qui reprochent aux baillis de les convoquer à l'ost en même temps que les laboureurs d'Orx (*nos cum laboratibus de Horresc tantum cum tribus servientibus peditibus exercitum faciamus*). La dernière enfin, commençant comme la précédente par l'adresse « Ô très cher seigneur, notre bon roi » (*Karrissime domine noster bone rex*) est plus sensible aux préoccupations des *laboratores* qui en sont les auteurs. Elle constitue à ce titre un témoignage assez exceptionnel, car comme l'a récemment souligné Mathieu Arnoux, « jusqu'au XIV^e siècle au moins, les sources écrites émanant de l'ordre des *laboratores* manquent à peu près complètement »¹. Dans cette pétition, ils demandent pour les laboureurs la possibilité d'hériter de tenures de *milites* et, pour ces derniers, de casaux de laboureurs, sans y faire feu vif, à condition d'acquitter les droits du roi. Dans ce dernier cas, les *milites* doivent acquitter la taille demandée par les laboureurs, « en raison de la terre » (*ratione illius terre*).

Les doléances des ruraux du pays de Gosse prouvent que les paysans ne restent pas passifs durant cette crise, à l'instar des *populares* de Bazas dont la rébellion est rapportée par la plainte de députés de cette cité². Leurs sujets de préoccupations spécifiques sont focalisés sur les points qu'avaient déjà dénoncés les jurés de l'Entre-deux-Mers en 1237, à savoir les hébergements réclamés par les baillis, les réquisitions au service militaire et les tailles au nom de la défense de leurs anciennes coutumes.

Ce qui est en revanche plus singulier est ce qu'il nous est donné de voir de l'image que ces paysans ont d'eux-mêmes. Le terme de « laboureur » (*laborator*), par lequel ils sont présentés ou se présentent eux-mêmes est loin d'être anodin. Comme Mathieu Arnoux vient de le montrer, ce terme rend compte de

¹ Arnoux, M. *Le temps des laboureurs - Travail, ordre social et croissance en Europe (XI^e-XIV^e siècle)*, Paris, 2012.

² Bémont, C. *op. cit.* 1884, p. 311 (*propter quod populares insurrexerunt et se congregaverunt*).

l'appropriation par les paysans de la théorie des trois ordres et du modèle social qui en découle. Au sein du schéma des trois ordres, élaboré par des intellectuels comme Adalbéron de Laon dans le *Poème au roi Robert* (1027-1030) ou par Gérard de Cambrai (v. 975-1051), l'*ordo laborantium* est défini par le travail qu'accomplissent les paysans au bénéfice des deux autres ordres. Or cette représentation ternaire de la société n'est pas forcément synonyme d'une vision négative de la paysannerie comme on le croit encore trop souvent. Le commentaire de saint Augustin sur la genèse, consacré au récit de la création et à la vie au Paradis (un texte très commenté au Moyen Âge), donne au contraire une vision positive du labeur paysan¹. Il s'élève contre l'idée que le travail soit une contrainte et une punition. Il voit Adam avant le Péch   comme un homme accomplissant librement son labeur, dans l'harmonie du paradis, dans la proximité de Dieu. Selon saint Augustin, ce labeur    la fois ais   et productif, accompli dans l'all  gresse, permet    l'homme de collaborer    la cr  ation divine. Cet augustinisme optimiste et volontariste est    la base de la grande revalorisation intellectuelle du travail    laquelle on assiste au XII   si  cle, comme l'illustrent les travaux du ma  tre parisien Hugues de Saint-Victor dans son   loge des arts m  caniques et du labeur. M  me si, parall  lement, il subsiste bon nombre d'exemples de la permanence de pr  jug  s n  gatifs sur la condition paysanne (chez le troubadour Bertran de Born par exemple), il y a, avec ces textes tr  s connus des th  ologiens, les soubassements d'un programme de vie chr  tienne fond  e sur la valorisation du travail paysan. Les laboureurs peuvent ainsi pr  tendre    une place de premier plan au sein de la soci  t   des ordres par la proximit   maintenue avec le Cr  ateur.

Ce sch  ma ternaire s'est largement diffus   durant la seconde moiti   du XII   et les premi  res d  cennies du XIII  , d'abord dans le monde anglo-normand, ensuite dans l'espace fran  ais².    preuve, comme le rappelle M. Arnoux, la place de tout premier plan occup  e par les figures d'Adam et   ve dans

¹ Arnoux, M. *op. cit.*, p. 129 et sq.

² Arnoux, M. *op. cit.*, p. 104-115 (exemples d'Anselme de Canterbury (1033-1109), du r  cit du cauchemar d'Henri Beauclerc rapport   dans la chronique de John de Worcester, ou dans le *Livre des man  res* d'  tienne de Foug  res).

la culture populaire et l'iconographie médiévale. Le premier témoin en France du théâtre en langue vulgaire est le « Jeu d'Adam » (seconde moitié du XII^e s.). Le père de l'humanité est aussi évoqué dans les proverbes populaires, comme dans le très subversif dicton rapporté par le prêtre John Ball, en 1381 : « Quand Adam bêchait et qu'Ève filait, qui était alors gentilhomme ? » En Gascogne, où Adam et Ève sont fréquemment représentés sur les chapiteaux des églises romanes (cf. fig. 1), cette vision augustinienne de la société est également attestée, en particulier dans le procès-verbal de l'enquête de 1237, et diffusée par les canaux habituels de la prédication ou des *exempla*¹.

Il faut aussi relever dans la pétition des laboureurs du Gosse d'autres éléments d'un système de valeurs touchant au politique. Ils sont sensibles, comme les *milites*, à la notion de majesté royale. Ils ne rejettent pas la seigneurie ou n'expriment pas des tensions avec les *milites*, comme par exemple dans les récits de la révolte des paysans normands faits par Wace et Benoît de Sainte-Maure. Il ressort au contraire dans leurs doléances l'idée d'une complémentarité avec les *milites*, par exemple dans le service militaire. Une cohabitation qui va même assez loin, puisque, à voir comment les paysans et les chevaliers héritent des terres des uns et des autres, des unions matrimoniales ne sont pas rares. Aussi mesure-t-on mieux sur quoi portent les accusations lancées par cette pétition de paysans. Les baillis sont accusés de porter atteinte aux

¹ Le traitement iconographique du thème d'Adam et Eve dans l'imagerie romane de la région met davantage l'accent sur le Pêché originel que sur le travail du premier homme. Bougoux, Chr., *L'imagerie romane de l'Entre-deux-Mers. Iconographie raisonnée de tous les édifices romans de l'Entre-deux-Mers*, Bordeaux, 2006, p. 789-792 (églises de Aubiac, Bouliac, Courpiac, Lamotte-Landéron, Loupiac, Mauriac, Sainte-Ferme, Saint-Vincent-de-Pertignas, Taillecavat et Targon). Je remercie Christian Gensbeitel pour son cliché du chapiteau de La Sauve-Majeure. Voir aussi *Petit cartulaire de La Sauve-Majeure*, Bibliothèque municipale Bordeaux, ms 770, p. 129 : *et per insultum sine obsidio ne capi non poterit, tunc demum cum obsederit et non ante debent venire vocati agricole regis ad facienda illa que hujusmodi homines rudes et inermes scient et poterunt facere. Aliter agricole domni regis non debent exercitum, sed nec agricole militum debent exercitum, quia domni ipsorum sunt in exercitu, vice ipsorum et sua. Nec agricole ecclesiarum quia vice eorum et sua non minus pugnant ecclesie orationibus quam laici armis.*

fondements de la société chrétienne et à l'harmonie dans laquelle, au sein des sociétés locales, doivent cohabiter les trois ordres.

La documentation ne nous offre pas de témoignages d'actions de type insurrectionnel issues de la paysannerie gasconne pendant cette phase de crise, au contraire de ce qui se passe au sein des communautés urbaines. L'épisode de la croisade des Pastoureaux sous les murs de Bordeaux ne semble pas dirigé contre Simon et ses méthodes. À l'instar des prédations conduites par les Labourdins contre les Navarrais dans le cadre de la guerre de Thibaud de Navarre en Labourd (1242-1248), toutes les opérations collectives menées à cette époque par des paysans en armes ne se ramènent pas à l'opposition contre Simon de Montfort.

En revanche, la lettre des laboureurs de Gosse montre que la crise active la maturation de schémas intellectuels au sein de la paysannerie, comme en Angleterre pendant la guerre civile. Le choix du terme « laboureur » par les paysans adressant leur pétition au roi témoigne bien de leur appropriation de la notion d'*ordo laborantium*, car allant de pair avec la revalorisation intellectuelle du travail paysan et avec l'idée d'émancipation du travail paysan qu'elle sous-tend.

La crise qui secoue la Gascogne n'est pas étrangère à la mise en avant de tels schémas augustiniens. D'une part, parce qu'ils permettent de mieux stigmatiser l'action de ceux qui perturbent l'ordre de la société chrétienne, c'est-à-dire les agents du roi. D'autre part, parce qu'ils légitiment la démarche des plaignants non nobles qui adressent leur pétition au souverain et qui s'intègrent parfaitement, ce faisant, à la construction politique Plantagenêt. Ce corpus de représentations ne semble donc pas aussi ancien qu'il en a l'air. Il prouve la connaissance de la paysannerie gasconne des discours dominants et de sa capacité à mobiliser collectivement les thèmes qui servent ses intérêts du moment.

Frédéric BOUTOULLE,
Université Bordeaux-Montaigne
UMR *Ausonius* (5607 CNRS)

Annexes

Fig. 1: Adam bêchant. Chapiteau du péché originel, Abbaye de La Sauve-Majeure, cliché Christian Gensbeitel.



Plainte de la « cité » de Gosse (*Querimonia civitatis de Goosa*)¹

I. À l'excellence de votre majesté royale, seigneur roi, toute la communauté du Gosse², clercs, chevaliers et laboureurs (*tota communitas de Goosa, tam clericorum quam militum et laboratorum*), se plaint à propos du noble homme, le seigneur

¹ Cette pétition est portée par les députés de la ville de Dax avec les autres députés de la Gascogne anglaise au Parlement de Westminster réuni le 9 mai 1252 pour entendre les plaintes des sujets gascons contre le gouvernement de Simon de Montfort.

² Pays au sud du diocèse de Dax, sur la rive droite de l'Adour et aujourd'hui formé des communes de Biarrotte, Bidos, Josse, Orx, Saint-Barthélémy, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Laurent-de-Gosse, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx et Saubrigues.

Simon de Montfort, comte de Leicester, votre gardien de la Gascogne. En effet, depuis qu'il est devenu gardien de la Gascogne¹, il a vendu chaque année la baillie de l'ensemble du Dacquois² à des personnes qui ne nous ont jamais régis selon nos fors approuvés et toujours en usage, ou selon les usages, coutumes et libertés. Nous n'avons rien récupéré des injures qui nous ont été faites par eux. Il se préoccupe seulement de leur vendre la terre le plus cher possible, sans chercher à les connaître ni à savoir quelles sont leurs fréquentations.

Ces mêmes baillis vendent ensuite les baillies à d'autres personnes qui les achètent comme eux et qui ne nous conduisent pas, ainsi que c'est dit, par nos fors, coutumes et libertés, mais qui se préoccupent de ce qu'ils peuvent nous occasionner et de l'argent qu'ils peuvent nous faire cracher au mépris du droit. Et quand ils n'ont pas trouvé d'occasion d'extorsion, ils nous convoquent en cour, jour après jour, de lieu en lieu. À cause de ces injures et d'autres quotidiennes, nous ne pouvons nous occuper des affaires de cette terre. Et lorsque nous les implorons humblement et en suppliant de renoncer à tout cela, parce qu'à cause de leur défaillance beaucoup de laboureurs (*multi laborantes*) abandonnent la terre libre du roi pour aller peupler les terres des chevaliers, ils nous répondent d'aller au roi, qu'ils nous ont acheté cher, et qu'ils peuvent faire de nous ce qu'ils veulent jusqu'à la fin de leur terme.

II. En outre, alors que nous ne sommes pas tenus de faire le service militaire sauf une fois par an ainsi qu'il est for et coutume dans cette terre, ces baillis nous convoquent au service militaire trois ou quatre fois dans l'année, sans nécessité, à seule fin de nous extorquer tout ce qu'ils peuvent prendre. Quant à ceux qui partent au service militaire, ils les font demeurer en certains lieux jusqu'à ce qu'ils leur extorquent quelque chose, sans jugement, à l'encontre des fors, libertés et anciennes coutumes approuvées et toujours en usage. De même ils prennent tout ce qu'ils peuvent extorquer à ceux qui restent, sous prétexte de défaut de service militaire. Comme

¹ Le 1^{er} mai 1248, Simon de Montfort reçoit pour 7 ans le gouvernement de la Gascogne et l'ensemble de ses revenus.

² C'est à dire la prévôté du Dacquois.

[les baillis] ne font rien de bien, ils ne se préoccupent pas du droit et, sans attendre de jugement, conduisent toujours et affligent [ceux qui ne sont pas partis au service militaire], de cour en cour, jour après jour, jusqu'à ce qu'il les extorquent de quelque chose. Voilà tout cela et bien d'autres choses que vous pourrez savoir, s'il vous plaît, des fidèles citoyens de Dax députés vers vous.

III. En outre, alors que nous ne devons donner qu'une seule aubergade par an, ceux-là nous en extorquent deux. Et à chaque changement de bailli annuel, chacun d'eux nous demande ses propres aubergades. Nous, alors que nous ne devons donner, comme c'est dit, qu'une seule aubergade par an, cependant nous en donnons deux depuis que vous avez octroyé vos lettres au Maremne et au Marensin pour en donner deux seulement¹. Ainsi puisqu'aucun conseil n'a été apporté pour cela, nous paraît-il opportun d'abandonner cette terre. C'est pourquoi, nous implorons humblement l'excellence de votre majesté royale et votre bonne seigneurie sur nous, toujours aimable, avec nos moyens, à genoux et en versant des larmes, puisqu'il vous faut daigner apporter un conseil, que par votre majesté royale il en soit ainsi. Et [nous vous implorons] de nous donner vos lettres et votre terre d'Escures, afin que nous ne livrions pas deux aubergades annuelles comme le font les hommes de Maremne et du Marensin². Parce que tout cela est vrai, tel que nous le disons, nous implorons humblement votre majesté royale de demander la vérité sur tout cela aux fidèles prud'hommes de Dax qui vous sont députés.

Très cher seigneur, Ô notre bon roi, les chevaliers d'Orx³ se plaignent à votre majesté royale de vos baillis qui nous affligent, par moyen de nouveauté, à l'encontre des fors anciens, des coutumes et des libertés qui sont en usage pacifiquement de toute mémoire. En effet, alors que nous et les laboureurs de l'Orx (*cum laboratoribus de Horresc*) faisons le

¹ Le Maremne et le Marensin sont des pays du Dacquois occidental situés au nord du pays de Gosse.

² *Quod nobis vestras litteras dare dignemini et terre vestre d'Escurans, quod de cetero [non] duas demus in anno albergatas sicut homines Maritime et Marentini faciunt.*

³ Le marais d'Orx s'étend au nord du pays de Gosse vers Labenne en Maremne.

service militaire avec trois sergents à pied (*cum tribus servientibus peditibus exercitum faciamus*), ceux-là, à l'encontre de la liberté et du for ancien dont nos prédécesseurs ont toujours joui, nous demandent à tous de faire le service militaire, ce qui conduit à nous priver de nos fors et libertés. Et de cela toute la communauté de Gosse, tant les clercs que les chevaliers et les laboureurs (*tota communitas de Goosa, tam clerici quam milites et laboratores*) peuvent témoigner que c'est vrai, et qu'ils n'ont jamais vu ni entendu dire que nous ou nos prédécesseurs eussions jamais fait le service militaire par la terre de Orx (*affarium de Horesc*) autrement que c'est dit. Aussi, que par votre majesté royale, par votre louable et bonne domination sur nous, daigniez-vous donner vos lettres sur cette liberté connue et manifeste pour que nous ne soyons plus tourmentés ou molestés par les baillis à cause de ça.

Très cher seigneur, Ô notre bon roi, toute la communauté de Gosse vous implore humblement en suppliant, à genoux et versant des larmes, afin que vous daigniez lui concéder par vos lettres patentes, par égard pour Dieu et la foi, que les laboureurs à qui échoient des « caveries » de droit héréditaire, alors qu'ils ne peuvent y tenir feu vif, puissent cependant les posséder avec les autres droits qu'ils vous rendent¹. De même que les chevaliers à qui échoient des terres et des casaux de laboureur de manière héréditaire puissent s'en servir « non vifs », avec les droites coutumes qu'ils vous rendent². Nous appelons dans notre langue vulgaire les casaux non vifs et caveries non vives en « lods », où l'on ne fait pas feu vif³. Et s'il plaît à votre majesté royale d'entendre la pétition que nous faisons par l'intermédiaire de vos chers et fidèles prud'hommes députés de Dax, faites en sorte, très cher seigneur, que les chevaliers ne puissent être vexés pour cela par d'autres, ni même se quereller entre eux. Lorsque c'est ce qu'il advient à un chevalier, les laboureurs lui demandent en raison

¹ *Quod laboratores, quibus milicie jure hereditario succedunt, cum non possunt ipsas tenere vivas, quod possint illas possidere cum aliis rectis que vobis reddunt.*

² *Similiter et milites quibus laboratorie .s. [sic] terre et casalia laboratoria, quibus talia jure hereditario succedunt, possint eis uti non vivis, cum consuetis rectis que vobis reddunt.*

³ *Vocamus in vlgari nostro casalia non viva et milicias non vivas in lauces, ubi non habeant focum vivum*

de cette terre, qu'il contribue à la queste ; et lorsque des caveries adviennent aux laboureurs, les baillis leur demandent un service de chevalerie, puisqu'ils les tiennent, comme c'est dit, « en lods »¹.

Éd. Charles Bémont, *Simon de Montfort, comte de Leicester, sa vie (120 ?-1265). Son rôle politique en France et en Angleterre*, Paris, Picard, 1884, p. 303 (British Museum. Additional Charters², n°11236).

<http://archive.org/details/simondemontfort00bemogoog>
Consulté le 12-03-2014. Trad. FB.

¹ *Quando et enim talia eveniunt militi, laboratores petunt ab eo, racione illius terre, quod det ad questam et quando milicie succedunt laborantibus, ballivi petunt ab eis recta milicie quatinus ipsos teneant, ut dictum est, in lausas.*

La révolte de 1548 à Bordeaux et la naissance de l'image d'une ville rebelle

Étudiées par Gigon au début du XX^e siècle, replacés dans le contexte des révoltes antifiscales de la première modernité par Yves-Marie Bercé, les événements de Bordeaux de l'été 1548 gardent encore une partie de leurs secrets. Certes, il y a quelques années, l'historien Marc Seguin a profondément renouvelé la connaissance de ces événements, mais en travaillant sur la Saintonge qui fut aussi l'un des territoires particulièrement affectés par ces événements. Il s'agira donc ici de reprendre les grands traits en esquissant quelques pistes de recherche. Le pouvoir royal grignotait ou tentait de grignoter peu à peu les prérogatives des municipalités et il sut tirer profit des révoltes urbaines pour s'immiscer dans la gestion des affaires municipales.

Après avoir vu comment la colère populaire a progressivement enflé, nous observerons son débordement avant de mesurer ses conséquences tant économiques que politiques pour la ville de Bordeaux.

I. Le mécontentement croissant des populations du Sud-Ouest

1. Des causes multiples d'irritation

La révolte bordelaise de 1548 fut l'une des plus violentes et son souvenir perdura jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Alors que la révolte grondait autour de Pons, de Saintes et de Cognac, dans la Saintonge proche de Bordeaux, le soulèvement du petit peuple du 17 au 22 août 1548 fut terrible. Ce fut une violente réponse populaire aux exigences fiscales de la royauté qui depuis quelques années frappaient durement les principales villes du royaume, du fait d'une vie de cour de plus en plus dispendieuse et des guerres d'Italie. Un peu partout, les souverains avaient usé de procédés plus ou moins brutaux pour ponctionner les citoyens théoriquement privilégiés : réquisition

des octrois municipaux, augmentation de la gabelle, charges exceptionnelles¹. Bordeaux avait ainsi dû prêter 20 500 livres au roi en 1542 et contribuer à l'entretien de 50 000 hommes de pied en 1543. L'extension du régime des greniers à sel devait mettre le feu aux poudres². Alors que le calme semblait régner dans la capitale de la Guyenne, malgré la contrariété croissante d'un grand nombre d'habitants, l'étincelle vint des milieux ruraux. En effet, les populations de Saintonge et d'Angoumois, notamment dans le secteur d'Angoulême, de Cognac, de Saintes, de Châteauneuf, de Barbezieux, de Jonzac, de Chalais étaient particulièrement exaspérés face aux déplacements des troupes ou à la crainte de leur venue. Elles s'alarmaient également de la spéculation sur les blés et des ventes qui étaient opérées à l'étranger, ce qui suscitait la peur de manquer et de ce fait la dénonciation des accapareurs et des profiteurs. Les incidents se multipliaient avec des émeutes à Libourne en 1541, à Périgueux en été 1545, à Blaye en automne 1547, à Jurignac en mars 1548³. Le mouvement va donc venir des campagnes et menacer les villes, lieux de pouvoir, et notamment Bordeaux. Une partie en effet des révoltés se dirigèrent au cours du printemps de 1548 vers Blaye et vers Guitres réveillant les populations villageoises qu'ils rencontraient. Peu à peu les esprits s'échauffent autour de Bordeaux et dans Bordeaux.

2. Un fait aggravant : la faiblesse des autorités

Des attroupements peuvent être rapidement maîtrisés. Encore faut-il que les autorités en charge du maintien de l'ordre soient à la hauteur des événements ; or, tel n'est pas le cas pour le Bordeaux de 1548. Plutôt que de présence, il faudrait parler d'absence d'autorité. Comme il est d'usage à cette époque, le gouverneur de Guyenne est choisi par le roi parmi les grands de la province. En 1548, le gouverneur n'est

¹ Chevalier B., *Les bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, p. 107-109.

² Boutruche R., *Bordeaux de 1453 à 1715*, Bordeaux, FHSO, 1966, p. 303.

³ Seguin M., *Les débuts des temps modernes (1480-1610)*, dans Glénisson J. (dir.), *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge*, La Crèche, Geste Editions, 2005, p. 218-220.

autre qu'Henri d'Albret, alors âgé de 45 ans, seigneur d'Albret, comte de Périgord et qui réside à Pau puisqu'il est roi de Navarre. Son représentant, son lieutenant, est un gentilhomme de la chambre du roi, Tristan de Moneins, baron de Moneins, chambellan du roi de Navarre, alors âgé de 45 ans, considéré par les Bordelais comme un forain, et qui n'est guère connu puisqu'il a été désigné en juillet 1547. Peu apprécié, il est en outre absent de Bordeaux au début des événements. Le maintien de l'ordre et la tranquillité publique sont assurés théoriquement par la municipalité qui dispose pour ce faire d'une force stipendiée et de l'appui de la milice bourgeoise¹. Les études récentes ont montré combien l'efficacité de cette milice bourgeoise était théorique, notamment en cas de troubles internes qui nécessitaient pour les miliciens de sévir contre leurs voisins, leurs amis voire leurs parents. Mais, pour maintenir l'ordre, encore faudrait-il que les commandants naturels de cette milice soient présents. Or, le maire de Bordeaux qui est à l'époque Charles Chabot, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de l'Aunis, baron de Jarnac, ne réside pas². En son absence, la fonction des institutions municipales repose donc uniquement sur les 12 Jurats élus tous les ans et sur deux d'entre eux dotés de responsabilités particulières, le sous-maire et le prévôt de la ville. En 1548, le premier est Estienne de Lestang, le second Raymond Du Sault. Dernière institution royale en charge de l'ordre public, la cour souveraine du Parlement de Bordeaux qui a moins d'un siècle d'existence. Elle est dirigée alors par un premier président âgé de 57 ans, Geoffroy de Lachassaingne, seigneur de Preissac.

¹ Coste L., « « Les milices bourgeoises en France », dans J.-P. Poussou (sous la direction de), *Les sociétés urbaines au XVII^e siècle. Angleterre, France, Espagne*, Paris, PUPS, 2007, p. 175-188.

² Baranova T., « Le discours anti-tyrannique dans la France d'Henri II : un des sens multiples du *Pasquille sur la rebellion de Bordeaux et la conduite du connétable* (1548) », *Histoire, Économie et Société*, 4^e trimestre 2002, n° 4, p. 482.

II. L'enchaînement des passions

1. Bordeaux insoumis

Les bandes de paysans révoltés s'approchent inexorablement de Bordeaux, agitent le Libournais, le Fronsadais, et l'Entre-deux-mers. Les Jurats semblent dépassés par les événements. Le 8 août ils font part de leurs craintes les plus extrêmes au gouverneur de la province et le 11 ils demandent à son lieutenant de revenir sur place. L'arrivée de Tristan de Moneins le jeudi 16 août calme les choses en apparence. Malgré les réticences des Jurats, qui depuis plusieurs semaines ressentent la tension des citadins, il convoque une assemblée de la bourgeoisie à l'hôtel de ville¹. Dans le cadre des institutions municipales bordelaises, il aurait pu se contenter de réunir le conseil des Trente voire celui des Cent Trente mais il préfère recourir à une assemblée plus large réunissant les principaux bourgeois de la cité. De telles assemblées élargies ont déjà été convoquées par le passé, en 1520, 1526, 1534². Dans le contexte de tensions, les quelques bons bourgeois qui se résolurent à répondre positivement à la convocation furent vite débordés par des éléments extérieurs. Le vendredi 17 août, l'assemblée est houleuse et Moneins, dans un premier temps, pour calmer les émeutiers consent à toutes leurs revendications. C'est une capitulation en rase campagne pour l'autorité :

- maintien des privilèges de la ville
- abolition de la gabelle introduite par le roi dans le Sud-Ouest
- interruption du paiement de la solde des 50 000 hommes de pied

¹ Cocula A.-M., « “Je vis en mon enfance un gentilhomme commandant à une grande ville”. Montaigne et la révolte bordelaise de 1548 », dans Barbiche B., Poussou J.-P. et Tallon A. (dir.), *Pouvoirs et contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bervé*, Paris, PUPS, 2005, p. 535.

² Coste L., *Messieurs de Bordeaux. Pouvoirs et hommes de pouvoir à l'hôtel de ville 1548-1790*, Bordeaux, CAHMC, 2006, p. 25.

- libération des émeutiers emprisonnés les jours précédents.

Une fois l'assemblée terminée, le lieutenant du gouverneur fait incarcérer par mesure de précaution les officiers de finances au fort du Hâ, pour les soustraire à la vindicte populaire. Il informe le gouverneur de Blaye de ses décisions et lui annonce l'arrivée des présidents de La Cassagne et Mirambeau. Il envoie d'autre part deux gentilshommes, le seigneur de Seignan et celui de Bisqueytan calmer les esprits dans la petite prévôté de l'Entre-deux-mers qui était sous la juridiction de la ville. Or, si Tristan de Moneins tente de calmer les esprits, de gagner du temps, telle n'est pas l'attitude du gouverneur de la place de Blaye, Gaspard de Polignac, seigneur des Roys, qui, assiégé par les paysans du Blayais et de Saintonge refuse de se rendre, fait tirer du canon, ce qui entraîne le pillage d'une partie de la ville. Cette résistance blayaise le 18 août 1548 va sans doute être connue le lendemain ou le surlendemain des manifestants bordelais. Le lieutenant va alors commettre une erreur. Alors qu'il s'était sagement enfermé au château Trompette, il tente une sortie sous forme d'une parade militaire qui se veut intimidante le mardi 21 août. Son comportement surexcite les habitants, on sonne le tocsin, on ouvre les portes de la ville pour permettre aux paysans des environs y pénétrer. « En moing d'une heure y eust de ving cinq à trente mil hommes en armes »¹. On n'accordera aucun crédit à ces chiffres qui représentent la population totale de la ville à l'époque. Mais on peut supposer la présence de plusieurs milliers de manifestants. Conscient de la supériorité numérique de l'adversaire, Moneins rentre dans le château mais, sous la pression des émeutiers, le premier président vient le chercher pour le conduire à l'hôtel de ville. Mal lui en prit. Pris à partie par les émeutiers, il sort de la maison commune encerclé par la foule. « N'ayant, selon Jacques-Auguste de Thou, d'autres moyens de s'évader, s'avisa de jeter une très belle chaîne d'or qu'il portoit au col, et voulut s'achaper au travers de ceux qui

¹ Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, Bordeaux, 1862, T. 2, p. 330. Les chiffres sont vraisemblablement excessifs compte tenu de la population de la ville, même si l'on y intègre des paysans venus des environs.

se battoient pour l'avoir ». Il fut alors tué avec deux officiers. Sans doute témoin des événements, le jeune Michel Eyquem, futur sieur de Montaigne, y fait allusion lorsqu'il écrit dans les *Essais* :

« Je vis en mon enfance, un Gentilhomme commandant à une grande ville, empressé à l'émotion d'un peuple furieux : Pour éteindre ce commencement du trouble, il prit parti de sortir d'un lieu très assuré où il était, et se rendre à cette tourbe mutine : d'où mal lui prit, et y fut misérablement tué »¹.

Le cadavre du lieutenant est outragé et laissé sans sépulture pendant deux jours, les Carmes ne parvenant pas à récupérer son corps. Le receveur des deniers de la ville Andrault est aussi assassiné de même qu'une vingtaine d'officiers de la gabelle. Pierre Gaignard, receveur des tailles au siège de Saint-Jean-d'Angély, qui s'était réfugié dans sa métairie d'Yvrac, entre Bordeaux et Blaye, est retrouvé par des révoltés et mis à mort.

2. L'illusion d'une riposte rapide des autorités

Il semblerait qu'au paroxysme de l'émeute, les Jurats et les parlementaires présents à l'hôtel de ville aient préféré s'éclipser pour échapper au même sort que Moneins. Les émeutiers s'étant calmés, les autorités municipales reprennent le contrôle de l'hôtel de ville le 22 au matin, assez facilement semble-t-il, et font fermer les portes de la ville pour éviter l'entrée de gens indésirables des campagnes. Le petit peuple dut livrer les armes en sa possession. De son côté, le parlement reprend ses séances le 25 août et engage la répression, pour faire oublier sa passivité. Les autorités locales font la chasse aux émeutiers, mais elles n'oublient pas de s'enquérir de l'état d'esprit du souverain. Le parlement députe auprès d'Henri II le président Guy de Brassac², la municipalité missionne le brillant avocat Guillaume Blanc auprès du duc d'Aumale à Poitiers. Furent-ils efficaces ? On peut en douter aux dires des enquêteurs royaux. Ceux-ci mirent en doute la fermeté des

¹ De Montaigne M., *Les Essais*, Livre I, chap. 24. A.-M. Cocula, « Je vis en mon enfance ... », *art. cit.*, p. 531-547.

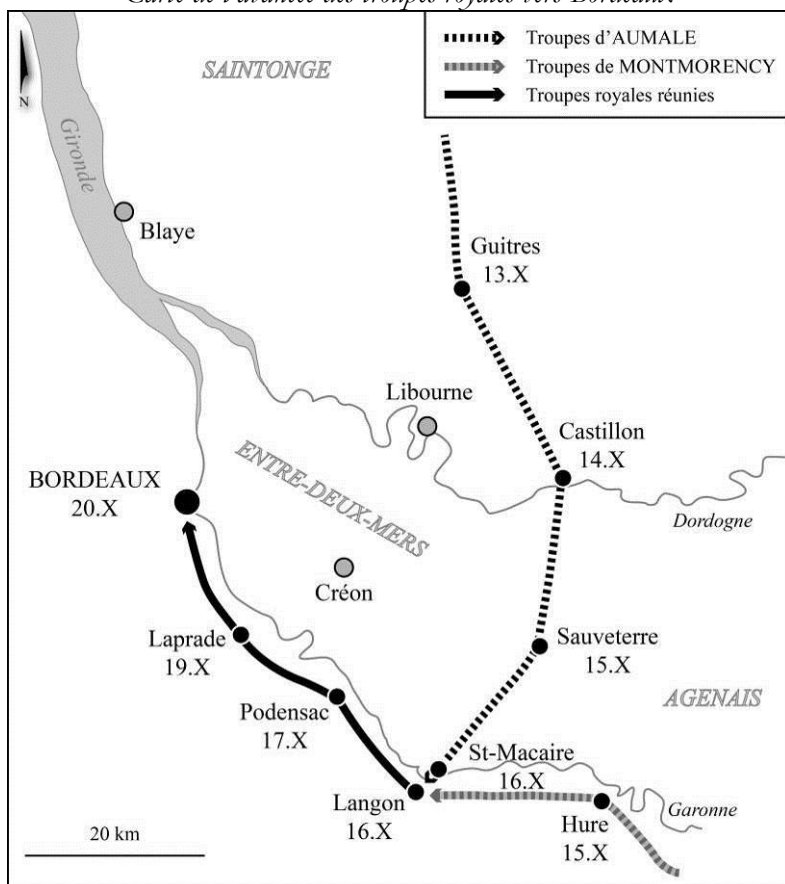
² Archives Municipales de Bordeaux (AMB), Ms 761, p. 986.

autorités contre les émeutiers. Ne disait-on pas qu'il « y avoit au moins deux des principaux jurats, & qui avoient le plus de crédit dans les délibérations, qui faisoient eux-mêmes négoce de sel sous des noms interposés » ?¹ Ces accusations mériteraient d'être confirmées par une étude approfondie des circuits commerciaux et financiers du sel à Bordeaux. Toujours est-il que les délibérations des 16, 17, 26, 28, 29 et 31 août, 1^{er} et 5 septembre, donc prises majoritairement après les émeutes, furent dénoncées par les agents du roi. Malheureusement, les registres avaient disparu avant même le XVIII^e siècle et l'on ignore le contenu précis des séances. La passivité, l'inaction, la connivence même du Parlement furent mises en avant. Le frère du premier huissier au Parlement, Alexandre de Boismenier n'était-il pas l'un des chefs de la rébellion en Angoumois ?

Quant au pouvoir royal, il choisit la solution militaire. Il décida d'envoyer trois forces principales sur Bordeaux : une, venant du nord, dirigée par le Claude de Lorraine (1496-1550), duc de Guise depuis 1528 et duc d'Aumale depuis 1547, une deuxième venant d'Italie par le Midi sous la conduite du connétable Anne de Montmorency (1493-1567) gouverneur du Languedoc et une troisième par la mer confiée à Jean IV de Brosse, duc d'Étampes et gouverneur de Bretagne. Les opérations par mer ne purent avoir lieu vu l'état de la flotte royale. En revanche, les troupes terrestres purent manœuvrer pour prendre Bordeaux en tenaille. Le 28 septembre Aumale était à Poitiers, le 2 octobre Montmorency à Toulouse d'où il écrit aux Bordelais pour leur interdire de quitter la ville ! Le connétable ne souhaitant pas que son partenaire attaque directement Bordeaux, il préconise une jonction des troupes un peu au sud de la capitale de la Guyenne. Aumale est à Guitres le 13 octobre, il franchit la Dordogne à Castillon le 14, atteint Sauveterre-de-Guyenne le 15, au moment où Montmorency est à Hure, en Réolais. Enfin, le 16 octobre la jonction est faite à Langon et l'on se dirige sur Podensac et Labrède.

¹ J.M. de Lacolonie, *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux*, Bruxelles, 1760, T.1, p. 482.

Carte de l'avancée des troupes royales vers Bordeaux



III. Répression et repentir

1. Le temps de la sanction

Très vite, les Bordelais, comprirent que la riposte du roi serait terrible. Le 19 octobre 1548, écrit le notaire Antoine Devaux, « monseigneur de Montmorency, connétable de France, entra avec son armée en la présente ville de Bordeaux »¹. Le visage de la répression ne fut pas simplement

¹ Archives Départementales de la Gironde (ADG), 3 E 4479, f° 605.

celui de Montmorency ; les Bordelais eurent à connaître un proche collaborateur de Montmorency, l'avocat Jean ou Nicolas Baron, grand Prévôt de la connétablie et maréchaussée de France, officier en charge du personnel militaire de la connétablie et qui connaissait tous les cas prévôtaux, c'est-à-dire les crimes de sédition, émotion populaire, exigeant une répression rapide et exemplaire¹. Mais aussi Jean de Daillon, comte du Lude, qui devait exercer la charge de lieutenant du roi en Guyenne de 1549 à 1557. Le procès de la commune de Bordeaux incombait au maître des requêtes Étienne de Neuilly.

Henri II punit la ville de Bordeaux avec sévérité. Les cloches, symbole de la Commune, furent déposées. Tous les bourgeois durent livrer les armes en leur possession puis vint le tour des paysans des environs, qu'ils fussent ou non soumis à la juridiction bordelaise, à Floirac, Latresne, Carignan, Cénac et Camblanes. La commission écouta avec attention les dépositions des jurats, du clerc de ville Richard de Pichon et du procureur syndic, examina les registres de délibérations et la correspondance. Les uns après les autres, Pierre Pages, Raymond Dusault, Pierre Forton, Pierre Roger, Barthémémy Vidal, Jean Thibaut, Guillaume de Lestonnac, Bertrand de Lange, Jean de Bonneau, Étienne de Lestang et leur porte-parole l'avocat Guillaume Le Blanc furent entendus et leurs arguments considérés comme « impertinents et non recevables ». Les jurats et 120 notables durent donc faire amende honorable et, vêtus de deuil, portant des torches, crier « Miséricorde » et assister à genou à un service solennel célébré dans la cathédrale Saint-André en l'honneur de Tristan de Monneins, la plus célèbre victime de la révolte. Les meneurs furent traduits devant le parlement de Toulouse et 120 à 140 personnes furent condamnées à mort², dont les jurats Raymond Dusault et Guillaume de Lestonnac qui eurent la tête tranchée. À l'humiliation de la ville s'ajouta aussi l'humiliation

¹ Marion M., *Dictionnaire des institutions de la France*, Paris, Picard, 1993 (1923), p. 73. Bardin E. A., *Dictionnaire de l'armée de terre*, Paris, Perrotin, T IV, 1841, p. 2637.

² Cocula A.-M., « Crises et tensions d'un parlement au temps des guerres civiles : le parlement de Bordeaux dans la seconde moitié du XVI^e siècle », dans Poumarède J. et Thomas J., *Les parlements de province. Pouvoirs, justice et société du XV^e au XVIII^e siècle*, Toulouse, Framespa, 1996, p. 723.

personnelle. Selon Dom Devienne, la femme de Lestonnac « qui étoit d'une beauté rare, ayant été se jeter aux pieds du connétable pour solliciter sa grâce, Montmorency la lui promit, à une condition que le désir de sauver son mari l'empêcha de refuser »¹.

« Le dit Guillem Lestonnac, écrit le mémorialiste Labat de Savignac, qui avait une parfaitement belle femme et lequel était alors jurat, fut mis en prison. Cependant sa femme intercédant le connétable pour la vie de son mari, ce seigneur lui fit entendre que si elle voulait lui accorder qu'il couchât une nuit avec elle, il lui rendrait son mari. Elle n'y consentit que du consentement dudit Guillem de Lestonnac, et le lendemain le connétable étant satisfait, lui fit ouvrir les fenêtres et voir son mari pendu vis-à-vis sa maison ».

Du Sault, frère du jurat, lieutenant au château du Hâ fut également exécuté, comme l'avocat de la commune, Guillotin. La recherche des émeutiers dura plusieurs années puisqu'encore en 1554 le parlement jugeait un dénommé Virolle qui reconnaissait « avoir esté au meurtre du feu seigneur de Monenh et qu'il en avoïy eu une pièce de la chayne que ledit feu seigneur avoyt au col »².

2. Une ville anéantie ?

Le 26 octobre 1548, la sentence tombait comme un couperet :

« Ont lesdits juges déclarés et déclarent ladite communauté, corps et université de la dite ville, atteints et convaincus de rebellions, mutineries, sedicions, infidelitez, desloyautes, assemblées en armes et désobéissance au Roy et contre sa Majesté ; esquelles sedicions et mutineries, ont esté commis plusieurs meurtres et saccagemens de maisons [...] ».

Les termes sont très durs mais, pour les représentants du souverain, l'immensité du crime justifiait des sanctions exemplaires. Les juges déclaraient « ladite communauté, corps

¹ Dom Devienne, *opus cit.*, Bordeaux, 1862, T. 1, p. 115 ; Le Mao C., *Chronique du Bordelais au crépuscule du Grand Siècle : le Mémorial de Savignac*, Pessac, P.U.B., *Mémoires rives*, 2004, p. 297.

² ADG, Série B, arrêts, liasse 81, pièce 21-22.

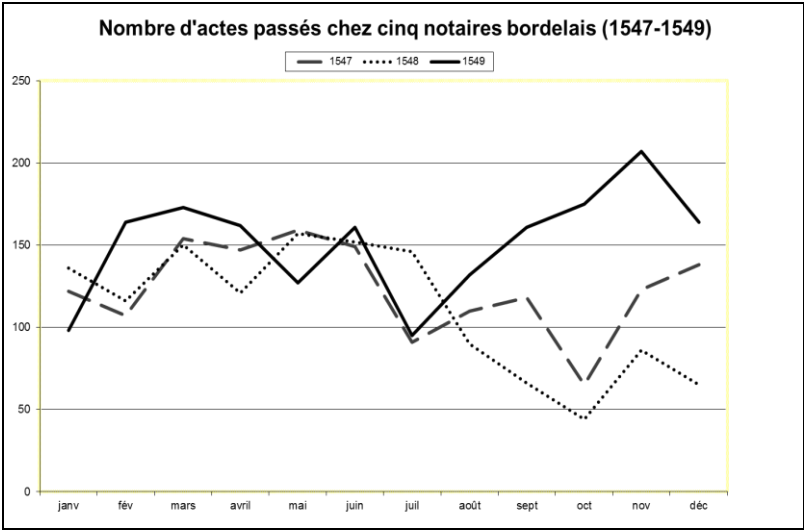
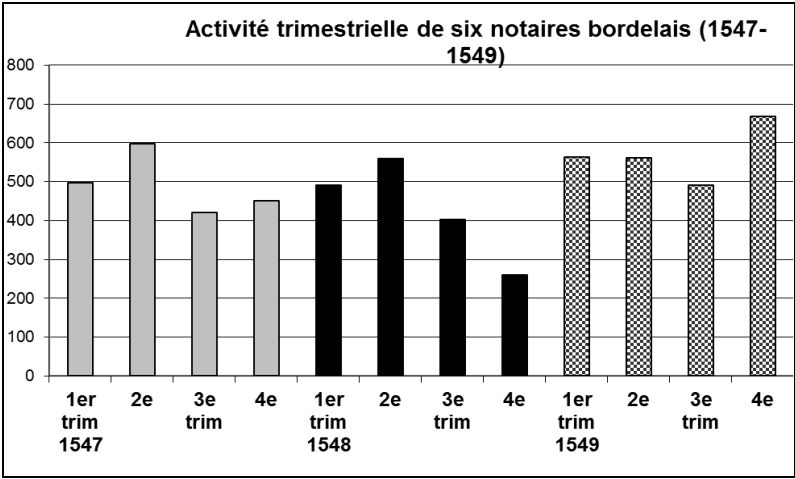
et université de ladite ville, privez à perpétuité de tous privilèges, franchises, libertez, droitz, accions, exempcions, immunités, maison de vile, jurade et conseil, ensemble d'autres jurats, conseillers, clerks, procureurs, bourses communes, seel, cloches, justice et jurisdiction ». Il est précisé par ailleurs que « la Maison de la vile sera démolie, rasée et abattue »¹, avant qu'une chapelle expiatoire ne fût construite. Tous les biens meubles, immeubles, les droits de la ville étaient confisqués au profit du roi. Les habitants devaient réparer le Fort du Hâ et le Château Trompette et en assurer l'avitaillement annuel. La jurade disparaissait au profit d'un corps de vingt-quatre prudhommes désignés par le comte du Lude.

La ville ne subit pas seulement les foudres du souverain. Les mouvements de foules, les émeutes au cours de l'été puis la longue présence des troupes perturbèrent sans nul doute son activité économique. L'on sait toujours peu de choses sur la conjoncture de 1548. L'étude de l'activité de six notaires (Jehan Lortie, Arnaut Belleval, Léonard Destivals, Laurent de Gorces et Denis Berthon) montre certes une nette baisse de l'activité d'août à octobre 1548, puisque l'on passe de 560 actes passés au deuxième trimestre 1548 à 402 au troisième et à 260 entre octobre et décembre. La comparaison avec l'avant et l'après-crise montre un volume d'actes inférieurs aux mois correspondants de 1547 et 1549 mais il faudrait étoffer l'échantillon (5969 actes). Les aléas du climat ne facilitèrent pas la tâche des marchands bordelais qui faisaient commerce de sel, de vin ou de pastel. Un acte passé chez le notaire Donzeau, le 19 novembre 1548, évoque l'annulation d'un contrat passé entre le riche bourgeois-marchand François Malbosc et le capitaine d'un navire d'Europe du Nord qui restait désœuvré « en default de ce qu'on ne pouvoye charger ledit navire pour raison des empeschemens, arestemens de vaiseaulx et autres troubles survenuz pour larmement de Mgr le connestable de France, par luy e autres faictz en la ville de Bourd »². D'autres ruptures de contrats durent avoir lieu à cette époque. La courbe des six notaires montre toutefois une reprise de l'activité au deuxième semestre de l'année 1549, avec 491 actes

¹ *Livre des Privilèges*, Bordeaux, Gounouilhou, Doc n° XIII, p. 277-279.

² ADG, 4 E 4749, f° 758 v°, 779 -R° V°.

au troisième trimestre 1549 contre 402 pour la même période de 1548 et 669 actes au quatrième trimestre soit + 156% par rapport à l'année de la crise.



Par l'édit de Compiègne, le roi restitua aux habitants « le droit de corps et collège de ville, pour en joyr, par eux et leurs successeurs », selon des formes encore non précisées. La ville était relevée de toute note d'infamie et si l'avitaillement du Château Trompette était maintenu, le rasement de la maison commune était limité à la destruction du « lieu couvert où souloit le vefroy »¹. Il fallut cependant attendre les lettres patentes d'août 1550 pour que le roi précise les privilèges qu'il comptait octroyer aux Bordelais. Aux côtés d'un maire, désormais en charge pour deux ans, le nombre des jurats était réduit de moitié, ce qui restreignait l'accès de l'élite à ces fonctions et aux privilèges afférents, et qui permettait éventuellement de mieux les contrôler. Comme à Paris, Henri II imposait un renouvellement du corps de ville par moitié. La crise de 1548 avait frappé les familles en place mais beaucoup parvinrent à se faire pardonner. Sur les treize édiles en place en 1548, six soit près de la moitié ont un patronyme que l'on retrouve après la crise. Tel est le cas notamment des membres des familles des deux condamnés, Raymond Dusault et Guillaume de Lestonnac. L'ascension de ces derniers n'est pas interrompue par 1548, bien au contraire, ce qui montre la capacité de résistance et d'adaptation des élites.

Laurent COSTE

CEMMC-Université Bordeaux Montaigne

¹ *Livre des privilèges*, Bordeaux, Gounouilhoul, 1878, Doc n° XIII, p. 283.

Une cible de la révolte bordelaise, le château Trompette au XVII^e siècle

« Comment le roi fit faire deux châteaux en la ville de Bordeaux...

Audit an 1454, le roi envoya grand nombre de gens d'armes et de francs archiers dedans la dite ville et cité de Bordeaux, où il ordonna de faire deux tours ou châteaux, afin de tenir le peuple d'icelle en sujétion ; dont l'un est situé sur le bord de la rivière et l'autre à l'autre bout de la ville... Pour la fortification desquels châteaux furent commis et ordonnés Monseigneur le comte de Clermont, le seigneur de Xantrailles, le bailly de Lyon, le gouverneur de La Rochelle... Lesquels firent grand diligence de y faire besogner de jour en jour à la construction desdites tours ou châteaux, qui étaient forte besogne et qui seront forts merveilleusement, pour résister contre tous, et mêmement pour tenir en bride et sujétion les habitants d'icelle ville, plus que jamais n'avait été fait »¹.

Ainsi débute l'histoire du château Trompette. À l'heure où s'achève le Moyen-âge pour laisser place aux temps modernes, à l'heure où, près de Bordeaux, la bataille de Castillon marque le début d'une nouvelle ère pour la Guyenne, sont posées les premières pièces d'une forteresse qui, pendant plus de trois siècles, symbolisa l'assujettissement de la capitale de Guyenne au pouvoir royal.

On comprend donc bien que ces trois siècles de vie commune ne furent pas un long fleuve tranquille et en l'espèce, la deuxième moitié du XVII^e siècle est incontestablement le temps de crispation et une période essentielle dans l'histoire de ce château. En effet, en moins de cinquante ans, la forteresse héritée de Charles VII est détruite par les Bordelais, reconstruite à l'identique dans un premier temps, puis transformée par les bons soins d'une ribambelle d'architectes pour être mise en conformité avec les nouvelles normes de la fortification moderne. Surtout, entre 1640 et 1680, sa surface a pour le moins doublé et implique la « stérilisation » d'un espace considérable au sein d'une ville à la veille d'une forte

¹ Vallet de Viriville (éd.), Chartier J., *Chronique de Charles VII, roi de France*, Paris, 1858.

croissance. Notre propos sera donc ici de comprendre pourquoi et en quoi un monument peut être la source autant que la cible de révoltes urbaines.

Dès lors, pour appréhender la place singulière du château Trompette au sein des mouvements de sédition bordelais, il nous faut, après avoir brièvement présenté les différents âges du château Trompette, expliquer qu'en tant que symbole monarchique, le château devient une cible lors de diverses émeutes. En outre, au fil du temps, à ces raisons politiques, s'ajoute le fait que le château est un obstacle au quotidien.

I. Les âges de Trompette : un château en perpétuelle mutation.

On ne connaît pas le début exact des travaux, mais il est probable que la construction de la citadelle débuta aux lendemains de la seconde reddition de la ville, le 9 octobre 1453. Les premières mentions de travaux apparaissent fin 1455. Le château s'implante alors à l'angle nord-est de l'enceinte urbaine, mise en place au début du XIV^e siècle. Il forme un trapèze irrégulier de 100 m de côté environ, adossé à l'intérieur de l'enceinte préexistante. Le but est bien ici de tenir la ville, mais en se gardant une porte de sortie vers la campagne. Les trois principaux ouvrages qui le cantonnent se nomment, du Nord-Est vers le Sud-Ouest, le boulevard ou plateforme de la mer ou des Chartrons, la tour noire ou du diable, et enfin la grosse tour ou tour du roi, en situation agressive face à la ville. La porte principale, dite de la Ville ou Royale, est à l'ouest. L'ensemble définit une surface intérieure de 8000 m², comprenant deux longs corps de casernes, une chapelle accolée à la courtine vers le fleuve, un puits devant la tour du diable, un jeu de paume enclos et une butte de tir. Le boulevard de la porte de mer, en forme de fer à cheval (et qu'on peut retrouver à Bonaguil), fut mis en place à l'extrême fin du XV^e siècle. Cet ensemble constitue le premier château Trompette, probablement achevé vers la fin du XV^e siècle. Il ne semble pas connaître ensuite de transformations majeures pendant près d'un siècle et demi.

C'est à l'issue de la Fronde que Trompette arbore un nouveau visage¹. En 1653, Mazarin envoie, dès le 8 août, un ordre à l'ingénieur Pierre de Conty d'Argencourt², alors gouverneur de Narbonne, de procéder à la reconstruction, qui débute dès le 14 septembre. Selon les termes de la paix de 1649, Trompette devait être reconstruit sur ses bases anciennes, sans agrandissement. C'est aussi pour cela que le plan adopté³ s'avère en partie archaïque sur le plan militaire. En revanche, l'architecte fait preuve d'un peu plus de créativité pour les casernes. Il combine l'aspect linéaire et géométrique, avec une trame classique d'arcades entre pilastres doriques, et un décor assez étonnant, où les spécialistes ont vu une influence maniériste⁴. Il y a donc ici une recherche artistique, qui peut a priori étonner pour une citadelle à vocation prioritairement militaire. Sur ce plan (militaire), il faut attendre 1664 et la remise en cause des accords de 1649 pour voir apparaître des éléments de fortifications modernes. On les doit à Louis Nicolas de Clerville, commissaire général aux fortifications et prédécesseur de Vauban⁵. Il fixe définitivement le plan du corps de la place. La superficie de la forteresse est alors doublée, empiétant vers le nord. La réalisation en est confiée à l'ordonnateur des travaux, Nicolas Desjardins, qui travaillait déjà avec Clerville pour l'achèvement du fort Saint-Nicolas de Marseille. L'ordonnateur prend sa charge à cœur, comme en témoignent ses lettres, et il semble qu'il ait agi ici moins en ingénieur qu'en architecte. C'est du moins le point de vue de Colbert du Terron en 1665 :

¹ Sur le château Trompette et la Fronde, voir Le Mao C., *Parlement et parlementaires. Bordeaux au Grand Siècle*, Seyssel, Champvallon, en particulier p. 46 et ss.

² Sur cet ingénieur, voir Buisseret D., *Ingénieurs et fortifications avant Vauban. L'organisation d'un service royal aux XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, CTHS, 2002.

³ Nous reprenons dans ces paragraphes l'étude réalisée par March A., « Le château Trompette de Bordeaux et son décor architectural », *Bulletin monumental*, t. 154-IV, 1996, p. 317-327.

⁴ *Ibid.*, p. 319.

⁵ Blanchard A., « Louis Nicolas de Clerville », dans *Vauban et ses successeurs dans les ports du Ponant et du Levant*, Paris, Association Vauban, 2000, p. 115-142.

« il m’a paru que Desjardins était architecte, mais peu architecte de guerre. Il a une forte inclination à assembler des pierres et à faire des ouvrages d’architecture peu utiles au sujet qu’il conduit »¹.

On lui doit en effet l’existence, entre les traditionnelles chaînes harpées, de tables en relief avec un ensemble complexe de moulures, des éléments qui relèvent plutôt de l’architecture civile. Le talent de Desjardins s’exprime aussi sur les portes qui, un siècle plus tard, suscitent encore l’admiration de Bonfin ou de Louis Combe. Le choix de l’ordre dorique n’est pas fortuit. Si l’on en croit les recommandations de Nicolas Goldman, auteur de *La nouvelle fortification*, en 1645², le dorique « porte la marque des hommes, mais la ionique des dames et la corinthiaque des damoiselles ; il est donc bien clair, si vous choisissez les deux dernières manières, que vous désirez de faire paraître votre ville efféminée ». Mais hormis cette concession à l’aspect guerrier, il faut reconnaître que la décoration relève plutôt de l’architecture civile. Là où on attendrait des trophées d’armes, on ne trouve porte Dauphine, que des guirlandes ou des linges. La porte royale est plus symbolique. Un buste lauré de Louis XIV – encore aujourd’hui conservé au musée d’Aquitaine – est entouré de deux vertus : la force, bien sûr, mais aussi la justice. Dès lors, on comprend mieux les propos de l’ordonnateur Desjardins, qui, fier de l’œuvre qu’il accomplit, déclare en 1665 :

« ceux qui le voient l’admirent et ceux qui en entendent parler ailleurs sont ravis d’apprendre la quantité d’ouvrages qu’il se fait en si peu de temps. Il n’y a rien en France, ni en Europe, ni peut-être en tout le monde de si beau ni de si bien fait pour le lieu ni pour la situation »³.

En effet, le nouveau château Trompette n’est pas seulement une forteresse militaire utilitaire. Il est aussi une œuvre architecturale admirable et admirée, du moins par les voyageurs. Claude Perrault, de passage à Bordeaux, déclare à son propos :

¹ March A., *art.cit.*, p. 321.

² Goldman N., *La nouvelle fortification*, Leyde, Elzeviers, 1645, p. 169.

³ Depping G. B., *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV...*, t. IV, Paris, 1851, pièce 8, p. 32, 31/08/1665, Desjardins à Colbert, évoquant les travaux du château Trompette.

« ce château paraît un bijou, à cause des ornements d'architecture dont on n'a pas accoutumé d'embellir les forteresses ; car, outre les portes et les poternes, qui sont ornées de colonnes et de sculptures fort délicates, tous les remparts sont ouvragés par des bossages et par des panneaux en relief qui paraissent autant d'échelles, et, en effet, on s'en pourrait bien servir pour cela... »¹

Au demeurant, cette volonté décorative n'est pas celle des commanditaires. Ce n'est qu'en 1669 que Colbert découvre l'élévation de la forteresse ; il somme alors Clerville de s'expliquer. La réponse est double : l'ingénieur se défousse sur l'ordonnateur, mais ajoute que « la forteresse étant, comme elle est, un spectacle considérable pour tous les étrangers qui y abordent et qui en font de grandes relations dans tous les pays, on a pris tâche de l'orner de matériaux bien choisis et de toutes les autres choses qui peuvent faire remarquer la grandeur du maître qui l'a fait construire ». L'arrivée de Vauban sur le terrain marque, quelques années plus tard, un retour au pragmatisme.

Il faut dire qu'entre temps, Bordeaux connaît sa dernière grande sédition du siècle, le soulèvement de 1675, communément appelé révolte du papier timbré². Parmi les mesures de rétorsion qui punissent la rébellion bordelaise, la révision du château Trompette est à l'ordre du jour. Dès 1678, les travaux ont commencé, comme en témoigne John Locke³, de passage dans la cité. Vauban n'apporte en fait que des modifications, car l'essentiel est en place. Procédant toujours de la même manière, il établit un plan sur lequel figurent en rouge les parties existantes, en jaune les parties projetées, le tout étant accompagné d'un mémoire où il dresse un état des

¹ Perrault C., *Voyage à Bordeaux*, Paris, H. Laurens, 1909, p. 198-194.

² Sur ces événements, on consultera Le Mao C., *op.cit.*, p. 141 et ss, Beik W., *Urban protest in Seventeenth century France. The culture of retribution*, Cambridge, CUP, 1997, p. 146-159, Loirette F., « La sédition bordelaise de 1675, dernière grande révolte urbaine de l'Ancien Régime », *Actes du 102e congrès national des sociétés savantes*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978, t. II, p. 237-260. On consultera le récent ouvrage de Gauthier Aubert, *La révolte du papier timbré, 1675. Essai d'histoire événementielle*, Rennes, P.U.R., 2014.

³ Pariset F.-G., « Locke à Bordeaux (1677-1678) », dans *Revue historique de Bordeaux*, 1954, p. 89-94.

lieux et expose les modifications à faire. Au demeurant, un certain nombre de ses propositions ne furent pas retenues, en particulier tout ce qui touche à l'architecture intérieure (construction de logements pour les officiers, pour le lieutenant du roi, établissement d'un arsenal...) On suit en revanche ses recommandations concernant les perfectionnements dans le système de défense : demi-lune avec parapet gazonné au nord, et autres chemins couverts, embrasures, parapets, ponts et fossés... Les travaux sont finalement achevés en 1691 mais Trompette ne remplit jamais plus son rôle par la suite. Le château ne sert qu'à accueillir quelques prisonniers récalcitrants, à tirer quelques coups de canons à l'occasion du passage d'un invité de marque (le prince de Conty, en 1719) ou encore lors des célébrations de la paix, en 1713. Devenu inutile, le monstre restait néanmoins en place et occupait massivement l'espace urbain. Il nous faut donc poser maintenant le regard sur les rapports entre le château Trompette et les Bordelais.

II. Trompette, le Roi et les Bordelais : le symbole de l'autoritarisme monarchique ?

Depuis ses origines, Trompette est là moins pour éloigner l'ennemi que pour tenir les Bordelais en respect. L'idée que la forteresse pourrait défendre la ville est certes présente. À l'origine, en 1454, la volonté de se protéger des incursions anglaises est prégnante. Il existe à l'époque tout un faisceau de mesures : arrêt des navires à hauteur de Soulac en attendant l'obtention d'un sauf-conduit ; escale à Blaye pour un examen de l'équipage et de la cargaison ; obligation d'y déposer les armes présentes à bord avant de poursuivre vers Bordeaux, etc. De plus, le château Tropeyte, du nom du quartier qui l'accueille, est édifié à l'intérieur des murs du XIV^e siècle, à l'endroit où ceux-ci rejoignent la Garonne. Il est donc intégré au dispositif de défense. Par la suite, la peur d'une incursion anglaise voire espagnole demeure et on redoute notamment que l'ennemi ne s'appuie sur une sédition bordelaise pour opérer un débarquement. Cette crainte n'est pas vaine si l'on considère que deux magistrats bordelais furent députés vers

Cromwell¹. Elle se trouve de même réactivée à l'occasion de la révolte de 1675. Encore dans les années 1680, Vauban évoque cette idée de défense de la ville, mais c'est pour souligner la médiocrité du site. Pesant les avantages et les inconvénients, il souligne que la place, sur le plan militaire, est difficile à défendre, car petite et trop enfoncée dans la cité. À son goût, il eût mieux valu l'installer à une portée de mousquet plus bas le long de l'eau. Mais, ajoute-t-il :

« elle ne laisse pas d'être bonne et suffisante pour l'effet que l'on en demande » à savoir « de réprimer les émotions soudaines d'une populace facile à prendre feu et à se mutiner sans savoir bien souvent pourquoi, et dont les premiers mouvements étant une fois arrêtés, tout le reste se dissipe de lui-même, et se réduit à rien en un instant ».

Or, c'était bien la vocation du château Trompette dès ses origines. Celui-ci faisait en effet partie de la série des « quiquengrogne » construits par Charles VII pour s'assurer la fidélité des nouveaux territoires conquis à l'issue de la guerre de cent ans². Les Bordelais, après avoir capitulé avec les honneurs et livré leur ville le 30 juin 1451, apportèrent cependant leur soutien à l'expédition de reconquête conduite par le capitaine anglais John Talbot³ à partir d'octobre 1452⁴. Après la défaite anglo-gasconne de Castillon, le 17 juillet 1453, Charles VII punit donc sévèrement les Bordelais, par une confiscation de

¹ Archives Nationales (AN), KK1220, f° 128, 04/1652 : un royaliste anonyme écrit de Bordeaux au Cardinal.

² March A., *art.cit.*, p. 317. Il s'agit de citadelles urbaines implantées par le roi dans les villes périphériques nouvellement annexées à ses territoires.

³ Bochaca M. et Faucherre N., « "Tenir en brisde et subgection les habitants d'icelle ville" : la construction des châteaux du Hâ et Tropeyte à Bordeaux sous Charles VII et Louis XI », dans Cocula A.-M. et Combet M., *Château et ville*, Bordeaux, 2002, p. 53-64.

⁴ Sur ces questions, on consultera aussi Prétou P., « La sujétion de la Guyenne et le ralliement gascon à la fin de la guerre de Cent ans », in Pernot F. et Toureille V. (dir.), *Les lendemains de guerre, Réflexions sur « l'après » de l'Antiquité au monde contemporain*, Francfort, Peter Lang, 2009, p. 347-357, Bochaca M. et Prétou P., « Entre châtimement et grâce royale : l'entrée de Bordeaux dans la mouvance française (1453-1463), dans Gilli P. et Guilhemmet J.-P. (dir.), *Le châtimement des villes dans les espaces méditerranéens (Antiquité, Moyen Âge, Temps modernes)*, Turnhout, 2011, coll. « Studies in european urban history, 26 », 2012, p. 87-104.

leurs privilèges, le paiement d'une lourde amende et la construction des châteaux du Hâ et de Tropeyte¹. L'idée d'une punition de la ville est confirmée par le témoignage de Thomas Basin :

« toutefois, pour mettre quelque frein à l'inconstance de Bordeaux, il (Charles VII) décida que l'on construirait et fortifierait dans la ville, aux frais des habitants, deux citadelles, de façon que s'il arrivait que les habitants mal intentionnés se mêlaient encore d'appeler ou d'accueillir l'ennemi, ils eussent en ces citadelles comme un joug d'où ils ne pourraient à leur guise dégager leurs cous »².

C'est bien l'idée que l'on retrouve chez Vauban, lorsqu'il examine la situation de la place forte. Rappelons qu'il fait son rapport après la sédition de 1675. Le château Trompette n'est ici que l'un des éléments d'un dispositif qui fait feu de tout bois. Vauban intègre ainsi à son projet la tour Saint-Michel, qui est en fait le clocher de l'église. L'ingénieur se fait ici stratège autant que protecteur du patrimoine, remarquant que la tour est située « dans le cimetière de laquelle paroisse se fait ordinairement l'assemblée des mutins, et qui se trouve placée presque au milieu de leur quartier. Cette tour est une des plus belles pièces de l'Europe ; ce serait très mal fait que de l'abattre, tant pour la considération de la pièce même, qui est un très beau clocher, que pour l'utilité qu'on en peut retirer dans le temps soupçonneux de sédition, d'autant qu'elle contient trois étages extrêmement élevés avec des galeries tout autour, d'où l'on enfile et plonge sept ou huit rues de la ville, toute la place et le cimetière des environs et une infinité de cours et jardins des bourgeois. Enfin, on peut dire qu'elle commande du mousquet tout le quartier des mutins, et que, toutes les fois qu'il y aura trente hommes dedans, il est impossible qu'on y puisse faire aucun mouvement ni assemblée considérable qui n'en soit découverte... il est constant que trente hommes postés à propos dedans incommoderont beaucoup plus le quartier des séditieux que tous les forts de la place ensemble »³.

¹ Renouard Y., *Bordeaux sous les rois d'Angleterre*, Bordeaux, 1965, p. 513-520.

² Samaran (éd.), Basin T., *Histoire de Charles VII*, Paris, 1944, II, p. 201.

³ Rapport fait à Bayonne le 20 avril 1680.

Étant le symbole de l'autorité royale sur la cité bordelaise, on comprend bien que le château fut une des cibles préférées des révoltes urbaines. Ainsi, lors de la révolte populaire contre la gabelle en 1548, Trompette tomba aux mains des émeutiers, qui lui infligèrent un certain nombre de déprédations. Mais c'est incontestablement la Fronde qui constitue un temps de cristallisation. Les premiers incidents survinrent le 31 mars 1649, alors que le gouverneur du château menaçait de tirer sur des commissaires du Parlement venus récupérer des armes dans les quartiers alentours¹, mais ce fut véritablement à l'été 1649 que le château Trompette occupa le devant de la scène, moins, d'ailleurs, comme un élément du décor que comme un acteur à part entière. La place résista au siège de trois mois avant de tomber, le 18 octobre, aux mains de ses assaillants. Le château fut alors partiellement détruit et ce n'est pas un hasard si les Bordelais s'attaquèrent avant tout au front donnant sur la ville. Là, la citadelle fut rasée jusqu'au sol. Le château Trompette focalisa dès lors l'esprit de revanche des deux camps, les Bordelais exigeant, à chaque négociation, le démantèlement de la forteresse, tandis que Louis XIV n'eut de cesse, même longtemps après la fin des événements, de reconstruire l'édifice selon les plans de Vauban, quitte à raser tout un quartier pour les besoins de l'opération...

Cette haine s'exprime encore à l'occasion de la reconstruction du château, ce qui explique que les ingénieurs n'aient pas la tâche facile.

« Monseigneur, si nous étions un peu plus aidés et secourus d'autorité, je n'aurais pas la moitié de la peine que j'ai ; la garnison de cette place, depuis que j'y suis, nous fait un étrange désordre... Il n'y a pas jusqu'aux magistrats qui troublent notre travail... »

Les juges se montrent en effet particulièrement hostiles au nouveau château, certains se risquant même, aux dires de Desjardins, jusqu'à couvrir des agissements criminels :

¹ Sur ordre de la cour, Taranque, Mirat et Dusault se rendent aux Chartrons pour y récupérer des canons. Haumon, capitaine commandant le château Trompette, les menace de faire tirer sur eux s'ils s'exécutent.

« depuis peu de jours, un vagabond de cette ville, accompagné de deux autres, le premier nommé Chapelus, insigne meurtrier (...) assassinèrent un de nos charpentiers, frère de celui qui conduit tout l'ouvrage de charpenterie (...) n'ayant pris autre prétexte que ces gens travaillaient au château Trompette, le qualifiant une retraite de voleurs et gabeleurs... M. Bordes, un conseiller de ce Parlement, a sauvé la vie par deux fois au nommé Chapelus, qui est appuyé de beaucoup d'autres gens... »¹

Par ailleurs, tous les moyens étaient bons pour retarder les travaux. En 1655, par exemple, Desjardins se plaint que certains Bordelais « ont fait courir le bruit que la contagion était au château », afin de débaucher les ouvriers. Et la rumeur était d'autant plus crédible que le lieu était encore marécageux. La haine est à son comble chez les propriétaires expropriés. En février 1670, « une vieille bourgeoise, poussée par deux boutefeux des troubles passés, chassa de sa maison des experts qui en allaient faire l'estimation, avec menace de les faire tuer ». On le voit donc ici se dessiner : aux motifs politiques s'ajoutent les gênes que provoquent le château Trompette au quotidien.

III. Le château Trompette, un obstacle au quotidien

Il faut bien prendre conscience du fait que le château Trompette est un obstacle pour Bordeaux, pour plusieurs raisons. Premièrement, il en perturbe le bon fonctionnement, en imposant un glacis au sein d'un espace urbain en expansion. À l'origine, le château s'était implanté à l'angle nord-est de l'enceinte urbaine, mise en place au début du XIV^e siècle. Il était donc à l'extrémité de la cité, ce qui ne gênait pas en soi l'urbanisme. En revanche, une telle implantation perturba le commerce, car elle eut pour conséquence de repousser vers l'aval les activités portuaires, dans le quartier des Chartrons. Seule une étroite chaussée longeant le fleuve, au pied du château, reliait les faubourgs à la ville. Mais par la suite, Trompette finit par isoler totalement la ville de ses ports. Deuxièmement, c'est un obstacle à l'urbanisme. S'il était relativement aisé de faire craquer des murailles, d'abattre des remparts, il était en revanche beaucoup plus compliqué d'avoir raison d'une telle citadelle. Les Chartrons, en pleine expansion

¹ Depping G. B., *op.cit.*, pièce 8, p. 34, 11/12/1665, Desjardins à Colbert.

au XVII^e siècle, étaient devenus un quartier densément peuplé et la forteresse coupait alors la ville en trois quartiers : la cité médiévale au sud, les Chartrons au nord, et le faubourg Saint-Seurin à l'ouest. Dans une formule fort bien tournée, Tourny parlait à son propos d'un « reste de barbarie noyé dans la civilisation »¹ et en effet, à terme, Trompette fut encerclé par la ville. Sans cesse, on essaya de « grignoter » le glacis. Si les projets de Vauxhall échouèrent, on autorisa finalement, en 1775, la construction d'une salle de spectacle et d'un îlot urbain sur le glacis méridional. Il faut enfin signaler un troisième problème. Outre le fait que le château Trompette occupait un espace précieux, il imposait des contraintes au bâti environnant. On le voit notamment lors de la reconstruction de l'église des Dominicains, pour laquelle, après de longues tergiversations, le ministère de la guerre n'autorisa qu'une voûte d'un demi-pied d'épaisseur, afin qu'on ne pût y monter des canons pour faire tirer sur le château Trompette. Cette affaire de l'église des Dominicains nous amène à évoquer le problème posé périodiquement par le château Trompette : c'est un « dévoreur » de bâtiments.

La construction et le dégagement des abords du château donnent régulièrement lieu à la démolition de maisons, ce qui suscite de vives plaintes, adressées au roi. En réponse à une requête des jurats et du sous-maire de Bordeaux, Charles VII ordonne au trésorier de Guyenne une enquête sur les expropriations de terrains sans indemnisation, effectuées par ses gens en vue de l'édification des châteaux, mais on ignore les suites de cette procédure. Ces destructions lèsent non seulement les propriétaires, mais aussi ceux qui sont seigneurs de cet espace. Ainsi, parmi les personnes concernées, on trouve l'archevêché et le chapitre Saint-Seurin, dont les comptes mentionnent des cens impayés, en raison des destructions opérées pour le château Trompette. La situation se répète lorsque l'on reconstruit la forteresse, au temps de Louis XIV. L'édification entraîne la destruction de tout un quartier de

¹ Cité par Taillard C., *Bordeaux classique*, Toulouse, Eché, 1987, p. 78 ss. ; on consultera aussi Taillard C., « De l'Ancien Régime à la Révolution : l'histoire exemplaire des projets d'aménagement du Château Trompette à Bordeaux », *Revue de l'Art*, n° 83, 1989, p. 77-85.

Bordeaux. En 1678, John Locke, de passage dans la capitale de Guyenne, assiste aux premiers travaux d'agrandissement de la forteresse :

« Nous avons vu le château-Trompette, forteresse très solide au bord du fleuve, avec quatre bastions qui, sans tirer un coup de canon, a fait écrouler quatre églises et un côté de la plus belle et de la meilleure rue de Bordeaux dans laquelle une seule maison appartenant à l'abbé ..., qu'on était en train de démolir quand nous y étions, avait coûté à la bâtir, peu de temps avant, 50 000 écus. Tout ce ravage avait eu lieu pour bâtir cette citadelle dans un bel espace ouvert, libre de tout encombrement »¹.

On avait en effet rasé l'église du couvent des frères prêcheurs, où étaient enterrés un grand nombre de bonnes familles bordelaises, dont les Pontac ou les Lalanne² qui avaient là leur chapelle funéraire. Le Premier Président de la cour, Arnaud de Pontac, qui souhaitait ainsi être enterré dans la chapelle fondée par son aïeul Geoffroy de Pontac³, fut inhumé temporairement dans l'église paroissiale de Saint-Rémy, en attendant que le couvent fût définitivement transféré et pourvu de nouveaux bâtiments⁴. Les travaux affectaient les biens des Bordelais, et en particulier ceux des magistrats du Parlement. Au cours de l'année 1675 furent rasés les immeubles appartenant aux conseillers Filhot, Thibault et Delpesch, mais les plus lésés furent les présidents Pichon⁵ et Montesquieu ainsi que le président Lalanne qui avait hérité de son oncle, l'abbé de

¹ Desgraves L., *Voyageurs à Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 1991, p. 25.

² Archives départementales de la Gironde (AD33), H 3263, f° 263v, 30/07/1690, acte de messire Sarran de Lalanne, président au Parlement, pour la reconstruction, dans la nouvelle église, d'une chapelle semblable à celle érigée par Lancelot Lalanne le 22 octobre 1594, où reposent les corps dudit Lancelot et de Sarran, père du plaignant.

³ AD33, H 3263 f° 219, 26/09/1678, acte entre Arnaud de Pontac et le couvent des frères prêcheurs du Chapelet.

⁴ AD33, H 2644, 30/04/1681, acte entre Jean de Nizard, syndic du couvent des prêcheurs réformés du chapelet et le curé de l'église Saint-Rémi, réglant les modalités des funérailles du président Pontac.

⁵ AD33, 3 E 14867, f° 762, 15/05/1671, Pichon déclare qu'il avait une maison et chai dans le faubourg des "chartreux" qui lui venait de ses père et aïeuls, de grande valeur, qui avaient été démolis et les matériaux récupérés pour la construction du château Trompette, confrontant à l'est vers la rivière et à l'ouest au chemin. L'état des destructions avance une estimation de 58 400 livres pour trois lots différents, non détaillés.

Sainte-Ferme, une splendide demeure estimée à 150 000 livres¹. Le montant total des destructions fut estimé à 2 512 392 livres, dont 373 412 livres revenant aux Dominicains, pour la destruction de leur église et cloître. Aussi, sans même considérer l'aspect psychologique de la chose, la construction du château Trompette affecta considérablement les Bordelais, d'autant que les remboursements tardèrent à venir. Le président Lalanne adressa au Contrôleur Général une requête demandant la création d'un fonds pour le remboursement des maisons démolies, y étant lui-même intéressé, réclamation que l'on retrouve chez le conseiller de Marans, doyen des Enquêtes, Messieurs allant jusqu'à former une sorte de « syndicat » de créanciers, dont le président Lalanne prit la tête.

Dès lors, on l'aura compris, le château Trompette est aussi une gêne parce qu'il fut un perpétuel et gigantesque chantier. Perpétuel car les travaux s'étalèrent en effet à chaque fois sur une longue période. Déjà, au temps de Charles VII, la construction débuta vers 1453, probablement 1455 et ne s'acheva qu'à la fin du siècle et l'on peut quasiment reprendre la même chronologie au XVII^e siècle. En effet, les travaux débutèrent aux lendemains de la Fronde, en 1653, et ne s'achevèrent vraiment qu'en 1691. Gigantesque, car les besoins suscités furent considérables. À lui seul, le devis dressé par Vauban, qui ne portait que sur les améliorations, s'élevait déjà à 250 000 livres. Les travaux étaient réalisés par des entrepreneurs, qui répondaient à l'appel d'offre lancé par le roi. Le moins-disant, celui qui offrait le meilleur tarif, emportait le marché et se chargeait ensuite de l'organisation des travaux et du recrutement du personnel. Selon l'étude menée par Alexander March², les équipes travaillèrent à un rythme saisonnier. En hiver, on accumulait les matériaux pour l'ouverture des travaux, début mars. Ainsi, le 2 mars 1665, 150 hommes étaient à l'œuvre, mais ils étaient 1000 en avril et 1300 en mai. Beaucoup étaient des saisonniers sans qualification, travaillant aussi bien aux champs qu'au chantier. Néanmoins, la présence d'un tel chantier n'était pas seulement bénéfique. Le premier château Trompette fut construit grâce à

¹ Il s'agit de celle mentionnée par John Locke.

² March A., *art. cit.*, p. 317-327.

la corvée, à plusieurs reprises supprimée et rétablie. Les villes filleules elles-mêmes furent mises à contribution. Mais cela peut avoir des effets inattendus. Dans une lettre de l'intendant Pellot à Colbert, on apprend que « le sieur Casaux, gentilhomme, proche de Bordeaux, a assassiné sur la Garonne, au-dessous de Bordeaux, le sieur Dulac, un des entrepreneurs du château Trompette, à cause qu'il faisait conduire au château Trompette des matériaux, par préférence à quelques ouvrages qu'il faisait faire. Comme il s'est sauvé, je lui fais faire son procès par contumace, et vous jugez, bien, Monsieur, qu'il faut faire bonne justice d'un pareil crime, pour l'intérêt du Roi et de cet ouvrage ». En effet, la citadelle royale primait sur les autres ouvrages et canalisait une bonne partie des forces vives de la cité. Desjardins chercha même à faire interdire toute construction en ville et à trois ou quatre lieues à la ronde, pendant l'espace de deux ans. Heureusement pour les Bordelais, la mesure, qui au demeurant n'aurait rien eu d'inhabituel, ne fut pas retenue, mais ces divers éléments expliquent bien les tensions qui pouvaient se nouer autour du château Trompette.

Au terme de notre étude, il apparaît assez bien que l'histoire du Château Trompette permet de retrouver en filigrane la chronique des séditions bordelaises, au point que l'on puisse considérer ce château comme l'un des acteurs de ces troubles. Au demeurant, cette métonymie urbaine n'est pas unique tant il est vrai que sous la Fronde, on redoutait ce moment où Saint-Michel allait marcher sur le Chapeau Rouge... Trompette résume enfin l'incompréhension qui put exister entre un roi et sa ville. Malgré ses qualités esthétiques indéniables, jamais les Bordelais ne purent accepter le château Trompette, qui fut toujours considéré comme un fer au dos. Déjà, à la fin du XVIII^e siècle, naissait le projet d'une vaste place Ludovise, qui ne vit jamais le jour. En 1845, Auguste Bordes pouvait écrire avec une jubilation non dissimulée :

« Instrument d’oppression et menace dressée, cette Bastille a été complètement détruite à la grande joie des habitants de Bordeaux ; une terrasse magnifique, de superbes allées en quinconce, un hémicycle, des maisons monumentales, des bains publics, deux colonnes rostrales servant de phares, occupent aujourd’hui son emplacement, qui embrassait le terrain compris entre la rue du Chapeau Rouge et le faubourg des Chartrons »¹.

Caroline LE MAO
CEMMC-IUF
Université Bordeaux Montaigne

¹ Bordes A., *Histoire des monuments anciens et modernes de la ville de Bordeaux*, t. I, Bordeaux, 1845, p. 162-163.

Les élites en révolte : le cas aquitain

La Fronde bordelaise entre événements nationaux et particularismes locaux

« Il en est des peuples comme des lions que l'on apprivoise, ils obéissent tout autant qu'on les flatte ils craignent quand ils voient un bâton levé mais soudain qu'on appuie sur eux se servant du courage que la nature leur donne ils déchirent la main qui les outrage et apprennent à celui qui les commande qu'ils ne souffrent les fers que parce qu'ils les veulent. La tyrannie est le germe de la révolte, l'amour est le maître des cœurs et on ne voit jamais conspirer contre celui qu'on aime »¹.

Après avoir été, dans les années 1960, un sujet de controverses historiques, les révoltes et plus particulièrement la Fronde connaissent aujourd'hui un regain d'intérêt de la part des historiens avec des approches différentes, davantage ciblées sur des aspects précis de la révolte². Les deux communications de ce colloque autour de l'importance de la ville de Bordeaux dans les événements frondeurs en témoignent³.

¹ Fonteneil J., *Histoire des mouvements de Bordeaux*, tome I, chez Mongiron-Millanges, Bordeaux, 1651, page 1 de l'avertissement au lecteur.

² Nous pensons ici à la controverse née des travaux de Porchnev B., *Les soulèvements populaires en France au XVII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1963 et de Mousnier R., *Fureurs paysannes. Les paysans dans les révoltes du XVII^e siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1967. Sur la Fronde : Méthivier H., *La Fronde*, Paris, PUF, 1984 ; Ranum O., *The Fronde : a French revolution 1648-1652*, New-York, W.W. Norton, 1993 ; *La Fronde*, Paris, Le Seuil, 1995 ; Pernot M., *La Fronde*, Paris, éd. de Fallois, 1994. Pour d'autres approches de la révolte, Descimon R. « Autopsie du massacre de l'hôtel de ville (4 juillet 1652). Paris et la "Fronde des Princes" », *Annales HSS*, 1999, p. 319-352 ; Jouhaud C., « La Fronde du Parlement de Bordeaux » *Hommage à Arlette Jouanna, sociétés et idéologies des Temps Modernes*, Montpellier, Presses Universitaires de Montpellier, 1996 ; Soudan C., « La prison et le procès de Jacques Filhot », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 39, 2007, p. 107-118 ; Blanquière C., *Une vie de Frondeur, le Chevalier de Thodias (1616-1672) un gouverneur de Fronsac et Coutras, premier jurat de Bordeaux*, Coutras, GRAHC, 2001 ; Vergnes S., *Les Frondeuses. Une révolte au féminin (1643-1661)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.

³ Servanton M., « La Fronde d'un homme de Richelieu : le cas Thibault de Lavie », *L'Aquitaine révoltée*, LXVI^e Congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest, 12-13 octobre 2013.

La Fronde est une guerre civile qui a lieu entre 1648 et 1653, donc à la fois sous la régence d'Anne d'Autriche (pour les années 1648-1651) et dans les premières années de la majorité royale de Louis XIV. Elle est considérée comme le paroxysme des crises qui ponctuent la première moitié du XVII^e siècle. Cependant, à la différence des autres révoltes qui sont généralement des mouvements ponctuels de réponse à une pression fiscale accrue, ici nous avons affaire à une sédition. L'ensemble de la société s'oppose aux tenants du pouvoir. Parmi ces révoltés contre la politique de la Reine figure la famille de Bourbon-Condé qui, après avoir soutenu la Régente contre la première vague de contestations, a été amenée à la révolte entraînant à sa suite leurs affidés. L'ensemble du territoire français est alors un gigantesque champ de bataille. Entre 1650 et 1653, une partie des conflits se cristallise autour de Bordeaux. Les épisodes bordelais de la Fronde permettent de voir le mélange détonnant entre une situation conflictuelle, récurrente, liée à des problèmes locaux, et des événements nationaux insurrectionnels. La situation bordelaise dégénère brusquement sous l'effet de l'arrivée de la princesse de Condé, qui fait d'un mécontentement local une quasi-révolution. Le cas bordelais amène le chercheur à se demander quelle relation peut exister entre une identité urbaine locale qui est, par essence particulière, spécifique, et des événements nationaux. Dans quelle mesure y a-t-il une interaction entre ces deux entités ou du moins une action ?

Les Condé sont dans un premier temps des soutiens de la royauté. Le noyau du clan est formé du prince, Louis II de Bourbon et de son épouse, Claire-Clémence de Maillé-Brézé. Le reste de la famille proche est constitué de la mère du prince, Charlotte-Marguerite de Montmorency, de son frère, Armand de Bourbon, prince de Conti, et de sa sœur, Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville. La pérennité de la famille repose sur les épaules de leur fils, Henri-Jules. La famille est alors au sommet de l'aristocratie française. Le prince est premier prince du sang, troisième dans la lignée de succession du jeune Louis XIV. C'est une famille puissante, en argent, en terre et en hommes. Le prince et une partie de la maison sont des soutiens indéfectibles du pouvoir lors du

premier épisode de la Fronde. Cette première crise a eu lieu entre le début de l'année 1648 et le mois de mars 1649. La situation était alors particulièrement périlleuse pour la Reine, seule, chassée de Paris. Louis II de Bourbon organise le blocus autour de la capitale, affame la ville. Sa mère finance la lutte contre les rebelles. Leurs clients parmi les parlementaires parisiens négocient avec les rebelles pour obtenir la reddition de Paris. Lors de la signature du traité de paix en mars 1649, les Condé sont les acteurs incontournables de la vie politique française. Leur montée en puissance et leurs demandes de plus en plus pressantes obligent la régente à faire arrêter le prince le 18 janvier 1650 en compagnie de son frère et de son beau-frère, le duc de Longueville. Entre le mois de janvier 1650 et le mois de février 1651, cette maison aristocratique, de sang royal, n'est donc plus représentée que par des femmes. Son épouse et sa mère sont assignées à résidence. De leur lieu d'exil, les princesses mobilisent les réseaux du prince. En avril 1650, Anne d'Autriche décide d'arrêter l'élan de soutien autour de leurs personnes et signe leur lettre de cachet. Claire-Clémence de Maillé-Brézé fuit avec son fils et traverse la France jusqu'à la forteresse de Montrond. L'avancée des troupes la contraint à chercher un nouveau refuge. Le choix se porte sur Bordeaux.

La capitale girondine est alors une des premières villes à entrer en rébellion ouverte contre son gouverneur, le duc d'Épernon¹. Représentant de l'État, il incarne les hausses d'impôts, notamment celle de la taxe des Aisés qui impose un emprunt sur les fortunes des marchands, en août 1644, celles du tarif et du franc-fief en 1648 et la menace de ne pas renouveler la Paulette si les Parlementaires refusent de suivre le Conseil de régence dans sa politique fiscale. Le mécontentement naît également d'un conflit de personnes entre le duc d'Épernon, jaloux de ses prérogatives royales, les autorités locales et les nobles bordelais pour qui Épernon n'est pas un pourvoyeur de charges et d'honneur. Sa mauvaise réputation à la cour (Épernon est un opposant traditionnel) lui donne peu de crédit face à la reine et donc peu de possibilités

¹ Bernard de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie française, pourvu en 1644 du gouvernement de Guyenne (que son père avait perdu sous Louis XIII).

de gratifications dans une société où tout est histoire de capacité à être pourvoyeur d'honneurs et de récompenses. Les élites bordelaises sont donc bloquées dans leur ascension faute d'un intercesseur efficace à la cour, ce que leur gouverneur aurait dû pouvoir incarner.

Le conflit latent éclate lorsque le gouverneur décide de construire de nouvelles places fortes autour de la ville au début de l'année 1648. Épernon veut que Bordeaux finance elle-même ce système de fortifications qui la menace autant qu'il la défend. Comme souvent pendant l'Ancien Régime, la situation dégénère rapidement. La ville s'arme et chasse les soutiens du gouverneur. Celui-ci reste dans la campagne bordelaise qu'il fait ravager par ses troupes. L'armée bordelaise connaît de véritables victoires militaires qui lui permettent de négocier avec la régente un *statu quo* lors de la paix de décembre 1649. Cependant aucun parti n'obtient réellement l'ascendant sur l'autre. Au vu de l'histoire de Bordeaux et de la cristallisation des antagonismes depuis le milieu des années 1640, cette sédition n'est pas étonnante. Bordeaux garde de son passé anglais la revendication d'une volonté d'autonomie par rapport aux pouvoirs centraux. Depuis son retour dans le giron français, les rapports entre la ville et le pouvoir royal ne cessent d'être constitués de révoltes, d'actes de soumission puis d'assouplissement de la part du Roi. Pour la couronne, l'importance de Bordeaux est renforcée par sa position de dernière grande métropole avant l'ennemi espagnol. Elle bénéficie d'une cour de Parlement et d'autorités municipales relativement autonomes, la Jurade, ce qui provoque également une concurrence certaine entre les officiers royaux et municipaux dont les intérêts divergent. Enfin, Bordeaux est une puissance économique majeure, forte, déjà de son vin et de son blé, qu'elle exporte dans toute l'Europe occidentale, peuplée d'artisans et de commerçants d'origines diverses. Autant d'éléments qui en font une capitale régionale tout à fait originale dans le territoire français.

Du point de vue des Condé, la ville offre d'autres avantages. Elle est située loin de Paris et donc des armées royales, alors mobilisées dans la partie nord et est du territoire, mais à proximité de l'Espagne, terre d'accueil pour tous les

opposants français. En outre, la route entre Paris (encadré sur la carte) et Bordeaux (l'étoile) est sûre pour la princesse de Condé (cf. fig. 1). Elle traverse les propres possessions des princes (l'ovale) et les gouvernements « amis » (soulignés) : les Bouillon, les La Rochefoucauld, les Saint-Simon notamment. D'ailleurs, au fur et à mesure de la descente vers Bordeaux (en noir), la troupe autour de la princesse s'enrichit des grands seigneurs et de leurs commensaux locaux. Yves-Marie Bercé a mis en avant le caractère à la fois romanesque mais surtout conspirateur de la descente de la princesse de Condé vers Bordeaux qui provoque une bascule spatiale du nord au sud de la révolte, ravivant un foyer important de la sédition au fur et à mesure de la descente de la princesse de Condé¹. Enfin, au contraire d'Épernon, les Condé ont des possessions et une clientèle bien ancrées en Guyenne. À Bordeaux même, il s'agit essentiellement de magistrats peu nombreux mais ayant des postes clés (de Nesmond, ou Thibault de Lavie), dans la province de nobles (le chevalier de Thodias ou le duc de Saint-Simon). Ceux-ci réussissent à créer ponctuellement des manifestations de soutien pour les princes notamment en février et en avril 1650².

Claire-Clémence de Maillé-Brézé entre dans Bordeaux avec son fils, Henri-Jules de Bourbon, le 30 mai 1650. Cette entrée est soigneusement mise en scène pour obtenir l'adhésion sans faille des Bordelais. Ainsi, la princesse ne se présente pas avec les troupes des princes, ce qui risquerait de provoquer des sentiments de xénophobie, mais seule. Elle apparaît devant la ville, en amazone, sur le cheval de son père,

¹ Bercé, Y.-M. : « Les princes de Condé héros de roman : la princesse amazone et le prince déguisé », dans R. Duchêne et P. Ronzeaud (éd.), *La Fronde en question*, Centre méridional de rencontres sur le XVII^e siècle. Colloque (1988, Marseille), Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 1989.

² Archives Municipales de Bordeaux (AMB), FF-68, *Harangue faite au roi et à la reine régente par le sieur de Constant, jurat et les députés de la ville de Bordeaux, le 22 avril 1650*, imprimé à Paris chez Guillaume Saussier, 1650, 8 pages. AMB, 3 J B 16, *Arrêt de la cour de parlement de Bordeaux, le 4 février 1650*. AMB, 3 J B 16, *Déclaration du roy contre les officiers et habitants de la ville de Bordeaux. Lettre du roi écrite à la cour du parlement de Bordeaux, le 20 décembre 1649. Lettre de Gaston d'Orléans écrite à la cour du parlement de Bordeaux, 26 janvier 1650. Lettre du roi écrite à la cour du parlement de Bordeaux, 21 janvier 1650*.

le Brézé. Son fils est à ses côtés. Elle est escortée par les chefs du premier soulèvement bordelais, celui de 1648-1649, à savoir Lusignan et Sauvebœuf. Dès qu'elle a franchi les portes de la ville, le discours de la princesse reste le même pour la période de juin à octobre 1650. Ce discours est stéréotypé et met en branle des ressorts précis de la société d'Ancien Régime. Elle a besoin de l'aide de la ville car elle est seule, persécutée, poursuivie par l'usurpateur Mazarin, elle, gardienne du sang Bourbon en la présence de son fils. La princesse de Condé joue ici avec les codes caractéristiques de la femme : celui de la mère protectrice, celui de la femme victime. Point d'ailleurs de volonté de subversion, du moins affichée, le langage utilisé est empreint d'humilité. La princesse demande la protection du peuple et l'aide du parlement qu'elle reconnaît comme seul détenteur de l'autorité pendant la minorité royale, faisant appel à l'ancien rôle de la cour suprême de justice. Elle joue sur les différents registres, celui de l'affectif et du législatif¹. Le public visé est lui aussi clairement défini. Le parti des princes connaît, grâce aux agents des Condé, la frilosité du Parlement. Il s'agit donc de forcer la main des autorités en utilisant la promptitude du peuple à se soulever. Les agents de la maison réussissent à mobiliser, selon le secrétaire Lenet, plus de 30 000 Bordelais au-devant de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, le 31 mai 1650². Même si ce chiffre semble être exagérément important, il témoigne du spectacle auquel a assisté le domestique, d'une marée humaine accueillant les princes. La princesse et le jeune duc, 7 ans, se présentent en habits de deuil, celui du père de la princesse. Ils baisent les mains du peuple, évoquent l'affection des Bourbons pour la ville. La foule les accompagne jusqu'à leur logis. L'effet recherché est obtenu. Le peuple exècre Mazarin, soutient la princesse et réclame un engagement pour la cause des princes. Le lendemain, les mêmes l'accompagnent à la cour du parlement.

Claire-Clémence de Maillé-Brézé s'adresse aux parlementaires en utilisant le registre de la grâce. Selon Lenet, la princesse sollicite les juges à mesure qu'ils entrent dans le

¹ Lenet P., *Mémoires*, éd. Petitot et Monmerqué, Paris, 1826, tome 1, p. 287.

² Lenet P., *op. cit.*, p. 285.

parlement, fond en larmes et demande asile contre Mazarin¹. Henri-Jules de Bourbon saute au cou des magistrats et leur demande la liberté pour son père. Lorsque les magistrats se retirent pour délibérer, la princesse entre à genoux dans la Grande-salle pour les émouvoir. Elle affirme alors ne pouvoir s'en remettre qu'à eux pour son sort et celui de son fils. Elle met en avant la pérennité de la maison de France incarnée alors par son enfant : « Il [en parlant de son fils] n'est âgé que de sept ans ; monsieur son père est dans les fers. J'espère que vous lui servirez de père »². Claire-Clémence de Maillé-Brézé en appelle aux compétences de cour d'appel de justice du parlement, seul recours possible face à une lettre de cachet. Elle souhaite que les magistrats réclament une grâce pour elle et la libération de son époux.

La princesse de Condé utilise parfaitement différents discours pour obtenir l'adhésion de tous les acteurs de la ville de Bordeaux. Les termes varient selon les publics. Différents registres sont utilisés : l'amitié, l'affection, le rappel à la loi. La mise en avant de la princesse et de son fils au détriment d'une armée ou des ducs rassure à l'heure de l'engagement dans la révolte. Son combat apparaît comme légitime. Elle demande à la ville et aux Bordelais la protection, la sécurité pour son enfant et afin d'assurer la pérennité de sa maison. Son sexe tranquillise. Elle est femme et ne peut chercher à prendre le pouvoir puisqu'il est interdit aux femmes en France. Ses revendications sont légitimes et se justifient par le bon fonctionnement de la société. Les femmes sont gardiennes de la maison qu'elles soient paysannes ou aristocrates et garantes de la sécurité de leur progéniture. Même si les Bordelais ne sont pas dupes du caractère séditieux de leur adhésion, la mise en avant du combat de la princesse offre un argumentaire face au pouvoir royal et permet de relancer le conflit contre le duc d'Épernon. De fait, le peuple, les parlementaires puis la jurade soutiennent la cause de la princesse. Le soutien se propage dans tout le Sud-Ouest. Toutefois, les troupes bordelaises, à peine de plus de 10 000 hommes, ne peuvent faire le poids face aux troupes royales. Après un siège de quelques semaines, la

¹ Lenet P., *op. cit.*, page 290.

² *Ibid.*, page 291.

ville doit déposer les armes en octobre 1650. La paix est négociée. La reine reconnaît la légitimité du combat de la princesse et pardonne aux Bordelais. Si la ville n'est apparemment pas mise à mal par cette deuxième fronde, de fortes dissensions naissent entre ses différentes composantes.

En effet, les dissensions locales marquent particulièrement la troisième phase de la Fronde. Le prince de Condé libéré en février 1651 s'oppose une nouvelle fois au pouvoir. En août 1651, il quitte la cour. Il gagne avec sa famille Bordeaux dans l'espoir de soulever une nouvelle fois la province en utilisant l'attachement des Bordelais pour son épouse. Cependant, la situation a changé en quelques mois. L'antagonisme entre le parlement et la jurade s'est creusé, le parlement a perdu son autorité au profit d'une troisième force en présence : les corporations de métiers. C'est là la particularité de ce troisième temps, la forte implication du peuple non plus comme soutien des révoltes mais comme organisation révolutionnaire. Dans aucune autre ville, nous assistons à ce phénomène qui porte le nom d'Ormée. Jouant à l'apprenti sorcier, le prince de Condé utilise l'Ormée contre les structures officielles et traditionnelles de la ville. La paix négociée de 1650 apporte de multiples sujets de satisfactions pour la ville parmi lesquels il y a le départ du gouverneur d'Épernon au profit de Condé. Cependant, ces mesures ne sont pas suffisantes pour calmer les revendications des Ormistes. Ce sont des petits bourgeois, souvent des artisans, qui réclament un accès aux institutions locales. S'appuyant sur l'exemple anglais, ils demandent l'instauration d'une république, la liberté et l'égalité pour tous¹.

À l'échelle nationale, la révolte de 1651 n'offre pas la même donne que celle de 1650. Le Roi a atteint la majorité royale. Désormais, quiconque s'oppose à lui commet un crime de lèse-majesté. Si la révolte est excusable lorsque le Roi ne gouverne pas directement, elle ne l'est plus ici. De plus, ce ne sont plus les femmes qui fuient des lettres de cachet et qui réclament protection. Mais bien des hommes, aristocrates,

¹ La révolution anglaise s'est déroulée entre 1641 et 1649. Elle a débouché sur le renversement de la royauté anglaise et la mise en place d'une république.

généraux de l'armée royale, princes du sang, qui frondent avec leurs troupes. Le risque est bien plus grand pour la couronne et pour les opposants. Le prince est donc obligé de chercher des recours là où il y en a, parmi les révolutionnaires et les puissances étrangères. Dès le premier séjour de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, un soutien matériel avait été demandé aux Espagnols. Mais en 1652, ce sont de vraies négociations qui sont menées conjointement avec le royaume d'Espagne et la toute nouvelle république anglaise. Le projet de créer un vice-royaume de Guyenne est évoqué. Des troupes armées espagnoles entrent en France pour grossir l'armée princière. Le prince quitte Bordeaux en mai 1652 pour porter le combat autour de Paris. La princesse de Condé reste dans Bordeaux avec son fils et sa belle-sœur, la duchesse de Longueville. La situation est insurrectionnelle dans la ville. De nombreuses échauffourées éclatent menées par les Ormistes. Les maisons des parlementaires sont pillées, ceux qui n'ont pas fui la ville doivent se réfugier à l'archevêché où réside la princesse. Les Ormistes ont pris le pouvoir dans la ville instaurant un climat de terreur et voulant nettoyer Bordeaux de tous les supposés « Mazarins ». Le nouveau mot d'ordre est *vox populi, vox dei* (la voix du peuple est parole divine). La situation dégénère encore un peu plus au début de l'été 1652. Sous l'effet conjugué du siège de la ville par les troupes royales et de la chaleur, une violente bataille éclate dans le quartier du Chapeau-Rouge. La princesse de Condé est obligée de se rendre au milieu des combats pour les faire cesser. Ils font 50 morts. Celle-ci exhorte la foule à la concorde pour obtenir le départ de Mazarin.

Il est nécessaire de reconstruire une unité au sein de la population urbaine pour éviter que la situation ne devienne anarchique. La princesse de Condé met en gage l'ensemble de ses bijoux auprès de banquiers anglais pour pouvoir financer le ravitaillement de la ville. Entre l'été 1652 et juillet 1653, tout ravitaillement par la terre est coupé par l'armée royale. Les Bordelais ne peuvent compter que sur les occasionnels bateaux venant d'Espagne et surtout d'Angleterre. Le prince de Condé exalte sa femme à tenir malgré les conditions et son état de santé. Claire-Clémence de Maillé-Brézé a, en effet, accouché au

début de l'année 1653 d'un petit garçon appelé Louis-Bordeaux. Cet enfant et son baptême sont utilisés comme un outil de rassemblement de la population bordelaise¹. L'enfant est dédié à la ville, qui devient son parrain en la personne du Premier Jurat. Lors du baptême, la ville entière pavoise aux couleurs isabelle, celles de la princesse, si bien que même absente, les relevailles n'ayant pas eu encore lieu, elle est présente partout dans cette cérémonie où princes du sang, nobles locaux, jurade et Ormée défilent. La fête est somptueuse. Les derniers deniers de la princesse sont investis pour un gigantesque banquet. L'objectif est double. Donner l'illusion d'une unité autour de la princesse et de ses deux garçons de sang royal et éteindre la peur d'une pénurie financière et alimentaire. La débauche de moyens (feux d'artifice, vins, viandes) est bien là pour rassurer les Bordelais et pour donner à croire aux royalistes que la ville peut encore tenir. En réalité, la situation se dégrade. On enregistre dans les registres paroissiaux un pic de mortalité infantile entre janvier et juillet 1653, parmi lesquels Louis-Bordeaux. Le blocus favorise les épidémies. Les Bordelais ont faim. Début juillet, l'armée royale passe à l'offensive. Le 20 juillet, les Bordelais se soulèvent contre les princes et les Ormistes et ouvrent les portes de la ville à l'armée royale. S'en est fini de la Fronde.

Bordeaux est une ville qui se soulève à trois reprises durant cette période. Malgré les dissensions entre les différentes autorités locales, elle présente une très forte cohésion sociale qui permet de faire bloc contre le gouverneur ou le pouvoir, et qui permet aussi de passer très rapidement d'un état de guerre civile à une relative paix. Le règlement du conflit est rapide, expéditif. Si c'est la princesse de Condé qui négocie la paix de 1650, les Bordelais traitent directement avec le pouvoir pour limiter les représailles en 1653. Certes les murailles sont rasées, certes la ville est lourdement taxée mais le

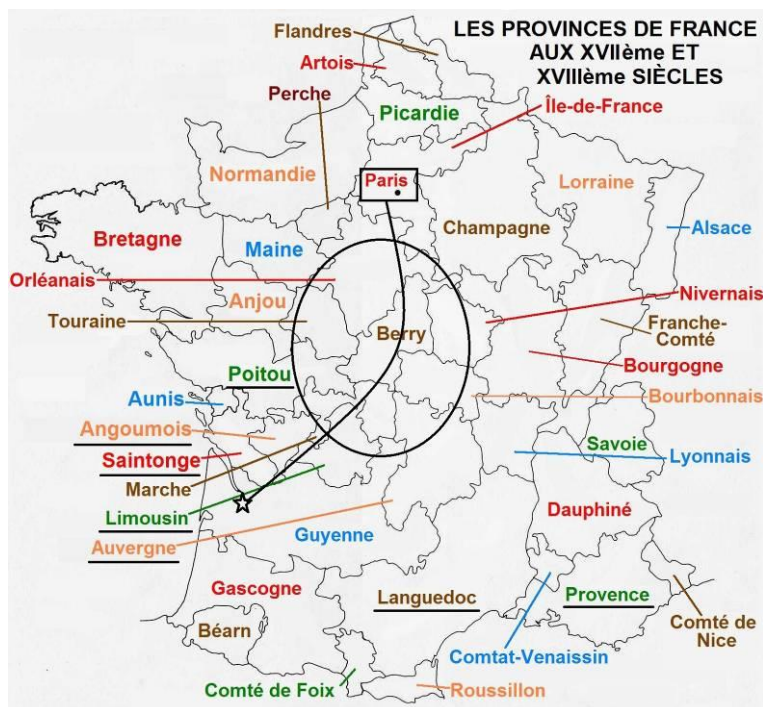
¹ Archives Nationales, K-1715-11. Mémoire des cérémonies pour le baptême du fils de monsieur le Prince à Bordeaux, 20 février 1653.

commerce repart instantanément, et l'année d'après elle est graciée. Toutefois, il s'agit du dernier éclat de la ville de Bordeaux. Elle ne participe pas aux autres soulèvements du XVII^e siècle et devient une de ces villes-ports de l'Atlantique, phares de l'absolutisme et du classicisme louis-quatorzien.

Claire BUCHET
Laboratoire Droit et Sciences humaines
Université Cergy-Pontoise

Annexes

Fig. 1 – La princesse de Condé de Paris à Bordeaux



La Fronde d'un homme de Richelieu : le cas Thibault de Lavie

« On ne peut pas même dire avec vérité que c'est le Parlement de Bordeaux qui fait [la] poursuite [de la révocation du duc d'Épernon], bien qu'elle se fasse en son nom. Les plus vertueux, les plus savants et les plus sages officiers de cette compagnie, entre lesquels sont le premier et second président et les plus considérables de la Grand' Chambre qui s'étaient retirés pour être fidèles à S.M., pour n'avoir point de part à la rébellion, sont en un sentiment contraire, aussi bien que plusieurs et la plupart des autres officiers du même parlement que la nécessité de conserver leur biens, leurs maisons, leurs familles a retenu dedans Bordeaux contre leur volonté et que la violence de douze ou quinze de leur collègues qui sont auteurs de tous les désordres a contraint pour sauver leur vie de souscrire à des résolutions qu'ils condamnent et qu'ils détestent non seulement en leur âme et en leur pensée mais encore en discours ordinaires avec leurs amis »¹.

« La Vie, advocat general, est plus mutin qu'aucun et plus dangereux, à cause de son esprit »².

Éblouie par la rhétorique corporatiste des magistrats, l'historiographie de la Fronde a pris coutume de traiter de celle-ci à Bordeaux comme d'une lutte du Parlement, érigé en acteur institutionnel cohérent et doué d'une volonté propre, face au gouverneur de la Guyenne, Bernard de Nogaret de La Valette, duc d'Épernon. Pourtant, ce dernier prenait le soin de souligner les clivages qui pouvaient apparaître au sein de la cour entre les « fidèles à [Sa Majesté] » et les « auteurs de tous [les] désordres ». Dans sa correspondance avec le cardinal Mazarin et le chancelier Séguier, véritable réquisitoire, il dénonçait avec virulence les magistrats qui, selon lui, étaient les plus compromis. Parmi ces rebelles, mutins et autres traîtres, se détachait l'avocat général Thibault de Lavie, érigé en moteur de la sédition.

¹ Bibliothèque nationale de France (BNF), ms. fr. 18752, f° 114, « Plainte du duc d'Épernon contre le Parlement de Bordeaux », début 1650.

² Archives Nationales (AN), KK 1217, f° 486, « Liste des membres les plus malintentionnés du parlement de Bordeaux », du 25 juillet 1649.

Dans un article essentiel pour la compréhension des attitudes bordelaises face à l'impôt sous Louis XIII, Yves-Marie Bercé appelait à la réalisation d'une étude de « la personnalité, la culture politique [des] parlementaires aux opinions virulentes », afin de mieux comprendre les logiques d'engagement politique des notables face « à la puissance insurrectionnelle permanente et menaçante du petit peuple, et aux entreprises de l'État moderne grandissant »¹. En répondant à cet appel, le parcours de Thibault de Lavie, si exécré par le duc d'Épernon, devrait permettre d'appréhender la mobilisation frondeuse d'une partie des magistrats bordelais².

En suivant la carrière de ce magistrat, tragédie en trois actes, depuis les années 1630 jusqu'à la Fronde et son dénouement en passant par la régence d'Anne d'Autriche, nous essaierons d'articuler la vie politique provinciale aux recompositions clientélaires qui affectent le royaume sous les deux cardinaux-ministres. De la sorte, nous essaierons de montrer comment des luttes de clans exacerbées par les appartenances clientélaires, aspect essentiel de la culture politique du temps, participaient d'un état d'insurrection permanente des élites provinciales qui s'identifie essentiellement à une lutte acharnée pour le pouvoir.

1. Thibault de Lavie et les prémices d'une carrière rouge cardinal

1. Une créature de Richelieu au Parlement ?

La carrière de Thibault de Lavie débute sous les auspices du cardinal de Richelieu. C'est le parcours de son père, Bernard

¹ Bercé Y.-M., « La bourgeoisie bordelaise et le fisc sous Louis XIII », *Revue Historique de Bordeaux*, 1964, p. 26.

² L'avocat général a déjà fait l'objet d'un discours prononcé par le substitut du procureur général à la cour impériale de Bordeaux en 1869, Théophile Bazot. Mais le propos vise essentiellement à une réhabilitation de Thibault de Lavie qui, par son exemple, doit engager les magistrats à ne pas s'occuper de politique sous Napoléon III (Bazot T., *Le parlement de Bordeaux et l'avocat général Thibault de Lavie sous la Fronde*, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1869 avec en particulier les pages 50 et 51 pour les considérations morales conservatrices et pro-impériales).

de Lavie, qui lui ouvrit la voie. Celui-ci est reçu au Parlement de Bordeaux comme président à la chambre des Requêtes en 1607¹. Malgré l'opposition des magistrats bordelais qui vont jusqu'à l'assigner à comparaître devant eux², il devient en 1622 premier président au parlement de Pau nouvellement créé par Louis XIII³. Au faite du pouvoir en Béarn avant l'accession de Richelieu au Conseil étroit du roi, Bernard de Lavie ne peut donc être désigné comme une créature du cardinal. Néanmoins, il se rapprocha de Richelieu à la faveur des démêlés qu'il entretenait avec Antoine II de Guiche, comte de Gramont, vice-roi de Navarre⁴. Bernard de Lavie devint alors un des clients du cardinal dans le Sud du royaume, à la fois prompt à lui proposer ses services et à lui demander son soutien⁵.

Dès lors, il s'évertua à garantir la réussite de son fils à l'ombre de l'homme rouge. Devenu avocat, il lui permit de requérir en 1633 à la place des gens du roi l'enregistrement au parlement de Navarre des lettres de la charge d'amiral de France délivrées au cardinal de Richelieu⁶. Surtout, il procéda à l'achat pour son fils de la charge d'avocat général au parlement de Bordeaux⁷. L'accession en 1635 de Thibault de Lavie à cette

¹ Archives départementales de la Gironde (ADG), 1B 18, f° 157, « Donation à Bernard de Lavie de l'office de président aux Requêtes, vacant par le décès de Florent de Roy (Paris, 25 septembre 1606, et Bordeaux, 13 janvier 1607) ».

² Archives Municipales de Bordeaux (AMB), Registres Secrets (RS), ms 785, p. 567.

³ Férét E., *Statistique générale, topographique, scientifique, administrative, industrielle, commerciale, agricole, historique, archéologique et biographique du département de la Gironde*, Bordeaux, tome 3, 1889, p. 390.

⁴ Archives des affaires étrangères (AAE), Mémoires et documents (MD), France, vol. 795 bis, f° 169, 199 et 200, *Lettres de Michel de Marillac au cardinal de Richelieu*, 9 juin, 9 et 11 juillet 1630 ; AAE, MD, France, vol. 252, f° 189, « *Mémoire contre M^r le comte de Gramont et sur beaucoup d'abus introduits en Béarn* » par le premier président Bernard de Lavie à Richelieu, 24 décembre 1631.

⁵ AAE, MD, France, vol 804, f° 300, *Lettre de Bernard de Lavie au cardinal de Richelieu*, 28 juillet 1632.

⁶ Bazot T., *Le parlement de Bordeaux...*, *op. cit.*, p. 61.

⁷ ADG, Insinuation 1642, ff° 107v°-110v°, « Contrat de Mariage Thibaud de Lavie et Marguerite de Maillard, 20 janvier 1642 ». Je remercie tout particulièrement M^{lle} Marie-Pauline Ferry pour la communication de ce document.

charge au sein de la cour en faisait un homme clé pour Richelieu, non seulement d'un point de vue institutionnel, mais aussi clientélaire.

Vis-à-vis de l'institution, La Roche Flavin pouvait souligner combien les charges d'avocats généraux étaient essentielles :

« Leur charge estant si necessaire aux corps des Parlements, combien qu'ils semblent estre les pieds de ces grands corps, & les derniers des Conseillers, si est-ce que sans eux, en ce que concerne les affaires d'Estat & publiques, la fonction de tout ce corps est manquée, & defectueuse. Aussi il arrive souvent que les plus petites roues font mouvoir les plus grandes machines : & sans elles on les void sans action & inutiles »¹.

On comprend tout l'intérêt que pouvait avoir pour Richelieu la captation de cette charge par l'un de ses clients. D'autant que Thibault de Lavie lui ouvrait les portes d'un important réseau de magistrats au sein de la compagnie bordelaise, celui des de Gourgues-Lestonnac. Ce réseau s'organise autour du mariage en 1617 du premier président Marc-Antoine de Gourgues avec la fille unique et riche héritière bordelaise de Richard de Lestonnac, Olive de Lestonnac². La reconstitution des liens de parenté au sein de la cour permet de mesurer l'emprise de ce groupe sur la compagnie et l'insertion de l'avocat général dans ce réseau³.

¹ De La Roche Flavin B., *Treize livres des Parlemens de France*, Genève, 1621, p. 132.

² Le Mao C., « Une redoutable femme d'affaires : la première présidente Olive de Lestonnac (1572-1652) », *Annales du Midi*, tome 118, n° 253, janvier-mars 2006, p. 11-29.

³ Les informations ayant permis la reconstitution de ce réseau proviennent essentiellement des multiples allusions aux parentés contenues dans les délibérations de la cour de 1610 à 1655, retranscrites dans les registres secrets (AMB, RS, ms 783 à 793 et BMB, ms 1500 et 1501). D'autres informations ont été extraites de BNF, ms.fr. 18752, ff° 322-472, contenant des enquêtes de parentés effectuées à la demande du chancelier Pierre Séguier. Elles ont été confrontées aux généalogies publiées, en particulier Vindry F., *Les parlementaires français au XVI^e siècle. Tome second, premier fascicule. Parlement de Bordeaux*, Paris, Honoré Champion, 1910 ; O'Gilvy H.-G. et De Bourrousse P.-J., *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, 3 vol., 1856-1860 ; Aubert de La Chesnaye-Desbois F.-A., *Dictionnaire de la noblesse*, 7 vol., 1757-1765.

La charge d'avocat général dont est pourvu Thibault de Lavie appartenait auparavant à Denis de Mullet qui l'exerçait depuis 1588. Denis Mullet avait épousé en première noce une fille du premier lit du président au bureau des finances Ogier de Gourgues, père du premier président Marc-Antoine de Gourgues. La grand-mère de Thibault de Lavie, une sœur de Michel de Montaigne, était aussi la tante par alliance d'Olive de Lestonnac. Si la parenté peut paraître lointaine, le mariage de Thibault de Lavie avec Marguerite de Maillard en janvier 1642, quelques mois avant le décès du cardinal, fut l'occasion de renforcer les liens. L'arrière-grand-mère de Marguerite de Maillard était la sœur de la grand-mère de Thibault de Lavie. La grand-mère de Marguerite était une cousine d'Olive de Lestonnac, ce qui conduit cette dernière à nommer dans son testament l'épouse de l'avocat général « sa cousine »¹.

L'insertion de Thibault de Lavie dans ce réseau lui donne accès à un cercle d'hommes particulièrement puissants et influents au sein de la compagnie. Après le décès de Marc-Antoine de Gourgues en 1628 et jusqu'à la Fronde, nous comptabilisons trois présidents à mortier, Jean IV de Gourgues de Vayres, Jean III de Gourgues et François-Arthus Le Comte de La Tresne, un président aux Enquêtes, Jacques Le Comte, soit, avec Thibault de Lavie, cinq des treize principales charges au sein de la Cour. Ce groupe dirigeant provient essentiellement de la branche de Gourgues du clan de Gourgues-Lestonnac. La seconde branche apporte au contraire sur la même période dix des dix-sept conseillers qui sont aisément identifiés comme appartenant au groupe, ce qui est un minimum.

Thibault de Lavie était ainsi pour le cardinal un client précieux, mettant à sa disposition un clan riche et influent de magistrats bordelais, outil essentiel pour asseoir son pouvoir et faciliter la réalisation de sa politique.

¹ Archives Historiques de la Gironde, t. VI, p. 337, « Testament d'Olive de Lestonnac, veuve de Marc-Antoine de Gourgues », 30 mars 1650.

2. L'avocat général et les pouvoirs en lutte à Bordeaux (1^{er} Acte)

L'entrée de Thibault de Lavie dans la vie politique bordelaise s'inscrit dans les luttes de pouvoir qui opposent le cardinal-ministre au gouverneur de la Guyenne, Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Épernon. En 1634, Richelieu, par l'entremise de l'archevêque de Bordeaux Henri de Sourdis, avait réussi à mettre à bas la puissance du duc relégué dans sa maison de Plassac. De retour à Bordeaux, à la faveur des émeutes de l'été 1635, le duc se montrait toujours aussi peu coopératif avec le cardinal. De même, son fils Bernard, duc de La Valette et gouverneur de Guyenne en association avec son père, malgré son mariage avec une nièce de Richelieu, ne se rendait pas suffisamment obéissant aux yeux du cardinal¹.

Richelieu s'appuya sur l'un de ses soutiens historiques pour déstabiliser la puissance du duc en Guyenne : le prince Henri II de Bourbon-Condé². Le prince de Condé obtint ainsi le commandement des armées dans la province en mars 1638³. Après la défaite de Fontarabie, le duc de La Valette, dont la responsabilité était dénoncée par l'archevêque de Sourdis, dut prendre le chemin de l'exil pour échapper à une condamnation à mort. En octobre 1638, le duc d'Épernon était enfin dépouillé de son gouvernement au profit du prince de Condé⁴.

Selon une lettre de plaintes que le duc écrivit alors à Richelieu, la chute de sa maison en Guyenne conduisit à une suite de persécutions à l'encontre de ses amis et de ses serviteurs⁵. En effet, dès décembre 1638, les jurats de Bordeaux

¹ Jouhaud C., « Le duc et l'archevêque : action politique, représentation et pouvoir au temps de Richelieu », *Annales ESC*, septembre-octobre 1986, n°5, p. 1035.

² Girard G., *Histoire du duc d'Épernon divisée en trois parties*, t. IV, Paris, 1655, p. 329-330.

³ ADG, 1B 24, f° 81 v°, « Lettres attribuant au prince de Condé le commandement des armées en Guyenne, Languedoc, Navarre, etc. (Saint-Germain-en-Laye, 10 mars 1638) ».

⁴ ADG, 1B 24, f° 99, « Commission de gouverneur et lieutenant général en Guyenne pour le prince de Condé (Saint-Germain-en-Laye, 6 octobre 1638) ».

⁵ *Lettre du duc d'Épernon au cardinal de Richelieu du 1^{er} décembre 1639* reproduite dans Girard G., *Histoire du duc d'Épernon...*, *op. cit.*, p. 380. Il faut noter que

qui appartenait à sa clientèle avaient été destitués et remplacés par des hommes du prince de Condé¹. Un an plus tard, une affaire de faux monnayage devait avoir les mêmes conséquences pour l'un de ses proches au Parlement². L'avocat général Thibault de Lavie déploya ici ses talents pour manœuvrer la cour au service de Richelieu et du prince de Condé.

L'homme pris dans la tourmente judiciaire était l'un des plus puissants magistrats de la compagnie bordelaise : le président à mortier Sarran de Lalanne. Sa parenté, unie aux Pontac, était tout aussi puissante au parlement que le clan de Gourgues-Lestonnac : un rapport de 1644 adressé au chancelier Séguier comptabilise trente-deux magistrats, dont trois présidents à mortier et le procureur général, appartenant à ce réseau³. L'un des fondements de sa puissance était qu'il avait réussi à devenir un client du cardinal de Richelieu dès les années 1620 tout en soutenant à Bordeaux le duc d'Épernon. Ainsi, en tant que Grand maître et surintendant général de la Navigation, Richelieu avait fait de Sarran de Lalanne son lieutenant en Guyenne et en Saintonge en 1627⁴. En tant que client du cardinal, le président Lalanne put ainsi servir et courtiser son patron, tout en lui donnant des conseils et lui demandant des faveurs en retour⁵. Son attachement au cardinal

cette lettre est écrite alors que débutent les investigations au Parlement pour les crimes de faux monnayage.

¹ AMB, RS, ms 788, p. 767 et *Inventaires sommaires des registres de la Jurade* (ISRJ), p. 318-321.

² Cette affaire a déjà fait l'objet d'un article par Grellet-Dumazeau A., « Les faux monnayeurs de Guyenne », *Revue de Paris*, t. V, septembre-octobre 1912, p. 183-212. L'auteur, qui donne de nombreux détails de cette affaire avec une extrême précision, n'indique malheureusement pas ses sources. De plus, il écarte totalement l'aspect politique de l'affaire pour ne s'intéresser qu'aux aspects judiciaires.

³ BNF, ms.fr. 18752, f° 328.

⁴ ADG, 1B 22, f° 48, « Nomination par le cardinal de Richelieu du Sr de Lalanne, président au Parlement, comme l'un de ses lieutenants au fait de la marine et du commerce (Paris, 21 avril 1627) ».

⁵ AAE, MD, France, vol. 250, f° 291 v°, *Lettre de M. de Lalanne au cardinal de Richelieu*, 9 février 1630 ; id., vol. 796, f° 207 et ff° 341-342, *Lettres de M. de Lalanne au cardinal de Richelieu de juillet 1630 et du 27 décembre 1630* ; id., vol. 805, ff° 166-167, *Lettre de M. de Lalanne au cardinal de Richelieu*, 19 décembre 1632.

de Richelieu ne l'empêcha cependant pas de rester lié à la clientèle du duc d'Épernon et à faire l'éloge de sa maison auprès du gouvernement¹. Cependant, comme le notait Sharon Kettering, si la multiplication des patronages permettait à un client d'accroître ses profits, la contradiction des intérêts des patrons pouvait devenir un jeu dangereux².

L'accusation, soutenue par Richelieu et portée par Thibault de Lavie, d'avoir pris part à une entreprise de faux monnayage à une vaste échelle, remet en question le pouvoir du président Lalanne au sein de la compagnie³. Malgré l'opposition de ses alliés au sein de la cour, il fut accusé en décembre 1639 et condamné le 30 janvier 1640 à la confiscation de ses biens, à la dégradation et à avoir la tête tranchée⁴. Mais Sarran de Lalanne avait pris la fuite et s'était réfugié dans son château de Villandraut, avant de quitter le Royaume⁵. Un chant à boire du temps, sans doute composé par les partisans du condamné, désigne clairement les commanditaires de cette liquidation politique : « Sans le respect

¹ Grellet-Dumazeau A., « Les faux monnayeurs... », *op. cit.*, p. 190 et BNF, ms. fr. 17369, f° 49, *Lettre du président Sarran de Lalanne au chancelier Pierre Séguier du 5 août 1635*.

² Kettering S., *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*, Oxford, Oxford University Press, 1986, p. 59. Richelieu semble avoir voulu rappeler le président de Lalanne à ses devoirs au moyen de son confesseur l'abbé Pierre d'Esclaux. Celui-ci, chanoine de Bordeaux, échoua à unir le président de Lalanne à Thibault de Lavie en donnant la main de la fille du premier au second (Deloche M., *La maison du cardinal de Richelieu*, Honoré Champion, Paris, 1912, p. 90 ; D'Avenel G. (éd.), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VII, Paris, 1874, p. 1030, *Lettre du cardinal de Richelieu au Prince de Condé du 14 avril 1638* et Grellet-Dumazeau A., « Les faux monnayeurs... », *op. cit.*, p. 189).

³ D'Avenel G. (éd.), *Lettres, op. cit.*, t. VI, Paris, 1874, p. 673, *Lettre du cardinal de Richelieu du 22 janvier 1640 sans doute aux gens du roi du Parlement de Bordeaux*. Richelieu refusa à Paris une entrevue à Sarran de Lalanne, qui le sollicitait grâce au crédit d'Antoine II de Guiche, comte de Gramont et ennemi des Lavie, et de la duchesse d'Aiguillon (Huguet J.-C., « Le livre de raison du président Sarran de Lalanne. Introduction, édition et notes », *Les cahiers du Bazadais*, n°160, mars 2008, p. 19).

⁴ AMB, RS, ms 789, p. 68 et p. 168-173

⁵ Huguet J.-C., « Le livre de raison ... », *op. cit.*, n° 160, mars 2008, p. 5-24 ; n° 161, juin 2008, p. 29-62 ; n° 162, septembre 2008, p. 5-18.

du prince / Et du grand Cardinal / Dedans ceste province / On verroit bien du mal »¹.

Malgré la fuite du président déchu, l'action de Thibault de Lavie ne prit pas fin. Ce n'était pas seulement l'homme qui faisait l'objet de poursuites mais bien le clan. L'objectif était d'affaiblir son emprise sur la compagnie. Aussi, il milita auprès du cardinal-ministre pour que la charge de président à mortier de Sarran de Lalanne soit supprimée et non pas transmise à ses héritiers qui auraient pu le remplacer par l'un des leurs. Il obtint satisfaction par la promulgation de deux édits, supprimant la charge du président de Lalanne et créant un nouvel office, difficilement enregistrés au Parlement en raison de l'opposition du clan Pontac-Lalanne². Thibault de Lavie put parader dans une lettre au cardinal :

« La part que V. Em. a voulu prendre en ceste affaire me <donne> la liberté de luy dire, qu'il y va de son interest que tout cet ouvrage ressente la dignité de Sa Ma^{té} qui la entrepris et qu'après que nous luy debvons la condamnation d'un officier qui deshonorait ce corps, la suppression de l'office qu'il avoit souillé par son crime, l'érection d'une nouvelle charge toute pure et qui demeurera comme le monument de la iustice du Roy, nous luy debvions encore un président dont la vertu le puisse faire appeler le président de monsieur le Cardinal »³.

Ce « président de monsieur le Cardinal » ne fut pas choisi au hasard. Jean III de Gourgues, le propre neveu d'Olive de Lestonnac, fut pourvu de cette charge⁴.

¹ AMB, ms 214, Mélanges, Recueil de pièces en prose et en vers, f° 60, « Mazarinade en vers (Si Monsieur de Lalanne) ». La pièce est improprement désignée comme mazarinade, faisant clairement référence aux événements du début de l'année 1640.

² ADG, 1B 24, f° 294 v°, « Création d'un office de président au Parlement, en remplacement de celui "que souloit tenir et exercer le sieur Sarran de Lalanne, qui en avait été privé par forfecture, par arrest de nostred. Cour" (Rennes, juillet 1641) » ; f° 295 v°, « Suppression du siège dudit Sarran de Lalanne dont le titulaire a été "convaincu des crimes de rogneure et faulce monoye" (Abbeville, 1641) » et AMB, ms 789, p. 331 et p. 340.

³ AN, KK 1215, f° 345 v°, *Lettre de Thibault de Lavie au Cardinal de Richelieu du 5 décembre 1641*.

⁴ ADG, 1B 24, f° 296 v°, « Jussion pour la réception du Sr de Gourgues, pourvu du nouvel office de président (Tarascon, 17 août 1642) » ; f° 297, « Donation dudit office à Jean de Gourgues, conseiller au Parlement (Lyon, 22 février 1642) » ; f° 298, « Arrêt du Parlement pour l'enregistrement des

II. Les incertitudes de la Régence : Thibault de Lavie face aux recompositions clientélares

1. L'avocat général et les pouvoirs en lutte à Bordeaux (2nd Acte)

Mais avec la mort de Richelieu, Thibault de Lavie perdit un patron puissant. De plus, après le décès de Louis XIII, qui avait poursuivi l'intransigeance de son ministre, le rétablissement du peuple des disgraciés ne tarda pas dans le royaume. Il en fut de même à Bordeaux. Dès le 21 août 1643, le parlement de Bordeaux procéda à l'enregistrement des lettres de Bernard de Nogaret de La Valette, devenu le nouveau duc d'Épernon par la mort de son père, le rétablissant dans son gouvernement de Guyenne¹. De retour en grâce par la clémence de la régente, Sarran de Lalanne obtient la révision de son procès par le parlement de Paris qui l'absout de son crime². La parenthèse condéenne à Bordeaux, conclue autour de l'alliance entre Richelieu et Henri II de Bourbon-Condé contre la maison d'Épernon, n'aura duré que le temps n'exacerber les clivages au sein de la politique provinciale. Le vent de la faveur semblait avoir tourné pour Thibault de Lavie et le clan de Gourgues-Lestonnac.

Le premier symptôme de cette perte d'autorité au sein de la cour frappe par l'incapacité pour ce groupe à s'opposer au transfert de la procédure du jugement de Sarran de Lalanne au parlement de Paris³. Peu de temps après cet échec, Thibault de Lavie et ses proches font directement l'objet de poursuites. Le duc d'Épernon était de retour à Bordeaux depuis moins de deux mois, lorsque l'avocat général fut accusé d'avoir organisé l'évasion de sa cousine germaine Éléonore de La Chassaigne et

lettres précédentes : dispense audit de Gourgues, d'âge, de temps de service et de parenté (4-6 septembre 1642) ».

¹ AMB, RS, ms 789, p. 404 et ADG, 1B 25, f° 41 v°, « Continuation du duc d'Épernon en la charge de gouverneur de Guyenne, dont il avait été privé (Paris, 13 août 1643) ».

² Huguet J.-C., « Le livre de raison ... », *op. cit.*, n° 162, septembre 2008, p. 18 et Grellet-Dumazeau A., « Les faux monnayeurs... », *op. cit.*, p. 207-211.

³ AMB, RS, ms 789, p. 446-477.

de son mari le seigneur d'Arpaillan¹. Ceux-ci étaient convaincus d'avoir assassiné le père d'Éléonore, Geoffroy de La Chassaigne, baron de Pressac². Une troupe d'une quarantaine d'hommes, « vingt-cinq ou trente montés, armés de pistolets et d'épées et douze ou quinze à pied, armés d'épées »³, fondit sur les magistrats chargés de mener les accusés dans les prisons du Parlement. Parmi les assaillants se trouverait un des frères de Thibault de Lavie. Les magistrats qui furent attaqués étaient Jacques de Pichon de Muscadet, dont le frère était alors beau-fils du président de Lalanne, et Geoffroy de Malvyn, oncle du président de Pontac. Ce clan, qui dominait alors les délibérations de la compagnie, s'empressa de solliciter l'aide du duc d'Épernon pour attaquer le château de Pressac où l'on soupçonnait les accusés de s'être retirés. Le duc leur offrit l'intégralité de sa garde personnelle pour leur prêter main-forte⁴.

Si l'assaut est un échec, Thibault de Lavie ne fut pas moins mis en difficulté au sein de la cour. Le 6 avril 1644, malgré l'obtention d'un arrêt du Conseil d'État qui défend aux magistrats bordelais d'être juges dans cette affaire, en raison « des parentés des Pontac et des Lalanne »⁵, ses confrères l'interdirent d'exercer sa charge⁶. En effet, l'ensemble de ses alliés était systématiquement chassé des délibérations quand ils ne se retiraient pas d'eux-mêmes, comme le premier président du Bernet⁷, laissant ainsi le champ libre au clan Lalanne. Seul un nouvel arrêt du Conseil permit à l'avocat général de se rétablir dans la compagnie⁸.

¹ BNF, ms. fr. 18752, f° 324, « Mémoire touchant l'assassinat du sieur de Pressac proche Bordeaux par le nommé Arpaillan et sa femme, et autres accusés de parricide, an 1644 ».

² Drouyn L., « Variétés girondines », *Actes de l'Académie nationale des sciences, Belles-Lettres et arts de Bordeaux*, 3^e série, 38^e année, 1876, Paris, 1877, p. 332-335.

³ AMB, RS, ms 789, p. 514.

⁴ *Ibid.*, p. 520.

⁵ Chérueil P.-A. (éd.), *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, t. 1, Paris, 1860, p. 184.

⁶ AMB, RS, ms 789, p. 550.

⁷ Bibliothèque de l'Institut, ms. Godefroy 273, f° 138, *Lettre du premier président du Bernet au chancelier Séguier du 7 avril 1644*.

⁸ AMB, RS, ms 789, p. 582-588.

L'affaire avait mis en danger l'autorité du clan de Gourgues-Lestonnac dans la compagnie. Comme le rapporte une note envoyée à Pierre Séguier :

« la dame première présidente de Gourgues [Olive de Lestonnac] [tenait] fort ses futurs successeurs liés pour le soutien de sa grandeur, et le S^r de La Vie ayant épousé une sienne petite niepce, elle les a tous portés avecq une grande violence à se déclarer pour et publiquement ils font a lenvy en ceste occasion »¹.

Mais l'attaque fut encore plus dure à la rentrée 1644, lorsque Sarran de Lalanne revint à Bordeaux pour recouvrer sa charge de président à mortier. Les parents et alliés de Lalanne agirent si bien qu'ils poussèrent le rétablissement de leur champion en déclarant l'office de Jean III de Gourgues, le « président de monsieur le cardinal » supprimé, comme étant l'œuvre d'un « édit de tyrannie »². Le conseil du roi cassa les actions du Parlement à l'encontre de Jean III de Gourgues et interdit de leur charge les présidents Arnaud de Pontac, Guillaume Daffis, le procureur général Jean de Pontac ainsi que l'ensemble des parents du président de Lalanne, ce qui provoqua de nouveaux contentieux au sein du palais³. L'affaire ne fut jamais réellement apaisée, malgré la proposition du Conseil pour que le parlement rembourse le président de Gourgues de son office⁴, et la question continuait à envenimer les délibérations après 1648 et le début de la Fronde⁵.

¹ BNF, ms.fr. 18752, f^o 328.

² *Ibid.*, f^o 343.

³ AN, E 1692, ff^o 113-114, « Arrêt assignant personnellement au Conseil les Srs de Pontac et Daffis, présidents, et de Pontac, procureur général au parlement de Bordeaux, pour avoir rétabli dans ses fonctions de président le Sr de La Lanne dont l'office avait été supprimé par l'édit de juin 1641 ; et les interdisant jusqu'à nouvel ordre » et BNF, ms.fr. 18752, ff^o 354-360. Les magistrats ne sont réintégrés qu'en mars 1645 (AMB, RS, ms 789, p. 801).

⁴ AN, E 1692, ff^o 378-379, « Arrêt déclarant le parlement de Bordeaux déchu de la grâce accordée par l'arrêt du Conseil du 5 décembre 1645 et, ce faisant, maintenant le S^r de Gourgues en possession de son office de président audit parlement » du 10 novembre 1646 et AMB, RS, ms 790, p. 14-15 et 27-28.

⁵ *Ibid.*, p. 530 et 691.

2. Dilemme cornélien et choix condéen

Ces événements ne peuvent être compris sans prendre en considération les recompositions clientélares qui s'opèrent durant les premières années de la régence et affectent la politique provinciale. Sharon Kettering expliquait la virulence de la Fronde en Guyenne par l'« erreur tactique » commise par Mazarin dans les années 1640, laissant la clientèle de Richelieu se détériorer dans la province¹. Au contraire, il semblerait que la dureté des oppositions s'explique en partie par la volonté du nouveau cardinal ministre et des princes de Condé, Henri puis Louis, de maintenir des clientèles opératoires. Mais, de fait, il semblerait que les princes ont davantage poursuivi la politique de Richelieu en matière clientélaire, quand Mazarin cherchait à s'attacher les exclus de la faveur des années 1630 en Guyenne. Ainsi, contrairement aux années Richelieu, dès les années 1640, clients princiers et cardinalices ne correspondent plus et s'entrechoquent.

Henri II de Condé continua de la sorte à appuyer et protéger des magistrats au sein de la cour bordelaise. Le duc d'Épernon se plaignait ainsi au début de l'année 1645 à Mazarin :

« [qu']il y a neantmoins du trouble dans cette compagnie, qui est excité par ceux qui sont supposez par monsieur le prince de Condé, qui veulent opprimer les autres et les faire passer par où ils veulent, afin de se rendre maistres des affaires »².

Il dénonçait la « caballe dudit sieur de La Vie » qui se réclamait de la « trop grande autorité que monsieur le Prince aurait dans la compagnie ». En effet, Thibault de Lavie avait choisi la fidélité aux intérêts condéens, perpétuant ses premiers engagements, mais se séparant ainsi de la faveur de Mazarin³.

¹ Kettering S., *Patrons, Brokers, and Clients...*, op. cit., p. 164.

² AN, KK 1217, f° 128, *Lettre du duc d'Épernon à M. de Silban, secrétaire du cardinal de Mazarin, du 5 janvier 1645*.

³ Il est ainsi remarquable qu'aucune lettre antérieure au mois de juillet 1649 de l'avocat général au cardinal Mazarin n'ait été conservée (AN, KK 1218, f° 160).

En retour, le prince de Condé soutint avec force son client. Il surveillait ses intérêts et « le portoit ouvertement dans le Conseil ». En 1644, c'est son intervention qui permit à Thibault de Lavie d'obtenir une évocation de l'affaire de sa cousine au Conseil du roi, permettant au prince d'être « le maistre des informations, au cas qu'elles [l']enveloppassent ». De même, c'est grâce à l'influence du prince que l'avocat général obtint de la main de la régente l'office de premier président au parlement de Pau en survivance à son père¹. De la sorte, Thibault de Lavie était solidement attaché à la clientèle des princes de Condé. Le décès d'Henri II de Condé à la fin de l'année 1646 et la succession de son fils, Louis, au titre de prince de Condé ne changea pas les relations entretenues entre l'avocat général et la maison princière².

En renforçant son appartenance à cette clientèle, l'avocat général devenait un adversaire de celle qui se constituait autour du duc d'Épernon à Bordeaux, tant la haine entre les princes de Condé et le gouverneur était tenace. En 1646, le duc d'Épernon se plaignait de « la hayne que monsieur le Prince [lui faisait] paroistre » et l'accusait de vouloir le dépouiller de sa charge au profit du duc d'Enghien. Un beau programme « frondeur » en perspective³...

De la sorte, durant les contentieux qui agitèrent la compagnie pendant les années 1640, le duc prit continuellement parti pour les intérêts du président de Lalanne et de ses alliés⁴. De plus, la clientèle épernoniste s'identifiait assez largement au service de Mazarin. L'absolution de Sarrau

¹ Chérueil P.-A. (éd.), *Journal...*, *op. cit.*, p. 184-185 et 187.

² Dans une lettre à Mazarin, il reconnaissait « les bontés que monsieur le Prince et feu monsieur le Prince son père ont toujours eues pour [lui] » et combien il n'avait « jamais rougy de publier les sentiments [qu'il avait] pour le service de son fils ». AN, KK 1218, f° 295, *Lettre de Thibault de Lavie au cardinal Mazarin du 2 juin 1650*.

³ AN, KK 1217, f° 231, *Lettre du duc d'Épernon de décembre 1646*.

⁴ AN, KK 1217, ff° 122 et 128, *Lettres du duc d'Épernon au cardinal Mazarin des 22 décembre 1644 et 5 janvier 1645*. Un avis donné à Mazarin en 1647, et provenant de ce groupe, proclamait que « les interets de l'autorité du Roy [étaient] ceux de M. d'Espèron » et qu'une bonne correspondance entre lui et la compagnie permettait de ne « rien craindre pour la Guienne » (id., f° 343, « Avis touchant le parlement de Bordeaux »).

de Lalanne par le parlement de Paris avait été facilitée par le cardinal¹. Le président le sollicita ensuite pour recouvrer sa charge de lieutenant de l'amirauté et se proposa de le renseigner sur la situation provinciale². De même, le président Arnaud de Pontac, cousin germain du président de Lalanne, proclamait avant la Fronde son dévouement au service du ministre³. Ainsi, dès avant la guerre civile, des fronts apparaissaient déjà au sein de la compagnie en raison de l'intégration des magistrats à des clientèles antagoniques.

III. Les déboires de l'engagement frondeur de Thibault de Lavie : une explication par les clientèles ?

1. Engagements politiques et mobilisation clientélaire

L'engagement frondeur de Thibault de Lavie ne parut réellement militant qu'au moment de son basculement vers la guerre civile à Bordeaux. Durant l'année 1648, caractérisée par une offensive contre l'extraordinaire fiscal, en écho à l'action du parlement de Paris, l'avocat général sembla en retrait, voire parfois hostile lorsque l'activité frondeuse de certains de ses collègues remettait en question les prérogatives de sa charge⁴. Au contraire, dès les premiers heurs de 1649, il devint l'un des magistrats les plus actifs. Christian Jouhaud a montré qu'il reçut un nombre de commissions frondeuses supérieur à la moyenne de ses collègues⁵. Néanmoins, Thibault de Lavie ne

¹ Grellet-Dumazeau A., « Les faux monnayeurs... », *op. cit.*, p. 207.

² AN, KK 1217, ff° 209 et 237, *Lettres du président de Lalanne au cardinal Mazarin du 25 juillet 1646 et 14 juillet 1647*.

³ AN, KK 1217, f° 185, *Lettres du président de Pontac au cardinal Mazarin du 3 avril 1645*.

⁴ Hovyn de Tranchère J., *Les dessous de l'Histoire. Curiosités judiciaires, administratives, politiques et littéraires*, t. I, Paris et Bordeaux, 1886, p. 423, *Lettre de MM. Dusault, de Pontac et de Lavie au chancelier Séguier du 9 septembre 1648* ; id., p. 426, *Lettre du duc d'Épernon au chancelier Séguier du 17 septembre 1648*.

⁵ Jouhaud C., « La Fronde du parlement de Bordeaux (1649) », dans *Sociétés et idéologies des temps modernes. Hommages à Arlette Jouanna*, Montpellier, Centre d'Histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 1996, p. 401.

peut être décrit comme un « archi-frondeur »¹, prenant les armes face au duc d'Épernon à la manière du président Bernard de Pichon-Longueville, son frère Jacques de Pichon-Muscadet et leurs beaux-frères Guillaume de Cursol et Louis de Massip, qui prennent part au combat devant Libourne en mai 1649².

Au contraire, l'avocat général joua essentiellement le rôle de médiateur entre le Parlement et la cour durant les troubles, expliquant l'insistance du duc d'Épernon à discréditer sa parole, réduite à celle d'un « fourbe qui trahira à son accoutumée »³. Il fut député à Paris à trois reprises durant l'année 1649. Il partit seul au mois d'avril et ne fut rejoint par le président Jean de Gourgues et les conseillers de Montjon et de Mirat qu'au début du mois de juin. Il revint à Bordeaux début septembre avant de repartir à Paris à la fin du mois⁴. Il retourna à nouveau à Bordeaux à la mi-octobre où il participa aux négociations avec le maréchal Duplessis-Praslain avant d'être de nouveau député à la cour au début du mois de décembre⁵.

L'emploi de Thibault de Lavie dans cette fonction de négociateur s'explique en grande part par son insertion dans les réseaux clientélares qui irriguaient la politique provinciale et l'arrimaient à la cour. Il correspond alors à ces *brokers* décrits par Sharon Kettering comme de possibles médiateurs lorsque les chaînes de commandement traditionnelles s'effondraient⁶. Si Thibault de Lavie est choisi par les juges en révolte pour négocier en leur nom, c'est tout d'abord parce qu'il ne pouvait être soupçonné d'être affidé au duc d'Épernon, tant la haine entre les deux hommes avait rythmé la vie politique bordelaise des années 1640. De même, le conseiller Jean-Luc de Mirat était alors en procès avec le gouverneur et était exempt de tout

¹ BNF, ms. fr. 25025, f° 149 v°.

² Hovyn de Tranchère J., *Les dessous de l'Histoire...*, t. II, *op. cit.*, p. 12, *Lettre de René Le Voyer d'Argenson au chancelier Séguier du 24 mai 1649*.

³ AN, KK 1217, f° 573, *Lettre du duc d'Épernon au cardinal Mazarin du 18 septembre 1649*. Les exemples auraient pu être multipliés.

⁴ AMB, RS, ms 791, p. 297-306, p. 567-581, p. 920-928, p. 949 et p. 1008-1011.

⁵ *Ibid.*, p. 1042-1046 ; AMB, RS, ms 792, p. 14-21, p. 32-37, p. 77-83 et p. 95-97.

⁶ Kettering S., *Patrons, Brokers, and Clients...*, *op. cit.*, p. 118.

soupçon de connivence¹. Mais surtout, c'est son attachement au prince de Condé qui dut faire la différence, tout comme pour le choix du président de Gourgues. Les contemporains s'accordent pour désigner le prince comme le principal soutien à la cour des magistrats contre le duc d'Épernon². La Fronde était l'occasion pour certains parlementaires de perpétuer leur engagement clientélaire et de le mettre à profit afin d'aboutir à une victoire politique sur la force militaire.

Ainsi, Thibault de Lavie eut recours au prince de Condé lorsque la régente et Mazarin refusèrent d'entendre leurs revendications³. Il est le premier qu'il visite lorsqu'il se rend à Paris fin septembre et le prince fait appel au frère de l'avocat général pour signaler aux magistrats son intercession auprès du roi et de la régente pour l'obtention d'une paix qui leur serait favorable⁴. Le duc d'Épernon avait parfaitement conscience du soutien qui était apporté aux parlementaires au cœur même de l'État monarchique. Il dénonçait ainsi « l'appuy [que les magistrats] ont tousiours eu à la Cour, dès le commencement de leur révolte [...] cause de tout le mal qu'elle a produit »⁵. L'aventure frondeuse à Bordeaux ne peut donc être réduite à une révolte des élites provinciales face à l'État absolutiste, mais davantage à un combat politique se jouant aussi bien et dès 1648 sur la scène provinciale qu'à la cour. Malgré le soutien qu'avait pu apporter le Grand Condé au roi et à la régente devant Paris durant l'hiver 1649, il se montra peu coopératif

¹ Bibliothèque de l'Institut, ms. Godefroy 307, f° 160, « Estat des revenus dont on peut faire estat dans la maison de Monseigneur d'Espèrnon ».

² AN, KK 1217, f° 543, *Lettre de M. Thevenin au duc d'Épernon du 1^{er} septembre 1649* ; *Mémoires des divers emplois et des principales actions du Maréchal du Plessis*, p. 308 et Courteault H. (éd.), *Journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi (1648-1657)*, t. 2, Paris, 1912, p. 7.

³ Boutin C. (éd.), *Les "Gazettes parisiennes" d'Abraham de Wicquefort pendant la Fronde (1648-1652) : cinq années d'information sur la vie politique, les relations internationales et la société nobiliaire française*, t. I, Paris, Honoré Champion, 2010, p. 557 et Archives de Chantilly (AC), Série P, t. IV, *Lettre de Thibault de Lavie au prince de Condé du 27 juillet 1649*, citée par C. Powell D., *Magistrates And Municipal Politics : The Bordeaux parlementaires during the Reign of Louis XIV*, P.H.D., Emory University, 2009, p. 105.

⁴ BNF, ms. fr. 25025, ff° 105 et 127.

⁵ Hovyn de Tranchère J., *Les dessous de l'Histoire...*, t. II, *op. cit.*, p. 55, *Lettre du duc d'Épernon au chancelier Séguier du 18 septembre 1649*.

pour rétablir le pouvoir du gouverneur de Guyenne, tant leur inimitié était ancienne¹. Les frondeurs bordelais surent exploiter cette situation.

2. L'avocat général et les pouvoirs en lutte à Bordeaux (3^{ème} Acte)

Grâce à sa capacité de médiateur, la guerre civile était ainsi l'occasion pour Thibault de Lavie de renforcer son autorité au sein de la compagnie, d'achever ses objectifs politiques – réduits essentiellement à l'obtention d'un gouverneur plus favorable à ses intérêts – tout en favorisant son élévation sur l'échelle des dignités. Mais la poursuite de ces buts conduisit l'avocat général à se rapprocher du cardinal Mazarin. Il semble que cette démarche fut le fruit de l'interdiction de sa charge qui s'abattit sur lui en juillet 1649, lorsque l'ensemble du Parlement fut suspendu par un arrêt du Conseil². Il eut ainsi recours à la protection du cardinal, sans doute en raison de la relative inefficacité de l'appui condéen qui se satisfaisait de l'état de guerre civile en Guyenne. La correspondance fournie qu'il entretient alors avec Mazarin ne l'empêche cependant pas de continuer à informer le prince de Condé de la situation bordelaise³. De plus, tant que la rupture entre Mazarin et le prince n'était pas consommée à la cour avant la mi-septembre 1649, Lavie pouvait avoir l'illusion de reproduire la parenthèse condéenne des années 1630, unissant un cardinal-ministre à un prince de Condé contre la maison d'Épernon, d'autant que la nécessité pour Mazarin d'apaiser le

¹ Dans l'une de ses gazettes, Abraham de Wicquefort soulignait, en novembre 1648, « l'inimitié héréditaire entre M. le Prince et le duc d'Épernon » (Boutin C. (éd.), *Les "Gazettes parisiennes"...*, *op.cit.*, p. 362). Voir aussi Chéruel P.-A. (éd.), *Journal d'Olivier Lejèvre d'Ormesson*, *op. cit.*, p. 771.

² AMB, RS, ms 791, p. 686-722 ; « Arrêt déclarant interdits les officiers du Parlement de Bordeaux du 12 juillet 1649 », reproduit dans Fonteneil, *Histoire des mouvemens de Bourdeaux*, Bordeaux, 1651, p. 236-245 et AN, KK 1218, f° 160, *Lettre de Thibault de Lavie au cardinal Mazarin*, sans date mais peu après l'interdiction de la cour du 24 juillet 1649.

³ AC, série P, t. V, f° 307 et t. VI, f° 56, *Lettres de Thibault de Lavie au prince de Condé du 16 septembre et du 8 novembre 1649*, citées par C. Powell D., *Magistrates And Municipal Politics...*, *op. cit.*, p. 116.

prince l'obligeait à ménager les intérêts des bordelais, contre son propre client le duc d'Épernon¹.

Mais après la première paix de Bordeaux et l'emprisonnement des princes, le voile devait être levé. Pour continuer à maintenir son monopole sur les négociations entre les intérêts locaux et la cour, Thibault de Lavie dut prendre de plus en plus ouvertement une ligne « mazariniste » pour obtenir le soutien de son nouveau patron. Celle-ci se manifesta avec éclat durant les premiers jours de juin 1650 lors de l'entrée de la princesse de Condé à laquelle l'avocat général s'opposa². Ce faisant, il rompit ouvertement avec l'aile militaire de la Fronde à Bordeaux, menée par ses généraux les marquis de Lusignan et de Sauvebœuf³. Ceux-ci avaient depuis le mois d'août 1649 la haute main sur les affaires militaires face aux troupes épernonistes, limitant significativement l'initiative parlementaire en la matière. Surtout, les généraux n'appartenaient pas aux réseaux de clientèles parlementaires, rendant difficile toute contrainte sur eux⁴. Les divergences éclatèrent définitivement le 3 juin 1650, lorsque Thibault de Lavie demanda l'arrestation par la cour du marquis de Lusignan et le 9 juin 1650, lorsque le marquis de Sauvebœuf prit la tête d'émeutiers qui pillèrent la maison de l'avocat général et le contraignirent à quitter la ville de Bordeaux⁵.

Pourtant, l'engagement de Thibault de Lavie dans le camp « mazariniste » ne le porta pas à épouser la cause du duc d'Épernon. Au contraire, dans sa correspondance avec le

¹ Chérueil P.-A. (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, t. III, p. 410-411 et Bibliothèque Mazarine, ms 1719, t. II, f° 323 v°, *Lettre du cardinal Mazarin au duc d'Épernon du 4 octobre 1649*.

² Petitot C.B. et Monmerqué L.J.N (éd.), *Mémoires de Pierre Léné*, t. I., Paris, 1826, p. 311-315.

³ François II de Lusignan et Charles-Antoine de Ferrières, marquis de Sauvebœuf.

⁴ AN, KK 1217, f° 552, *Lettre de Thibault de Lavie au président Jean de Gourgues du 9 septembre 1649*. Cet élément devrait relativiser l'assertion de Christian Jouhaud selon laquelle le Parlement n'a pas eu « à compter et à composer avec une embarrasante faction aristocratique, comme ce fut le cas à Paris pendant le siège » (Jouhaud C., « La Fronde du parlement de Bordeaux (1649) », *op. cit.*, p. 406).

⁵ AMB, RS, ms 792, p. 430-448 et Petitot C.B. et Monmerqué L.J.N (éd.), *Mémoires de Pierre Léné*, *op. cit.*, p. 324-326.

cardinal, il continua à demander le rappel et le changement du gouverneur¹. Même après son expulsion de la ville de Bordeaux, il militait auprès du ministre pour la libération des princes, illustrant toute la complexité des attachements clientélares². Mais ce combat d'arrière-garde ne suffit pas à l'avocat général pour recouvrer la faveur du prince. Après la seconde paix de Bordeaux, alors qu'il avait pu réintégrer la compagnie bordelaise, le prince de Condé lui refusa le droit de requérir devant la cour l'enregistrement des lettres du roi qui le nommaient gouverneur de Guyenne³. Il quitta alors définitivement Bordeaux pour se réfugier à Pau avant de travailler à l'établissement d'un nouveau Parlement en dehors des murs de la cité frondeuse⁴.

La réussite de cette mission au début du mois de mars 1653 ne lui permit pourtant pas d'assurer son élévation. En effet, lorsque le premier président du Bernet décéda, le président Arnaud de Pontac, client du cardinal depuis les années 1640, fut pourvu de sa charge⁵. Mazarin favorisait ainsi la fidélité ancienne du clan des Lalanne-de Pontac et les intérêts de la maison d'Épernon en Guyenne aux dépens de l'engagement de l'avocat général à son service⁶. Le coup fut encore plus rude en septembre 1653, lorsque l'avocat général fut de nouveau interdit de sa charge en raison de sa réquisition lors de l'enregistrement de l'amnistie octroyée par le roi⁷. Les

¹ AN, KK 1218, ff° 276 et 295, *Lettres de Thibault de Lavie au cardinal Mazarin du 26 mai 1650 et du 2 juin 1650*.

² *Ibid.*, f° 334, *Lettre de Thibault de Lavie à Mazarin du 24 juin 1650*.

³ BMB, ms 1501, p. 329.

⁴ AN, KK 1219, ff° 437 et 547, *Lettre de Thibault de Lavie à Mazarin du 20 juillet 1652 et du 30 janvier 1653*.

⁵ AMB, RS, ms 793, p. 49-51 et ADG, 1B 17, f° 3, « Nomination d'Arnaud de Pontac comme premier président » (Paris, 17 mars 1653).

⁶ AN, KK 1219, f° 530, « Avis adressé au cardinal Mazarin contre M. de La Vie ». Selon Pierre Lénét, le cardinal attachait l'avocat général à son service en lui promettant dès 1650 la charge de premier président au parlement de Bordeaux (Petitot C.B. et Monmerqué L.J.N (éd.), *Mémoires de Pierre Lénét, op. cit.*, p. 292).

⁷ AN, E 1700, ff° 530-533, « Arrêt cassant celui de parlement de Guyenne séant à la Réole du 6 septembre 1653 ; validant la publication par le corps de ville de Bordeaux des lettres de déclaration d'amnistie données en faveur de ladite ville ; ordonnant audit parlement de cesser de s'assembler jusqu'à

raisons à cet ostracisme semblèrent être les modifications apportées par la cour à l'amnistie royale qui choquaient les intérêts du duc d'Épernon¹. Le président de Lalanne prit même le soin d'écrire au cardinal pour lui préciser que ni le premier président de Pontac ni lui n'avaient présidé à une délibération du Parlement demandant la réintégration de leur confrère². Le duc de Candalle, fils du duc d'Épernon, plaçait au même moment l'avocat général sur la liste des magistrats à exclure du parlement³. Alors que le président de Gourgues allait à Canossa auprès du cardinal, avec le soutien du premier président de Pontac, il semble que Lavie ne put réintégrer la compagnie qu'en mai 1654⁴. La mainmise du clan Pontac-Lalanne sur la compagnie, par la contrainte ou le consentement, devait permettre la stabilité politique des premières années du règne de Louis XIV⁵. Thibault de Lavie devait en payer le prix.

Du service de Richelieu et des princes de Condé à la Fronde jusqu'à l'allégeance à Mazarin, le parcours de Thibault de Lavie semble être *a priori* celui des reniements. Pourtant, l'avocat général ne détonne pas dans les engagements du temps. Représentant d'une grande famille de la magistrature

son transfert en un autre lieu et aux officiers interdits de rentrer dans l'exercice de leurs charges et évoquant au Conseil les procédures du corps de ville de Bordeaux en cas d'appel » du 26 septembre 1653 et ADG, 1B 27, f° 6 v°, « Amnistie générale » à Bordeaux et à la province (Paris, 30 juin 1653).

¹ BNF, ms. fr. 11633, ff° 17-18, *Lettre de Thibault de Lavie au cardinal Mazarin du 3 octobre 1653*.

² *Ibid.*, ff° 241-242, *Lettre du président de Lalanne au cardinal Mazarin du 26 avril 1654*.

³ *Ibid.*, f° 38, « Liste qu'en execution des ordres du Roy, messieurs les ducs de Vandosme et de Candale, generaux de ses armées, envoient à Sa Majesté, des personnes qu'après beaucoup d'examen de leur conduite, ils estiment à propos de retrancher du nombre de ceux qui composent le corps du parlement de Guyenne » du 15 octobre 1653.

⁴ AMB, RS, ms 793, p. 153-156 et BNF, ms. fr. 11633, ff° 128-132, *Lettre de Godefroy d'Estrades au cardinal Mazarin du 14 décembre 1653* ; id., f° 255, *Lettre de Jean de Gourgues au cardinal Mazarin du 25 mai 1654*.

⁵ Le Mao C., *Parlement et parlementaires. Bordeaux au Grand siècle*, Seyssel, Champ Vallon, coll. Époques, 2007, p. 323-326.

provinciale, il s'attacha au service de patrons successifs avec pour objectif son avancement et celui des siens.

À Aix-en-Provence, Henri de Forbin-Maynier, baron d'Oppède, suivit un cheminement parallèle, la réussite en plus. Opposé à son gouverneur, le comte d'Alais, et attaché au service du prince de Condé, il se rapprocha de Mazarin avant d'entrer dans sa clientèle et d'obtenir la première présidence du Parlement de Provence, au grand désarroi des Mazarinistes historiques. Si le baron d'Oppède put réaliser une conversion réussie, c'est parce que sa clientèle était incomparablement plus puissante que celle de ses adversaires¹. Au contraire, le crédit de Thibault de Lavie à Bordeaux ne fut pas suffisant pour convertir ses engagements politiques en récompenses.

Ainsi, sa révolte ne fut pas celle d'une opposition à l'absolutisme. Son destin frondeur n'était pas tracé dans une carrière d'agitateur. Il était le fruit d'une culture politique du temps faite d'allégeances multiples, parfois contradictoires, qui valorisait l'engagement en faveur d'un clan à l'échelle provinciale et d'un patron à l'échelle du royaume.

Mathieu SERVANTON,
CEMMC-Université Bordeaux Montaigne

¹ Cubells M. (éd.), *Mémoires de Charles de Grimaldi. Marquis de Régusse. Président au Parlement d'Aix*, Bordeaux, P.U.B., 2008, p. 113.

Le hobereau et le curé : Les Rousseau du Coulgens entre révolte et déchéance sociale

« Pour arrêter le cours des hostilités qu'exercent continuellement contre moi les Sieurs Jean et François du Rousseau frères, gentilshommes natifs et habitants de ma paroisse, je suis forcé de recourir à votre justice. Vous suppliant d'interposer votre pouvoir pour me faire jouir de la tranquillité où tout citoyen doit être maintenu à la faveur des lois, je réclame votre protection avec d'autant plus de confiance que je sais que votre tribunal est un tribunal de réconciliation ; que si vous daignez prendre le soin de ma vengeance, vous ne la poursuivrez qu'autant que le permettra la modération de votre caractère, et que, l'information des faits qui servant de matière à ma plainte n'étant point avec vous dispendieux, j'éviterai par là à MM. Du Rousseau qui ne sont pas riches, les frais qu'une enquête civile ou criminelle, n'eût pas manqué d'entraîner pour leur compte.

Depuis près de six mois, je suis comme détenu prisonnier dans mon presbytère, je n'en sors pour remplir les fonctions de mon état qu'avec crainte. Renfermé dans l'enceinte de ma maison, je n'y suis pas plus rassuré. Les Sieurs du Rousseau, au mépris du droit sacré des gens entrent chez moi, s'y érigent en maîtres et ne parlent que de m'assassiner. On ne serait pas étonné de voir de pareils procédés chez des peuples barbares que l'habitude du brigandage aurait conduit à l'oubli de tous les principes de la sociabilité, mais chez des peuples policés comme nous, des actions aussi révoltantes seraient incroyables si je n'avais pour vous convaincre de leur vérité plusieurs témoins irréprochables et dignes de foi.

Il y a environ neuf ans, Monseigneur, que je suis curé de la paroisse de Coulgens. Lorsque je pris possession de ce bénéfice, les Sieurs du Rousseau, mes plus proches voisins, étaient orphelins et en état de minorité. L'aîné de ces Messieurs, âgé de 22 ans, sans capacités, sans talent naturel, ayant pour toute fortune à partager avec son frère et ses deux sœurs, le logis de Coulgens auquel étaient unis une mince préclôture et quelques arpents d'autres terres, uniques restes d'un fief considérable qu'avaient possédé et dissipé les ancêtres ; pour surcroît d'embarras, chargé de dettes, m'avait été recommandé par la famille. Par une espèce de charité, je m'étais attaché à ses intérêts que j'embrassais avec un zèle qui tenait de l'enthousiasme. Tout le public est instruit, Monseigneur, que je n'ai épargné pour les défendre ni mes soins ni ma vigilance. Et tout le public a vu aussi avec indignation que cet homme si c'en est un, n'a payé mes services que d'ingratitude.

Je n'ai pas moins marqué d'empressement à me rendre utile au chevalier son frère. Souffrant avec peine qu'un jeune gentilhomme robuste et assez bien constitué pour supporter le poids de l'exercice militaire coulât sa vie dans une oisiveté honteuse, je tâchais de lui inspirer des sentiments d'honneur, et à force de l'aiguillonner par l'espérance d'un sort plus

heureux, je crus d'abord fixer l'indocilité de son esprit et étendre jusqu'à un certain point son âme qu'avait rétrécie la nature. Il m'écouta quelque temps, il suivit le conseil que je lui donnai d'aller se présenter à M. le comte de Broglie, comme un pauvre gentilhomme qui désirait prendre le parti des armes mais qui était sans protection. Je le munis d'un certificat de sa généalogie que je m'étais donné la peine de trier, d'éclaircir, afin de prévenir le refus qu'aurait pu faire ce seigneur d'assister un inconnu. Mgr de Broglie, qui avait déjà rendu service à plusieurs gentilshommes privés des ressources de la fortune fit part aussi de ses bienfaits au chevalier de Coulgens, et ce fut dans l'intention de l'avancer qu'il l'envoya dans le régiment d'Aquitaine en le recommandant aux soins d'un de ses parents qui tient dans ce régiment une place distinguée. Mais les bontés du protecteur sont tombées en pure perte. Le chevalier de Coulgens, lâche, dissipé, adonné au vin n'a pu se faire au joug d'une exacte discipline et ses vices ont forcé ses supérieurs de le renvoyer dans sa chaumière où il est de retour depuis le mois d'août de l'année 1773 [...] »¹.

Il s'ensuit la liste des griefs présentés au tribunal parmi lesquels l'épisode le plus marquant eut lieu devant le cimetière de la paroisse :

« Le dimanche de la passion, M. Fouquet, Inspecteur des Domaines, homme généralement estimé dans la province pour ses mœurs et sa rare probité venu me voir après les Vêpres dites dans ma paroisse, nous profitâmes d'un moment de beau temps pour goûter les plaisirs de la promenade. Et à notre retour, passant par le cimetière, nous y fîmes rencontre du chevalier de Coulgens qui était ivre et comme dans un accès de rage. Ce malheureux s'était battu et dans la bataille avait reçu une légère blessure à la main de laquelle il dégouttait du sang, quelle fut notre horreur lorsque nous lui vîmes lécher ce sang dont était rougi une pelle de bois de laquelle il était armé ! Lorsque nous lui vîmes le mêler avec de la boue et avaler cette barbare composition comme si c'eût été un met délicieux, M. Fouquet et moi, qui frémissions à ce spectacle, nous en détournâmes nos yeux pour nous rendre promptement à la maison ».

Le curé Rullier eut à endurer toutes sortes de menaces qui allaient jusqu'à la mort :

Il ajouta que « depuis longtemps, son frère et lui avaient projeté de m'assassiner, qu'au jour où je m'y attendrais le moins, ils exécuteraient ce projet : qu'ils m'enverraient chercher en feignant qu'il y avait chez eux quelqu'un de malade et qu'ils profiteraient de cette occasion pour tomber sur moi et m'assommer, que j'étais fait pour souffrir de leur part toutes sortes de bassesses et d'injures, que je devais me ressouvenir de la leçon que

¹ Archives Départementales de la Charente (ADC), B 139 14.

m'avait donnée mon frère auquel j'ai succédé lorsqu'il me dit : « Méfie-toi de Coulgens, il a failli me tuer, il t'en pourrait faire autant si tu n'y prends garde ». Il me traite de gueux, de sot, traite ma sœur avec le dernier mépris, la menaça de lui donner en ma présence des coups de pied au cul, enfin rassembla les paroles les plus injurieuses et les plus outrageantes ».

Cette plaidoirie du curé du Coulgens méritait une longue lecture, car c'est une parfaite évocation du processus qui conduit un petit noble désargenté à perdre sa noblesse. Elle fut évoquée devant le Tribunal des Maréchaux, ce qui est parfaitement logique car cette juridiction était saisie dans les affaires d'honneur qui impliquaient des militaires. Elle délivrait un code de valeurs nobles toujours efficient en ce siècle éclairé et une rhétorique maîtrisée qui révélait les éléments qualifiants dans la hiérarchie symbolique du Second Ordre ou, au contraire, des traits d'infamie stigmatisés par le code de l'honneur nobiliaire¹. D'une part, Rullier affirme bien qu'il veut simplement neutraliser les nuisances de son voisin pour vivre en paix et d'autre part, toute sa plaidoirie s'appuie sur l'idée que Rousseau avait profané le code de l'honneur nobiliaire. Ce dernier appartenait incontestablement au second ordre puisqu'un membre de la famille fut présent à l'Assemblée de la noblesse d'Angoumois en 1789 et le blason est parfaitement identifié :

Des gueules à un chevron d'argent accompagné de trois besants de même, deux en chef et un en pointe, au chef d'argent chargé de trois losanges de gueules.

Ils appartenaient simplement à une branche cadette qui avait été fondée en 1586 et qui résidait sur la petite paroisse du Coulgens, à une vingtaine de kilomètres au nord-est d'Angoulême. Certes, l'Angoumois est en dehors du périmètre de l'Aquitaine au sens administratif du terme, mais la noblesse y présentait exactement les mêmes caractéristiques que dans le Périgord voisin avec une noblesse de cour absentéiste très forte

¹ Voir le bel article de Serna P. « Le tribunal des Maréchaux... outil pour une étude anthropologique de la violence nobiliaire au XVIII^e siècle : le cas d'un duel à Bordeaux », dans Pontet J., Figeac M. et Boisson M. (dir.), *La noblesse de la fin du XVI^e siècle au début du XX^e siècle. Un modèle social ?*, t. I, Anglet, Atlantica, 2002, p. 327.

et une petite gentilhommerie rurale surabondante¹. Dans ce contexte, la déposition du curé permet d'apprécier une sorte de chronique de la violence ordinaire grâce à laquelle on identifie tous les signes du passage de l'honneur au déshonneur, tout en mesurant bien dans quelle mesure un parcours individuel était emblématique de la crise d'une partie de la noblesse.

I. Les faits : la violence nue

1. Les protagonistes

Le plaignant qui porte l'affaire devant le Tribunal des Maréchaux est donc le curé Rullier qui officiait dans la paroisse du Coulgens. À le lire, on ne peut que constater la qualité de son style et la rigueur de son argumentation. Pour chaque fait avéré, il a le souci de s'appuyer sur des témoins dont la position sociale et l'objectivité ne sauraient être mises en doute. On a vu que pour la fameuse affaire du cimetière, il citait Fouquet, inspecteur des Domaines et quand il se fait insulter publiquement, il convoque l'ingénieur des Ponts et Chaussées Mousnier qui traçait la nouvelle route vers l'Espagne. Un autre jour, c'est le maître d'école Joachim Riffaud qui voit Rousseau en état d'ébriété avancée faire irruption dans la maison du curé pour obtenir de la boisson ou le boulanger du village qui lui porte secours. Malgré la violence de son adversaire, il ne recherche aucun dédommagement, il est pétri d'esprit chrétien et réclame simplement l'arrêt des persécutions dont il est la victime : « Tel est, Monseigneur, le cruel état où je suis réduit près du dangereux voisinage de ces deux méchants hommes. Je me suis fait honneur de leur pardonner le mal qu'ils m'ont fait ».

Effectivement, si le curé Rullier eut surtout à endurer les sévices du cadet François, ces persécuteurs étaient bien les deux frères du Rousseau, car l'aîné avait commencé depuis longtemps à couvrir le prêtre d'invectives. Il bâtit tout son argumentaire de manière à apparaître en position de victime,

¹ Voir à ce sujet Lagnous N., *La noblesse de l'Angoumois à la fin de l'Ancien Régime (1770-1789) entre prestige et décadence*, TER, dactylographiée, université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 1999.

puisqu'il avait cherché à aider le cadet en lui conseillant d'entrer dans l'armée. Même quand il en fut congédié, il le reçoit chez lui et lui donne volontiers à manger offrant victuailles et boisson à son « estomac affamé ». En fait, tout est construit ici pour montrer que le jeune noble enfreint délibérément les codes de l'honneur et les valeurs nobiliaires, comme s'il était porteur d'une contre-culture. Il est probable que le curé avait saisi dans son action un homme de loi, car le discours cadre parfaitement avec les attentes du tribunal du point d'honneur.

2. Violenter sans assassiner

Dans sa très belle étude sur les lettres de rémission, Michel Nassiet souligne qu'au XVIII^e siècle la violence physique s'avérait d'une intensité limitée. « La violence imprégnait encore les relations sociales, mais les affrontements n'allaient plus jusqu'à faire couler le sang »¹. Dans plusieurs provinces, il remarque même que l'on se contentait très souvent d'injures verbales sans recourir aux coups. C'est effectivement ce que nous décrit Rullier tout au long de sa déposition. Il en reste la plupart du temps aux « paroles outrageantes », aux « injures indignes », aux « insultes grossières », aux menaces gestuelles (les poings dressés devant le visage de l'interlocuteur) ou au fusil brandi par l'agresseur à travers la campagne. Même son envie de jeter à terre le chapeau du curé pour l'obliger à se découvrir en sa présence, en reste au niveau de la menace :

« Il s'approcha de moi, leva les mains pour me l'ôter mais il ne le fit pas, soit qu'un reste de bienséance le retint, soit qu'il redoutât la multitude dont j'étais environné et qui me suivait pour faire la prière du soir ».

Le seul à se plaindre de voies de fait est un domestique qui fait aussitôt dresser un procès-verbal de ses blessures par un maître-chirurgien d'un village voisin. On reste donc, et cela malgré un état d'ébriété quasi permanent, dans l'ordre symbolique des imprécations, d'une violence beaucoup plus verbale que physique. On est ainsi très éloigné du noble tirant à

¹ Nassiet M., *La violence, une histoire sociale, France, XVI^e-XVIII^e siècle*, Seyssel Champs Vallon, 2011, p. 294.

tout bout de champ son épée, car la sauvegarde et la réparation de l'honneur ne pouvaient se faire que dans le sang. Celui-ci était en effet au cœur d'une structure symbolique qui recouvrait toute la société alors qu'ici, il devient l'objet d'une véritable mascarade, symbole de la totale perte de repères pour ces deux hobereaux qui n'avaient plus aucun sens des valeurs nobiliaires.

II. La description d'une déchéance nobiliaire

1. La pauvreté désignée comme cause

À plusieurs reprises, le curé Rullier désigne la pauvreté comme responsable de la détresse morale de ses deux adversaires et c'est d'ailleurs pour leur éviter le coût d'une enquête civile ou criminelle qu'il recherche une conciliation devant le Tribunal des Maréchaux. C'est en arguant de sa pauvreté que le cadet Jean fut d'ailleurs intégré durant un bref laps de temps dans le régiment de Guyenne par Monseigneur de Broglie qui le « recommanda aux soins d'un de ses parents qui tient dans ce régiment une place distinguée ». En réalité, nous sommes en présence d'une famille qui, ayant une démographie très abondante aux XVI^e et XVII^e siècles, multiplia les branches cadettes, dont celle du Coulgens qui, n'emportant qu'une maigre légitime, ne pouvait que végéter. L'inoubliable schéma proposé par Chateaubriand pour la Bretagne, qui a été validé par les travaux de Michel Nassiet, se retrouvait en quelque sorte en Angoumois :

« La troisième branche des Chateaubriand s'appauvrit, effet inévitable de la loi du pays : les aînés nobles emportaient les deux tiers des biens, en vertu de la coutume de Bretagne ; les cadets divisaient entre eux tous un seul tiers de l'héritage paternel. La décomposition du chétif estoc de ceux-ci s'opérait avec d'autant plus de rapidité qu'ils se mariaient, et comme la même distribution des deux tiers ou tiers existait aussi pour leurs enfants, ces cadets des cadets arrivaient promptement au partage d'un pigeon, d'un lapin, d'une canardière et d'un chien de chasse [...] On voit dans les anciennes familles nobles une quantité de cadets ; on les suit pendant deux ou trois générations puis ils disparaissent »¹.

¹ Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, Paris, Gallimard, Pléiade, 1951, t.1, p. 12.

Ici aussi, le partage noble devait bien être considéré comme le facteur primordial d'appauvrissement, car la coutume successorale n'accordait aux cadets qu'un tiers des biens nobles venant des parents. C'est dans les lignages assez pléthoriques comme les Chateaubriand que la répartition de la capitation s'avérait significative. Elle décroissait en effet depuis le chef du lignage jusqu'aux cadets de la branche cadette et ce sont ces derniers qui étaient omis sur les rôles, qu'ils soient considérés comme insolvable ou qu'ils exercent à un moment donné une activité dérogeante. Michel Nassiet donne ainsi l'exemple d'un partage réalisé dans la famille Denis sieur du Clos en Plurien, où les trois cadets reçurent chacun 157 livres représentant 13,9% d'une succession évaluée à 1127 livres¹. Ces nobles pauvres étaient la plupart du temps des cadets issus de lignées cadettes auxquels le partage noble n'avait pas laissé le logis ancestral ainsi que le signalaient déjà les témoins de l'époque, comme Jean Gervais lieutenant criminel au présidial et maire d'Angoulême, en 1726, qui nous confirme que le cas des Rousseau du Coulgens n'était pas isolé :

« Il y a beaucoup de petite noblesse en Angoumois [...] et la plupart de ces familles qui étaient peu de choses dans leur origine, ayant tout d'un coup été rendues nobles, ont produit une infinité de gens qui [...] ont demeuré et tombent de plus en plus en se multipliant et en se divisant dans une honteuse pauvreté ».

Humiliés par leur dégradation sociale, les deux hobereaux semblent alors se complaire dans une violence gratuite qui traduit à la fois une perte de tous les repères et une volonté d'afficher un anti-nobilisme très violent.

2. La perte de l'honneur

« Je tâchais de lui inspirer des sentiments d'honneur » déclare le curé quand il pousse Jean Rousseau du Coulgens à entrer dans l'armée, car pour la gentilhommerie désargentée, servir le roi sur les champs de bataille permettait de pérenniser

¹ Nassiet M., *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne XVI^e-XVIII^e siècle*, Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, Bannalec, 1993, p. 277.

l'idéal chevaleresque de l'honneur nobiliaire et la noblesse pauvre revendiquait des places dans l'armée. Son renvoi du régiment de Guyenne, car « lâche, dissipé, adonné au vin, il ne put se faire au joug d'une exacte discipline et ses vices ont forcé ses supérieurs de le renvoyer dans sa chaumière », résonne comme une irréversible dégradation sociale. Son parcours semble à chaque fois franchir une nouvelle étape dans l'ignoble puisque nous le voyons multiplier les brimades et avanies à l'égard de son protecteur, frapper son domestique, jouer et se battre avec de simples paysans. La scène la plus symbolique de cette descente dans l'abjection reste incontestablement celle du cimetière. Ce festin de terre et de sang, de la part d'un noble déchu prêterait à une analyse psychanalytique, mais il est avant tout symptomatique de l'état de totale déchéance dans lequel une certaine plèbe nobiliaire était susceptible de tomber. Le noble s'insérait dans un lignage, il devait donc être fidèle à ses devanciers, « illustrer son nom », conquérir la *fama* en laissant sur terre le souvenir de son existence, c'était là une question d'honneur, puissant moteur de l'action nobiliaire. Ici, au contraire, le sang s'insérait dans un rituel mortifère et quasiment satanique. Si l'on suit la démonstration d'Ellery Schalk, la valeur militaire comme le *pedigree* étaient donc refusés en bloc¹.

III. Une révolte expression de la crise nobiliaire

1. Quand Rousseau du Coulgens n'est plus un cas isolé

Ces égarements de jeunesse témoignaient d'une quête d'identité sociale et de « l'exaspération engendrée par des besoins d'adulte non satisfaits », mais ils portaient atteinte au corps social dans ses règles de base². Ces comportements déviants pouvaient d'ailleurs prendre des proportions

¹ Schalk E., *From valor to Pedigree: Ideas of nobility in the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, Princeton, 1986 et *L'épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Seyssel, 1996.

² Daumas M., *Le syndrome Des Grieux, la relation père/fils au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1990, p. 32 sq.

beaucoup plus graves. Daniel Lys Chatenet, paisible habitant de Meschers sur les bords de la Gironde, porta plainte en 1759 contre Louis du Breuil de Javerzac. Il se plaignait des insultes et de violences incessantes commises à son encontre par ce hobereau. Après lui avoir tiré dessus à plusieurs reprises, il avait tué ses volailles et ses bestiaux, ravagé ses arbres et plus grave, violenté sa fille Élisabeth. Le seigneur arriva inopinément dans le manoir, « ferma la porte, saisit la fille du plaignant en jurant et blasphémant le nom de Dieu ». Les voisins accourus aux cris défoncèrent la porte pour la trouver « étendue par terre, sans aucune connaissance, la gorge nue et les cheveux épars, les mains et les bras meurtris et trouvèrent pareillement le sieur de Javerzac ayant son habit déboutonné, ses culottes défaits et dans une posture prête à consommer l'acte »¹. Cette délinquance nobiliaire restait certes quantitativement négligeable mais, à chaque fois, elle était associée à la pauvreté. En effet, l'évolution du siècle avait élargi les écarts, au sein de l'ordre, entre ceux qui avaient accès à cette nouvelle culture matérielle et ceux qui en étaient exclus, d'où un sentiment profond de déclassement, de « mal-être nobiliaire », provoqué par l'incapacité de tenir son rang. L'évolution du siècle, les nouvelles consommations faisaient de plus en plus de l'argent un facteur dissolvant du second ordre, ce qui explique une assez puissante protestation de la gentilhommerie rurale dans les dernières années de l'Ancien Régime.

2. Les revendications de la gentilhommerie rurale à la fin de l'Ancien Régime

Certes, la marginalisation des frères Rousseau du Coulgens resta très minoritaire mais on trouve des exemples de ce type dans toutes les régions rurales comme la Bretagne, la Basse-Normandie ou le Périgord sans qu'il soit toujours facile de quantifier exactement le phénomène. À chaque fois, un comportement erratique en marge des normes était l'expression d'un ressentiment profond devant un déclassement social. Pour cette gentilhommerie sans

¹ Archives Départementales de la Dordogne (ADD), 2E 1812, chevalier de Cablang, *Vues patriotiques et militaires*.

ressources, la solution militaire imaginée sans succès par Rullier, était de plus en plus populaire dans la noblesse provinciale qui se sentait écartée des hauts postes par la noblesse de cour. À la suite des thèses du chevalier d'Arcq qui, dans *La noblesse française* ou *Le patriote français*, exaltait les valeurs militaires, le ministère de la guerre fut submergé dans les années 1770-1780 de mémoires qui traduisaient l'ampleur du ressentiment. En 1781, François-Philippe Loubert, baron de Bord, colonel de dragons et major général de la gendarmerie constatait dans son *Examen critique du militaire français* que « la noblesse se plaint avec raison de ne pas avoir le droit exclusif aux emplois militaires. Elle est humiliée de se voir souvent frustrée des places que ses aïeux ont occupées et cimentées de leur sang »¹. En 1787, bien loin de Paris, le gentilhomme périgourdin Pierre-Basile de Cablanc composa un éloge aux vertus militaires de la noblesse, symptomatique des revendications d'une catégorie du second ordre :

« Selon moi surtout en France, il est de la dernière importance que les emplois militaires soient auréolés de préférences aux sujets pris dans l'ordre de la noblesse à condition qu'ils fassent preuve d'une vocation décidée, jointe à une éducation, une fortune et une tournure honnête »².

Comme nous l'avons vu, Les Rousseau du Coulgens ne répondaient à aucune de ces conditions, ils étaient englués dans l'oisiveté et la boisson. Au contraire, selon Chevalier de Cablanc, les gentilshommes de race devaient entrer dans les compagnies de cadets pour y apprendre l'art et les contraintes du métier, et ils ne seraient reçus officiers « qu'après avoir passé à la suite de leur corps deux ans employés sans relâche à mériter cet honneur par une conduite honnête, une application suivie et l'acquis d'une instruction reconnue ». Dans l'esprit de l'auteur, il fallait très nettement réagir contre les privilèges d'une haute noblesse qui accaparait les grades de manière scandaleuse, puisque les colonels « à la bavette » étaient pourvus de commandements supérieurs alors qu'il s'agissait de « véritables écoliers auxquels on a pour la forme fait monter

¹ Cité par Mousnier R., *Les institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, PUF, t. I, 1976, p. 157.

² ADD, 2 E 1812, Chevalier de Cablanc, *Vues patriotiques et militaires*.

trois ou quatre grades et mettre un morceau de galon sur la manche ». Sur cette première critique, venait se greffer la vigoureuse dénonciation d'un mode de vie à propos duquel le chevalier d'Arcq s'était exclamé : « Quittez ce luxe qui vous dégrade ! ». À ce sujet, François-Philippe Loubert dénonçait avec virulence le brouillage des codes :

« Les richesses qui corrodent tout et qui brisent toutes les séparations que l'honneur et la gloire ont élevées entre les citoyens, sont devenues aujourd'hui un titre suffisant pour prétendre à toutes les places. On voit le fils d'un commis se vêtir d'un uniforme, disputer le pas et vouloir marcher à l'égal d'un homme de qualité ».

Jamais les dénivellations socio-économiques entre gentilhommerie rurale et noblesse urbaine n'étaient apparues aussi fortes et c'est dans cette perspective qu'il faut d'ailleurs expliquer le fameux édit de Ségur de 1781, sans qu'il faille parler d'exclusivisme nobiliaire, mais plutôt de la traduction de tensions internes et d'une réaction de la vieille noblesse contre la marée montante des anoblis. Ruinés, incultes, paresseux, les Rousseau du Coulgens n'étaient même plus en mesure de revendiquer une place au nom du prestige du sang et de l'honneur nobiliaire, puisque ces notions n'avaient plus aucun sens pour eux. Ils faisaient partie de ces nobles qui glissaient inexorablement vers la roture.

Les plaintes devant le Tribunal des Maréchaux permettent d'exhumer des études de cas qui révèlent la vie d'obscurs hobereaux dans la gêne et elles permettent, tout en s'inscrivant dans une micro-histoire qui a été pratiquée par Reynald Abad pour les lettres de clémence de la Grande Chancellerie dans le cadre de la Grâce du Roi¹, de lever un voile sur le quotidien et l'état moral d'un groupe oublié. Certes, les Rousseau du Coulgens sont un cas isolé de l'Angoumois profond, mais des cas similaires se sont présentés en Périgord

¹ Abad R., *La grâce du Roi. Les lettres de clémence de Grande Chancellerie au XVIII^e siècle*, Paris, PUPS, 2011.

étudiés par Olivier Royon¹, en Basse-Normandie avec Étienne Lambert². Évidemment, la noblesse violente n'était pas, et dans toutes les provinces rurales, une nouveauté mais, à la fin de l'Ancien Régime, c'était le moyen d'expression d'un grave malaise interne à un ordre très affaibli par ses divisions à la veille de la Révolution.

Michel FIGEAC

Directeur du CEMMC-Université Bordeaux Montaigne

¹ Royon O., *La petite noblesse la sénéchaussée de Sarlat de la Fronde à la Révolution française (1648-1789)*, Université de Paris IV-Sorbonne, Thèse dactylographiée, 2011, 3 vol.

² Lambert E., *Noblesse du bocage, nobles de la Plaine. Au centre de la Normandie (1700-1790)*, Thèse dactylographiée, Université de Caen, 2010.

Des élites en révolution à Marmande

Marmande est à l'époque de la fin de l'Ancien Régime, une petite ville d'environ 5000 habitants, située sur les bords de la Garonne. Ville de la Moyenne Garonne, Marmande a joui d'une place importante, tant au niveau du commerce, presque à mi-chemin entre Bordeaux et Toulouse, que sur le plan stratégique pour contrôler le trafic fluvial sur cet axe majeur¹. Mais à la veille de la Révolution, la situation à Marmande est proche du désastre. En effet, les récoltes sont mauvaises et la famine est proche. À cette misère, nous pouvons aussi ajouter les problèmes du chômage, de l'abus de pouvoir des consuls, mais aussi une inégalité flagrante des charges. L'ouverture des États Généraux suscite en France un nouvel espoir laissant entrevoir une sortie de crise. Cet espoir est aussi présent dans le marmandais, comme le montre les mots de l'abbé Bouic, curé de la paroisse de Garrigues depuis 1773 et qui écrit dans un répertoire des actes de la paroisse : « Cette année se sont tenus les États Généraux. Ils ne sont point encore finis. Tout annonce un changement général dans l'État. Il est vrai qu'il y a beaucoup d'abus ».

Jusqu'au changement de municipalité le 16 novembre 1791, Marmande ne connaît pas encore les excès de la Révolution². Les élections de ces nouvelles municipalités eurent lieu pour la grande majorité entre le mois de janvier et le mois de mars de l'année 1790³. C'est donc conformément au décret de l'Assemblée Nationale, que le 1^{er} février 1790, Marmande élit son maire⁴. C'est Joseph d'Auber de Peyrelongue qui est élu. Il fait partie de la noblesse libérale, ce qui fait donc de lui un homme ouvert aux idées nouvelles. Face à cet homme nous

¹ Deffontaines P., *Les hommes et leurs travaux dans les pays de la moyenne Garonne (Agenais Bas-Quercy)*, Agen, Libr. Quesseveur, 2000.

² Condou J., *Marmande la Jolie*, Saint Georges de Luzençon, Maury, 1988.

³ Godechot J., *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, Presses Universitaires, 1951.

⁴ Archives Municipales de Marmande (AMM), Condou J., *La bourgeoisie Marmandaise 1789-1851*, source non publiée.

trouvons des nobles beaucoup plus réactionnaires, profondément monarchistes, comme les Marcellus, n'hésitant pas à se présenter ouvertement comme des opposants. Mais nous avons aussi les révolutionnaires, comme Colombet, acteur majeur durant la Terreur, qui amènera la déchéance de l'élite marmandaise. Nous chercherons donc à savoir quelle forme a pris la révolte à Marmande durant la Révolution. Dans cette communication, nous essaierons de nous demander dans un premier temps si en 1789, nous sommes en présence d'une noblesse en révolte. Nous verrons ensuite en quoi Colombet est un aristocrate en révolte contre l'Ancien Régime et ses représentants. Enfin, nous étudierons le destin de l'élite marmandaise. Nous verrons alors que même si pour une grande majorité la détention débouchera sur une libération et une réhabilitation dans la société marmandaise, deux personnes finiront tout de même sur l'échafaud.

I. 1789 : des nobles en révolte ?

1. Les Marcellus, une famille dans l'opposition révolutionnaire

Suzanne Thérèse Angélique de Piis, naquit à Bordeaux vers 1740. Elle est la fille d'Antoine de Piis, seigneur de Puybarlan, Bassanne et co-seigneur de Lamothe de Serres, qui occupe une charge de conseiller à la grand chambre du Parlement et d'Élisabeth Angélique de Pichard. La famille de Piis est une des plus anciennes familles de Guyenne et est très connue en Bordelais ainsi que dans le Bazadais.

D'abord mariée avec Jean Jacques Lavyssière, elle épousa après la mort de son mari le comte de Marcellus, André Joseph de Martin, baron de Maransin, seigneur de Tartifume¹. C'est en 1753 que ce dernier hérite de la fortune de son oncle, le comte de Marcellus². Malgré plusieurs grossesses, seuls trois enfants survécurent, un fils et deux filles. Leur fils se nommait

¹ Archives Départementales de la Gironde (ADG), Série 4 E 3583.

² Archives Départementales du Lot-et-Garonne (ADGL), Dubois J. abbé, « Les détenus de Marmande sous la Terreur », *Revue de l'Agenais*, Agen, 1909 p. 373.

Marie Louis Auguste de Martin et naquit dans leur propriété de Marcellus le 2 février 1776¹. En ce qui concerne ses filles, la première Pélagie Louise Clotilde, naquit en 1771. À l'âge de 15 ans, elle épousa Jean François Marie de Scorailles. En 1791, monsieur de Scorailles choisit l'émigration, mais Pélagie de Marcellus resta avec sa mère dans le marmandais. Sa sœur, Philippe Suzanne Aglaé, naquit quant à elle en 1779, année durant laquelle périt son père lors d'un duel².

Au moment de la Révolution, la comtesse vit seule avec ses trois enfants à Marcellus. La famille choisit immédiatement de se placer dans l'opposition révolutionnaire, comme nous le montre son accusation :

« la veuve Marcellus cy-devant comtesse, son fils, sa bru et deux de ses filles pour dénonciation faite par une lettre du Comité de Surveillance de La Réole, portant qu'ils étoient cy devant nobles aristocrates avérés, que depuis le commencement de la Révolution son château a servy de repaire aux aristocrates de tous crins et encore à tous les curés des environs de La Réole et qu'ils les ont détournés de prêter le serment ».

Par sa volonté de s'isoler sur ses terres et de ne pas se rapprocher de la nouvelle administration révolutionnaire, les Marcellus montrent clairement leur opposition et commencent à se placer dans un mouvement de révolte. Toutefois, malgré leur position et l'importance de la famille sur le marmandais, les Marcellus n'agiront pas directement contre l'administration révolutionnaire. Ils ne chercheront pas à attiser la foule ou même le reste de l'élite contre la municipalité. Dans les premiers temps de la Révolution, il n'est pas étonnant de voir que les Marmandais ne se placent pas immédiatement dans une logique de réelle opposition, car ils ne se sentent pas en danger, du fait que le maire en exercice de 1790 à 1791 est Joseph Dauber de Peyrelongue. Ce personnage, dont nous parlerons plus tard, réussit à apaiser les esprits jusqu'à son remplacement à la tête de la municipalité le 5 décembre 1792. C'est donc durant la municipalité suivante, que les Marcellus vont franchir une nouvelle étape dans leur volonté de se placer dans la contre-révolution. C'est sur la question religieuse que les

¹ Archives du château de Marcellus.

² ADLG, Dubois J. abbé, *op.cit.*, p. 375.

Marcellus vont montrer clairement leur désaccord, en s'opposant directement à la Constitution civile du clergé, dont l'application stricte se fait à Marmande dès la prise de pouvoir de Colombet à la tête de la municipalité. Les Marcellus accueillirent alors de nombreux prêtres réfractaires dans leur propriété, ces derniers trouvant un accueil chaleureux dans les propriétés de Marcellus ou de Beauséjour. Ils ne s'en cachaient pas et ignorèrent même les avertissements que Colombet pouvait leur faire. Il n'est donc pas étonnant, que du fait de ses fréquentations et de sa mise à l'écart volontaire de l'administration révolutionnaire, la famille de Marcellus soit très vite considérée comme coupable.

C'est donc tout naturellement que le 27 octobre 1793, elle est incarcérée à Saint-Benoît après une dénonciation du Comité de surveillance de La Réole¹.

2. Les Dauber de Peyrelongue

La famille Dauber de Peyrelongue est une très vieille famille de Marmande. Au moment de la Révolution, nous avons deux Dauber de Peyrelongue emprisonnés avec leurs épouses. Ces deux personnages, bien que cousins, ne partagent pas le même point de vue.

Avec Joseph Dauber de Peyrelongue, on a l'exemple parfait de la noblesse libérale. Nous commencerons donc par parler de lui. Il naît à Marmande le 1^{er} février 1745. Il fut, tout comme son cousin, garde du corps du roi et se maria vers 1772 avec Claire Souilhagon Lagravette de Bruet. Néanmoins, l'épouse de Joseph ne connut pas la Révolution puisqu'elle décéda le 21 septembre 1779 à l'âge de 28 ans². Ils eurent ensemble deux enfants. Comparé à son cousin, Joseph se montra dès le début de la Révolution assez favorable à l'ensemble de ces idées, ce qui le place dans les rangs de la noblesse libérale. En effet, pour se détacher un peu de son statut de noble, Joseph choisit d'écrire son nom de famille sans

¹ ADLG, Dubois J. abbé, *op.cit.*, p. 455.

² Condou J., *Histoire et catalogue des bourgeois et notables de Marmande (1182-1906)*, Nîmes, C. Lacour, 2004.

l'apostrophe afin de faire plus « révolutionnaire ». Il n'est pas un cas isolé à cette époque.

Il est le premier maire de Marmande. Le conseil général de la ville reconnu en ces termes le 25 janvier 1794 :

« le Conseil observe qu'il a été maire de la commune, qu'il s'y est comporté en honnête homme, mais partisan des gens de son espèce et aux fanatiques surtout. Le conseil décide qu'il se rappelle qu'il était à la proclamation de la Constitution, ayant rempli d'ailleurs son devoir de citoyen, exclu de la société populaire comme ayant manqué à quelque article de ses règlements »¹.

Même s'il se montre favorable aux idées de la Révolution, il ne souhaite pas pour autant l'établissement d'une République, mais plutôt la mise en place d'une monarchie constitutionnelle. Cette volonté de s'impliquer dans la nouvelle administration révolutionnaire et de continuer à servir la population n'est pas rare, comme le montre notamment Michel Figeac dans sa thèse². En effet, on sent que ce personnage conserve un profond respect pour le Roi et ne le considère pas comme responsable des problèmes qui touchent alors le pays. Cette position est partagée par une bonne partie de la noblesse et de la bourgeoisie marmandaise. En ce début de Révolution, l'élite marmandaise ne semble donc pas dans un esprit de révolte. Beaucoup pensent qu'une solution sera trouvée rapidement et gardent confiance aussi bien envers le Duc d'Aiguillon, l'évêque d'Usson de Bonnac ou encore envers leur maire qui restera en place jusqu'en 1791. Cette position évoluera au moment de la prise de pouvoir de Colombet.

Le suivant n'est autre que son cousin, Jean Baptiste, qui lui apparaît comme un vrai partisan de la monarchie, mais qui reste toutefois conscient des problèmes auxquels sont confrontés les Marmandais. Sa condamnation le montre bien :

« Dauber Peyre Longue, ci devant noble avec titre de marquis, chevalier de Saint Louis, ayant été successivement page et écuyer de main du ci devant Capet, et qu'il était le 10 août à Paris en qualité d'écuyer de main dud. Capet, frère d'émigré et de prêtre déporté, n'ayant pas accepté la

¹ *Ibid.*

² Figeac M., *Destin de la noblesse bordelaise (1770-1830)*, Bordeaux, Fédération Historique du Sud-Ouest, 1996.

Constitution et n'ayant pas constamment manifesté son attachement à la Révolution »¹.

Il fut mis en réclusion avec sa femme à la fin de l'année 1793². La date de son incarcération n'est pas anodine. Cela fait presque déjà un an que Colombet « règne » en maître sur Marmande.

3. Les Drouilhet de Sigalas

Les Drouilhet de Sigalas s'inscrivent dans la lignée des Dauber de Peyrelongue. Ils sont issus d'une vieille famille noble du Sud-Ouest de la France.

Cette famille illustre très bien la position que prend alors la grande majorité de l'élite marmandaise vis-à-vis de la Révolution. Une partie de la famille, ouverte aux idées nouvelles, mais restant tout de même fidèle au Roi, reste à Marmande. L'autre partie choisit de se placer immédiatement dans l'opposition et même nous pouvons dire dans la révolte en choisissant l'émigration. Ce choix d'émigrer amène le plus souvent à un enrôlement dans l'Armée des Princes ayant pour but de combattre l'État révolutionnaire. Entre 1789 et 1800, la France voit environ 140 000 personnes quitter le territoire, en raison des troubles révolutionnaires et ceci dès le lendemain du 14 juillet et la prise de la Bastille. Les causes de leur émigration sont diverses. Pour certains d'entre eux, il s'agit d'émigrer pour combattre la Révolution de l'extérieur, pour d'autres pour se soustraire à ses rigueurs.

Ce choix de l'émigration est fait par deux membres de la famille. Il s'agit de François Drouilhet de Sigalas et d'Ignace de Drouilhet de Sigalas des Barthes. Le premier, naquit à Bordeaux le 3 août 1744. Il fut d'abord Lieutenant au Régiment de Béarn, avant d'émigrer en 1791³. Le second, Ignace, est né le 26 novembre 1752. Tout comme son frère, il embrasse la carrière militaire notamment au sein du Régiment de l'Agenois. Il demande sa retraite le 15 novembre 1791, et décide alors

¹ Condou J., *op.cit.*

² *Ibid.*

³ Archives privées de la maison Drouilhet de Sigalas.

d'émigrer l'année suivante en 1792, pour se mettre au service de l'armée des Princes, où il sert notamment dans la compagnie d'Agenois¹. Ce qui est intéressant ici c'est de voir que François émigra pratiquement dès le début de la Révolution, alors que son frère, Ignace, fit ce choix au moment du changement de municipalité. Avait-il des soupçons sur un potentiel changement de politique à Marmande ? Nous ne pouvons le savoir.

En 1794, nous avons quatre membres de la famille, incarcérés à Saint-Benoît. En ce qui concerne Henry-Bernard, nous savons qu'il est né à Bordeaux, le 20 août 1747, qu'il a occupé une charge d'avocat au Parlement de Bordeaux et qu'il est mort à l'âge de 65 ans, le 21 avril 1813, sans jamais avoir été marié. En ce qui concerne Pierre Léon, il naît à Bordeaux le 23 juillet 1742, et exerce la profession d'avocat au Parlement. Au moment de la Révolution, nous savons qu'il se trouve dans la sénéchaussée d'Agen, puisqu'il représente Jean Baptiste Dauber de Peyrelongue à l'Assemblée générale de cette dernière en 1789. Il décéda le 12 août 1834 à l'âge de 93 ans à Marmande².

Au niveau des femmes de la famille, nous trouvons Catherine Drouilhet, épouse de François Drouilhet. Ce dernier n'est autre que son cousin germain. Accusée d'être parente d'émigré, elle rejoint donc la prison de Saint-Benoît avec sa fille, Agathe.

II. La politique de Colombet, aristocrate en révolte contre l'Ancien Régime

1. Colombet, le terroriste aristocrate marmandais

Jacques Blaise de Colombet s'inscrit quant à lui dans les rangs d'une noblesse révolutionnaire, avide de changements et s'opposant farouchement au pouvoir royal. Il est issu d'une vieille famille de robe du marmandais. En 1791, il est élu juge de district³. Il cherche toutefois à occuper une place plus importante dans la vie politique marmandaise, et c'est grâce à

¹ *Ibid.*

² Archives privées de la maison Drouilhet de Sigalas.

³ ADLG, Série L650.

sa connaissance du monde des affaires, à son réseau de relations qu'il décide de se présenter comme maire. Il est élu sans aucun mal et va rester en poste pendant deux années. Nous retrouvons ainsi sur un document daté du 5 décembre 1792, que Blaise Colombet aîné occupe la charge de maire et François Courrèges la charge de procureur de la commune¹. C'est alors que la folie du pouvoir semble le toucher et il va profiter de sa charge de maire pour « régner » sur Marmande. Au-delà de ça, il semble que cet homme soit très attaché à l'application stricte des lois, n'admettant aucune critique sur sa politique. C'est ce qui lui permet de se faire craindre dans le marmandais. La même année, il est élu membre du comité de surveillance de la commune. Par les deux fonctions qu'il occupe, il se croit alors intouchable et pense que tout lui est permis.

En ce qui concerne son rôle dans l'arrestation des élites de la ville, les conclusions du conseil général de la commune de Marmande, datées du 19 ventôse de l'an II sont intéressantes et résument bien l'action de Colombet pendant la Terreur :

« Sans entendre préjuger des motifs qui ont déterminé sa détention, le Conseil Général atteste qu'il s'est toujours montré le zélé partisan et l'ami de la Révolution dans l'exercice des diverses fonctions publiques auxquelles la confiance du peuple l'a appelé depuis la Révolution, que dans la place de Maire, il a été l'effroi et la terreur de l'aristocratie, qu'il a étouffé les germes religieux en expulsant les prêtres fanatiques qui cherchaient de toute manière à soulever les esprits »².

C'est en effet lui qui est à l'origine de la grande vague d'arrestations qui va toucher l'élite marmandaise. Jacques Blaise de Colombet est alors réellement en révolte contre l'ordre ancien mais aussi contre tous ceux qui ont occupé une charge, des fonctions dans l'administration marmandaise ou qui ont pu lui faire de l'ombre durant l'Ancien Régime. Malheureusement pour elle, l'élite marmandaise n'a pas su voir arriver ce changement profond et la vague de répression qui allait alors la toucher.

¹ ADLG, Série 5J629.

² A.M.M, Série 1D1.

Les motivations de Colombet sont diverses. En effet, comme nous l'avons dit cet homme est avide de pouvoir, ce qui nous amène à penser qu'au-delà d'un zèle révolutionnaire, il s'agit plutôt d'une manière pour lui d'affaiblir ses potentiels rivaux, de régler ses différends avec certaines familles, mais aussi d'une volonté de sa part de récupérer une partie du patrimoine des familles en question. La famille Moustier en fera notamment les frais, sans que nous puissions dégager les causes réelles de l'acharnement de Colombet sur elle. Pour arriver à ses fins, il n'hésite pas à mettre en place de véritables complots ou encore à créer de faux documents.

2. Les débuts de la révolte

Face à la politique de Colombet, l'élite marmandaise se retrouve rapidement débordée. En effet, les actes d'accusation et les décisions d'incarcération à son encontre pleuvent.

Néanmoins, bien qu'incarcérés ces hommes et ses femmes vont tenter de faire entendre leur mécontentement et leur opposition face à ce maire tout-puissant. Nous pouvons mettre en avant les nombreuses pétitions des détenus marmandais, qui dénoncent alors les abus des Comités de surveillance et des organes municipaux marmandais. Ils essayent la plupart du temps de faire remonter leurs suppliques auprès du département, qui finit alors par faire pression sur la municipalité. Même si dans leur majorité ces pétitions sont faites par les détenus, et n'ont pour but que d'améliorer leurs conditions de vie, le fait que ces derniers mettent en avant que les autorités n'appliquent pas les lois de l'État montre bien les abus auxquels ils sont confrontés. Cela a le don bien entendu d'énervier la municipalité, qui traîne le plus souvent les pieds pour se conformer à la loi.

Malgré le vent de Terreur qui s'abat sur Marmande, un mouvement de révolte commence à naître au sein même de la ville face à la politique du maire. C'est le 3 février 1792 qu'une révolte de femmes agite la ville. Le commencement de ce mouvement de foule semble provenir d'une rumeur, indiquant que la municipalité s'apprête à distribuer du pain gratuitement¹.

¹ AMM, Série 1D1.

N'oublions pas qu'à cette époque, Marmande est proche de la famine. Des femmes commencent alors à se regrouper devant la mairie, elles seraient au nombre de 500¹. Mais arrivées devant l'Hôtel de ville, les membres de la municipalité les informent qu'il ne s'agit que d'une rumeur et leur demandent alors de rentrer chez elles. Cependant ces femmes réunies devant l'Hôtel de ville ne sont pas venues que pour demander du pain et en profitent pour montrer leur mécontentement face à la politique religieuse. Elles se mettent alors à réclamer la destitution du prêtre constitutionnel Neuville et le retour de l'abbé Bonnefond. Le maire tente tant bien que mal de les calmer, mais devant l'ampleur de la manifestation, il décide de faire appel à la garde nationale et aux éléments du Royal Pologne. Face à l'arrivée des troupes, les manifestantes commencent à se calmer et finissent par se disperser². L'enquête qui s'en suivra désigne une douzaine d'instigatrices, qui se retrouveront incarcérées à Saint-Benoît. Il s'agit du plus grand mouvement de foule hostile à sa politique que Colombet aura à subir durant son mandat.

Enfin, il faut noter que lors de la visite des représentants en mission, des troubles ont eu lieu. Les représentants de l'État ont droit à un accueil assez froid de la population. Il semble donc qu'il y ait une différence nette entre les organes révolutionnaires, qui montrent un attachement réel à la Révolution, trop parfois, profitant d'un désordre ambiant pour faire régner leurs propres règles, et la population marmandaise.

III. Le destin de l'élite marmandaise

1. Incarcéré à Marmande

Nous avons à Marmande deux établissements pénitentiaires installés sur des anciens couvents. Il s'agit des couvents des Annonciades et de Saint-Benoît. C'est dans ce dernier que sera installée la prison la plus importante de Marmande, prison qui restera en activité jusqu'à la fin de la Terreur.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

C'est le 22 septembre 1792 qui sonne la fin du couvent des dames de Saint-Benoît. En effet, le Directoire informe les sœurs qu'elles doivent quitter le couvent avant le 2 octobre. Celles-ci furent officiellement expulsées le 3 octobre 1792, comme le montre le registre des délibérations de la ville de Marmande¹. La municipalité dispose alors d'un grand ensemble de bâtiments entièrement vide, qu'elle aménagera en prison dès les premières heures de la Terreur. Ainsi, ce seront 81 suspects appartenant à des familles de Marcellus, Meilhan ou encore Marmande qui seront incarcérées. Ils sont tous issus des familles de notables les plus remarquables du district de Marmande.

Dans ces prisonniers on distingue cinquante hommes et trente et une femmes. Les représentants masculins appartenaient en majorité à la bourgeoisie, à savoir 30 personnes, les nobles y étaient moitié moins nombreux soit 19, quant aux personnes issues de « l'univers des gens », on ne pouvait compter qu'un seul représentant. Pour les femmes, nous en dénombrons 19 issues de la noblesse locale et 13 appartenant à la bourgeoisie. La grande majorité de ces femmes ne sont en fait que les épouses ou les filles des détenus masculins.

Concernant la vie en détention, nous avons pu trouver des informations concernant le quotidien des détenus. En premier lieu, nous avons trouvé un arrêté du district en 3 articles, daté du 14 pluviôse de l'an II, soit le 2 février 1794². Le comité de surveillance de Marmande doit alors fournir aux frais des détenus : des encriers, du papier, des plumes, destinés à leur usage journalier. Avant cet arrêté, les détenus en étaient privés. Toutefois, la correspondance reste réglementée, puisque seuls les courriers visant à régler les affaires particulières seront tolérés et les motifs de cette correspondance seront indiqués dans un registre tenu par le portier.

En ce qui concerne la nourriture, les prisonniers devaient en théorie recevoir du pain et de l'eau et pouvaient s'ils le souhaitent améliorer leur repas grâce aux salaires qu'ils touchaient par le biais du travail qu'ils réalisaient. En effet,

¹ AMM, Série 1D1.

² ADLG, Série L650.

deux tiers de ce salaire leur étaient versés. Au niveau des prisons marmandaises, les prisonniers devaient, pour subsister, recourir à leurs propres provisions. C'est ainsi que nous observons à Saint-Benoît un va-et-vient de domestiques, qui étaient alors chargés d'acheminer les provisions à leurs « maîtres ». Mais le Comité de surveillance de Marmande décida de durcir un petit peu le régime. En effet, ce dernier pensant qu'il s'agissait d'une trop grande faveur accordée aux prisonniers, décida de supprimer ce privilège, ce qui explique une supplique des détenus¹.

Ces derniers réclament en fait un retour à la normale, en vertu des précédents arrêtés. Ils font ainsi valoir que certains détenus sont très âgés ou infirmes et que ces derniers sont incapables de porter les corbeilles dans lesquelles sont placées leurs provisions. Ils soulignent aussi que ces mêmes personnes ne peuvent pas faire elles-mêmes leur lit².

Nous ne savons pas ce qui advint de cette supplique, à part le fait que le 1^{er} avril 1794³, le district de Marmande prit un arrêté, visant à réglementer la nourriture des détenus. Il nous est alors indiqué qu'à partir de cette date, la nourriture des détenus devra être uniforme. Afin de réaliser cela, il est demandé aux détenus les plus riches de payer pour les plus pauvres, conformément à la loi du 26 brumaire. Ces derniers devront alors choisir une ou plusieurs personnes pour leur préparer à manger. Les repas se feront alors en commun. La seule condition qui est demandée aux futurs « cuisiniers », c'est qu'ils possèdent un certificat de civisme⁴. Il s'agissait pour la première fois de la mise en place d'une sorte de cantine.

C'est un arrêté du 5 prairial de l'an II, soit du 24 mai 1794, qui nous donne des informations supplémentaires sur les conditions de vie à Saint-Benoît⁵. Il met notamment en lumière une pétition des détenus concernant le droit de se promener dans le jardin de Saint-Benoît durant les travaux du mur du cloître qui s'est écroulé. Ici, le district de Marmande reconnaît

¹ ADLG, Série L650.

² *Ibid.*

³ ADLG, Série L657.

⁴ *Ibid.*

⁵ ADLG, Série L650

que les conditions de vie des détenus se sont dégradées et que des mauvaises odeurs envahissent le bâtiment causant ainsi des problèmes sanitaires¹.

La négligence des autorités marmandaises pour l'entretien de son lieu de détention coûta cher aux détenus. De nombreux dégâts à l'intérieur de la prison furent provoqués en raison de la surpopulation carcérale². C'est alors qu'on décida de faire payer l'ensemble des réparations de la prison, ainsi que la réparation du mur du cloître aux détenus.

2. Les deux victimes de l'échafaud

Nous n'avions pas de guillotine à Marmande, ce qui explique que les deux guillotins marmandais montèrent sur l'échafaud à Bordeaux et à La Réole. La victime marmandaise la plus connue n'est autre que la comtesse de Marcellus. Enfermée avec sa famille à Saint-Benoît, c'est le 14 juillet 1794 qu'elle quitta définitivement Marmande avec sa famille, pour se rendre à Bordeaux, où elle fut incarcérée dans l'ancien couvent des orphelines, transformé lui aussi en prison. Le reste de sa famille l'accompagnait. Ils furent tous traduits le 21 juillet devant la célèbre et sanguinaire commission militaire présidée par Lacombe. Ce fut la comtesse qui reçut la peine la plus lourde, à savoir la peine de mort. Son fils et sa femme, ainsi que sa fille, madame de Scorailles, furent condamnés à la réclusion jusqu'à la paix. La plus jeune des filles fut quant à elle condamnée à suivre des leçons chargées d'enseigner aux jeunes citoyennes la « haine de l'aristocratie » et « l'amour de la République »³. Les jugements furent alors exécutés et la comtesse de Marcellus, âgée de 54 ans, fut guillotinée à Bordeaux.

La deuxième victime est François Moustier, enfermé à la prison de La Réole. Ce dernier naquit à Marmande le 30 décembre 1763. Au moment de la Révolution, il occupe toujours ce poste. Il s'agit d'un personnage assez complexe, car il n'était pas en effet un partisan de la Révolution, comme

¹ *Ibid.*

² Suite à la fusion entre la prison des Annonciades et celle de Saint Benoît.

³ ADLG, Dubois J. abbé, *op.cit.*, p. 453.

l'explique son émigration, mais le mal du pays le conduisit à sa perte comme nous allons le voir. C'est au mois de janvier 1791, qu'il choisit d'émigrer pour l'Allemagne où il se mit au service de l'empereur, dans le corps des gardes de la porte de la ville de Coblenz. Mais après avoir passé quelque temps en Allemagne, il chercha à rentrer en France. Il passa donc la frontière et put traverser une bonne partie du pays sans être reconnu. C'est le 16 janvier 1793 qu'il fut arrêté à Sauveterre, près de La Réole, à cause des soupçons de l'aubergiste chez qui il venait de faire une halte. Le 24 janvier et le 15 février 1793, il fut conduit devant le jury d'accusation du district de La Réole. Ce dernier ordonna que le prisonnier soit traduit devant le tribunal criminel de son dernier domicile, celui du Lot-et-Garonne. À la séance du 10 mai 1793 à Agen, il fut alors décidé de son exécution en vertu du fait qu'il figurait sur la liste des émigrés depuis le 26 mai 1792. Brostaret, accusateur public à Agen, demanda alors son exécution. François Rives Moustier, émigré marmandais périt sur l'échafaud le 11 mai 1793.

3. Libération et réhabilitation

C'est au moment de la chute de Robespierre que la grosse majorité des marmandais se voient libérés. Ainsi, ils retrouvent leur liberté après un emprisonnement qui généralement avait duré dix mois. Quelques-uns furent toutefois délivrés avant le 9 thermidor. Ces libérations ont été opérées durant le passage de Monestier de la Lozère à Marmande. La liberté s'accompagne alors d'excuses des nouvelles autorités en place.

À propos des personnages que nous avons pu étudier jusqu'ici, nous allons voir que dans l'ensemble ils sortirent de détention presque en même temps, soit entre les mois de septembre et de décembre 1794. En ce qui concerne les Dauber de Peyrelongue, Jean Baptiste était emprisonné dès l'année 1793. Détenu à Saint-Benoît, il sortit de prison l'année suivante pour cause de maladie et fut autorisé à rentrer dans sa maison de Marmande. Il y était encore le 9 mars 1794 quand la municipalité lui accorda un certificat de civisme. Toutefois, même s'il fut libéré le 10 mars 1794, il fut de nouveau envoyé

en prison et n'en sortit définitivement que le 19 septembre 1794, soit deux mois après la chute de Robespierre. Sa femme retrouva sa liberté en même temps que lui¹.

Pour les Drouilhet de Sigalas, Catherine avait cherché à sortir de prison en annulant son mariage avec son époux émigré. Néanmoins, ce fut un échec et le 1^{er} thermidor de l'an II, elle fut transférée à Bordeaux. Le même jour, elle comparut devant la commission militaire en séance dans cette ville. Cette comparution aurait dû conduire Catherine à la mort comme beaucoup d'autres dans son cas. Il est inutile de rappeler l'action répressive du célèbre Lacombe dans le bordelais. Heureusement pour elle, cette condamnation ne fut pas appliquée sur le champ, et la chute de Robespierre précipita celle de Lacombe ce qui lui permit de se sauver. Agathe, la fille de Catherine Drouilhet, connut le même sort que sa mère tant pour l'emprisonnement que pour sa libération le 9 thermidor an II. Elle mourut en 1800.

Même si pour la grande majorité le retour à la liberté s'accompagne à un retour à la vie normale, d'autres connaissent un destin plus tragique. C'est le cas de la famille Moustier, victime de l'acharnement de Colombet. Le fils, François, fut guillotiné juste avant que sa mère et sa sœur soient incarcérées. Durant leur détention, les terres de la famille furent vendues au profit de la nation ainsi que tous les meubles. Il nous est même rapporté que tout avait été emporté et vendu jusqu'au dernier haillon². Sortie de prison durant l'année 1794, la veuve ne supporta pas le désastre qui avait touché sa famille. Ne possédant plus rien et ayant perdu son plus jeune fils, elle décéda quelques années plus tard.

Après la chute de Robespierre, des épurations au sein des autorités locales eurent lieu, ce qui permit aux détenus de faire entendre leur voix auprès du département, afin de réclamer leur libération. C'est le cas notamment de Nicolas Mouchet. Il fait partie de ces personnes dont la condamnation est plus que discutable. Grâce à son activité d'avocat, il jouit en 1789 d'une certaine influence. C'est ainsi que le 22 juin 1790, il fut élu procureur syndic du district de Marmande. C'est plus tard

¹ ADLG, Série L664.

² ADLG, Dubois J. abbé, *op.cit.*, p. 421-437.

qu'arrive sa disgrâce. Il essaye en effet d'imposer sa vision qui n'est pas en accord avec celle du district ou encore celle du département. De ce fait, Paganel le désigne comme un perturbateur et que Mouchet est déclaré suspect. Il fut donc conduit en prison. Après la chute de Robespierre, il put faire élever sa voix avec d'autres détenus contre ses persécuteurs. C'est ainsi qu'il put sortir de prison le 12 septembre 1794.

Après leurs libérations, certains notables marmandais réussissent à retrouver une place importante dans la communauté, au point même d'occuper de nouveau des fonctions politiques.

Joseph Dauber de Peyrelongue fait partie de ceux-ci et reçut notamment son certificat de civisme le 9 mars 1794. C'est donc tout naturellement après la chute de Robespierre qu'il prit la décision de revenir sur le devant de la scène. Il fut ainsi réélu maire le 8 vendémiaire an III (27 septembre 1794) à la place de Terme. D'autres familles amorcèrent leur retour sur la scène politique quelques années plus tard. C'est le cas notamment des Drouilhet de Sigalas. En effet, Étienne Sylvestre Drouilhet, 1^{er} vicomte de Sigalas, fils de François Drouilhet de Sigalas du Luc, devint député du Lot-et-Garonne sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X. Il fut ainsi nommé pour présider le Grand Collège départemental électoral d'Agen et fut élu député du département en 1820. Il exerça cette charge jusqu'en 1830¹.

Notre étude montre bien que les anciens notables restent en place et continuent à jouir d'une certaine popularité, au moins jusqu'au début de la Terreur. Même si certaines familles décident de se placer directement dans l'opposition, par leur comportement provocateur, comme les Marcellus, ou en partant en émigration, la majorité de l'élite marmandaise reste dans l'attente et dans une certaine passivité. Le fait que cette élite locale reste pour la majorité encore en place dans les premières années de la Révolution, permet bien d'expliquer pourquoi le mouvement de révolte et de répression commença de façon tardive dans le marmandais. C'est l'arrivée du régime

¹Archives de la maison Drouilhet de Sigalas.

de la Terreur qui changea la donne. Marmande change de municipalité et un homme avait décidé de prendre réellement le pouvoir sur la ville, Colombet. C'est sous le mandat de ce dernier que l'élite marmandaise se trouva dans la tourmente. Avidé de pouvoir, ne supportant aucune opposition, Colombet coula une véritable chape de plomb sur la ville. Il s'impliqua ainsi de lui-même dans l'arrestation de certaines familles, mettant en œuvre de véritables complots par la création de fausses preuves et actes d'accusation. Il se plaça ainsi réellement dans un mouvement de révolte et de rejet envers l'aristocratie. Les Moustier en firent notamment l'amère expérience. Les prisons de Marmande ouvrirent alors leurs portes et commencèrent à se remplir. Les révolutionnaires parisiens avaient fait tomber le symbole du pouvoir arbitraire, la Bastille, Marmande s'en était construit un nouveau, Saint-Benoît. Ce couvent devenait véritablement le symbole flagrant de l'arbitraire judiciaire révolutionnaire marmandais. Le destin de l'élite marmandaise était divisé entre la prison et l'échafaud. Nous aurions pu penser que les anciennes familles de notables marmandais allaient se trouver sur le bord de la touche après leur incarcération à Saint-Benoît. Il n'en est pourtant rien. Ces familles qui avaient été pourchassées par les hommes de la Terreur, retrouvent leur position dominante, regagnant ou n'ayant jamais perdu le soutien du peuple. Il s'agit bien de la preuve qu'elles n'étaient pas totalement coupables des désastres qui touchaient Marmande et son district au début de la Révolution.

Jérémie BEZOS

MASTER

Université Bordeaux Montaigne

Les révoltes populaires en Aquitaine

Émeutes et révoltes en Angleterre du XVI^e à la fin du XIX^e siècle

Loin d'être tranquilles, les sociétés qui nous ont précédés ont souvent été agitées par des troubles, maintes fois violents : nul ne l'a mieux mis en valeur qu'Yves-Marie Bercé¹. Mais leur ampleur et leur fréquence n'ont cessé de varier. Certes, il existe des causes communes dont beaucoup tiennent à l'inachèvement de l'État, d'autres aux difficultés considérables de la vie, par suite notamment des mauvaises récoltes. Mais on trouve également des spécificités nationales nettement marquées, aussi bien par la nature des troubles ou leurs causalités que par leur évolution et leur chronologie. C'est pourquoi, tout en présentant l'évolution générale des révoltes populaires en Angleterre du début de l'époque moderne à la fin du XIX^e siècle, je ferai, quand cela sera nécessaire, des comparaisons avec ce que nous savons pour la France.

Deux points communs frappent immédiatement : d'un côté l'extrême fréquence des agitations en Angleterre mais leur transformation beaucoup plus rare en mouvements de grande ampleur à l'égal des grandes révoltes rurales françaises du XVII^e siècle ; d'un autre côté, un intérêt aujourd'hui beaucoup moins marqué pour ces questions, lesquelles, il est vrai, ont beaucoup retenu l'attention en Angleterre après 1960 : dans la troisième édition de son ouvrage de référence : *Modern Britain : A Social History 1750-2011*¹, l'ouvrage le plus récent que cite Edward Royle, lui-même spécialiste de ces questions, est un livre dont il est l'auteur, paru en 2000². Et si l'on se tourne vers la période antérieure, l'excellente synthèse d'Andy Wood : *Riot, Rebellion and Popular Politics in Early Modern England*³, date de 2002.

¹ London, Bloomsbury Academics, 2012.

² *Revolutionary Britannia? Reflections on the threat of revolution in Britain 1789-1848*, Manchester, Manchester University Press, 2000.

³ London, Palgrave, 2002. On notera toutefois que ce même Andy Wood a publié depuis un bel ouvrage : *The 1549 Rebellions and the Making of Early Modern England*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

On doit toutefois ajouter la parution tout à fait récente de l'excellente synthèse de Carl J.Griffin, *Protest, Politics and work in rural England 1700-1850*¹. Par ailleurs, en comparaison des révoltes françaises, il est évident qu'en Angleterre la question fiscale n'a pas eu la même place et, surtout, les liens avec la vie politique y ont été beaucoup plus importants. On ajoutera que sont apparus en Angleterre de nouveaux types de révoltes avec les marins de la *Royal Navy* et avec les Luddites, et que, par ailleurs, les émeutes à caractère religieux y sont tout à fait importantes et originales. Enfin, il faut souligner qu'avec le Luddisme et surtout avec le Chartisme, on passe outre-Manche à un autre type de mouvement qui est de nature révolutionnaire et syndicale. La première moitié du XIX^e siècle est encore souvent troublée, mais ensuite, à l'époque victorienne, la société britannique s'apaise, en même temps qu'elle se modernise, et l'action politique et (ou) syndicale vient remplacer, comme expression des sentiments et de la protestation populaires, les flambées de violence².

I. Des émeutes de subsistances aux refus des enclosures

En Angleterre comme dans les autres pays européens les populations d'autrefois apparaissent comme particulièrement « émotives », ce qui signifie que leurs multiples inquiétudes, à la fois par suite des difficiles conditions de vie et de la faiblesse de l'encadrement étatique, débouchaient fréquemment sur une agitation qui pouvait à tout moment dégénérer en attroupements et émeutes. Nous ne considérerons pas ces multiples émotions car elles sont trop nombreuses et, au demeurant, sont loin d'avoir toujours été enregistrées ou notées. Il nous suffit de nous rappeler qu'elles sont le premier stade de l'agitation. L'attroupement débouchant sur une émeute et la révolte bien davantage encore ont une autre signification : ils constituent une mise en cause des autorités,

¹ Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2014.

² Ce changement, qui commence à se mettre en place dans la première moitié du XIX^e siècle, est bien analysé dans Tilly C., *Popular Contention in Great Britain 1758 -1834*, Cambridge (Mass.) and London, Harvard University Press, 1995.

qu'elles soient locales ou nationales, et s'accompagnent donc obligatoirement de la nécessité pour celles-ci de réagir afin de ramener l'ordre.

La cause la plus fréquente, en Angleterre comme ailleurs, est d'origine frumentaire. Or, ce qui nous frappe, c'est qu'outre-Manche, même si les années 1628 à 1631 furent particulièrement difficiles, les soulèvements d'origine frumentaire furent particulièrement nombreux au XVIII^e siècle, davantage qu'auparavant : il y eut en effet des émeutes à l'échelle nationale en 1709-1710, 1727-1729, 1739-1740, 1756-1757, 1766-1768, 1771-1773, 1795-1796, 1799-1801, 1810-1813, 1816-1818¹. Sur l'ensemble de la période, il y eut 140 incidents graves concernant au moins 16 comtés. En quelque sorte, en Angleterre l'émeute frumentaire paraît être devenue chronique au XVIII^e siècle, les plus graves se situant en 1766, 1795-1796 et 1799-1800. L'année 1800 fut particulièrement agitée : elle compta sans doute plus de 200 émeutes frumentaires. En fait, tout au long du siècle celles-ci ne furent pas purement rurales : le plus souvent, le rôle le plus important fut joué par les habitants des *market-towns* (villes-marché) ou des zones industrielles ; c'étaient des émeutes de consommateurs, et non de producteurs de grains. Ce caractère est bien montré par l'existence d'émeutes des subsistances dans des villes aussi importantes que Norwich² ou Oxford ; dans celle-ci, elles furent particulièrement graves en 1757 et 1766. Elles ne manquèrent pas non plus dans les centres industriels³. Ces mouvements qui existent donc tout au long de l'époque moderne, sont liés à de mauvaises récoltes, comme ce fut le cas entre 1594 et 1597 par suite de mauvaises récoltes successives.

¹ Stevenson J., *Popular disturbances in England 1700-1870*, London, Longman, 1979.- Voir aussi Charlesworth A. (dir.), *An Atlas of Rural Protest in Britain 1549-1900*, London, Croom Helm, 1983.

² Thwaites W., « Oxford Food Riots : a Community and its markets », dans Randall A. and Charlesworth A. (dir.), *Markets, Market Culture and Popular Protest in Eighteenth-Century Britain and Ireland*, Liverpool, Liverpool University Press, 1995, p. 137-162 ; Renton S., « The Moral Economy of the English Middling Sort in the Eighteenth Century : the Case of Norwich in 1766 and 1767 », *Ibid.*, p. 115-136.

³ Charlesworth A., Gilbert D., Randall A. and al., *Atlas of Industrial Protest in Britain 1750-1984*, London, Palgrave MacMillan, 1996.

À chaque fois – comme en France – le rôle des femmes fut important : ainsi, en 1622, Margaret Baylie, de Westbury dans le Wiltshire, essaya avec d'autres femmes d'empêcher les marchands de grains de quitter le marché, et elle frappa le constable qui essayait de l'arrêter. À Douvres, d'autres femmes attaquèrent un marchand de grain. Il est vrai que les prix de celui-ci avaient doublé depuis 1620¹. On peut aussi prendre l'exemple, connu depuis que S.R.Gardiner l'a mis en valeur, de Maldon, un port de l'Essex où se produisirent en 1629 deux émeutes de subsistances pour se procurer du grain à bon marché, l'une en mars d'une centaine de femmes, l'autre en mai de 200 à 300 ouvriers textiles en chômage. La suite fut exceptionnelle car c'est le seul exemple, dans l'Angleterre du XVII^e siècle, où ce type d'émeutes² se conclut en mai par l'envoi au gibet de plusieurs émeutiers³.

Par rapport à la France où seule une émeute frumentaire sur cinq est rurale entre le milieu du XVII^e siècle et la fin du XVIII^e⁴, la tonalité campagnarde des *hunger riots* est claire. Une autre différence pourrait résider dans des manifestations plus fréquentes et plus fortes de ce qu'Edward Palmer Thompson a appelé « l'économie morale de la foule »⁵. Par-delà l'effort commun dans les deux royaumes pour empêcher les grains de quitter un endroit donné, et même si les revendications de taxation comme les taxations elles-mêmes⁶ ne manquèrent nullement de ce côté-ci de la Manche, on n'y trouva jamais à un même degré les manifestations « d'économie morale » soulignées par E.P. Thomson. Pour définir celle-ci, il part de la

¹ Wall A., *Power and Protest in England 1525 -1640*, London, Arnold, 2000, p. 157-158.

² Par commodité, il m'arrivera assez souvent d'employer le terme anglais : *riots*.

³ Walter J., « Grain riots and popular attitudes to the law : Maldon and the crisis of 1629 », dans Brewer J., and Styles J., *An Ungovernable People : the English and their law in the seventeenth and eighteenth centuries*, London, Hutchinson, 1980, p. 47 -84.

⁴ Nicolas J., *La rébellion française : mouvements populaires et conscience sociale 1661-1789*, Paris, Seuil, 2002, p. 267.

⁵ « The moral economy of the English crowd in the eighteenth century », *Past and Present*, n°50, 1971, p. 76-136 ; *Id.*, *Customs in common*, London, Merlin, 1991.

⁶ Nicolas J., *La rébellion française...*, *op.cit.*, p. 278-281.

constatation que les émeutes de subsistances sont des actions populaires disciplinées et organisées, aux objectifs précis : il s'agit de s'opposer à un marché débridé, sans aucun contrôle, qui ne tient absolument pas compte de l'idée précise qu'a le peuple des prix des grains ; c'est ce qu'il appelle « l'économie morale des pauvres », selon laquelle les pratiques coutumières venues du fond des temps amènent à taxer les grains lorsque les prix en deviennent trop élevés et obligent les marchands et autres détenteurs de grains à les mettre sur le marché à un juste prix au lieu de faire monter les prix pour en tirer profit. Cette *plebeian culture* s'oppose donc au « capitalisme commercial agressif des exploitants et des intermédiaires dans ce commerce alimentaire »¹. Il s'agit de permettre aux populations d'acheter leur nourriture de base à ce juste prix, existant depuis toujours, qui est une part fondamentale de la culture populaire depuis des siècles, ce que sont en train de détruire l'idéologie et la pratique du libre marché. L'économie morale de la foule s'oppose donc, dans le domaine du commerce des grains, au libre marché et au laissez-faire.

Cet article reçut un accueil considérable et eut beaucoup d'échos² ; il souleva aussi d'importantes critiques, mais suscita également des analyses complémentaires. Ainsi, si John Stevenson insista comme E.P. Thompson sur le caractère organisé et discipliné des *Food riots*, il y a ajouté la présence « d'un important cérémonial et d'éléments rituels »³. En effet, les foules attroupées étaient souvent menées « par quelqu'un soufflant dans une trompe, battant du tambour, portant un drapeau ou d'autres emblèmes ». En 1816 encore, les émeutiers de l'East Anglia « marchèrent vers les *market towns* locales en portant une bannière sur laquelle il était inscrit « *Bread or Blood* », avec en tête du cortège un fifre et un joueur de

¹ Stevenson J., « The "Moral Economy" of the English Crowd. Myth and Reality », dans Fletcher A. and Stevenson J. (dir.), *Order and Disorder in Early Modern England*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, p. 218-238, *loc.cit.*, p. 222.

² L'un des plus récents, dans un cadre plus large, est l'ouvrage de Fontaine L., *L'économie morale : Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008.

³ « The Moral Economy of the English Crowd... », *art.cit.*, p. 218-238.

tambour¹. Mais, d'une part, il ne s'agissait pas seulement, comme le croyait Thompson, d'émeutiers urbains, d'autre part, il n'y a pas eu de lien chronologique direct entre les changements de fonctionnement du marché des grains et les émeutes. Enfin, comme l'a souligné John Bohstedt, ce n'était pas à une sorte de prix très ancien, fixé par une norme, que se référaient les émeutiers, à un « juste prix » répondant à une norme fixe, mais à celui d'avant la crise de subsistances. Il s'agissait d'un prix local et non d'un juste prix national².

Parmi les mouvements populaires, il faut également faire une place importante aux refus des enclosures³ lesquels sont présents dès le XVI^e siècle, comme les émeutes frumentaires. Andy Wood estime qu'ils furent « la cause la plus fréquente des émeutes durant le XVI^e et le début du XVII^e siècle »⁴, mais on peut se demander si leur nombre dépassa celui des émeutes frumentaires, ce qui me paraît douteux. D'un type voisin du refus des enclosures est l'opposition des habitants de la région des Fens à la transformation de leur région de marais ; mais nous en reparlerons plus loin car il s'agit de soulèvements de communautés, ce qu'étaient d'ailleurs aussi, très souvent, les refus des enclosures. Les émeutes et soulèvements qui sont liés à ceux-ci sont une particularité de l'histoire anglaise tant ils furent nombreux et présents très tôt. On les trouve en effet dès le début du XVI^e siècle : par exemple, entre 1509 et 1548 pas moins de 43 procès suscités par des émeutes anti-enclosures passèrent devant la *Star Chamber* ! Il y eut de véritables crises agraires liées aux enclosures au milieu des années 1530, en 1549, à la fin des années 1550, entre 1590 et 1610 et au cours des années 1620⁵. Le plus souvent, ce furent des mouvements

¹ Stevenson J., *Popular disturbances in England...*, *op.cit.*, p. 103-105.

² *Riots and Community Politics in England and Wales 1790-1810*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1983, p. 211.

³ Il s'agit du passage d'un terroir de champs ouverts à des champs fermés par des clôtures qui peuvent prendre la forme d'un bocage. Le mot *enclosure* n'existe pas en français, mais son usage est devenu traditionnel pour parler de la transformation du paysage agricole anglais.

⁴ *Riot, rebellion and popular politics...*, *op.cit.*, p. 82.

⁵ Wall A., *Power and Protest...*, *op.cit.*, p. 152-153. La crise des années 1626-1632 se situa surtout dans l'ouest et le centre de l'Angleterre ; elle fut entraînée par la politique du gouvernement Stuart qui voulait développer le

de protestation de la part de petits ou moyens propriétaires et de simples *labourers*¹ qui voulaient le maintien des communaux et des pratiques communautaires. Mais il y eut aussi des émeutes plus complexes suscitées par des membres de la *gentry* en rivalité, pour telle ou telle raison, avec celui qui était à l'origine du processus de clôture. La grande fréquence de ces émeutes au XVI^e siècle tient à la croissance de la population anglaise qui rendait plus crucial le maintien de l'usage des communaux². Ce type de mouvements de protestation reprit de la force dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, notamment parce que beaucoup d'actes d'enclosure intervinrent entre 1790 et 1815. Ainsi, entre 1750 et 1815 les deux tiers du comté de Northampton furent enclos. Jeanette M. Neeson a souligné l'importance de la résistance aux *enclosures* qui néanmoins ne se traduisit pas principalement par des émeutes et soulèvements³.

II. Les grands soulèvements populaires du XVI^e et du début du XVII^e siècle

Dans de nombreux cas, ces mouvements anti-enclosures furent la réponse d'une ou de communautés villageoises à ce qu'elles considéraient comme une agression, ce qui amène à faire le rapprochement avec les grands soulèvements ruraux français des XVI^e-XVII^e siècle analysés en profondeur par Yves-Marie Bercé ou Madeleine Foisil. Presque tous les soulèvements ruraux anglais restaient cependant limités à une paroisse ou un petit groupe de paroisses limitrophes, mais quelques-uns eurent beaucoup plus d'ampleur, parce qu'ils dépassaient les seuls problèmes des enclosures ou des subsistances. Ce fut le cas, tout d'abord, du *Pèlerinage de Grâce* qui fut en réalité une série d'émeutes et de révoltes qui, à partir du Lincolnshire, s'étendirent à travers le Nord de l'Angleterre

rapport des nombreuses forêts royales ; pour cela, des terres furent louées à des entrepreneurs qui les entourèrent de clôtures, réduisant fortement l'usage communautaire populaire des forêts : cf. Ruff, J.R., *Violence in Early Modern Europe...*, *op.cit.*, p. 196.

¹ Ce sont les travailleurs agricoles, qui sont le plus souvent des journaliers.

² *Ibid.*, p. 150-151.

³ *Commoners : Common Right, Enclosure and Social Change in England 1700-1820*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.

entre octobre 1536 et février 1537. Même si des causes politiques ou des difficultés économiques ont été avancées, ce fut d'abord un mouvement de protestation contre la politique religieuse d'Henry VIII, notamment contre la dissolution des monastères alors que ceux-ci jouaient un très grand rôle social, tout particulièrement auprès des plus pauvres. La dernière grande étude du Pèlerinage de Grâce, celle de Richard W. Hoyle, souligne parfaitement que ce fut bien une grande révolte populaire contre la manière rapide et abrupte avec laquelle Henry VIII – en réalité Thomas Cromwell, qui avait en charge l'application de la politique religieuse du souverain – modifiait les pratiques du culte qui étaient celles de ses sujets. Ce fut un soulèvement pour défendre la religion paroissiale telle qu'elle était pratiquée jusque-là. La *gentry* ne fut pour rien dans le soulèvement ; ce n'est qu'après qu'il se fut produit que les membres de la *nobility* et de la *gentry* essayèrent de le contrôler, profitant de ce que les révoltés estimaient que leurs membres étaient mieux placés qu'eux pour obtenir la satisfaction de leurs revendications. Ils en profitèrent pour essayer de rétablir leur autorité sur les gens du commun qui au bout du compte furent déçus, car au lieu de soutenir leurs demandes, la *nobility* et la *gentry* se solidarisèrent avec le roi. La conséquence en fut une deuxième série de soulèvements en janvier et février 1537. L'échec des révoltés fut total car Henry VIII n'accepta aucun compromis. En même temps, cet échec rendit possible l'accomplissement de la *Reformation* en Angleterre¹.

Au contraire, la *Kett's Rebellion* de 1549 dans le Norfolk eut d'abord des causes économiques². On retrouve, au départ, l'hostilité aux enclosures qui se situe, en outre, dans le climat économique très difficile des années 1540 qui voit la ville de Norwich, capitale et poumon économique du comté, décliner momentanément alors qu'avec 16 000 habitants elle est la

¹ Hoyle R.W., *The Pilgrimage of Grace and the Politics of the 1530s*, Oxford, Oxford University Press, 2001.

² Fletcher A., *Tudor Rebellions*, Harlow (Essex), Longman, 6^e éd., 1990, p. 54-68 ; Anderson A. et Moffat S., *Protest, Crisis and Rebellion in England 1536 -88*, Harlow, Pearson Education, 2011, p. 121-128 ; Wood A., *Riot, Rebellion...*, *op.cit.*, p. 60 -71.

deuxième ville du royaume. Les troubles commencèrent le 20 juin 1549 par l'émeute, dans la ville-marché de Wymondham, des paysans du village d'Attleborough contre un homme de loi qui y procédait à des enclosures, l'origine des troubles venant d'une rumeur qui s'était répandue comme quoi le protecteur Somerset allait créer une commission pour remettre en question les enclosures récentes. Le désordre intermittent qui était lié à ce refus populaire, prit de l'ampleur. Les insurgés, qui détruisaient au passage les clôtures, arrivèrent très vite à Norwich, qui est à 14 km au nord-est de Wymondham, mais bien que forts de plus de 10 000, ou peut-être même 15 000 hommes, ils ne purent y entrer. La rébellion prit une grande ampleur lorsqu'un héraut envoyé par le gouvernement leur offrit, le 21 juillet, le pardon s'ils se dispersaient. C'est ce qui s'était passé dans de nombreux endroits mais ici ce ne fut pas le cas : dès le 22 juillet ils s'emparèrent de Norwich. À ce moment-là, Robert Kett, un prospère *yeoman* et tanneur, qui avait si bien réussi qu'il pouvait espérer s'agréger rapidement à la *gentry*, en était devenu le leader. Une force expéditionnaire d'environ 12 000 hommes, commandée par le marquis de Northampton, et comprenant notamment des mercenaires italiens, fut mise sur pied ; elle reprit Norwich le 24 août et vint rapidement à bout des rebelles même si Kett ne fut pas capturé immédiatement. À l'origine, il y eut la croyance que la rébellion contre les enclosures correspondait à la politique du gouvernement que l'on n'appliquait pas sur place, mais il y avait aussi un conflit social avec les grands propriétaires qui voulaient imposer les enclosures. Puis, au cours du mouvement, les griefs se précisèrent, qui furent exprimés dans les *Norfolk Articles*, au nombre de 29. Les uns s'élevaient contre le mauvais gouvernement ; d'autres demandaient le respect des droits économiques traditionnels du peuple et réclamaient la justice sociale ; un troisième groupe, enfin, qui exprimait un protestantisme populaire issu de la *Reformation*, réclamait un clergé digne, dévoué à son ministère et se consacrant à l'éducation du peuple. On a vu dans cette rébellion un conflit de classe, une opposition à la noblesse et aux autres riches propriétaires terriens en train d'étendre leurs possessions aux

dépens du peuple villageois, ce que l'on retrouve dans tous les mouvements anti-enclosure. La partie religieuse des revendications correspond au développement du protestantisme, particulièrement marqué dans le comté de Norfolk qui en fut un point fort depuis le milieu du XVI^e siècle. L'hostilité aux « mauvais gouvernants » relève au contraire d'une attitude que l'on retrouve partout dans les troubles populaires à l'époque moderne, notamment en France. Enfin, il est clair que la mauvaise gestion par Somerset de la question des enclosures a joué un rôle essentiel en persuadant les rebelles, au début de leur mouvement, que celui-ci était en accord avec la politique prônée par Somerset quant aux enclosures. Ce qui est sûr, c'est que la *Kett's Rebellion* fut « le mouvement populaire le plus important et le plus soutenu mettant en cause l'autorité de la noblesse et de la gentry anglaises au début de la période moderne »¹. Il faut ajouter qu'à la même époque il y eut des rébellions dans bien d'autres comtés, tels l'Essex ou le Suffolk.

Si, par son ampleur numérique, la *Kett's Rebellion* peut se rapprocher des grandes révoltes rurales françaises des XVI^e-XVII^e siècles, elle s'y apparente également par le fait qu'à l'évidence, au cours de ces troubles anti-enclosures, nous avons des réactions de communautés qui se sentent agressées et qui refusent en particulier que l'on porte atteinte à leurs usages communautaires lesquels influèrent fortement, de manière positive, sur leurs conditions de vie. Les nouveautés que représentent les enclosures ou les assèchements de marais en font partie, tout comme les oppositions aux péages, lesquels se multiplient à partir du XVIII^e siècle afin de financer les améliorations routières. Les troubles semblent avoir commencé en 1727 dans la région de Bristol où les péages avaient suscité l'opposition des charbonniers de la forêt de Kingswood. Cette hostilité prit une grande ampleur dans la même région en 1749 avec les *Jack-A-Lent riots*, mais ensuite, même s'il y avait eu et s'il y eut ailleurs des troubles semblables, ils s'effacèrent peu à peu. Dans l'ouest de l'Angleterre, l'année 1749 fut celle de la

¹ *Ibid.*, p. 60.

dernière grande émeute anti-péage¹. Comme l'agitation luddite au début du XIX^e siècle, ces refus participent d'une opposition à la modernisation que révèle également la résistance à l'uniformisation des mesures de capacité : tout au long du XVIII^e siècle, alors même que l'obligation d'utiliser pour les grains le *Winchester bushel*² ne posait aucun problème dans le Sud-Est de l'Angleterre, les oppositions à son usage furent très fréquentes dans l'ouest ; elles se marquèrent par de nombreuses émeutes sur les marchés³.

Ces refus d'accepter que l'on puisse porter atteinte aux usages communautaires sont tout aussi évidents dans le cas des *Fenland Riots* qui se déroulent de la fin des années 1620 au milieu du XVII^e siècle. Le pays des Fens était « un monde à part : [un] grand marécage qui s'étendait de Lincoln à Cambridge et de King's Lynn à Peterborough. Dès la fin du règne d'Élisabeth I, le Parlement envisagea d'assécher les Fens comme les Hollandais avaient asséché la Hollande, et d'assainir ainsi ces terres désolées, humides, couvertes de roseaux, qui deviendraient de riches terres à blé et à pâtures »⁴. Sous l'impulsion de Francis Russell, 4^e comte de Bedford, qui possédait une grande partie des Fens, et qui réussit à réunir les capitaux nécessaires, l'entreprise commença à se concrétiser : en 1630, il encouragea la formation d'une compagnie pour assécher la vaste région des marais du sud des Fens, autour de l'île d'Ely, mais le projet se heurta aussitôt à une vive opposition des habitants qui entendaient conserver leurs activités traditionnelles basées notamment sur la chasse aux oiseaux sauvages, la pêche, et l'élevage de bœufs et de moutons grâce à l'existence de grands pâturages collectifs, reposant sur de vastes communaux. La force des communautés rurales de la

¹ Charlesworth A. *et al.*, « The Jack-A-Lent riots and opposition to turnpikes in the Bristol region in 1749 », dans *Markets, Market Culture and popular protest...*, *op.cit.*, p. 46-68.

² Le boisseau en usage à Winchester contient 8 gallons de blé, soit 36,32 litres.

³ Sheldon R. *et al.*, « Popular protest and the persistence of customary corn measures : Resistance to the Winchester bushel in the English west », dans *Markets, Market Culture and Popular Protest...*, *op.cit.*, p.25 -45.

⁴ Trevelyan George Macaulay, *Histoire sociale de l'Angleterre*, éd. J.P. Poussou, coll. Bouquins, Paris, Robert Laffont, 1993, p. 195.

région venait de ces activités tout à fait particulières, dont une grande partie des productions étaient vendues à Londres, et des liens tissés par l'existence de ces importants communaux. Il en résulta toute une série d'émeutes et de soulèvements, qui durèrent plus d'un quart de siècle et dont l'importance locale fut à chaque fois liée aux opérations entreprises. Il s'ensuivit « les troubles à plus grande échelle du siècle » car « à trente-deux occasions au moins ils furent le fait d'une centaine de personnes ou davantage... À huit reprises ils réunirent plus de 400 personnes et même de manière exceptionnelle jusqu'à 2000 »¹.

III. La défense des communautés rurales par elles-mêmes durant la guerre civile : les Clubmen

Les mouvements des *Clubmen* durant la guerre civile anglaise sont d'une nature très proche puisque, cette fois encore, il s'agit de réactions de communautés rurales qui se sentent menacées et qui le sont effectivement par les exactions et les pressions des forces armées². Celles-ci séjournent dans le plat pays, font des dégâts aux cultures et récoltes, exigent que leur soient versées des prestations en nature et en argent, n'hésitent pas non plus à molester les populations. Elles s'efforcent aussi de leur faire prendre une part active à l'affrontement. Mais, justement, c'est contre celui-ci et ses conséquences que manifestent les populations : en règle générale, elles refusent de basculer d'un côté ou de l'autre, et c'est pourquoi on a qualifié les *Clubmen* de *Neutrals*, même si assez souvent leur hostilité aux exactions des troupes de l'un des deux camps les amena à soutenir la cause du camp opposé, encore que, pour Buchanan Sharp, leurs mouvements furent moins la manifestation d'une neutralité politique que celle d'une indifférence politique à ce qui se passait au sommet de

¹ Lindley K., *Fenland Riots and the English Revolution*, London, Heinemann, 1982, p. 62.

² Une synthèse brève et excellente est celle de John Morrill dans *The Revolt of the Provinces: Conservatives and Radicals in the English Civil War 1630 -1650*, London and New York, Longman, 1976, p. 98-111 et 196-200 ; voir également Wood A., *Riot, Rebellion...., op.cit.*, p. 145-153.

l'État, mais ce point de vue a été critiqué¹. Il y eut certes des mouvements et soulèvements dès 1642, voire 1640², mais le point culminant des mouvements ruraux et donc de l'action des *Clubmen* fut l'année 1645. Les *Clubmen Associations* se développèrent essentiellement dans les comtés de l'Ouest et du Sud de l'Angleterre, notamment ceux du Sud-Ouest, alors qu'au contraire il y en eut peu dans les Midlands. Les deux camps y furent confrontés mais majoritairement leurs *Associations* concernèrent le camp royaliste à la fois parce que de nombreux *landlords*, qui étaient restés fidèles à Charles I^{er}, étaient en conflit avec leurs tenanciers, et parce que les troupes royales étaient beaucoup moins disciplinées que les troupes parlementaires : par exemple, au début de 1645, dans le Dorset les premiers soulèvements de *Clubmen* coïncident avec le passage de la turbulente armée de Goring qui se dirige vers l'ouest ; des soldats royalistes sont tués par les villageois excédés par leurs exactions. Ces *Associations* étaient largement soutenues : ainsi, dans le Berkshire, les *Clubmen* revendiquaient 16 000 adhérents, mais ceux-ci étaient fort peu armés : une certaine quantité de fusils, beaucoup de faux, de bâtons, et notamment de gourdins, souvent ferrés, que justement on appelle des *clubs*, ce qui rappelle les instruments du mouvement des Croquants en France. Ils voulaient d'ailleurs imposer the *club law*, autrement dit « la loi du gourdin ». John Morrill a insisté avec raison sur les points de ressemblance avec les Croquants ou Nu-Pieds français : pas d'armement véritable, une organisation verticale qui va de membres de la petite *gentry* ou du bas clergé aux pauvres journaliers, un localisme farouche, la même référence aux traditions des communautés et à leurs anciens droits et coutumes. Les *Clubmen* furent suffisamment nombreux pour inquiéter les deux camps, mais lorsqu'ils en vinrent à l'affrontement, ils furent vite balayés. Leurs mouvements avaient souvent été précédés – mais pas toujours dans les mêmes zones – par des soulèvements populaires intervenus dès 1640-1642, notamment contre des

¹ *In contempt of All Authority. Rural Artisans and Riot in the West of England, 1586 -1660*, Berkeley, University of California Press, 1980.

² J. Morrill a, notamment, souligné que des émeutes contre les enclosures ont éclaté dans 26 comtés entre 1640 et 1644.

enclosures à large échelle, et contre des *landlords* considérés comme trop durs. On a donc des exemples où le mouvement des *Clubmen* a été précédé, majoritairement par rapport aux royalistes, mais pas uniquement, par ces soulèvements, qui préfigurent certaines actions de l'été 1789 en France. Ainsi, le grand domaine que possédait à Cranborne, dans le Dorset, un pair partisan du Parlement, le comte de Salisbury, connu dès 1640 une opposition des tenanciers à leur seigneur ; en mai 1643, ils envahirent Cranborne House et détruisirent les rôles où étaient enregistrées leurs tenures. Cet exemple « montre clairement que les conditions troublées de la guerre civile avaient créé la possibilité pour les plus pauvres de manifester ouvertement les ressentiments qu'en temps de paix civile ils exprimaient seulement dans l'atmosphère semi-secrète du cabaret »¹. Mais ce genre de difficultés et d'oppositions n'a pas mené nécessairement le peuple des campagnes au *Neutralisme*, et d'ailleurs les mouvements de colère des tenanciers ont repris en 1648-1649, alors que la guerre civile était terminée². On peut également souligner que la plupart du temps, lorsqu'il y eut un engagement populaire dans l'un des camps qui s'affrontaient, il s'explique par un conflit préalable avec un leader local. Ainsi, les mineurs du Derbyshire Peak Country soutinrent la cause de la couronne par opposition au leader parlementaire local, sir John Gell ; à l'opposé, les habitants de la Forêt de Dean, dans le Gloucestershire, où beaucoup de pauvres *cottagers* et *squatters* avaient été chassés des terres qu'ils occupaient par l'administration plus rigoureuse des biens de la monarchie, furent de fermes soutiens de la cause parlementaire, d'autant plus que le leader royaliste local, sir John Winter, était le plus grand *encloser* de la région³.

Le parallèle entre le mouvement des *Clubmen* et les révoltes populaires françaises du XVII^e siècle mérite donc d'être souligné. Mais les spécificités des mouvements anglais ne doivent pas être oubliées pour autant. Les *Clubmen* relèvent incontestablement d'une réponse des communautés rurales à une situation qu'elles jugent intolérable mais ces communautés

¹ Wood A., *Riot, Rebellion...*, p. 139.

² *Ibid.*, p. 139-140.

³ *Ibid.*, p. 140.

apparaissent rarement au premier plan : dans un remarquable article, à juste titre célèbre, David Underdown a souligné que les *Clubmen* se décrivent eux-mêmes comme appartenant à des ensembles plus larges : ce sont par exemple « *the Clubmen of the Counties of Dorset and Wilt* », ou « *the inhabitants of all the northwest part of the county of Worcester* »¹. Leurs choix furent souvent purement « tactiques » : ainsi, à la fin de la guerre civile, beaucoup se rallièrent à la cause du Parlement, mais ce fut essentiellement à cause des circonstances qu'ils abandonnèrent leur position de neutralité. D'une part, le Parlement était en train de l'emporter ; d'autre part, accélérer sa victoire était à l'évidence un moyen efficace d'éviter que la guerre ne se prolonge. Par ailleurs, avec David Underdown, on constate, dans le Sud-Ouest du pays un double lien de leur mouvement. D'un côté, dans les régions des plaines crayeuses aux villages groupés et à l'économie basée sur les céréales et l'élevage du mouton, les *Clubmen Associations* furent généralement royalistes ; d'un autre côté, dans les régions boisées et d'économie pastorale où l'habitat était beaucoup plus dispersé, elles furent généralement favorables au camp parlementaire. C'est ce qu'il a marqué en intitulant son article : « *The chalk and the cheese : Contrasts among the English Clubmen* »². Pour sa part, dans une étude particulièrement éclairante consacrée aux Midlands, Simon Osborne a clairement établi le lien existant entre une forte présence militaire et la faiblesse des mouvements de *Clubmen*. Dans l'ensemble de la région, on ne les trouva guère représentés que dans la partie ouest du comté de Worcester qui était justement celle où il y avait peu de garnisons. Ailleurs, malgré un poids très lourd de la guerre, avec des taxations, réquisitions, enrôlements forcés de soldats, il n'y eut pratiquement pas de mouvements de *Clubmen* parce que les garnisons étaient très nombreuses. D'un côté, elles garantissaient les habitants contre les exactions des troupes de passage, et leur offraient même un éventuel refuge ; d'un autre côté, elles structuraient suffisamment les cités et le plat pays pour y empêcher des soulèvements. Ce qui signifie que les

¹ Underdown D., « The chalk and the cheese: Contrasts among the English Clubmen », *Past and Present*, n°85, novembre 1979, p. 25 -48.

² *Ibid.*

mouvements de *Clubmen* furent, lorsqu'ils eurent de l'importance, « le dramatique symptôme de l'absence d'une autorité militaire ». C'est pourquoi ils furent plus nombreux dans les zones contrôlées par les royalistes, à la fois parce que l'organisation militaire de leur camp fut bien moindre et parce qu'à partir de 1645, ils ne cessèrent de reculer, ce qui livrait les plats pays aux armées du camp ennemi avec de lourdes menaces sur les habitants qui s'efforcèrent donc d'y faire face¹. En réalité, pour spectaculaires qu'aient été ces mouvements, il ne faut pas exagérer leur force, ce qui correspond bien aux conclusions de Simon Osborne : dès qu'une force armée réelle fut mise en route pour en venir à bout, ils ne purent opposer, faute d'armes efficaces et d'une organisation militaire réelle, qu'une faible résistance. Ainsi, en août 1645, à la tête de son régiment, Fleetwood captura facilement 1000 *Clubmen* qui s'étaient rassemblés sur l'ancienne colline fortifiée d'Hambleton Hill, près de Shaftesbury, dans le Dorset. Ils furent réunis dans une église ; ceux qui acceptèrent de jurer le *Covenant* furent relâchés, les autres envoyés à Londres.

IV. Les changements de caractère de la protestation populaire de la fin du XVII^e au début du XIX^e siècle : politisation et apparition de nouvelles formes d'émeutes

Même si les mouvements des *Clubmen* débouchèrent, au moins partiellement, sur des considérations politiques, ce n'était pas, en soi, des mouvements politiques. Au contraire, à partir de la Restauration, en dehors des protestations alimentaires et de quelques flambées de violence – par exemple contre les Irlandais – dont nous reparlerons, le caractère politique des soulèvements est nettement affirmé en Angleterre, ce qui d'ailleurs la différencie nettement de la France. C'était déjà largement le cas du Pèlerinage de Grâce ou de la rébellion de Wyatt, l'insurrection venant dans les deux cas du mélange de causes politiques et religieuses. De même, au début de la révolution de 1640 puis avec les tentatives des Niveleurs dans l'Armée parlementaire, ce sont bien des causes

¹ Osborne S., « The War, the People and the Absence of Clubmen in the Midlands, 1642-1646 », *Midland History*, t. 19, 1994, p. 85-103.

politiques qui jouent. Cela ne signifie pas qu'il n'existe pas une participation populaire aux mouvements ni non plus que cette participation populaire ne correspond pas à un sentiment réel, mais elle se développe dans le cadre d'un mouvement organisé par une partie des élites politiques et sociales qui luttent contre les gouvernants en place. Tel fut le cas à partir de 1678 des *Shaftesbury Disturbances* ou, en 1685, de la révolte de Monmouth contre Jacques II qui venait d'accéder au trône. Dans les deux cas, les opposants aux gouvernants en place, et d'abord au roi régnant, entraînent derrière eux des foules populaires mais nous n'avons nullement affaire au caractère largement spontané des mouvements que nous avons étudiés jusqu'ici. Il s'agit bien d'une politisation de la société anglaise jusqu'à ses niveaux inférieurs mais dans le cadre de revendications et d'un projet politiques. Il en va de même au début du XVIII^e siècle à Londres avec les *Sacheverell Riots*¹, puis avec les *Wilkes Riots*² et enfin avec les *Gordon Riots*³. Ces perturbations de nature

¹ Ce sont des manifestations de foule des *Tories* qui ont pour but de soutenir un pasteur anglican, Henry Sacheverell, qui appartenait au courant dit de la *High Church* et qui avait été accusé de prêcher contre la Révolution de 1688. Ce furent des mouvements considérables, particulièrement violents, qui survinrent à plusieurs reprises durant le printemps, l'été et l'automne de 1710. Ils furent suivis en avril-mai 1715 par les *High Church and Ormonde riots*, puis de novembre 1715 à juillet 1716 par les *Mug-Houses riots*. Voir Holmes G., « The Sacheverell Riots », *Past and Present*, n°72, août 1976, p. 55-85 ; Rogers N., « Popular Protest in Early Hanoverian London », *Past and Present*, mai 1978, p. 70-100.

² John Wilkes était un politicien très populaire que le gouvernement poursuivit et fit condamner en 1763. Obligé de s'exiler en France, il revint en février 1768 et se présenta à l'élection pour un siège de député du Middlesex. Des émeutes aux cris de *Wilkes and Liberty* éclatèrent au lendemain de sa victoire le 29 mars. Wilkes fut poursuivi, puis expulsé du Parlement en février 1769. D'autres manifestations eurent lieu, et il y en eut encore pour le soutenir de 1771 à 1774. Ces émeutes furent massives, car Wilkes était très populaire. La participation du peuple est évidente ici mais nous ne sommes pas réellement devant une révolte populaire. Voir Rudé G., *Paris and London in the 18th Century: Studies in Popular Protest*, London, Collins and Sons, 1^e éd. 1952, nouv. éd. Fontana, 1970, p. 222-268.

³ Des mesures contre les catholiques ayant été partiellement abolies en 1778, une très vive agitation protestante se développa, avec pour leader Lord George Gordon, président de la *Protestant Association*. Leur agitation déboucha le 2 juin 1780 sur d'énormes émeutes qui durèrent jusqu'au 8 ; elles furent marquées par l'attaque des prisons – pour libérer les premiers

politique sont d'ailleurs parallèles d'émeutes frumentaires ou d'actes anti-enclosures tout à fait traditionnels qui continuent à se produire jusqu'au milieu du XIX^e siècle, comme nous allons le voir. La caractéristique de l'Angleterre, c'est néanmoins l'importance des mouvements politiques, leur ampleur, et la participation populaire à une opposition ouverte au gouvernement, mais nous ne sommes plus dans le cadre des révoltes populaires. Il faut, par ailleurs, à cet endroit, souligner le caractère très éruptif des foules urbaines, particulièrement à Londres où en plus des grands événements qui viennent d'être rappelés, il y eut bien d'autres manifestations de grande ampleur. Les unes concernèrent la défense des modes de vie, tel le *Mother Gin Riot* de juillet 1736 suscité par les mesures que venait d'adopter le Parlement pour restreindre la consommation du gin et des autres spiritueux¹. D'autres étaient motivés par la xénophobie, telle en juillet 1736 également une émeute des travailleurs du bâtiment et des tisserands de Spitalfields contre la concurrence que représentait une main-d'œuvre irlandaise d'autant plus mal acceptée qu'elle ne cessait de s'accroître, Londres comptant déjà quelque 50 000 Irlandais². Les hausses du prix du pain et l'hostilité envers non seulement les catholiques – déjà soulignée avec les *Gordon Riots* – mais aussi à Birmingham envers les Dissidents (les Wesleyens en 1751, les Quakers en 1759) intervinrent fréquemment et, à l'image de Londres et à leur échelle, comme nous venons de le voir pour Birmingham, les autres villes importantes les connurent également : par exemple, les *Sacheverell Riots* furent également très violentes à Oxford, Exeter, Frome, etc. Comparativement, les villes françaises de la seconde moitié du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle apparaissent bien plus tranquilles, ou mieux contrôlées.

Une autre caractéristique de l'Angleterre est l'apparition, à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, de nouvelles formes de soulèvements populaires, qui furent au demeurant

manifestants qui avaient été arrêtés – de maisons de catholiques et autres destructions. On estime à plus de 60 000 le nombre de ceux qui participèrent aux *riots*. Voir Rudé G., *Paris and London...*, *op. cit.*, p. 268-292.

¹ *Ibid.*, p. 201-221.

² *Ibid.*

peu durables. La première est très particulière : il s'agit des mutineries survenues dans la *Royal Navy* en 1797. Dans le cadre de la guerre avec la France, les matelots furent soumis sur les vaisseaux de guerre à une discipline encore plus dure qu'auparavant, cependant que les conditions de vie à bord et la nourriture se dégradaient au moment même où la solde restait très basse et désormais insuffisante. En avril 1797, la flotte du *Channel*, basée à Spithead, refusa de mettre à la voile tant que les revendications des matelots ne seraient pas satisfaites ; le mois suivant, ce fut au tour de la *North Sea Fleet*, basée à Nore, de se mutiner. Le mouvement de la flotte de la mer du Nord dura jusqu'en juin, et fut suivi par une répression très dure contre les meneurs et tous ceux qui avaient joué un rôle. E.P. Thompson y voit « une grande crise révolutionnaire populaire », les marins ne faisant, à ses yeux, qu'exprimer des griefs largement partagés dans le peuple anglais qui souffrait de conditions de vie rendues plus difficiles à la fois par la guerre et par de mauvaises récoltes, mais les enquêtes menées par le *Home Office* n'ont montré aucun lien avec les organisations radicales qui existaient dans le pays ; il semble que les révolutionnaires irlandais - *the United Irishmen* - aient participé au mouvement, car il y avait plus de 15 000 Irlandais dans la Marine, mais ils n'ont pu jouer qu'un rôle d'appoint, une grande partie des chefs des insurgés étant des Anglais¹. Il n'empêche que ce fut une très grave crise, et considérée comme telle par le gouvernement qui craignit une contagion révolutionnaire, en lien à la fois avec l'exemple français et avec la poussée radicale du début des années 1790. Il y avait eu, en effet, une première poussée du radicalisme anglais qui atteignit son maximum en 1792, année de la parution du second tome des *Droits de l'homme* de Thomas Paine, et il y en eut une seconde en 1795 par suite de la crise de subsistances. Mais, malgré l'importance qu'avait prise l'expression des idées radicales, malgré également la forte poussée en faveur d'une réforme électorale qui en fait ne survint qu'en 1832, la menace d'une invasion française et la poursuite de la guerre stoppèrent

¹ Sur le radicalisme anglais de cette époque, Dickinson H.T., *British Radicalism and the French Revolution 1789-1815*, Londres, Basil Blackwell, 1985 ; les mutineries dans la *Royal Navy* sont analysées p. 55-57.

l'agitation politique. Elle ne reprit vraiment qu'au cours des années 1820, donc après le Luddisme¹.

En un sens, celui-ci pourrait être rapproché du mouvement anti-enclosures dans la mesure où il correspond à une modification profonde des conditions de travail et des conditions sociales, accompagnée de pertes d'emploi. Mais sa nature profonde est tout à fait différente : il a été directement créé par la révolution industrielle. Il s'agit en effet d'un soulèvement dans des zones textiles fort anciennes de l'Angleterre (West Riding du Yorkshire, Lancashire du Sud, Derbyshire, Leicestershire), de tondeurs, tricoteurs et tisserands à bras, tout particulièrement les tisserands sur coton, qui s'opposent au développement de l'emploi des machines textiles, notamment les métiers à tisser. Il correspond donc à leur affrontement direct avec les employeurs et les manufacturiers et est marqué de manière spectaculaire par le bris violent de machines². Le terme lui-même fait problème quant à ses origines³, mais il était destiné à un grand avenir puisqu'il fut par la suite souvent employé pour désigner l'opposition – en particulier l'opposition violente – au développement de nouvelles technologies. Le mouvement, qui débuta en mars 1811 à Nottingham par la destruction dans la nuit de 60 métiers à tisser, dura jusqu'à la fin de 1812 avec des actions plus sporadiques et très étalées pendant une quinzaine d'années. Durant l'hiver de 1811-1812, des groupes armés et masqués de Luddites attaquèrent des établissements et détruisirent des machines. Le mouvement prit des allures de guerre au point que le gouvernement fut obligé d'avoir recours à des troupes nombreuses pour ramener le calme et réprimer leurs actions. En 1812, fut même votée une loi instaurant la peine capitale pour le bris de machines. Mais le développement

¹ Dinwiddy J.R., *From Luddism to the First Reform Bill : Reform in England 1810-1832*, Londres, Basil Blackwell, 1986, spécialement p. 19-24.

² Par exemple, de 1300 à 1400 métiers à bas auraient été détruits : Ongley Darvall F., *Popular Disturbances and Public Order in Regency England*, Oxford, Oxford University Press, nouv. éd. 1969, p. 207.

³ John -ou Ned- Ludd aurait détruit deux métiers à tisser en 1780. On ne sait s'il a vraiment existé. Ce qui est sûr, c'est que des lettres menaçantes signées Ned Ludd furent envoyées aux patrons de l'industrie textile anglaise en 1811.

inexorable du machinisme textile rendit vaines les actions des Luddites dont le mouvement fut le dernier grand soulèvement populaire même si à la différence des émeutes et révoltes rurales il ne concerna jamais les communautés tout entières. On peut d'ailleurs en rapprocher le mouvement dit du *Captain Swing*, qui se déroula surtout à l'automne de 1830, avec des prolongements en 1831 ; ce furent des émeutes dans les comtés du sud et de l'est ayant pour but de détruire les batteuses ; en même temps, ces bandes de journaliers agricoles réclamaient une augmentation de leurs salaires et une réduction des rentes et des dîmes¹. Ce fut la dernière grande révolte des journaliers agricoles en Angleterre. Une des conséquences en fut la *New Poor Law* de 1834, qui entraîna à son tour, à la fin des années 1830 des mouvements de refus, tout particulièrement dans le Lancashire et le West Riding. La cause du refus était d'abord le *workhouse*, mais aussi leur volonté de continuer à recevoir des secours en argent et non pas en nature ; selon les régions les mouvements anti *New Poor Law* durèrent de quelques mois à plusieurs années².

V. La régression de la violence populaire au XIX^e siècle

Au cours du XIX^e siècle et jusqu'au début du XX^e, il y eut encore des manifestations de colères populaires mais sans jamais atteindre les niveaux antérieurs. En réalité, les revendications populaires concernèrent de plus en plus les milieux urbains et (ou) ouvriers, et très rapidement elles prirent une autre forme que les seuls soulèvements populaires de type ancien. C'est ce que montrent l'essor du Chartisme et les

¹ *Revolutionary Britannia? ...*, *op.cit.*, p. 83-84; Hobsbawm E.J. and Rudé G., *Captain Swing*, London, Lawrence and Wishart, 1969; A.E.Wells Roger, « The Development of the English Rural Proletariat and Social Protest 1700 -1850 », dans Reed Mick and Wells Roger, *Class, Conflict and Protest in the English Countryside 1700-1880*, London, Frank Cass, 1990, p. 29-53 ; Charlesworth A., *Social protest in a Rural Society. The Spatial Diffusion of the Captain Swing Disturbances 1830-31*, Norwich, Historical Geography Research, 1979 ; Griffin Carl J., *The Rural War : Captain Swing and the Politics of Protest*, Manchester, Manchester University Press, 2012.

² Thompson Francis M.L., *The Rise of Respectable Society : A Social History of Victorian Britain 1830-1900*, London, Fontana Press, 1988, p. 343-356.

débuts puis le développement des *Trade Unions*. Celles-ci commencèrent à se créer dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle en lien direct avec la croissance du monde ouvrier entraînée par la révolution industrielle. Mais le gouvernement fit tout pour freiner leur développement et, comme il craignait des soulèvements durant les *French Wars*¹, il fit adopter en 1799 le *Combination Act* qui interdisait toutes les associations ouvrières. La répression fut sévère pendant longtemps mais elle n'empêcha ni le Luddisme ni la formation dans les années 1810 des premières associations réunissant des travailleurs appartenant à différents secteurs ou domaines. Il est vrai que cela obligea les *Unions* à former des associations secrètes et à garder pendant fort longtemps le goût du secret². Un premier essai d'association nationale eut lieu dans les années 1820 et finalement John Doherty créa en 1830 la *National Association for the Protection of Labour*. Le syndicalisme venait ainsi se substituer aux mouvements de colère. Il fut davantage organisé en 1834 par Robert Owen, qui créa *The Grand National Consolidated Trades Union*, cependant que les désillusions nées du caractère limité de la réforme électorale de 1832 débouchaient sur le mouvement chartiste créé de 1836 à 1838 par l'Association londonienne des travailleurs. Ainsi s'étaient mises en place des organisations politiques et des structures syndicales qui encadrèrent désormais les mouvements populaires, ce qui n'empêcha pas ceux-ci de garder assez souvent un caractère violent : il y eut ainsi en 1831 la sanglante affaire de Merthyr Tydfil³, en 1839 des actes violents, de grandes manifestations,

¹ Il s'agit des guerres entre l'Angleterre et la France durant la Révolution et l'Empire.

² Behagg C., « Secrecy, Ritual and Folk Violence : the Opacity of the Workplace in the First Half of the Nineteenth Century », dans Storch Robert D. (dir.), *Popular Culture and Custom in Nineteenth-Century England*, London, Canberra and New York, Croom Helm and St Martin'S Press, 1982, p. 154-179.

³ Au pays de Galles, l'échec du premier *Reform Bill*, en mars 1831, avait entraîné des émeutes suivies d'arrestations. Or, les 9 et 10 mai de cette même année, à Merthyr Tydfil, ville galloise à la croissance industrielle extrêmement rapide, la foule se souleva, attaqua le tribunal et délivra les prisonniers ; une nouvelle émeute eut lieu dans la soirée du 2 juin, qui se traduisit par l'envoi de la troupe et la mort de 16 émeutiers ; mais l'agitation

une tentative d'émeute au pays de Galles, et en 1841-1842 d'énormes grèves par suite de la dépression économique. De même, les partisans du Chartisme se soulevèrent à plusieurs reprises pour défendre leurs points de vue : par exemple, en 1839 dans le comté de Monmouth et dans le Yorkshire¹. Mais si tout cela concerne indubitablement le peuple, nous ne sommes plus dans le contexte ancien des révoltes populaires : la revendication correspond à un véritable mouvement politique ; Londres elle-même fut affectée par ces émeutes qui furent à plusieurs reprises violentes en août 1842, mars 1848, mai et juin 1848 ; particulièrement graves furent les incidents de Trafalgar Square du 6 au 8 mars 1848².

En fait, la première moitié du XIX^e siècle apparaît, par rapport au sujet qui nous occupe, comme une période de transition : il y a bien régression de l'ampleur des révoltes de type ancien, mais elle ne se fait que progressivement et la société anglaise reste marquée par des flambées de violence de tous ordres avec, notamment, comme cela avait déjà été le cas, des soulèvements de nature politique. Un bon exemple de la complexité des évolutions est fourni par Liverpool dont la population à la fois de plus en plus importante et de plus en plus mélangée dans la première moitié du XIX^e siècle entraîna un fort accroissement des émeutes : on passa de 79 incidents pour les années 1815 à 1835 à plus de 300 entre 1836 et 1860³. Par ailleurs, la crise liée à la question de la Réforme électorale⁴ et à la lenteur de sa mise en place fut très importante. Ainsi, en avril et octobre 1831, les fenêtres des opposants à celle-ci, y compris celles du duc de Wellington et de l'évêque de Londres, furent brisées. Le rejet du second *Reform Bill* par les *Lords* le 8 octobre 1831 entraîna des réactions tout aussi marquées : à

continua et il fallut faire venir plus de 450 soldats pour en venir à bout (*Revolutionary Britannia ?*, *op.cit.*, p. 79-82).

¹ *Id.*, p. 92-138.

² Goodway D., *London Chartism 1838-1848*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, p. 106-128.

³ Bryson A., « Riotous Liverpool 1815 -1860 », dans Belchem J. (dir.), *Popular Politics, Riot and Labour: Essays in Liverpool History 1790-1940*, Liverpool, Liverpool University Press, 1992, p. 98-134.

⁴ Evans Eric J., *The Great Reform Act of 1832*, London and New York, Methuen, 1983.

Derby, les maisons des opposants furent attaquées, puis, le 10 octobre, à Nottingham, le château du duc de Newcastle, bien connu comme opposant, fut incendié ; également, en mai 1832 de violentes émeutes eurent lieu pour empêcher le retour au pouvoir du duc de Wellington. De même, les élections furent accompagnées à plusieurs reprises de scènes de violence : ce fut le cas aussi tard qu'en 1867 et 1869 à Bradford. Deux ans auparavant, en 1866, la revendication de réformes avait débouché sur une grande émeute à Hyde Park¹.

Mais, globalement, ces éruptions de violence sont largement éclipsées par les comportements nouveaux que représentent le Chartisme et les *Trade Unions*, encore que ces deux mouvements aient avant tout concerné les citadins et les ouvriers d'industrie. Certes, après leur première apparition dans le Hampshire en 1832, il y eut un développement des *Trade Unions* également dans les campagnes. Mais, après un premier essor, elles reculèrent et dans les années 1880 elles avaient quasiment cessé d'exister², même si, ici ou là, des tentatives eurent lieu et des *Unions* créées, telle, dans les années 1870, la *Kent Union*, fondée en avril 1872 à Maidstone. Elle connut un brillant essor dans ce comté, y dénombrait plus de 4000 membres. Elle organisa l'émigration rurale en Australie dans de bonnes conditions, s'opposa au contrôle par les employeurs des institutions de charité dans les villages, et réussit à obtenir des augmentations de salaires. Mais avec la dépression agricole de la fin des années 1870, son action perdit de sa force et elle n'obtint plus guère de résultats³. Il reste que des émeutes et soulèvements de type ancien – telles les émeutes de subsistances – continuèrent jusqu'en 1847⁴. Elles concernèrent

¹ Wright D.C., *Popular Radicalism : the Working-Class Experience 1780-1880*, London and New York, Longman, 1988.

² Dunbabin J.P.D., *Rural Discontent in Nineteenth-Century Britain*, New York, Holmes and Meier, 1974, chap. IV, p. 62-84.

³ Rollo A., « The Revolt of the Field in Kent 1872-1879 », *Past and Present*, n°64, août 1974, p. 71-95.

⁴ L'opposition est claire avec la persistance de durs conflits dans le nord de la Grande-Bretagne, plus précisément dans les Highlands d'Écosse où se déroule dans les années 1880, notamment dans les Hébrides (Skye en particulier) ce que l'on a appelé la « guerre des *Crofters* », suscitée par les

tout le royaume et prirent même une signification nouvelle dans le Nord-Ouest industriel dont l'agriculture était pauvre, alors que la population s'y accroissait très rapidement, ce qui augmentait fortement le différentiel entre les récoltes locales et les besoins d'une population industrielle toujours plus nombreuse, aux revenus limités. C'est pourquoi, entre 1790 et 1801 plusieurs dizaines d'émeutes de subsistances y eurent lieu dans les zones industrielles, notamment en 1792, 1795-1796 et 1799-1801. Le lien avec la hausse du prix du pain, qu'il soit de froment, d'orge ou d'avoine est évident : la hausse des prix atteignit un maximum en 1796 mais les émeutes eurent surtout lieu durant l'été et l'automne de 1795 lorsque la hausse du prix du pain fut très rapide. C'est tout à fait conforme à ce qui se passait lors des crises traditionnelles ; de même, les comportements des émeutiers furent tout à fait classiques : fixation du prix du pain, saisie de convois ou de stocks de grains, attaques de greniers privés là où il s'en trouvait, ou de marchands de grains - les « accapareurs » -, lien habituel entre l'émeute et le jour de marché. Mais, malgré ce qu'a cru discerner E.P. Thompson, on ne voit pas réellement les éléments radicaux ou politisés jouer un rôle¹. De même, le mouvement appelé *Black Lamp*, agitation à partir d'associations secrètes, qui fut le fait à la fois de petits agriculteurs et d'ouvriers textiles du West Riding du Yorkshire en 1801-1802, ne semble pas avoir été suscité ni dirigé par des éléments politisés ; certes, le gouvernement craignait tellement le développement d'une agitation révolutionnaire qu'il croyait très souvent voir là où des troubles surgissaient le fruit de l'action des radicaux, mais rien de probant en ce sens ne peut être relevé². Cette persistance de troubles de type traditionnel concerna également les enclosures : par exemple, le 6 septembre 1830 à Otmoor dans l'Oxfordshire³. Particulièrement importantes furent les *Rebecca Riots* dans le

évictions massives des tenanciers : voir *Rural Discontent in Nineteenth Century Britain*, *op.cit.*, p. 181-210.

¹ Booth A., « Food riots in the North-West of England 1790-1801 », *Past and Present*, n°77, nov. 1977, p. 84-107.

² Dinwiddy John R., « The Black Lamp in Yorkshire 1801-1802 », *Past and Present*, n°64, août 1974, p. 113 -123.

³ *Ibid.*, p. 20-21.

pays de Galles : elles perturbèrent l'Ouest du comté de l'été de 1839 à l'hiver de 1842. Très violents, ces mouvements se produisaient surtout la nuit : des cavaliers déguisés en femmes abattaient notamment les barrières de péages, ceux-ci ayant fortement renchéri la chaux qui était le principal fertilisant de l'agriculture. En fait, toute une série de causes expliquent ces mouvements : les unes sont économiques – de mauvaises récoltes à la fin des années 1830 – d'autres sociales – la généralisation des baux annuels qui a créé un vif sentiment d'insécurité et le nombre croissant des enclosures – tout cela dans une région éloignée et isolée, malaisée à atteindre, et qui connaissait une rapide croissance de sa population. Les résultats furent assez largement positifs pour les rebelles : ainsi, en 1844 le *Lord Camdor's Act* exempta la chaux des taxes de péages, cependant que de cette date à 1847 plusieurs mesures vinrent améliorer la condition des paysans¹.

D'une manière globale, il est bien certain que l'époque proprement victorienne, celle de la seconde moitié du XIX^e siècle, fut marquée par un apaisement des relations sociales. Plusieurs causes l'expliquent : l'accroissement de l'administration et du rôle de l'État, l'amélioration du niveau de vie trop méconnue de beaucoup mais qui n'en est pas moins incontestable², le développement des *Trade Unions* et des associations agricoles. Certes, les grèves pouvaient être dures, voire même prendre un tour violent, notamment chez les mineurs, mais en réalité à partir des années 1840 les *Unions* placèrent de plus en plus l'accent sur « la respectabilité et la

¹ Williams D., *The Rebecca Riots*, Cardiff, University of Wales Press, 1955, dernière éd. 2011. Pour la « protestation rurale » du XVIII^e et de la première moitié du XIX^e siècle, se référer pour une synthèse à Griffin Carl J., *Protest, Politics and Work in Rural England 1700 -1850*, *op.cit.*

² Voir, par exemple, les chiffres d'évolution du revenu réel que donne, entre autres, Benson J. dans *The Working Class in Britain 1850-1939*, London and New York, Longman, 1989, p. 54-56 : si 1850 est à l'indice 100, 1880 est à 118 et 1906 à 170.

non violence¹». Il n'en est que plus curieux de voir la persistance de cette violence par rapport aux catholiques et aux Irlandais qui souvent se confondaient. Au fur et à mesure que l'immigration irlandaise s'accroissait – et ce fut très fortement après la Grande Famine irlandaise de la pomme de terre de 1846-1847 - l'hostilité envers eux ne cessa de s'accroître. Il y avait déjà eu de grandes émeutes anti-irlandaises au XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e²; elles continuèrent par la suite avec toute une organisation comme l'existence de prédicateurs anti-papistes dont l'un des plus célèbres fut William Murphy : en juin 1867 son meeting de Birmingham déboucha sur une violente émeute anti-catholique visant essentiellement les Irlandais. Peu auparavant, en mai, à Ashton-under-Lyne, soulevée par ses discours, la foule attaqua le quartier irlandais de la ville, démolit deux chapelles, une école et plus de 110 maisons ou boutiques, malmena enfin de nombreux Irlandais. Les émeutes proprement anti-catholiques furent fréquentes dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Ainsi, lorsqu'en 1850 le pape rétablit les diocèses et évêchés catholiques en Angleterre, il y eut des manifestations aux cris de *No Popery*³. À partir de 1885, un ancien moine italien, Alessandro Gavazzi, effectua en Angleterre et aux États-Unis des tournées de prédication qui débouchèrent sur des centaines de troubles⁴.

D'un côté, ces émeutes anti-catholiques et anti-Irlandais sont une forme nouvelle de soulèvement populaire en Europe, si l'on met de côté les émeutes anti-juifs qui relèvent d'autres considérations. Elles annoncent des flambées xénophobes que l'on retrouva ailleurs à la fin du XIX^e siècle⁵. Mais, d'un autre côté, il est clair que la violence a fortement reculé dans la

¹ *Popular Disturbances in England 1700-1870*, *op.cit.*, p. 283.

² Par exemple en mai 1834 aux forges de Pontypool.

³ Richter Donald C., *Riotous Victorians*, Athens (Ohio), Ohio University Press, 1981, p. 41.

⁴ Norman E.R., *Anti-Catholicism in Victorian England*, London, George Allen and Unwin, 1968.

⁵ Ainsi, les émeutes anti-Italiens en Provence, dont les plus graves eurent lieu à Aigues-Mortes en août 1893 : voir Teulière Laure (dir.), *Italiens : 150 ans d'émigration en France et ailleurs*, Toulouse, Editalie éditions, 2011, p. 232-233.

société anglaise, même si certaines éruptions relativement récentes peuvent s'y rattacher, telles, au cours des trente dernières années, les violences des hooligans dans les stades de football et la crainte que suscite partout l'arrivée en très grand nombre dans les stades de supporters anglais. Ce recul n'a cessé de progresser au cours du XIX^e siècle, tout comme la politisation des revendications populaires. Mais il y a eu à cet égard un tournant très marqué, bien mis en valeur par Charles Tilly : c'est en effet entre 1750 et 1840, surtout après 1820, que le peuple britannique a progressivement abandonné ses formes traditionnelles de protestation les plus violentes, telles que la saisie collective des grains, la mise à sac, la destruction et l'incendie des bâtiments, les humiliations publiques et les violences physiques, en ne manifestant plus ses sentiments, ses revendications et ses colères que par des dépôts de pétitions, des défilés, de grands meetings et toutes les autres formes qu'a prises l'expression politique des mouvements populaires et des revendications sociales, lesquelles d'ailleurs existent bien avant la seconde moitié du XIX^e siècle : dès le XVIII^e siècle, les grèves sont nombreuses mais aussi les dépôts de pétitions, les parades, les défilés derrière un « capitaine », les grands meetings¹. Il reste que les flambées de violence ont été de moins en moins nombreuses et qu'à la fin du XIX^e siècle, ce processus que l'on peut appeler de pacification sociale, et que Charles Tilly définit comme la transformation des sujets en citoyens, dans l'évolution vers la démocratie², a débouché sur la formation d'une grande formation politique, le *Labour Party*, qui apparaît pour la première fois sous ce nom en 1906, mais dont les origines directes remontent au début des années 1880³. Il est significatif que dans sa synthèse *The Edwardians*⁴, Paul Thompson ne parle pas de *riots*⁵. C'est ainsi que dans une

¹ Rudé G., *Paris and London...*, *op.cit.*, p. 295-296.

² Tilly C., *Popular Contention in Great Britain...*, *op.cit.*, p. 383-391.

³ Adelman P., *The Rise of the Labour Party 1880-1945*, London and New York, Longman, 1972.

⁴ *The Edwardians: the Remaking of British Society*, London and New York, Routledge, 1992.

⁵ Ils n'ont pas pour autant totalement disparu : par exemple, les affrontements religieux entre protestants et catholiques ont continué à Liverpool jusqu'en 1911, l'année 1909 comptant de nombreux

société en pleine modernisation s'est achevé en Angleterre le temps long des émeutes et soulèvements populaires, de ces *riots* qui ont marqué des siècles d'histoire. C'est donc d'abord en Angleterre qu'a disparu l'Europe des révoltes.

Jean-Pierre POUSSOU

Recteur d'Académie

Professeur émérite à l'université Paris-Sorbonne

affrontements. Voir Bohstedt J., « More than One Working Class : Protestant-Catholic Riots in Edwardian Liverpool », dans *Popular Politics, Riot and Labour...*, *op.cit.*, p. 173-216. On peut aussi retenir le caractère violent qui marque parfois les grèves, lesquelles se sont accompagnées à plusieurs reprises d'émeutes, comme en 1911 lors des grèves sur les docks à Londres et Liverpool, ou dans les chemins de fer, comme à Llanelli ; le gouvernement fit appel à la troupe et il y eut quelques morts : voir Hopkins E., *A Social History of the English Working Classes 1815-1945*, London, Houdder and Stoughton, 1979, p. 176 -178.

Contrôle et prévention des émeutes frumentaires (Périgord et Bordelais : 1739-1789)

Les émeutes frumentaires s'inscrivent dans un cadre de « rébellion française » qui a très fortement augmenté à la fin du règne de Louis XV, comme le souligne Jean-Pierre Poussou¹. L'extraordinaire travail de synthèse des mouvements populaires mené par Jean Nicolas², sur une longue période qui s'étend du règne personnel de Louis XIV jusqu'à la veille de la Révolution française, prend en compte les différentes formes de tumulte. Voilà déjà un demi-siècle, Boris Porchnev avait mis l'accent sur les révoltes antifiscales³ mais notre ambition se réduit, ici, à la seule agitation collective liée au pain, dans le cadre de la Guyenne. Nos recherches, inscrites dans une démarche chronologique, mettent donc l'accent sur un seul aspect de ces « émotions populaires », les émeutes frumentaires qui se développent en Guyenne dans la seconde moitié du siècle des Lumières. Très peu de travaux permettent, en effet, de combler le grand vide chronologique entre la remarquable thèse d'Yves-Marie Bercé⁴ consacrée aux Croquants du XVII^e siècle et celle d'Hubert Delpont⁵ qui concerne la période révolutionnaire. La documentation, fournie par le fonds de l'intendance de Bordeaux (série C), s'avère très abondante pour la grande

¹ Poussou J.-P., « Le jeu complexe des révoltes et des révolutions à la fin du XVIII^e siècle », dans J.-P. Poussou et al., *Le bouleversement de l'ordre du monde*, Sedes, Paris, 2004, p. 25.

² Nicolas J., *La Rébellion française, mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, éditions du Seuil, Paris, 2002.

³ Porchnev B., *Les soulèvements populaires en France de 1623 à 1648*, SEVPEN, 1963.

⁴ Bercé Y.-M., *Histoire des Croquants. Étude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France*, 2 vol., Droz, Genève, 1974.

⁵ Delpont H., *La victoire des Croquants. Les révoltes paysannes du grand Sud-Ouest pendant la Révolution (1789-1799)*, Amis du vieux Nérac, 2002.

révolte de 1773, comme l'a montré, dès le début du XX^e siècle, Paul Caraman¹.

Toutefois, quelques éléments complémentaires nous permettent d'élargir, en amont, cette étude. Deux événements très localisés dans le Périgord, d'abord à Ribérac puis à Bergerac, constituent de remarquables cas de mouvements contestataires, avant la série d'aléas climatiques qui va désorganiser l'agriculture aquitaine dans la décennie 1764-1773. L'ampleur de la crise de subsistances et la cherté des grains qui en résulte aboutissent à une multiplication des émotions populaires, au point qu'on peut employer le terme de révoltes, pour qualifier les troubles populaires du printemps 1773. Une troisième partie vise à découvrir comment le pouvoir administratif cherche désormais à prévenir ces mouvements populaires ou bien, au moins, à les maîtriser très rapidement, avant qu'ils ne prennent de l'ampleur et ne s'étendent géographiquement. Enfin, nous chercherons à souligner le retour des tensions sociales pendant le premier semestre 1789, après la crise frumentaire liée aux violents orages de juin 1788, et voir comment les autorités en place essaient d'y mettre bon ordre.

I. Des soulèvements frumentaires isolés

1. Une province déficitaire en grains

Les divers rapports administratifs de la première moitié du XVIII^e siècle soulignent le déséquilibre entre l'essor de la viticulture en Guyenne et le recul de terres emblavées. Le manuscrit de Lamoignon de Courson, rédigé à la fin du règne du Roi-Soleil, révèle l'inquiétude de l'intendant de Bordeaux pour l'ensemble de sa province :

« Il se fait une très grande quantité de vin dans toute la généralité et il y en a beaucoup plus qu'il n'en faudrait pour le pays ».

¹ Caraman P., « La disette des grains et les émeutes populaires en 1773 dans la généralité de Bordeaux », dans *Revue historique de Bordeaux*, 1910, t. 3, p. 297-319.

Dans son tableau, le commissaire départi présente le Périgord comme un pays très pauvre. Il met en exergue, néanmoins, la plaine de Bergerac qu'il fait figurer parmi les plus beaux pays du royaume, en insistant sur l'abondance des vins et des grains que l'on expédie à Bordeaux. Quant à l'élection de Bordeaux qui est, pour les trois-quarts, plantée en vignes, Lamoignon y dénonce une insuffisance encore plus marquée de la production céréalière¹. Claude Boucher, qui lui succède à la tête de l'intendance, en 1720, insiste sur la persistance de cette disette des grains et prend l'exemple du Bergeracois, réputé autrefois pour sa qualité céréalière.

Les mesures répressives contre l'implantation de nouvelles vignes, prises en 1725 et 1731, s'avèrent infructueuses malgré la menace de trois mille livres d'amendes. En dépit des lents progrès du froment, notamment en pays foyen, et ceux plus rapides du maïs, souvent exporté vers l'Espagne et le Portugal, les populations aquitaines dépendent de la conjoncture climatique et des importations céréalières. Nous ne disposons pas d'indications sur les états de récoltes avant 1740, mais les remises sur le brevet de la taille nous apportent quelques précisions. L'ampleur du moins imposé de 1737, 250 000 livres contre 100 000 seulement l'année précédente, s'explique par les gelées du printemps et par de violents orages de grêle. Boucher obtient même une diminution de 300 000 livres pour son ressort administratif en 1739. C'est dans ce contexte d'importants déficits céréaliers que se produit le premier tumulte frumentaire.

2. L'émeute de Ribérac en juin 1739

Quelques documents nous renseignent sur cette brève agitation populaire liée à des protestations contre le départ de grains. Le pouvoir administratif prend pourtant conscience des difficultés d'approvisionnement du Périgord. L'ordonnance du 15 mai 1739 interdit aux marchands périgourdins et à ceux des lieux environnants de stocker les grains de leurs greniers et leur enjoint de les vendre au marché local en respectant le prix ordinaire ou « prix courant ». La sanction se veut d'ailleurs

¹ Bibliothèque municipale de Bordeaux, fonds patrimoniaux, Ms. 734.

dissuasive : 3000 livres avec confiscation des « bleds »¹. L'arrivée de voituriers de Nontron chez le dénommé Grandpetit va, néanmoins, provoquer l'émoi des Ribéraçois lors d'une journée de juin, donc à l'approche de la « soudure ». D'après Maignol, le subdélégué de Périgueux, le boulanger Béchade a déclenché l'émeute en s'opposant à cet enlèvement des grains, sous le prétexte qu'il en avait lui-même acheté une partie. La tâche lui est facilitée par l'absence de Grandpetit qui se trouvait alors à Périgueux. Face à l'épouse de ce dernier, Béchade agite la menace du manque de pain pour les habitants, faute de matières premières. Le lieutenant de maréchaussée, de Laporte, se charge de la procédure criminelle.

Informées, les autorités gouvernementales suivent de près cette affaire. Le chancelier d'Aguesseau s'impatiente, à la fin du mois d'août, devant les lenteurs de l'instruction. Pour se justifier, Boucher répond que la procédure vise aussi bien les personnes détenues que celles qui ont réussi à fuir. Le ministre peut, enfin, exprimer sa satisfaction dès le début du mois de novembre². Le jugement prévôtal, prononcé le 16 octobre fait, pourtant, une distinction entre les treize émeutiers, cinq femmes et huit hommes, toujours détenus dans les prisons de Périgueux et les trente et une personnes absentes mais jugées par contumace. Deux femmes sont mises hors de cause ; deux autres et sept des huit prisonniers masculins se voient infliger un an de bannissement. La femme d'un tailleur de pierre et le boulanger Béchade sont libérés, mais doivent rester à la disposition de la justice. Quant aux personnes jugées par contumace, la justice se montre plus sévère puisqu'elle prononce trois ans de condamnation aux galères, à l'encontre du dénommé Beillet et huit peines avec trois années de bannissement de la sénéchaussée pour huit autres individus. Ainsi, ce n'est pas la cherté du blé mais la peur de l'enlèvement des grains par des voituriers venus de l'extérieur qui déclenche l'émotion populaire. Le boulanger qui a joué le rôle de « boutefeu » échappe aux sanctions les plus dissuasives.

¹ ADG, C 1369. 15 mai 1739.

² ADG, C 1369. 1^{er} novembre 1739.

Pendant près de deux décennies, malgré la grave crise de 1747-1748, l'Aquitaine semble échapper aux « émotions populaires ». Le marquis de Tourny avait, alors, fait livrer dans les campagnes, des sacs de riz, afin de limiter les dramatiques conséquences de la crise de subsistances. Des secours financiers avaient également permis de venir en aide aux paroisses jugées en profonde détresse. Les débuts de la guerre de Sept Ans pénalisent les exportations de vin, déjà victimes des médiocres vendanges de 1754 et 1755. Les pluies abondantes nuisent aux moissons de l'année 1756, ainsi qu'à la récolte des châtaignes si précieuses pour l'alimentation des paysans périgourdins. En conséquence, le marquis de Tourny réclame une diminution de 500 000 livres pour sa province. La conjoncture céréalière semble se rétablir l'année suivante. La récolte de blé est jugée convenable, tant en Agenais qu'en Villeneuvois, et même bonne dans les subdélégations de Bergerac et de Sainte-Foy-la-Grande. Malgré cette conjoncture, apparemment plus favorable, une nouvelle émotion populaire, toujours en Périgord, va secouer la ville de Bergerac.

3. L'émeute frumentaire de Bergerac (avril 1758)

Les troubles se produisent ici en deux temps. Deux minotiers de Tonneins ont affermé un moulin construit à Pombonne, sur la route reliant Périgueux à Bergerac et situé à trois quarts de lieue de cette dernière ville, pour fournir la farine d'abord transportée à Bordeaux mais destinée au Canada. Ce 10 avril 1758, une troupe de femmes, armées de bâtons, intercepte un chariot chargé de six sacs de farine provenant du moulin, près de l'entrée de la ville. Forte de ce premier succès et encouragée par l'absence de réaction des autorités municipales, cette foule, grossie par d'autres femmes et désormais estimée à plus de cinq cents personnes par le lieutenant de maréchaussée, envahit le magasin où ces minotiers stockent la farine. Le pouvoir local réagit enfin, même si la maréchaussée ne prend, en flagrant délit de pillage, qu'une douzaine de femmes accompagnées d'un seul individu. On arrête, aussi, un homme et une femme qui détenaient dans leur maison, situées en face du magasin, de la farine qui avait

été prélevée sur le chariot et identifiée, après convocation, par un des minotiers¹. Par précaution, les consuls font assurer l'ordre par une garde bourgeoise de 25 hommes, devant le refus de la majorité des artisans d'en faire partie².

Cette émotion populaire entraîne une concurrence de zèle et de compétence entre Sorbier, le lieutenant de la maréchaussée de Périgueux, qui s'attribue la mise au pas du pillage, et les édiles bergeracois. Ces derniers s'attribuent les mérites du retour au calme : ils auraient affronté une foule dépassant le millier au plus fort de l'émeute et fait procéder aux arrestations. Les consuls insistent sur la présence inopinée du lieutenant, lors de la tentative de pillage du magasin de farines. Une troisième source épistolaire, fournie par le subdélégué Biran, s'interroge sur les vrais motifs de l'émeute et en attribue la responsabilité aux meuniers bergeracois. Ceux-ci, craignant la concurrence des minotiers, auraient suscité la colère des femmes en agitant le spectre du départ des farines vers Bordeaux et de la cherté des grains qui s'ensuivrait. Cette violence collective présente un caractère très éphémère.

De fait, le marché suivant est bien approvisionné sur l'insistance des édiles bergeracois et le succès des transactions en est facilité par une baisse de huit sous par boisseau. Sorbier, couvert par le prévôt de maréchaussée Barret de Ferrand, continue à dénoncer la pusillanimité des consuls et requiert un jugement prévôtal car l'épisode contestataire a débuté à l'extérieur de la ville. Il se donne, parallèlement, le beau rôle dans l'organisation du transfert des détenues à Périgueux, en indiquant qu'il tient compte de celles qui sont enceintes ou qui allaitent des bébés³. Le responsable de la généralité de Guyenne prend une ordonnance, à la mi-avril, pour interdire tout attroupement à Bergerac, sous peine de sanction exemplaire. Tourny fils tente, néanmoins, de minimiser l'affaire qualifiée de « petite émeute » auprès du chancelier.

Mis au courant de cet incident par l'intendant de Guyenne, le contrôleur général des finances Boullongne suggère de suspendre les livraisons qui étaient destinées au port

¹ ADG, C 1421. 10 avril 1758.

² ADG, C 1421. 11 avril 1758.

³ ADG, C 1421. 13 avril 1758.

de Bordeaux avant d'être acheminées au Canada¹. Pourtant, les minotiers collectaient le blé assez loin, à Issigeac et même jusqu'à Souillac ; ils ne conservaient qu'un tiers de la farine obtenue pour l'armement canadien, réservant les deux autres tiers pour le marché local. Afin de calmer définitivement la colère des Bergeracois, le fils Tourny suspend l'activité des deux fermiers du moulin de Pombonne. À la fin du mois de mai, les deux minotiers, sur l'injonction de l'intendant de Guyenne, s'engagent à conserver provisoirement toute la farine obtenue, non plus pour l'exportation mais au profit seulement de ce marché local. Pour plus de garanties, un périmètre de deux lieues est exclusivement réservé pour l'approvisionnement du marché bergeracois. Si l'intendant de Bordeaux finit par accepter la poursuite de leur activité au moulin de Pombonne, il en confie la responsabilité aux consuls bergeracois qui doivent éviter tout nouvel épisode de cherté². Quant aux prisonniers envoyés à Périgueux, le retour au calme avait permis leur libération dès la fin du mois de mai. Le pouvoir administratif, dans sa mansuétude, a pris en compte le caractère exceptionnel de ce soulèvement, seulement provoqué par les accaparements massifs réalisés par ces minotiers de Tonneins à la demande des munitionnaires de la marine.

L'agitation populaire qui se manifeste dans ces deux gros bourgs périgourdins correspond à deux entraves isolées à la circulation des grains. Les émeutiers bergeracois entendent faire respecter l'obligation d'approvisionnement des marchés publics, comportement caractéristique de ce que Edward Thompson qualifiait « d'économie morale de la foule »³. La fin du règne de Louis XV allait être marquée en Aquitaine par des émeutes de la faim d'une autre ampleur.

¹ ADG, C 1421. 23 avril 1758.

² ADG, C 1421. 6 juin 1758.

³ Thompson E., « L'économie morale de la foule dans l'Angleterre du XVIII^e siècle », dans Gauthier F. et al., *la guerre du blé au XVIII^e siècle*, Éditions de la passion, Montreuil, 1988, p. 31-92.

II. Le temps de la révolte : printemps 1773

1. Une décennie d'aléas climatiques

L'Aquitaine, déjà profondément touchée par les conséquences de la guerre de Sept Ans qui ont entraîné un fort recul de ses échanges commerciaux, subit une longue suite d'accidents climatiques. Tout se dégrade après l'exceptionnelle année 1764 marquée par d'excellentes vendanges. En 1765, les pluies printanières ont favorisé la croissance des mauvaises herbes qui étouffent les grains. En outre, les gelées ont touché les meilleurs crus des Graves et du Médoc. L'année 1766 se révèle encore plus désastreuse. L'hiver rigoureux de 1766 fait périr les deux tiers des vignes alors que le vin constitue la base du commerce aquitain. Le pays foyen n'échappe pas à cette catastrophe. On peut, à peine, espérer retrouver l'équivalent des semences de grains. De plus, la grande sécheresse estivale enlève aux paysans du Périgord et du Bazadais toute perspective de compensation céréalière avec le maïs. On peut, également, retenir les lamentations du subdélégué sarladais sur les conséquences néfastes de la gelée de la fin du mois d'avril 1767 sur les vignes et sur le seigle. Cinq mois de chaleurs en 1768 nuisent aux épis.

Cela provoque une cherté continue des grains. Le bureau des finances de Bordeaux indique, dans sa lettre à l'intendant des finances d'Ormesson, que le prix des grains a doublé en quelques années¹. Les inondations de 1770 et 1771, accompagnées de dures gelées en avril 1771 et 1772 ôtent à l'agriculture aquitaine toute perspective de récupération. Le contrôleur général des finances, Terray, s'inquiète, depuis son bureau versaillais, au printemps 1770. Un imprimé mentionne une émeute frumentaire qui se serait produite à Bordeaux le 6 mai, à la suite de la saisie d'une dizaine de voitures chargées de grains et conduites à l'hôtel de ville. L'empressement des acheteurs aurait provoqué la mort de 66 personnes, tandis que 156 blessés auraient été transportés à l'Hôtel-Dieu. L'intendant Esmangart, à peine installé à Bordeaux, rassure son supérieur et ne ménage pas sa peine pour approvisionner, parallèlement, le

¹ ADG, C 3885. 12 août 1769.

Périgord. Le prix du blé qui était monté à 31 livres en janvier 1770 à Périgueux, mesure du setier de Paris, baisse légèrement à 29 livres dès la fin du mois de septembre 1770, avant de baisser sensiblement à 25 livres, à la fin de l'hiver, grâce à des acheminements.

Cependant, la mauvaise récolte de 1771, en raison des semailles perturbées par les pluies continuelles de l'automne 1770, marquée par un déficit d'un quart pour le froment et de moitié pour le seigle, entraîne une nouvelle flambée des prix. Les gelées d'avril 1772 aggravent la situation pour la vigne. Quant aux froments, « maigres et charbonnés », ils rendent peu sous le fléau, ce qui donne une production inférieure de moitié à une année commune. En outre, le 16 juillet, une grêle extraordinaire ravage les paroisses situées dans les plaines de la Dordogne et de la Garonne. Le subdélégué bergeracois, Biran, indique que cet orage a achevé les vignes qui avaient résisté à la gelée d'avril. Cette flambée des grains ne touche pas seulement le Périgord, mais aussi le pays bordelais. Ainsi, le boisseau de froment, négocié sur le marché de Lesparre, à 15 livres en 1759, en vaut désormais 26, au printemps 1773.

2. Les révoltes en Bordelais

Le premier signe d'agitation qui éclate à Bordeaux est de très courte durée. Les Bordelaises qui s'insurgent le 8 mai contre une augmentation du prix du pain sont apaisées par les parlementaires. Après cette première alerte, la contestation prend une autre ampleur dans l'Entre-deux-Mers. Ces émeutes frumentaires y prennent diverses formes. Les émeutiers interrompent la circulation des embarcations chargées de grains. C'est ce qui se passe à Caudrot et à Saint-Macaire, le 11 mai. Pour rétablir la navigation sur la Garonne, on fait embarquer des soldats chargés d'assurer la liaison entre La Réole et Langon¹. Le subdélégué Bourriot qui a mobilisé la garde bourgeoise de Langon obtient le reflux des paysans des environs de Preignac². En outre, pour récompenser la

¹ ADG, C 1437. 12 mai 1437.

² ADG, C 1438. 13 mai 1773.

population de Castets qui a résisté à la tentation du pillage, il fait vendre le froment qui y est entreposé au prix de 20 livres le boisseau.

Le même problème de ravitaillement se pose pour une dizaine de paroisses situées sur les deux rives de la Garonne. Notons Portets, Castres, Podensac, Barsac et Preignac sur la rive gauche, Cambes, Langoiran, Paillet, Rions, et Cadillac sur l'autre rive. Leurs habitants ont l'habitude d'être approvisionnés par des embarcations qui venaient du Haut Pays. Faute de ravitaillement, leur colère les pousse à réagir par l'interception de quelques bateaux, chargés de farines pour les colonies. Pierre Doux, maître de bateau moissacais, voit son embarcation assaillie à Podensac par une multitude de gens du lieu mais aussi de localité voisines, Rions, Maillet, Lestiac et Virelade. Les émeutiers utilisent une quinzaine de chaloupes pour se répartir ensuite la soixantaine de sacs de farine qu'ils ont enlevés¹. Parallèlement aux actes de violence sur la Garonne, des paysans de Langoiran, du Tourne et de Paillet, avaient dès le 9 mai forcé un certain nombre de maisons pour s'emparer du blé.

L'émotion tourne à la révolte armée, dans le Créonnais. Une foule de plusieurs milliers de personnes oblige le juge local, le 12 mai, à taxer le blé à 12 livres, puis se rend à La Sauve pour piller plusieurs maisons. Les Bénédictins de l'abbaye n'ont pas échappé à ces perquisitions, comme le précise le curé de la paroisse². Les émeutiers ont seulement payé quelques boisseaux de froment sur la base de 12 livres.

En Cubzaguais, la cherté des grains se fait d'autant plus ressentir que les journaliers ne trouvent pas d'embauche. Le curé Lauvergnac fait comprendre l'exaspération de ses paroissiens. Dans ces conditions, une émotion populaire bien organisée va éclater à Saint-André-de-Cubzac. Le marché du samedi 15 mai, toujours bien approvisionné par des voituriers saintongeais, semble pourtant se dérouler normalement ; des boulangers et quelques particuliers achètent le sac de farine de 128 livres entre 20 livres et 20 livres 10 sols, sous le regard d'un grand nombre de femmes et d'hommes munis de sacs vides.

¹ ADG, C 1445. 11 mai 1773.

² ADG, C 1437. 24 mai 1773.

Or, à la clôture du marché, après 13 heures, tout s'emballe. Ces femmes, après avoir répandu la fausse rumeur d'un prix qui aurait été abaissé à 12 livres en Libournais, se jettent sur les meuniers qui voulaient déposer les sacs invendus dans le magasin ou chez des particuliers ; elles sont soutenues dans leur entreprise par des journaliers, venus d'Ambès avec des pelles en fer et des bèches. Les émeutiers arrêtés sont retenus pendant deux heures avant d'être relâchés sous la pression populaire. Les notables locaux expriment cependant la crainte de ne pas voir revenir au prochain marché les meuniers et voituriers saintongeais¹. Le seul élément rassurant tient à l'annonce de l'arrivée, dès le lendemain, du régiment de Condé, dont le colonel, le comte de Toulouse-Lautrec, se montre réactif. La tranquillité revenue, la misère subsiste toujours. Le curé de Saint-André, après avoir remercié l'intendant pour les dix boisseaux de fèves reçus, dresse un tableau des plus noirs. Il lui faut venir en aide à 200 familles.

3. L'extension au Libournais

Plus à l'est, les émotions populaires ont également touché le Libournais. À Guitres, le marché du dimanche 16 mai se déroule dans une ambiance houleuse, de 8 à 13 heures. Les gens protestent contre la cherté du boisseau de farine, entre 20 et 21 livres, en dépit des lamentations des marchands fariniers qui estiment ne faire aucun bénéfice. Presque tous les boisseaux se négocient autour de 20 livres, sous la pression du magistrat local, le lieutenant Réau, malgré les menaces proférées à l'encontre des fariniers et de la bourgeoisie locale. Réau sollicite, pour les deux marchés à venir, l'envoi d'une demi-douzaine de soldats du régiment de Vexin².

Ces épisodes contestataires ne débouchent pas toujours sur des actes de violence. Le seigneur et le curé d'Izon maintiennent la docilité des habitants³. Ce mot « fermentation » fait partie des « termes flous qui renvoient à des réactions

¹ ADG, C 1438. 15 mai 1773.

² ADG, C 1438. 18 mai 1773.

³ ADG, C 1435. 16 et 17 mai 1773.

collectives de mécontentement »¹. À Libourne, les notables, sur la rumeur d'une invasion du marché, le vendredi 14 mai, par une foule de 800 à 6000 hommes, assurent la défense de leur ville. Ils triplent les effectifs de la patrouille bourgeoise, font garder les portes et combler une brèche des remparts. Le marché se déroule tranquillement. Il en est de même de celui du 18 où les paysans sont obligés de laisser leurs bâtons à l'entrée des trois portes ouvertes. La sécurité est assurée par 200 bourgeois en armes qui sont commandés par des gentilshommes².

4. Les émotions populaires en Périgord

Le subdélégué Pourteiron alerte l'intendant sur la montée des tensions dans sa ville de Ribérac, dans la dernière semaine de mai³. Un marchand, Farge Mirambeau, qui devait expédier du blé à Libourne et Bordeaux, signale les menaces proférées à l'encontre de ses bouviers. Le subdélégué envoie des informateurs qui lui font part d'un rassemblement d'ouvriers, tailleurs et cordonniers, désireux d'intercepter le convoi. Pourteiron espère maintenir le calme précaire mais évoque le recours éventuel à la brigade de maréchaussée basée à Mussidan, dans la perspective du prochain marché. D'ailleurs, une trentaine de Ribéracoises surveillent la nuit les trois magasins pour empêcher tout enlèvement de grains. L'intendant confie à son adjoint une double mission : assurer l'ordre dans la ville par des patrouilles nocturnes et veiller à l'approvisionnement de la population par les boulangers. Prévenu parallèlement par le négociant qui s'est rendu à Bordeaux, Esmangart promet l'envoi d'un détachement de soldats dans cette bourgade. En effet, pour maintenir la tranquillité publique en Périgord, Esmangart a sollicité des renforts militaires dans la province voisine. Un régiment de dragons, le régiment Dauphin, quitte la capitale du Limousin, le matin du 26 mai, malgré l'absence d'ordres écrits de Versailles, pour se rendre, le plus vite possible à Bergerac. Ici aussi, une

¹ Nicolas J., *op. cit.*, p. 20.

² ADG, C 1435. 19 mai 1773.

³ ADG, C 493. 25 mai 1773.

foule immense de paysans, évaluée à dix mille personnes d'après le maire Fraigneau rend, depuis le 22 mai, la tâche des autorités très difficile¹. Les gendarmes ont dû user du sabre pour réduire l'ardeur des mutins. Les édiles bergeracois réclament l'envoi de troupes pour rétablir l'ordre.

Le subdélégué Pourteiron retarde le départ des soldats installés dans sa ville jusqu'au vendredi 18 juin, car ce gros marché est très fréquenté par les gens de la campagne. Mais, parallèlement, Pourteiron dévoile ses réticences pour organiser un procès. Il fait valoir qu'il n'y a eu aucun pillage, ni violence et qu'il a sanctionné certains suspects en leur imposant le logement des gens de guerre. La crise de subsistances demeure toujours aussi forte à Ribérac, après le départ de la vingtaine de fantassins. Les marchands ne cessent de faire monter le prix des grains, à chaque marché².

5. Le rétablissement de l'ordre

Le pouvoir central a pourtant pris des mesures énergiques pour limiter l'extension de cette révolte. L'arrêt du Conseil du 17 mai rappelle que les sanctions relèvent de la seule justice prévôtale. Le parlement de Bordeaux avait pourtant pris les devants, en mentionnant la peine de mort pour les auteurs de violences. Mais l'intendant Esmangart semble, de loin, le personnage le plus énergique pour rétablir l'ordre en l'absence du gouverneur, le maréchal de Richelieu. Il sollicite l'intervention de troupes basées dans d'autres généralités. Le régiment de Condé, régiment de cavalerie qui vient de Saintes, est le premier à intervenir. Il s'installe en plusieurs endroits. Le premier escadron reste dans les faubourgs bordelais. Le deuxième montre sa force à Castres et Langon, tandis que le troisième vient rétablir l'ordre à Saint-André-de-Cubzac puis à Créon et la Sauve, deux compagnies s'installant même à La Réole et à Marmande. Cette arrivée rétablit rapidement l'ordre sur les rives de la Garonne. Avec l'accord du maréchal de Richelieu, l'intendant fait également appel au régiment de Dauphin-dragons installé, alors, à

¹ ADG, C 1437. 23 mai 1773.

² ADG, C 1437. 6 juillet 1773.

Limoges. Auparavant, le commandant de la citadelle de Blaye avait envoyé deux petits détachements, chacun composé d'un sergent et de huit hommes du régiment de Vexin, à Bourg dès le 19 mai, puis à Pauillac pour prévenir tout acte de violence.

Malgré l'apaisement de la généralité de Guyenne, Esmangart entend marquer le rétablissement définitif de l'autorité royale, notamment sur les lieux d'échanges. Il fait, ainsi, déplacer une compagnie de dragons installée à Bergerac pour prévenir tout trouble à la foire de Castillonès, distante de quatre lieues, qui doit se tenir le 11 juin, en dépit de la tranquillité de ce canton¹. Il fait, de même, venir un détachement « un peu considérable » du régiment de Cambrésis, lors de la grande foire qui se déroule le 25 juin à Bazas². La même politique de surveillance s'applique aux marchés aux grains. La sécurité de celui de Créon avait été assurée, après le départ des compagnies de cavalerie du comte de Lautrec, par 25 dragons à pied, dès le début du mois de juin. L'autre élément du retour progressif de la tranquillité publique tient au rétablissement de l'approvisionnement des marchés aux grains. L'intendant envoie à Podensac deux bateaux chargés de 100 boisseaux de froment et de 100 boisseaux de seigle, avec l'appui de cinq soldats fournis par Lagraulet, major du Château-Trompette³. Un détachement de cavalerie escorte, aussi, trente voitures qui transportent 300 boisseaux de froment depuis le port de Langoiran jusqu'au marché de Créon⁴. Esmangart incite le juge créonnais Rey à se procurer des grains à Bordeaux et à Libourne pour assurer le bon fonctionnement du marché. Les subdélégués prennent, eux aussi, des dispositions. Le subdélégué Bourriot négocie avec des marchands de Mont-de-Marsan pour approvisionner le marché de Bazas⁵. L'effervescence perdure, néanmoins, en Créonnais. Des paysans avertissent le juge Rey qu'ils envisagent d'intervenir avec le soutien de gens de Camblanes et de Quinsac si le prochain marché de Créon n'est pas bien fourni

¹ ADG, C 1437. 3 juin 1773.

² ADG, C 1435. 21 juin 1773.

³ ADG, C 1438. 20 mai 1773.

⁴ ADG, C 1435.

⁵ ADG, C 1435. 19 mai 1773.

en grains et farines¹. Les distributions de sacs de fèves pour secourir les indigents, jugées insuffisantes, incitent le curé de Saint-André-de-Cubzac à réclamer de nouveaux envois².

6. Bilan

La correspondance administrative nous renseigne sur les acteurs de ces émotions populaires. Les femmes, comme à Saint-André-de-Cubzac, sont souvent les premières à passer à l'action, mais elles bénéficient ensuite du soutien physique de la gent masculine. Sur la douzaine de personnes de Branne et de Grézillac qui sont jugées en septembre, on trouve quatre émeutiers. Les séditieux, identifiés ou jugés, appartiennent au monde de la vigne, vigneron et tonneliers, ainsi qu'à celui de l'artisanat, maçons, tailleurs de pierre. Si à Cambes et à Langoiran, la plupart des émeutiers sont des vigneron, pour Branne et Ribérac il s'agit surtout d'artisans ou d'ouvriers.

Ces mouvements frumentaires résultent d'une préméditation. La présence indifférente pendant quatre heures, au marché de Saint-André-de-Cubzac, de gens simplement munis de sacs avant de passer à l'action, prouve la bonne organisation des émeutiers. Les séditieux ne vivent pas tous dans la bourgade visée mais proviennent de paroisses un peu éloignées, comme les paysans venus d'Ambès. Esmangart nous montre dans sa lettre au commandant blayais, Lamothe, l'ampleur du mouvement contestataire : « On a tout à craindre de l'effervescence et de l'esprit de mutinerie qui s'est emparé des gens de la campagne dans plusieurs cantons de ma généralité »³. Les précautions prises par les édiles de Bourg, de Langon et de Libourne, par l'appel à la troupe ou par le renforcement de la garde bourgeoise, indiquent la divergence d'intérêts entre citadins et ruraux.

Dans la réalité, les correspondances mentionnent peu d'arrestations et de jugements. Ainsi, un homme, considéré comme l'un des chefs de l'émeute de Podensac est emprisonné

¹ ADG, C 1438. Lettre du 21 mai 1773.

² ADG, C 1437. 24 juin 1773.

³ ADG, C 1435. 18 mai 1773.

à Langon¹. Pourtant, le Parlement qui juge une dizaine d'émeutiers de Branne et de Grézillac, à la fin de l'été, inflige des amendes mais prononce, aussi, des peines de bannissement d'un an².

III. Le temps de la maîtrise et de la prévention (1774-1789)

1. Au temps de la Guerre des Farines

Malgré le retour du calme en Aquitaine, l'intendant Esmangart reste sur le qui-vive. Alerté après un incident qui a eu lieu près de Ribérac, en avril 1774, il décide de faire un exemple pour marquer les populations périgourdines. Entre vingt et vingt-cinq personnes ont tiré profit de l'embourbement de sept voitures qui transportaient des sacs de froment, pour un moulin des environs, à Laubardemont. Cette « lie du peuple » aide les bouviers à se dégager, mais leur interdit de poursuivre leur voyage. Pourtant, le Périgord ne connaît aucune difficulté d'approvisionnement. En riposte, le responsable de la Guyenne fait dépêcher sur les lieux un détachement de 25 dragons. Il intime, dans le même temps, à la maréchaussée de Mussidan d'arrêter une dizaine ou une douzaine de coupables. Les dragons doivent, après un bref séjour de quarante-huit heures à Ribérac, conduire les prévenus, le 30 avril dans les prisons de Libourne. Esmangart veut les faire détenir une quinzaine de jours, avant de les libérer, et sollicite le contrôleur général. L'abbé Terray approuve les mesures prises par son subordonné, mais trouve la sanction de quinze jours d'emprisonnement bien légère.

L'année suivante, l'Aquitaine échappe à la « Guerre des Farines » qui menace plusieurs provinces françaises. Interrogé par Turgot, le nouveau responsable des finances royales, Esmangart, qui se trouvait à Bayonne, hâte son retour dans la capitale de la Guyenne, alors que la Guyenne ne souffre d'aucun problème d'approvisionnement : « Il y a à Bordeaux

¹ ADG, C 1438. 16 mai 1773.

² ADG, C 3630. 25 septembre 1773.

un approvisionnement considérable de toute espèce de grains et les divers cantons de ma généralité en gorgent »¹.

L'intendant veut, néanmoins, rester très prudent. Il fait référence au départ de la révolte à Bordeaux, en avril 1773, à propos d'une simple modification de la taxe sur le pain, qui embrasa ensuite la province pendant un mois. Un nouvel incident à Langon justifie la méfiance d'Esmangart. La simple présence d'un marchand de grains étranger, sur le marché, déclenche la colère de plusieurs femmes. Elles suspectent ce marchand de vouloir faire monter les prix et l'obligent à sauter dans une embarcation pour éviter d'être jeté dans la Garonne. Les bateliers profitent de la situation et rançonnent le malheureux, en faisant mine de le ramener vers la rive. La tension reste palpable dans l'Entre-deux-Mers. Un marché, moins garni qu'à l'accoutumée, suscite la multiplication de propos hostiles. Esmangart, par précaution, envoie à Créon, considéré comme le marché le plus important de l'Entre-deux-Mers, un détachement de cinquante dragons².

2. L'épisode de 1778

Le rétablissement de l'agriculture aquitaine semble limité en 1775 et 1776. Dupré-de-Saint-Maur qui vient de succéder au ministre Clugny à la tête de la généralité de Guyenne estime que la sécheresse du printemps 1776 a nui à la production de grains. La situation semble encore plus grave pour la viticulture, notamment dans les subdélégations de Bordeaux et de Sainte-Foy, victimes d'orages de grêle durant les mois de juin et de juillet³. L'année 1777 se révèle encore plus disetteuse. Le subdélégué sarladais met en évidence les pluies continuelles de mai qui ont noyé les semences de « blé d'Espagne ». En outre, la longue sécheresse estivale ruine les dernières espérances. Le tableau des récoltes au 15 septembre souligne bien l'importance du déficit céréalier. On n'a récolté que la moitié d'une année ordinaire de froment dans le Bordelais et le pays foyen et même un tiers dans le Bergeracois. Les pays de

¹ ADG, C 1449. 16 mai 1775.

² ADG, C 1442. 27 mai 1775.

³ ADG, C 1325. Observations générales sur les récoltes.

seigle comme la région de Thiviers ou le Sarladais n'ont pas connu plus de réussite. Les résultats sont encore plus désastreux pour le maïs : un quart en pays foyen. Les prix des céréales ne cessent de grimper, tandis que les laboureurs n'ont pas de grains pour les semailles. Instruit par la révolte de 1773, le pouvoir royal s'efforce de prendre les devants. Un arrêt du Conseil interdit, dès le début de l'automne 1777, toute exportation des grains aquitains vers l'étranger¹.

Les épisodes contestataires paraissent limités après les moissons de 1776. Lors de la foire de Villefranche-de-Périgord du 29 août, la foule accuse les voituriers d'enlever les « bleds » pour les revendre vers l'Agenais, mais en reste au niveau des paroles. Le 3 septembre, alerté par des menaces de lapidation des voituriers, le lieutenant de maréchaussée bergeracois, Gigounoux de Verdon, y impose le calme². La tension reste aussi vive un an plus tard. Face aux propos menaçants, Gigounoux réplique avec la même fermeté, faisant savoir que si des gens participaient à des attroupements, il les ferait pendre³. La situation reste critique à la fin de l'hiver 1778, puisque curés et subdélégués réclament des secours sous la forme de fèves et de riz. Le curé de Villefranche-de-Périgord sollicite le soutien du ministre Bertin⁴. Après une tournée en Sarladais, le lieutenant Gigounoux souligne l'explosion du nombre des mendiants et la multiplication des petits vols.

Certains misérables passent à l'action. Une émeute frumentaire, à propos du pain, éclate dans la capitale du Périgord, le dernier jour du mois d'août 1777. La vindicte populaire s'exerce à l'encontre des boulangers. On sonne le tocsin et « la populace », selon la terminologie administrative, s'empare du pain trouvé chez les boulangers⁵. Quatre hommes sont arrêtés puis transférés dans les cachots bordelais où ils restent détenus à partir du 10 septembre. Dupré-de-Saint-Maur souhaite les maintenir en prison jusqu'à la récolte suivante, pour faire un exemple. Or, un magistrat du Parlement

¹ ADG, C 1439. 26 septembre 1777.

² ADG, C 453. 12 octobre 1776.

³ ADG, C 454. 20 septembre 1777.

⁴ ADG, C 98. mars 1778.

⁵ ADG, C 1462. 9 septembre 1777.

découvre leur présence et s'insurge contre le procédé retenu. L'intendant, d'accord sur le principe de leur libération, veut, cependant, retarder leur élargissement jusqu'à la moisson prochaine. Il se trouve bientôt confronté à un nouvel incident frumentaire, toujours en Périgord. L'enlèvement de grains au bénéfice du Quercy, dans cette période de grande cherté, provoque la colère de nombreuses ménagères. Après s'être concertées avec d'autres paysannes de la juridiction de Cénac, environ 200 femmes se rassemblent au port de Domme, le 19 mars, pour interrompre ce trafic. Après l'agitation féminine, le relais est alors pris par les hommes qui cherchent à intercepter les embarcations ou à se poster sur le chemin royal. Les édiles arrivent à récupérer une vingtaine de sacs. La force armée va prendre le relais. Le lieutenant de maréchaussée se transporte sur les lieux et précède la venue de 35 cavaliers du régiment Royal-Champagne¹.

L'affaire de Saint-André-de-Cubzac semble beaucoup plus confuse. Des gens qui travaillaient aux carrières de Bourgsur-Dordogne prévoient d'attaquer le grenier d'un négociant de grains. Le comte de Fumel réplique par l'envoi d'une douzaine de cavaliers de ce même régiment Royal-Champagne à Saint-André-de-Cubzac². De son côté, l'intendant de Guyenne, après avoir mené son enquête, fait conduire deux suspects, Jean Chaillat, âgé de 27 ans, et un carrier quinquagénaire, Pierre Boisson, dans les prisons de l'hôtel de ville de Bordeaux. À sa grande surprise, le parlement de Bordeaux les fait libérer. Furieux, Dupré obtient un ordre royal pour les faire emprisonner à nouveau³. Il veut, en effet, les interroger. Cependant, convaincu que ces deux ruraux ont seulement tenu de vagues propos séditieux, l'intendant consent à leur libération, à la fin du mois de juin, d'autant que la récolte céréalière s'avère très prometteuse.

¹ ADG, C 1462. 7 avril 1778.

² ADG, C 98. 25 février 1778.

³ ADG, C 98. 4 mai 1778.

3. Le retour des tensions : premier semestre 1789

À la différence des événements de 1773, l'intendant de Neville est absent de sa généralité. Le premier secrétaire de l'intendance s'entend donc avec le commandant de la Guyenne, le comte de Fumel pour assurer le bon déroulement des marchés. L'agitation démarre dès le lendemain du Nouvel An car, lors de la foire du 2 à Bazas, des protestations s'élèvent contre le prix des grains. Quatre ou cinq femmes grimpent sur une charrette et veulent forcer son propriétaire à diminuer le prix du boisseau de seigle à 12 livres au lieu des 14 livres et demie demandées. Un attroupement se forme sur le lieu de la dispute. Les officiers municipaux de Bazas montrent leur incapacité à juguler cette émeute de cherté et préfèrent se retirer. Quelques individus en profitent pour acheter du seigle à bon prix : 12 livres le boisseau. D'autres gens crient à haute voix qu'ils imposeraient la vente à ce prix, lors du prochain marché. Les échevins préviennent les services de l'intendance pour assurer la protection du marché hebdomadaire du samedi, craignant une désertion ultérieure par les marchands forains. Ils font même référence à la révolte de 1773 (« on se rappelle encore cette révolution ») afin d'inciter l'autorité régionale à réagir. Le subdélégué Bourriot appuie cette démarche municipale et sollicite l'envoi d'un détachement.

On joue, donc, sur le nombre pour dissuader tout mouvement frumentaire avec l'intervention de trois brigades de maréchaussée. Le premier secrétaire Henriot incite, en même temps, les édiles à faire pression sur les marchands locaux pour veiller au bon approvisionnement, car ils pourraient se procurer du froment, au cours de 16 livres le boisseau, auprès de négociants bordelais¹. Cette tactique fonctionne bien si l'on se fie aux remerciements de la municipalité transmis au comte de Fumel. En effet, environ deux cents paysans sont venus sur le marché, seulement munis d'un bâton, mais sont repartis, le sac vide. L'épreuve de force avait donc été préparée par les gens de la campagne et beaucoup n'étaient venus que pour tirer profit du désordre. Au contraire, tout se déroule tranquillement : le « bled » se vend au cours ordinaire et il en

¹ ADG, C 1465. 7 janvier 1789.

reste un peu. Mais les édiles qui ont constaté l'absence de vendeurs de la lande réclament le maintien de cette force armée pour les marchés suivants.

La même tactique du recours à la présence de plusieurs brigades est utilisée à partir du mois de mai pour le marché de Casteljaloux. La brigade de Bazas vient renforcer celle du lieu. Le 5 mai elle intervient avec celles de Langon et de Castres pour prévenir une émotion populaire occasionnée par la disette¹. Pour sa part, la brigade de Créon assure la surveillance du marché de Cadillac, tous les samedis, depuis le mois de février². Elle fait, également, appliquer l'arrêt du Conseil, en date du 23 avril, en perquisitionnant des greniers et en alimentant ainsi les marchés.

Après quelques semaines d'accalmie, les brigades se voient contraintes de multiplier leurs déplacements. Le brigadier et les trois cavaliers de la brigade de Castres, qui contrôlaient depuis le 1^{er} mars le marché de Podensac, pour éviter tout enlèvement de grains, assurent le calme à celui de Barsac, le 19 avril, en dépit d'un attroupement formé par des paysans. La menace d'une agitation populaire croît, car le commandant de la province réquisitionne les brigades et les envoie surveiller le marché de Créon, le 13 mai : on y craint de nouveaux soulèvements liés à la cherté des grains. Déjà, la panique avait saisi les officiers municipaux de Blaye, à la fin du mois d'avril³. La brigade du lieu est, en effet, convoquée à Libourne, alors que se développent les rumeurs d'attroupements dans les campagnes et d'agitation dans cette ville. En Médoc, la disette des grains nécessite la présence de la brigade de Pauillac sur le marché de Lesparre, chaque semaine désormais, à partir du 13 juin. Malgré toutes ces précautions, les autorités ne peuvent rien contre la hausse continue des prix, en dépit de l'approche de la moisson. Le boisseau de froment qui valait 26 livres à Rauzan, le 27 juin, grimpe à 28 livres le 11 juillet.

Profitant de l'absence de l'intendant, le Parlement de Bordeaux entend jouer un rôle majeur dans le contrôle de la

¹ ADG, C 3729. 7 août 1789.

² ADG, C 3729. 22 juillet 1789.

³ ADG, C 3729. 28 avril 1789.

crise frumentaire. Il prononce, le 30 avril, un arrêt qui vise les spéculateurs et réserve les ventes de grains effectuées par les propriétaires et décimateurs aux seuls marchés publics. Il suspend, comme en 1773, toute exportation de grains et de farines hors de la province de Guyenne, notamment les minots à destination des colonies françaises, et interdit provisoirement toute fabrication de farines¹. Le développement d'attroupements dans les campagnes proches de Bordeaux incite les parlementaires à prendre de nouvelles mesures. En effet, une troupe de plus de 400 séditieux sévit à Ambarès et dans le Montferrand. Certains maraudeurs traversent même la Garonne pour faire des ravages à Parempuyre. Pour faire cesser ces troubles, l'arrêt du Parlement, en date du 14 mai, condamne tant les « discours séditieux » appelant à la révolte que les attroupements de gens armés ou non².

En Périgord aussi, un calme relatif semble désormais régner, malgré la cherté des grains et les problèmes d'approvisionnement. Le premier secrétaire de l'intendant félicite bien le lieutenant Bellevaux, au sujet de la tranquillité qui caractérise les marchés de Périgueux et de Bergerac³. Pourtant, en juin, 300 personnes, hommes et femmes, interceptent un marchand venu vendre 60 sacs de grains ; malgré la présence de deux cavaliers de la maréchaussée, le malheureux se voit contraint de céder sa marchandise, à 6 livres le boisseau, donc en dessous du prix ordinaire. Il faut maintenir deux brigades au marché suivant pour en assurer le bon déroulement. Un mois plus tard, Bellevaux, venu avec sa brigade surveiller le marché de Thénon, précise que les acheteurs ont pu obtenir satisfaction⁴. En outre, l'approche des moissons entraîne une baisse sensible du prix des grains. Les tensions restent, néanmoins, vives en certains lieux. La brigade de Belvès dénonce le comportement du premier consul de Monpazier, Constantin, qui refuse de faire porter du blé à la foire du 10 juin. Malgré les grondements de la foule et l'injonction du brigadier présent, Constantin fait seulement

¹ ADG, C 3630. 30 avril 1789.

² ADG, C 3630. 14 mai 1789.

³ ADG, C 1465. 10 mai 1789.

⁴ ADG, C 1465. 8 juillet 1789.

apporter trois sacs sur la place. Cette minime concession est loin de satisfaire la foule qui se retire en maugréant. Le marché du 18 juin y avive de nouvelles rancœurs. Dans un premier temps, Constantin refuse d'approvisionner la place puis finit par y faire transporter quatre sacs¹. L'intendant songe à prononcer la destitution du consul de Monpazier. Le pouvoir administratif veille, donc, à la tranquillité des marchés en luttant aussi contre la spéculation.

Si l'on excepte les deux brèves entraves de 1739 et de 1758 en Périgord à la circulation des grains, le retour de l'agitation frumentaire caractérise, seulement, les deux dernières décennies de l'Ancien Régime. Face à l'insuffisance chronique de la Guyenne en productions céréalières, les autorités administratives nouent des liens avec les négociants pour assurer le ravitaillement de la province. L'habileté du marquis de Tourny assure un approvisionnement minimal pour écarter tout risque d'émotion populaire, durant les années de crise 1748-1752. La fin du règne de Louis XV est néanmoins marquée par un cataclysme politique qui nécessite le recours à l'armée. Cette grande révolte de 1773 résulte d'une accumulation de sources d'inquiétudes dans une Guyenne affaiblie par une série d'accidents climatiques. Le principal facteur déclenchant de cette série d'épisodes séditieux tient surtout à la cherté des grains, suivie, dans des proportions plus modestes, par quelques craintes de pénurie sur les marchés liées à la circulation des grains. Dans la grande majorité des émotions populaires, les émeutiers ne cherchent pas à piller et dérober la marchandise, mais entendent faire vendre au juste prix et veulent imposer la taxation du prix des farines et grains. La volonté de s'opposer à la libre circulation des produits céréaliers constitue une autre motivation pour recourir à la violence. En effet, la notion d'économie de marché semble, de plus en plus, trouver sa place en Aquitaine. Les difficultés d'approvisionnement des marchés aux grains, en temps de

¹ ADG, C 1465. 18 juin 1789.

crise, incitent les populations à intercepter certains bateaux qui transportent les minots du Languedoc ou du Haut-Pays à destination de Bordeaux.

Un partage des rôles semble se dégager dans ces troubles frumentaires, en fonction des sexes. Les femmes interviennent dans un premier temps, mais, dès qu'elles rencontrent quelques difficultés, les hommes leur viennent en aide. Il est difficile d'opérer une distinction entre émeutes urbaines et émeutes rurales. En effet, paysans et vignerons viennent fréquemment grossir les rangs des séditieux citadins. La plupart des mouvements frumentaires ne relèvent pas d'une sédition spontanée, mais traduisent une réelle préméditation. Un incident qui paraît fortuit porte la marque tangible d'une colère longuement mûrie. La foule exprime, d'abord bruyamment, son mécontentement devant la grande cherté des grains ou devant des marchés peu garnis, avant de passer aux actes délictueux. Ces épisodes séditieux révèlent les liens qui se nouent entre citadins et paysans. Pourtant, ces troubles frumentaires ne prennent pas une profonde connotation sociale, avec une remise en cause de la société d'Ancien Régime. Les paysans, hostiles à leur curé ou à leur seigneur, par suite de quelque litige sur des redevances ou sur la dîme, n'usent pas de violences mais préfèrent, ordinairement, la voie de la procédure judiciaire.

Face à cette agitation frumentaire, le pouvoir régional réagit avec une certaine fermeté, mais l'intendant de Guyenne fait preuve de la plus grande prudence dans l'application des châtements avec des emprisonnements de quelques semaines. Le pouvoir central se veut avant tout dissuasif, par une surveillance des lieux d'échanges, foires et marchés, assurée par la maréchaussée, tout en en faisant appel à la force armée quand l'émeute frumentaire prend une autre dimension et devient effectivement révolte comme au printemps 1773. L'intendant de Guyenne doit, cette année-là, se tourner vers les provinces voisines pour faire intervenir deux régiments, l'un de cavalerie, l'autre de dragons. La sévère répression exercée par le Parlement de Bordeaux contre une vingtaine d'émeutiers, à la fin de l'été, facilite le retour au calme. Si le recours à l'armée s'est avéré indispensable à la fin du règne de Louis XV, la seule

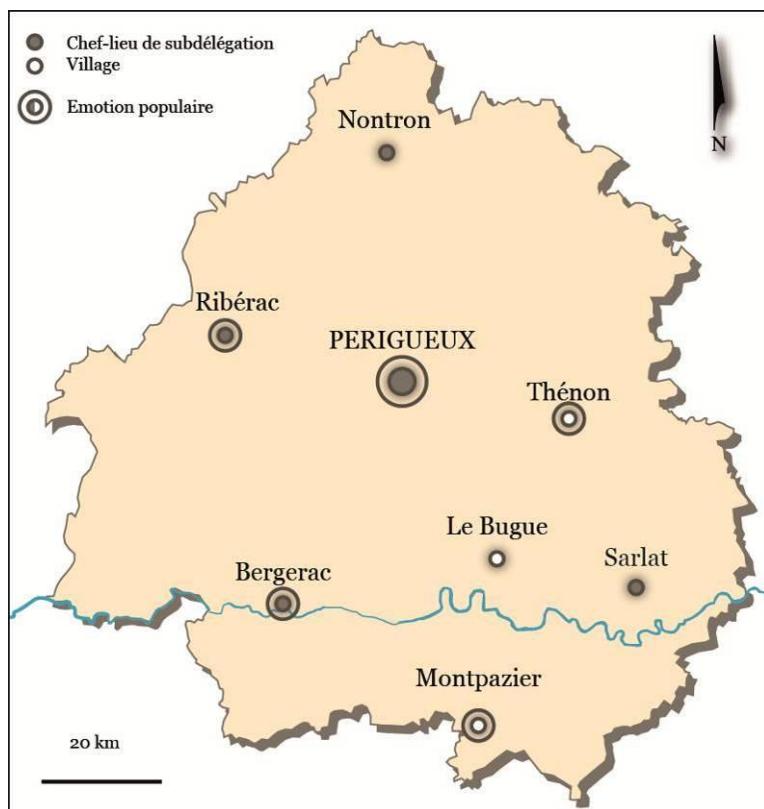
présence de la maréchaussée permet le maintien de l'ordre dans le premier semestre 1789. La Guyenne semble donc se tenir provisoirement à l'écart des mouvements de révoltes contre la faim qui se développent dans d'autres provinces du royaume, notamment en Provence.

Alain CONTIS

Maître de conférences émérite

CEMMC-Université Bordeaux Montaigne

Annexes



Révolte ou résistance ? Razac d'Eymet (1782-1796)

Révolte ou résistance ? À Razac d'Eymet, les émeutes défraient rarement la chronique. En revanche, à plusieurs reprises, les habitants de cette paroisse rurale ont su résister aux autorités constituées, et en particulier au seigneur du lieu. En 1782, une sentence arbitrale du Parlement de Bordeaux marque la fin d'un conflit de longue haleine entre la communauté villageoise et le baron Gombault de Razac, conflit lié au surcoût des redevances dues par les tenanciers. Il s'agit d'un cas typique de « réaction nobiliaire » qui aboutit à un « accord à l'amiable », avec réalisation d'un plan terrier en 1787. Néanmoins, de nouvelles tensions surgissent pendant la période révolutionnaire. Les notables persécutent le curé Benaud, porteur des idées nouvelles. Ses partisans, les paysans, en restent à une résistance discrète à l'autorité des nouveaux maîtres.

En revanche, en 1796, les plus humbles, jusqu'alors restés anonymes, s'opposent aux puissants propriétaires que sont les Gombault et la Nation en volant du bois dans la forêt. Ces différents processus de résistance, sans « émotions » notoires nous sont connus par des procès qui règlent les contentieux (sauf dans le cas du curé Benaud). À ces résistances, répond la persistance avec laquelle la famille Gombault, à l'aide du soutien inconditionnel de Pierre Perry, son homme lige, maintient sa domination.

1. La seigneurie de Razac d'Eymet au XVIII^e siècle

La seigneurie de Razac occupe quasiment le même terroir que la paroisse de Sainte-Marie de Razac, située dans la vallée du Dropt aux confins du Périgord et de la Guyenne¹. La

¹ Santa Maria de Resach est mentionnée vers 1117 dans le Cartulaire de l'abbaye Sainte Marie de Saintes, f°131. En 1556, Ressacum fait partie des

paroisse de Razac d'Eymet devient une seigneurie à part entière lorsqu'elle est détachée de la seigneurie d'Eymet à partir de 1488. En effet, Jean de Pellegrue, seigneur d'Eymet, est encore seigneur de Razac en 1468¹. Or en 1488, et peut-être auparavant, c'est son frère Gracie ou Garcie de Pellegrue, baron de Casseneuil², qui est à son tour reconnu comme seigneur de Razac³.

Trois familles seigneuriales se succèdent de la fin du XIV^e siècle au XVIII^e siècle. Aux Pellegrue, famille de chevaliers et écuyers, succède la famille de Gascq, famille d'officiers royaux (Olivier de Gascq, Président trésorier général de France en Guyenne, devient seigneur de Razac en 1603⁴). Arnaud de Gascq est promu au titre de baron au milieu du XVII^e⁵. À la mort de Jean de Gascq, en 1699, son neveu, Jean de Gascq, doit hériter de la seigneurie, quitte à épouser sa cousine « pour garder le bien dans la famille⁶ ». Mais l'héritière directe, Bonaventure de Gascq, transmet la baronnie à son époux, Louis de Gombault.

Chez les Gombault, comme chez les Gascq, on sert le Roi dans l'armée dans le jeune âge et on accède aux fonctions d'officiers la maturité venue. François (1617-1687), père de Louis, écuyer, seigneur de Pontus, devient Conseiller du Roi à la Cour des Aydes de Bordeaux (1638) ; il en sera ensuite le doyen⁷. « Messire » Louis (1669-1730), Major au Régiment de Dauphin-Cavalerie, puis Président de la Cour des aides et

bénéfices de l'évêque de Sarlat (d'après Vicomte de Gourgues, *Dictionnaire topographique de la Dordogne*, Paris, Imprimerie Nationale, 1873).

¹ 10 août 1468 : reconnaissance de Jean Puyfauché (La Cave) à Sieur Jean de Pellegrue, mentionnée dans un acte de 1770 (coll. particulière famille Bertin-Ferry).

² ADPA (Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques), E 671. Rôle de l'arrière-ban de la noblesse du Comté du Périgord et de la Vicomté de Limoges.

³ 6 février 1488 et 24 mars 1493 : reconnaissance pour une terre et une maison près du Touron par Géraud de la Soumagne en faveur de Garcie Arnaud de Pellegrue (coll. particulière famille Bertin-Ferry).

⁴ ADG (Archives Départementales de la Gironde), 1 B 19 f° 116, E suppl. 2914.

⁵ ADLG (Archives Départementales du Lot-et-Garonne), B 76.

⁶ ADD (Archives Départementales de la Dordogne), B 1835.

⁷ ADG, 1 B 47.

finances de Guyenne¹ est chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. Son fils Joseph a fait un riche mariage avec Marie-Laurence d'Estignols de Gasc (1750) et occupe un superbe hôtel, rue du Mirail². Comme son père, il entre d'abord dans la carrière militaire ; puis, Conseiller du roi en ses conseils, il reçoit le titre de chevalier d'honneur auprès du Parlement de Bordeaux³. En 1777, il est vénérable de la Loge française élue écossaise de Bordeaux⁴.

C'est donc entre la communauté de Razac et Joseph de Gombault chevalier, baron de Razac et de Pujols (près de Villeneuve-sur-Lot)⁵, seigneur de Teyssonac, Larue et Lebrésil, que le conflit est ouvert dès 1771.

II. De la révolte antifiscale à la résistance antiseigneuriale (1762-1782)

1. Le précédent : la supplique à l'Intendant de Guyenne (1762)

En 1762, les habitants de Razac d'Eymet supplient l'Intendant de Guyenne d'alléger le poids de la taille qui pèse sur leur territoire de 3074 journaux (arpentement de 1688⁶). En cette période de forte pression démographique, le maximum de terres est mis en culture, mais les ressources restent médiocres. Les suppliants rappellent en outre que la taille est d'autant plus injuste qu'elle repose seulement sur une partie des terres. En effet, les biens de la baronne, Madame la présidente Gombault, en sont exemptés. D'autres nobles de la

¹ ADG, 1 B 47.

² Hôtel Martin 43, rue du Mirail.

³ Ogilvy H.G., *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces, antérieures à 1789*, Bordeaux, Gounouilhou, T.I, 1856. Procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres de la sénéchaussée de Guyenne (Bordeaux et Libourne), 1789, p. 203.

⁴ Bord G., *La franc-maçonnerie en France des origines à 1815*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1908.

⁵ Gerbeau J.B., *Essai historique sur la baronnie de Pujols en Agenais*, Agen, J. Roche et Villeneuve-sur-Lot, Glady, 1891.

ADLG, fonds de Raymond.

⁶ ADG, C 4086.

paroisse bénéficient du même privilège : les Vassal, de vieille noblesse (Sieur Vassal de la Tourette, écuyer, Dame Vassal de Lamothe) ou encore Sieur Laborie de Labrousse. 382 journaux sur 3074, sont exempts de taille. Un quart des terres est inculte. Le montant total de la taille est ainsi acquitté sur seulement deux tiers du terroir.

Or ce sont ces mêmes taillables qui doivent à la baronne plusieurs redevances, et notamment 240 boisseaux de froment. À la protestation antifiscale contre la taille s'ajoute donc une critique sociale contre les privilèges des nobles exempts de la taille, et contre les redevances seigneuriales.

2. Fronde ouverte contre le Baron de Razac (1771-1782)

Peu après, de 1771 à 1782, plusieurs procès opposent l'ensemble des tenanciers de la seigneurie au baron de Razac, Joseph de Gombault, sur le montant des redevances. Gombault, qui mène grand train à Bordeaux, est pourtant attaché aux revenus qu'il tire de ses deux seigneuries situées à une trentaine de lieues de Bordeaux : Pujols et Razac d'Eymet.

Face au baron se dressent des nobles de second rang, des bourgeois (qui vivent de leurs rentes), des cultivateurs aisés (laboureurs) ou plus modestes (brassiers), des artisans. À la tête des protestataires, ceux-là mêmes que la supplique de 1762 dénonçait comme des privilégiés exemptés de la taille : le sieur Labrousse, choisi comme syndic, les Vassal (Vassal et Vassal de La Tourette), Messire de Montard (de Monguyard). Font partie aussi de ces « personnes de quelque considération » la bourgeoisie rurale (les sieurs Bontems, Baboulène, Dudillot, Fonvieille), les praticiens (Toulmy et Lacoste), les notaires et même un négociant de Bordeaux, Élie Tessier, représenté par son neveu Jean Tessier, capitaine de bateau.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes. C'est qu'en réalité, ces notables doivent eux aussi des redevances sur un certain nombre de terres. Face à la cupidité du baron, ils revendiquent très habilement le retour aux taux des redevances antérieures au nom de tous les villageois ; ils jouent de leurs relations, de leur instruction, pour conduire la contestation.

La communauté villageoise, qui a confiance en ces personnes de qualité, comprend 40 laboureurs, 22 brassiers, 25 artisans, deux meuniers (Foussard et Bournizel) et deux aubergistes. Ils seront cités lors de la communication de la sentence arbitrale et lors de la remise du plan. Certains ont même signé.

En 1771, les tenanciers portent plainte auprès du sénéchal de Bergerac, contre les excès du baron qui a augmenté les redevances sans justification. Joseph de Gombault est obligé d'obtempérer. Il doit présenter les archives conservées au château qui seront examinées avec les titres que possèdent les tenanciers. Le 16 septembre 1771¹, effectivement, l'inventaire des actes trouvés au château est rédigé par Grilhé, notaire royal². Le sénéchal donne raison aux protestataires et demande au baron de revenir aux prélèvements antérieurs (1774)³.

Gombault ne s'estime pas battu et fait appel. En effet, le conflit porte seulement sur trois tènements : Petit Bœuf, les Séguines et le Réveillou. Or les protestataires ont étendu leurs revendications à toute la seigneurie, ce qui est abusif. Gombault présente en outre un acte du Parlement de Bordeaux de 1567 (confirmé par deux arrêts de 1640 et 1641) qui a fixé le taux qu'il estime exact. Les protestataires mettent en doute l'authenticité de cet acte. Aussi le Parlement confirme-t-il la sentence du sénéchal le 6 août 1779.

Gombault, persuadé de son bon droit, s'en remet une nouvelle fois au Parlement de Bordeaux et demande une sentence arbitrale. Les arbitres, M^e Lumière et M^e Guillotin, fixent définitivement les rentes dues par la communauté de Razac, le 15 août 1781, décision signifiée à Razac le 13 juin 1782⁴.

Pour éviter toute contestation, les deux parties vont faire réaliser un plan terrier commandé à l'arpenteur Barthélémy

¹ ADD, B 1866.

² Un précédent inventaire avait été fait à la demande de dame de Combaleseygue, Veuve de Jean de Gascq, en 1699 et 1703.

³ ADD, B 1867.

⁴ ADD, 1 E supp. 50

Roche¹. Ce plan (le seul conservé en Dordogne) est remis conjointement à la communauté et au Baron, le 8 juillet 1787². Le baron avait donné procuration à Sieur Pierre Perry cadet, habitant le château, pour recevoir les sommes prévues pour payer le plan. Ce personnage joue un rôle clé à Razac. Représentant du baron, il tient la Recette, bâtiment qui jouxte le château. C'est là que sont stockés les divers produits du cens (froment, avoine, poules)³.

Ainsi, au terme d'une dizaine d'années de conflit ouvert, un compromis a-t-il été adopté. C'est un succès incontestable pour les plaideurs, dont la résistance a été exemplaire. Il est vrai que le Parlement de Bordeaux lui-même, par un arrêté du 8 mai 1770, a « dénoncé l'agressivité de nombreux seigneurs en temps de crise »⁴. En effet, les procès se déroulent sur fond de crise frumentaire (en particulier en 1773⁵). Or, au vu du plan terrier de 1787, on ne peut que constater à quel point toutes les terres arables sont mises en valeur. La décision de faire exécuter un plan montre une volonté de mettre un terme aux revendications des redevables et aux exigences renouvelées du seigneur⁶. Toutefois, si Gombault pense être le seul à avoir fait beaucoup de concessions, ces mesures ne remettent pas en cause son autorité seigneuriale.

¹ ADD, 1 E supp. 50. B. Roche a travaillé avec Belleyme pour réaliser l'Atlas de Guyenne.

² ADD, 1 E supp. 50. Atlas comprenant un plan général au 1/65 000e et 28 plans particuliers au 1/4225e de la totalité de la juridiction de la seigneurie de Razac, c'est-à-dire la paroisse et quelques terres de Saint-Aubin et de Monguyard. Voir Duboscq G., « La seigneurie de Razac d'Eymet », in *BSHAP* (Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord), T. 64, 1937 ; « Les plans de la seigneurie de Razac d'Eymet », in *BSHAP*, T. 65, 1938.

³ Par ailleurs, les tenanciers devaient une partie de rente en argent et travaillaient sur la réserve seigneuriale (de 125 journaux) selon un calendrier précis. Ils devaient aussi le droit d'acapte (succession) et le droit de mouture pour l'utilisation des moulins seigneuriaux.

⁴ Salvat (M. de), *La Jurisprudence du Parlement de Bordeaux*, Paris, Arthus Bertrand, T. II, 1824.

⁵ Vigouroux J., « Une crise frumentaire à la fin de l'Ancien Régime. La disette à Sainte-Foy-la-Grande en 1773 », in *Cahier des Amis de Sainte-Foy*, 2006, n° 87.

⁶ Figeac M., *L'automne des gentilshommes. Nobles d'Aquitaine, noblesse française du siècle des Lumières*, Paris, Honoré Champion, 2002.

III. La lutte des clans (1789-1795)

Peu de temps après ce succès notoire, le rachat des droits féodaux par le vote du 4 août 1789 rend sans objet, du jour au lendemain, des décisions obtenues de haute lutte. La Révolution en cours change radicalement les rapports sociaux ancestraux. Qu'en est-il à plusieurs dizaines de lieues de Versailles ?

Le 2 février 1790, M. Foucauld de Lardimalie, député du Périgord, sonne l'alarme : « Ma province est en feu [...] Les gens sans propriété dépouillent les propriétaires »¹. Les bancs d'église au bûcher, les girouettes descendues du faîte des châteaux, les archives seigneuriales pillées, tel est le scénario qui embrase certains secteurs de la province, de janvier à février 1790. En effet, les paysans (associés à des brigands – authentiques ou considérés comme tels) refusent de payer les redevances féodales dues pour l'année 1789, alors que le régime féodal est aboli. Foucauld ne cesse de rappeler qu'il est urgent de voter une loi définitive sur le cens et le mode de rachat, tout en maintenant les règles en vigueur pour payer les rentes de 1789².

1. La famille Gombault perd la seigneurie mais conserve une partie de ses terres

À Razac, il avait été prévu par la sentence arbitrale que le seigneur pouvait demander des arrérages jusqu'à trente ans en arrière, selon le taux définitivement fixé. Le 11 janvier 1789, il s'est avéré que Gombault doit rembourser 5 209 livres 11 sous 1 denier aux habitants de Razac³ ! Ceci peut expliquer le calme

¹ *Le Moniteur* (réimpression) (...) *des États généraux au Consulat*, 1840, p. 283.

² Mandon G., *1789 en Périgord. La Révolution et le chemin de la Liberté*, 2012, p. 248.

³ ADLG, E suppl. 3793.

relatif de Razac alors que des troubles éclatent à Boisse (canton d'Issigeac) et dans la vallée de la Dordogne près de Bergerac¹. Malgré tout, la résistance des citoyens de Razac ne se dément pas. Ils envisagent de porter plainte contre Joseph de Gombault devant l'Assemblée nationale :

« Quant à ce que vous me dites du dessein de certains habitants d'adresser une requête en plainte contre moi à l'Assemblée nationale, à l'égard du procès que j'ai été obligé d'avoir avec mes tenanciers, et sur la transaction passée avec eux, ce chimérique désir ne fait que me prouver de plus en plus combien ces malheureuses gens sont travaillées du démon de la tracasserie, et combien ils sont peu reconnaissants des sacrifices que j'ai faits pour les biens de la paix, par tous les relâchements que j'ai faits et auxquels j'ai donné lieu dans la sentence arbitrale [...] par ma résignation à signer ladite sentence arbitrale »².

Quels citoyens ? Probablement les « personnes de quelque considération », seules en capacité d'envoyer des courriers à l'Assemblée nationale, les plus opiniâtres, nous l'avons vu, dans le conflit antérieur. La résistance au Baron n'a donc pas dit son dernier mot, résistance menée par les notables locaux et suivie probablement par la communauté villageoise, et tout ceci sans coup férir.

La famille Gombault³ est bien déchue de son pouvoir. En l'an III, la demeure seigneuriale est devenue le « ci-devant château »⁴. « En vertu de la loi du 7 juillet 1793 [les] titres [de la seigneurie] ont été remis au comité révolutionnaire d'Eymet, le 15 novembre 1793, par Vincent notaire royal, pour être brûlés »⁵.

Mais la famille conserve ses propriétés, soumises à la contribution foncière. En 1790 comme en 1793, Gombault

¹ Archives Municipales de Bergerac, Fonds Faugère, Biran « dénonce la fermentation dans les campagnes » (cité par Guy Mandon).

² ADLG, E suppl. 3793. Lettre de Gombault à son intendant Perry le 18 août 1790.

³ ADD, Q 145, le 14 Prairial an IV, Perry déclare avoir « régi les biens de Razac ayant appartenu aux héritiers de feu Joseph Gombault Razac indivis avec la nation après l'année 1790 jusqu'à l'année 1793 ». Le baron est décédé, semble-t-il, en 1790.

⁴ ADD, 5 E 342/2.

⁵ Guerrier M., *Histoire du canton d'Eymet, chronique manuscrite*, Nîmes, Lacour, 1912.

avait une partie de ses biens en ferme et le reste en exploitation directe (11 Germinal an II)¹.

Certes, la communauté villageoise peut se réjouir de la vente des biens Gombault, le 5 Messidor an IV², pour cause d'émigration. Il s'agit des biens de Chrisostome, résidant à Bordeaux, qui émigre avant juillet 1792³ et de son frère François Paterne, curé en Gironde, qui émigre le 17 avril 1793. Néanmoins, les acquéreurs ne peuvent être que des personnes fortunées : Jean Grossias, négociant d'Eymet, et Arnaud Baboulène, fils d'un notable de Razac (pour la part des moulins de Génillac et Siganen détenue par les frères Gombault⁴). Ces acquéreurs susciteront des réactions violentes quelques années plus tard de la part d'opposants à la République. Le 4 Fructidor an VII, « la cabane d'un acquéreur de biens nationaux a été détruite, le bois qui en provenait a servi à ériger des croix et des potences »⁵. « Dans la nuit du 8 au 9 Fructidor, les propriétés du citoyen Grossias, acquéreur de biens nationaux, ont été ravagées »⁶.

Par ailleurs, les sœurs Gombault conservent leurs propres biens dont une partie de la Forêt (voir ci-après) en indivis avec leurs frères, puis avec la Nation. Perry reste l'homme de confiance de la famille tout en devenant un des premiers maires de la commune.

2. La révolte des notables

Des émeutes sont provoquées par l'attitude belliqueuse d'un curé... peu catholique, le curé Benaud, pourchassé par les notables et soutenu par les villageois plus modestes.

¹ ADD, Q 145, extrait du rôle de la contribution foncière de 1793 du canton d'Eymet : « art. 3 : Joseph Gombault demeurant à Razac pour un revenu de 3517 livres 17 sous 3 deniers paiera 1164 Livres 16 sous 6 deniers ».

² ADD, Q 145, « en exécution de la loi du 20 Ventôse et 6 Floréal an IV ».

³ ADD, Q 24.

⁴ ADD, Q 145, Arnaud Baboulène est maire de Monbazillac en l'an IV.

⁵ ADD, 1 L 401.

⁶ *Ibid.*

Georges Matthieu Benaud, installé à Razac depuis 1785¹, a des idées plutôt révolutionnaires, tout en défendant ses intérêts. Dès 1788, Benaud a manifesté son tempérament bagarreur face au collecteur de la dîme, Jacques Fonvieille, bourgeois de Razac². Une autre affaire l'oppose, le 22 janvier 1789, à Messire Jean-Baptiste de Gastebois, écuyer sieur de Cauze de Maragnac, habitant du village voisin de Saint-Aubin mais également propriétaire de terres à Razac. Maragnac accuse Benaud d'avoir proféré contre lui des « menaces, excès et calomnies »³.

En septembre 1789, Benaud, fort des transformations radicales en cours, affirme ses convictions lors de la mise en place des nouveaux pouvoirs municipaux. En effet, accèdent aux fonctions communales (Garde nationale, maire et officiers communaux) les notables qui avaient mené la fronde anti-seigneuriale. Benaud se permet de mettre en cause la sincérité de Maragnac qui prétend commander la Garde nationale alors qu'il n'est même pas digne de porter la cocarde⁴. En conséquence, Benaud est agressé par huit des membres de la Garde nationale juste constituée ; parmi eux Perry qui sera élu Maire. Benaud obtient certes que les agresseurs soient emprisonnés à Bergerac⁵ mais ils seront libérés peu après grâce à Maragnac⁶.

Face au clan des notables, les paroissiens soutiennent Benaud qui « se plaît à croire que s'il n'y avait eu que des agriculteurs, il serait parvenu à les faire rentrer en eux-mêmes, mais que les auteurs de ces scènes scandaleuses et humiliantes ... étaient au-dessus de cette classe d'hommes paisibles »⁷.

¹ ADD, 5 E Razac d'Eymet/6.

² ADD, B 2050. Benaud refuse de verser la somme prélevée aux Dards et a outragé violemment Fonvieille dans le cabaret de Jantou.

³ *Ibid.*, le prétexte : la nomination d'un syndic des pauvres.

⁴ ADD, Ms 123, Minute de Bareyre, notaire de Tonneins, du 29 novembre 1790. Déclaration de Georges-Matthieu Benaud prêtre, curé de Razac en Sarladais, présent habitant de Unet.

⁵ ADD, Ms 123, Minute de Bareyre, notaire de Tonneins, du 29 novembre 1790. Déclaration de Georges-Matthieu Benaud prêtre, curé de Razac en Sarladais, présent habitant de Unet.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

Toutefois les agriculteurs, malgré leur nombre, n'osent pas affronter les nouveaux responsables. Bien pire, à l'automne 1790, le « peuple » d'Eymet, appelé en grand renfort par les ennemis de Benaud, regarde le curé « comme un aristocrate ». En effet, il avait demandé à l'Assemblée Nationale d'être « déchargé du don patriotique »¹. Vassal, autre notable razacois, informé de cette pétition, « taxa d'office le curé pour une somme de 275 livres »². Perry et Vassal disent qu'ils vont faire arrêter Benaud. Aussitôt le curé échappe à la mort et aux humiliations en fuyant³.

Tous ces événements montrent à quel point les mutations en cours engendrent la confusion.

Le curé Benaud adhère aux idées nouvelles, mais refuse de verser le don patriotique (imposition d'urgence). Lui, le curé de la portion congrue, est traité d'« aristocrate » ! Le « peuple » d'Eymet (jusqu'à 700 personnes aux dires du curé) est facilement manipulé par les notables de Razac alors que les paroissiens de Razac prennent le parti de leur curé. Le 14 brumaire an II, Benaud déclare au Comité de Surveillance du district de Bergerac, que ses paroissiens « étaient si bien disposés en sa faveur qu'ils étaient à la veille de présenter une pétition pour le réclamer et que ses ennemis ne lui en voulaient que parce qu'il expliquait les lois et qu'il instruisait ses paroissiens d'aimer le sens d'une révolution que ses adversaires n'aimaient pas »⁴.

Sous la Convention, des notables plus « éclairés » accèdent enfin aux responsabilités : Menot notable, Grimaud Maire, Lajugie officier municipal, Baboulène et Jean Penot, mentionnés le 6 Nivôse an II⁵. Le clan des vrais républicains, complices du curé, pourchasse les ex-notables, devenus suspects, des Vassal aux Maragnac qui ont émigré. Ainsi

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ ADD, 12 L 3, le 14 Brumaire an II, interrogatoire de Georges Mathieu Benot (*sic*) curé de Razac d'Eymet par le Comité de Surveillance du District de Bergerac.

⁵ ADD, 12 L 6.

Jacques Vassal, cheveu-léger, est parti après le 23 juin 1792¹. Son agent est poursuivi :

« Sur dénonciation du maire de Razac d'Eymet et du curé de la paroisse, [...] le comité révolutionnaire de Bergerac a ordonné que ledit Jacquelin soit mis à la maison de détention, 20 Brumaire an II »².

La famille de Vassal n'échappe pas à la vindicte populaire. Les frères Vassal, Vassal mère, Vassal sœur sont arrêtés. La rumeur prétend même que si Vassal a été poussé à l'émigration par sa femme « c'est autant le libertinage que la vanité qui l'a portée à lui donner ce conseil ³ ». En détention, elle n'hésite pas à user de subterfuges : la Vassal fait savoir au comité qu'elle est malade ainsi qu'un de ses fils âgé de 16 ans. Les citoyens Boissavy et Boinard constatent que seul le fils est malade. La Vassal restera dans la maison de réclusion, le fils sera mis chez un particulier en ville⁴, le mari meurt à Canstatt⁵. À son tour, Maragnac ex-noble, sera aussi emprisonné le 23 octobre 1793, pour avoir quatre fils émigrés. Ses biens sont mis sous séquestre le 5 Prairial an II⁶.

Avant la proclamation de la République, la communauté villageoise de Razac reste sous l'emprise de notables qui profitent de la place laissée par le baron pour imposer leurs prérogatives face à une population rurale besogneuse et apparemment soumise. Le peuple razacois en est réduit à jouer les utilités en soutenant le curé qui se présente comme un patriote éclairé – il abandonne la prêtrise au printemps de l'an II⁷.

¹ ADD, Q 26.

² ADD, 12 L 3/ F° 103 et 126.

³ ADD, 12 L 3.

⁴ ADD, 12 L 3, 7 Frimaire an II.

⁵ Jean-Jacques de Vassal de Monviel, âgé de 60 ans, meurt à Canstatt (Cannstatt, Stuttgart) dans le Royaume de Wurtemberg le 20 novembre 1795. Un acte officiel, traduit de l'allemand, est transcrit dans le Registre d'État Civil en 1826.

⁶ ADD, 12 L 3.

⁷ ADD, 12 L 6. Lettre au citoyen Benaud, ci-devant curé de Razac, 1^{er} Germinal an II : « Le comité a reçu ta lettre incluant les lettres de prêtrise, et ton abandon de ne plus faire les fonctions de curé. Le comité t'approuve, et voit en toi un homme qui reconnaît et abjure son erreur ».

Sous la Convention, les notables en délicatesse avec la république perdent de leur morgue. Le peuple de Razac peut applaudir quand les officiers municipaux poursuivent les familles d'émigrés. La rumeur visant l'épouse de Vassal prend-elle sa source chez les gens du village ?

Face à la révolte des notables, la résistance populaire reste néanmoins discrète....

IV. La résistance des humbles. Le vol de bois dans la forêt de Razac (1796)

Les laissés-pour-compte de Razac, absents en 1782, simples figurants au cours de la période révolutionnaire prennent à leur tour la parole lors d'un procès de la misère en 1796¹. Les « gens de peu » sont l'objet de poursuites judiciaires pour des délits mineurs, une forme de résistance, pour la survie, contre la propriété privée, celle des citoyennes Gombault et de la Nation en indivis.

Le 2 Floréal an IV, devant le juge de paix d'Eymet, « le citoyen Pierre Perry, en nom et comme régisseur des biens des citoyennes Gombaudo par indivis avec la Nation, [...] a dénoncé que le 29 germinal au matin a surpris plusieurs personnes dans le bois dont Jeanne Bouys et Jeanne Dutreil qui coupaient du bois dans la forêt de Razac dépendant des biens des dites citoyennes Gombaudo en indivis avec la Nation. C'est un délit qui préjudicie et dégrade la forêt ».

C'est au nom de la Nation que le Commissaire Jean Roubertie, commissaire du Directoire exécutif près l'administration du canton d'Eymet, porte plainte également pour « vols de bois dans la forêt de Razac, dévastation et dégradation de la forêt appartenant en partie à la République » auprès du tribunal correctionnel de Bergerac (10 Messidor an IV). Le 7 Floréal, Reynaud, juge de paix d'Eymet, et son greffier sont venus à 6 h du matin dans la forêt constater des dégâts occasionnés : ils comptent le nombre d'arbres coupés, mesurent la grosseur du bois coupé... Ils constatent que des

¹ ADD, 25 L 36.

chênes ont été élagués ou émondés jusqu'aux racines, que les branches sont mal coupées. Le 19 Prairial an IV, 13 prévenus (dont 7 femmes) sont détenus dans la maison d'arrêt. Douze autres prévenus, dont neuf femmes, sont disculpés après interrogatoire, et relâchés faute de preuve.

Les principales accusées sont Jeanne Bouys et Jeanne Dutreil, femme du boucher de Razac. Les seize accusées sont des épouses d'artisans (Suzanne Jeanblanc, femme de faiseur d'araires), de journaliers (Anne Gaillard), des veuves (la Veuve Mindre) ; ce sont aussi des femmes qui travaillent à la journée (Marie Nicaudie dite Mataude) ou des servantes (Marie Grenadier, servante du Sieur Dudillot).

Les hommes mis en cause sont aussi de condition très modeste (journalier ou artisan). Aucun des accusés n'apparaît dans la longue liste des tenanciers de 1782, faute de biens propres.

Ceux des accusés qui ont été disculpés ont avancé qu'ils vont dans la forêt seulement pour garder le bétail (Marie Grenadier), qu'ils ramassent du bois trouvé sur leur chemin ou ramassent des branches dans la forêt « comme font les pauvres » (Marie Nicaudie), ou encore, dit Catherine Gauffre, « le peu qu'il lui faut, elle le ramasse autour des haies, et les personnes chez qui elle travaille lui en donnent parfois ». Quant à Antoine Clarissou, scieur de long, il rappelle qu'il est « occupé par des travaux chez divers particuliers ; il ne s'occupe pas de ce qui se passe ailleurs ».

Les accusés pour lesquels il existe des preuves se défendent de manière pertinente. Jean Brunet dit Tambaut, métayer du citoyen Penot au Dard, trouve assez de bois sur le domaine qu'il exploite. Françoise Foussard a pris des branches dans le bois vendu par le maire de Razac à son époux Pierre Lamoure, meunier. Suzanne Jeanblanc, femme d'un faiseur d'araire, a utilisé le bois d'une haie et achète des fagots de sarments à Penot, vigneron. Les deux principales accusées, Jeanne Bouys et Jeanne Dutreil, disent être venues dans la forêt pour la première fois, pour faire des fagots de broussailles.

Sur un total de 29 témoins, on compte 5 femmes. Ce sont des paysans relativement aisés, des notables (dont François Laroche Gascq – parent de la famille Gombault – qui

vit à Saint-Aubin, près de la Forêt). On entend aussi à la barre des servantes (Jeanne Maragnac, servante de Moyse Rény, Jeanne Conord, servante du Sieur Bourguignaud, Jeanne Léger, servante de Jean du Capitaine) et des journaliers (François Bosc dit Patauguet, et Pierre Bouys).

Peu de témoins sont à charge. La plupart ont bien vu des gens porter du bois mais sans les reconnaître (Baboulène, Penot,...). Jacques Lacoste, en revanche, a reconnu Jeanne Bouys qui coupait du bois dans la forêt et en a fait des fagots qu'elle a emportés, ainsi que la femme de Tourin. Jean Trény a vu Jeanne Bouys, Jean et sa femme, ainsi que Chabalot porter un fagot, mais une seule fois. François Laroche de Gascq a aperçu deux hommes qui coupaient du bois pour faire des « bousseys » pour le four ... mais sur ordre de Perry. Sieur Jacques Dudillot a noté que François Labonne dit Rouquet chaussait les arbres et coupait les petites branches. Les plus impitoyables sont les servantes.

Jeanne Conord, servante chez Bourguignaud, gardait les brebis et les chèvres et dénonce la femme de Dupou et la femme du boucher de Razac (Jeanne Dutreil) qui ramassaient des broussailles pour faire des fagots. Jeanne Léger a vu la femme du boucher, la femme de Ruffet, la Gavaude et Peymirou (non accusé) qui faisaient des fagots de broussailles. Notons aussi que Louise Péchaud, qui a reconnu six des accusés (Tambaut métayer au Dard, Gaston père, les femmes de Lamoure, la femme et la mère de Ruffet), dénonce aussi la fille de Pinaud, femme de Jacquelin (l'ancien agent de Vassal).

Les deux principales mises en cause sont aussi les principales accusatrices : Jeanne Bouys a aperçu 33 personnes (dont la Veuve Mindre) descendre de la forêt en portant des fagots. Jeanne Dutreil dit avoir vu pas moins de 44 personnes ébrancher des arbres (dont la Veuve Mindre). Est-ce pour se dédouaner ? Par vengeance personnelle ? En tout cas, Benoyte Royère, dite Mindre, se plaint d'avoir été dénoncée par ces deux personnes « qui lui veulent du mal ».

Le procès paraît dérisoire. Le tribunal reconnaît que le « délit [...] n'implique pas de peine infamante » (10 Messidor an IV). Ce qui est avéré, c'est le rôle essentiel de la forêt dans l'économie de subsistance rurale : lieu de pâturage, lieu

d'approvisionnement en bois de chauffage... Glaner les broussailles, les bois morts, doit faire partie des droits d'usage pour la communauté villageoise, surtout pour les plus démunis. Ce qui est confirmé, c'est que posséder des journaux de forêt est un privilège que leurs détenteurs défendent jalousement. La différence avec l'Ancien régime, c'est qu'au privilège de la noblesse succède celui de la propriété. Le moindre des paradoxes, c'est que la Nation est propriétaire indivis avec les citoyennes Gombault¹. Les prétendus dégâts nuisent moins à la forêt qu'à ses propriétaires. Les accusés ont su montrer leur force et leur capacité de résistance face à ces nouveaux pouvoirs, avec la complicité des témoins bienveillants et du tribunal qui a minimisé les faits.

Dans le dernier quart du XVIII^e siècle, la communauté villageoise de Razac d'Eymet a manifesté à diverses reprises son opposition aux pouvoirs établis, en parallèle ou en marge des événements qui secouent le Périgord. Sa spécificité tient en partie à l'éloignement du seigneur qui réside à Bordeaux. Toutefois la distance n'est pas un frein aux appétits du Baron de Razac, préoccupé de retirer de ses terres des revenus croissants. Dans le contexte global de « réaction nobiliaire », la communauté villageoise obtient gain de cause contre les prétentions seigneuriales, sans se lasser des procédures judiciaires que relance Joseph Gombault. Un bel exemple de résistance.

Mais la communauté se divise lorsque le régime féodal s'effondre. Les notables qui accèdent aux fonctions communales persécutent le curé aux sympathies révolutionnaires. Inversement, ses paroissiens agriculteurs le soutiennent sans trop d'efficacité jusqu'à la proclamation de la République. Les plus pauvres, surtout des femmes, se révoltent à leur manière en transgressant l'interdit du droit de propriété.

¹ ADD, 5 E 342/4. Leur descendance s'installe à Razac : le fils de Chrisostome, Joseph Hippolyte de Gombault, Baron de Razac, habitant « en son château », se marie en 1823 à Razac.

Révolte larvée et résistance affirmée confèrent une dignité certaine à un nombre croissant de villageois et villageoises qui sortent de l'anonymat au gré des procédures. Malgré tout, la famille Gombault n'a pas capitulé en 1782 ; elle a réussi à traverser les troubles révolutionnaires ; elle perd, certes, la seigneurie, mais conserve terres et château.

Jeanne VIGOUROUX
Société des Amis de Sainte-Foy

Révolte et religion

Bergerac entre soumission et révolte aux premiers temps de la Réforme protestante

Durant six décennies (1562-1622) l'Aquitaine a été souvent déchirée par des guerres civiles colorées de religion. Quand temporel et religieux étaient intimement liés, la révolte pouvait-elle être purement religieuse ? Bergerac a longtemps balancé entre soumission ambiguë et révolte à l'égard de l'ordre royal-catholique dans l'amont chronologique de la première guerre.

L'historiographie ignore généralement deux sources essentielles sur le printemps de la Réforme à Bergerac. Les archives municipales de Bergerac. Des extraits en ont été publiés sous le titre *Les Jurades de la ville de Bergerac* ; les trois premiers tomes (1892 à 1894, Bergerac, IGSO) méritent ici une attention particulière.

Les « *Registres secrets* » du parlement de Bordeaux. Les AMB (archives municipales de Bordeaux) en possèdent deux collections. La collection *Labat de Savignac* longtemps utilisée n'est plus consultable. Jugée beaucoup plus riche¹, la collection *Verthamon d'Ambloy* a été acquise par la ville en 1935 : 51 volumes des compilations manuscrites (plusieurs copistes) toutes datées de 1770. La réalité y apparaît parfois sous plusieurs angles. C'est elle qui servira ici de source principale pour les chapitres II à IV. Pour Bergerac, ces deux bases font ressortir les lacunes d'un grand classique².

¹ Boscheron des Portes C.-B.-F., *Histoire du Parlement de Bordeaux depuis sa création jusqu'à sa suppression (1451-1790)*, Bordeaux, Charles Lefebvre, 1877.

² Gaullieur E., *Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort du parlement de Guyenne (1523-1563)*, Bordeaux, Gounouilhou, 1884.

*I. L'amont de la Réforme à Bergerac*¹

1. Bergerac dans le tourbillon des renaissances

Indicateur de vitalité, le nombre de feux fiscaux, passé de 484 en 1381 à 197 en 1456, s'envole à 1019 en 1511, 1179 en 1537 ! C'est une vie au visage parfois rabelaisien qui s'impose au milieu des pestes et autres misères. Les autorités locales tentent de brider une sexualité débordante. Un bordel municipal est ouvert en 1519, mais bientôt dévasté le local est revendu en 1528... pour acheter une maison d'école. Quel était le niveau d'instruction à Bergerac ? On trouve souvent parmi les consuls un bachelier, un licencié. Mais en 1560 un consul venu à Bordeaux défendre les privilèges de la ville, « ne sçait lire et écrire »². Éloignée des foyers d'humanisme aquitains, Bergerac adhèrera pourtant à la Réforme.

Bergerac n'est pas seulement une ville du vin et du fleuve ; la reconstruction du pont sur la Dordogne vers 1509 marque la renaissance d'un grand carrefour fluvio-terrestre ouvert à tous les échos. Les archives de la ville témoignent de multiples liaisons : est-ouest avec le fleuve, mais aussi sud-nord par le pont : « du costé de la Gascogne tirant pays de France » dit-on en 1560³. D'où est venue la sensibilité nouvelle ? Elle apparaît très tôt à Périgueux, à Libourne, principale cité marchande sur le fleuve, elle a été muselée par Bordeaux, en amont de Bergerac son implantation a été très fragile⁴. Il est essentiel ici de considérer les facteurs locaux, car Bergerac est aussi une ville close au particularisme affirmé.

En 1450 encore, Bergerac était « anglesa »⁵. Depuis le XIII^e siècle elle avait connu, par l'alternance entre les

¹ Sources pour toute cette partie : les *Jurades*, sauf exception signalée.

² AMB, ms.766, p. 518.

³ AMB, ms. 766, p. 952

⁴ Costedoat R., *BSHAP* (Bull. de la Société Historique et Archéologique du Périgord), CXXI, 1994, p. 389-428 ; *Actes du colloque Jules Steeg, 7 novembre 1998*. Revue de la Société Historique et Archéologique de Libourne, LXVII, 2000, p. 37-48. Cartes.

⁵ Costedoat R., « Bergerac au temps des "Angles" et des "Frances" », *BSHAP*, CXXXIII, 2006, p. 175-198. On ne traduirait pas sans un grossier contresens « Angles » et « Frances » par Anglais et Français.

obédiences aux deux couronnes antagonistes, une autonomie relative. La municipalité avait parfois exercé des pouvoirs d'État. D'où la formation d'une certaine vision du monde. L'entrée forcée dans le giron de l'État français a été dure. Il a fallu lutter, avec difficulté, contre les « noveletatz » menaçant la ville d'être « gastada ». Les guerres civiles de la fin du XV^e siècle, les guerres d'Espagne ensuite, ont été sources de nombreuses difficultés : alarmes, gens d'armes prédateurs... Soumise au pouvoir royal, Bergerac l'est de plusieurs manières. Le roi est son seigneur particulier, son bailli nomme les consuls. Consuls et officiers du siège sénéchal et du présidial (créé en 1552) sont soumis à la tutelle du parlement de Guyenne. Ce dernier voit certes son pouvoir limité par l'éloignement, mais ses redoutés commissaires viennent périodiquement sur place ; ils ne sont pas nécessairement armés de leur seule autorité¹.

Seule des trois « capitales » du Périgord, Bergerac n'est pas ville épiscopale. Elle dépend de l'évêque de Périgueux et, pour son faubourg rive gauche, de celui de Sarlat. D'où un déficit certain dans la concentration des ressources, un sentiment de dépendance et un encadrement ecclésiastique beaucoup moins structuré.

De religieux, la ville n'en manque pourtant pas. Mais l'église paroissiale et les trois couvents ont longtemps été situés hors les murs. C'est seulement au début du XVI^e siècle que l'église *intra muros*, Saint-Jacques, a obtenu un statut d'église paroissiale.

De longue date, l'absence de solidarité et l'avarice du clergé ont été plusieurs fois dénoncées, une *Jurade* de 1476 résume bien cette situation. Et pourtant, dans un monde où la vie est très précaire, le clergé est omniprésent dans la vie publique, les lieux de culte abritent des images, des reliques, dont une de sainte Ursule citée par Calvin. En 1525, le boursier municipal écrit en tête de son registre « Mon Dieu ayde moy ».

¹ Bourgeon G., *La Réforme à Nérac. Les origines (1530 à 1560)*, Toulouse, 1880. Lettre d'un pasteur à Calvin (1558) : les commissaires du parlement sont venus à Nérac avec 500 à 1 000 soldats. Ville fermée, sentinelles, patrouilles de nuit...

2. Difficulté pour dater l'apparition de la sensibilité de la Réforme

Au XVI^e siècle, bien avant 1545, des signes de malaise religieux ont été jugés notables par les scribes municipaux.

- 1503. Les jacobins veulent donner dans les processions la place d'honneur aux pauvres au détriment des clercs gradués, prétention condamnée par la jurade.
- 1517. Année marquante pour la Réforme. On proteste contre le recteur de Saint-Jacques qui a affirmé la cure à trois prêtres « de mauvaise vie et vicieux ». On entend conserver les « vicaires vieux ».
- 1525. Visite de l'évêque de Périgueux. On ira finalement l'accueillir, après avoir refusé « pour ce que l'on n'a rien à luy pourter »...
- 1527. Le commandeur du Saint-Esprit faisant restaurer son hôpital menace la ville d'un procès si elle n'y contribue pas. On décide de lui donner, pour cette année seulement, 10 livres « par manière d'aumoyne [...] car il a beaucoup plus levé d'indulgences et pardons du pape, que ne y a exposé encores ».
- 1537. Les consuls s'en prennent à deux reprises à des « jureurs et blafameurs du nom de Dieu, ses saintz et saintes du paradis ».
- 1538. Fête de saint Pierre et saint Paul. Les consuls interviennent : « les merchans tenoient ouvertes les boutiques comme si estoit jour ouvrier ».
- 1539 (23 novembre). On prévoit que pour l'Avent « la moytié des gens ne mangeront point de cher ». Et donc l'autre moitié ne respectera pas l'abstinence.
- 1544. Vol de croix, calices et encensoirs dans les couvents des carmes et des cordeliers (janvier) ; « fracture de la teste de l'imaige Nostre-Dame » située au milieu du pont (juillet).

II. Le temps des « Luthériens ». Répression, mais avantage du terrain pour les révoltés¹.

Le printemps de la Réforme secrète une sève puissante localement, face à des autorités redoutables mais lointaines.

1. 1545. Ordre de réprimer par la terreur

La chronique de la répression commence en Guyenne surtout à la fin des années 1530. En Périgord, le premier signe connu est une sentence du tribunal de Périgueux en 1539, contre deux hommes convaincus de « paroles et propos hérétiques ».

Les événements de 1545, première révolte armée attribuée à la Réforme en Guyenne, sont connus, insuffisamment, par deux documents.

Une lettre du roi (1^{er} juin 1545) aux commissaires du parlement envoyés à « Bragerac, Sainte-Foy et autres lieux des environs où le peuple s'est eslevé et mis en armes pour favoriser aucuns prescheurs dogmatisans aucunes propositions hérétiques scandaleuses ». Il réclame une « si cruelle et rigoureuse justice et punition qu'elle puisse servir de terreur et exemple »². L'origine des troubles était-elle en fait spécifiquement religieuse ?

La *Jurade* du 20 novembre 1545³. Le bailli rappelle que, prêchant lors du Carême précédent, Guillaume Marentin, un jacobin, a « semé tout plein d'erreurs ». Trois autres jacobins, de Sainte-Foy, lui ont succédé, niant le purgatoire et le Saint-Sacrement, avec d'autres encore de la même « secte », beaucoup de gens de la ville « en avoient esté fatigués et sont

¹ Sources, désormais, les registres secrets *Verthamon d'Ambloy*, sauf exceptions signalées.

² L'édit des gabelles, publié à Bordeaux le 6 mars 1545 durant le Carême, entraîna des troubles graves, connus pour Périgueux. Quel effet à Bergerac et Sainte-Foy, villes riveraines de la Dordogne, très sensibles au commerce du sel ? En 1548, d'autres troubles, non caractérisés, sont signalés à Bergerac lors de la révolte des pitauds.

³ Texte publié notamment par le *BSHAP*, II, 1875, p. 241-243, connu de Gaullieur. Ignorant la lettre du roi, il situe les événements tantôt en 1545, tantôt en 1546. Les dates, ici, sont toutes « nouveau style ».

encores ». Des commissaires du parlement sont venus, ils ont condamné « aucuns à estre descapités par figure, et aultrement », mais « nonobstant les accusés pullulent plus que jamais », et vont de nuit en armes... Ils ont abattu et brisé des croix autour de la ville. Le bailli a pris un arrêt contre eux, il demande aux consuls de le mettre à exécution. Ces derniers répondent qu'aucun prêche n'a eu lieu depuis le 22 juillet, date de leur nomination, et qu'ils n'ont aucun droit pour les interdire ; mais ils se disent prêts à intervenir s'ils en sont légalement saisis. Il n'est pas fait état des troubles en armes du printemps. Les condamnations évoquées n'ont pas été signalées par Patry et il est impossible d'établir un bilan fiable de la répression¹.

2. 1546. Deux tiers d' « infectés » ou bien incertaine orthodoxie imposée d'en haut ?

Les « Registres secrets » n'assurent pas qu'en 1546 les Bergeracois étaient majoritairement acquis à la Réforme, il faut le voir. Le 4 septembre, le lieutenant particulier au sénéchal de Bergerac comparaît, en compagnie du bailli. On leur dit que le roi et le parlement ont été avertis que « la plus part des habitans de ladite ville de Bragerac estoient infects de ceste pernicieuse et réprouvée secte luthérienne », que les officiers royaux de la ville sont « usans de connivance et dissimulation à corriger et punir » malgré le vouloir du roi. On menace de les dénoncer et poursuivre, seul le bailli est félicité.

Mais le 11 décembre, François d'Alba, procureur du roi au même siège, est à son tour entendu². Il a fallu le convoquer trois fois, avec menace de saisie de corps et de biens pour le faire venir. Son interrogatoire, absent dans Gaullieur, mérite réflexion. Il proteste de son zèle : en 1545 c'est lui qui a envoyé des prisonniers à Bordeaux et fait rédiger le procès-verbal de

¹ Patry H., *Les débuts de la Réforme protestante en Guienne 1523-1559*, Bordeaux, Feret, 1912. Costedoat R., dans *750 ans de la bastide de Sainte-Foy-la-Grande*. Actes du colloque tenu les 3 et 4 décembre 2005, Les Amis de Sainte-Foy et sa région, 2007, note 29, p. 66.

² Il n'est en fait que substitut du procureur général du parlement, lequel selon Patry l'a fait emprisonner en 1542, mais le motif est inconnu.

« la commotion qui fut faite audict Bragerac à la prédication de un prêcheur ». Le 14 août encore, « averti que aucuns avoient mis de la fiente dans les fons baptismals de la ditte ville y alla de nuit et en fit faire information ». Il a obéi à l'ordre de la cour de « faire publier une cérémonie sur le dit crime d'hérésie ».

Mais la haute assistance du parlement lui est indispensable ! Car « est vray qu'il y a tant de gens infects de cette secte que les bons n'osent parler ». Il a subi des représailles : vitres de sa maison brisées de nuit, grand nombre d'arbres coupés, etc. Les deux tiers des Bergeracois, y compris les consuls, « sont infectés de ladite secte [...] croient et disent que à la seule foy chacun sera sauvé sans faire les œuvres » ; il promet d'en fournir une liste. On lui ordonne de n'en pas omettre « les grands opulans et riches lesquels ont laissé passer par connivence et dissimulation et se prend on aux pauvres compagnons qui n'oseroient parler et tenir telle secte si ne sont soutenus par les opulans et riches ».

On l'interroge ensuite sur le prédicateur de l'Avent du moment, un cordelier qui a été désigné par le prieur. Il répond qu'il s'agit d'un « homme de bien ainsy qu'il a ouy dire au curé et vicaire dudit Bergerac ». Connaît-il les textes imposant aux prédicateurs d'être accrédités par l'évêque diocésain ? Il les connaît... mais il n'a pas vérifié si le cordelier jouissait de ce droit. On lui fait remarquer que puisque « la plus grande partie des habitans de ladite ville sont infectés de ladite secte est vraysemblable puisque ledit prêcheur leur est agréable qu'il est de leur secte à quoy pour le devoir de son office y devoit avoir regardé ». Alba prie instamment la cour de le dispenser de la vérification, d'en charger les consuls... mais il lui est répondu qu'il est « en grand dol et négligence en se déchargeant sur les consuls lesquels a dit être de leur secte ». Il devra rester à Bordeaux pour communiquer la liste.

Que retenir de cet interrogatoire kaléidoscopique ? Assurément deux tiers de protestants ? La contestation des pauvres est-elle seulement d'essence spirituelle ? Bergerac (y compris ses consuls) serait majoritairement « infectée », mais on se rend toujours aux prêches de l'Avent, agréés par le curé, il faut le souligner ! Les riches sont soupçonnés de se laisser entraîner par le peuple, dans une ville où intervenir serait

dangereux. N'est-ce pas en fait à toute la société bergeracoise, burinée par un passé compliqué — avec ses rapports de forces, ses connivences, son bouillon culturel — qu'on voudrait imposer par le haut une incertaine orthodoxie¹ ?

3. 1553. Un tournant à Bergerac ?

Les années qui suivent immédiatement sont jalonnées de rares indications qui permettent mal d'évaluer la fermentation de la ville. Dès 1547 des commissaires reviennent. En 1549, Jehan Seguyn, un régent, est condamné au bûcher à Bordeaux pour « réparation des paroles par lui tenues contre le saint sacrement de l'autel » et « pour avoir presché et dogmatisé ». En 1551, l'orfèvre Pierre Bégon est poursuivi pour crime d'hérésie². En 1557 un homme est condamné, pour « crime d'hérésie » à de lourdes amendes. En 1558, des troubles ayant éclaté à Nérac pour Pâques, on évoquera un jacobin de Bergerac ayant prêché de manière hétérodoxe dans les faubourgs. Le 1^{er} août, le parlement ordonne à des magistrats de Bergerac d'apporter les procédures qu'ils ont faites « sur le crime d'hérésie ».

Le père Dupuy, missionnaire de la Contre-Réforme, situe en 1553 l'adhésion de la ville à la Réforme sous l'influence de son nouveau lieutenant général, Pierre Poynet³. S'il ne fut reçu dans cette charge qu'en 1555, il est probable que l'influence de ce premier magistrat apporta aux « Luthériens » un puissant avantage.

¹ C'est en décembre 1545 que s'est ouvert le concile de Trente qui fixera difficilement, en plusieurs sessions, le dogme catholique du salut par la foi et les œuvres.

² Gaullieur E., *op. cit.* ; Patry H., *op. cit.* L'*Histoire des martyrs* ignore ces deux hommes.

³ Dupuy J., *L'Estat de l'Eglise du Périgord depuis le christianisme*, Périgueux, 1629. À noter que si Florimond de Ramond cite incidemment Bergerac en 1553, pour lui cette date marque l'affermissement du calvinisme à Genève et non une évolution bergeracoise. Pour Pierre Poynet, voir plus avant.

III. Le tournant de 1559 : montée des violences armées

1. 1559. La « surexcitation des esprits » (Gaulleux)

En 1559, la paix ramène beaucoup de gens de guerre, alors que la mort du roi Henri II déstabilise l'État. Antoine de Bourbon, gouverneur de Guyenne et proche des Réformés, est opposé aux Guise dans la régence. Ces éléments ont certainement contribué, avec deux décennies de persécutions, à la surexcitation des esprits un peu partout en Guyenne.

Dans cette période, l'interlocuteur privilégié du parlement est Junien Rabier, depuis 1548 lieutenant criminel de Bergerac. C'est un humaniste et aussi un « guisard » : en 1560 il est allé à Fontainebleau « porter à Monsieur le cardinal de Lorraine l'imposture de Calvin et de ses ministres »¹. Ses témoignages alarmistes montrent qu'il se sent bien seul, on le comprend. Les autres officiers royaux et les consuls collaborent parfois à la répression mais pratiquent volontiers l'omerta, le capitaine du château n'aspire qu'à partir². Les nuits sont incertaines. Il dit à plusieurs reprises craindre pour sa vie.

En mars la situation paraît calme mais instable à Rabier, qui envisage de nommer des prêtres « non suspects », pour noter ceux qui à Pâques communieront comme « gens de bien ». En septembre, un homme « chargé de crime d'hérésie » a été libéré à Sainte-Foy, de nuit, par des gens armés, c'était nouveau en Guyenne. En octobre, il en est de même au château de Bergerac où l'on a délaissé les prisonniers « chargés d'autres crimes »³.

Le parlement avait envoyé un commissaire à Sainte-Foy. Dès le 9, il en nomme deux pour Bergerac ; il avertira le duc de Guise des deux « scandales »⁴ ; le 14, il ordonne six arrestations à Bergerac, il enjoint au sénéchal, à plusieurs seigneurs justiciers, à Montréal capitaine du château et aux consuls d'y

¹ Une rue de Bergerac porte son nom. Il fut correcteur chez le libraire parisien Robert Estienne (qui mourut calviniste à Genève), publia plusieurs ouvrages érudits en latin.

² On sait que Rabier est catholique. Seul Poynet nous est connu comme protestant ; mais c'est le premier magistrat, on le lui rappelle en parlement.

³ Dès le 8 octobre, Rabier écrit à ce sujet au parlement.

⁴ Ruble A. de, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, Paris, 1882, t. 2.

prêter main forte¹. Le 19 décembre il enverra une commission à Rabier pour continuer d'en informer, ainsi que « sur la forme de la sépulture d'un qui ayant esté prestre s'étoit marié ».

2. 1560. Les « opiniastres » huguenots de Bergerac

Le début de l'année est marqué par l'entreprise d'Amboise (16-17 mars) visant à soustraire le jeune roi à l'influence des Guise. L'affaire aura un grand retentissement. Avant même qu'elle éclate, l'effervescence est grande localement. Des commissaires sont envoyés en février à Monségur, Sainte-Foy et Bergerac. Un prédicant est arrêté à Bergerac, mais emprisonné à Périgueux d'où il s'évadera avant son transfert à Bordeaux.

Le 11 mars le parlement, alerté par Montréal, avertit d'Escars² : vers Bergerac « les luthériens sont en troupes armées d'arquebuses et pistolets ». Il y aurait « grand nombre de mutins et de rebelles fugitifs qui tiennent les champs et est à craindre qu'ils ne s'émeuvent et fassent eslever plus grand peuple ». Escars s'informerait de « ce qui est vrai ».

La ville est fermée, au détriment du commerce. Le 13, Rabier écrit au parlement une lettre très alarmiste. On a arrêté plusieurs personnes, dont l'orfèvre Mathieu La Fleur, un contumax, réfugié de Libourne, qui aurait « exercé l'office de ministre » et qui aurait de hautes relations ; il y a « conspiration et conjuration », des menaces de mort ! Le 15, la cour écrira au roi de Navarre : ce cas « nous menace d'un sinistre advenement » ! Le même jour, deux présidiaux et un marchand

¹ Les seigneurs cités possédaient des terres aux alentours de Bergerac, ils étaient très catholiques. François I^{er} d'Aydie, seigneur de Ribérac et de Moncuq, avait fait condamner Aymon de la Voye. Louis d'Estissac, seigneur de Montclar, ancien gouverneur de La Rochelle, haïssait les « hérétiques ». François I^{er} de Caumont, seigneur de Lauzun, Puyguilhem, etc. (pas de La Force), gouverneur de Blaye, s'est durement signalé dans la répression. François de Pontbrian, seigneur de Montréal, capitaine de Bergerac, était aussi gouverneur du Limousin.

² François de Pérusse, comte d'Escars, lieutenant de la compagnie de 50 lances d'ordonnances du roi « dont a la charge et conduite le prince de Navarre », nommé lieutenant du roi au gouvernement de Guienne en absence du roi de Navarre et du seigneur de Termes (18 novembre 1559).

de Bergerac à qui l'on demande si la situation de la ville est « désespérée », répondent qu'il n'en est rien, le marchand réclame la réouverture des portes. Le parlement arrête que la décision appartient au lieutenant général. Mais ce dernier, Pierre Poynet, incarcéré à Bordeaux pour « crime d'hérésie », ne sera libéré que le 22 en vertu du récent édit d'Amboise sous condition de vivre désormais dans la religion romaine¹ !

L'amnistie d'Amboise n'était que partielle. Le 22 mars, le parlement en excepte ceux qui ont « recouvré les prisonniers des prisons royales, tant à Sainte-Foy, Bragerac que autres lieux », sans impressionner les rebelles. Une lettre de Montréal fait état de graves menaces pour libérer La Fleur.

Avril et mai : un calme ambigu. Le 2 mai d'Escars assure que si Eymet est préoccupante, Bergerac est calme depuis que la compagnie du prince de Navarre y a fait une « montre » (revue). Ce que confirmera le président de Roffignac : le 13 avril, veille de Pâques, il s'y rendit, « à la grande église où il fist ses Pasques et vid grand nombre de peuple qui se confessoit et faisoit les Pasques comme luy » et ne vit rien de répréhensible ; comme à Sainte-Foy où il était le jour précédent... Et très vite on parle de « prédicateurs qui preschent de nuit faisant conventicules ». Mais le 23, un consul jure sur sa vie qu'il n'y a rien eu de tel à sa connaissance. Une lettre des consuls, dictée par le bailli, affirme qu'ils sont prêts à réagir en cas de besoin ; toutefois précisent-ils, leur principale charge est « d'obéir aux commandemens des officiers du Roy ». Mais le 27, l'audition de Guillaume Bardot, lieutenant particulier, marque les limites de l'autorité locale. Y a-t-il eu des assemblées à Bergerac ? Non... « et quand feroient les font de nuit ». Les églises sont-elles fréquentées ? Oui. Y a-t-il eu mutinerie, sédition ? Non... et d'ailleurs « ne trouveroient aucuns qui voulussent témoigner². A-t-il entendu parler de ce qui s'est fait à Eymet ? Oui... mais les officiers de Bergerac

¹ Le 28 août, il restait sous le coup d'une « privation ou suspension de son office ». En 1569, il figurera dans une longue liste de contumax poursuivis pour différents crimes, notamment lèse majesté humaine et divine (Archives départementales de la Dordogne, B 87).

² Le 29 août on dit que le prieur des jacobins a dû fuir à Périgueux car il « avoit déposé ».

n'ont pas réagi « car ne sçavoient de qui se faire accompagner, ny oseroient le faire, car d'aventure plus qui se sentent mal de la foy à Bragerac qu'à Aymet ».

Alarmes justifiées ? Alarmistes guisards ? L'usage de la force en Guyenne dépendait d'un roi de Navarre soucieux de ne pas se laisser entraîner dans une répression à l'aveugle¹.

Mais le mardi 6 août, le parlement est alerté par deux récits de Bergeracois. Le vendredi précédent (2 août²), 20 à 25 cavaliers armés d'arquebuses, pistolets et arbalètes sont venus « briser le château du Roy audit Bragerac et ravir les prisonniers y estant ». Les agresseurs étaient des étrangers, les consuls ont fait fermer les portes, sonner le tocsin. La mobilisation aurait coûté aux habitants une vingtaine de morts et de blessés et permis de faire quatorze prisonniers. Le 18, il sera question du « ravissement » de La Fleur. On désignera comme chef de l'entreprise Meymy, l'un des « conducteurs » de celle d'Amboise³. La Fleur a été libéré, mais la ville close s'est mobilisée contre une entreprise étrangère, quels qu'en soient les auteurs.

Le 28 septembre, le parlement a ordonné l'arrestation d'« un nommé Villeroche ministre et prédicant » et de ceux qui allaient l'écouter. Burie a prévenu le roi⁴. Selon Rabier, durant trois semaines Villeroche a prêché les dimanches, mercredis et vendredis aux couvents des carmes et des jacobins, avant de quitter Bergerac le 9 octobre. Le dimanche 6 octobre, tôt le matin, on frappa à la porte des jacobins. Le sacristain, voyant par le judas « quelques gens de la ville [...] qui avoient accoutumé les festes venir à la messe », ouvrit la petite porte. Le couvent fut envahi, le sacristain rossé, les « mutins », menés

¹ Le 26 juin, il invitera le parlement à ne pas prêter « si légèrement foy » à certains rapports, au risque de nuire à la réputation des habitants de la Guyenne et à son propre crédit auprès du jeune roi.

² De Ruble situe l'événement le 31 juillet. Gaullieur l'ignore.

³ Denis d'Aitz, écuyer, sr. de Meymy et de La Feuillade, souvent cité, sous diverses orthographes, pour des actions armées en Périgord. Il sera décapité à Bordeaux à la fin de 1562.

⁴ Charles de Coucy, sr. de Burie, etc. était un vieux guerrier nommé à plusieurs reprises (1542, 1545, 1558) lieutenant général en Guyenne « en absence du roy de Navarre ». Avec la montée des troubles il devient très présent.

par certains ayant des capes blanches et des pistolets, entrèrent dans le chœur, jetèrent le livre de messe du grand autel, mais la messe continua et à l'élévation « les susdits séditeux tournèrent le dos devant le grand autel ». Villeroche y prêcha « le matin et l'après disné », célébra un baptême et un mariage, on cotise pour « envoyer quérir quelque ministre ».

Rabier n'a pas pu le faire arrêter, au risque d'être tué et faire élever le peuple, dans une ville où la loi n'est plus respectée. Un homme condamné à Bordeaux pour avoir volé des capes étendues par les jacobins le jour de la Fête-Dieu, devait être fouetté à Bergerac, il n'en a rien été ; il a commis impunément d'autres excès, et « ce voyant, les larrons, voleurs et homicides [...] se retirent à la ligue des calvinistes ». Les consuls ne respectent pas ses ordres de garder les portes, des cavaliers armés passent et repassent impunément le pont, de jour et de nuit.

Il reste au président Béraud à féliciter Rabier en lui recommandant de mettre en exécution les arrêts... quand il le pourra « sans s'exposer au danger de sa personne ». Le 18 novembre, le modéré Burie écrit au roi qu'en Périgord « ceulx que je trouve les plus opiniastres et qui ont le mieux mérité ung bon chastiment sont ceulx de Bragerac ; s'ilz ne s'amendent »¹.

IV. Vers le grand soulèvement

1. Le vent de Genève

À partir de 1555 des ministres, en fort petit nombre, sont envoyés de Genève vers la France². À la fin de 1558, on parle en parlement de cérémonies « en la forme de Genève ». En 1560 à Bergerac, selon les mouches de Rabier, « ainsi que les gens s'assembloient », un laïc lisait « du demy degré de la chaire environ une heure quelques chapitres du vieux testament ». Villeroche montait ensuite en chaire, faisait quelque baptême

¹ AHG (*Archives historiques du département de la Gironde*), t. XIII, Bordeaux, 1871-1872, p. 140.

² Kingdon R.-M., *Registres de la Compagnie de Genève au temps de Calvin*, t. II (1553-1564), Genève, Librairie Droz, 1962.

ou mariage, puis avec les assistants « chantoit quelques psaulmes de Clément Marot et entrautre Revange moy prend la querelle ». Puis « prenoit quelque passage de l'Écriture propre pour descendre à sa fin et intention de dire mal du Pape et des Prestres. Disant que le Pape s'estoit voulu attribuer l'honneur de Dieu et envoyer des pardons. Disoit aussy la Messe ne valoir rien et chassoit le purgatoire ». Et « sur la fin du presche faisoit des prières pour le Roy de France l'injuriant grandement disant nous prions Dieu pour le Roy de France qui a esté en sa jeunesse noury en idolâtre afin que Dieu le veuille illuminer ».

Réuni le 19 novembre 1560 à Clairac, le premier synode provincial de Guyenne crée sept colloques. Bergerac appartient à celui d'« Agenais vers Sainte-Foy ». Un curieux Agenais comprenant 10 Églises dont 6 en Périgord, mais reconnaissant la place majeure de Sainte-Foy-en-Agenais¹.

Selon les registres de la *Compagnie*, Bergerac fut assez bien pourvue avec l'envoi de trois ministres. Mais seul Bordat ou Bordas (1561) y a laissé une trace.

2. L'affaire Calvin-Aubé-Villeroche. Sensibilité de l'Église de Bergerac

Bordas a été précédé par Pierre Campaigne, Campanus, alias Villeroche, formé à Lausanne.

L'affaire Calvin-Aubé-Villeroche a déjà été évoquée². Lucas Aubé, pasteur à Sainte-Foy, fort de son influence dans les synodes provinciaux, a su utiliser des accusations dont on ignore les termes pour forcer Villeroche à quitter l'Église de Bergerac qui lui était très attachée, mais sans vouloir se séparer des autres. Le 25 novembre 1561, Aubé lui-même écrit que Villeroche est parti malgré ceux de Bergerac, qui « ne vouleurent jamais luy octroyer son congé et le vouloient retenir outre son gré »³.

À partir de textes très sibyllins, Kingdon a supposé que Villeroche aurait pu être sous le coup d'une accusation liée à un

¹ Costedoat R., dans *750 ans...*, *op. cit.*, p. 53. Carte.

² Costedoat R., dans *750 ans...*, *op. cit.*, p. 56-57.

³ *Ioannis Calvini Opera qua supersunt omnia* (ensuite *Opera...*), Brunswick, XIX, 1879.

mariage réprouvé. Les *Registres secrets* autorisent une autre hypothèse crédible. Le 29 mai 1561, Villeroche y est désigné comme « un des principaux ministres et des plus séditeux qu'il y ait en toute la Guyenne ». Le 25 juin 1562, on s'inquiète à Bordeaux de la présence d'« un nommé Campaigne ministre qui se fait nommer Villeroche [...] et autres ministres qui ont manié la conspiration faite [...] à Amboise ». Kingdon a montré une opinion très partagée à Genève lors d'Amboise¹. Villeroche, très apprécié des « opiniastres » huguenots de Bergerac pourrait avoir été exclu à la suite d'une affaire régie ensuite, au temps du colloque de Poissy par « centralisme démocratique » calviniste. Le sort de ce pasteur apporte une indication sur la sensibilité de l'Église de Bergerac : tentation de la révolte, mais dans l'unité.

3. 1561. « aucune messe au dit Bergerac »

Seize années après les troubles de 1545, la Réforme est bien implantée à Bergerac. Venant de Libourne un cordelier a été forcé d'y manger de la viande un vendredi ; dans la pièce où il se trouvait une image de la Vierge portait l'inscription « voicy la putain qui appreste le disner », une de saint Joseph « voila le cornard qui la regarde ». On se bat, on tue pour le contrôle de l'église : un meurtrier catholique est condamné à mort par Rabier. Le 9 septembre étant à Bergerac, le président Roffignac a vu, depuis une hauteur où Rabier l'avait mené, une énorme troupe à l'exercice « comme on a accoustumé marcher en bataille », enseigne déployée, trente cinq rangs d'arquebusiers devant, des cavaliers la lance sur la cuisse, un gentilhomme les conduisant... Bordas écrit le 1^{er} octobre « qu'en nostre ville et deux lieues tout a l'entour la parole y est telle que toutes idolâtries et superstitions en sont chassées »². Burie passa à Bergerac dans sa tournée pacificatrice d'automne, mais le 19 décembre Roffignac assure qu'après son départ « ils furent plus excessifs que devant et tellement que depuis n'a été célébré aucune messe au dit Bergerac ».

¹ Kingdon R.-M., *Geneva and the Coming of the Wars of Religion in France*. 1555-1563, Genève, 1956 (rééd. 2007), Librairie Droz.

² *Opera...*, XXI, 1879.

4. 1562. Le tocsin, « de Castillon jusqu'à Linde ». Révolte ? Soumission ?

Quelle était, à la veille de la guerre, la nature de la foi calviniste à Bergerac¹ ? Quels rapports de forces pour la révolte ? Quels débats ? L'appel de Condé, le 7 avril, trouve la Guyenne en pleine effervescence. En décembre 1561, l'assemblée de Sainte-Foy avait mis au point une organisation militaire ayant à sa tête Meymy pour le ressort de Bordeaux ; il sera remplacé par Antoine d'Aure, seigneur de Gramont et surtout par Symphorien de Durfort, seigneur de Duras. Très tôt, Bergerac est centre de mobilisation pour l'envoi de troupes à Orléans. Le 29 avril, Burie ira vérifier si « ceux de Bergerac et d'ailleurs qui s'étoient assemblés se commencent à retirer ». Le 8 mai, le roi ordonne d'attaquer ces troupes². Le 25 juin, il est dit qu'à Bergerac on a fondu les cloches pour en faire de l'artillerie, exceptée une pour le tocsin, que « les séditeux avoient fait faire le tocsin de Castillon jusqu'à Linde (Lalinde) ».

Défait à Targon le 17 juillet, Duras s'est replié vers Sainte-Foy ; avant le 23 il avait passé la Dordogne « et s'étoit retiré vers Bergerac ». Il y resta jusqu'au 11 août : le 12, Burie écrit au roi que « les villes de Bragerac, Sainte-Foy, Castillon et Saint-Million » sont soumises, selon « ce que nous disent ceux dudict Bragerac qui sont venuz vers moy, Monsieur de Duras en sortit hier avec deux mil hommes »³.

5. « demander les coulleurs » d'une ville « poyson »

Comme Sainte-Foy, Bergerac se sera ouverte aux deux camps. Elle restera ensuite durant plus d'une décennie dans l'ordre royal, mais les rebelles y trouveront de chauds partisans. Un lieu hautement suspecté. Le 7 août, Burie et Monluc le

¹ Calvin avait-il, au sens wébérien, « désenchanté » Bergerac ? C'est la ville huguenote qui en 1598 créera la légende écrite du miracle de saint Front sur le dragon, exploitée plus tard par des catholiques à l'esprit missionnaire. Costedoat R., BSHAP, CXXXV, 2008, p. 188-196.

² AHG, XLIII, 1908, p. 251.

³ AHG, XLIII, p. 254-255.

citent, avec Nérac et Clairac, comme ceux « desquels il fault demander les coulleurs, car ils sont tous séditieux et rebelles, tellement, Sire, que c'est toute la poyson de ceste haulte Guyenne ». En 1569, Monluc la désignera comme « la plus traistre et desloyalle ville qu'il y en eust jamais au monde »¹. C'est seulement en 1574, contre le roi de la saint Barthélemy, qu'elle basculera dans un engagement durable.

Les « amphibies bourgeois » de Bergerac avaient du mal à présenter des couleurs clairement identifiables de l'extérieur. Les exemples n'en manquent pas dans le temps long, on vient d'en rencontrer quelques-uns.

René COSTEDOAT
Chercheur indépendant

¹ AHG, XVII, 1877 ; *Blaise de Monluc, Commentaires*, éd. Paul Courteault, La Pléiade, 1964, note p. 1315.

Une révolte impossible ? Les populations girondines face aux lois anticongréganistes au début du XX^e siècle

Au cours du dernier tiers du XIX^e siècle, se dessinent, à l'échelle européenne, des « guerres culturelles »¹ : au sein de celles-ci, la « lutte des deux France » qui atteint une acmé au tournant des deux siècles a un relief particulier. Commencée lors de l'affaire Dreyfus, prenant une acuité nouvelle à l'époque du ministère Combes², elle culmine en 1906 lors des Inventaires qui suivent la séparation des Églises et de l'État. Cette révolte des Inventaires rejette dans l'ombre un ensemble de dispositifs annonçant la loi de 1905 : les mesures prises entre 1901 et 1904 qui modifient en profondeur la place des congrégations religieuses dans la société française.

Plusieurs travaux permettent d'appréhender, souvent à l'échelle nationale, les bouleversements que suscite l'application des décisions gouvernementales : les réactions des congrégations, celles de la hiérarchie catholique séculière mais aussi celles des simples fidèles³. Les historiens ont surtout scruté les fidèles des terres de chrétienté⁴. *A contrario*, les

¹ Clark C. et Kaiser W. (dir.), *Culture Wars. Secular-Catholic Conflict in Nineteenth-Century Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

² En dernier lieu, Bouchet J., *Le Combisme dans la France du début du XX^e siècle. Pratiques de pouvoir, réceptions et dissensions*, thèse de doctorat en histoire, Université Blaise-Pascal, 2013.

³ Lalouette J. et Machelon J.-P. (dir.), *Les congrégations hors la loi ? Autour de la loi du 1^{er} juillet 1901*, Paris, Letouzey & Ané, 2002 ; Cabanel P. et Durand J.-D. (dir.), *Le grand exil des congrégations religieuses françaises. 1901-1914*, Paris, Cerf, 2005 ; Sorrel C., *La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française. 1899-1904*, Paris, Cerf, 2003.

⁴ Depuis la publication de la synthèse de C. Sorrel, Flauraud V., « Les congrégations féminines et la République : l'exemple cantalien (1901-1914) », *Revue de la Haute-Auvergne*, t. 69, 2007, n° 2, p. 173-195, ainsi que les contributions sur les congrégations dans : *La loi de Séparation de l'Église et de l'État à travers l'histoire du diocèse de Belley*, [Bourg-en-Bresse], Société Nouvelle Gorini, 2007.

synthèses portant sur l'histoire du diocèse de Bordeaux examinent brièvement les échos de cette crise¹. Cette déshérence historiographique s'explique par plusieurs raisons : à l'exception de leur fondation, l'histoire interne des congrégations présentes dans le diocèse de Bordeaux reste peu étudiée² ; de surcroît, la documentation mobilisable est hétérogène, éclatée et parfois peu accessible³.

En se montrant attentif à la diversité des tactiques et des stratégies employées, il s'agira tant de réévaluer les attitudes de soumission, de résistance et de révolte que peuvent adopter les acteurs de la scène religieuse girondine que de tenter d'expliquer pourquoi la voie de la révolte ouverte est, finalement, peu choisie dans le répertoire d'action collective ici déployé.

Le travail proposé, exploratoire à plus d'un titre, s'appuiera sur les archives de plusieurs congrégations religieuses, la presse catholique et les archives publiques disponibles. Un tableau de la présence congréganiste en Gironde au seuil du XX^e siècle et des étapes de son progressif effacement de l'espace public à l'âge du combisme sera d'abord dressé. Seront ensuite examinées, plus longuement, les réactions suscitées par cette disparition, qui dans le répertoire usité, ne se transforment qu'exceptionnellement en révolte. Enfin, nous achèverons cette esquisse par quelques éléments expliquant la modération des résistances girondines.

¹ Darricau R., « L'épiscopat et la République », Desgraves L. et Dupeux G. (dir.), *Bordeaux au XIX^e siècle*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1969, p. 362-364 ; Darricau R., « Du Ralliement à la Séparation (1883-1908) », Guillemain B. (dir.), *Le diocèse de Bordeaux*, Paris, Beauchesne, 1974, p. 243 ; Agostino M., *Deux siècles de catholicisme à Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 2001, p. 71.

² Darricau R., « Le Père Dominique Soupre, Grand Carme, fondateur de la Doctrine chrétienne de Bordeaux (1766-1853) », *Carmelus*, 1959, p. 224-275 ; Darricau R. et Peyrous B., *Le Père Noailles et l'Association de la Sainte Famille : histoire d'un charisme*, Chambray-lès-Tours, CLD, 1991.

³ Sœur Marie-Laure (Sœurs de Saint-Joseph, Lyon), Sœur Josefina Arrechea (Sœurs de la Doctrine chrétienne, Bordeaux) et Mme Aurore Darnet (Compagnie des Filles de la Charité, Paris) doivent être remerciées pour leur disponibilité.

I. La fin d'un monde ?

1. Une discrète présence congréganiste

Le diocèse de Bordeaux dispose d'un réseau congréganiste assez moyen¹. La densité de religieux demeure faible, en-deçà de la moyenne nationale mais aussi d'autres départements du Sud-Ouest comme les Landes et les Basses-Pyrénées ; en valeur absolue, les congrégations masculines girondines représentent la deuxième population congréganiste du Sud-Ouest et la dix-neuvième au niveau national. Avec 19,4 religieuses pour 10 000 habitants, la Gironde se situe très nettement en-dessous de la moyenne nationale qui se fixe à 32,9 ; toutefois, les 1 592 religieuses girondines détachent nettement le diocèse bordelais des diocèses l'environnant. La comparaison avec les autres métropoles religieuses comme Lyon ou Aix ne joue pas en faveur de Bordeaux.

Pour autant, dans l'ancienne capitale de la Guyenne, le phénomène congréganiste a une grande visibilité. L'annuaire diocésain en 1900 y signale près de 90 maisons religieuses. À ce chiffre, il faudrait rajouter celles que, prudemment, l'archevêché ne revendique pas car elles relèvent de congrégations non autorisées. Les Oblats de Marie-Immaculée, les Franciscains, les Carmes déchaussés, les Dominicains disposent de couvents à Bordeaux. Sans nul doute, l'attention publique porte sur les Assomptionnistes dont la salle de l'Alhambra sert aux mobilisations catholiques et sur les soixante-sept Jésuites présents à Tivoli, rue Margaux – près de la rue Sainte-Catherine – comme dans leur domaine de Caudéran.

Bordeaux abrite la maison-mère de plusieurs congrégations féminines rayonnant dans un vaste Sud-Ouest : les Sœurs de la Doctrine chrétienne, rue Bigot, et les Sœurs de Saint-Joseph, rue du Hâ, se vouent avant tout à des tâches pédagogiques. Structure plus singulière, la Sainte Famille fondée par l'abbé Noailles dispose de trois branches dont l'une est enseignante, l'Immaculée Conception, dirigée depuis la rue du Mirail. Conduites respectivement par Mère Saint-Ferdinand

¹ Sorrel C., *La République contre les congrégations...*, *op. cit.*, p. 227-230.

(1899-1913), Mère Saint-Paul (1876-1916) et Mère Marie-Raphaël (1891-1904)¹, ces trois congrégations dominent l'offre faite dans l'enseignement primaire féminin congréganiste. Venues de Bourg-Saint-Andéol sous la Monarchie de Juillet, les Sœurs de la Présentation de Marie forment une province spécifique de l'ordre en Gironde. En ce qui touche les garçons, le noviciat fondé par les Frères des Écoles chrétiennes à Talence sous la Seconde République recrute dans les départements limitrophes.

Par ailleurs, l'archevêché de Bordeaux n'hésite pas à attribuer des paroisses à des ordres religieux : ainsi, les pèlerinages mariaux d'Arcachon et de Talence sont confiés aux Oblats de Marie-Immaculée tandis que les Olivétains sont à Soulac². Preuve indirecte de l'intérêt du prélat pour cette partie de son troupeau, Mgr Lecot promulgue un règlement organisant l'ensemble des congrégations féminines de son diocèse en 1891, un an après son arrivée à Bordeaux.

La variété de cette présence congréganiste explique la présentation émue faite en 1903 par la semaine religieuse bordelaise, *L'Aquitaine*, lorsque ce paysage religieux commence à être violemment recomposé :

« Le diocèse de Bordeaux n'a point échappé à cette dévastation. Il était richement doté. Les ordres religieux s'y multipliaient à l'envi, au profit de la gloire de Dieu et de la sanctification des âmes [...]. Hélas ! presque toutes ces richesses sont anéanties »³.

2. Des mesures d'exception de plus en plus extensives

Plusieurs dispositifs modifient alors le sort des congrégations religieuses. Du fait de leur implication dans l'Affaire Dreyfus, les premiers à quitter la région sont les Assomptionnistes de la rue d'Alzon, au printemps 1900. La loi sur les associations est votée en juillet 1901 : dès les mois qui suivent, plusieurs communautés non autorisées se refusent à

¹ Lui succède Mère Marie de la Nativité (1904-1921).

² Méric J.-P., « Les moines blancs, curés de Soulac-les-Bains (1869-1901) », *Les Cahiers Médulliens*, n° 59, 2013, p. 43-50 et n° 60, 2013, p. 31-50.

³ « La persécution », *L'Aquitaine* (par la suite abrégée en : *Aq.*), 8 mai 1903.

entrer dans la légalité. À la fin de l'été 1901, les Carmes de Bordeaux et du Broussay partent pour Calahorra, en Espagne. Les congrégations féminines contemplatives les imitent : les Carmélites bordelaises, les Clarisses de Talence quittent la France, les premières choisissant l'Espagne et les secondes la Belgique. Des congrégations plus discrètes, les Religieuses de Marie Réparatrice et les Victimes du Sacré-Cœur de Jésus, prennent le même parti.

En 1902, l'arrivée d'Émile Combes à la tête du gouvernement donne une nouvelle extension aux dispositions anticongréganistes. Au début de l'été, par circulaire, est ordonnée la fermeture des établissements scolaires non autorisés ouverts avant la loi du 1^{er} juillet 1901. Quatorze maisons sont touchées à Bordeaux *intra muros* et une trentaine dans le reste du département. Au printemps 1903, Rédemptoristes, Franciscains, Oblats de Marie-Immaculée, Dominicains, Passionnistes, cinq congrégations « prédicantes » sont informées de leur refus d'autorisation. Comme le note l'échotier de *La Petite Gironde*, « en dehors des Frères des écoles chrétiennes régulièrement autorisés depuis nombre d'années, aucune congrégation d'hommes ne devra rester dans le département de la Gironde »¹. Promulguée en juillet 1904, une nouvelle loi interdit l'enseignement aux congrégations.

Du fait de l'ensemble de ces mesures, l'effacement de la présence congréganiste dans les écoles primaires et salles d'asile est général et assez rapide. Entre l'automne 1902 et l'automne 1903, un quart des écoles congréganistes présentes en Gironde disparaît ; un tiers supplémentaire sombre au cours de l'année suivante et, à la rentrée 1905, il ne reste que 52 des 370 écoles et asiles que dirigeaient des congréganistes à l'automne 1901. La dernière école communale congréganiste ferme ses portes au cours de l'année scolaire 1911-1912². À la veille de la Grande Guerre, l'*ordo* diocésain ne mentionne plus aucune école tenue par des religieux ou des religieuses. Ne subsistent,

¹ Archives municipales de Bordeaux (AMB), 1 112 R 1. Extrait de *La Petite Gironde*, 10 avril 1903.

² Données empruntées aux rapports de l'Inspecteur d'académie présentés au Conseil général et reproduits dans les volumes des *Délibérations du Conseil général*.

avec une existence légale que les congrégations hospitalières ou ayant des fonctions charitables.

La situation girondine confirme la formule de J.-P. Machelon, d'une « République contre les libertés »¹. Nombre de maisons sombrent ; toutefois, aucune des principales congrégations diocésaines ne disparaît corps et biens, au contraire de ce qui est observé dans le diocèse voisin de La Rochelle où s'évanouissent deux des trois congrégations enseignantes à supérieure générale². Cet « assaut contre les congrégations »³ aurait pu susciter des résistances, des révoltes. Les paysans bas-bretons se mobilisent pour défendre les Filles du Saint-Esprit. En Gironde, qu'en est-il ?

II. Une résistance mal organisée

1. Des autorités diocésaines en retrait

Il est difficile pour le primat d'Aquitaine, M^{gr} Lecot, l'une des principales figures épiscopales du Ralliement, tardivement acquis à la résistance, de condamner, avec trop de véhémence, l'œuvre de la République⁴. En août 1901, au lendemain de la promulgation de la loi sur les associations, il se borne à inviter les supérieurs des congrégations et des communautés religieuses à conférer avec lui. Même face aux grandes vagues de fermetures de 1902 et de 1903, l'attitude du prélat reste modérée. Au printemps 1903, évoquant les « calamités présentes » touchant l'Église de France, il interpelle les fidèles :

« Voulez-vous nous aider à sauver la religion et à conserver à notre chère Patrie la foi de ses pères ?

¹ Machelon J.-P., *La République contre les libertés ? Les restrictions aux libertés publiques de 1879 à 1914*, Paris, Presses de la FNSP, 1976.

² Champ N., *La religion dans l'espace public. Catholiques, protestants et anticléricaux en Charente-Inférieure au XIX^e siècle*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 2011, p. 326-327.

³ Sorrel C., *La République contre les congrégations...*, *op. cit.*, p. 75-143.

⁴ Agostino M., *Le cardinal Lecot (1831-1908). Un évêque face au monde moderne*, thèse de doctorat en histoire, Université Bordeaux 3, 1974, p. 100-105.

Entrez sérieusement avec nous dans cette double voie de la prière et de la pénitence »¹.

Quelques mois plus tard, Mgr Lecot se contente de dénoncer « proscription et exil », en ne proposant aux fidèles qu'une ligne de conduite, là encore, fort générale et sans dimension politique ou contestataire :

« Notre diocèse est resté calme jusqu'ici, il le sera jusqu'à la fin. Mais le calme n'exclut pas les résolutions énergiques et le dévouement à la France ; et du spectacle de tant de ruines amoncelées dans nos villes et dans nos campagnes, sortira le jugement du peuple, disant à tous de sa voix la plus suppliante : Assez de troubles ! Assez de proscriptions ! et trop d'exils imposés par la misère et le besoin de vivre ! Il est temps de rentrer dans les traditions de notre vieille France : la paix ! la paix ! la paix dans la liberté ! »²

2. Des congrégations isolées

Dans les congrégations, en particulier féminines, une conviction proche est affichée : les seuls secours possibles viennent du ciel. Au début de la crise, la circulaire envoyée par la supérieure de la Doctrine chrétienne en août 1901 a force de symbole :

« Nous comptons sur le ciel pour nous inspirer, car les secours humains nous manquent totalement. Notre dévoué conseiller, peiné de n'avoir pas réussi dans la voie qu'il nous a fait suivre jusqu'à présent, est très indécis. L'autorité ecclésiastique ne bouge pas, si nous n'allons pas vers elle réclamer lumière et protection. C'est vous dire [...] que Dieu seul est notre appui et notre lumière. Il est bien notre *tout* et le sera certainement toujours si nous méritons son secours infailible et puissant »³.

Mère Saint-Ferdinand estime que « les événements actuels sont des châtiments infligés aux communautés oublieuses de leurs obligations »⁴. Sans doute représentative de l'attitude de la

¹ *Lettre circulaire indiquant des prières publiques et un jeûne volontaire à raison des calamités présentes*, Bordeaux, Impr. A. Geoffrois & Cie, 1903, p. 6.

² *Lettre circulaire (...) annonçant l'avènement de Pie X au pontificat et prescrivant des prières pour le pape nouvellement élu*, Bordeaux, Impr. A. Geoffrois & Cie, 1903, p. 12.

³ Archives des Sœurs de la Doctrine chrétienne (abrégié en : Arch. Doctr.). Circulaire, 16 août 1901.

⁴ Arch. Doctr. Circulaire, août 1902.

plupart des religieuses, plus confiantes en Dieu que dans les hommes, son comportement montre qu'une révolte contre le nouvel ordre imposé n'est pas envisageable.

Cette conviction ainsi que l'attitude de l'archevêque expliquent pourquoi les congrégations enseignantes bordelaises cherchent à se soumettre à la loi. Au cours de l'automne 1901, les Sœurs de l'Immaculée Conception constituent les dossiers des établissements pour lesquels une autorisation est sollicitée. Avec un objectif semblable, à la même époque, Mère Saint-Ferdinand n'hésite pas à se présenter elle-même au ministère. Entre octobre 1901 et printemps 1902, la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph accomplit des démarches semblables. Toutefois, à la suite des mesures prises par É. Combes pendant l'été 1902, la position des congrégations féminines change et l'exil devient une solution envisageable. Marie de la Nativité, Vice-Directrice générale de la Sainte-Famille part pour la Navarre au printemps 1903. Inversement, après des hésitations, Mère Saint-Paul, supérieure de Saint-Joseph, renonce à l'installation en Espagne.

Si le départ n'est pas choisi, une autre solution émerge, l'abandon de la vie et de l'habit religieux, la sécularisation, au prix d'une douloureuse reconstitution de l'ordre. La congrégation de Saint-Joseph compte 330 religieuses à la fin de 1902 ; une centaine d'entre elles la quitte en 1903 et en 1904. Le mouvement de sorties se réduit par la suite mais la poignée de professions religieuses célébrées en 1904 ne compense pas les pertes ; des entrées dans la congrégation se font avec plus de régularité à compter de 1910 mais le déficit demeure. Rue Bigot, les professions religieuses sont suspendues en août 1901 et ne reprennent qu'en 1910. De plus, dès les premiers jours de 1903, après consultation de M^{gr} Lecot, la sécularisation d'une partie des religieuses est adoptée par la supérieure de la Doctrine chrétienne. Celle des religieuses de Saint-Joseph commence après la retraite annuelle de l'automne 1903.

Enfin, une autre stratégie peut être privilégiée par les maisons religieuses, celle de laisser passer l'orage et de changer sensiblement de vocation. Installées sur le bordelais boulevard Godard, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny confient leur pensionnat de jeunes filles à des institutrices laïques et se

vouent à l'accueil de dames âgées ou infirmes. Fondée tardivement à Bordeaux en 1877, la Visitation Sainte-Marie comprenait un très modeste pensionnat¹. Très sévèrement jugée par le préfet, elle fait partie du nombre des maisons dont l'autorisation est rejetée par la Chambre des députés en juin 1903. Pour autant, la communauté ne quitte pas Bordeaux et continue à mener une vie désormais exclusivement contemplative.

3. Un répertoire laïque majoritairement légaliste

S'enracinant dans un passé de combat², de multiples associations et comités du monde catholique se mobilisent pour protester et organiser la résistance aux mesures gouvernementales. Se retrouve en première ligne l'Union catholique de la Gironde née au début des années 1870 et présidée par le vicomte de Pelleport-Burète : le maintien du réseau des écoles libres est son principal objectif. La communication qu'il transmet à *L'Aquitaine* au début du mois d'août 1902 témoigne tant de l'esprit légaliste de la structure que des buts recherchés :

« Directeur d'une association légale de droit commun, le Conseil d'administration continuera, comme par le passé, à propager et à mettre en pratique, avec plus d'opiniâtreté que jamais, les institutions légales fondées ou à fonder, qui réaliseront l'objet de la mission morale, sociale et charitable que lui ont fixée ses fondateurs »³.

Au cours de l'été 1902, se constituent une « Ligue des défenseurs de la liberté », au recrutement assez populaire, et un « Comité de défense des droits du père de famille »⁴. Présidé par le docteur Xavier Arnozan, ce comité organise un important meeting à Caudéran, attirant un millier d'auditeurs :

¹ Sorrel C., « Le temps des épreuves : les Visitations françaises à l'aube du XX^e siècle », Henneau M.-E., Vismara P., Barbiche B. *et alii*, *Pour Annecy et pour le monde. L'ordre de la Visitation (1610-2010)*, Milan/Annecy, Silvana Editoriale/Archives départementales de la Haute-Savoie, 2011, p. 85-96.

² Moulinet D., *Laïcité catholique et société française. Les Comités catholiques (1870-1905)*, Paris, Cerf, 2008.

³ *Aq.*, 8 août 1902.

⁴ *Le Nouvelliste de Bordeaux* (abrégé en : *Nouv.*), 25 juillet 1902.

l'objectif premier de cette réunion était de soutenir publiquement les Sœurs de l'Immaculée Conception, dont les maisons bordelaises étaient durement touchées par les mesures gouvernementales. Plus étendue encore dans ses projets, une section bordelaise de la « Ligue de l'enseignement libre », voit le jour en 1903 : la réunion qu'elle tient en mai à l'Alhambra rassemble quatre mille personnes. Proche des royalistes¹, cette ligue dépasse les clivages confessionnels : son comité comprend Maurice de Luze et Daniel Guestier, éminents représentants de la bourgeoisie protestante.

Pour montrer l'inscription des religieux dans la société, pour compter la force numérique des catholiques, on recourt aux pétitions. Il s'agit souvent de contrer l'effet produit par les délibérations de conseils municipaux défavorables aux congrégations adoptées au cours de l'hiver 1901. L'autorité diocésaine défend particulièrement cet outil. Les Sœurs de la Doctrine chrétienne y recourent, tout comme la congrégation de l'Immaculée Conception qui paraît en avoir joué de façon assez systématique : des pétitions sont envoyées autant par les fidèles des paroisses bordelaises de Saint-Michel, Saint-Bruno et Saint-Louis que par les habitants des plus modestes communes de Mazion et de Prignac, au nord de la Gironde. Des congrégations moins implantées en Gironde bénéficient aussi d'un tel appui : la petite école tenue par les religieuses de l'Enfant-Jésus (Aurillac) à Saint-Pierre-de-Bât et qui est fréquentée par les petites filles d'Arbis et d'Escoussans donne l'occasion à ces trois communes de pétitionner.

La noblesse demeure l'un des premiers soutiens des congrégations. Celui qui s'investit le plus dans l'espace public n'est pas présent en Bordelais : c'est le comte Eugène de Lur-Saluces, exilé à Bruxelles du fait de sa participation à la tentative de coup d'État de P. Déroulède. Médiatisées, ses interventions sont surveillées. En juillet 1902, la lettre qu'il adresse aux habitants de Sauternes lors de la fermeture de l'école congréganiste paraît, comme éditorial, dans *Le Nouvelliste de Bordeaux*² et dans *Le Conservateur bazadais*¹. Quelques jours

¹ Joly B., *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français (1880-1900)* Paris, H. Champion, 2005, p. 557.

² « La protestation de l'exilé », *Novv.*, 22 juillet 1902.

plus tard, une nouvelle lettre précise son programme d'action. Outre le refus de l'impôt, il propose à demi-mots une résistance dépassant le cadre légal :

« On s'est accoutumé depuis longtemps à cette idée qu'un bulletin de vote était la seule arme qu'il fallût employer désormais. Il faut bien en déchanter aujourd'hui et constater que la lutte pour la défense de nos droits et de nos libertés nécessite des moyens moins anodins et demande une plus grande somme de courage que celle qui est nécessaire pour aller déposer un bout de papier dans une urne »².

La grève de l'impôt, proposée par Lur-Saluces paraît peu suivie. Seuls deux de ses pairs apparaissant dans les sources s'approprient ce mode de contestation : le marquis de Castellane-Esparron et le baron Alain de Montesquieu³. À Sauternes, E. de Lur-Saluces proteste, par voie d'huissier, contre la fermeture de l'école des Sœurs de l'Immaculée Conception ; il intervient à Barsac, donnant pour consigne à son régisseur d'accorder un congé à tous ses ouvriers « pour qu'on puisse venir saluer les sœurs à leur départ et les escorter au moins jusqu'aux limites de la commune si elles le quittent »⁴. La noblesse girondine se mobilise pour maintenir le réseau scolaire : à Lormont, le comte de Traversay se charge des démarches pour la transformation de l'école Saint-Joseph en école privée de filles. Dans le Libournais, le duc Decazes continue à subvenir aux besoins des religieuses de Saint-Joseph, une fois l'école de Saint-Denis-de-Piles disparue.

Une poignée d'élus locaux manifeste assez bruyamment leur désaccord avec les ordres parisiens. Le conseil municipal de Saint-André-de-Cubzac suit le maire qui démissionne lorsque la fermeture du pensionnat des religieuses de Nevers est annoncée. À Gradignan, les conseillers municipaux votent « la réinstallation [...] des Dames de la Présentation dans l'école qu'elles tiennent depuis plus de quarante ans »⁵. Enfin,

¹ Arch. dép. Gir., 6 V 5. *Le Conservateur bazadais*, 26 juillet 1902.

² « Légitime défense », *Nowv.*, 25 juillet 1902.

³ Arch. dép. Gir., 6 V 5. Lettre du marquis de Castellane-Esparron au préfet, 30 juillet 1902 ; *Nowv.*, 8 juin 1903.

⁴ Arch. nat., F¹⁹ 6 080. Dépêche télégraphique du comte E. de Lur-Saluces à Émile Garros, 16 juillet 1902.

⁵ *Nowv.*, 23 juillet 1902.

maire et adjoint de Saint-Laurent-Médoc protestent publiquement contre le départ des religieuses de cette congrégation.

III. Une résistance ritualisée

La voie de la violence est rarement prise en terres girondines lorsque, pour les maisons religieuses, l'heure est venue d'être fermées sur ordre du gouvernement, ce qui n'exclut pas de symboliques résistances.

1. Des congrégations masculines jouant le jeu de la mise en scène

Les ordres religieux masculins qui avaient déjà été au cœur des expulsions de 1880 bénéficient d'une certaine expérience dans la publicisation de leur persécution¹.

Faisant partie des premières communautés visées, les Jésuites soignent cette dramaturgie. Prononçant le discours de la distribution des prix du 1^{er} août 1901 à Tivoli, le supérieur de la maison y apparaît comme le « vaincu de la liberté »². Quelques semaines plus tard, la fermeture de la chapelle rue Margaux est aussi l'occasion de rappeler que « les Pères Jésuites se dispersent, mais sans [...] quitter » Bordeaux où ils continuent à prêcher et à se charger de la direction spirituelle de fidèles d'élite³. La fermeture de la chapelle dominicaine est l'occasion d'une protestation écrite où est revendiquée en faveur des religieux « la même liberté qu'ont les protestants pour leurs temples, les israélites pour leurs synagogues, l'armée du salut pour ses salles et les francs-maçons pour leurs loges »⁴.

¹ Cf. Grévy J., *Le cléricalisme ? Voilà l'ennemi. Un siècle de guerre de religion en France*, Paris, A. Colin, p. 85-92 et 118-125. Pour un cas bordelais, cf. Dedieu H., *La famille franciscaine à Bordeaux et en Gironde depuis l'époque de saint François jusqu'à nos jours. Petit guide historique*, Limoges-Bordeaux, texte dactylographié, [1983], p. 91-92.

² *Aq.*, 2 et 9 août 1901.

³ *Aq.*, 4 octobre 1901.

⁴ *Nouv.*, 7 juin 1903.

Les procès intentés aux congrégations masculines leur offrent la possibilité de mettre en avant la justesse de leur cause et l'extension de leurs soutiens. Lors de leur passage devant le tribunal correctionnel au printemps 1903, les Dominicains de la rue Lhôte sont au cœur d'une manifestation protestataire qui s'étend dans les rues séparant le couvent du Palais de Justice, tant lorsqu'ils se rendent devant le tribunal, que lorsqu'ils le quittent. Rassemblant près de 8 000 personnes, l'« imposante manifestation » qu'ils suscitent le 28 mai 1903 impose son ordre dans les rues bordelaises¹.

2. La fermeture de la maison, un ultime moment mobilisateur

L'injonction gouvernementale à quitter la maison religieuse est aussi une occasion pour délégitimer l'autorité publique et ses représentants. Lorsque ceux-ci se présentent aux portes de l'école, les religieux peuvent se borner à refuser de signer les papiers officiels notifiant la fermeture de l'établissement. Les Marianistes sécularisés présents à Gensac et à Castillon tout comme les supérieures des Ursulines bordelaises et des Filles de Notre-Dame adoptent une telle posture.

Souvent, la sortie de la maison religieuse cristallise les émotions. La présence du clergé paroissial et de fidèles est soulignée : « une foule d'attitude digne et sympathique » observe la scène du départ des Clarisses de Talence en 1901². Fin juillet 1902, une manifestation s'apparentant à une procession religieuse se déploie à Bordeaux quand les Sœurs de l'Immaculée Conception quittent l'école de la rue d'Arès. Après que le curé de Saint-Bruno leur ait rendu hommage lors des vêpres dominicales, lui et un millier de fidèles traversent longuement Bordeaux pour les accompagner jusqu'à la maison-mère, rue du Mirail. Le même mois, le dimanche où les Sœurs de la Présentation de Marie enseignant à Saint-Émilion font leurs adieux à la paroisse, une manifestation se forme. Aux cris de « Vivent les Sœurs ! Vive la liberté ! À bas les proscripteurs !

¹ *Now.*, 29 mai 1903.

² *Aq.*, 4 octobre 1901.

À bas les francs-maçons ! », la foule les escorte jusqu'à la gare¹. Le lendemain, lorsque la gendarmerie vérifie l'absence des religieuses dans leur ancienne maison et que passe dans la rue le maire, les mêmes cris, poussés par des femmes et des enfants, retentissent.

Toutes les congrégations féminines ne privilégient pas une telle extériorisation. Mère Saint-Ferdinand conseille aux Sœurs de la Doctrine chrétienne prudence et discrétion :

« Enfin, le cas prévu où il faudrait quitter vos maisons, je vous conseille à toutes de faire dans le plus grand secret vos préparatifs de départ. [...] Je vous recommande surtout la réserve dans vos paroles. Pas d'invectives contre le gouvernement, soyez très prudentes, un mot peut vous perdre et votre maison aussi »².

3. Une seule et éphémère révolte : Saint-Avit-du-Moiron

À l'échelle nationale, les résistances physiques et les troubles liés aux mesures anticongréganistes explosent au cours de l'été 1902. Ici, une seule commune entre dans cette configuration séditeuse : Saint-Avit-du-Moiron. Commune de moins de 900 âmes, au bord de la Dordogne, elle est, comme la plupart des localités voisines, partagée entre catholiques et protestants. Au début du XIX^e siècle, la population y était majoritairement protestante mais l'exode rural et des comportements démographiques y modifient les équilibres en faveur des catholiques. De surcroît, fruit d'une scission de l'Instruction de l'Enfant-Jésus du Puy, l'Instruction de l'Enfant-Jésus d'Aurillac en charge de l'école a une histoire complexe. Il semblerait que comme pour la congrégation du Puy, une part des femmes formées à diriger des écoles, aient le statut de « béates laïques » ; en 1902, les institutrices de Saint-Avit-du-Moiron ont ainsi une relative marge de manœuvre dans la présentation de leur identité religieuse³.

Née à la fin des années 1850, l'école a depuis 1864 la même directrice : Françoise Mezergue, Sœur Julie. Elle a formé

¹ *Now.*, 22 juillet 1902.

² Arch. Doctr. Circulaire, 13 juillet 1902.

³ Arch. nat., F¹⁹ 6 080. Rapport du préfet de la Gironde, 22 juillet 1902.

des générations d'écolières. Devenues adultes, celles-ci défendent leur ancienne institutrice. Lorsque, le 21 juillet, le commissaire de police se présente pour notifier le décret de fermeture, une centaine de femmes s'assemblent et s'opposent à l'entrée du commissaire dans la maison ; le recours au maire puis aux gendarmes ne s'avère pas plus efficace. Rejointes par des hommes, un groupe compact de 500 personnes armées de bâtons s'attourent aux portes de l'école. Après le départ des forces de l'ordre, une garde est maintenue pour mettre en échec toute nouvelle tentative. La crise ne se dénoue qu'au début du mois d'août : de manière détournée, la notification de la fermeture est faite aux religieuses et l'on s'assure que l'école n'est plus occupée par des congréganistes. Si l'ordre revient apparemment au bénéfice de l'État républicain, l'école libre est rapidement reconstituée et prospère. Pour l'administration, la violence des réactions s'explique par l'importance des rivalités confessionnelles :

« La dualité des religions catholique et protestante entretient dans la population du canton une ardeur confessionnelle et un antagonisme qui durent depuis des siècles et que le clergé catholique a le tort de favoriser. Aussi y voit-on apparaître encore, au moindre événement qui le réveille, un reste de fanatisme des anciennes guerres religieuses. Saint-Avit-du-Moiron situé à 3 km de Ste-Foy-la-Grande, subit encore l'influence du centre où règne, avec le plus d'intensité, cet état d'esprit [...] »¹.

Ici, l'identité religieuse n'est pas un élément accessoire de la communauté d'habitants : elle est au cœur de celle-ci, ce qui paraît amener des réactions unanimistes et hostiles à l'égard des mesures réduisant cette part de l'identité collective.

4. Une hostilité aux congréganistes vivace

La faiblesse des réactions populaires est à articuler aux tergiversations des municipalités² sur la question

¹ Arch. nat., F¹⁹ 6 080. Copie du rapport du sous-préfet de Libourne, 6 août 1902.

² Fin 1901 et début 1902, quand les congrégations montent les dossiers pour la reconnaissance de leurs maisons, les conseils municipaux sont

congréganiste : elles sont, sans doute, représentatives de celles de leurs électeurs. À Bordeaux, le maire Paul-Louis Lande examine avec un regard bienveillant les congrégations à but charitable faisant travailler les jeunes filles qu'elles recueillent alors que les élus socialistes y voient « des concurrents dangereux pour la classe ouvrière »¹. En faisant du théâtre bordelais l'un des lieux du combat des deux France, Cachin expose nettement la situation :

« il convient que les Conseillers municipaux d'une grande ville comme Bordeaux ne fassent point de subtiles distinctions ; nous savons que nous avons en face de nous, non pas des ordres faisant de la charité ou de l'enseignement d'une façon désintéressée, mais bien des ordres religieux qui n'ont uniquement qu'un but : celui de battre en brèche la société laïque »².

Si le conseil municipal bordelais émet au final un avis favorable aux demandes d'autorisation des congrégations charitables et enseignantes, l'opposition à certaines de celles-ci demeure un cheval de bataille d'une partie des élus et, au premier chef, de l'universitaire Henri de La Ville de Mirmont, qui s'intéresse aux questions scolaires. De manière faussement naïve, évoquant des congrégations « dont [il] ne connaît pas le nom », il s'en prend avec virulence aux Filles de la Charité enseignant dans les maisons de secours dépendant du bureau de bienfaisance. La disparition de ces écoles est obtenue non sans difficulté³.

Les nuances observables dans les positions bordelaises laissent place à une hostilité plus nette dans plusieurs communes de la banlieue gagnées aux idées radicales et socialistes. À Talence, les « sectaires imbéciles » du conseil municipal refusent de donner un avis favorable à l'école du Bon Pasteur⁴. Un an plus tard, ils adressent leurs félicitations au ministre Combes, l'encourageant à poursuivre son action « contre les adversaires de la République, notamment en ce qui

consultés. Les avis formulés sont éclairants sur l'inégale intégration des congréganistes dans l'espace communal.

¹ Arch. mun. Bordeaux, Bib. M 4/3. Séance du 15 octobre 1901.

² *Ibid.*, Bib. M 4/4. Séance du 16 juillet 1902.

³ Cf. Viela C., *Le bureau de bienfaisance de Bordeaux, 1806-1940*, thèse de doctorat en droit, Université Bordeaux 4, 1995.

⁴ *Nouv.*, 9 novembre 1901.

concerne l'application de la loi sur le contrat d'association aux congrégations »¹. Les conseillers municipaux de Bègles offrent une continuité dans l'action que déplore la supérieure de la communauté des Filles de la Charité² :

« C'est avec beaucoup de peine que je viens vous dire que le conseil municipal refuse de donner l'autorisation. Je m'attendais bien à ce refus, puisqu'il avait fait enlever toutes les croix l'année dernière, nous ne pouvions attendre un meilleur sort qu'elles. Cependant la pensée qu'il faudra peut-être abandonner toutes ces œuvres, si utiles à une paroisse pas du tout chrétienne, nous est bien pénible »³.

Au début de 1901, la substitution des croix de carrefours par des becs de gaz a été adoptée par le conseil municipal. À l'unanimité, celui-ci se refuse à donner un avis favorable à la reconnaissance légale de la maison des Sœurs de la Doctrine chrétienne, « contraire aux opinions républicaines des habitants de la commune ». Seuls deux des conseillers municipaux béglaï se désolidarisent de leurs collègues pour appuyer la demande identique faite par les Filles de la Charité. Après qu'une partie du couvent de ces dernières leur ait été retirée pour devenir une école laïque, la dernière marque, symbolique, d'hostilité à leur égard est la transformation du nom de la voie où se trouve la maison religieuse : la rue Sainte-Marie se transforme en rue Émile Combes en juin 1905⁴.

En outre, les manifestations organisées pour soutenir les religieux peuvent occasionner des contre-manifestations neutralisant au moins partiellement les effets recherchés. À l'arrivée de sœurs de l'Immaculée Conception à la maison-mère, « les plus immondes calomnies contre les religieuses et le clergé » se font entendre⁵. De même, le jour où un jugement en

¹ Arch. dép. Gironde, 1 M 402. Copie de la délibération du conseil municipal de Talence, 28 septembre 1902.

² Sur cette maison, cf. Baccaunaud S., *1855-2015... 160 ans d'Histoire à Bon Secours*, rapport interne à la maison du Bon Secours (Bègles), 2013.

³ Arch. Filles de la Charité, 2 597. Lettre de sœur Dehorne à la supérieure générale, 21 avril 1902.

⁴ Arch. mun. Bègles. Registres de délibérations du conseil municipal (1899-1902 et 1902-1906).

⁵ *Novv.*, 21 juillet 1902.

correctionnel est rendu, les Dominicains, revenant à leur couvent rue Lhôte, s'attirent quelques « À bas la calotte ! »¹

Le diocèse de Bordeaux n'est ni la Bretagne ni la Savoie mais il n'est pas indemne de tensions et d'agitations. La révolte reste un mode d'action exceptionnel. Cette situation n'est pas spécifique à la Gironde ; l'atonie des réactions se retrouve dans la Charente-Inférieure voisine² comme dans les départements gascons³. Le martyr est préféré à la sédition. « La persécution religieuse », « La guerre aux écoles libres » dénoncées par la presse catholique bordelaise ne mobilisent pas la masse des fidèles pour défendre religieux et religieuses. Le cadre concordataire enserme encore le clergé séculier, limite sa marge de manœuvre. Il est difficile pour celui-ci de soutenir une révolte ouverte face au gouvernement⁴. L'étalement des dispositifs coercitifs dans le temps et dans l'espace, le défaut de simultanéité et d'entente dans la tactique de défense, le choix fréquent d'une judiciarisation de la protestation expliquent en grande partie la globale soumission, le peu d'incidents et de micro-incidents émaillant l'application des mesures anticongréganistes. Cette configuration différencie cette crise de celle des Inventaires, plus ramassée dans le temps, et qui de ce fait, offre une conjonction de facteurs plus favorable à l'éclosion, l'explosion de violences, de révoltes.

Nicolas CHAMP,
Maître de conférences en histoire contemporaine,
CEMMC-Université Bordeaux Montaigne,
Société des Bibliophiles de Guyenne

¹ *Aq.*, 27 juin 1903.

² Champ N., *op. cit.*, p. 324-326.

³ Piot C., *Les résistances à la République au cœur de la Gascogne (Gers, Landes, Lot-et-Garonne) de 1870 à 1914*, thèse de doctorat en histoire, Université Bordeaux 3, 2013, p. 472-482.

⁴ Cf. les remarques de Le Moigne F., « La manifestation catholique (1902-1950) », Balcou J., Provost G. et Tranvouez Y. (dir.), *Les Bretons et la Séparation, 1795-2005*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 345-346.

La révolte personaliste des années 1930 : Une tentative gasconne de régénération de l'homme

La crise de 1929 fait basculer le monde. Crise économique dans un premier temps, elle est rapidement diagnostiquée comme une « crise de civilisation », à l'origine de l'« engagement » d'une jeunesse en « révolte » contre la modernité. Tout au long des années 1930, le mot de « révolution » est un lieu commun.

Pourtant cette crise, d'abord boursière, n'atteint la France qu'à retardement, n'y faisant ressentir ses effets qu'à partir de 1931 avec la dévaluation de la livre. Cela ne fait qu'aggraver sa violence. Dès 1932, l'ordre géopolitique établi par le traité de Versailles est battu en brèche à la conférence de Lausanne qui annule l'essentiel des réparations allemandes, tandis qu'en 1933 Adolf Hitler accède au pouvoir et met fin à la participation de l'Allemagne à la Société des Nations. La période est grosse de périls. Et la République, bien installée depuis 1879 et victorieuse de la Grande guerre, s'avère très fragile. Ébranlée par la crise du 6 février 1934, elle se scinde en deux camps antagonistes qui contiennent chacun leur vision/division du monde social, exacerbant les clivages. Là où le Front national cherche à fédérer les ligues nationalistes françaises, le Front populaire rassemble les forces politiques de gauche. La nation d'un côté, le peuple de l'autre.

La séquence des années 1930 est ainsi le ferment d'une reconfiguration de la modernité, entrée en crise en raison de l'écart croissant entre la société à l'ère des masses et un régime politique parlementaire jugé corrompu et impuissant. Jean Touchard, qui a produit une analyse classique des sociabilités intellectuelles de la période, note que de « jeunes intellectuels se retrouvent autour de revues, parlent le même langage, utilisent le même vocabulaire ; tous rêvent de dépasser les oppositions traditionnelles, de rajeunir, de renouveler la politique [...] ; tous se déclarent animés par une même volonté

révolutionnaire »¹. Les compagnonnages intellectuels se forment dans le foisonnement des revues. Apparaissent des « unités de génération »² dont fait partie le personnalisme. Pour Jean-Louis Loubet del Bayle, qui étudie les milieux non-conformistes, ses différents courants (*Esprit*, *Ordre nouveau* et la *Jeune droite*) ont en commun d'observer « une crise de civilisation, c'est-à-dire une *crise totale*, qui met en cause *tous* les aspects de l'existence humaine, en concernant aussi bien les rapports de l'homme avec son environnement social ou naturel que les rapports de l'homme avec lui-même et avec sa destinée »³.

Le « personnalisme gascon »⁴ naît au début de la décennie 1930 de la rencontre entre deux intellectuels bordelais d'une vingtaine d'années, Bernard Charbonneau et Jacques Ellul. Il porte cette révolte d'une jeunesse qui subit l'accélération de l'histoire, prise dans la tourmente d'une modernité en crise. Les deux amis animent un groupe local des « *Amis d'Esprit* » qui accouche d'une pensée politique se voulant une troisième voie entre le fascisme et le socialisme, tous deux vécus comme des manifestations de l'*hybris* d'une modernité devenue incontrôlable. C'est ce souci démocratique d'une maîtrise du devenir, non pas de l'histoire, mais de la vie elle-même que je vais m'attacher à explorer, cette tension entre une révolte éthique pour la liberté de la personne et la démesure de la civilisation qui perd les individus dans la fabrication des masses. Pour ce faire, j'étudierai d'abord les itinéraires croisés de Bernard Charbonneau et Jacques Ellul et

¹ Touchard J., « L'esprit des années 30 : une tentative de renouvellement de la pensée politique française », in *Tendances politiques de la vie française depuis 1789*, Paris, Hachette, 1960, p. 89.

² J'emploie ici la terminologie de Karl Mannheim qui définit les unités de génération comme les groupes, qui, à l'intérieur d'un ensemble générationnel s'approprient différemment ces expériences, constituent différentes « unités de génération » dans le cadre d'un même ensemble générationnel ». Mannheim K., *Le Problème des générations*, Paris, Armand Colin, 2011.

³ Loubet Del Bayle J-L., « Bernard Charbonneau, le contexte personnaliste des années trente et sa postérité », in Prades J. (dir.), *Bernard Charbonneau, une vie entière à dénoncer la grande imposture*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, 1997.

⁴ Roy C. « Aux sources de l'écologie politique : le personnalisme "gascon" de Bernard Charbonneau et Jacques Ellul », *Canadian Journal of History/Annales canadiennes d'histoire*, XXVII, avril 1992, p. 67-100.

je traiterai de leur conception de la révolte pour saisir l'origine de leur engagement et en comprendre le sens, avant de me pencher sur la société personnaliste qu'ils appellent de leurs vœux et de finir par une analyse de leur stratégie de transformation sociale.

I. Bernard Charbonneau et Jacques Ellul : des itinéraires croisés

Les circonstances de la rencontre entre Jacques Ellul et Bernard Charbonneau ne sont pas clairement élucidées. Là où Bernard Charbonneau affirme avoir rencontré son ami après 1929 à la fédération des étudiants protestants, Jacques Ellul se souvient lui l'avoir connu dès le lycée avant l'approfondissement de leur relation à l'université en 1928-1929¹. Quoiqu'il en soit, c'est donc aux alentours de la date charnière de 1929 que se forge cette amitié d'une vie entre les deux intellectuels.

Tous deux sont nés à Bordeaux peu avant la Grande guerre, mais ils diffèrent par leurs origines. Bernard Charbonneau est issu d'un milieu bourgeois. Né d'un père pharmacien et d'une mère originaire d'une famille de notables lot-et-garonnais, il obtient en 1935 l'agrégation d'histoire et géographie et devient enseignant à Bayonne². Jacques Ellul est quant à lui d'extraction noble, sa grand-mère paternelle, serbe, étant descendante des Obrenovic³, mais c'est un déclassé, son père connaissant de nombreuses périodes de chômage. Il se présente comme « un métèque, un cosmopolite »³. Il n'y a là rien d'usurpé. Son père est austro-britannique, sa mère franco-portugaise⁴. Il obtient en 1936 son doctorat en droit¹.

¹ Troude-Chastenet P., « Jacques Ellul : une jeunesse personnaliste », in *Cahiers Jacques Ellul pour une critique de la société technicienne*, n°1, « Les années personnalistes », Association internationale Jacques Ellul, Bordeaux, 2004, p. 45-62.

² « Bernard Charbonneau », in *Dictionnaire des acteurs de l'éducation*, <http://patrimoine-aquitain-education.fr>.

³ Cité par : Porquet J-L., *Jacques Ellul, l'homme qui avait presque tout prévu*, Paris, Le Cherche midi, 2003.

⁴ Troude-Chastenet P., *Jacques Ellul, penseur sans frontières*, Le Bouscat, L'Esprit du temps, 2005.

Bernard Charbonneau est de deux ans plus âgé que Jacques Ellul. C'est lui l'éclaireur. Jacques Ellul témoigne a posteriori de son influence sur lui : « Charbonneau m'a appris à penser et il m'a appris à être un homme libre. [...] Il m'a fait sortir du chemin tout droit que suivent les bons élèves et m'a donné une méthode de pensée critique. Par ailleurs, moi qui étais un pur citoyen, il m'a amené à découvrir la nature »².

En plus d'être de la même génération et de partager un même intérêt pour le monde des idées, Bernard Charbonneau et Jacques Ellul ont en commun le protestantisme, quoique leur rapport à la religion soit sensiblement différent. Il y a d'abord une part d'héritage familial, Bernard Charbonneau du côté de son père et Jacques Ellul de sa mère, qui n'est cependant pas déterminante. Il y a ensuite une divergence. Là où Jacques Ellul s'est converti vers ses dix-sept ans à la suite d'une expérience mystique, Bernard Charbonneau opte pour un agnosticisme « post-chrétien » qui reconnaît la sagesse de Jésus en lui retirant toute essence divine³.

Christian Roy a établi que cette complicité intellectuelle devient le ciment d'un « groupe concret »⁴ de jeunes bordelais, liés à la revue *Esprit*, qui à partir de 1934 se dotent d'une presse pour imprimer un *Journal Intérieur* reliant les groupes d'*Esprit* du Sud-Ouest et organisent des camps dans la nature⁵, sur la base de l'expérience scout de Bernard Charbonneau qui explique en 1937 :

¹ Troude-Chastenet P., *Lire Ellul : introduction à l'œuvre socio-politique de Jacques Ellul*, Talence, PUB, 1992.

² Troude-Chastenet P., *Entretiens avec Jacques Ellul*, Paris, La Table ronde, 1994.

³ Rognon F., « Bernard Charbonneau et la critique des racines chrétiennes de la Grande Mue », in Actes du colloque « Bernard Charbonneau : habiter la terre », <http://web.univpau.fr/RECHERCHE/SET/CHARBONNEAU/>

⁴ Au sens de Karl Mannheim qui le définit ainsi : les « formations concrètes de groupes peuvent être caractérisées par le fait que les individus qui les composent forment aussi *in concreto* un groupe, c'est-à-dire que cette unité de groupe est essentiellement fondée sur les liens vitaux, existentiels, pré-existants de la "proximité", ou constituée sur la base de la "libre volonté" ». Mannheim K., *op.cit.*

⁵ Roy C., *art. cit.*

« Qu'il serait beau non pas de prolonger son enfance en mettant des pantalons courts, mais en décidant le scoutisme à vieillir pour incarner nos rêves de simplicité, de camaraderie et de risque ! »¹

Ces camps sont autant d'occasions de conférences qui réunissent des jeunes gens promis à un brillant avenir comme l'historien du protestantisme Daniel Robert, le Prix Nobel de Physique Alfred Kastler, le fondateur des *Cahiers du Cinéma* André Bazin ou encore le marchand d'art Vincent Imberti².

Les deux amis sont ainsi à l'avant-garde d'une tentative de « ré-institution » imaginaire de la société³.

II. Une révolte éthique

Au fondement de leur œuvre, on retrouve la notion de révolte⁴. Celle-ci occupe une place prépondérante dans leurs discours. On la trouve notamment dans trois textes qui seront ici plus particulièrement développés. Le premier, co-écrit, les *Directives pour un manifeste personnaliste*⁵, daterait de 1935⁶. Le second de Jacques Ellul, *Le personnalisme, révolution immédiate*⁷, aurait été publié la même année. Et le troisième de

¹ Archives IEP de Bordeaux, Fonds Charbonneau, La mort du Grand Pan, Charbonneau B., « Le sentiment de la nature, force révolutionnaire », juin 1937.

² Roy C., *art.cit.*

³ Cornelius Castoriadis définit les significations imaginaires sociales comme « la cohésion interne d'un tissu de sens, ou de significations, qui pénètrent toute la vie de la société, la dirigent et l'orientent ». Castoriadis C., *Une société à la dérive, entretiens et débats : 1974-1997*, Paris, Seuil, 2005.

⁴ Un Mémoire de Master rédigé par Aymeric Bonnin sous la direction de Patrick Troude-Chastenet lui est même consacrée : Bonnin A., « La notion de révolution chez Jacques Ellul », Mémoire de master préparé sous la direction de Patrick Troude-Chastenet, Université Bordeaux 4, 2010.

⁵ Charbonneau B. et Ellul J., « Directives pour un manifeste personnaliste », in *Cahiers Jacques Ellul pour une critique de la société technicienne*, n°1, « Les années personnalistes », Association internationale Jacques Ellul, Bordeaux, 2004, p. 63-79.

⁶ Troude-Chastenet P., « Jacques Ellul : une jeunesse personnaliste », *art. cit.*

⁷ Ellul J., « Le personnalisme, révolution immédiate », in *Cahiers Jacques Ellul pour une critique de la société technicienne*, n°1, « Les années personnalistes », Association internationale Jacques Ellul, Bordeaux, 2004, p. 81-94.

Bernard Charbonneau, *Le sentiment de la nature, force révolutionnaire*¹ leur est postérieur de deux années.

Il y a plus. La révolte est génétique. Thierry Pacquot, commentant un hommage rendu en 1994 par Ivan Illich à Jacques Ellul, revient sur la formule employée alors par l'auteur de *La convivialité*. Celui-ci en effet surnommait Ellul « maître Jacques ». Mais sous cette reconnaissance du disciple envers le maître perce un éloge de la jacquerie ; référence aux révoltes paysannes médiévales ou d'Ancien Régime. La subversion est au cœur du programme du duo gascon.

Elle est d'ailleurs immédiatement mise en avant dans le texte des Directives, au nombre de 83, rédigées par Jacques Ellul et corrigées et complétées par Bernard Charbonneau², et ce dès le premier titre : *Origine de notre révolte*, suivi du sous-titre : *Naissance de la conscience révolutionnaire*. Où on voit, au passage, la confusion entre les notions de révolte et de révolution sur lesquelles reviendra plus tard Jacques Ellul dans l'une de ses trilogies³. Son origine justement, si l'on s'intéresse à leurs biographies respectives, se trouve pour Bernard Charbonneau dans l'expérience sensible de l'envahissement par la « bagnole » de la rue de son enfance⁴, et pour Jacques Ellul dans le chômage de son père qui l'a conduit à lire Marx⁵. Et si l'on en revient aux Directives, c'est-à-dire à son intellectualisation, elle provient de la division entre l'idéal et le matériel, entre la pensée et l'action, qui conduit à l'« anonymat » et au « fatalisme social ». Ici naît la révolte, de cette « erreur de Descartes »⁶. Jacques Ellul et Bernard Charbonneau se proposent alors de retrouver « l'unité de l'homme » contre la « fatalité » de la guerre et du fascisme et

¹ Charbonneau B., *op.cit.*

² Cet aspect a été établi par Patrick Troude-Chastenet en analysant les écritures du manuscrit.

³ Il a ainsi publié une *Autopsie de la révolte* en 1969, *De la révolution aux révoltes* en 1972 et *Changer de révolution* en 1982.

⁴ Morillon S., « Bernard Charbonneau et le totalitarisme : expérience et analyse d'un personneliste gascon », Mémoire de maîtrise préparé sous la direction de Laurent Vidal, Université de La Rochelle, 2001.

⁵ Troude-Chastenet P., *Entretiens avec Jacques Ellul*, *op.cit.*

⁶ Damasio A., *L'erreur de Descartes : la raison des émotions*, Paris, Odile Jacob, 2006.

le « gigantisme » de la production, de l'État, de la population et du capital, bref contre le moyen qui mène tout droit à la « concentration » : la technique sous toutes ses formes : intellectuelle, économique, politique, juridique et mécanique, cause de l' « anonymat »¹.

C'est le procès de la modernité organisée accouchée par la Première Guerre mondiale dont le projet consiste à faire coïncider les individus dans une société Une, que sous-tend l'ère des masses. Trois États sont simultanément dénoncés : capitaliste, fasciste et communiste. La directive 28 résume leur critique sociale :

« L'homme, en s'abandonnant ainsi commet le péché social – c'est-à-dire le péché qui consiste à refuser d'être une personne consciente de ses devoirs, de sa force, de sa vocation, pour accepter les influences de l'extérieur (les accepter volontairement ou non, par les ordres ou les films vus p. ex.). L'homme rentre désormais dans la foule. Le péché social est le péché contre l'esprit, parce que l'homme renonce à ce qui le rend différent de ses voisins – (sa vocation) – pour l'assimiler à eux et devenir un jeton interchangeable qui accomplit des gestes identiques, lit les mêmes mots, pense les mêmes pensées. C'est le refus de vivre »².

La conclusion s'impose alors d'elle-même. Un sursaut est nécessaire : la *Révolution*. Les deux compères l'écrivent au singulier et avec une majuscule. Il n'y faut bien sûr pas voir une Révolution prolétarienne. C'est parce qu'elle ouvre à l'essence qu'elle s'écrit ainsi, cherchant à restaurer l'unité de l'homme, sa capacité cognitive d'agir pour maîtriser son devenir. L'ennemi n'est donc pas l'homme abstrait, anonyme, sans substance, mais les institutions qui le produisent. Le paradigme est déterministe, sans pour autant éteindre la flamme libertaire de la révolte qui perdure sous l'obscurantisme. Sont citées pêle-mêle : la grande usine, la grande ville, l'État totalitaire, l'agence Havas, le profit, les armements et la nation, toutes institutions qui portent en elles la démesure des sociétés modernes³.

La même année, dans un autre article, Jacques Ellul caractérise la révolution comme « immédiate ». Pour lui, « elle

¹ Charbonneau B. et Ellul J., *op.cit.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

doit commencer à l'intérieur de chaque individu par une transformation de la façon de juger (ou pour beaucoup par une éducation de leur jugement) et par une transformation de leur façon d'agir»¹. Il ne récuse pas la rupture – ce n'est pas un réformisme – mais la fait changer d'échelle en la situant au niveau de l'individu plutôt que de la société. La verticalité n'est pas rejetée, elle change de dimension. La profondeur est préférée à la hauteur, l'introspection au gigantisme.

Bernard Charbonneau et Jacques Ellul font donc le choix d'une voie résolument humaine face à la déshumanisation du monde par la Technique et l'État. Mais où mène-t-elle ?

III. La société personnaliste

L'utopie des deux gascons, c'est bien sûr la société personnaliste². Près de la moitié des Directives y sont consacrées. Ainsi de la directive 48 à la directive 83, Bernard Charbonneau et Jacques Ellul dressent-ils le tableau en trois parties d'« une cité ascétique pour que l'homme vive », à la fois « contre la misère et contre la richesse ». Cette voie humaine est une voie moyenne, le choix de la juste mesure qu'elle oppose à l'*hybris*. Sont passées en revue les institutions politiques, économiques et culturelles. La société personnaliste fait l'éloge de la communauté définie comme « une nécessité matérielle de l'homme et comme une nécessité spirituelle, sorte de communion ». Cette approche par la communauté vise à « ré-enraciner » l'homme que le phénomène urbain a déshumanisé en l'arrachant aux liens avec ses semblables. Le projet personnaliste n'est cependant pas réactionnaire. Si l'homme doit être enraciné, ce n'est pas pour l'enfermer dans un nouveau carcan social, mais au contraire pour lui donner les moyens de se libérer. La liberté abstraite du libéralisme est refusée au profit d'une liberté réelle que la communauté, groupe de personnes réduit, peut seule assurer.

¹ Ellul J., *art. cit.*

² Toute l'analyse qui suit est tirée de « Le personnalisme, révolution immédiate », in *Cahiers Jacques Ellul pour une critique de la société technicienne*, n°1, « Les années personnalistes », Association internationale Jacques Ellul, Bordeaux, 2004, p.81-94.

Il en résulte sur le plan politique la dénonciation de l'abstraction politique manifestée dans « le gigantisme de la cité » et l'universalisme. L'un et l'autre dépossèdent l'homme de son pouvoir d'agir. Le premier lui retire toute prise sur son destin et le second se traduit dans les faits par l'impérialisme. Le poids du contexte est ici déterminant. Nul doute que la Grande Guerre et désormais la montée des fascismes pèsent lourd dans la conscience de l'époque. Cette critique porte loin ses conséquences puisque Bernard Charbonneau et Jacques Ellul vont jusqu'à prôner « le vote d'intérêt (corporatif) », négation radicale du rousseauisme et de ses héritages. Leur réponse : un fédéralisme régional pour réduire les États à un rôle minimal de coordination des informations, d'intervention économique exceptionnelle et d'arbitre en cas de conflits.

Étendu à l'économie, ce fédéralisme conduirait à « diriger la technique efficacement [et] contrôler l'argent ». Déjà, dès 1935, c'est le développement des forces productives qui est remis en cause. Les deux amis veulent « entraver certains développements qui feraient croître exagérément une production, soit au détriment des autres, soit parce que cet accroissement serait inutile au point de vue humain ». Il s'ensuit une réflexion sur le statut de la technique, à replacer au rang de moyen et non de fin pour éviter les crises de surproduction. Dans le sillage des débats sur le collectivisme, les deux gascons proposent une division du travail entre un secteur hétéronome, public, chargé de produire les biens de première nécessité répartis équitablement, et, pour tout le reste, un secteur autonome, artisanal et laissé à l'initiative privée. Plus fondamental encore, ils évoquent une « lutte contre l'argent » dans trois directions : l'intérêt, le crédit et le profit. Pour cela, ils veulent supprimer toutes les institutions à la source de l'intérêt (Bourses, sociétés anonymes, etc.), placer les banques de crédit sous le contrôle de l'État et développer les coopératives de production. Et ils concluent que « tout l'effort dans l'économie se résume à simplifier l'économie, à la ramener également à hauteur d'homme, à restituer à l'homme le primat qu'il a perdu ».

Enfin, ils achèvent l'écriture de leur utopie sur la civilisation. Ils dénoncent trois piliers du conservatisme : la famille, la propriété et l'héritage. Concernant la première, il n'est pas du rôle de la politique de la réformer. Bernard Charbonneau et Jacques Ellul attendent plutôt une rénovation interne qui purge la famille de sa culture bourgeoise, faite d'égoïsmes, pour fonder une « véritable communauté ». C'est que le personnalisme révoque l'atomisation de la communauté, « déliaison » des particules désormais nommées « individus » orchestrée par le libéralisme qui érode le lien social. Le sort de la propriété est réglé à la fois par la distinction de la notion de possession qui empêche toute appropriation d'un bien dont on n'a pas l'usage (grand domaine, maisons nombreuses, titres de rentes, etc.) et la fixation d'un écart réduit entre un salaire minimum et un salaire maximum¹. Enfin, l'héritage n'est toléré que s'il se présente sous la forme de la transmission générationnelle (mobiliers, terres dans certaines limites). Il est au contraire rejeté s'il vise à reconduire argent ou privilèges. Sont ensuite critiqués pêle-mêle le droit des techniciens auquel est préférée la coutume, la publicité qui crée des besoins factices et gaspille des ressources, la presse de faits divers, ainsi que l'assurance qui veut abolir le risque. Bernard Charbonneau et Jacques Ellul achèvent cette partie par une apologie de l'art, « luxe, pris au sens vrai du mot : une joie dans la vie », « meilleure expression de l'homme », qui « ne consiste pas dans l'admiration des chefs-d'œuvre anciens ».

La société personnaliste leur apparaît alors comme une « cité ascétique », aboutissement d'une « révolution [...] contre la misère et contre la richesse », une révolution intérieure avant de se faire extérieure :

« Que tous ceux qui croient avoir un rôle à jouer dans la Révolution qui vient, (contre une civilisation qui ne vit que de notre mort), se préparent en eux-mêmes. Puis qu'ils viennent et nous aident ».

IV. Une stratégie de transformation spirituelle et sociale

¹ Distinction classique opérée très certainement par Jacques Ellul qui est spécialiste du droit romain.

La révolte de Bernard Charbonneau prend sa source, nous l'avons vu, dans le rejet épidermique de la « bagnole ». À l'encontre de ce nouveau mythe urbain qui cristallise sa révolte vis-à-vis des déterminismes sociaux ressentis comme un étouffement, un enfermement, il cherche sa libération dans la nature. La transformation de son milieu fait de lui un inadapté, il n'a de cesse de le fuir, multipliant les excursions, à pied ou à vélo, d'abord dans Bordeaux, puis en Gironde, et plus loin encore, jusqu'à devenir en plus d'un « homme enraciné dans des lieux [...] un grand voyageur [...] établissant un lien permanent avec ses "ici" et de nombreux "là-bas" »¹. Citant Nietzsche, il diagnostique en 1937 le mal dont souffrent nos sociétés : « par [la technique] notre univers, de naturel est devenu "humain, trop humain" »².

Si Jacques Ellul est attiré par l'imaginaire de la mer et rêve de devenir officier de marine³, Bernard Charbonneau l'est lui par la montagne. Et c'est lui qui y convertit ses amis, les entraînant dans ses camps pour expérimenter la liberté dans le creuset d'une nature qui ramène l'homme aux vertus de l'effort à l'opposé de l'hédonisme ambiant. Bernard Charbonneau écrit ainsi que « la vie en montagne nous apprend que le bonheur ne s'établit pas, mais qu'il est attaché à la peine et qu'au-delà d'un certain confort, toutes les sources de joie vraiment humaines sont taries »⁴.

Ce retour au chaos primitif, qui offre aux personnalistes gascons une ressource spirituelle pour échapper au carcan de la civilisation, les conduit à élaborer une stratégie de la transformation sociale par un glissement de soi vers la société. Celle-ci n'est pas sans rappeler le socialisme dit utopique du XIX^e siècle qui déjà rejetait le conflit social au profit de l'association. André Gueslin remarque avec justesse les trois stades de la stratégie de développement commune à tous ses

¹ Cazenave-Piarrot A., « L'espace géographique chez Bernard Charbonneau », communication prononcée au colloque « Bernard Charbonneau : habiter la terre », Pau, 2011.

² Charbonneau B., « Le sentiment de la nature, force révolutionnaire », *op.cit.*

³ Troude-Chastenot P., *Entretiens avec Jacques Ellul*, *op.cit.*

⁴ Charbonneau B., « Le sentiment de la nature, force révolutionnaire », *op.cit.*

courants : la conception d'un modèle rationnel, l'expérimentation en milieu clos et la diffusion par osmose¹. C'est ainsi que le Manifeste propose de bâtir « une société achevée à l'intérieur de la société actuelle »². Cependant, il ne se contente pas de reformuler le socialisme « utopique », il s'essaye à une synthèse avec l'eschatologie marxiste, puisqu'il parie sur l'autodestruction du capitalisme due à ses contradictions internes, l'îlot utopique attendant de devenir un continent en remplaçant le modèle dominant ainsi disparu : « Le personnalisme est une société révolutionnaire qui prépare les cadres d'une société future »³. Le millénarisme est alors complet.

Les cadres évoqués sont appelés à « [incarner] la doctrine », à inventer un « style de vie »⁴ qui mette en adéquation les valeurs et les conduites, les théories et les pratiques. Car la praxis révolutionnaire du personnalisme n'a rien à voir avec la conquête et l'exercice du pouvoir. Il s'agit bien plutôt de régénérer l'homme, de construire un homme nouveau, non comme les totalitarismes par la coercition et la propagande, mais par l'exemplarité du style de vie de nouvelles élites forgées par la confrontation à la nature dans laquelle ils trouvent leur liberté. C'est ici que prennent tout leur sens les camps organisés par Bernard Charbonneau qui forment de jeunes hommes au rude apprentissage de la vie simple, dépouillée, réduite à l'essentiel et les ouvrent à une vie intérieure nouvelle prête à se déployer dans la société, sitôt que celle-ci sera disposée à les accueillir pleinement. Bernard Charbonneau n'hésite pas à user d'un certain lyrisme lorsqu'il achève son article sur le sentiment de la nature :

« Ceux qui connaissent la beauté de l'arbre, la fraîcheur de la source comprendront que la révolution pour la liberté des vallées a plus de grandeur que la révolution pour le bleu, le blanc et le rouge, la flèche ou la tête de mort. Alors descendront des montagnes les nouveaux barbares qui

¹ Gueslin A., *L'invention de l'économie sociale : Le XIX^e siècle français*, Paris, Economica, 1987.

² Charbonneau B., « Le sentiment de la nature, force révolutionnaire », *op.cit.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

détruiront le vieil empire pour permettre au monde de renaître sur ses ruines »¹.

Cette révolte se caractérise par cinq traits. Les personnalistes gascons sont de jeunes intellectuels récusant tant le socialisme que le libéralisme, et cherchant refuge dans les marges d'une hypothétique troisième voie. Leur révolte est d'abord éthique, elle se lève face à l'*hybris* d'une civilisation que le gigantisme rend immaîtrisable. C'est pourquoi cette révolte débouche, non sur une conquête du pouvoir, mais sur une transformation du style de vie condition de la transformation sociale, alliance entre le spirituel et le matériel, dans une dialectique courant de l'intérieur à l'extérieur de soi, et selon un « régime d'historicité »² millénariste qui articule l'action au présent à un horizon d'attente de fin des temps qui le rapproche du présentisme en lui permettant de penser l'« immédiateté » du présent, mais l'en éloigne par sa projection vers une fin indéterminée. Cet achèvement reporté et laissé à lui-même (cf. les contradictions internes de la civilisation) autorise à agir *hic et nunc* pour bâtir une société du lien, petite, horizontale, conviviale dirait Ivan Illich, bref autonome. Et c'est la nature, aux antipodes de la civilisation, qui sert de vecteur à la quête de liberté adossée à cette révolte pour régénérer l'homme.

Le personnalisme gascon apparaît donc comme une utopie millénariste, non seulement écrite mais aussi pratiquée. Henri Desroche le souligne :

« aux utopies écrites répondent généralement des utopies pratiquées, soit que cette pratique précède ou réactive l'écriture, soit que cette écriture nourrisse une pratique »³.

Ici, il y a une causalité circulaire revendiquée entre l'utopie écrite et l'utopie pratiquée.

Enfin, à la question classique de la destination des utopies, Henri Desroche peut à nouveau être cité : « sans un

¹ *Ibid.*

² Hartog F., *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.

³ Desroche H., *Sociologie de l'espérance*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.

mirage, aucune caravane ne se mettrait en route ; mais s'étant mise en route, aucune caravane n'atteindra son mirage »¹. L'utopie de Bernard Charbonneau et Jacques Ellul, si elle n'est pas rentrée au port, a continué et continue de naviguer, en particulier au cœur des tempêtes, comme l'attestent le jaillissement du mouvement écologique dans les années 1970 ou de la décroissance dans les années 2000, qui tous deux reconnaissent leur dette à la révolte initiale du personnalisme gascon².

Timothée DUVERGER
Doctorant en Histoire Contemporaine,
CEMMC-Université Bordeaux Montaigne

¹ Desroche H., *Mémoires d'un faiseur de livres*, Paris, Lieu Commun, 1992.

² Duverger T., *La décroissance : une idée pour demain*, Paris, Sang de la Terre, 2011.

De la révolte à la Révolution

La « joie cannibale » ou les expressions de révolte de citoyens proscrits à Bordeaux en 1793-1794

Près de soixante ans après la Révolution, c'est avec une plume amère que le peintre bordelais Pierre Lacour raconte ce qu'il vécut à quinze ans dans une ville exsangue et proscrite. Au détour de bien des souvenirs, il déclare ainsi qu'« il faut avoir été témoin de ces circonstances, il faut avoir vécu de la sorte pendant près de deux ans et incessamment exposé aux dénonciations des républicains et aux actes du terrorisme, pour se faire une idée exacte de ce que pouvait être l'existence des honnêtes gens dans ces temps malheureux »¹. Pour l'historien de l'émotion, cette mise en garde n'invite pas seulement à l'empathie mais à en chercher les manifestations, contraintes ou non, à la croisée d'un contexte et d'une culture politique particulière².

À la suite du coup d'État de la Convention du 2 juin 1793, Bordeaux est une ville révoltée par l'arrêt qui condamnait près de trente députés girondins³. L'organisation d'une Commission populaire de salut public en réaction à la décision conventionnelle, parut tout de suite suspecte de fédéralisme.

¹ Lacour P., *Notes et souvenirs d'un artiste octogénaire, 1778-1798*, Bordeaux, Musée des Beaux-Arts de Bordeaux et William Blake édition, 1989, p. 76.

² Mouysset S., « Silence de mort et craintes extrêmes » : la peur en son for privé à l'époque révolutionnaire », dans *Annales Historiques de la Révolution Française* (AHRF), « Vivre la Révolution », n° 373, juillet-septembre 2013, p. 20.

³ Furet F. et Ozouf M. (dir.), *La Gironde et les Girondins*, Paris, Payot, 1991, p. 7-24. Forrest A., *The Federalist Movement in Bordeaux during the French Revolution*, Oxford, Oxford University Press, 1971 ; *Society and Politics in the revolutionary Bordeaux*, Oxford, Oxford University Press, 1975. Pour le contexte antérieur à la proscription, voir l'article de Auerbach S., « Politics, Protest and Violence Revolutionary Bordeaux 1789-1794 », dans *Proceeding of the Western Society for French History*, vol. 37, 2009, p. 149-161. L'auteur rappelle les divisions entre les élites politiques et les membres du Club national avant la Terreur. Selon lui, la révolte contre la Convention du printemps 1793 est la cristallisation paroxystique de ces divisions.

Aux yeux des Montagnards, cette « aventure » bordelaise¹ qui n'avait de fédéraliste que le nom représentait une très grave menace pour l'unité républicaine². Ainsi, le 6 août 1793, la punition tomba : un décret déclarait Bordeaux ville proscrite, tandis que deux représentants en mission, Ysabeau et Baudot tentaient d'entrer dans la ville³. En septembre, Tallien arriva en renfort et le 17 octobre, lorsque tous entrèrent dans Bordeaux, ils instaurèrent les cadres de la répression. Le 23, lorsque Jean-Baptiste Lacombe devint président de la Commission militaire de Bordeaux, la ville plongea dans la Terreur. Dès lors, pendant près de treize mois, les Bordelais furent proscrits et connurent l'une des périodes les plus difficiles de leur histoire où le mutisme et le conformisme étaient des questions de survie⁴.

Dès 1793 pourtant, l'histoire de la Terreur à Bordeaux ne peut se réduire au silence de l'angoisse parce que des cris de colère ou de joie ont ponctué ces mois d'horreur. Les manifestations dites de « joie » sont une question particulièrement complexe autant pour des raisons évidentes de pertinence que pour des raisons méthodologiques⁵. Dans notre perspective, il s'agit de comprendre comment les manifestations de « joie » purent être au service de logiques politiques. Leur histoire soulève de très nombreux questionnements que cette étude ne prétend pas toutes

¹ Mathan A. de, « “L'aventure fédéraliste” de la commission populaire de salut public du département de la Gironde » dans Bernard Cousin (dir.), *Les fédéralismes, Réalités et représentations 1789-1794*, Actes du colloque de Marseille (1993), Aix-en-Provence, PUP, 1995, p. 103-114.

² Cornu L., « Fédéralistes ! Et pourquoi ? », dans Furet F. et Ozouf M. (dir.), *op.cit.*, p. 265-289.

³ Biard M., *Missionnaires de la République. Les représentants du peuple en mission (1793-1795)*, Paris, Éd. du C.T.H.S., 2002.

⁴ Figeac M., Mathan A. de, « Révolution et révolutionnaires » dans Figeac M., *Histoire des Bordelais, La modernité triomphante (1715-1815)*, tome I, Bordeaux, Mollat, Fédération historique du Sud-Ouest, 2002, p. 249-289.

⁵ Par manque de place, je renvoie à la bibliographie contenue et discutée dans l'article en ligne d'Arnaud Fossier, « Un “*emotional turn*” en histoire ? » paru dans *Nonfiction.fr le quotidien des livres et des idées*, n°7, octobre 2010. Voir également Hunt L., « Relire l'histoire du politique », dans Martin J.-C. (dir.), *La Révolution à l'œuvre, Perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française*, Actes du colloque de Paris, janvier 2004, Rennes, PUR, 2005, p. 117-124 et particulièrement pour l'étude des émotions politiques p. 123-124.

embrasser¹. Traquer les manifestations de joie, officielles ou plus spontanées dans les ego-documents implique de se poser de nombreuses questions : que faire d'une telle émotion transcrite sur la page ? Quelle place lui donner dans l'approche de la Terreur ? Pour comprendre les manifestations publiques dites de « joie », les problématiques de la révolte permettent d'en approcher les réalités comme les ambiguïtés.

Officielles, elles le furent assurément lorsque les manifestations de joie ne devaient s'exprimer que dans le cadre de réjouissances forcées, par exemple après l'exécution de députés Girondins ou lors d'exécutions capitales. Dans cette « joie » officielle, la Convention y voyait des marques d'approbation à l'égard de la politique jacobine mais dans une ville proscrite, forcer à se réjouir permettait aussi d'inculquer l'idée d'une colère essentielle face au risque de modérantisme. Pourtant, si l'on suit la définition historique de la révolte, ces expressions d'enthousiasme imposé ne sont pas des actes de « révolte » à proprement parler puisque pour les autorités, ces marques de joie ne signifient absolument pas la volonté d'un changement partiel ou la restauration d'un ordre ancien, bien au contraire. Elles doivent toutes être les actes d'une révolution puisqu'elles doivent sceller un bouleversement profond, politique et sociétal². « On peut envisager que la révolution naisse d'une révolte, qu'elle soit en fait une révolte qui a réussi », écrit Jean-Pierre Poussou³. Or, pour que dure une telle réussite, il faut en entretenir les braises en forçant les citoyens à manifester une joie sans pour autant qu'ils la ressentent. D'autre part, au cours de l'été 1794, d'autres joies plus spontanées éclatèrent à Bordeaux, notamment lors des exécutions des responsables de la Terreur. Si la nouvelle du 9 Thermidor fut timidement accueillie, l'exécution du président de la commission militaire, Jean-Baptiste Lacombe, fut vécue

¹ Une thèse de doctorat est en cours sous la direction de Michel Figeac sur la joie publique dans la vie politique de 1715 à 1792.

² Poussou J.-P., « Le jeu complexe des révoltes et des révolutions à la fin du XVIII^e siècle », dans Poussou J.-P., (dir.), *Le bouleversement de l'ordre du monde. Révoltes et révolutions en Europe et aux Amériques à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Sedes, p. 21-87. Jean Nicolas, *La rébellion française, Mouvements populaires et conscience sociale, 1661-1789*, Paris, Seuil, 2002.

³ Poussou J.-P., *Ibid.*

comme une étrange colère teintée de joie sanguinaire où les Bordelais se révoltèrent contre les chefs de la Terreur. Il n'est alors plus question d'expressions de joie contraintes mais bien d'une cathartique « joie cannibale ». Elle invite à réfléchir sur les révoltes suscitées par la révolution dans le but de revenir à un ordre politique plus modéré.

En croisant les sources, des procès-verbaux de la municipalité aux ego-documents, l'historien approche tant une perception qu'un vécu inédits des « joies » feintes ou réelles des Bordelais. Une réflexion préalable sur les traces de la « joie cannibale » dans les ego-documents permettra d'en apprécier leur interprétation. Toujours relatives sous les plumes, elles permettent néanmoins d'aborder les moyens d'un pouvoir coercitif qui faisait de la révolte un acte dangereux et de la joie civique l'expression du conformisme. Enfin, si la « joie cannibale » fait appel à des critiques méthodologiques, elle reste, pour le mois d'août 1794, la marque d'un ultime sursaut de révolte populaire.

I. Écrire la joie... ou la peur ? L'existence d'une « joie cannibale » au prisme d'un regard fantasmé des mémorialistes

L'utilisation des ego-documents pour traquer l'émotion de joie invite préalablement à quelques réflexions¹. Les mémoires des girondins sont avant tout des témoignages cherchant à s'auto-justifier ou à stigmatiser leurs ennemis². En écrivant leur expérience, ils font du peuple bordelais l'acteur principal de ce qu'ils considèrent comme le paroxysme de la barbarie révolutionnaire. À la lecture de leurs mémoires, ce n'est pas seulement la colère populaire qui frappe leurs souvenirs puisque des manifestations aussi furieuses que fugaces apparaissent sous le nom de « joie cannibale ». À les en

¹ Petiteau N., *Écrire la mémoire. Les mémorialistes de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Les Indes savantes, 2012, en particulier p. 9 et 110. Luzzato S., *Mémoires de la Terreur. Vieux montagnards et jeunes républicains au XIX^e siècle*, Lyon, PUL, 1991. Gérard A., *La Révolution française, mythes et interprétations 1789-1970*, Paris, Flammarion, 1970, p. 33.

² Mathan A. de, « Des pierres pour Saturne. Une relecture des Mémoires des Girondins », *AHRF*, *op.cit.*, p. 165-188.

croire, les condamnations judiciaires ou les exécutions sur la place de la Révolution étaient alors de joyeuses hystéries¹.

Le pourtour de l'échafaud participait à une pédagogie de la colère légitime puisque c'était là que pouvait s'exprimer la révolte contre l'ordre ancien et plus particulièrement contre ses incarnations². À ce propos, l'exécution du maire François Armand Saige le 23 octobre 1793 est un exemple probant des liens si ténus entre la colère et les manifestations de joie perçues par les mémorialistes après l'exécution. Suspecté de fédéralisme, l'ancien maire de Bordeaux incarnait le parfait suspect. En effet, plus un suspect concentrait les valeurs de l'Ancien Régime, plus il était voué à l'opprobre public et à l'exécution et en cela, François Armand Saige répondait particulièrement bien à tous les critères de la réussite sociale de l'ancien temps : ancien avocat général au Parlement, riche de dix millions de livres, maire de Bordeaux de 1791 à 1793, il représentait toutes les caractéristiques d'une classe sociale honnie³. Prévue le 25 octobre 1793, son exécution devait être l'une des premières victimes de la commission instaurée seulement deux jours plus tôt. Pour toutes ces raisons, la mise à mort de François Armand Saige se devait de frapper l'imaginaire bordelais. De ce fait, les témoignages se rejoignent et permettent de reconstituer un récit historique de plusieurs perceptions des manifestations de « joie cannibale ».

De son grenier près de la rue des Menuts, Abraham Furtado entend la place se remplir, il perçoit alors les « applaudissements d'une populace de cannibales qui [allait] se repaître du spectacle de sa mort »⁴. Tout près, à l'angle de la place Nationale, Pierre Lacour, enfermé avec sa famille. Ce jour-là, le couvreur de la maison devait arriver, preuve que lors

¹ Bernadau P., *Tablettes de l'Écouteur bordelais*, tome VI, p. 741, pour la condamnation du municipal Chaigneau-Jeruffet le 22 février 1793.

² Figeac M., « Noblesse et révolution », dans Poussou J.-P. (dir.), *op.cit.*, p. 172. Il explique que lorsque les condamnations étaient multipliées par deux à Bordeaux dès 1794, celles des nobles étaient multipliées par trois.

³ Rulhière K., *Suspects et suspicion sous la Terreur à Bordeaux*, T.E.R., Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 1998, plus particulièrement sa typologie des suspects p. 71-93.

⁴ Furtado A., *Mémoires d'un patriote proscrit*, dans Mathan, A. de, *Mémoires de Terreur : l'an II à Bordeaux*, Bordeaux, PUB, 2002, p. 82.

des exécutions, la vie malgré tout continuait. Quelques minutes passent et la charrette arrive. Non loin de là, Jean-Baptiste Brochon traverse la place lorsqu'il voit alors l'échafaud dressé, entouré de lampions. Il n'est pas à cinquante pas de la place. Puis dans ces murmures survient le sinistre silence lorsque tombe le couperet. « Le peuple en grand nombre qui environnait l'échafaud fit retentir la place de ses acclamations et de ses cris de joie. Je fus saisi d'horreur »¹, confie Jean-Baptiste Brochon. Il ne fut d'ailleurs pas le seul puisque prostré chez lui, Pierre Lacour explique que ce jour-là, le couvreur avait profité de son travail sur le toit pour assister à l'exécution : « Après avoir fini sa besogne et probablement mêlé ses cris à ceux de la populace, le couvreur descendit et s'arrêta afin de nous raconter ce qu'il avait vu »². Pendant ce temps, l'oreille encore aux aguets, Furtado conclut pathétiquement :

« Cette multitude d'hommes arrêtant leurs bienfaiteurs, leurs voisins, leurs concitoyens, les suivant en prison, au tribunal, à l'échafaud, applaudissant avec une joie féroce à ces sanglantes tragédies me semblait d'une nature différente et devenait pour moi une énigme inexplicable »³.

Que retirer de ces témoignages épars et pourtant si proches ? Les marqueurs de présence, par la vue ou par l'ouïe attestent selon eux de la valeur de leur témoignage mais l'existence de cris qualifiés de « joie » après l'exécution invite à considérer deux éléments. D'une part, tous trois appartiennent à la bourgeoisie modérée, convaincue des idées girondines et par conséquent victimes directes ou non du Comité de salut public. L'utilisation de l'expression de « joie féroce » ou parfois de « joie cannibale », en tout cas la mention de « cris de joie » à la vue de l'exécution interroge le sens d'un tel oxymore. Avec ces mots, les mémorialistes livrent tous une peur viscérale du populaire⁴. L'épithète « cannibale » construit la fiction monstrueuse d'un peuple égaré et canaille, confirmant par là ce

¹ Brochon J.B., *Histoire de mon arrestation et des événements qui me sont arrivés depuis la Société des Jeunes Gens*, dans Mathan A. de, *Mémoires de Terreur...*, *op.cit.*, p. 152.

² Lacour P., *op.cit.*, p. 25-26.

³ Furtado A., *op.cit.*, p. 83.

⁴ Mouysset S., *art. cit.*, p. 24.

dont ils ont toujours été eux-mêmes convaincus : le peuple est destructeur et ils en paient le prix fort, chacun à leur manière¹. Pour ces lecteurs des Lumières, l'amertume du souvenir ou de la réclusion devient une véritable critique de la nature humaine puisque le champ lexical de la barbarie prouve la hantise des mémorialistes de voir détruits les principes fondateurs de *leur* Révolution. En utilisant les termes de « joie cannibale », ces contemporains prouvent qu'ils ne comprennent plus l'entreprise révolutionnaire de 1793-1794 mais ils en font aussi un signe de leur haine légitimée contre le bas de la hiérarchie sociale. L'anthropophagie ne sert ici que leur jugement d'un combat populaire destructeur de la Révolution envisagée en 1789-1791. Sous leur plume, l'emploi d'un tel oxymore réduit donc la violence jacobine à des révoltes médiocres, sanguinaires, sans valeur ni projet.

Si prétendre à l'existence d'une joie populaire aux exécutions livre davantage les angoisses sinon la colère des mémorialistes face aux dérives révolutionnaires que la réalité, leurs témoignages servent aussi l'historien de la révolte, précisément lorsque ce dernier entend réfléchir sur les moyens coercitifs des jacobins pour créer un consensus face aux menaces girondines.

II. Être forcé de se réjouir à la mort des ennemis : consentir à la Terreur par des marques de joie publique

La prudence avec laquelle doivent se lire les mémorialistes en question se confirme par le contexte du printemps 1793. À Bordeaux, aucune opposition à la Montagne ne s'affirma ouvertement après la fermeture du *Café National* en mars mais il faut considérer que l'opinion qui avait soutenu le groupe des « Girondins obscurs »² restait muselée et n'allait certainement pas assister aux exécutions et encore moins crier

¹ Chappey J.-L., « La Révolution française dans l'ère du soupçon. L'enjeu des mémoires révolutionnaires », dans *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°65, 1996, p. 63-76, en particulier p. 71.

² Cavignac J., « À la recherche des Girondins obscurs », dans *Les Révolutions en Aquitaine : de Montesquieu à Frédéric Bastiat*, Bordeaux, FHSO, 1990, p. 325-330.

son enthousiasme. En dépit des attentions et des succès jacobins à l'égard des demandes publiques¹, il semble que cette « joie cannibale » sous la plume des mémorialistes n'était en réalité le fait que d'un groupuscule plus ou moins indépendant. Il est en effet difficile d'envisager une approbation un tant soit peu libre de ces Bordelais qui acclament après l'exécution. Ces acclamations ne survenaient qu'en un temps prévu, lorsque le cadavre symbolisait la justice populaire. Pierre Lacour restitue les bruits qui semblaient mécaniques :

« on pouvait entendre le bruit sinistre que faisait le coup fatal en tombant sur les victimes que le tribunal révolutionnaire envoyait à l'échafaud. Le coup était d'autant plus distinct qu'ordinairement, au moment de l'exécution, la foule qui couvrait la place Dauphine observait un profond silence auquel succédait, immédiatement après l'exécution, le cri forcené de "Vive la République" et d'autres vociférations insensées »².

Ce silence suivi des acclamations participait directement à la mise en scène de la Terreur. Destinée à frapper l'imagination de chacun, la mise à mort devait susciter des signes d'approbation théorique pour la politique jacobine³. Une telle discipline illustre le contrôle de la violence par l'État tel que l'explique Jean-Clément Martin⁴. Choisir les temps de l'approbation était particulièrement important pour un pouvoir en construction. C'est ainsi que les réjouissances forcées furent un moyen de contrôler la violence, susciter l'assentiment

¹ Les Jacobins bordelais avaient su se faire apprécier de la population en répondant à un certain nombre d'urgences, par exemple en mettant au point des comités d'aide aux infortunés. Soulignons aussi qu'à la différence d'autres groupes politiques, l'attention des jacobins aux préoccupations économiques et sociales du peuple fut un de leurs moyens politiques d'accéder et de renforcer leurs influences politiques. Voir à ce sujet Burstin H., *Révolutionnaires, Pour une anthropologie politique de la Révolution française*, Paris, Vendémiaire, 2013, p. 103-150 et *L'invention du Sans-Culotte, Regard sur le Paris révolutionnaire*, Paris, Odile Jacob, 2005, p. 75-80.

² Lacour P., *op.cit.*, p. 25.

³ Notons que ces cris succèdent au *Salve Regina* entonné par la foule en signe d'approbation à la justice monarchique lors des exécutions publiques. Voir Jean Nicolas, *op.cit.*, « Émotions d'échafauds », p. 379-386.

⁴ Martin J.-C., *Violence et révolution, Essai sur la naissance d'un mythe national*, Paris, Seuil, 2006, p. 213-215. Gueniffey P., *La politique de la Terreur, Essai sur la violence révolutionnaire, 1789-1794*, Paris, Fayard, 2000, p. 25.

consensuel, surtout lorsque périssaient d'autres symboles ennemis.

Après l'exécution des députés bordelais Guadet, Salles et Barbaroux les 17 et 25 juin 1794, Pierre Lacour explique que les Bordelais reçurent l'ordre de donner des marques de joie dans les rues de la ville :

« il fallut prouver son civisme et ses sentiments de fraternité républicaine à la manière des premiers chrétiens. On exigea que tous les citoyens, et partout le même jour, à la même heure, habitants et locataires de chaque maison soupassent dans la rue. Les tables furent mises devant la porte de chaque maison. On mangea en vue de tous, en laissant aux voisins et aux passants quels qu'ils fussent la liberté de prendre part à ces agapes, de trinquer avec vous malgré vous, et de boire à vos dépens au salut de la République une et indivisible. [...] Indépendamment du repas, il fallait illuminer en l'honneur d'une si bonne fête, et comme il faisait un peu de vent ce soir-là, nous entourâmes les chandelles placées sur les croisées, de grandes feuilles de papier à dessiner, bleues, blanches et rouges »¹.

Précieux témoignage que celui-ci puisqu'il décrit l'existence de manifestations d'une joie officielle qui devaient rigoureusement répondre au civisme républicain. En 1793, l'exigence d'un repas civique et des illuminations sont des réjouissances tendant à exprimer une fraternité exclusive². Après l'exécution des Girondins, forcer les citoyens à manifester une joie de façade revenait à les contraindre à faire acte d'indignation devant leur prétendu fédéralisme. N'oublions pas, en effet, qu'à l'été 1794, la contrainte était alors à son paroxysme. Dans ce cas, ordonner des marques de joie implique d'en vérifier les expressions. Ce soir-là, la surveillance fut active puisque des inspecteurs secrets parcouraient les rues pour repérer les maisons qui n'étaient pas illuminées et où l'on ne trinquait pas. Dans le cas de Lacour, ce fut l'inspecteur Brochard qui passa. Acteur au Théâtre de la République, Brochard était connu de Lacour père et sut se forger l'image d'un patriote exalté. Tout en inspectant la rue, il vint à leur table :

¹ Lacour P., *op.cit.*, p. 77.

² David M., *Fraternité et Révolution française, 1789-1799*, Paris, Aubier, Coll. Histoire, 1987, p. 107-197.

« il remarqua la modeste illumination tricolore de nos croisées ; l'idée lui plut et, après avoir échangé quelques observations, il passa outre en descendant la rue du Palais Gallien ».

L'indignation pour tout modérantisme devait doublement s'exprimer dans l'espace public : par les exécutions, puis par toutes les marques de réjouissance conformes au jacobinisme fêté. Après l'exécution des menaces fédéralistes, ces marques de réjouissance prouvaient la nécessité pour le Comité de salut public et la Convention d'imposer une unité nécessaire, de manière plus pratique que doctrinale¹. Aussi éprouvantes dussent-elles être, ces manifestations de joie étaient le rappel d'une constante et nécessaire révolte contre toute déviance à la politique montagnarde.

Dans la perspective d'une concorde nécessaire, les manifestations traditionnelles de la joie publique exigeaient l'expression d'une révolte heureuse contre les girondins. Toutefois, cet ordre imposé n'était pas pour autant un ordre accepté, y compris pour les plus humbles parce que c'est aussi ce conformisme public qui explique le sursaut de révolte du mois d'août 1794².

III. Officielle ou « cannibale » : la joie populaire, de la colère à la délivrance

Le 15 thermidor an II, au Conseil général de Bordeaux, le maire Pierre Thomas tient dans ses mains deux missives venues de Paris. La première contenait le détail de la conjuration de Robespierre et de ses complices tandis que la seconde précisait la punition prévue par la justice nationale. Les jacobins bordelais ignoraient ce qui s'était passé à Paris et la chute de Robespierre ne devait être qu'une stupéfaction supplémentaire, ce qui explique sans doute que comme des milliers d'autres adresses, celle de la municipalité bordelaise

¹ Ozouf M., *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976. Voir également pour les questions des rapports entre fête et pouvoir, de société et d'unanimité l'étude de Yannick Butel, *Fêtes et divertissements en Bordelais au XVIII^e siècle*, T.E.R. multigr., Université de Bordeaux III, 1978, p. 25-153.

² Arasse D., *La guillotine et l'imaginaire de la Terreur*, Paris, Flammarion, 1987, p. 140.

assurait la Convention de la fidélité des signataires bordelais et exprimait de sincères félicitations¹. Rappelons que les citoyens bordelais étaient toujours proscrits, que la ville restait tributaire des sections montagnardes pour son approvisionnement et que les lois du 22 prairial étaient plus que jamais d'actualité. Du reste, si Robespierre et ses partisans venaient d'être éliminés, les vainqueurs de Thermidor ne se réclamèrent jamais de la volonté de changer la nature du gouvernement. Bordeaux n'avait donc aucun autre moyen de s'exprimer que celui d'approuver. Ainsi, le champ lexical de la joie publique dans cette adresse n'est certainement pas dû à la hâte du greffier. Après la lecture, le corps municipal délibéra pour « faire connaître [à la Convention] les sentiments de joie qui ont animé les citoyens de cette commune à la première nouvelle de ce grand événement », écrit le greffier. Non équivoque, la lettre se veut enthousiaste et la plume toute gorgée de la joie des Bordelais :

« il serait difficile de vous peindre l'enthousiasme, l'énergie et la reconnaissance de nos concitoyens, en apprenant vos efforts généreux contre les nouveaux tyrans, et votre révolution sublime de sauver la liberté ou de vous ensevelir avec elle. Citoyens législateurs, le peuple de Bordeaux [...] se félicite de venir le premier déposer dans votre sein les témoignages de sa joie et de sa reconnaissance ; [...] Vive la République ! Vive la représentation nationale ! »²

L'adresse use et abuse de l'image de Bordelais heureux, utilisant ainsi la joie abstraite et prétendue des citoyens pour prouver un « suivisme » exigé du Comité du salut public³. Au-delà de la rigueur officielle, force est de constater qu'aucun ego-document ne mentionne un élan d'enthousiasme. Pas même Pierre Bernadau ne souffle mot d'une telle nouvelle. Ce silence était celui d'un peuple meurtri, figé dans l'angoisse des

¹ AMB (Archives Municipales de Bordeaux), D 110, f°96-97.

² Guilhaumou J., *L'avènement des porte-parole de la République (1789-1792)* et plus particulièrement sa conclusion « Un changement de souveraineté et de sensibilité », Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 1998, p. 249-261 ; Baecke A. de, « Apprivoiser une histoire déchaînée, dix ans de travaux historiques sur la Terreur (1992-2002) », dans *Annales, Economie, Société, Civilisation*, Paris, EHESS, n°4, juillet-août 2002, p. 862.

³ Martin, J.-C., *Violence et révolution...*, *op.cit.*, p. 213-215.

nouvelles parisiennes. Les représentants en mission étaient toujours là, le tribunal révolutionnaire toujours opérationnel, les fêtes toujours autant rigides et cérémonielles¹. La joie tant vantée dans l'adresse n'était qu'une image d'Épinal d'un discours autant faux qu'officiel. Il n'empêche. La joie publique servait encore à la bonne image d'un consensus fédérateur et constructif. Pourtant, le 9 thermidor mit fin à l'union entre le peuple et ses représentants. La violence de la désunion prouva combien elle avait été mythique : les manifestations de joie, toujours factices parce que coercitives, n'avaient été que l'expression de la passion de la conformité inhérente à la communication imaginaire entre le gouvernement et le peuple – proscrit, de surcroît². En effet, douze jours plus tard, la joie de papier devint une étrange joie sanglante, comme un ultime sursaut de leur véritable colère.

La réaction thermidorienne laissait peu de chance à tous ceux qui incarnaient la Terreur³ et le nom de Jean-Baptiste Lacombe résonnait déjà comme celui d'une victime⁴. Rapidement jugé par une commission militaire, il fut exécuté le 14 août 1794 et, à bien des égards, sa mort illustra cette « joie cannibale » si souvent évoquée. L'empressement autour de l'échafaud, la « joie » populaire au moment de la décapitation sont des signes d'une véritable révolte contre l'ordre établi par Lacombe.

« Autant le nom de ce monstre avait été l'objet d'une terreur générale, autant sa condamnation à mort devint le sujet du contentement universel. [...] Jamais on n'avait vu une telle affluence pour voir tomber la tête d'un criminel. Il avait été adoré de la populace, il en devint l'exécration [...] », constate Abraham Furtado⁵. L'avocat Bernadau et le procès-verbal de la

¹ Citons l'anniversaire du 31 mai 1793 en prairial an II, la fête du 20 prairial an II. Ces deux cérémonies illustrent la méticulosité cérémonielle et la rigidité des discours. Voir à ce propos ce qu'en dit P. Bernadau dans sa chronique, tome VII, p. 26 et 27.

² Furet F., *Penser la Révolution*, Paris, Gallimard, 1978, p. 95-98.

³ Brunel F., *1794 Thermidor, La chute de Robespierre*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1989, p. 120-126. Baczko B., *op. cit.*

⁴ Bécamps P., *La révolution (1789-1794)*, J.B.M. Lacombe, *Président de la Commission militaire*, Bordeaux, éditions Bière, 1953.

⁵ Furtado A., *op.cit.*, p.126.

municipalité permettent d'approcher une telle « jouissance vengeresse »¹. Aucune des deux sources ne tait l'indécence d'un peuple qui verse dans une animalité choquante. Sur le cours Messidor, jusqu'à la place Nationale, Lacombe « fut accablé d'injures et couvert de boue, même en présence du Tribunal où il a eu beaucoup de peine à faire entendre une justification maladroite »². Sans conteste, les signes de la colère publique éclatent ici. Quelques lignes plus loin, l'avocat explique combien « le peuple a montré la plus grande joie de son supplice et l'aurait exécuté lui-même s'il n'y avait eu une bonne garde [puisque] on s'est précipité sur ses débris sanglants qui ont été traînés, par la rue, jusqu'au cimetière de la Chartreuse. Quant à sa tête, on l'emportait du côté des Chartrons au bout d'une pique, en chantant »³.

Pendant ce temps, le greffier municipal note que « plusieurs citoyens se sont jetés sur son cadavre, et lui ont fait des outrages peu honorables »⁴. Cathartique, cet excès de violence le fut sans doute. Mais se jeter sur la dépouille d'un tel homme exprimait aussi toute la colère longtemps refoulée⁵. Deux remarques s'imposent ici. En premier lieu, on retrouve ici l'archaïque tradition du massacre⁶. En cherchant à s'emparer du corps de Lacombe, les Bordelais s'approprient cette mise à mort en outrageant son cadavre. Ensuite, les manifestations de cette « joie cannibale » illustrent un cas de révolte suscitée par et contre la politique de la Terreur. Dans son ouvrage sur la politique de la Terreur, Patrice Gueniffey distingue la violence populaire et la Terreur. Là où la violence populaire ne cherche que la mort du coupable, la Terreur idéologise l'élimination de l'ennemi par la violence en vue de paralyser ses potentialités⁷.

¹ Arasse D., *op.cit.*, p. 125-131.

² Bernadau P., *op.cit.*, tome VI, p.741.

³ Bernadau P., cité dans Mathan A. de, *Mémoires de Terreur... op. cit.*, p. 216.

⁴ AMB, D 110, f°135-136.

⁵ Brochon J.B., *op.cit.*, p. 170. À l'inverse, le Comte de Paroy nous livre un témoignage inédit de Lacombe, voir *Mémoires du Comte de Paroy...*, *op.cit.*, p. 377. Si Lacombe détestait les élites d'Ancien Régime, il se montrait plus clément à l'égard des nobles n'ayant aucun passé bordelais.

⁶ Pour une réflexion méthodologique sur ces comportements, voir Corbin A., *Le village des cannibales*, Paris, Flammarion, 2008.

⁷ Gueniffey P., *La politique de la Terreur...*, *op.cit.* p. 25.

Dans notre cas, il ne s'agit donc pas seulement d'un acte de violence populaire parce que si sa mort est leur finalité, les émeutiers cherchent surtout à annuler le calcul politique que Lacombe incarnait, c'est-à-dire tout le système de la Terreur. La victime fut certes *la* cible mais sa mort devait signer l'arrêt définitif de l'idéologie de la peur paralysante¹. De surcroît, ses manifestations sont organisées : la tête est promenée au bout d'une pique, un cortège suit son porteur, le chemin n'est pas laissé au hasard mais va au contraire de section en section puis sur les quais de la Garonne, le tout en chantant. La mort est montrée, dans l'espace public, aux yeux de tous, pour signifier l'acte populaire qui n'est plus seulement colère mais justice. Enfin, comme au cours d'un grand nombre de révoltes, au déclenchement soudain de la violence suit rapidement le retour au calme, véritable symptôme de la violence des foules². Cette « joie cannibale » est donc doublement la manifestation d'une révolte : révolte rétroactive³ quand elle veut punir et révolte revendicatrice lorsqu'elle exprime, par la violence, la volonté d'un retour à une harmonie politique plus modérée. De plus, en exprimant leur haine par des manifestations courantes de la joie publique (groupement, cortège, chant, cris d'enthousiasme) les Bordelais prouvent que celle-ci ne se déliait jamais de violence et nécessitait pour cela le strict contrôle de la violence par l'État⁴. À ce propos, le maire leur fit remarquer leur indécence. Et le greffier de rajouter : « ils ont eux-mêmes à sa sollicitation rapporté la tête de Lacombe au lieu où ils l'avaient prise [...] »⁵.

¹ *Ibid.*

² Münch P., « La foule révolutionnaire, l'imaginaire du complot et la violence fondatrice : aux origines de la nation française (1789) », *Conservées mémorielles*, 2010, <http://cm.revues.org/725>. Rudé G., *La foule dans la Révolution française*, Paris, Aubier, 1983 ; Lefebvre G., « Les foules révolutionnaires » dans *La Grande Peur de 1789, suivi des foules révolutionnaires*, Paris, Armand Colin, 1988.

³ Dans le sens où les conséquences de ces manifestations eurent des conséquences par la suite sur la perception et la considération de la dictature jacobine instaurée depuis début 1793. À titre d'exemple, pensons aux discours thermidoriens ou au positionnement politique des acteurs de la Terreur, comme Jean-Lambert Tallien dans le cas de Bordeaux.

⁴ Martin J.-C., *op.cit.* p. 213-215.

⁵ AMB, D 110, f^o 135-136.

Dans les mécanismes populaires de la révolte, la colère du moment et la joie d'en finir ne sont donc jamais deux émotions indépendantes. La haine proférée dans les cris évoque ce désir de justice que le peuple doit accomplir lui-même, tandis que les expressions brutales et dénaturées de la joie d'en finir, expriment cette volonté de régénérer, d'aller de l'avant et d'espérer.

Au terme de cette étude, le phénomène de « joie cannibale » invite à une approche multi-scalaire des manifestations populaires. En premier lieu, un travail sur la nature des sources nécessite de considérer le regard angoissé des mémorialistes. Bien des années plus tard, en se rappelant ces manifestations de « joie », leur plume ne ressuscitait pas tant la réalité que les bruits désolants d'une république à la dérive, la joie cannibale était pour eux la preuve pathétique que la révolution était réduite à de médiocres révoltes populaires, perdant ainsi son sens originel. Malgré cela, c'est dans l'écriture d'un tel constat que s'approche l'idée de révolution et de révolte vécue par les citoyens. Autour de l'échafaud ou lors des réjouissances forcées, les manifestations de joie étaient au service d'un pouvoir qui ne tolérait pas la moindre déviance. Pour les Montagnards, il s'agissait là davantage d'actes de révolution que d'actes de révolte à proprement parler. Puis, lorsque ces expressions purent se détacher des exigences jacobines après le 9 Thermidor, elles prirent la forme d'une véritable révolte contre les excès de la Terreur.

L'écriture d'une prétendue joie populaire servait donc un regard désabusé *a posteriori* tandis que ses manifestations coercitives soutenaient le consensus nécessaire au pouvoir après l'élimination des Girondins. Enfin, cruelles et cathartiques, ses expressions firent partie des logiques de la révolte après Thermidor.

Ce ne fut que le 2 novembre 1794 que le décret de proscription fut annulé et l'amnistie générale accordée. La lettre de la municipalité révèle une joie publique¹ durant laquelle il faut se forcer à « faire bientôt sécher ses larmes »², confie

¹ AMB, D 145, f°14.

² Bernadau P., *Tablettes...*, tome VII, p. 62.

Bernadau. Manifestement, la joie restait ambivalente parce qu'aux révoltes étouffées, succédait désormais l'amertume des lendemains de colère. Pour toutes ces raisons, la joie populaire, dite « cannibale », biaisée, forcée, ou sincèrement éclatante fut bel et bien une actrice de l'histoire de la révolte ... et de la Révolution.

Pauline VALADE
Doctorante en Histoire Moderne,
CEMMC-Université Bordeaux Montaigne

Révoltes paysannes, révolution des campagnes : Périgord, hiver 1789-1790.

La question des mouvements paysans de l'hiver 1789-1790 a fait l'objet de plusieurs études, de P. Caron¹ à H. Delpont² en passant par Y.M. Bercé³ et J. Boutier⁴. L'intérêt de ces travaux est de choisir l'échelle régionale et un éclairage chronologique situé dans le long terme des révoltes paysannes d'Ancien Régime. Nous avons opté ici, après G. Bussièrès⁵ pour la grande échelle qui facilitait une approche analytique⁶. Nous nous proposons donc de partir de l'étude du mouvement paysan dans l'espace restreint qui s'étend entre les rives de la Dordogne et celles de l'Isle pour en décrire la nature et surtout les mutations, de l'attaque des châteaux à la révolution des villages, ce que nous avons qualifié de « carnaval de la liberté », notamment dans sa phase la plus active, celle des trois semaines qui séparent le 24 janvier du 10 février 1790.

Cette approche, dans la thématique où nous installe ce colloque, doit évidemment nous amener à questionner une révolte qui s'intègre dans une dynamique révolutionnaire locale et dont nous chercherons à situer la place dans les grands débats nationaux de l'heure (devenir des droits seigneuriaux, question des campagnes) mais aussi le rôle de tournant de l'évolution politique locale.

¹ Caron P., « Le mouvement antiseigneurial de 1700 dans le Sarladais et le Quercy, *Bulletin d'histoire économique de la Révolution Française*, Paris, 1912, p. 353-386.

² Delpont H., *La Victoire des Croquants. Les révoltes paysannes du Grand Sud-Ouest pendant la Révolution (1789-1799)*, Nérac, Les Amis du Vieux Nérac, 2002.

³ Bercé Y.-M., *Croquants et nu-pieds, les soulèvements paysans en France du XV^e au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1974.

⁴ Boutier J., « Jacqueries en pays croquant. Les révoltes paysannes en Aquitaine (décembre 1789-mars 1790) », *Annales E .S.C.*, Paris, 1979, p. 760-776.

⁵ Bussièrès G., *La Révolution en Périgord*, P.L.B., Le Bugue, 1989 (Paris, 1877).

⁶ Mandon G., *1789 en Périgord. Révolutions et chemins de la liberté*, Bordeaux, Sud-Ouest, 2012.

I. De l'attaque des châteaux au mouvement des paroisses : un « carnaval de la liberté »

1. Conjonctures

Le mouvement des campagnes de l'hiver 1789 nous paraît devoir être éclairé par deux données essentielles.

Il faut d'abord s'arrêter sur l'état politique du département fin 1789. Il oppose deux situations de part et d'autre de cette frontière traditionnelle qu'est, en Périgord, l'axe fluvial Vézère-Dordogne. Au nord, dans ce qui correspond à la sénéchaussée de Périgueux, les effets combinés de la révolution municipale et de la Grande Peur ont joué à fond. Le conseil permanent des communes de Périgord installé au consulat aux côtés de l'ancienne municipalité, le 23 juillet 1790, s'évertue à construire une confédération des communes qui se dotent de comités et de gardes nationales. C'est le point de départ de luttes politiques intestines qui entretiennent, durant l'automne, une conjoncture d'affrontements notamment au sein des gardes nationales, d'abord confiées à des notables, voire à des nobles de plus en plus contestés. L'intervention de la maréchaussée dans ces affrontements accélère les effets d'exaspération. Au Sud, la révolution municipale, même si elle s'est traduite par la naissance d'une institution nouvelle à Sarlat, la Chambre électorale, a surtout vu les élites citadines, très présentes dans le processus de l'automne 1788 pour la renaissance des états du Périgord, organiser leur contrôle des campagnes (notamment sur les questions frumentaires et la rumeur) qui sont, dès lors, maintenues dans les modes d'organisation communautaires d'Ancien Régime.

En second lieu, l'affrontement autour des droits seigneuriaux entre, à l'automne 1789, dans sa troisième phase. La première est à rechercher dans le mouvement séculaire de lutte paysanne, tel qu'il apparaît d'abord à travers les archives judiciaires. Ce que nous indique, notamment, la chronologie des procès bergeracois¹ témoigne à la fois de la vigueur de

¹ *Collection des Inventaires sommaires des archives départementales de la Dordogne antérieures à 1790*, Archives civiles, série B, 2^e partie. Voir notamment de

l'affrontement et de la manière dont s'y entrelacent refus des redevables d'une part et organisation des rentiers de l'autre à travers la réfection des terriers. En second lieu, la conjoncture courte met en scène l'affaire du notaire limousin Virideau qui se targuait de disposer dans son étude d'un grand nombre de titres primitifs du Périgord remontant au quinzième siècle, elle prit une grande ampleur autour de 1787-1788¹. L'écho qu'elle eut auprès des autorités nationales, les références qu'on en trouve dans les cahiers de doléances, montrent qu'elle vérifie, chez les redevables, l'idée d'une crue arbitraire de ces droits et accentue l'exigence de la production des titres primitifs. Enfin, la circulation des informations et, surtout, des rumeurs à l'automne 1789 sur les décrets des 5 et 11 août, eut un nouvel impact quand, à partir de novembre, l'assemblée nationale imposa l'enregistrement de ses textes par les structures municipales de tous ordres. Or on sait, comme Taine l'a beaucoup souligné, quelle impression fit aux yeux des paysans et surtout des catégories intermédiaires, l'affirmation que « le système féodal est irrévocablement aboli », affirmation après laquelle les distinctions entre droits personnels et droit réels avaient peu de poids pour les redevables. D'où les mots d'ordre de grève de la rente, criés en place publique au moment de l'ouverture des recettes seigneuriales².

2. Les phases du mouvement de la Dordogne à l'Isle

L'étude du mouvement suppose que l'on fasse état de la diversité et des lacunes des sources. L'étude factuelle s'appuie, pour l'essentiel, sur les actes judiciaires d'une maréchassée qui n'affronte pas le mouvement mais en organise la répression et conduit les informations successives à partir de Sarlat puis de Périgueux. Le contenu du dossier issu du Comité féodal qui rassemble surtout les témoignages provoqués dans le cadre de l'action conduite par le président de la Chambre des vacations de Bordeaux doit être manié avec une infinie précaution tant il

1728 à 1788. Pour 1758-1788, soixante dix huit articles relatant des affaires de rentes pour la seule sénéchaussée de Bergerac.

¹ Archives Départementales de la Gironde, (ADG) C 3452

² Archives Départementales de la Dordogne (ADD) B 843

s'agit de « charger » les paysans¹. La combinaison à cela de sources mineures conduit à suivre les approches de H. Delpont sur l'ampleur d'un mouvement dans lequel toutes les victimes de paroisses touchées n'en appelèrent pas à la justice².

Premier ensemble de faits, l'attaque des châteaux a donné lieu à beaucoup d'exagération quant à ses conséquences. Retenons trois points. Géographiquement d'abord, les sources conduisent à repérer l'attaque de quelques dizaines de châteaux des frontières du Quercy à celles de l'Agenais et au Bergeracois. Aucune ne donne lieu à des affrontements violents, les défenseurs s'étant déjà retirés le plus souvent, ni à des destructions de grande ampleur. Aucun, en tout état de cause n'est brûlé. La « visite » des châteaux se fait finalement, comme à la Faurie ou à Boisse³, où nous avons des informations détaillées, par le cortège du village sous la conduite d'un de ses nouveaux chefs, issu de la catégorie intermédiaire (clercs, artisans, aubergistes, chirurgien). Les scènes les plus suggestives sont celles de la visite des greniers pour rechercher la rente « illégalement » perçue et faire régner la nouvelle loi : les paysans se font restituer leurs rentes comptées avec de nouvelles mesures (celle du seigneur étant réputée fausse) et ne prennent dans les greniers seigneuriaux que l'équivalent de ce qui a été versé, laissant au seigneur la propriété du reste de sa récolte⁴. Les paysans ne quittent le château qu'après avoir été régalez d'un banquet de pain et de vin accompagné parfois de lard et d'ail et d'un vin qu'ils choisissent eux-mêmes refusant en général celui de l'année. Le sommet de cette phase paraît se situer en décembre 1789, s'accompagnant d'une paralysie de la justice seigneuriale. La répression est quasi absente : la seule force qui puisse l'assumer est la maréchaussée qui n'a pas les moyens d'affronter des mouvements d'ampleur. Les gardes nationales urbaines semblent hors du jeu malgré le pacte confédéral sarladais et là où elles agissent, autour d'Issigeac, c'est dans la plus grande confusion⁵. Quant aux tribunaux dans

¹ Archives Nationales (AN), D XXIX, 3

² Delpont H., *La victoire des Croquants*, op. cit., p 81

³ ADD, B 842 et AN D XXIX, 64

⁴ AN, DXXIX, 3

⁵ ADD, B 842

le cas le plus visible, celui de la Faurie, c'est peu dire qu'ils fonctionnent mal : le dossier nous montre une série de ratés et, si l'on finit par procéder à des arrestations, les vices qui les entachent laissent l'impression d'un déni de justice.

On passe, fin janvier, à la seconde phase, celle du mouvement des villages. Il y a pourtant solution de continuité. L'événement repère est l'affaire de Sarlat du 15 janvier où quelques centaines de paysans des villages autour de Salignac viennent négocier la libération des trois paysans arrêtés à l'issue de l'affaire de la Faurie, aux portes de la ville sans qu'il y ait de preuve d'une quelconque invasion de celle-ci ! Ce qui nous intéresse davantage c'est que les communes concernées semblent respecter leur parole et s'abstiennent de grands mouvements. En revanche deux signes retiennent l'attention : c'est ici que l'enquête de mars auprès des curés atteste de la plus grande densité des mais (d'ailleurs le plus souvent encore en place) ; c'est du village situé le plus à l'ouest de la zone qui a participé à la descente sur Sarlat, Saint- Geniès, que démarre ce que nous pouvons qualifier de « mouvement des mais » tant leur plantation est, à tous points de vue, centrale dans l'événement. Sans développer ici les faits, nous retiendrons trois points. Dans les paroisses touchées, l'événement présente toujours les mêmes composantes : le premier acte en est la visite au château pour le don ou la confiscation de la girouette ; la seconde est la sortie ou le brûlement des bancs au son du tocsin ; le troisième est la plantation du mai surmonté de la girouette et portant sur ses branches les instruments de la perception de la rente. Le tout se termine par un banquet où les notables (curé, noble, bourgeois) sont mis à contribution.

L'ensemble se déroule de manière variable du sud au nord, de la Dordogne à l'Isle. La violence est présente dans les villages voisins de Salignac et sur la rive gauche de la Vézère : une minorité lance le mouvement et peut rencontrer l'hostilité notamment du curé. Le brûlement des bancs ajoute à l'impression de violence des villages en rive gauche de la Vézère et impressionne fortement sur l'autre rive, expliquant peut-être la phase d'unanimité que l'on y rencontre comme à Rouffignac. Les mêmes composantes restent mais selon un

rituel pacifié que conduisent les notables et le même scénario se retrouve dans les communautés voisines.

On pourrait évoquer un mouvement de sédition pour la région voisine de Vergt, au nord-ouest des précédentes. Mais la nouveauté se trouve ici dans le conflit qui divise le village sur l'acte initial, le brûlement des bancs. Le commandement de la garde nationale villageoise est l'enjeu d'un affrontement entre le parti qui, la dirigeant, protège les bancs et ceux qui voient, dans ce choix, une trahison voire une mise en danger du village qui serait visité par ses voisins et exige de nouveaux chefs. À noter que ces affrontements répliquent le modèle politique déjà mis en exergue pour la sénéchaussée de Périgueux en même temps que l'on se situe ici dans le Paréage, région de tradition de soulèvements soulignée par Y.M. Bercé¹.

3. Un carnaval de la liberté ?

Le mouvement des campagnes se situe, entre les Rois et Mardi gras, en pleine période de carnaval, c'est-à-dire qu'il s'inscrit dans un temps fort de la sociabilité rurale où réjouissances et inversion sociale, facilement subversives, se conjuguent. Dans ce nouvel épisode de fête et de révolte dont le mai est le centre de gravité, le banquet présente aussi un caractère politique. Il est intéressant de s'interroger pour savoir comment les gestes issus de la tradition sont au service de l'idéologie révolutionnaire de l'« An I de la Liberté ».

Élément souvent précurseur, la quête des girouettes porte un double sens. Le premier est celui de la libération du château dont l'image oppressive s'est affirmée au XVIII^e siècle où il a perdu son rôle protecteur². Signe de reddition politique de la noblesse lorsque, comme autour de Rouffignac, elle semble les livrer de bon cœur. La girouette, fichée au sommet

¹ Bercé Y.-M., « À propos des Croquants de le Roy ou de l'abbé Rocal : y a-t-il une mémoire des lieux ? », dans *Paysans du Périgord en révolte (XVII^e-XX^e siècle) : tous des Croquants ?*, Actes du Colloque de Saint-Saud Lacoussière (24 et 25 juin 2011), *Revue des Archives départementales de la Dordogne*, Périgueux, décembre 2012.

² Bercé Y.-M., *Croquants et nu-pieds*, *op. cit.*, p. 26.

du mai, annonce, nouvelle Bastille, le transfert du pouvoir et la libération du village.

Les bancs sont parfois seulement sortis mais leur brûlement devient systématique autour de Vergt. L'usage des bancs, contesté par le curé au XVIII^e siècle puis codifié par les fabriques, n'est plus seulement une pratique noble. Il oppose la population assise à celle qui reste debout ou dans la poussière comme le reproche un paysan de Salon : c'est au chef de la garde nationale qu'il se plaint « qu'il n'y avait pas assez de place dans l'église, qu'il s'était sali tant ses culottes que ses bas ». C'est bien d'égalité de droits qu'il est ici question.

Mais le symbole central est le mai. Son usage était-il fréquent auparavant? Ce qui est sûr c'est que la vague de février 1790 submerge le Sud du Périgord. On peut à ce sujet s'arrêter sur trois points. Le mai est d'abord la libération des redevances comme le rappelle le document suspendu à ses branches avec une plume et l'expression « quittance finale de toutes rentes ». Il acte ainsi une victoire et annonce un avenir d'exonération. C'est pourquoi il devient symbole de résistance pour les deux camps. Nous avons ainsi étudié le cas de Saint-Alvère où les lettres du régisseur montrent l'évolution du regard sur l'arbre, considéré de plus en plus comme signe révolutionnaire « Cet infâme mai », note le régisseur s'adressant au Marquis de Lostanges, « sera pour toujours un monument d'ingratitude contre vous ». Et un curé de signaler : « Ces mais sont toujours des signes d'insurrection et la place qu'ils occupent est *toujours* le point de ralliement des mauvais sujets »¹. Faut-il y voir, comme Michel Vovelle, « [l]a fusion promise à un grand avenir de la culture populaire et du mouvement révolutionnaire »² ou, comme Mona Ozouf, « le mai qui arrache la victoire à l'éphémère »³ ? Il devient, comme le soulignent certains curés dans l'enquête de mars, l'objet d'une confrontation démocratique quant à son enlèvement. Et

¹ Caron P., « Le mouvement antiseigneurial de 1790 dans le Sarladais et le Quercy », *art. cit.*

² Ado A., *Paysans en Révolution. Terre, pouvoir et jacquerie, 1789-1794*, Paris Société des Etudes Robespieristes, 1996 (Moscou, 1987).

³ Ozouf M., « Entre émeute et fête, l'hiver 1790 en Quercy » *L'homme régénéré, Essais sur la Révolution française*, Paris, 1989.

l'acharnement que mettent les autorités à le détruire montre bien son poids politique réel.

Les agapes sont un élément incontournable des mouvements, qu'il s'agisse de la visite des châteaux ou des manifestations qui accompagnent la plantation des maïs. Mais leur signification politique est forte : préparés grâce à la taxation des plus riches, volontaires ou forcés, ces repas visent à récompenser ceux qui ont effectué la « mise en ordre » salubre du village. C'est un lieu de fraternité construite mais aussi de dénonciation de ceux qui sont « moins frères que les autres »¹. Ils sont dénoncés, faute de mieux, dans l'enquête Dudon², comme le témoignage des orgies d'un peuple en folie qui, en pleine période de disette, gaspille les denrées essentielles : « les denrées gaspillées en une semaine eussent suffi pour nourrir le canton un mois et demi », s'exclame le comte de Mirandol. Son voisin, La Valette Montbrun, énumère « 5 à 600 bouteilles de vin, douze quintaux de pain » et ajoute : « [Ils] dansèrent comme des Hurons et des Iroquois... Quelques-uns furent si pris de vin qu'ils restèrent sur la paille comme morts »³.

En somme, ces mouvements peuvent être regardés comme le lieu de la mue des symboles de la révolte en éléments du langage révolutionnaire. Reste à mesurer leur rôle dans la conjoncture politique nationale.

II. Les mouvements des campagnes dans les débats de l'Assemblée nationale

Les mouvements des campagnes du Sud-Ouest ont été présents à l'Assemblée dans deux débats complémentaires : celui des droits féodaux d'une part, et celui de la nature de l'agitation paysanne de l'autre. Les synchronismes qu'ils permettent d'établir ne manquent pas d'attirer l'attention.

¹ ADD, B 845

² AN, DXXIX,3

³ AN, D XXIX, 3

1. Les grands débats de l'hiver et le rôle des députés périgourdins

L'argumentaire du député sarladais du tiers, Loys, évoque, dans sa lettre du 12 janvier au Comité féodal, une province marquée par une forte agitation où « les paysans s'attroupent, font des coalitions, des délibérations portant qu'aucun ne payera la rente et que si quelqu'un vient à payer, il sera pendu »¹. Il fait du refus de la rente un fait général avec une conséquence à laquelle les députés ne pouvaient qu'être sensibles : les rentes non payées, les impôts des rentiers ne rentreraient pas !

Le député de la noblesse, Foucauld de Lardimalie, fut beaucoup plus remarqué. Ado a noté son rôle global décisif². La vigueur de ses interventions, en janvier-février, bientôt relayée par celles d'autres députés du Sud-Ouest, atteint une grande ampleur le 2 février lorsque, se fondant sur « trois lettres de gentilshommes » dont il ne précise pas davantage la provenance, il se fait l'écho très caricaturé de faits rencontrés dans les sources locales que nous avons déjà analysés, pour conclure : « Ma province est en feu. Les gens sans propriété dépouillent les propriétaires »³. C'était là un argument de nature à mobiliser largement le tiers-état des notables. On peut se demander dans quelle mesure il n'y a pas là une stratégie visant à recréer les conditions du 4 Août pour montrer l'urgence de la réforme. Manœuvre réussie dans la mesure où l'Assemblée décida de porter à son ordre du jour la question des droits féodaux, le 5 février. Quelques jours plus tard, la nouvelle

¹ AN, DXIV, 3

² Ado A., *Paysans en Révolution*, *op. cit.*, p 171 : « le véritable initiateur de l'affaire fut le marquis de Foucauld, riche propriétaire de seigneuries en Périgord ».

³ *Le Patriote français, Journal libre, impartial et national par une société de citoyens dirigé par J.-P. Brissot de Warville*, avec une introduction par Jean-Paul Bertaud, Keip Verlag, Frankfurt am Main, 1989. Les comptes rendus des débats à l'Assemblée concernant la question débutent au numéro du 18 janvier par la pressante intervention de Foucauld pour l'ouverture du débat sur la question.

parvenait en Périgord où le mouvement s'interrompait vers le 10 février¹.

La question des désordres des campagnes fut au centre des débats le 9 février 1790. Grégoire fut choisi pour la rapporter. Il s'agissait à la fois de s'interroger sur la nature des faits et sur le choix des modes de répression. Le rapporteur émettait un jugement modéré sur les paysans, énumérant les causes de leur incompréhension de la situation : trompés par de funestes rumeurs, ils étaient aussi victimes de leur ignorance du français qui conduisait à travestir le contenu des décrets. Le second point de son intervention concernait le retour à l'ordre : Grégoire se félicitait en particulier d'une lettre de la ville de Sarlat qui se gardait de donner trop d'ampleur aux faits et voyait le salut de la nation dans la formation d'une union des villes à la manière de la confédération sarladaise². Le débat qui suivit prit une vigueur nouvelle notamment à partir de l'intervention de Cazalès : pour lui c'était une erreur de voir le monde des campagnes dressé contre ses seigneurs. Il attribuait les faits de violence à des errants étrangers, en bref à des « brigands » contre lesquels les milices patriotes urbaines ne pourraient rien faire et dont celles des campagnes seraient complices : il fallait donc faire appel à l'armée. Côté jacobin, la réaction fut violente : on mesurait les dangers des bruits de bottes dans le plat pays et ce fut Robespierre qui intervint pour contester le terme de « brigands » à propos des auteurs de troubles. En somme, les troubles des campagnes, leur interprétation et leur répression, constituaient un nouvel argument de la fracture idéologique de l'Assemblée Nationale à l'heure où, Noirs d'un côté, Jacobins de l'autre, les lignes de partage s'affirmaient. Quant à la répression sur le terrain, on constate qu'elle se mit en place avec la présence des troupes du Baron de Vertheuil d'une part, des gardes nationales des petites villes de Domme (en lien semble-t-il avec Sarlat) ou de Belvès d'autre part. Nous n'avons qu'un écho indirect de ces actions qui ne se traduisirent pas par des affrontements avec le

¹ J. Boutier présente la cartographie d'ensemble et fait apparaître cette coupure (« Jacques en pays croquant », *art. cit.*, p. 774-775).

² AN, D XXIX, 73

mouvement mais visèrent plutôt, village après village, à en effacer les traces une fois passée la phase active.

2. L'affaire Dudon et les débats de mars-avril 1790

La sensibilité à la question des campagnes resta, en effet, très vive après la fin du mouvement. Le retour au calme apparent favorisa la volonté de pourchasser les coupables et les signes de la rébellion. De cette approche est caractéristique la tentative de la chambre des vacations du parlement de Bordeaux.

Alors que l'Assemblée enregistrait le retour au calme dès le 18 février¹, elle fut saisie, le 6 mars, de l'action menée par la chambre des vacations de Bordeaux (présidée par Dudon) telle que la rapportait le *Patriote*² de Brissot, qui avait fortement ému les patriotes bordelais. Le président du parlement de Bordeaux, d'Augeard, dut répondre à la barre de l'assemblée nationale d'un arrêt lancé le 20 février par Dudon, mobilisant l'ensemble des institutions garantes de l'ordre face à des troubles peints de façon apocalyptique par le réquisitoire du 19 février (du même auteur qui peignait le Sud-Ouest plongé dans un état de violence insoutenable « ravagé par des hordes meurtrières qui avaient atteint les châteaux puis les églises »³). La conclusion en était évidemment très polémique puisqu'elle y dénonçait « les fruits d'une première liberté publiée avant la loi qui devait en prescrire les bornes » par « l'assemblée des députés des baillages ! »⁴. L'arrêt réquisitionnait donc tous les détenteurs de l'autorité, au premier lieu la maréchaussée, pour se saisir des coupables et faire disparaître le symbole de la révolte, les mais. Représenté à la barre le 6 mars par son fils, Dudon était, au bénéfice de l'âge, dispensé de se présenter en personne mais devait remettre un rapport justificatif de son réquisitoire. Pour répondre à cette injonction, il s'appuya sur le dispositif de la

¹ *Ibid.*, 20 février : « Toutes les adresses lues dans cette séance (18 février) ont porté la consolation dans les esprits que les troubles du Périgord et du Quercy avaient attristés ».

² *Le Patriote français*, n°209, 5 mars 1790.

³ AN, DXXIX, 73

⁴ AN, DXXIX, 3

maréchaussée et son chef, le grand prévôt de Guyenne, Revoux de Ronchamp, déjà installé en Sarladais pour conduire la répression. Celle-ci avait essentiellement pour objet l'abattage des mais. Elle fut accompagnée d'une enquête auprès des « curés du Sarladais » (sans que l'on sache de quelle circonscription il s'agissait – élection ? sénéchaussée ? diocèse ?) sur la plantation des mais et l'état de ceux qui étaient encore en place après la campagne d'arrachage. La trentaine de réponses reçues est l'un des éléments les plus intéressants du dossier du comité féodal déjà mentionné. Le reste était fait de témoignages rassemblés par la maréchaussée et de témoignages d'une dizaine de nobles.

La présentation de ce rapport par d'Augeard provoqua, à nouveau, le 6 avril 1790, de violents troubles à l'Assemblée. Attaqué par les Jacobins, d'Augeard reçut le soutien de d'Espreménil qui créa à son tour un violent affrontement. La question était bien devenue un sujet majeur d'affrontement à l'Assemblée

3. Une jacquerie autonome ou des paysans manipulés ?

Nous avons donc au total une chronologie qui fait question par beaucoup de points. Elle interroge sur la fin du mouvement autour du 10 février. Faut-il y voir la conséquence de la répression ? Mais nous l'avons dit : celle-ci n'affronta jamais directement le mouvement. Faut-il y voir le fait que la question étant portée à l'ordre du jour, le but était atteint ? On voit l'enjeu de la réponse qui est celui de l'autonomie des soulèvements que souligne notamment A. Ado¹, quand la thèse du complot, à la manière de ce qui s'était passé pour la Grande Peur, reprenait vigueur.

Le mouvement se propagea par simple contagion (région de Vergt) ou, et c'est le cas le plus fréquent, par une contrainte souvent invoquée et exercée par le village voisin qui imposait une « mise en ordre ». Ici ou là, on voit apparaître des

¹ Selon A. Ado, « à la différence des mouvements de l'été et de l'automne 1789 dont l'impulsion part des villes, l'initiative révolutionnaire revient ici entièrement à la paysannerie » (*Paysans en Révolution, op. cit.*, p. 245).

« donneurs d'ordres », par exemple au Buisson où l'avocat Faugère fait dire à Réparé qui vient de crier contre les rentes : « il me dit qu'il ne le ferait plus même si on lui donnait un louis d'or. Que le nommé Soustre de la même paroisse lui avait donné 18 sols pour le faire crier »¹. De la même façon, pour Rouffignac, l'étudiant Chambon note que « c'est par les maires que se transmettent les ordres »². N'y a-t-il pas aussi compétition quand les partisans du mai à Lacropte déplorent son abattage et soulignent que les habitants de Lacropte qui s'y étaient refusés « étaient plus frères que nous »³ ?...

D'où la question du complot qui fut très vite évoquée. Écrivant à l'Assemblée, le Conseil des Communes de Périgueux accusait curés et aristocrates sinon d'avoir provoqué le mouvement dont il attribuaient l'existence aux débordements des « habitants du bas Limousin, du Quercy et de l'Agenais », du moins d'avoir contribué à l'attiser Il dénonçait « l'empressement avec lequel beaucoup de particuliers ont fait descendre leurs girouettes et tirer les bancs des églises avant même que cette insurrection ne se fut manifestée dans leur paroisse. Nous avons lieu d'être persuadés, que, dans beaucoup d'endroits, ces désordres ont été excités par les curés de paroisse »⁴. L'abbé de Mondésir croyait nécessaire de justifier :

« Partout on répand les écrits les plus incendiaires ; ce sont, dit-on, les Aristocrates eux-mêmes qui font brûler les châteaux... Ils veulent avoir une occasion de s'armer contre le Roi »⁵.

L'insignifiance surprenante de leur défense des châteaux par les nobles est aussi un sujet d'interrogation.

Si l'on sait trop la prudence avec laquelle il faut accueillir les dénonciations de complots, en revanche, on voit aussi que les soulèvements des campagnes ont fait monter d'un degré

¹ ADD, B 843

² ADD, B 842

³ ADD, B 845

⁴ ADD, L 408

⁵ Abbé de Mondésir, *Histoire des brigandages commis dans le Limousin, le Périgord, l'Auvergne, le Quercy, l'Agenais, la Gascogne, à la fin de l'année 1789 et au commencement de 1790*, Montauban, 1790.

supplémentaire les affrontements classiques du clivage révolutionnaire. C'est d'autant plus sensible ici que, quelques mois auparavant encore, le conseil des communes de Périgueux prônait et faisait acter pour la sénéchaussée l'union des trois ordres. C'est donc sur l'analyse des conséquences du mouvement des maïs sur la situation politique locale que nous devons nous pencher.

III. La nouvelle donne politique du département

Peut-on resituer les mouvements paysans dans la radicalisation extrêmement rapide du département entre 1789 et 1792 ? De l'élection aux états généraux de huit députés périgourdins vite ancrés à droite de l'Assemblée, on passe au scrutin de 1792 où les Montagnards enlevèrent huit des neuf sièges à la Convention. Plus de la moitié d'entre eux avaient déjà été élus en 1791. Poser cette question revient aussi à reprendre ce qui tourne autour de la notion de conscience politique dont nous avons essayé de montrer la réalité. En fait, le tournant de février 1790 fait coïncider les mouvements des campagnes avec les élections municipales et appelle une approche politique à une double échelle : celle du département et celle des nouvelles communes.

1. Les communes rurales : une fracture sensible ?

Les élections municipales et leur quasi-coïncidence avec les mouvements ruraux n'apparaissent guère dans les études précédemment citées. Or leur coexistence nous paraît avoir de nombreux effets qui dessinent les contours d'une nouvelle situation politique.

La dominante conservatrice des élections municipales de mars ne fait guère de doute même si nos informations sont fragmentaires. Elles permettent pourtant de noter la victoire des conservateurs dans deux des trois villes principales du département, Périgueux et Sarlat, le cas de la ville de Bergerac étant plus complexe. Le district de Nontron se caractérise par l'élection de nombreux curés notamment dans le canton de Saint-Pardoux, ou de nobles dans celui de Mareuil (la

future « petite Vendée »). J. Chevé a montré comment, dans le Bergeracois, ce sont les nobles qui sont les plus visibles dans la liste des élus¹. En revanche, dans les paroisses qui répondent à l'enquête des curés menée par Ronchamp, ceux-ci ne sont maires élus que dans deux cas sur trente-cinq.

En second lieu, le mode de scrutin censitaire, tout en étant très large, a provoqué des sentiments d'exclusion dont témoigne la conclusion de la lettre du maire de Plazac, village que nous avons pourtant retenu comme le lieu d'une plantation pacifique du mai :

« Il est généralement reconnu que les instigateurs et les premiers moteurs des excès, injustices et violences qui se sont commis dans un grand nombre de paroisses sont des hommes désespérés de se voir retirer toute une autorité précaire dont ils tirent leur considération »².

En fait, le sentiment d'exclusion peut être très variable selon les effets du suffrage censitaire. Mais il faut souligner que l'exclusion porte aussi sur les fils de famille et les gendres³. Or ces exclus ont pu constituer les cadres de substitution que les paysans recherchaient, comme le montre le procès aux multiples rebondissements de jeunes bourgeois comme Chapgier-Laboissière⁴. En second lieu, la présence sur les listes électorales des métayers qui figurent parfois au rang d'électeurs (comme c'est fréquemment le cas dans le district de Nontron) compte tenu du mode de prélèvement d'impôts de l'Ancien Régime où ils payaient la taille d'exploitation. C'est aussi une manière de dénaturer le sens du processus électoral dont le mode d'organisation renforce la forme communautaire.

D'où le rôle des gardes nationales comme refuge des exclus. L'enquête faite par le grand prévôt auprès des curés montre qu'un véritable débat s'est instauré dans les villages donnant lieu à un second vote pour savoir dans quelle mesure

¹ Chevé J., « La noblesse du Périgord et la Révolution », *Actes du Congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest*, Bordeaux, 2002, p. 405.

² AN, DIV bis, 22

³ ADD, B 1599

⁴ ADD, B 1688

il convenait d'appliquer les ordres qui demandaient l'abattage des mais¹. Le maire de Plazac, déjà cité, rappelle :

« Les signaux de l'insubordination subsistent encore dans un grand nombre de communautés en Périgord : le peuple y attache tant d'avantages pour lui (entre autres l'exemption du rachat des rentes) que les municipalités se compromettraient en pure perte leur autorité à entreprendre de les faire enlever »².

Dans quelle mesure cette opposition se confond-elle avec celle qui apparaît entre les gardes nationales plus démocratiques et les municipalités de notables ? On a vu dans le Paréage l'enjeu que représentait la prise du commandement de la troupe.

2. Petites villes ou bourgs et villages : la résurgence d'un affrontement ancien ?

Y.-M. Bercé rappelle que ces affrontements font rejouer une opposition traditionnelle, multiforme et radicale³. On la retrouve cependant d'abord et surtout dans les petites villes patriotes et les bourgs. À plusieurs reprises, elles ont fait écran à la progression du mouvement : Montignac, Thenon et Saint-Pierre-de-Chignac se dressent sur sa route entre Dordogne et Isle comme le montrent les cartes du mouvement. Elles ont aussi conduit les actions de rétablissement de l'ordre comme le montre Maleville :

« C'est à la prudence de ses magistrats et à l'activité de sa garde nationale que sont dus dans cette partie du Périgord située en deçà de la Dordogne, le rétablissement du calme et la cessation de troubles d'ailleurs si exagérés... Domme est considéré comme le foyer du patriotisme dans ce canton »⁴.

C'est ici mettre l'accent sur le fossé qui sépare les patriotes des paysans soulevés. Parmi les lettres des curés, celle

¹ AN, DXXIX, 3

² AN, DIV bis, 22

³ D'après Y.-M. Bercé, « Le point le plus constant des agitations paysannes, c'est leur hostilité irréductible à l'égard des villes » (*Croquants et nu-pieds, op. cit.*, p. 179).

⁴ AN, DIV bis, 6

du futur conventionnel Peyssard témoigne avec violence de son hostilité aux paysans soulevés. Ce fossé politique est aussi de type culturel, ce que montre le tableau que les patriotes de Thenon dressent de l'action autour de la Faurie :

« Ils avaient brûlé les bancs d'église, des portes et des planches, volé diverses sommes au curé de Paulin et d'autres conduit la nièce du curé nue, la corde au col aux portes de l'église »¹.

Pourtant, l'opposition n'est pas totale et relève parfois d'une autre logique : ces petites villes reçoivent un soutien des bourgeoisies ou des notabilités de village. On en a une idée au moment où se développent les réclamations de la ville de Belvès, promue chef-lieu de district, mais qui a dû abandonner à Montpazier le tribunal. D'où son appel à l'Assemblée Nationale et les soutiens qu'elle reçoit. Ainsi le proche village de Mazeyrolles se félicite qu'« une étendue immense de pays doit sa sûreté et sa tranquillité au zèle patriotique de la commune de Belvès, dont la milice qui en émane a bravé les périls les plus immenses dans les sorties qu'elle a faites dans les temps les plus orageux des insurrections pour procurer la sûreté des personnes et des propriétés »².

L'opposition multiforme ville-campagne si structurante en Sarladais en 1789 se double donc d'une frontière socio-économique entre bourgeoisie rurale et petits propriétaires de toutes natures, à commencer par les artisans. C'est là une opposition qui paraît cependant de nature à s'effacer en partie devant la situation issue des lois de mars qui rapproche tous les redevables de la rente, petits ou grands propriétaires non rentiers.

3. L'approfondissement du front révolutionnaire : anciens privilégiés contre jacobins

La radicalisation d'une partie de la noblesse et du clergé se lit dans le dossier Dudon. On rencontre dans les témoignages de la noblesse des tableaux qui, les faits de

¹ *Ibid.*

² AN, DIV bis, 22

violence aux personnes ou aux choses faisant défaut, dépeignent un monde rural déchaîné au premier sens du terme par les nouvelles lois et rendu à l'état sauvage comme le montre le gaspillage de la nourriture en pleine période de disette. Cette dénonciation ajoutée au sentiment d'insécurité approfondit l'isolement de la noblesse déjà souvent éloignée du monde rural¹.

Les rapports des curés sont moins violents. Assez généralement ils ont tendance à faire porter la responsabilité des violences soit à des « brigands » venus d'ailleurs, soit à une minorité de ce que l'un d'entre eux appelle des « crânes » (soit têtes dures, soit fiers-à-bras).

En revanche, s'affirme l'alliance entre les patriotes jacobins qui, eux, et à la différence de ce que nous avons vu des petites villes, soutiennent le monde rural et évoquent les « utiles laboureurs ». C'est tout le sens de la lettre du président du conseil des communes de Périgueux, déjà évoquée, à un moment où la ville voit s'opérer des reclassements politiques : les patriotes du Conseil des communes, vaincus aux municipales, prennent la tête d'une garde nationale de plus en plus frondeuse avant d'être les artisans de la fondation en juin de la société des amis de la constitution au chef-lieu du département.

La loi du 15 mars 1789 sur les droits féodaux est bien loin des attentes de janvier-février. En fixant leur rachat à trente fois leur valeur annuelle, elle crée des conditions lourdes pour les petits propriétaires. En décidant que les ayants droit pourraient se faire payer tous les arrérages, elle maintient la tension génératrice de désordres. D'ailleurs, les procès engagés par les rentiers en avril, et qui se poursuivent encore à l'été 1791, soulignent que les grands propriétaires sont très largement menacés, et la fréquence de leur présence au banc

¹ Mandon G. « Châteaux et châtelains à l'heure de l'agitation égalitaire (1789-1792) ; Noblesse et Révolution », *Cahiers de Commarque*, Le Bugue, 1991, p. 65.

des accusés interroge. Elle montre en tous cas qu'un nouveau front peut s'ouvrir préparant la radicalisation montagnarde. Celle-ci dessine une carte politique que l'on retrouve tout au long du XIX^e siècle et notamment en 1849, plaçant la Dordogne en pleine ceinture rouge du Massif Central. Il serait à rechercher, à la manière de Paul Bois¹ mais dans une logique inversée, comment les premières années de la Révolution créent des lignes de force politiques de long terme.

Guy MANDON

Inspecteur général de l'Éducation nationale

¹ Bois P., *Paysans de l'Ouest, des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Le Mans, 1960.

Une révolte féminine pendant la Révolution française : les religieuses de Beaumont-du-Périgord face aux réformes conventuelles

« Entre peur de la mixité, vue comme un risque de dévirilisation, réglementation des rôles sociaux et érotisation de la politique, les hommes au pouvoir tentent de trouver des équilibres instables, cantonnant les femmes dans des espaces précis, ne pouvant ni se passer d'elles ni assumer leur présence »¹.

La Révolution française constitue une période de troubles et de refontes profondes de la société rurale et de ses codes sociaux. L'existence en Aquitaine d'une propension importante de sa population à la rébellion - depuis le mouvement des Croquants des XVI^e et XVII^e siècles notamment² - favorise la mobilisation et la prise de parole de milliers d'hommes et de femmes pendant la Révolution française³. Ainsi même si, comme le montre Jean-Pierre Poussou, la filiation entre les Croquants du XVI^e et XVII^e siècle et les paysans révolutionnaires du XVIII^e siècle est parfois exagérée, l'historiographie souligne que les Périgourdins se sont construit au fil des décennies une culture propre de la rébellion et de la révolte⁴. Loin d'être restées en retrait, les

¹ Martin, Jean-Clément, *La révolte brisée : femmes dans la Révolution française et l'Empire*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 149.

² Bercé Y.-M., *Histoire des Croquants : étude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France*, Genève, Librairie Droz, 1974.

³ Poussou J.-P., « En Périgord Quercy et Limousin au début de la Révolution : des croquants ou des révolutionnaires ? », *Mémoire de la Dordogne, Revue des Archives départementales*, Périgueux, décembre 2012, p. 32-41.

⁴ Boutier J., « Jacqueries en pays croquant. Les révoltes paysannes en Aquitaine (décembre 1789-mars 1790) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, Paris, 1979, p. 760-786 ; Delpont H., *La victoire des croquants, les révoltes rurales*

femmes participent à ces événements politiques, que ce soit en tant que cheffes de file ou organisatrices invisibles des manifestations. Ces « émotions populaires »¹ constituent des moments de prises de parole et d'apprentissage importants pour le peuple qui exprime à travers elles une « existence de soi, d'honneur et de dignité ». Comme pour ces mouvements populaires, les rébellions féminines de la période révolutionnaire peuvent constituer, pour les femmes, des moments d'affirmation de soi et de légitimation de leur parole dans un espace social qui les relègue au second plan. Ainsi, il faudra se demander si, comme pour le peuple, la rébellion constitue un langage politique féminin de premier ordre.

Le propos développé ici est tiré d'un mémoire de recherche questionnant la politisation et la socialisation politique des femmes de Beaumont-du-Périgord pendant la période révolutionnaire². Par son statut de chef-lieu de canton, cette petite ville d'un millier d'habitants concentre en son sein plusieurs institutions politiques et judiciaires propices à l'engagement politique des femmes. Malgré des sources éparées, un travail de mosaïste permet de reconstituer cette tranche d'histoire rurale oubliée³. En complément, les travaux de l'érudit local Léo Testut permettent d'éclairer certains épisodes et prises de positions beaumontaises pendant cette période de troubles⁴. Ce corpus permet donc d'envisager Beaumont-du-Périgord comme un terrain favorable à l'étude de la politisation et de la prise de parole politique des femmes rurales pendant la période révolutionnaire. Fortement actives, elles sont membres de l'Agence de charité locale, pétitionnent

dans le vieux Sud-Ouest 1789-1799, Nérac, Amis du vieux Nérac, 2002 ; Poussou J.-P., *art.cit.*

¹ Expression reprise par Michel Vovelle. Vovelle M., *La découverte de la politique : géopolitique de Révolution française*, Paris, Éd. de la Découverte, 1993, p. 47.

² Moszkowski-Ouargli P., *La politisation des Femmes de Beaumont-du-Périgord pendant la période révolutionnaire (1790-An III). Femmes Libres*, Bordeaux, mémoire de master, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 2013.

³ Expression utilisée par Lucie Fossier dans son article Fossier L., « Qu'est-ce que la prosopographie ? », *Le Médiéviste et l'ordinateur*, Orléans, automne 1983, p. 2.

⁴ Testut L. *La petite ville de Beaumont pendant la période révolutionnaire*, Périgueux, Férét et fils, 1922.

et font entendre nettement leurs voix. Se structurant autour de positions politiques hétérogènes, les femmes constituent des groupes divers et parfois politiquement concurrents. Cet article s'attache à présenter l'action politique de l'un d'entre eux : les Filles de la Foy de Beaumont-du-Périgord. Si les religieuses ont déjà été l'objet de diverses recherches¹, ces femmes restent malheureusement peu présentes dans l'historiographie et ne figurent pas au centre des préoccupations actuelles.

Fort heureusement, les sources conservées aux archives départementales de Dordogne² et les travaux de Léo Testut permettent de reconstituer l'évolution de la communauté des religieuses beaumontaises durant l'ensemble de la période révolutionnaire. Existait depuis les premières années du XVIII^e siècle, la communauté des Filles de la Foy – attachée à l'ordre des dominicaines – a été « fondée par [la] demoiselle Louise Martin de la Gorsse. Les religieuses [qui] composent cette communauté-ci [se] sont occupées avec succès de l'éducation des jeunes filles et des nouvelles conversions. Elles ont une école publique et gratuite pour les jeunes filles de la ville et de la campagne »³. Cette communauté regroupe pendant la période révolutionnaire « 22 religieuses et 3 sœurs converses qui toutes ont fait vœux simples, d'un aumônier qu'elles logent, payent et nourrissent, de plusieurs domestiques de l'un et l'autre sexe enfin un pensionnat nombreux »⁴. Les sources montrent que ces religieuses détiennent des capitaux sociaux et familiaux plus élevés que le reste de la population. Ainsi, elles ont, par exemple, une meilleure maîtrise de la langue française, atout majeur dans leur processus de politisation. Par la connaissance de cet idiome, elles peuvent défendre mieux leurs propres intérêts, sans obligatoirement passer par la médiation d'une plume masculine.

L'exemple beaumontais permet d'envisager les causes et la portée de la participation politique des religieuses rurales aux débats révolutionnaires locaux et départementaux, en

¹ Murphy G., *Femmes de Dieu et Révolution française dans le diocèse de Poitiers*, Paris, Thèse sous la direction de Farge A., EHESS, 2003.

² Nous utiliserons désormais le sigle ADD.

³ ADD, 2 L 77, 9 septembre 1790.

⁴ *Idem*.

analysant, dans une première partie, les motifs et les moyens mobilisés par ces femmes pour prendre la parole dans un espace révolutionnaire bouleversant profondément le religieux et, dans un second temps, les changements et les difficultés engendrés pour les religieuses par la dissolution des congrégations religieuses en 1792.

I. Quand les religieuses beaumontaises prennent la parole : motifs et stratégies d'un conflit local.

Loin d'être épisodique, le conflit politique qui oppose les Filles de la Foy et la municipalité de Beaumont-du-Périgord s'étend sur une période longue de 10 mois, entre les mois de juillet 1791 et avril 1792. Il prend racine dans une période de troubles religieux qui voit s'affronter un État révolutionnaire qui réforme la « manière » religieuse, avec un éloignement certain avec la papauté, et la « matière », avec une réorganisation complète de la géographie religieuses (évêchés, cures) et des corps politiques de l'Église de France¹. L'objectif des autorités révolutionnaires est de remplacer un épiscopat attaché à l'Ancien Régime par une nouvelle hiérarchie patriote, plus encline à diffuser le message, les valeurs et les symboliques révolutionnaires. Cette réforme est construite autour de la Constitution civile du Clergé – votée à l'assemblée nationale le 12 juillet 1790 – qui oblige le clergé séculier à prêter serment de fidélité aux valeurs révolutionnaires². Malgré des moyens importants, l'objectif des autorités révolutionnaires échoue et entraîne de plus en plus de membres du clergé et de croyants³ vers le mouvement contre-révolutionnaire, constituant pour Claude Langlois le véritable « dérapage » des années 1791-1792⁴. Ces réformes nationales ont pour conséquence le développement de conflits qui opposent les autorités révolutionnaires villageoises aux clergés locaux sur l'ensemble

¹ Langlois C., Tackett T., Vovelle M., *Atlas de la Révolution française. Religion.*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1996, p. 10.

² Tackett T., *La Révolution, l'Église, la France : le serment de 1791*, Paris, les éditions du cerf, 1986.

³ Chopel P., « Les militants laïcs de l'Église réfractaire : le cas lyonnais », *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, 2009, p. 159-182.

⁴ Langlois C., Tackett T., Vovelle M., *op.cit.*, p. 10.

du territoire. Ainsi en Périgord, outre Beaumont, des querelles éclatent à Sarlat, Belvès et Bergerac¹. Par conséquent, ce sont bien des réformes politiques nationales - et leurs conséquences locales - qui obligent ces femmes et ces hommes à monter à la tribune pour défendre leurs intérêts, leur liberté spirituelle et leurs opinions.

Le conflit religieux beaumontais naît de la prise de position publique des Filles de la Foy contre les nouvelles réformes religieuses révolutionnaires et ses soutiens. Cet engagement se traduit, le 28 juillet 1791, par leur refus de participer aux célébrations effectuées par la mairie de Beaumont en faveur du nouvel évêque constitutionnel de Périgueux : M^{sr} Pierre Pontard. Souhaitant l'accueillir avec tous les honneurs, la municipalité enjoint les Filles de la Foy à faire sonner les cloches de leur chapelle de concert avec celles de l'église paroissiale à 17 heures, heure à laquelle il est attendu. Pour signifier leur réprobation à l'égard de l'ecclésiastique assermenté, les religieuses laissent les cloches de la chapelle à l'arrêt et se retirent au couvent, contrariant ainsi les édiles de Beaumont. Le lendemain, les conseillers municipaux se réunissent et obligent « la supérieure de ladite communauté de cette ville [à] comparaître, suivie de son conseil, par devant [eux] aujourd'hui à huit heures du matin, dans [leur] hôtel commun, pour être ouïe et entendue sur ses dires et refus d'obéir au dit arrêté »². Néanmoins, aucune source ne permet de connaître les suites réservées par les religieuses à cette convocation.

Après ce premier épisode de résistance religieuse, la municipalité cherche à renforcer son autorité sur ces femmes en votant toute une série de mesures pour contrôler et circonscrire leur liberté religieuse. À chaque initiative de la mairie, loin de rester inactives, les Filles de la Foy répondent et s'attachent à construire une réponse collective pour contourner les décisions de la municipalité. Par exemple, l'une de leurs manœuvres consiste en l'interpellation publique des autorités départementales pour qu'elles se positionnent en arbitre vis-à-vis des autorités locales. Ainsi, le 1^{er} avril 1792, le conseil

¹ Testut L., *op.cit.*, p. 669-670.

² *Ibid.*

municipal prend un arrêté qui enjoint les religieuses beaumontaises à fermer leur chapelle au public :

« le moment est venu de prononcer la clôture des églises non autorisées ; de consacrer en même temps les vrais principes sur les opinions religieuses ; de désarmer à la fois le fanatisme et l'intolérance ; de faire cesser les alarmes qui agitent les citoyens de cette ville, sur le maintien de la paix et le respect pour la Constitution »¹.

Parallèlement, les conseillers municipaux prennent un autre arrêté qui oblige les Filles de la Foy à aller écouter la messe dans l'église paroissiale tenue par un curé constitutionnel favorable au processus révolutionnaire. Au lieu de s'y soumettre, les religieuses envoient une pétition aux autorités départementales le 2 avril 1792. Elles y exposent qu'elles ont été maltraitées par un officier municipal. Elles racontent qu'il est venu le matin de « Saint-Pierre » vers cinq heures pour leur dire d'aller à la messe de M. le vicaire de Beaumont-du-Périgord. Elles ont refusé et les officiers municipaux ont envoyé chercher quatre fusiliers et des gardes nationaux, le sabre à la main, pour les menacer. Elles demandent alors au département de prendre position en leur faveur, pour qu'elles puissent écouter la messe faite par leur aumônier, et non pas celui de la paroisse². Interpellé, le département rappelle à la mairie son obligation de garantir la liberté religieuse assurée par la Constitution. La municipalité se soumet aux remarques des autorités départementales et modifie son arrêté : les Filles de la Foy peuvent faire dire la messe dans leur chapelle, mais seulement après celle de la paroisse et les portes fermées. Elles ne peuvent en outre pas être contraintes à venir écouter le service dans l'église paroissiale³. Les agents municipaux informent les autorités départementales de leurs nouvelles dispositions, et demandent de nouveau la fermeture de l'église des Filles de la Foy⁴. Ni les sources ni les travaux de Léo Testut ne permettent de préciser la date de sa fermeture ni d'établir de lien direct avec cet affrontement. Toutefois les comptes rendus

¹ *Ibid.*, p. 676-683.

² ADD, 1 L 185, n° 63.

³ Testut L., *op.cit.*, p. 692-683.

⁴ ADD, 1 L 185, p. 465.

de la société politique de Beaumont permettent d'établir que la chapelle perd sa fonction religieuse sept mois après cet épisode puisqu'elle devient le lieu de réunion de la société politique jacobine le 9 octobre 1793 An II¹.

Avec la multiplication des conflits municipaux, les tentatives de contrôle de la mairie à l'égard des Filles de la Foy augmentent et s'intensifient. Ainsi, la conjugaison entre la résistance tenace des religieuses face aux injonctions de la municipalité et la crainte qu'elles inspirent amènent la mairie à pratiquer une répression de plus en plus forte. Si, lors du premier épisode de ce conflit, la municipalité enjoint seulement les Filles de la Foy à venir s'expliquer devant la municipalité, les conseillers municipaux finissent par interdire matériellement aux religieuses la pratique de la messe dans leur propre chapelle. En effet, le 17 avril 1792, la mairie nationalise les biens des religieuses, ceux culturels notamment, pour les contraindre à venir écouter le service religieux dans l'église paroissiale et ainsi se soumettre aux autorités révolutionnaires municipales. Pour ce faire, les membres de la mairie font l'inventaire des biens du couvent et emportent les ornements et les vases sacrés². Dans le même temps, ils informent les autorités du département des dispositions qu'ils ont prises pour « empêcher les Filles de la Foy de prendre les effets de la nation »³. Loin d'être isolé ce type de réquisition se retrouve dans un nombre important de communes⁴. Ainsi, grâce à l'étude de la livraison par les municipalités de l'argenterie des églises en l'An II, des historiens comme Michel Vovelle perçoivent l'intensité de la déchristianisation dans les territoires⁵. Ainsi, les conseillers municipaux de nombreuses communes emportent les calices, les ciboires, les ostensoirs et les reliquaires – en argent et en or – pour rendre impossible toute expression liturgique. Bien que pour certaines communes la réappropriation des « vases sacrés » servent à financer l'effort

¹ ADD, 13 L 3, p. 36.

² Testut L., *op.cit.*, p. 683-687.

³ ADD, 1 L 185, n° 465.

⁴ Langlois Cl., Tackett T., Vovelle M., *op.cit.*, p. 45.

⁵ Vovelle M., *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Paris, Éd. du CTHS, 1997.

de guerre, il apparaît que pour celle de Beaumont, elle constitue un moyen symbolique d'imposer les nouvelles réformes religieuses révolutionnaires. Les religieuses beaumontaises réagissent en adressant une lettre de protestation au département lui demandant d'intervenir pour qu'elles soient « réintégrées dans la possession des vases sacrés et des ornements d'église »¹, ce que le département fait finalement. Dès lors, si au début du conflit les conseillers municipaux ne considéraient pas les Filles de la Foy comme des opposantes crédibles à leur autorité, l'obstination et la finesse politique de ces femmes les obligent à revoir leur jugement et à les considérer comme de réelles adversaires contre lesquelles une stratégie doit être pensée pour circonscrire leur influence.

L'analyse des positions politiques et des modes d'action des religieuses constitue un moyen probant pour saisir leurs stratégies et déterminer les répertoires d'actions qu'elles mobilisent. Les Filles de la Foy – en tant que collectif de femmes² – interviennent exclusivement sur des questions d'ordre religieux et n'animent donc pas un courant contre-révolutionnaire local. En effet, dans les années 1791 et 1792, les seules traces visibles de marques contre-révolutionnaires se polarisent, dans les sources, autour du curé de la chapelle des Filles de la Foy³ – qui a refusé de prêter le serment de la Constitution civile du clergé – et des propos contre-révolutionnaires mentionnés par certaines des femmes employées par l'hôpital de la commune⁴. Aucune trace, ni judiciaire, ni policière, ni politique ne permet d'affirmer l'existence d'un mouvement organisé contre-révolutionnaire sur la commune et le canton, le souci des religieuses étant avant tout de conserver leurs privilèges, spirituels notamment. Peut-on toutefois parler, dans le cas de l'engagement de ces femmes, d'actes de résistance face aux changements révolutionnaires ? L'étude de la chronologie et des sources nous inciterait à

¹ Testut L., *op.cit.*, p. 683.

² Filleule O. (dir.), Roux P. (dir.), *Le sexe du militantisme*, Paris, Les presses de Sciences Po, 2009.

³ Le « curé Pouzargue et comme lui, profondément hostiles aux principes de la Révolution ». Retranscription d'une source consultée par Léo Testut. Testut L. *op.cit.*, p. 853.

⁴ Moszkowski-Ouargli P., *op.cit.*, p. 152-156.

penser le contraire. Les Filles de la Foy sont en effet les premières à mener cette querelle locale. Ainsi, leur rejet public du nouvel évêque assermenté Pontard a lieu avant les premières attaques de la municipalité, qui se trouve ainsi dans une position défensive. Ces femmes semblent donc décidées à prendre part au débat religieux au niveau local et départemental et montrer clairement leur opposition aux nouvelles réformes religieuses, en premier lieu desquelles la Constitution civile du clergé. Leurs importants capitaux socio-économiques (financier, culturel, linguistique etc.) et l'existence d'un collectif fortement structuré renforcent la légitimité de leur prise de position.

Les réformes culturelles de 1792, en particulier la dissolution des couvents féminins, fragilisent ces collectifs de femmes et modifient leur intervention dans l'espace public. Ainsi, alors qu'en 1791 et début 1792, les Filles de la Foy se limitent exclusivement aux questions religieuses, la laïcisation contrainte fait évoluer leur action dans la cité et les formes de leur protestation vers des questionnements personnels, révélant en creux une individualisation de ces femmes dans leur rapport à la politique.

II. L'odeur du siècle : la sécularisation des religieuses de Beaumont-du-Périgord

L'existence d'un important corpus de pétitions révolutionnaires aux Archives départementales de la Dordogne permet d'entrevoir la vie et la politisation des religieuses beaumontaises durant l'ensemble de la période révolutionnaire. Un travail de recensement nominatif de ces femmes permet de retrouver leur trace même après la dissolution des congrégations féminines, le 18 août 1792, et donc de questionner leurs prises de position politiques dans un temps plus long. Ainsi, alors que l'ensemble des pétitions collectives – c'est-à-dire signées au nom des « Filles de la Foy » – n'aborde que le conflit qui oppose les religieuses à la municipalité beaumontaise, les pétitions individuelles traitent de questions personnelles. Deux tiers d'entre-elles interpellent les autorités révolutionnaires (municipales, du district, départementales)

pour qu'elles s'acquittent – auprès des religieuses redevenues laïques – des rentes promises, conséquence de la suppression des communautés religieuses féminines pendant la Révolution française. L'historien Gwenaél Murphy montre que les députés révolutionnaires abordent différemment la suppression des congrégations masculines et féminines, et que le débat sur la suppression des ordres réguliers se révèle donc, est en réalité, très sexué¹. Il souligne ainsi qu'« afin d'éviter un discours sur le fond du problème que pose, au plan social, la suppression des communautés féminines, afin de ne pas souligner leur place réelle dans le fonctionnement de la cité à travers les missions – instructions, soins, charité – qui leur sont dévolues, afin de ne pas reconnaître publiquement devant les représentants de la Nation que ces femmes possèdent un pouvoir et sont indispensables, le discours est sexualisé »². En témoigne le discours devant les députés du citoyen Treilhard, le 17 décembre 1789, au nom du Comité ecclésiastique. Il évoque la façon dont les religieuses sont « victimes de la faiblesse de leur sexe », ou comment « leurs besoins, leurs occupations, leurs goûts, leurs habitudes sont si différents des goûts, des besoins, des habitudes de notre sexe qu'ils méritent un traitement particulier qui sera l'objet d'un autre rapport »³. C'est donc au nom de la protection des femmes, et de leurs faiblesses, que les hommes-députés entendent supprimer les congrégations féminines qui doivent faire l'objet d'une discussion à part.

En plus d'un débat social et politique, la suppression des congrégations religieuses constitue pour les révolutionnaires une manne financière très importante, ce qui explique leur empressement à régler cette question. La rhétorique de la protection des femmes faibles se retrouve dans le débat sur le décret du 18 août 1792, tournant très net dans l'histoire des monastères féminins. En effet, la majorité des réformes modifie les relations intraconventuelles, avec notamment la possibilité pour les sœurs converses, en vertu du décret du

¹ Murphy G., *Les religieuses pendant la Révolution française*, Paris, Bayard, 2005, p. 49.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 48.

8 août 1790, de participer à l'élection de leur supérieure¹. Le décret du 18 août 1792 remet totalement en cause leur existence puisque les couvents féminins sont présentés comme des foyers réactionnaires et corporatistes dont la suppression est nécessaire². Pour pallier le problème social qu'entraîne la fermeture des couvents pour ces milliers de femmes³, l'État révolutionnaire crée le 15 septembre 1790 des pensions individuelles dont le montant, pouvant aller jusqu'à 1 200 livres⁴, varie selon l'âge et l'ordre religieux pour aider les religieuses dans leur nouvelle vie civile.

Pour se mettre en conformité avec le décret du 18 août 1792, la mairie de Beaumont-du-Périgord prend, le 27 septembre 1792, un décret municipal informant les Filles de la Foy de leur obligation de quitter le couvent au 1^{er} octobre 1792. Elles rejoignent alors toutes la vie laïque. Léo Testut raconte :

« les dames religieuses ou converses, qui constituaient la communauté de Beaumont se dispersèrent : les unes se retirèrent chez des parents ; d'autres comme cela s'est vu de nos jours, furent recueillies par des familles pieuses, où elles remplirent les emplois les plus divers : gouvernantes, institutrices, servantes, etc... »⁵

Malgré l'arrêté municipal qui leur enjoint de quitter Beaumont, elles s'établissent pour la plupart dans la commune. De la même manière, même si la majorité d'entre-elles revêt des vêtements laïques, certaines continuent de porter leurs habits religieux, en dépit de leur interdiction le 6 avril 1792. Ainsi, lors

¹ *Ibid.*, p. 53.

² *Ibid.*, p. 55.

³ Claude Langlois dans son livre *Le Catholicisme au féminin : les congrégations françaises à supérieure générale au XIX^e siècle* estime que le nombre de religieuses s'élève, au début de la Révolution française, à 55 000 professes dans l'ensemble du royaume. Gwénael Murphy estime cette estimation probable et rappelle que l'inventaire, incomplet, obtenu par l'Assemblée constituante au printemps 1790 dénombre 36 000 religieuses et 600 couvents féminins. Langlois C., *Le Catholicisme au féminin : les congrégations françaises à supérieure générale au XIX^e siècle*, Paris, Cerf, 1984, p. 85 ; Murphy G., « Les religieuses et la Révolution française », dans Morin-Rotureau E. (dir.), *Combats de femmes 1789-1799*, Paris, Autrement, 2003, p. 85-103.

⁴ *Ibid.*

⁵ Testut L., *op.cit.*, p. 700.

de la séance du 17 Frimaire An II (7 décembre 1793), des membres de la société politique jacobine du village se plaignent que certaines religieuses continuent à porter l'habit. Deux commissaires sont alors mandatés pour aller à leur rencontre et leur rappeler leurs obligations¹. L'ensemble de ces gestes doit être questionné. Ainsi, peut-on les considérer comme des actes de résistance ou de simples moyens, pour ces femmes, de maintenir certaines habitudes qui structurent leur vie depuis de nombreuses années ? Même si aucune source du for-privé ne permet d'entendre leur voix, la réaction de la société politique – l'envoi de deux commissaires – montre l'importance symbolique de cette pratique dans une commune en proie, quelques mois plus tôt, à un conflit ouvert entre les religieuses et les autorités locales.

Pour mener à bien le versement des rentes, le décret du 15 septembre 1790 préconise aux autorités révolutionnaires locales d'établir une liste des noms des religieux et religieuses de leur commune. Pour Beaumont-du-Périgord, deux d'entre-elles ont été conservées. Elles rassemblent respectivement 20 et 22 noms de femmes, mais semblent malgré tout incomplètes. En effet, plusieurs pétitions de religieuses beaumontaises signalant leur oubli et demandant leur réintégration dans ces listes sont conservées aux archives départementales de la Dordogne. Comme les religieuses le soulignent, cette omission leur cause de réels problèmes matériels, car elles ont des difficultés à subvenir à leurs besoins sans cette aide de l'État. Par exemple, les citoyennes Fleurie Magne et Françoise Sauvage écrivent chacune une lettre au département de la Dordogne le 15 décembre 1792 pour demander la « fixation de leur traitement »². Ces pétitions montrent que ces oublis démultiplient, pour les religieuses, les démarches à effectuer pour avoir accès à l'aide financière. Ainsi, certaines expliquent :

« ne pouvant a cose de notre âge et nos infirmité faire le voyage de Belvès donnant plaint pouvoir à demoiselle elizabeth de laly aussi fille de la Foy de ce transporter en la ville de Belèvs, et au district étably dans celle[-ci] pour en notre nom et pour faire toute déclaration requise et nécessaire et

¹ ADD, 13 L 3.

² ADD, 1 L 258.

réclamer tous les arrivages des pensions qui peuvent nous être [données] sur le trésor royal ou sur les économies »¹.

Au vu de leur montant, les pensions attribuées permettent aux religieuses de vivre correctement². La pension moyenne d'une moinesse de Beaumont s'élève ainsi à 533,31 livres par an. Le décret stipule par ailleurs que le montant des rentes varie selon les ordres religieux. Ainsi, les sœurs converses beaumontaises ne touchent au maximum que 333 livres par an, contre 500 livres annuelles pour les Filles de la Foy. Bien que le décret stipule des pensions pouvant s'élever jusqu'à 1200 livres annuelles, à Beaumont-du-Perigord les pensions supérieures à 700 livres ne représentent que 22,7 % du total, contre 63,6 % pour les pensions comprises entre 500 et 600 livres annuelles.

L'âge est un élément déterminant dans le montant des pensions : plus une religieuse est âgée plus sa pension est élevée. Une femme âgée de plus de 66 ans touche ainsi obligatoirement une pension de plus de 700 livres, alors qu'une autre de âgée moins de 38 ans reçoit une pension de 500 livres, voire moins. Cette différence s'explique par la prise en compte de l'état de la capacité à travailler des religieuses. Appliquée strictement, cette logique se retrouve dans toutes les formes de soutien financier apportées par les autorités révolutionnaires. Toutefois, il faut signaler que le statut au sein de la communauté religieuse n'est pas reconnu comme déterminant pour le calcul de la pension. Ainsi, Anne Beaujean, supérieure des Filles de la Foy ne touche que 700 livres, en raison de ses 66 ans, alors que Catherine Chamilliers, simple religieuse de 71 ans, touche 1000 livres³.

Malgré les dispositions prises par les autorités, le manque d'argent – à cause de l'effort de guerre notamment - entraîne de nombreux retards. Ainsi, on dénombre vingt-deux pétitions individuelles ou collectives demandant aux autorités locales le paiement des pensions dues. À titre d'exemple, on peut signaler la citoyenne Jeanne Agrafet qui réclame le 6 mars 1793 An II le

¹ ADD, 2 L 151.

² Voir Annexe : montant des pensions attribuées aux religieuses.

³ *Idem*.

« paiement de ses traitements »¹. Les anciennes religieuses semblent même s'organiser collectivement pour obtenir ce qui leur revient de droit. Plusieurs pétitions sont ainsi rédigées par d'anciennes Filles de la Foy. Ces femmes obligent les autorités révolutionnaires à régler leur retard non pas de manière individuelle, mais de manière collective, comme en octobre 1792 ou en janvier 1793 lorsque les ex-religieuses adressent des réclamations pour toucher leurs quartiers². L'ensemble des requêtes conservées se situe durant l'An I, avec un paroxysme entre le mois d'octobre 1792 et février 1793. Ainsi, bien que la suppression des congrégations religieuses affaiblisse leurs paroles et leurs actes, les religieuses beaumontaises continuent à constituer une communauté d'intérêts qui perdure après leur laïcisation. Toutefois, alors qu'elles se pensaient capables et légitimes d'intervenir sur des questions politiques de premier ordre – la politique religieuse révolutionnaire – quand elles constituaient un collectif de femmes organisé et institutionnalisé, leur entrée dans le siècle individualise et personnalise leurs questionnements. Ainsi, même si elles font perdurer une communauté d'intérêts, elles ne constituent plus automatiquement une communauté politique.

Les religieuses de Beaumont ont pris bruyamment la parole pendant la Révolution française et se sont révélées de farouches adversaires de la nouvelle politique révolutionnaire. Grâce à leurs capitaux sociaux élevés, elles utilisent stratégiquement l'arme de la pétition pour faire entendre leurs doléances. Si la dissolution, en 1792, des congrégations religieuses a fragilisé leur collectif de femmes, une solidarité d'intérêt s'est maintenue jusqu'à la fin de la période révolutionnaire. Si le cas de Beaumont-du-Perigord est éloquent, il serait précieux de mener une étude comparative avec d'autres villages et territoires pour saisir les formes et

¹ ADD, 1 L 258.

² *Idem.*

motifs d'implications politiques des religieuses pendant la période révolutionnaire, et ainsi d'envisager la religion comme un des modes féminins de politisation particulièrement importants pour cette période.

Pauline MOSZKOWSKI

MASTER

Université Bordeaux Montaigne

Annexe

Montant des pensions allouées aux religieuses de Beaumont- du-Périgord en An III

N°	Nom	Prénom	Statut ¹	Âge en 1792 ²	Source du 18 novembre 1792 ³	Source de Messidor et Germinal An III ⁴	Pétitions
1	Beaujean – Beaujon	Anne	Supérieure	66	700 livres par An		
2	Beaulieu	Marie		45	600 livres par An		
3	Belot – Beylot	Marie		55	600 livres par An		
4	Calviat	Marie		34	500 livres par An		
5	Chamiliar	Catherine		71		1000 livres par An	
6	Chanteloube Laborie ⁵	Anne					
7	De Laly ⁶	Élizabeth					
8	Doursal	Élizabeth		36	500 livres par An		
9	Favy ⁷	Marie					
10	Fleurie	Anne		38	500 livres par An		

¹ Testut L., *op.cit.*, p. 701.

² ADD, 2 L 145.

³ *Idem.*

⁴ ADD, 2 L 145.

⁵ ADD, 1 L 275.

⁶ ADD, 2 L 151.

⁷ ADD, 1 L 258.

11	Gaspard	Élisabeth	Sœur converse	32	333 livres 6 sous et 8 deniers		
12	Gisson ¹	Jeanne Marie					
13	Goudour ²	---					
14	Gradel	Jeanne		70	700 livres par An		
15	Graffet ³	Jeanne		70			
16	Labrousse ⁴	Catherine					
17	Lachere-Lacheze	Marie – Germaine		38	500 livres par An		
18	Laseau – Lascut	Catherine		43	600 livres par An		
19	Linarés ⁵	Catherine					
20	Magne Lafleurie ⁶	---					
21	Merignac	Françoise		42	600 livres par An		
22	Moreaux	Marthe		36		400 livres par An	
23	Narbonne	Marie	Ex religieuse	50	0 livre par An		
24	Narbonne	Serena Lara	Ex religieuse	48	0 livre par An		
25	Narbonne	Anne	Ex religieuse	42	0 livre par An		
26	Paty	Marie		35	500 livres par An	500 livres par An	
27	Paty ⁷	Jeanne					
28	Pery	Jeanne		42	600 livres par An		

¹ ADD, 2 L 151.

² ADD, 1 L 258.

³ ADD, 1 L 258.

⁴ ADD, 1 L 274.

⁵ ADD, 1 L 258.

⁶ ADD, 2 L 42; ADD, 1 L 258; ADD, 1 L 275.

⁷ ADD, 1 L 275.

29	Roustan	Marie	Procureuse	52	600 livres par An		
30	Royneau- Rayneau ¹	Marie		54	600 livres par An		160 livres pour le quartier d'octobre - 19 nombre 1792 ²
31	Saint Germain	Marie		55	600 livres par An	600 livres par An	
32	Sarpy	Gabrielle	Assistante	75	700 livres par An		
33	Sauvage	Françoise		27	500 livres par An		
34	Savy ³	Marie	Conseillère	68	700 livres par An		
35	Tinet	Catherine	Sœur converse	52		266 livres par An	

¹ ADD, 2 L 151.

² ADD, 1 L 258.

³ ADD, 2 L 151.

*Grèves et manifestations :
de nouvelles formes de révoltes ?*

Les révoltes en Libournais au temps des révolutions (1789-1848)

Les révoltes sont des mouvements profonds de résistance au changement traduisant un rejet des inégalités. Elles apparaissent comme un des régulateurs de la société. Leurs dimensions culturelles sont aussi à souligner¹. Au début du XIX^e siècle, le Libournais connaît ainsi une forte résistance à la conscription. Cette opposition à la levée militaire s'inscrit dans un mouvement plus large au plan national. Les campagnes libournaises restent à cette époque traversées par de nombreuses émotions. Libourne connaît plusieurs manifestations traduisant un rejet des diverses formes de pouvoir. Le maintien de l'ordre reste un enjeu important pour les autorités.

1. L'opposition à la conscription

La conscription imposée par la Révolution et l'Empire a été souvent mal vécue dans les campagnes². À Vayres, il faut le concours en 1799 de vingt quatre gardes nationaux pour assurer la levée et le départ des marins réfractaires. En janvier 1800, l'arrivée d'un détachement de Chasseurs Basques venu de Libourne permet enfin le départ des conscrits dans la même commune. « L'enthousiasme qui avait animé les volontaires de l'an II était bien tombé en 1806 ! » souligne André Garde. Il donne l'exemple de la situation décrite par le sous-préfet dans une lettre au maire de Pomerol le 11 février 1806 :

« Le résultat du dernier appel des conscrits de l'an 14 a été très peu satisfaisant pour cet arrondissement et je vois avec peine que je vais être

¹ Sirinelli J.-F. (dir.), « Révoltes populaires », *Dictionnaire de l'Histoire de France*, Paris, Larousse, 1999 (rééd. 2006), p. 983.

² Garde J.-A., Durand M., Vacher P., « Les conscrits réfractaires sous le Directoire et le I^{er} Empire », *R.H.A.L.*, n° 65, Tome XX, 1^{er} trimestre 1952, p. 15 et 16.

forcé d'employer tous les moyens de rigueur que les lois mettent dans mes mains pour les contraindre à obéir ; avant de m'y déterminer, cependant, je prends sur moi de rappeler pour la *dernière fois* cette jeunesse inconsidérée. Veuillez donc donner ordre par écrit à chacun des individus ci-après dénommés d'être rendus à Libourne et à la sous-préfecture le 26 de ce mois à 3 heures de l'après-midi, pour en partir le 27 pour Bordeaux. Prévenez les, en même temps, qu'immédiatement après cette époque ils seront condamnés ainsi que leurs parents aux peines portées par les lois qui seront aujourd'hui sévèrement exécutées et qu'ils seront poursuivis par les diverses brigades de gendarmerie avec la plus grande activité, la garnison sera aussi placée chez eux. Veuillez employer tous vos moyens pour que tous les conscrits que j'appelle ne manquent pas à se rendre à cette dernière réunion ; le bien de votre commune et celui du gouvernement l'exigent. On se plaint dans quelques communes du peu de zèle de quelques maires. J'espère que je pourrai rendre au Préfet dans le compte que je dois lui fournir pour chaque commune un bon témoignage de votre conduite pour cet objet auquel sa Majesté l'Empereur prend comme vous le savez un intérêt très particulier. Les conscrits que j'appelle peuvent toujours faire arrêter les déserteurs que je vous ai désignés. / Le 11 février 1806/
Signé : Lagrèze »¹.

Le 11 juin 1806, le sous-préfet de Libourne menace dans un nouveau courrier au maire de Pomerol les conscrits réfractaires de l'installation chez eux de garnisaires². Les moyens de rétorsion à l'égard des contrevenants et de leurs familles paraissent lourds. Ils n'empêchent pas huit conscrits valides d'alléguer des infirmités pour être réformés le 12 novembre 1805. En l'An XIII, le recrutement des conscrits devient plus difficile. Dans le canton de Castillon, de nombreux jeunes gens prétextent des maladies pour ne pas partir au service militaire³.

Un courrier du 25 février 1814 du commandant Rollot à Pierre Vacher, maire de Coutras, illustre cette réalité. Le commandant établit deux « garnisons » (deux hommes de troupe) au domicile de Lagasseau qui « n'a pu justifier sa position conscriptionnelle » et Roi, « conscrit déserteur ». Le stationnement des soldats se fait aux frais des contrevenants ou de leurs familles. Le rétablissement de la royauté provoque des

¹ Garde J.-A., *Histoire de Pomerol*, Libourne, 1946.

² Les « garnisaires » désignent les soldats mis en faction par les autorités dans la famille des réfractaires à la conscription aux frais de celle-ci dans le but d'obliger le conscrit à rejoindre l'armée.

³ Guignard F., *Histoire de Castillon-sur-Dordogne*, Laval-Paris, 1912.

flottements. Pierre Vacher lance un appel aux militaires de Coutras le 1^{er} mai 1814. Il déclare :

« En attendant chacun doit rester à son poste et chaque militaire qui s'est écarté de ce principe doit de suite aller rejoindre son corps ».

La loi Gouvion-Saint-Cyr établit en 1818 un nouveau recrutement dans l'armée. Le service militaire est d'une durée de sept ans. Le contingent est choisi par un tirage au sort d'un numéro. S'il était bon (gros numéros), les conscrits étaient exemptés du service, s'il était mauvais (petits numéros), ils devaient effectuer sept ans de service. Les opérations de tirage provoquent des manifestations de ceux qui échappent au service militaire. « Le jour du tirage au sort, rapporte *La Chronique de Libourne* du 4 septembre 1836, une grande partie des jeunes conscrits parcourent les rues, tambour et drapeau en tête, faisant retentir les airs de leurs cris de joie ; ce qu'il y a de ridicule, selon nous, dans ce fait, c'est que c'était précisément ceux que la force de leur numéro dispense à jamais du service qui célébraient ce jour par des démonstrations toutes militaires »¹. Certains conscrits pauvres cherchent à échapper à leur sort en ayant recours à des mutilations. Une affaire éclate en 1841 impliquant Debande, un meunier de Villegouge, qui aurait pratiqué des mutilations volontaires sur plusieurs jeunes conscrits². En août 1841, la presse souligne encore que :

« Deux individus prévenus d'excitation à la rébellion et de provocation publique aux crimes et délits, lors des opérations du recensement de lundi dernier, ont été arrêtés vendredi matin »³.

Un système de remplacement se développe favorable aux nantis. L'Association mutuelle contre les chances du tirage au sort entre les pères de famille de l'arrondissement de Libourne se forme en 1843⁴. Notre collègue M^e Jean Dubuch avait analysé le contrat concernant Jean Paris, né le 15 septembre 1833 à Pessac (canton de Pujols), cultivateur dans la

¹ *La Chronique de Libourne*, 4 septembre 1836.

² *La Chronique de Libourne*, 22 août, 28 novembre et 5 décembre 1841.

³ *La Chronique du Libournais*, dimanche 8 août 1841.

⁴ *La Chronique de Libourne*, 21 janvier 1844.

commune¹. Ce document a été signé par son père avec une société de remplacement, l'Entreprise Générale de Remplacement à l'Armée, dirigée par Pierre-Henri Soubiran à Bordeaux et Angoulême. Le remplacement a lieu effectivement : le 6 juillet 1853, le secrétariat général de la Préfecture de la Gironde le certifie à compter du 27 juin 1853 par un dénommé Olivier Pierre.

Les remplaçants sont très souvent des personnes peu recommandables. Une affaire liée aux remplaçants éclate à Libourne en 1841. Elle montre le peu de considération de la société pour ces malheureux qui prennent la place des plus aisés. Le journaliste décrit ainsi les faits :

« Depuis trop longtemps déjà, la tranquillité des habitants de la Grande-Rue est troublée presque chaque nuit, par la présence en ce quartier de sales remplaçants qui viennent dans une maison publique dépenser, en de honteuses orgies, le prix pour lequel ils ont vendus leurs corps ; en leur qualité de soldats, titres qu'ils ne méritent assurément pas, ils veulent sans doute parler en maître dans ce bouge infect, rendez-vous habituel de la lie de la populace libournaise, de là, des injures, des disputes et des coups. Ce n'est pas tout encore, les nombreuses libations qui précèdent leurs visites les empêchant de reconnaître le lieu, objet de leurs recherches, il arrive souvent qu'ils frappent dans le voisinage et que des personnes honnêtes sont exposées à se trouver en contact avec de pareilles gens ; ce fait encore tout récent nous est particulièrement connu, ce n'est pas la première fois qu'il arrive, et si nous ne nous en sommes pas plaints, c'est que M. Chauvin, ancien commissaire de police, nous avait promis de faire chasser de la Grande-Rue les gens qui sont venus la souiller de leur dégoûtant trafic ; cette promesse il l'aurait tenue s'il fut resté ici, nous espérons que son successeur, bien qu'il n'y soit pas engagé, le ratifiera dans l'intérêt de la morale et de la tranquillité publique, dont il est le gardien ».

Il faut attendre le 2 décembre 1841 pour voir prendre un arrêté municipal interdisant l'auberge du sieur Degeorges, située Grande-Rue². La levée maritime pèse alors tout particulièrement sur les inscrits maritimes. Le quartier de Libourne ne fait pas exception. En 1840, la presse signale qu'à « peine l'époque du départ des premiers marins et charpentiers levés extraordinairement est-elle arrivée, qu'une nouvelle levée

¹ Dubuch J., « Les contrats de remplacement au Second Empire », *R.H.A.L.*, n° 146, 4^e trimestre 1972, p. 113-116.

² *La Chronique de Libourne*, 4 avril et 5 décembre 1841.

de 80 marins et de 30 charpentiers de navires vient d'être ordonnée dans le quartier de Libourne »¹. Cet article souligne l'importance de l'activité fluviale et maritime, de la pêche et de la construction navale sur l'Isle et la Dordogne au milieu du XIX^e siècle.

II. Les révoltes dans les campagnes

Au début du XIX^e siècle, les peurs ancestrales opposent toujours les campagnes au monde des villes. Le 10 août 1801, le sous-préfet Claude Lagrèze prend un arrêté demandant aux maires des communes de l'arrondissement de Libourne de former des compagnies de chasseurs afin de lutter contre les loups qui hantent les campagnes et pénètrent jusque dans Libourne²...

Le 5 septembre 1841, les Libournais apprennent que des troubles ont éclaté dans la commune de Sainte-Terre où trois individus ont été arrêtés. Ils sont soupçonnés d'avoir attaqué un voyageur en librairie qu'ils ont pris pour un agent du fisc chargé du recensement³. La justice remet dix jours plus tard en liberté sous caution deux des individus « prévenus de s'être portés à des excès graves envers un étranger pris par eux pour un agent du fisc »⁴. Ce fait divers montre les rapports difficiles des administrés avec la fiscalité. L'élaboration de nouvelles bases pour la levée de l'impôt demeure une hantise pour les contribuables. La conjoncture viticole favorable ne doit pas dissimuler que l'agriculture reste largement basée sur la polyculture en Libournais au milieu du XIX^e siècle.

La Chronique de Libourne rapporte aussi en 1844 un conflit rural se traduisant par l'incendie du bois de Redon à Saint-Émilion dont le propriétaire interdit le pacage aux animaux. L'antique opposition entre éleveurs et agriculteurs prend ici une dimension certaine. L'élevage conserve une place importante dans la région.

¹ *La Chronique de Libourne*, 30 août 1840.

² Guinodie R., *Histoire de Libourne et des autres villes et bourgs de son arrondissement*, Libourne, 1876, tome I.

³ *La Chronique de Libourne*, 5 septembre 1841.

⁴ *La Chronique de Libourne*, 19 septembre 1841.

Les pêcheurs pratiquent aussi en Libournais une forme de pêche particulière, la pêche à l'escave. Elle associe bateaux, filets et un système de cabestan à terre destiné à ramener les filets. Cette forme de pêche se pratique sur la Dordogne. Elle occasionne maints conflits avec les propriétaires riverains ou les autorités responsables de la police des eaux. Une pétition de propriétaires riverains circule en décembre 1840 contre l'escave des Sables qui aboutit à l'interdiction de cette pêcherie.

La Chronique de Libourne informe ses lecteurs, le 7 février 1841, qu'une solution semble avoir été trouvée :

« C'est avec plaisir que nous apprenons que les craintes que l'on avait conçues à Libourne relativement à la cherté du poisson par suite de la suppression des escaves vont cesser, il s'est établi de nouvelles pêcheries en ce genre pour la prospérité desquelles nous faisons des vœux ; car indépendamment de la diminution qu'elle provoque dans le prix du poisson, cette industrie fait vivre un grand nombre de revendeuses auxquelles l'état de choses précédent portait le plus grand tort. L'État aussi a intérêt à l'existence de ces escaves, car les bateaux consacrés à leur exploitation ne sont montés que par des marins, et il y aura au moins un élève par bateau, ce qui augmentera de 50 au moins par année le nombre des marins à classer »¹.

La liberté de pêche triomphe deux ans plus tard avec la mise en place d'une escave au lieu-dit Bastonney, en face de Fronsac. Le combat des propriétaires riverains se poursuit dans les années suivantes. Ils obtiennent en mai 1846 la condamnation par le tribunal d'un grand nombre de pêcheurs à l'escave à des amendes se montant à 50 francs².

En 1844, Saint-Pardon de Vayres est le théâtre de rixes entre les marins et le fermier du passage. L'embarcadère prenant trop de place, une pétition est signée pour la construction d'une cale pour l'embarquement des marchandises et des voyageurs. L'ouverture de la nouvelle route de Bordeaux et du chemin de fer Paris-Bordeaux ruinent le petit port de Saint-Pardon³.

Les cérémonies religieuses demeurent à l'époque empreintes de superstition comme en témoigne l'affaire ayant

¹ *La Chronique de Libourne*, 7 février 1841.

² *La Chronique de Libourne*, 17 mai 1846.

³ Videau A., *Histoire de Vayres*, Libourne, 1951.

éclaté lors de la procession de la Fête-Dieu à Abzac. Ces événements sont résumés ainsi dans la presse locale le 28 juillet 1839 :

« Le jour de la Fête-Dieu, et comme la procession venait de sortir de l'église d'Abzac, un groupe de quelques individus se présenta et ordonna à un enfant marchant en tête, porteur de la croix ou d'une bannière de changer de route, c'est-à-dire de suivre l'itinéraire ordinaire ; le maire de cette commune qui se trouvait là, donna des ordres contraires, en sommant ces individus de se retirer. Procès-verbal de leur résistance fut dressé et envoyé à M. le Procureur du roi, qui les a traduits devant le tribunal correctionnel. Le motif qui les portait à agir ainsi est que l'an passé, le jour même de la procession, qui avait dès lors changé de route, une grêle terrible vint ravager la commune ; nous sommes cependant dans le siècle des lumières !... C'est jeudi prochain que l'affaire sera appelée. M. le Maire, par suite de cette affaire, a donné sa démission »¹.

Le 4 août 1839, le journal présente la sanction prononcée par le tribunal² :

« Le tribunal de police correctionnelle a condamné jeudi cinq individus d'Abzac à deux francs d'amende et aux frais du procès seulement, pour avoir voulu faire changer de route la procession de la Fête-Dieu dans cette commune. Il est vrai qu'ils ont déjà subi un mois de prison préventive ».

Au XIX^e siècle, un genre de jugement populaire persiste dans les campagnes libournaises : le charivari reste une manifestation du contrôle de la communauté sur l'individu. Il est de moins en moins toléré par les autorités garantes des droits de l'individu³.

La commune de Saint-Médard-de-Guizières connaît des troubles en 1845. *La Chronique* relate le charivari et l'attitude musclée des autorités :

« Depuis quelques temps le calme du bourg de Saint-Médard était troublé, presque chaque soir, par le bruit de divers instruments discordants, dont les accords peu harmonieux avaient pour but de célébrer le mariage d'un veuf, qui vient de convoler à de nouvelles noces, avec une très jeune personne. L'autorité croyant avec raison, devoir mettre fin à ces bruyantes et injustes

¹ *La Chronique de Libourne*, 28 juillet 1839.

² *La Chronique de Libourne*, 4 août 1839.

³ Bonnain-Mœrdyk R., Mœrdyk D., « À propos du charivari : discours bourgeois et coutumes populaires », *Les Annales*, Paris, janvier-février 1977.

protestations contre un mariage, qu'après tout les conjoints avaient bien le droit de contracter, a envoyé, dans ce but, dimanche dernier, à Saint-Médard, un détachement de chasseurs et de gendarmes. Cette force imposante a rétabli momentanément la tranquillité par le fait seul de sa présence, mais le lendemain soir après son départ, le tapage a recommencé ; il y a eu même rébellion contre la gendarmerie de cette résidence. Nous apprenons qu'à la suite de quelques arrestations qui ont eu lieu, depuis cette époque, tout est rentré dans l'ordre »¹.

III. Le rejet en ville des pouvoirs établis

À Libourne, la sécurité publique repose sur les soldats de la garnison. La présence d'un corps de garde à la mairie assure le maintien de l'ordre. En 1836, l'autorité municipale prend des mesures pour qu'une garde veille chaque nuit au repos de la ville. À partir du 8 décembre, dix hommes de la garde nationale passent la nuit à l'Hôtel-de-Ville². La tranquillité de la sous-préfecture amène les autorités à y dépayser quelques affaires sensibles. Ainsi, l'affaire des 18 jeunes gens de Bordeaux prévenus de bruits injurieux envers M. Meyer, ancien consul de Hambourg, est appelée, le jeudi 30 mars, au tribunal de simple police de Libourne, devant lequel la Cour de cassation a renvoyé cette cause³.

Le passage à la nouvelle année demeure la première fête. Il est de tradition de faire du bruit pour marquer le Nouvel An. La tranquillité de certains et la peur de troubles possibles amènent les autorités municipales à limiter les excès comme le montre un article publié le 3 janvier 1841 :

« C'est toujours avec craintes que nous voyons arriver la nuit qui précède le jour de l'an, car pendant bien longtemps elle a été pour nous une nuit de tapage insupportable causé par les tambours de la garde nationale ; cette année, comme l'année dernière, l'administration municipale ayant eu le bon esprit de refuser son autorisation à de semblables charivaris, si nous avons été troublés dans notre sommeil, nous l'avons été aussi agréablement que possible par la musique du régiment dont nous nous plaisons à constater les progrès, progrès vraiment remarquables, car entièrement désorganisée lors de son arrivée à Libourne, elle est aujourd'hui excellente et pourrait

¹ *La Chronique de Libourne*, 6 juillet 1845.

² *La Chronique de Libourne*, 18 décembre 1836.

³ *La Chronique du Libournais*, dimanche 19 mars 1843.

assurément rivaliser avec celle de tout autre régiment »¹.

En 1830, la garde nationale de Libourne, de Castillon et un détachement du 10^e Chasseurs, marchent contre la commune de Sainte-Foy-la-Grande qui refuse d'arborer le drapeau tricolore, symbole du régime issu de la Révolution de Juillet². La Révolution de 1848 entraîne en septembre les mêmes troubles à Sainte-Foy-la-Grande où les légitimistes montrent leur détermination. Le sous-préfet Guillaume Belliquet dépêche à nouveau contre les fauteurs de troubles la garde nationale de Libourne, de Castillon, appuyées par un détachement du 10^e Chasseurs en garnison à Libourne. Les factieux peu redoutables laissent finalement la troupe planter le drapeau national sur les édifices publics. L'expédition s'achève en trois jours³. À Pomerol, la plantation d'un arbre de la liberté au village de Catusseau provoque la résurgence de rivalités anciennes avec le village de Moulinet. Les habitants de ce bourg menacent d'abattre l'emblème de la liberté. Les républicains de Catusseau s'arment de fusils et de fourches pour garder ce symbole. La tension retombe très vite. Nul ne sait aujourd'hui le sort de cet arbre sacré⁴...

Le 25 octobre 1845, les ouvriers cordonniers de Libourne fêtent la Saint Crépin. Une altercation avec la police éclate se terminant par six arrestations⁵. *La Chronique de Libourne* publie le 14 décembre 1845 un article de la *Gazette des Tribunaux* rendant compte des faits et de leurs suites :

« [...] le 25 octobre dernier, revenait le 1558^e anniversaire de la fête des deux martyrs [Saint Crépin et Saint Crépinien]. Ce jour-là, dans notre ville, les ateliers de chaussures demeurèrent fermés ; tout ce qui manie le tire-pied et l'alène se frisa, s'endimancha, et se rendit, non à l'église, mais au cabaret, où eurent lieu d'abondantes libations. Bref, des buveurs s'attardèrent dans les rues, se réunirent en bandes bruyantes, et se livrèrent à des tapages que le Code pénal réprime, et que la police voulut faire cesser. Mal en prit à la police. Ses injonctions furent méconnues ; l'écharpe du commissaire fut

¹ *La Chronique de Libourne*, 3 janvier 1841.

² Guignard F., *op. cit.*

³ Guinodie R., *Histoire de Libourne et des autres villes et bourgs de son arrondissement*, Libourne, 1876, tome I (3 tomes).

⁴ Garde A., *Histoire de Pomerol*, Libourne, 1946.

⁵ *La Chronique de Libourne*, 1^{er} novembre 1845.

outragée, la garde battue ; enfin une, une rébellion, avec tout le luxe d'éléments exigés par l'article 209, éclata dans cette soirée, au sein de notre paisible cité.

Ce drame venait se dénouer aujourd'hui en police correctionnelle.

Ceux que la prévention désignait comme les auteurs principaux des faits que nous venons de raconter, les nommés Lefeuvre, Bélivier, Dugeot et Armandoux, étaient cités à comparaître devant le tribunal. Lefeuvre seul a fait défaut.

Les débats ont nettement établi la part que chacun des prévenus à prise à la scène. L'un a frappé le garde-champêtre au visage ; l'autre a brisé le ceinturon d'un garde national de service ; un troisième a violemment saisi le commissaire de police par son manteau ; le dernier enfin a employé la force envers ce magistrat pour se dégager de ses étreintes. Tous ont participé aux bruits injurieux et nocturnes qui leur sont reprochés.

Le tribunal [...] les a condamnés, malgré les efforts de M^e Morange, leur défenseur, savoir : Lefeuvre à deux mois, Dugeot à vingt jours, Bélivier à quinze jours, et Armandoux à huit jours d'emprisonnement ; tous solidairement à une amende de 11 fr. et aux frais.

Cette condamnation n'aura-t-elle pas pour résultat de porter les cordonniers à célébrer à l'avenir avec un peu moins de ferveur le culte de leurs saints patrons ? »¹

Cette affaire montre le danger latent de voir un fait divers se transformer en une rébellion. La révolte populaire demeure une hantise pour les pouvoirs publics. La faiblesse des forces de l'ordre explique l'appel systématique à l'armée. Cette grève est restée cependant dans une dimension gérable par les autorités de police.

Les ouvriers tailleurs veulent avoir une coalition à l'instar des ouvriers de Bordeaux. En novembre 1836, ils abandonnent les ateliers exigeant une augmentation de salaire. Ceux qui restent dans leur emploi se disposent à partir dès qu'ils auront terminé leur ouvrage, promettant bien de ne pas revenir sans augmentation. Plusieurs d'entre eux ont été arrêtés. Au début de décembre, la coalition des ouvriers tailleurs cesse².

Le 26 novembre 1840, Libourne est le théâtre d'une cérémonie compagnonnique dont le déroulement est relaté par *La Chronique de Libourne*, le dimanche 29 novembre 1840 :

« Mercredi matin, un char-à-banc est arrivé à Libourne venant de Bordeaux, rempli de compagnons du devoir endimanchés et porteurs de l'énorme

¹ *La Chronique de Libourne*, 14 décembre 1845.

² *La Chronique de Libourne*, 27 novembre et 4 décembre 1836.

canne caractéristique, ils venaient rendre les derniers devoirs à un des leurs décédé à l'hospice de notre ville ; la cérémonie a eu lieu avec toutes les formes usitées parmi eux. On voit que si fort souvent le compagnonnage donne lieu à de fâcheuses rixes, dans d'autres occasions il est le mobile de nobles et généreuses actions ».

Cet article reflète une opinion publique peu favorable à ces associations. Le compagnonnage défraie très souvent l'actualité par des rixes sanglantes entre devoirs rivaux.

La limite entre sérénades et charivaris paraît bien mince. La presse dénonce de tels excès le 14 novembre 1841 :

« Sous prétextes de sérénades, il arrive fort souvent que des individus, qui n'ont de musiciens que les instruments, parcourent les rues fort tard en faisant un vacarme affreux ; avant-hier encore, vers onze heures du soir, cette jolie récréation a eu lieu. Si ce fait, qu'il est du devoir de la police d'empêcher, n'est que désagréable pour les personnes en bonne santé, il doit être très dangereux pour les malades qu'il peut priver souvent d'un moment de sommeil réparateur que rien ne saurait remplacer »¹.

Le terme de « sérénade » sert même à désigner un charivari visant un remariage à Libourne. Il est l'expression d'une loi morale non écrite, concurrente des lois de l'Église et de l'État. Il sanctionne les mariages mal assortis et les remariages ; il procure en sus aux « charivariseurs » une occasion, légitimée, de se défouler ; il peut par là se rattacher au temps festif. Le 6 septembre 1844, un tel événement se produit dans la bastide² :

« Avant-hier soir, au moment où quelques individus munis de casseroles, chaudrons, cornets-à-bouquin et d'autres instruments aussi harmonieux, commençaient une sérénade, en l'honneur d'un veuf, qui vient de convoler à un second mariage, un sergent de ville arrêta un des exécutants et mit fin, de cette manière un peu brusque, à ce concert d'une nouvelle espèce »³.

Le 5 janvier 1841, une manifestation a lieu en l'honneur d'un prêtre :

¹ *La Chronique de Libourne*, 14 novembre 1841.

² Desplat C., « La tradition trahie : Le Charivari en Libournais du XVIII^e au XIX^e siècle », *R.H.A.L.*, n° 191, 1^{er} trimestre 1984, p. 13-34.

³ *La Chronique de Libourne*, 8 septembre 1844.

« M. l'abbé Guyon a quitté Libourne mercredi dernier, la veille une sérénade lui a été donnée par quelques jeunes gens de la ville ; il se rend à Thiers (Puy de Dôme) où il prêchera jusqu'au Carême et de là, il ira à Perpignan continuer sa mission évangélique »¹.

Cette sympathie cache aussi quelques ressentiments parmi la population des anticléricaux libournais. Une main mal intentionnée appose le dimanche 17 janvier 1841 « une affiche injurieuse pour plusieurs honorables prêtres de notre ville, pour M. Gabriel, et pour M. Guyon lui-même dont le souvenir est encore présent à tous les cœurs, [...] dans la nuit de dimanche dernier sous le péristyle de la Comédie où on pouvait la lire encore à 9 heures du matin, heure à laquelle elle fut arrachée et remise à M. le Commissaire de police. Ce magistrat n'a pu malheureusement acquérir la connaissance certaine des auteurs d'une méchanceté qui n'a pas même pour elle le mérite d'un peu d'esprit »².

Les révoltes en Libournais révèlent les crises économiques, politiques et culturelles qui concernent la région. Elles manifestent une violence contenue plus ou moins facilement par les autorités. L'ordre public ne semble cependant jamais en danger. Le recours à l'armée et à la garde nationale permet de contrer les émotions populaires. Il n'est pas rare de voir quelquefois la force publique dépassée en un premier temps. Grèves, charivaris et émeutes sont maintenus dans des dimensions gérables par les autorités locales, maire, sous-préfet et commandant de la garnison. Le Libournais connaît finalement un esprit de révolte bien vivant au long de la première moitié du XIX^e siècle.

Alain CHAUME

Société Historique et Archéologique de Libourne

¹ *La Chronique de Libourne*, 10 janvier 1841.

² *La Chronique de Libourne*, 24 janvier 1841.

La manifestation communiste et les échauffourées du 1^{er} août 1929 à Bordeaux : de l'annonce du Grand soir au fiasco politique et médiatique

En 1929, le Parti communiste français décide, en accord avec l'Internationale communiste, d'organiser une grande journée de grèves et de manifestations dans tout le pays le 1^{er} août. Cette « Journée rouge » a officiellement pour but de permettre à la classe ouvrière d'exprimer son opposition à l'impérialisme capitaliste, accusé alors d'être responsable d'une guerre imminente. Replacé dans la stratégie globale du PC, l'événement est surtout un moyen pour le parti, alors en déclin¹, de réaffirmer sa détermination et de provoquer les pouvoirs en place. Dans cette perspective, la province occupe une place déterminante, les communistes ne cessant d'être tenus en échec à Paris. C'est ainsi que Bordeaux est le théâtre d'une manifestation le 1^{er} août 1929, qui s'inscrit dans le cadre national de la mobilisation. Là, comme partout ailleurs, le Parti communiste essuie un échec retentissant, même si les échauffourées qui ont lieu placent la ville un peu à part, si on la compare au calme qui a régné dans l'ensemble du pays. Plutôt que d'analyser les raisons de cet échec, qui sont déjà largement connues², il est intéressant d'étudier la spécificité des événements bordelais par rapport aux autres manifestations organisées dans le pays, notamment sur plan des rapports entre les militants communistes bordelais et la mairie socialiste tenue par Adrien Marquet.

¹ Les effectifs du Parti communiste passent de 130 000 en 1920 à 52 000 en 1928. Le parti obtient moins de 800 000 voix aux élections de 1932, soit un peu plus de 8 % des suffrages (Mayeur J.-M., *La vie politique sous la Troisième République*, Paris, Seuil, Points histoire, 1984, p. 318, 322 et 327).

² Voir notamment : Audoin S., « Le Parti communiste français et la violence, 1929-1931 », *Revue historique*, n°546, avril-mai 1983, p. 365-383 ; Tartakowsky D., *Les manifestations de rue en France (1918-1968)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997 ; Tartakowsky D., « Manifestations ouvrières et théorie de la violence (1919-1934) », *Cultures et conflits*, n°9/10.

I. Un risque surévalué

La Journée rouge inquiète les autorités. Le 15 juin 1929, le commissaire central transmet à Marquet une circulaire émanant du Parti communiste adressée à tous les secrétaires des rayons et cellules et relative au 1^{er} août, intitulée : *Le sens politique de la journée internationale de lutte contre la guerre*¹. Le texte est révélateur de l'ambiguïté du PC à l'égard de la violence, et de ses difficultés à intégrer certaines formes de violence physique dans son répertoire d'action. Il prévient : il ne s'agira pas d'une « journée ordinaire du prolétariat », et « chaque membre du parti doit bannir de son esprit que le 1^{er} août sera une simple journée de meetings de commémoration pacifique sous l'œil paternel des forces de répression bourgeoises. » Les revendications salariales doivent être liées à la lutte contre l'impérialisme, et chaque prolétaire doit s'opposer vigoureusement à la guerre qui s'annonce.

D'un point de vue pratique, la journée doit être organisée par des Comités du 1^{er} août, placés sous la direction des cellules du Parti. L'usage de la violence physique est clairement envisagé : des « groupes de défense de 20 à 30 membres » doivent être partout créés, avec obligation pour chaque membre du parti d'en faire partie. Mais rien n'est encore dit sur les objectifs et la nature de la violence physique alors évoquée. Tout au plus le Parti affirme que « la journée du 1^{er} août ne saurait être considérée comme une tentative d'émeute ou de putsch », mais qu'elle « ne saurait davantage être considérée comme une manifestation superficielle et inconsidérée. » Une liste de villes à privilégier, dont ne fait pas partie Bordeaux, est également précisée : Paris, Lille, Briey, Lyon, Marseille, Toulouse, Strasbourg et Brest. Une seconde circulaire arrive bientôt sur le bureau du maire². Le document est avant tout

¹ Archives municipales de Bordeaux [AMB], 3520 I 25, Circulaire émanant du parti communiste SFIC adressée à tous les secrétaires des rayons et cellules et relative à la journée du 1^{er} août, document transmis par commissaire central au maire, 15 juin 1929.

² AMB, 3520 I 25, circulaire émanant du Comité central du PC relative à la journée du 1^{er} août : « Parti communiste. Section d'organisation. Auto-

consacré à la question de l'« auto-défense » des militants, qui sont invités à faire davantage remonter toutes les « expériences intéressantes » en la matière. Car, explique la circulaire, « il est des faits extrêmement intéressants comme la résistance à la police des camarades d'une usine de Montreuil, comme la protection de nos orateurs dans une réunion fasciste par les copains de cette même localité, comme la manifestation de Lens du 1^{er} mai, etc. dont la direction du parti devrait être informée de suite dans les détails et dont elle ne l'est jamais ». La « lutte directe » prévue pour lors de la « journée rouge » ne doit pas laisser trop de place à l'improvisation. Avant le 1^{er} août, le PC incite ses membres à se préparer « au travers d'une série d'actions de manifestations préalables revêtant toujours le caractère de masse et d'une propagande spéciale destinée à entraîner les ouvriers, développer leur combativité, créer l'atmosphère de résistance et de lutte pour le 1^{er} août et à habituer [le] parti à prendre contact à se lier et à diriger les inorganisés dans ce but, à inculquer à la couche des ouvriers les plus solides, les principes de base pour résister sur le pavé aux forces de la répression ». Des exemples à suivre sont donnés : lutte contre l'interdiction de la distribution des journaux et des tracts à l'entreprise, « lutte directe, impitoyable contre les mouchards », organisation de manifestations « sur le tas ou partant de l'usine en plein travail pour aller dans la rue ». Le but est de démasquer « la prétendue paix sociale de la bourgeoisie », en obligeant les forces destinées au maintien de l'ordre à avoir recours aux matraques, aux « auto-blindées », voire aux « mitrailleuses », y compris lorsqu'il s'agit de socialistes qui sont au pouvoir. Les « traditions locales » et autres « anniversaires révolutionnaires » doivent pour cela être utilisés pour organiser des manifestations, qui seront « intégrées dans les plans de préparation de la Journée Rouge ». La « politique de passivité devant les arrestations préventives », quant à elle, doit être « extirp[ée] » du Parti, et remplacée par le nouveau mot d'ordre : « résistance directe à la répression ». Malgré la radicalité de ces consignes, le discours du PC reste ambigu, dans la mesure où les militants ne doivent pas non

défense, Paris, 17 mai 1929 », document transmis par le commissaire central au maire, 19 juin 1929.

plus tomber dans « le jeu de l'illégalité ». La province occupe une place centrale dans ce plan, car la bourgeoisie ne doit pas avoir « à porter son effort et toutes ses préoccupations sur Paris ».

Dès le 25 juillet, le syndicat des entrepreneurs de travaux publics de la Gironde et du Sud-Ouest attire l'attention du préfet de la Gironde sur ce qu'il considère comme une manœuvre politique du PC. Une grève vient effectivement d'être déclenchée parmi les ouvriers travaillant sur les chantiers de construction de gares maritimes sur les quais de Bordeaux pour le compte du Port Autonome. 140 d'entre eux ont cessé le travail. Officiellement, il s'agit de réclamer une hausse des salaires. Mais le patronat local est convaincu que « cette grève n'est qu'un motif pour donner plus d'ampleur à la manifestation communiste qui doit avoir lieu, semble-t-il, le 1^{er} août prochain »¹. D'où la protection demandée au préfet le jour de la manifestation². Le Syndicat général du bâtiment, quant à lui, obtient un rendez-vous avec le préfet, car la situation lui semble inquiétante : d'une part, « ce mouvement n'a pas [selon lui] un caractère économique mais paraît nettement politique », et, d'autre part, il semble s'étendre dans tout le pays jusqu'à Bordeaux, où des « faits d'entrave à la liberté du travail et de débauchage par menaces » sont à déplorer le 29 juillet. Là encore, le préfet est incité par le patronat local à prendre des mesures « pour faire respecter la liberté du travail », et même à « surveill[er] les cortèges pour réprimer, le cas échéant, tout acte de violence ». Une liste des principaux chantiers à surveiller est même fournie, dans laquelle figurent l'Hôpital Saint-André, le Café Régent, plusieurs hôtels, la Maison Marie Brizard (rue Fondaudège), ou encore les Nouvelles Galeries³.

¹ AMB, 3520 I 25, Le président du syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics de la Gironde et du Sud-Ouest au Préfet de la Gironde, 25 juillet 1929.

² AMB, 3520 I 25, Le Préfet au maire, 26 juillet 1929.

³ AMB, 3520 I 25, Syndicat général du bâtiment et des industries qui s'y rattachent au maire, 29 juillet 1929.

C'est effectivement parmi les ouvriers du bâtiment que l'on compte le plus grand nombre de grévistes. 350 d'entre eux se réunissent, le 29 juillet, à la Bourse du Travail, et votent la grève générale. À cette occasion, Marquet est accusé de « trahir » la classe ouvrière (« après avoir été élu par elle »), car il aurait refusé de mettre à disposition des grévistes l'amphithéâtre de l'Athénée municipal. On évoque alors une possible manifestation devant l'hôtel de ville au cas où Marquet continuerait à « faire obstacle » au mouvement, « alors qu'il s'était montré plutôt conciliant à l'égard des dockers »¹.

Le 30 juillet, Marquet convoque le secrétaire général de la 13^e Union régionale des syndicats unitaires, Charlionnet, pour évoquer la prochaine manifestation du 1^{er} août. Celle-ci sera autorisée, explique le maire, à condition qu'un itinéraire et que le point de concentration soient fixés préalablement. De plus, aucune manifestation ne doit être organisée une fois le meeting terminé². Charlionnet indique que les manifestations partiront de plusieurs points de la ville pour se rendre à un meeting à l'Alhambra, mais il refuse de préciser l'itinéraire des cortèges. En 1920, rappelle-t-il, plus de 30 000 ouvriers ont manifesté le 1^{er} mai, et l'ordre n'a pas été troublé. Les forces de police doivent donc être « des plus discrètes », afin que la journée se déroule dans le calme : « pas de provocations policières, et tout ira bien » conclut le syndicaliste. Marquet ne se laisse pas intimider et répond à Charlionnet à la fois en tant que maire, mais aussi en tant que socialiste :

« Vous prenez donc la responsabilité des incidents que vous provoquerez si vous organisez des cortèges en dehors des règles qui ont été acceptées depuis quatre ans par tous les Groupements qui organisèrent des manifestations sur la voie publique. J'espère que vous réfléchirez avant de vous engager dans une voie où, de toute évidence, la classe ouvrière ne vous suivra pas, car elle sait que créer du désordre ne peut servir la défense de ses intérêts »³.

¹ AMB, 3520 I 25, Rapport du commissaire central au maire, 29 juillet 1929

² AMB, 3520 I 25, Le maire à Charlionnet, secrétaire général de la 13^e Union régionale des syndicats unitaires, 31 juillet 1929.

³ *Ibid.*

Marquet se fait ici le porte-parole de la fédération socialiste de la Gironde, qui voit alors dans le 1^{er} août un « traquenard bolchevico-gouvernemental » dans lequel les ouvriers ne se laisseront pas entraîner¹.

II. Les communistes isolés

La Journée rouge est donc placée sous étroite surveillance. Sur les instructions du maire et en accord avec le commandant de gendarmerie, un service d'ordre est établi dès 6h du matin sur les points principaux de la ville et à proximité des usines, pour assurer la liberté du travail et le maintien de l'ordre. Mais les inquiétudes s'avèrent injustifiées : aucun piquet de grève n'est repéré à l'entrée des usines, et les embauches se déroulent sans incident, sans que les grévistes du bâtiment essaient de débaucher leurs collègues. Seuls quelques membres des Jeunesses communistes envoyés pour surveiller les mouvements de police sont arrêtés alors qu'ils circulent à vélo, pour défaut de plaques de contrôle et défaut d'appareils avertisseurs. Les dockers sont les seuls à s'être massivement mobilisés : on compte 1500 grévistes sur un effectif total de 2200. À part les 288 ouvriers absents des Chantiers du Sud-Ouest (qui emploient alors 1200 personnes), toutes les autres usines « où l'on pouvait craindre des défections » présentent des taux d'absence tout à fait normaux (Chantiers navals, usine Motobloc, usine Kuhlmann...).

¹ AMB, 3520 I 25, Ordre du jour de la fédération socialiste SFIO de la Gironde, « Le 1^{er} août à Bordeaux », s.d.

Doc. 1 – Situation des principales usines « où l'on pouvait craindre des défections »¹

Entreprises	Effectifs	Ouvriers manquants
Ateliers des docks	370	30 (normal)
Usine Carde	700	5 (normal)
Chantiers du Sud-Ouest	1200	288
Chantiers navals	120	10 (normal)
Entreprise Desse	125	14 (normal)
Usine Etchaw	208	14 (normal)
Fonderie Joubert	93	1
Usine Kuhlmann	96	31 (étrangers)
Usine Motobloc	380	30 (normal)
Usine Terret	50	25
Usine Valmier	20	15
Dockers	2200	1500

Les dirigeants syndicaux n'ont pas couché à leur domicile, par crainte d'une arrestation. Vers 8h30, ils rejoignent les militants à la Bourse du Travail, au siège du syndicat unitaire du Port (quai de Bacalan) et au Parc Bordelais, où les grévistes peuvent se concerter en évitant la surveillance de la police. Devant la faible mobilisation, certains militants sont envoyés pour tenter de débaucher d'autres ouvriers. Mais à 11h30, tous les travailleurs sortent dans le plus grand calme, apparemment indifférents à la Journée rouge. Les militants venus pour inciter à la grève sont de toute façon arrêtés.

Le travail reprend normalement après le déjeuner, sauf à la fabrique de meubles Harribey, où une centaine d'ouvriers a décidé de rejoindre le mouvement. À 14h, le service d'ordre placé à la barrière de Cenon commence à signaler le passage de plusieurs petits groupes d'individus se dirigeant vers la Bourse du Travail, où d'autres se rendent en tramway. Une heure plus

¹ AMB, 3520 I 25, Rapport du commissaire central Vignolle au maire, 1^{er} août 1929.

tard, 5 à 600 manifestants sont rassemblés devant le bâtiment (« quelques milliers » selon *L'Humanité*¹). Trois bannières rouges de la CGTU sont déployées, et l'Internationale entonnée. Les manifestants décident ensuite de gagner le cours Pasteur pour se rendre en cortège à travers le centre de la ville jusqu'à la salle de l'Alhambra. Mais, arrivés sur le cours Pasteur, ils sont rapidement bloqués par un barrage d'agents, qu'ils tentent de forcer. Une « violente bagarre » éclate alors, au cours de laquelle 8 agents sont blessés, dont 1 grièvement au bras d'un coup de matraque. Une partie des manifestants est repoussée vers la Bourse du Travail, où certains se réfugient. Depuis les fenêtres, ils lancent des « objets divers », des morceaux de bois et même un « long couteau de boucher ». Une femme est arrêtée pour avoir jeté, d'une fenêtre du premier étage, un pot de fleurs sur un agent qui n'est pas blessé, mais dont la bicyclette est endommagée. Quant à Charlionnet, « principal militant de la région bordelaise », il tente de former un autre cortège avec une centaine d'individus, mais est aussitôt appréhendé et amené au commissariat central. L'ordre est cependant rapidement rétabli².

Par petits paquets, surveillés par des agents cyclistes, des manifestants rejoignent l'Alhambra, où se trouvent déjà 200 personnes. Le meeting débute à 16h20, devant 600 à 700 personnes (1500 à 1800 selon *L'Humanité*). Le premier thème abordé est la menace imminente d'une nouvelle guerre, due aux impérialismes anglais et américain. Le second thème est celui de la répression, Marquet étant accusé, tout comme la SFIO dans son ensemble, de s'être inféodé à la bourgeoisie. Après un peu moins d'une heure de discours, les militants se séparent aux cris de « Vive la République des Soviets ! Vive la révolution mondiale ! », avant que l'Internationale ne soit chantée. Peu avant à 18h, le rassemblement se termine sans incident. À l'occasion du filtrage, une quarantaine d'étrangers est arrêtée. Des barrages de Gardiens de la Paix ont été également placés aux abords de la Bourse. Les ouvriers non grévistes, quant à eux, sortent des usines normalement, et, vers

¹ *L'Humanité*, 2 août 1929.

² AMB, 3520 I 25, Rapport du commissaire central Vignolle au maire, 1^{er} août 1929.

19h, la situation est redevenue assez calme pour que le service d'ordre soit levé. La Journée rouge se solde finalement par un banal meeting précédé de quelques échauffourées, au cours desquelles une centaine de personnes a été arrêtée. Marquet peut se féliciter du fait que l'ordre n'ait presque pas été troublé, et, surtout, que les communistes n'aient pas atteint leurs objectifs. Comme le souligne le commissaire central Vignolle :

« les opérations de la journée, ainsi que les perquisitions récemment effectuées, paraissent avoir complètement démoralisé les adhérents au Parti Communiste, dont les principaux chefs ont été arrêtés aujourd'hui. [...] La plus grande partie de la classe ouvrière de Bordeaux est restée indifférente aux excitations des dirigeants et s'est totalement désintéressée de la manifestation à laquelle ont seulement participé des adhérents du Parti communiste et des organisations unitaires »¹.

Charlionnet est finalement condamné à 4 mois de prison pour avoir tenté de reformer le cortège, malgré les sommations du commissaire de police. Constant et Leboursier, qui ont affirmé qu'ils ignoraient l'interdiction du cortège, sont dans un premier temps acquittés, car les sommations n'ont pas été précédées du roulement de tambour ou du son de trompe, prévus par la loi du 3 août 1791. Ils sont cependant respectivement condamnés à 2 et 4 mois de prison après une procédure d'appel, car la Cour estime qu'en vertu de la loi du 7 juin 1848, les sommations par roulement de tambour ou son de trompe ne sont pas nécessaires quand des violences ont été commises contre la force publique.

III. Spécificité et signification des incidents bordelais

L'organisation de la manifestation bordelaise, est, dans l'ensemble, conforme aux consignes du PCF et de la III^e Internationale, même si l'échec de la journée est, comme partout, patent. Ces événements révèlent, à Bordeaux comme ailleurs, l'inadéquation entre les objectifs du PCF et les moyens dont il dispose alors. En 1929, le Parti ne peut notamment

¹ AMB, 3520 I 25, Rapport du commissaire central Vignolle au maire, 1^{er} août 1929.

compter sur aucune organisation de combat organisée¹. Le déroulement de la journée montre également que les militants bordelais appliquent à la lettre les consignes émises au sein du Parti : agitation dans les journées précédant le 1^{er} août, refus de se plier aux contraintes imposées par la municipalité, organisation semi-clandestine de la manifestation (les dirigeants, notamment, se cachent pour échapper à la police), volonté de former des cortèges malgré l'interdiction, résistance face à la répression policière, etc. Les événements restent malgré tout difficiles à interpréter, au niveau national comme local. Stéphane Audoin-Rouzeau a cru déceler un « double langage » pratiqué par le PCF : « l'un destiné aux militants et les encourageant à l'action violence, l'autre à usage "externe" et destiné à masquer la réalité »². Pourtant, les efforts déployés par le Parti pour définir précisément ce que devait être la Journée rouge, c'est-à-dire ni une émeute ni une manifestation classique, semble davantage relever, comme l'a souligné Danielle Tartakowsky, « d'une difficulté à définir ce qui ne peut trouver place dans le système politique français »³. Les manifestations du 1^{er} août s'inscrivent plus précisément dans « une stratégie de défaitisme révolutionnaire », et sont censées « créer les conditions "psychologiques et politiques" de la révolution ainsi comprise »⁴.

L'échec parisien est total, mais la situation en province est un peu plus contrastée. Sur 47 tentatives de manifestations, certaines s'organisent comme prévu à partir des usines ou en liaison avec des grèves, mais la plupart ne respectent pas les consignes données⁵. 22 d'entre elles se confrontent aux forces de police, et 14 sont dispersées par les forces de l'ordre sans difficulté⁶. Danielle Tarkakowsky, s'appuyant sur un rapport de police, estime qu' « elles n'ont occasionné de heurts qu'à

¹ Audoin S., « Le Parti communiste français et la violence », *art. cit.*, p. 367.

² *Ibid.*, p. 371.

³ Tartakowsky D., « Manifestations ouvrières et théorie de la violence (1919-1934) », *art. cit.*, p. 5.

⁴ *Ibid.*, p. 6.

⁵ Tartakowsky D., *Les manifestations de rue en France (1918-1968)*, *op. cit.*, p. 209-210.

⁶ *Ibid.*

Troyes où des agents sont blessés »¹. Pourtant, les échauffourées de Bordeaux, sans être bien graves ni spectaculaires, semblent sortir du lot. En comparaison avec les autres manifestations organisées en province, le nombre d'arrestations (une quinzaine²) s'avère, notamment, relativement important. On en dénombre 2 seulement à Strasbourg, et, dans bien des cas, aucune ou presque. Bordeaux se situe plutôt au niveau de Marseille (19 arrestations), mais bien en-deçà de Saint-Étienne (plus de 30³). Quant aux affrontements qui ont éclaté cours Pasteur, ils semblent eux-aussi quelque peu exceptionnels en province. Bordeaux (où 8 agents sont blessés, dont 1 grièvement) se rapproche ici plutôt de Troyes, où on déplore deux agents blessés⁴.

Malgré la (très) relative gravité des faits, la manifestation de Bordeaux est quasiment passée sous silence dans la presse. *Le Temps* est le plus laconique : « À Bordeaux, calme complet ; travail normal dans toutes les industries ; aucune tentative de débauchage »⁵. *Le Petit Parisien* précise simplement que 15 arrestations ont eu lieu et que quelques agents ont été contusionnés. Seul *Le Matin* relate les faits de manière plus précise :

« Dans les centres ouvriers de Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai, Amiens, Nancy, Charleville, Saint-Étienne, Douarnenez, Perpignan, Châlon-sur-Saône, le Creusot, Périgueux, Nantes, la journée a été calme, le chômage insignifiant, c'est à peine si quelques réunions se sont tenues çà et là. Quelques bagarres sans gravité se sont produites à la sortie des meetings à Marseille, Rouen, Sète, Nîmes, Limoges. Il n'y a pas eu de blessés. Des incidents un peu plus graves se sont déroulés à Bordeaux »⁶.

Les affrontements sont décrits de manière détaillée, et sont rapprochés des violences qui ont éclaté à Troyes et Boulogne-sur-Mer.

¹ *Ibid.*, AN F7 13300, Journée rouge du 1^{er} août.

² *Ouest-Eclair* et *Le Petit Parisien*, 2 août 1929.

³ *L'Humanité*, 2 août 1929.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Le Temps*, 2 août 1929.

⁶ *Le Matin*, 2 août 1929.

Localement, *L'Humanité* tente de faire passer cet échec pour une scandaleuse opération de répression orchestrée par la mairie socialiste. Agents et gardes mobiles sont accusés d'avoir attaqué sauvagement les grévistes « avec une brutalité inouïe ». La bagarre du cours Pasteur se transforme en une scène de violente répression, au cours de laquelle des « brutes en furie frappent les femmes et piétinent les manifestants ». Mais cette version communiste pèse peu en face des articles publiés par la presse locale, qui minimise les faits et se réjouit de l'échec des communistes. *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest* souligne l'indifférence générale des travailleurs et se félicite que la tranquillité de la ville ait été préservée, malgré une « légère bagarre » (pourtant qualifiée de « violente » par le commissaire lui-même). Les chiffres que le journal donne sont inférieurs à ceux de la police : 500 personnes auraient ainsi assisté au meeting (alors que le commissaire sur place évoque 600 à 700 personnes), dont deux tiers d'étrangers, parmi lesquels une vingtaine d' « indésirables espagnols, portugais, italiens ou algériens ont été retenus ». Même son de cloche dans *La Liberté du Sud-Ouest*, qui raille ce « fiasco complet » et en profite pour rappeler que « le Parti communiste n'est pas un parti français » puisque la moitié des manifestants arrêtés à Bordeaux sont étrangers. Le ton est plus ironique dans *La Petite Gironde*, qui s'amuse de la situation délicate dans laquelle s'est trouvé le maire socialiste, alors que le quotidien *Le Populaire* dénonce la répression policière à Paris. « Plus d'un militant socialiste dut ainsi sentir au cœur un pincement douloureux à voir des autobus partir de la Permanence chargés d'agents, ou le panier à salade revenir rempli de manifestants », poursuit le quotidien, avant de conclure que la journée du 1^{er} août a fait « apparaître tout le côté paradoxal d'une doctrine qui, devenue opportuniste, entre en conflit avec elle-même et avec ses traditions »¹. Le difficile positionnement de la mairie socialiste par rapport au mouvement ouvrier local est alors fréquemment raillé par la presse hostile à Marquet : deux ans plus tard, lors des incidents de la salle Franklin (au cours desquels une réunion des Jeunesses patriotes est annulée suite à l'invasion de la salle par des militants de gauche), le maire de Bordeaux est

¹ *La Petite Gironde*, 2 août 1929.

accusé, cette fois, d'avoir laissé faire les socialistes et les communistes venus en découdre avec les Jeunesses patriotes¹...

L'élément déterminant dans le traitement médiatique de la manifestation du 1^{er} août à Bordeaux et, plus généralement, en France, est l'isolement total des communistes. La situation bordelaise a ceci de particulier que Marquet n'autorise pas la manifestation (contrairement au maire socialiste d'Alès par exemple), mais que cette dernière a quand même lieu (alors que les militants de Douai, à titre de comparaison, doivent quitter la ville et manifester à Waziers). Cette situation d'entre-deux est probablement en grande partie à l'origine de ces troubles qui placent Bordeaux un peu à part au cours du 1^{er} août. Les militants communistes bordelais ont, au fond, deux choses à prouver lors de la Journée rouge : d'une part, que la bourgeoisie dans son ensemble, socialistes compris, est une force de réaction qui n'hésitera pas à faire mitrailler les ouvriers, d'autre part que la bourgeoisie socialiste aux affaires à Bordeaux est l'ennemie du mouvement ouvrier local. Or, Marquet, qui a été réélu en mai 1929 « au prix d'un recentrage »², tient à marginaliser le PCF, et le rapport du commissaire central Vignolle, qui précise bien que l'échec du 1^{er} août a « démoralisé » les communistes, laisse transparaître les attentes du maire de Bordeaux.

La Journée rouge est généralement évoquée à travers le prisme parisien. Tenu en échec à Paris, le PCF aurait essayé de compenser sa faiblesse dans la capitale en essayant d'agiter davantage la province. Et les déboires des communistes dans les grandes villes françaises ne serait que l'équivalent provincial de leur déconvenue parisienne. C'est ainsi que la Journée rouge

¹ Pinsolle D., « Du fait divers au scandale national : la fortune médiatique des violences militantes à Bordeaux de 1928 à 1931 », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, n°19, 2013, p. 117-133.

² Lachaise B., « Marquet dans la vie politique girondine et nationale jusqu'en 1940 », dans Bonin H., Lachaise B., Taliano-des-Garets F., *Adrien Marquet. Les dérives d'une ambition. Bordeaux, Paris, Vichy (1924-1955)*, Bordeaux, Confluences, 2007, p. 43.

est présentée, dans l'ensemble de la presse (non communiste bien évidemment), comme un gigantesque fiasco qui humilie le PCF partout dans le pays, et ce de manière uniforme. Si la débâcle en elle-même est incontestable, et si l'humiliation du PCF ne l'est pas moins, une analyse du phénomène à partir des situations locales permet cependant de nuancer cette vision des choses. À cet égard, le cas bordelais est révélateur à la fois du caractère relativement violent que revêtent les manifestations du 1^{er} août dans certaines villes (malgré le discours lénifiant des dirigeants politiques et de la presse en général), et de la spécificité des enjeux locaux qui différencient chaque cas provincial. Du point de vue de la direction du PCF (et des dirigeants politiques nationaux), la manifestation de Bordeaux n'est qu'un revers de plus (bien que moindre par rapport à d'autres villes) dans la longue liste du 1^{er} août. Cependant, replacés dans l'histoire locale, les échauffourées du 1^{er} août éclairent la question des rapports entre socialistes et communistes bordelais, et sont révélateurs de la difficulté pour les socialistes au pouvoir de gérer la violence militante alors prégnante, y compris à gauche¹.

Dominique PINSOLLE

Maître de conférences en histoire contemporaine

CEMMC-Université Bordeaux Montaigne

¹ À ce sujet, voir Audigier F., Girard P. (dir.), *Se battre pour des idées. La violence militante en France des années 1920 aux années 1970*, Paris, Riveneuve éditions, 2011.

La révolte en Aquitaine dans le second XX^e siècle

Grèves, contestations et insoumissions des ouvriers bordelais sous l'Occupation

À première vue, la période de l'Occupation rend illusoire toute contestation au travail. Plusieurs raisons semblent provoquer pour l'ouvrier un net rétrécissement de son champ d'action, voire la suppression pure et simple de ses lieux et de ses moments d'expression. La *Feldkommandantur* (FK) de Bordeaux, représentant les intérêts de l'administration militaire allemande en Gironde, applique avec zèle une ordonnance du 28 août 1940, qui interdit formellement la constitution d'associations professionnelles, ainsi que les réunions et défilés en plein air¹. Un syndicat ne peut maintenir une existence légale en zone occupée qu'à la condition de recevoir une autorisation de l'occupant. Celle-ci, « à tout moment révocable », n'est octroyée que dans la mesure où « l'activité se limite exclusivement aux problèmes économiques »². Si un organisme respecte cette condition, il n'est pas « expressément concerné par les mesures d'interdiction de réunions »³. Par exemple, le secrétaire général du Comité intersyndical des cheminots de Bordeaux, réuni en mai 1941, précise aux personnes présentes « les conditions dans lesquelles doivent se faire les réunions syndicales » :

« On doit en bannir les discussions politiques et se cantonner dans les questions professionnelles. Les autorités d'occupation autorisent, dans ces conditions, toutes les réunions »⁴.

Les syndicats ouvriers sont mis en grande difficulté et sortent affaiblis des premiers mois de l'Occupation. Certains organismes ne parviennent effectivement pas ou peu à cotiser ; le nombre d'adhérents ainsi que celui de personnes présentes

¹ Archives nationales (AN), F1c III 1155, rapport du préfet de la Gironde, 11 octobre 1941.

² Archives municipales de Bordeaux (AMB), 7505 H 9, lettre de la FK au maire de Bordeaux, 24 octobre 1941.

³ AMB, 7505 H 11, lettre de la FK 529, 2 juin 1942.

⁴ AMB, 8120 F 15, rapport de police, 26 mai 1941.

lors des réunions à la bourse du travail fléchit nettement. Sont-ils pour autant devenus, comme le suggère l'inspection du travail, « fantomatiques » ?¹

L'occupant, au même titre que le gouvernement de Vichy, redoute, malgré la dissolution de la CGT et du PCF et la répression de leurs leaders nationaux et locaux, l'influence des militants ex-cégétistes et communistes. Il faut dire que le PCF avant-guerre, malgré un relatif insuccès électoral, était assez solidement ancré dans la masse ouvrière bordelaise : 6 000 adhérents revendiqués en 1938, 270 cellules locales, dont 72 directement dans les usines, intense travail de propagande (réunions, affichages, tracts, journal *La Gironde Populaire* qui tirait à environ 3 000 exemplaires chaque semaine). Les Allemands craignent non seulement que les ouvriers militants ne s'organisent pour mener des attentats, mais aussi qu'ils soient à l'origine de troubles et de grèves dans les usines, dont les plus importantes travaillent désormais pour leur compte. La police française est, dans les répressions des « menées communistes » sous l'Occupation, d'une macabre utilité. Le préfet de la Gironde, François Pierre-Alype, renforce significativement les moyens de la section de lutte contre les menées communistes, créée dès avril 1940 au sein du commissariat spécial de Bordeaux et dirigée alors par le commissaire Pierre Poinot².

Dans le même temps, les autorités d'occupation se montrent très attachées à la protection de la « paix du travail » (*Arbeitsfrieden*). Dès ses premières instructions à la population de la France occupée, le Haut-commandement militaire en France (*Militärbefehlshaber*, désormais MBF) adresse un sérieux avertissement :

¹ AN, F22 1789, dossier 8 : rapport de l'inspection du travail, 30 janvier 1942.

² Souleau P., « De l'exclusion à la déportation : les politiques répressives et ses acteurs en Gironde occupée », dans Philippe Souleau et Jean-Pierre Koscielniak (dir.), *Vichy en Aquitaine*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2011, p. 234-235.

«Seront passibles du tribunal de guerre les individus inculpés d'avoir commis [...] tout refus malintentionné de travail, toute grève ou lock-out »¹.

Une autre ordonnance du 6 novembre 1941 rappelle que « quiconque nuira aux intérêts de l'occupation allemande, en cessant le travail sans résiliation légale du contrat de travail, en incitant autrui à cesser le travail ou en troublant la paix du travail [...], sera puni de travaux forcés, de prison ou d'amendes »². Cette interdiction est également ancrée dans la loi française, spécialement dans celle du 4 octobre 1941, dite Charte du travail, qui défend « la paix sociale » et proscriit « le recours au lock-out ou à la grève »³.

« Loquace, commode, sans qualité particulière », tels sont les qualificatifs attribués aux ouvriers de la région par le détachement allemand de l'armement à Bordeaux (*Rüstungskommando*, désormais *Rü Ko*). En comparaison, le Breton, jugé « calme et digne de confiance », a droit à de bien meilleurs égards⁴. De son côté, l'inspection de l'armement (*Rüstungsinspektion B*, désormais *Rü In*), installé à Angers, est plutôt étonnée de leur « bonne volonté générale » et de leur « capacité à s'adapter à [ses] méthodes de travail », mais leur rendement est « très variable ». Tout comme le chef d'entreprise, « l'ouvrier français ne cause[rait] en aucune manière de difficultés directes »⁵. À en croire le préfet, les intérêts et les revendications des ouvriers girondins se limiteraient à deux choses :

« Les masses ouvrières, jusqu'ici préoccupées du seul ravitaillement, voient venir avec angoisse le moment où les salaires ne permettront plus d'acquérir le peu de denrées qui leur seront attribuées »⁶.

¹ *VOBIF* (*Journal officiel* allemand) n° 1, 4 juillet 1940 : proclamation aux habitants des pays occupés.

² *Id.* n° 47, 11 novembre 1941 : ordonnance du 6 novembre 1941.

³ AN, F1c III 1155, rapport du 4 juin 1942.

⁴ Bundesarchiv-Militärarchiv (BA-MA), Fribourg-en-Brisgau, RW 24/132, rapport du *Rü Ko Bordeaux*, 9 mai 1942.

⁵ BA-MA, RW 24/130, histoire de la *Rü In B*, 1^{er} octobre 1940-31 mars 1941.

⁶ AN, F1c III 1155, rapport du 11 octobre 1941.

Les difficiles conditions de ravitaillement et la sous-rémunération sont bel et bien des préoccupations ouvrières de tout premier plan. Faut-il pour autant les réduire à « l'attentisme » et oblitérer d'un trait l'expérience précieuse des mobilisations passées, en particulier celles qui ont permis les avancées sociales significatives du Front populaire ?

Les fortes contraintes exercées conjointement par l'occupant et le gouvernement de Vichy sur l'activité militante et la représentation syndicale mettent rudement à l'épreuve l'esprit et la culture contestataires. Nous allons démontrer cependant que ceux-ci ne disparaissent pas. Aux ouvriers bordelais de trouver, dans un contexte inédit et brutal, de nouveaux lieux, de nouveaux motifs, de nouvelles formes d'action pour défendre au mieux leurs intérêts, sans pour autant oublier les pratiques déjà éprouvées.

I. Premier mai, 14 juillet et 11 novembre : des moments confisqués ?

L'organisation des fêtes et cérémonies du 1^{er} Mai, du 14 juillet et du 11 novembre revêt une importance de tout premier plan pour le régime de Vichy, qui voit là une opportunité de mettre en scène les valeurs portées par le maréchal Pétain et ses thuriféraires. Le 1^{er} Mai est sans doute la fête la plus marquante de la période, un véritable « étendard de la Révolution nationale »¹, un événement emblématique du régime tant par les moyens qu'il nécessite que par les messages qu'il entend propager². Les manifestations, expositions et diverses mises en scène autour du travail, qui font l'objet chaque année de consignes précises et strictes de la part du

¹ Dalisson R., « La propagande festive de Vichy. Mythes fondateurs, relecture nationaliste et contestation en France de 1940 à 1944 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2002/3, n° 207, p. 13.

² Du même, « Représenter le travail sous Vichy : mise en scène de l'entreprise, persistance d'une subversion ouvrière en France », dans Christian Chevandier et Jean-Claude Daumas (dir.), *Travailler dans les entreprises françaises sous l'Occupation*, Paris, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 457.

gouvernement¹, ne sont cependant réellement possibles qu'en zone libre. En Gironde occupée, la FK se montre absolument intraitable à ce sujet. Voici ses consignes en prévision du 1^{er} mai 1942 :

« 1°) Les cortèges et les réunions sont formellement interdits, et cette interdiction est absolue. 2°) Toute manifestation de quelque sorte qu'elle soit (par exemple port de fleurs rouges ou autres insignes particuliers) est interdite. Les mesures nécessaires ont été prises pour réprimer et sanctionner très sévèrement toute infraction »².

Le préfet Pierre-Alype, farouchement anti-communiste, transforme de son côté le premier Mai en un jour de revanche politique. Les jours qui précèdent, des opérations de police sont menées dans les villes ouvrières de la banlieue bordelaise (Cenon, Floirac, Lormont) et visent tout particulièrement les militants et secrétaires syndicaux, de même que des membres du personnel élu des grandes entreprises. Mais cela ne lui suffit pas. À compter du 1^{er} mai 1941, il conditionne la libération de militants communistes, internés au camp de Mérignac, à la signature d'un imprimé de reniement, où chacun « déclare répudier l'ex-Parti communiste » et « condamner la propagande clandestine actuelle ». Le procédé est reconduit les deux années suivantes par Pierre-Alype, ainsi que par son successeur, Maurice Sabatier. La formule ne change pas. Une phrase cependant est rajoutée :

« Je m'engage à faire preuve envers M. le maréchal Pétain et son gouvernement d'un loyalisme absolu »³.

Le climat social semble donc plutôt calme ce jour là, les syndicats ouvriers notamment se plaçant dans une position d'attente, d'« effacement délibéré »⁴. Le 1^{er} mai 1942 fait

¹ Archives départementales de la Gironde (ADG), série continue (SC) 722, journée du 1^{er} mai 1942 : circulaire du vice-président du Conseil, 13 avril 1942.

² *Id.*, lettre de la FK de Bordeaux, 22 avril 1942.

³ Souleau P., *op. cit.*, p. 236-237 et Terrisse R., *Bordeaux 1940-1944*, Paris, Perrin, 1993, p. 76-80.

⁴ Tartakowsky D., « Ouvriers et manifestations de rue : 1940-1944. Des manifestations ouvrières ? », dans Denis Peschanski et Jean-Louis Robert

exception. Le contexte politique (promulgation de la Charte du travail et le retour de Pierre Laval), modifient les données du problème, d'autant que le général de Gaulle appelle à manifester le 1^{er} mai 1942, élevé au rang de « fête nationale ». Danielle Tartakowsky mentionne une manifestation réunissant dans les rues de Bordeaux quelque 3 000 personnes, dispersées par la police allemande¹.

Pour le reste, l'activité des syndicats ouvriers se limite essentiellement à la remise de cahiers de revendication aux syndicats patronaux et au préfet (dockers, métallurgie, aéronautique). Dans les ateliers bordelais de la SNCF, le 1^{er} mai 1944 offre un double visage. D'un côté, au cours d'une cérémonie officielle, la médaille du maréchal est remise à un agent et à une veuve d'agent, devant 400 cheminots. De l'autre, le Syndicat des travailleurs des chemins de fer de Bordeaux Saint-Jean, réuni en assemblée générale, formule diverses revendications : hausse des salaires, attributions exceptionnelles de ravitaillement, diminution du temps de travail et construction d'abris contre les bombardements².

Les 14 juillet et 11 novembre semblent là encore, du moins lors des deux premières années de l'Occupation, peu propices à la contestation ouvrière. À l'approche du 1^{er} novembre 1940, le Feldkommandant Wagner notifie au préfet que « toutes manifestations en commémoration du 11 novembre 1918 sont interdites. Dans les circonstances actuelles, elles ne pourraient apparaître que comme des provocations »³. De telles directives posent des problèmes en zone occupée pour le gouvernement de Vichy, qui ne pouvait raisonnablement renier le souvenir de la Grande Guerre, « élément essentiel de la mythologie pétainiste et cérémonie structurante de la mémoire de guerre »⁴.

(dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, IHTP, 1992, p. 419.

¹ *Ibid.*, p. 422-423.

² ADG, SC 720, lettre du 29 avril 1944 et SC 757, bulletin des RG, 1^{er} mai 1944.

³ Document 39 : note du préfet de la Gironde, 7 novembre 1940 (Archives départementales de la Gironde, *La Seconde Guerre mondiale en Gironde par les textes*, Toulouse, Le Festin, 2006, p. 250).

⁴ Dalisson R., « La propagande festive de Vichy... », *op. cit.*, p. 10.

L'année suivante, le contexte bordelais est très particulier. En effet, suite à l'exécution le 21 octobre 1941 de l'officier Reimers de la Kommandantur, le MBF donne l'ordre d'arrêter cent communistes, considérés comme otages¹. Le 24 octobre en fin de matinée, la moitié est exécutée au camp de Souge. Parmi les fusillés, on retrouve notamment sept métallurgistes, cinq cheminots, trois ouvriers de la Cellulose du Pin, deux traminots et deux dockers². La nouvelle des exécutions suscite une réelle émotion au sein de la population. La réprobation, l'affliction, l'indignation sont unanimement partagées en Gironde. À la nouvelle de la mort des otages, une minute de silence est observée dans diverses usines bordelaises, notamment à la Société nationale de construction aéronautique du Sud-Ouest (SNCASO³). Le PCF ne reste pas inactif et plusieurs papillons circulent dans les rues et les usines de la ville. Un tract s'en prend personnellement au préfet :

« Un soudard allemand meurt à Bordeaux. Et M. Alype livre à Hitler 50 innocents assassinés à Souge [...]. Traître parmi les traîtres, pourvoyeur du peloton d'exécution et, par là même, responsable du sang français versé, voilà le vrai visage de M. Alype. Le Parti communiste français possède les preuves formelles de sa trahison »⁴.

La France libre est également mobilisée puisqu'un appel est lancé le 25 octobre à la Radio de Londres, par le général de Gaulle qui demande à toutes les entreprises de cesser le travail le vendredi 31 octobre 1941 pendant cinq minutes, de 16 à 16h05. Cet appel est peu suivi à Bordeaux. En outre, afin que le 11 novembre ne devienne pas un jour de contestation, une répression féroce s'abat en Gironde : entre le 21 octobre et le

¹ Pour tout ce qui touche à la politique des otages conduite par le MBF, voir Eismann G., *L'Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Paris, Éditions Tallandier, 2010, p. 591

² Archives du Centre national Jean Moulin, Bordeaux, thème 11, classeur 37, camp de Souge, 1941-1945 et « Les militants syndicaux girondins pendant la guerre 1940-1945 », *Aperçus d'histoire sociale en Aquitaine*, n° 70, 3^{ème} trimestre 2003, p. 16.

³ « Histoire et luttes des travailleurs de l'aéronautique en Gironde 1924-1958 », *Aperçus d'histoire sociale en Aquitaine*, n° 64, 1^{er} trimestre 2002, p. 21.

⁴ Document 13 : tract communiste, 1941 *La Seconde Guerre mondiale par les textes*, op. cit., p. 138-139).

10 novembre 1941, il est procédé à 3 400 perquisitions et 5 700 interpellations. Entre les 12 et 17 novembre, sont effectuées 910 perquisitions et 1 602 interpellations¹.

Faire du 11 novembre une journée forte de manifestation patriotique n'est donc pas chose aisée à Bordeaux. D'après les relevés effectués par D. Tartakowsky, aucun événement significatif s'y déroule le 11 novembre 1942, tandis qu'une manifestation patriotique y est attestée le 14 juillet de la même année². La situation change significativement à l'automne 1942 et à l'hiver 1942/1943, marqués par une recrudescence des actions ouvrières. Le contexte est plus « favorable », dans la mesure où les réquisitions de la main-d'œuvre, rendues possibles par la législation française (lois du 4 septembre 1942 et du 16 février 1943), offrent une motivation nouvelle à la désapprobation des travailleurs. Raphaël Spina souligne la diversité et l'ampleur des réactions ouvrières dans les entreprises face au Travail obligatoire. Elles se traduisent par des oppositions, formellement signifiées ou habilement dissimulées (destruction des contrats de travail pour l'Allemagne, absentéisme), par différentes formes de fuite (changement de lieu de résidence, retour des ouvriers-paysans à la terre) ou par une résistance organisée (remise de faux papiers³). Elles ont pu accélérer le basculement d'une partie du personnel, victime de ces déportations de travail, vers des actions plus subversives, notamment dans l'industrie aéronautique bordelaise où plus d'un millier d'ouvriers qualifiés sont envoyés en Allemagne en 1942 et 1943⁴. Le 14 octobre 1942, 21 ouvriers de la SNCASO de Bacalan, convoqués peu avant leur départ pour l'Allemagne, refusent de se présenter pour le départ. La *FK* se plaint auprès de l'inspection du travail et leur laisse alors un délai 24 heures pour se présenter. Le médecin de l'usine, membre d'un parti collaborationniste et

¹ Terrisse R., *op. cit.*, p. 86.

² Tartakowsky D., « Les manifestations patriotiques », dans *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Paris, Fayard, 2010, p. 180-181.

³ Spina R., *La France et les Français devant le Service du Travail Obligatoire (1942-1945)*, thèse de doctorat (dir. O. Wierwarka), École normale supérieure de Cachan, juin 2012, p. 252-256.

⁴ Chapman H., *L'Aéronautique. Salariés et patrons d'une industrie française, 1928-1950*, Rennes, PUR, 2011, p. 305.

menacé de mort à plusieurs reprises, « attribue la résistance des ouvriers à l'influence communiste »¹.

Plusieurs événements remarquables se déroulent au cours de l'année 1943. Contrairement au 1^{er} mai 1943, le 14 juillet fait l'objet d'appels distincts, malgré la récente constitution du Conseil national de la Résistance (CNR). Ce jour-là, à la cantine de la SNCF de Bordeaux-Saint-Jean, « quelques bouches » entonnent la Marseillaise et « après quelques hésitations, raconte un témoin, le chant a été repris par les 1 400 ouvriers présents, puis les cadres aussi se levèrent. [...] Dans les jours qui suivirent, il y eut des arrestations »². Le 11 novembre, des manifestations patriotiques se déroulent dans plusieurs usines de Bordeaux et de sa banlieue, suite à l'appel à la grève, en lieu et place du traditionnel cortège, lancé par le CNR. Ces événements sont d'autant plus marquants qu'ils se déroulent dans des établissements placés sous le contrôle des autorités occupantes et au mépris des ordonnances allemandes qui, rappelons-le, punissent très sévèrement la cessation concertée de travail³. Une scène extraordinaire se passe à l'usine Schneider :

« Le 11 novembre, tous les ouvriers et ouvrières ont cessé le travail à 11 heures. Ils ont chanté la Marseillaise et ont ensuite dansé jusqu'à l'heure de repas du midi. Ils ont recommencé après le repas. Un sous-officier allemand, passant dans la cour de l'usine, a été hué et conspué, mais aucune sanction n'a été prise par la suite contre le personnel »⁴.

Des débrayages, allant de quinze minutes à une heure avec abandon total ou partiel de la production et concernant près de 2 000 ouvriers, sont observés par la police française dans huit autres entreprises bordelaises (Soudure autogène française, Motobloc, chaussures Pillot, Usine métallurgique

¹ Note d'information d'Helmut Knochen au MBF, 15 octobre 1942, document n° 137, cité dans Nestler L. et Schulz F., *Die faschistische Okkupationspolitik in Frankreich (1940-1944)*, Berlin, Deutscher Verlag der Wissenschaften, 1990.

² Institut CGT d'Histoire sociale d'Aquitaine, *1895-1995 Centenaire de la CGT. Aperçus de l'histoire du syndicalisme CGT en Gironde*, tome 1 « Des origines à 1946 », Bordeaux, Delmas Graphic SA, 1995, p. 127.

³ AN, F1c III 1155, rapport du 3 décembre 1943.

⁴ AN, F1a 3880, industries : note de renseignement, 4 décembre 1943.

Carde, Bordeaux-Aéronautique, Peugeot Mérignac, usines de la SNCASO à Bègles et Bacalan). Une minute de silence est par ailleurs observée à l'intérieur des ateliers bordelais de la SNCF¹.

II. Les conditions de travail et de rémunération au cœur de la contestation ouvrière

L'action ouvrière ne se réduit pas à ces seules manifestations patriotiques. Des travailleurs s'investissent dans d'autres mouvements, qui se distinguent des premiers, moins par les méthodes que par les raisons de la contestation, puisqu'ils trouvent leur racine dans deux sujets de crispation, à savoir l'insuffisance des rémunérations et celle du ravitaillement dans l'entreprise². Ces actions touchent une grande variété de métiers ou de secteurs, qui vont des entreprises de transport (SNCF, Compagnie française des Tramways électriques et omnibus de Bordeaux ou TEOB) aux marins pêcheurs d'Arcachon, en passant par les entreprises de bâtiment, la tonnellerie, les cimenteries et même ... les pompes funèbres ! Trois pôles de revendications et d'actions se distinguent assez nettement, à savoir les cheminots et traminots, les dockers et les métallurgistes, pour ne pas dire les ouvriers de l'aéronautique³.

Le maintien, pour ne pas dire la survie d'une culture de la contestation ouvrière découle ici à la fois de la continuité – malgré la mise à l'épreuve du syndicalisme légal – d'un personnel formé dans la discipline professionnelle et accoutumé à l'organisation d'actions revendicatives, voire subversives, et de la persistance – malgré une répression féroce – d'un réseau clandestin de militants syndicaux et/ou communistes dévoués à l'organisation de la protestation. Et peu importent les risques encourus. Il est intéressant de noter que la plupart des établissements concernés sont des

¹ ADG, SC 522, bulletin des RG, 15 novembre 1943.

² Durand S., « Politiques de rémunérations dans les entreprises de la Gironde occupée (1940-1944). Contraintes allemandes et stratégies patronales », dans *Travailler dans les entreprises françaises sous l'Occupation*, op. cit., p. 339-357.

³ ADG, SC 521, 522, 566, 567, 663, 744 à 747, 755 à 757.

entreprises intéressées directement ou indirectement à la réalisation de commandes et chantiers allemands. Comme si ce qui devait, à l'origine, apparaître comme un point contraignant – la présence physique de l'occupant dans l'établissement, par exemple – devenait finalement un intéressant levier de pression, à exploiter par les ouvriers, sans pour autant que ceux-ci soient ancrés dans le militantisme.

Au sein de la SNCASO, les ouvriers déploient une large palette d'actions (lettres de protestation, menaces de démission, débrayages de courte durée). La mobilisation est précoce, puisqu'un « mouvement contestataire » se produit dès le 12 octobre 1940 dans les trois usines de Bègles, Bacalan et surtout Mérignac, soit un total de 1 500 ouvriers. Tout vient de la décision prise par la direction de modifier le salaire horaire alors en vigueur et de le remplacer par un tarif nouveau basé sur le rendement¹. Si l'obtention d'une meilleure rémunération est au cœur des revendications, la mauvaise qualité du repas servi dans les réfectoires, ainsi que la faible quantité de la nourriture proposée détériorent de manière significative les relations sociales dans l'entreprise. Le 8 avril 1942, à l'heure du déjeuner, alors que 6 à 700 ouvriers de la SNCASO de Bordeaux-Bacalan se trouvent au réfectoire de la cantine, des moules et des topinambours sont servis. « Une protestation générale s'est manifestée ». Au lieu de reprendre le travail à 14 heures, les ouvriers occupent le réfectoire jusqu'à 15 heures. Le chef de l'usine s'engage à ce que « les repas soient améliorés et surtout que les denrées soient de bonne qualité ». Mais la situation ne s'améliore pas :

« Un mécontentement règne à la SNCASO où les salaires sont jugés trop bas par la majorité des ouvriers. De ce fait la direction a reçu des démissions assez nombreuses, les travailleurs se dirigeant vers des entreprises mieux salariées [...] ».

Il est à signaler que la nourriture donnée provoque des mécontentements. Les ouvriers se plaignent en général qu'on leur sert trop de carottes et de courgettes. Le mécontentement est tel que le bruit a circulé que si un plat de courgettes était encore servi, les ouvriers ne reprendraient pas le travail à l'heure fixée.

¹ ADG, SC 836, dossier SNCASO : rapport du commissaire spécial de Bordeaux, 15 octobre 1940.

La direction afin de parer à toute difficulté de cette nature et en raison des conséquences qu'elles pourraient entraîner, désirerait que le Ravitaillement [général] diminue les rations allouées en carottes et en courgettes »¹.

Malgré les multiples avertissements et menaces de la direction, les débrayages se multiplient, obligeant les autorités allemandes à intervenir personnellement et directement dans le règlement des conflits. L'atténuation des sanctions s'effectue à la demande expresse de l'occupant, déjà inquiet du ralentissement de la production provoqué par la pénurie de matériaux².

Les dockers se mettent eux aussi en mouvement. Eu égard aux mobilisations passées, cela n'est pas une surprise³. Dans un contexte où la gestion de la main-d'œuvre manutentionnaire apparaît comme le point le plus sensible à la fois pour la direction du Port autonome (PAB) et la capitainerie allemande (*Hafenkommandantur*), débrayages et grèves se multiplient à partir de janvier 1941 et ce jusqu'à la fin 1943. Le 1^{er} février 1942, par exemple, le syndicat des dockers, sous la présidence de son secrétaire, M. Jarriod, se réunit à la bourse du travail. Y assistent 350 dockers, alors que 3 700 membres étaient autrefois inscrits et que 1 800 possèdent toujours une carte de docker. Les dockers revendiquent une hausse de salaires de 20 F par jour et un relèvement « des indemnités de panier ». Il est également demandé que les 5 à 600 dockers qui fréquentent le port quotidiennement se voient attribuer une carte de travailleur de force⁴. Si cette dernière demande est acceptée, la valorisation des salaires est refusée par la préfecture régionale⁵.

Un véritable bras de fer commence alors entre la direction du PAB et les dockers, qui n'hésitent pas à faire appel au D^r Specht, directeur allemand de la manutention des ports de Bordeaux et de Bassens et relevant à ce titre de la *Kriegsmarine*. Le conflit atteint son point d'orgue à l'automne

¹ ADG, SC 566, rapport des RG, 25 septembre 1942.

² AN, F1a 3881, travail : rapport de l'inspection du travail, 15 octobre 1943.

³ Voir la contribution de Dominique Pinsolle dans ce volume.

⁴ ADG, SC 567, rapport des RG, 5 février 1942.

⁵ AN, F1c III 1155, rapport du 5 mars 1942.

1943. Le blocage est proche¹. Les tensions se cristallisent autour des conditions de travail au sein des chantiers de l'Union commerciale de Bordeaux-Bassens, société contrôlée par la *Hafenkommandantur* et qui emploient entre 700 et 750 dockers. Les conditions de travail y sont absolument lamentables, ce qui ne peut que justifier les revendications de ces ouvriers, ce qui ne peut que mettre en exergue leur courage et leur abnégation face à l'occupant. Un rapport d'inspection de la préfecture souligne « l'état loqueteux de tous les ouvriers » :

« Nourriture – Celle-ci est maigre et, malgré le prix modique de 10 F le repas, on reste convaincu que les rations allouées par les services de la *Hafenkommandantur* ne correspondent nullement à ce qui devrait être servi.

Conditions de travail – Les difficiles manœuvres de toute sorte à effectuer, par n'importe quel temps, sont excessivement pénibles. Les petits travaux n'existent pas et chacun est tenu de satisfaire aux efforts et aux ordres à exécuter sous la surveillance de chefs d'équipe bien pénétrés de leurs fonctions.

Pour atteindre les chantiers, les uns empruntent une malheureuse patache, les autres – pour la plupart du reste – des camions non bâchés, sources de mécontentement et de maladies graves. En effet, les ouvriers arrivent, attendu la saison, gelés ou trempés, parfois les deux.

Habillement – Un véritable désastre vestimentaire, la généralité est en guenille, les chaussures sont inexistantes, de vieux sabots, ou des espadrilles en font l'office. Depuis longtemps, les sous-vêtements sont soumis à une rude épreuve.

Les salaires journaliers n'excèdent pas 100 Frs. et les réclamations s'annoncent sévères pour ceux-ci »².

Suite à l'intervention du D^r Wildermuth, officier de la *FK* en charge des questions sociales, l'occupant s'engage à remplacer les réquisitions des dockers par des ordres de travail individuels, à condition qu'ils renoncent à quitter impunément leur lieu de travail. On assiste alors à une étonnante stabilisation du rapport de force entre l'occupant, en besoin constant et urgent de manutentionnaires, et les dockers, tout à

¹ ADG, SC 522, bulletin des RG, 4 et 25 octobre 1943 et ADG, versement 2002/086, archives du PAB, relations avec l'occupant : rapport du 8 octobre 1943.

² ADG, SC 709, rapport n° 13 sur le camp de Bordeaux-Bassens, non daté (novembre 1943).

fait conscients de l'importance qu'ils revêtent. Ces derniers obtiennent donc satisfaction, y compris sur les salaires. Les divers projets à l'étude sont même sanctionnés par un arrêté du ministère à la Production Industrielle du 24 novembre 1943, qui porte le taux journalier des salaires des dockers à 104 F pour 8 heures de travail, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 1943, soit un rappel de 25 F par jour¹. Mais, ne nous y trompons pas, à aucun moment ces rattrapages ne permettent de compenser la hausse infernale du coût de la vie.

III. Absentéisme, insoumission et comportements déviants dans l'entreprise : une réponse ouvrière à l'Occupation ?

Si la grève et les débrayages font partie du répertoire traditionnel des ouvriers, ils sont complétés par des réactions plus discrètes, plus silencieuses qui, certes éprouvées avant-guerre, prennent un sens nouveau, étant donné le contexte dans lequel le monde du travail est enserré depuis le début de l'Occupation. Cette dimension particulière de l'action ouvrière et militante inquiète l'occupant et l'État français, d'autant que l'un comme l'autre n'ont, malgré les moyens dont ils disposent, peu de prises sur elles².

Les historiens de la période ont déjà relevé une progression régulière de l'absentéisme, malgré les mesures dissuasives, incitatives ou contraignantes, prises par les patrons comme par l'État (distribution de tickets alimentaires, majoration des primes, renforcement du contrôle médical). Au sein des TEOB, tandis que 1 400 jours d'arrêts de travail sont comptabilisés dans l'entreprise en 1938, ils atteignent près des 3 000 en 1941³. Dans la semaine du 4 au 11 octobre 1943, une

¹ ADG, SC 522, bulletins des 8 novembre au 6 décembre 1943 et JOEF n°284, 27 novembre 1943.

² Fridenson P. et Robert J.-L., « Les ouvriers dans la France de la Seconde Guerre mondiale », *Le Mouvement Social*, n° 158, janvier-mars 1992, p. 142.

³ Durand S., « Destin local d'une entreprise de transport sous l'Occupation : la Compagnie française des Tramways Électriques et Omnibus de Bordeaux », dans Marie-Noëlle Polino (éd.), *Transports dans la France en guerre, 1939-1945*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2007, p. 297-314.

enquête y est effectuée parmi le personnel : 407 personnes sont indisponibles, dont 185 portées malades et 67 absentes sans motif, alors que les peines encourues dans ce dernier cas peuvent aller jusqu'à dix jours de prison¹. Presque tous les patrons des entreprises d'armement sous le contrôle du *Rii Ko* et de la *Rii In* se plaignent ainsi d'un absentéisme chronique, qui concernerait jusqu'à 40 % de leurs ouvriers. Au sein de l'usine Schneider, par exemple, fin septembre 1943, sur 200 ouvriers, 87 manquent à l'appel².

L'absentéisme ouvrier dans les entreprises demeure un phénomène délicat à interpréter. On ne peut en effet écarter l'hypothèse selon laquelle il exprime une forme de « protestation muette »³, contre les conditions de vie et de travail. Sinon serait-il difficile de comprendre les raisons qui poussent certains patrons girondins à se plaindre de la faiblesse des sanctions prononcées à l'encontre des absentéistes chroniques⁴ ; de comprendre les avertissements lancés par la direction de la Régie municipale du gaz et de l'électricité de Bordeaux : « Le nombre de malades et accidentés du travail augmente dans des proportions inquiétantes. Il y a lieu de renforcer le contrôle et de réprimer sévèrement les abus »⁵. Mais comment ne pas souligner que l'absentéisme est également aggravé par l'emploi d'une main-d'œuvre éreintée, émaciée, parfois mal formée, de même que par la fréquence des maladies et des accidents du travail.

Nous devons également nous interroger sur l'opportunité de considérer le fléchissement de l'assiduité au travail, le relâchement de la probité, le développement de l'indiscipline et des comportements déviants (vols) au sein des entreprises girondines, comme des adaptations aux malheurs et aux violences de l'époque. Là encore, il convient d'avancer avec beaucoup de prudence, dans la mesure où les raisons nous

¹ ADG, SC 521, rapport des RG, 20 octobre 1943.

² BA-MA, RW 24/170, journal de guerre du *Rii Ko Bordeaux*, semaine 19 au 25 septembre 1943.

³ Trempé R., *Les trois batailles du charbon, 1936-1947*, Paris, La Découverte, 1989, 255 p.

⁴ ADG, SC 522, bulletin des RG, 30 août 1943.

⁵ AMB, 1043 W, boîte 25 122, PV de la séance du comité de direction de la RMGE, 14 décembre 1942.

échappent le plus souvent. Dans ses notes de service, la direction des TEOB parle d'« esprit d'incompréhension complète », de « laisser-aller abusif », d'« inconscience », ou encore de « déplorable habitude de certains agents ». Les rappels à l'ordre se multiplient. Les actes déviants sont nombreux : détournement de denrées, vol de matériel et de carburants dans les ateliers, non-respect des règles de défense passive pour l'éclairage, refus d'arrêt au signal de l'occupant pour les wattmen, grossièretés et injures aux voyageurs et à l'occupant. Aussi doit-elle sévir : blâmes, mauvaises notes aux dossiers, paiement de la moitié de l'amende provoquée, suppression du ravitaillement de l'entreprise jusqu'à un mois, mise à pied pendant plusieurs jours, licenciements, voire emprisonnement¹.

Il ne s'agit pas là d'une situation isolée. De tels comportements peuvent aussi bien toucher les installations de la poudrerie de Saint-Médard (vols d'appareils et de sacs de poudre en soie), les ateliers de la SNCF à la gare Saint-Jean (détournement de denrées, vols de pneus), que les locaux de la RMGE de Bordeaux. Dans cette dernière entreprise, « les vols deviennent de plus en plus nombreux. Des pièces diverses disparaissent. » Même les bicyclettes remisées dans les garages ne sont pas à l'abri².

Comment expliquer de tels agissements ? La recrudescence des vols cache, semble-t-il, un mal plus profond :

« Les conditions générales de vie restent médiocres [...]. Le recours quasi forcé aux ressources du marché occulte s'accompagne d'une ascension inquiétante des prix et l'on constate que la panoplie des mœurs clandestines s'enrichit de négociations hors taxes et de combinaisons illégales. Corrélativement, on signale le fléchissement de la probité : vols de récolte dans les champs, vols dans les usines et entrepôts commis trop souvent par

¹ Durand S., « Destin local d'une entreprise de transport... », *op. cit.*, p. 310.

² BA-MA, RW 24/123, journal de guerre de la *Rii In B*, 9-15 février 1942, RW/24 167, journal de guerre du *Rii Ko Bordeaux*, 21-27 septembre 1942, archives de la SNCF, 25 LM 240, vols commis dans l'enceinte du chemin de fer, dossiers 1, 3 et 4 : statistiques et notes de service, 1942-1943 et AMB, 1043 W, boîte 25 122, PV de la séance du comité de direction, 5 juillet 1941.

les travailleurs eux-mêmes, vols pour lesquels on hésite à appliquer la sanction de renvoi, faute de pouvoir remplacer les coupables »¹.

Doivent être clairement distingués ici, d'un côté, les déprédations isolées qui peuvent apparaître, en pleine période de restrictions, comme tout à fait circonstancielle et moins condamnables et, de l'autre, les véritables trafics dont la fréquence et l'ampleur doivent être appréhendés avec davantage de sévérité.

Le freinage délibéré et le sabotage de la production semblent constituer le point ultime de la contestation, qui se concentre essentiellement sur les dernières années de l'Occupation. Cette « pratique plus active [...] peut être choisie spontanément par des ouvriers sans engagement syndical ou politique, répondre à une consigne diffusée par des militants, ou être l'écho de mots d'ordre de la France Libre ou des mouvements de résistance »². En Gironde, dans quelques grandes entreprises (SNCASO, SNCF, Peugeot), le sabotage de la production marque la fin d'un processus de mobilisation, souvent habilement orchestré par quelques militants, pour la plupart ex-cégétistes et communistes, à partir de petits groupes ou « triangles de direction »³.

L'objectif est de maintenir à tout prix la pression revendicative et de nourrir par tous les moyens la tension dans les usines et ateliers⁴. Cela débute souvent par l'infiltration d'organisations de représentation du personnel (délégations du personnel puis comités sociaux d'entreprise), avant que soient remis à la direction de très fournis cahiers de revendications⁵.

¹ Archives de la Banque de France, Paris, cote 1069199311/6, rapport du directeur de la succursale de Bordeaux, 19 août 1943.

² « Les ouvriers dans la France de la Seconde Guerre mondiale », *op. cit.*, p. 142. Chaque « triangle » est composé d'un responsable des opérations, d'un chargé de la propagande et d'un autre en charge des questions financières.

³ Institut CGT d'Histoire sociale d'Aquitaine, 1895-1995 *Centenaire de la CGT*, *op. cit.*, p. 126, « Histoire et luttes des travailleurs de l'aéronautique en Gironde 1924-1958 », *op. cit.*, p. 19-26.

⁴ Témoignage d'Henri Houga
(site <http://www.ffi33.org/groupes/peugeot/peugeot.html>).

⁵ AMB, 8120 F 15, rapport du 20 mars 1941. Lors de la désignation des délégués du personnel de la SNCASO de Bacalan, le 14 mars 1941,

Aimé Lajuzan, ouvrier militant à la SNCASO de Mérignac, raconte avoir réclamé de nombreuses primes à sa direction (prime d'éloignement, prime de bombardement, prime de Noël). Les revendications acceptées aiguisent les appétits, tandis que les refus alimentent les mécontentements, en particulier à la cantine, lors du déjeuner¹. C'est en effet un moment-clé où une grande partie du personnel est présente, là où les échanges de vues ont lieu, là où les signes de contestation se manifestent. Robert Ralite, responsable du triangle de direction à la SNCASO de Bacalan, raconte comment, muni d'un pèse-lettre, il est passé un jour à midi de table en table, pour montrer que son morceau de viande était inférieur à la ration individuelle promise de 125 grammes et comment il aurait propagé le mot d'ordre « pas à manger, pas de travail »². Cette manière de détourner ces œuvres et organismes n'est pas du tout du goût des autorités françaises. Certains délégués, convoqués par la police, doivent rendre compte de leurs agissements. La brigade Poinsoy va même jusqu'à placer des mouchards³.

L'esprit contestataire est entretenu dans le même temps par des actions de propagande : distribution de tracts, inscription sur les murs, diffusion de journaux clandestins, qu'ils soient nationaux (*L'Humanité*, *La Vie Ouvrière*, *Libération* et *Résistance*) ou locaux (*La Gironde Populaire*, *Le Volontaire*). Georges Rossignol, responsable du triangle de direction des ateliers SNCF de Bordeaux-Saint-Jean, souligne l'utilité de ces distributions :

« Nous n'aurions pas pu, seulement par le bouche-à-oreille, communiquer aux ouvriers toutes les informations contenues dans ces petits journaux ronéotypés, argumentant [...] sur la nécessité de mener des actions revendicatives, sur ce qui se faisait ailleurs dans ce domaine, sur les

nombreux sont les votants à inscrire sur leur bulletin des mentions très particulières, comme « Pour Hitler », « Pour Goering » ou « Rutabaga » !

¹ Témoignage d'Aimé Lajuzan, recueilli par l'Institut CGT d'Histoire sociale (bourse du travail, Bordeaux).

² Témoignage de Robert Ralite.

³ ADG, SC 1729, épuration, dossier sur le licenciement des époux M. de la SNCASO.

sabotages qui avaient lieu, enfin sur tout ce qui alimentait le mécontentement, la grogne »¹.

L'ensemble de ces actions aurait donc un but ultime, celui de réduire volontairement le rendement des ouvriers et de parvenir, en tout dernier lieu, au sabotage de la fabrication ou des outils de production. Des cheminots bordelais se mettent ainsi à renverser des pots d'huile, fabriquent des outils spéciaux pour déboulonner les rails, rendent les tours et les machines inutilisables, voire sabotent carrément le matériel roulant². L'occupant signale dès la fin 1942 « la fréquence des déraillements ou incidents de manœuvres à Bordeaux-St-Jean qu'elle impute à l'imprudence ou même à la malveillance du personnel. Elle [...] fait connaître qu'elle se réservait [le droit] de faire traduire devant les tribunaux de guerre allemands les agents ayant manifesté une attitude insouciant ou malveillante »³. Les membres du « Groupe Peugeot », mené par Henri Houga, accomplissent dès 1943 à l'usine de Mérignac divers actes de sabotage (machines-outils, traitements thermiques, trempes, cémentation des aciers, réglage, bielles), qui affectent l'année suivante l'usine du Bouscat (marteaux-pilons et moteurs d'avions)⁴. Les ouvriers de la SNCASO s'orientent vers les conduites illicites assumées (vols d'outils de précision, vols ou endommagement de fils électriques), les malfaçons et maladresses volontaires (absence d'huile sur les roulements), les vérifications superficielles de la qualité de la production et le travail « à la perruque ». Celui-ci repose sur la fabrication d'objets éloignés de leur usage traditionnel permettant de maintenir durablement la qualité de la main-d'œuvre⁵.

¹ Témoignage de Georges Rossignol.

² *Aperçus de l'histoire du syndicalisme CGT en Gironde*, *op cit.*, p. 126. Sur ce sujet, voir Gouiffès M., *La résistance des cheminots en Gironde durant le Second Conflit mondial*, TER d'histoire (dir. Christophe Bouneau), Bordeaux 3, 2001, 211 p.

³ ASNCF, 39 LM 59/1, compte-rendu du 20 décembre 1942.

⁴ Site <http://www.ffi33.org/groupe/peugeot/peugeot.html>.

⁵ Augustin M.-J., « Le redémarrage et le renouveau de l'industrie aéronautique girondine 1945-1956 », dans *Bordeaux et la Gironde pendant la Reconstruction 1945-1954*, Paris, MSHA, 1995, p. 124-125.

Ces sabotages et freinages volontaires donnent une dimension nouvelle à la contestation ouvrière, car, pour leurs auteurs, s'en prendre de la sorte à leur outil de travail ne va pas de soi. Un glissement important s'opère alors, puisque, pour d'aucuns, ces actions sont les prémices d'un investissement plus important et systématique, qui amènera certains ouvriers à intégrer des réseaux de Résistance, notamment en formant dans leur entreprise une précieuse cellule de renseignement ou de sabotage.

Malgré l'interdiction de la grève édictée conjointement par le gouvernement français et les autorités allemandes, malgré la contraction des surfaces d'expression d'une partie non négligeable d'ouvriers, sous les effets conjugués de la surveillance de leurs syndicats et de la répression des actions militantes, les travailleurs girondins ne se sont pas tus sous l'Occupation. Les actions peuvent certes rester de l'ordre de la protestation symbolique, manquer souvent d'ampleur et de coordination (à l'exception des dockers), faute de relais suffisants et en l'absence d'échos dans une presse officielle garrottée, mais les manifestations collectives, forcément audacieuses, les actions individuelles, forcément risquées, témoignent de la permanence ou du réveil de la combativité ouvrière. Elles offrent surtout à l'historien l'occasion de mettre en mouvement l'étude des ouvriers en ces temps sombres. Ceux-ci, médiocrement nourris et insuffisamment rémunérés, ne peuvent être raisonnablement réduits à une masse inactive et politiquement atone. Le sort douloureux et tragique des militants ouvriers, prisonniers à Bordeaux au fort du Hâ, internés au camp de Mérignac et exécutés au camp de Souge, n'illustre certes pas le comportement de la majorité des travailleurs girondins, mais il nous rappelle à chaque instant le risque et la valeur de l'engagement.

Sébastien DURAND
CEMMC-Université Bordeaux Montaigne

Les classes moyennes indépendantes en révolte en Gironde dans les années 1950

Comme l'a montré Sylvie Guillaume dans son ouvrage *Les classes moyennes au cœur du politique sous la IV^e République*¹, alors que le temps de la Libération avait été encore marqué par des grèves ouvrières de grande ampleur, les années cinquante voient descendre dans la rue des catégories sociales restées jusqu'alors dans l'ombre des syndicats ouvriers, maîtres de la rue en 1936 ou des organisations patronales exclusivement dominées jusqu'en 1936 par la grande entreprise. Les menaces qui avaient pesé sur les commerçants et artisans n'étaient ni nouvelles ni ignorées des pouvoirs publics et plusieurs mouvements avaient déjà manifesté leur refus d'une fiscalité jugée oppressive. Cependant, ce n'est qu'avec les créations de la Confédération de la Petite et Moyenne Entreprise en 1944 par Léon Gingembre², du mouvement Poujade né en juillet 1953, et ultérieurement, du CID-UNATI qui s'affirme à partir de février 1969 que les travailleurs indépendants, comme ils se plaisent à se définir, s'imposent comme des acteurs incontournables de la vie sociale nationale. Cette émergence est la conséquence des évolutions structurelles de la population active. Lorsque l'industrialisme prôné dès les débuts de la planification en 1946 et devenu une grande cause nationale avec Georges Pompidou, ses laissés pour compte, membres de catégories sociales en déclin, se font entendre dans les campagnes comme dans les villes. S'y ajoutent les mesures prises dans les années 1950 par les gouvernements Pinay et Mendès France contre la fraude fiscale avec l'institution des « polyvalents », ou « polyvaleurs » selon l'expression des poujadistes.

¹ Guillaume S., *Les classes moyennes au cœur du politique sous la Quatrième République*, Talence, Éd. de la MSHA, 1997.

² Guillaume S., *La Confédération générale des petites et moyennes entreprises, un autre syndicat patronal, 1944-1978*, Bordeaux, PUB, 1987.

Notre propos n'est pas ici de faire une histoire largement étudiée¹ mais de nous attacher au vécu de la fin des années 1950 dans une Gironde qui, aux élections de janvier 1956, envoie deux poujadistes au Parlement, en nous attachant plus spécialement à ce qu'a pu être la vie publique à Sainte-Foy-la-Grande. Nous laissons à Pierre Castro qui, en tant que directeur de la Caisse Maladie des artisans et commerçants de la Gironde de 1958 à 2005, eut un rôle de tout premier plan dans les événements des années 1960, le soin d'évoquer cette période.

I. Des antécédents

Pour mieux comprendre l'événement, l'historien est logiquement porté à lui chercher des antécédents. Quelles qu'en soient les formes, la mobilisation des artisans et commerçants est, dans les années 1950, fondamentalement antifiscale et d'autant plus vive que le développement de l'État Providence élargit considérablement le champ d'intervention des pouvoirs publics. Il n'y a rien là de spécifiquement girondin mais on peut néanmoins remarquer que la *Ligue des contribuables*, fondée en 1929, animée notamment par le grand négociant bordelais Roger Cruse, fut particulièrement dynamique dans le département, comptant plus de 8000 adhérents en 1933 et réunissant 7000 manifestants à la fin de cette année là. La *Ligue des contribuables* déclina rapidement mais nombreux furent ses anciens membres qui se laissèrent séduire par le néo-socialisme de Marquet, par les Croix de Feu puis par le Parti social français ou par l'Union populaire républicaine de Philippe Henriot. Georges Dupeux écrit :

« Le Front populaire bordelais n'a pas été, loin de là, un véritable front populaire et le socialisme fut moins 'SFIO' que 'neo'. Peut-être rencontrons-nous ici la véritable originalité de la politique bordelaise. Le néo-socialisme qui mêlait au rappel des grands principes démocratiques et jaressiens un réalisme gestionnaire et un pragmatisme sans complexe a plu, incontestablement »².

¹ Souillac R., *Le mouvement Poujade*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2007.

² Dupeux G., *Bordeaux au XXe siècle, Histoire de Bordeaux*, tome 7, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1972, p. 50

En l'absence d'études ponctuelles qui infirmeraient cette hypothèse, on admettra volontiers que ces propos de Georges Dupeux peuvent s'appliquer à la Gironde et à de larges secteurs d'un Sud-Ouest rural qui apparaît comme peu porté à adhérer aux extrémismes idéologiques.

Dans le passé de Sainte-Foy, on ne trouve que peu d'éléments de révoltes conduisant à quelque forme que ce soit de violence.

L'une des gloires indiscutables de Sainte-Foy-la-Grande est d'être la patrie de la famille Reclus dont d'illustres représentants de la pensée anarchiste en France. Élie (1827-1904) et Élisée (1830-1905) sont deux des dix-sept enfants du pasteur de l'église calviniste et professeur au collège de Sainte-Foy, Jacques, venu d'Orthez, grand foyer du protestantisme du Sud-Ouest. Tous deux s'inscrivent à l'université protestante de Montauban en 1848 dont ils sont exclus pour indiscipline l'année suivante. Hostiles au coup d'État du 2 décembre, ils ont ensuite une vie errante d'enseignants, d'institution protestante en institution protestante, en Europe et aux États-Unis, suspects à la police impériale puis à celle de la Troisième république pour leur engagement dans la Commune de Paris et l'affirmation de leurs idées anarchistes. Élisée Reclus est l'auteur de la *Géographie universelle* en 19 volumes, monument resté inégalé de la géographie humaine, de 17 873 pages de textes, 4 290 de cartes et illustrations, publié chez Hachette entre 1876 et 1894.

La famille Reclus a une renommée incontestée que peut revendiquer Sainte-Foy mais force est de reconnaître que ses membres devenus illustres se sont, semble-il, totalement détachés de leur lieu de naissance. On doit admettre que l'on ne retrouve guère de trace de leur anarchisme dans le comportement et la pensée des acteurs locaux et c'est, de toute évidence, ailleurs que les frères ont trouvé asile, au sein d'une large diaspora protestante, lorsqu'ils étaient en butte aux poursuites des autorités, notamment françaises.

Un autre pasteur protestant, John Bost (1817-1881), fondateur de l'asile de La Force sur la commune de ce nom, voisine de Sainte-Foy, est une autre illustration incontestable de l'histoire

locale en même temps qu'une célébrité internationale. Nommé pasteur en 1844, c'est en 1848 qu'il ouvre à La Force un premier pavillon pour y recueillir, suivant la terminologie de l'époque, des jeunes filles en danger moral, entendons prostituées ou menacées de le devenir. Financée par les communautés protestantes française et étrangères, y compris américaines, l'œuvre, reconnue d'utilité publique en 1877, comptait au décès de John Bost en 1881 neuf pavillons pour y recueillir, au nom de Dieu, disent leurs fondateurs « ceux que tous repoussent », malades mentaux, handicapés, polyhandicapés, personnes dépendantes. Se distinguant des asiles classiques, le domaine de La Force, qui s'étend sur 200 hectares, ignore les barrières avec la volonté d'offrir à ses hôtes un espace de vie beau et agréable. L'œuvre compte actuellement 22 pavillons, 17 en Dordogne dont 12 à la Force : 850 personnes - professionnels et services généraux - travaillent sur le site « Vallée de la Dordogne ». Globalement, la Fondation emploie 1 700 personnes mises au service de 1 250 résidents grâce à l'appui de plus de 6 000 bienfaiteurs et avec l'aide 650 stagiaires en formation¹. Ces moyens financiers et humains permettent de faire bénéficier toute personne prise en charge d'un projet individuel adapté à sa condition. Un placement à La Force, qui est une solution de dernier recours pour bien des familles touchées dans l'un de leurs membres, s'inscrit ainsi dans une logique qui, en théorie au moins, est à l'opposé de celle de la loi de 1838 fondatrice des asiles d'aliénés départementaux et est un autre témoignage d'une sensibilité au handicap qui tranche avec l'indifférence antérieure. On peut être légitimement tenté de rapprocher cet engagement de John Bost de celui qui sera plus tard ceux de l'abbé Pierre ou de Joseph Wresinski, révoltes tout aussi dignes d'intérêt que celles qui se veulent révolutionnaires.

¹ Données récentes réunies par Jacques Puyaubert.

II. Un poujadisme confus en Gironde¹

Le poujadisme à Bordeaux est marqué par un décalage chronologique d'au moins un an après 1954, qui s'explique par les appels à la modération des notables de la Chambre de commerce de Bordeaux ou par l'encadrement actif de la CGPME qui vient à Bordeaux le 6 juin 1954 et qui dénonce les abus fiscaux². La Gironde connaît ses premières réunions poujadistes dès 1954 dont une à Sainte-Foy-la-Grande le 16 décembre.

Deux hommes vont jouer un rôle actif dans la progression du poujadisme en Gironde³. Albert Davoust, pâtissier à Saint-Savin de Blaye qui avait subi un contrôle fiscal et qui est mandaté très vite par Poujade comme délégué cantonal de l'UDCA. Il prend contact avec un autre pâtissier de Royan cette fois, Marcel Bouyer, qui était alors président départemental de la Charente-Maritime. L'activité des deux hommes prend de l'ampleur tout particulièrement dans le Blayais où ils nouent des contacts avec le mouvement paysan de Dorgères. Ce sont ces deux hommes Davoust et Bouyer qui obtiennent la rupture avec la CGPME dès février 1955.

La campagne électorale des élections du 2 janvier 1956 est marquée par des réunions poujadistes notamment à Arcachon, Libourne, Langon, Lesparre et Pauillac. Sainte-Foy a les siennes le 21 et le 29 décembre 1955. Mais, alors qu'ils jouent les troublions dans bien d'autres occasions en apportant la contradiction notamment aux socialistes, à Sainte-Foy où ils avaient 600 auditeurs, les poujadistes « se sont passablement assagis, se contentant de poser des questions correctes ou d'apporter une contradiction mesurée à leur concurrent », pourtant socialiste, Jean-Raymond Guyon qui était conseiller

¹ Les rapports des Renseignements généraux au Préfet, précédemment utilisés par Raymond Souillac, sont aux Archives départementales de la Gironde, cote 611, AW, boîte 19 pour les années 1955-1958.

² Guillaume S., « Le Politique », dans *Histoire des bordelais* dirigé par Guillaume P., Bordeaux, Éd Mollat, T 2, 2002, p. 228.

³ Souillac R., « le mouvement poujadiste en Gironde », dans *Nouveaux regards sur l'histoire économique de l'Aquitaine*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, MSHA, 2003, p. 255.

général du canton de Sainte-Foy-la-Grande depuis 1937 et qui le restera jusqu'en 1961¹.

Le candidat poujadiste Davoust réalise d'autres bons scores dans des cantons ruraux mais son succès est particulièrement net dans ce dernier. Le déroulement de la campagne ne permettait pas d'envisager ce résultat. Lors de sa venue en Gironde en janvier 1957, Poujade, qui s'est rendu à Bazas et à La Réole n'est pas passé à Sainte-Foy.

On peut suggérer que le climat de cette double réunion de décembre n'a pas été celui qu'auraient pu souhaiter les poujadistes qui sont sans doute déjà partagés sur l'orientation à donner au mouvement, entre ceux qui souhaitent qu'il garde son caractère initial de protestation antifiscale et de défense des intérêts corporatifs de ses membres et ceux qui accepteraient un engagement partisan, avec notamment une vision plus précise des mutations institutionnelles souhaitées ne se limitant pas au projet de « sortir les sortants ». D'après un article du journal *La Nouvelle République* du 23 décembre 1955, c'est à cette date que la section locale de la CGPME aurait fait scission pour rallier l'UDCA mais, de toute évidence, ce choix ne fait pas l'unanimité, et la confusion des débats provoque dans les rangs des militants une exaspération qui s'exprime vertement dans un texte de Marthe Le Borgne de Palfray qui se donne comme « la déléguée à la presse et d'action civique de défense des consommateurs et des intérêts familiaux de la 1^{ère} circonscription » :

« Si le balai de l'UDCA commence à être avantageusement connu, il s'avèrerait à Sainte-Foy que l'usage de l'espèce dit de lave-pont en chiendent le plus dur, adjoint d'eau de javel et de lessive, était devenu une évidente nécessité depuis qu'il circule un malpropre chiffon de papier vantant l'accueil enthousiaste des Foyens. Dommage que le souci de la stricte vérité

¹ Jean-Raymond Guyon, né à Libourne en 1900, est une grande figure du socialisme girondin. Il a contribué à reconstituer la fédération socialiste de Gironde après la scission des néo socialistes ; depuis 1952, il siège au conseil national de la SFIO. Lors du renouvellement de l'Assemblée nationale, le 17 juin 1951, le département de la Gironde est divisé en deux circonscriptions et Jean-Raymond Guyon qui était élu député de la Gironde depuis 1945, conduit la liste de la 2^{ème} circonscription, mais il n'est pas élu en 1951. Il l'est à nouveau de 1956 à 1958. Il est maire de Floirac de 1959 à 1961, année de sa mort.

historique ait rétabli les faits dans leur exactitude : après une réunion de propagande électorale tenue par le candidat d'un parti politique, les partisans de l'« offensive apolitique » se présentèrent dans la clandestinité d'un café désert... à une heure du matin. Dans cette petite cité aussi rurale que coquette, les Foyens étaient depuis longtemps sous leur édredon et la plume. Il est vrai que leur métier est de séparer le bon grain de l'ivraie ».

Cette virulence est si peu du goût de l'ensemble des militants que Victor-Luis Réoyo¹, nouvellement élu député de la 1^{ère} circonscription de la Gironde, en refuse l'insertion dans la presse car, dit-il, « on n'est pas des rigolos et fait rédiger le compte rendu par Camille Bernard ».

Les choix des poujadistes foyens apparaissent comme d'autant moins clairs que, dès le 13 décembre 1955, l'UDCA locale prenait ses distances avec Poujade en se désolidarisant de son projet « états généraux » et semble donc favorable à ce qu'était le refus de l'engagement politique, ce qui était la position de la CGPME. Dans cette totale confusion idéologique, la victoire de Davoust apparaît comme quelque peu miraculeuse et ne peut être due qu'à la réputation de modération de l'homme, à l'origine pâtissier à Saint-Savin-de-Blaye et engagé comme tel dans la lutte antifiscale. Dans le canton de Sainte-Foy, sur 1732 suffrages exprimés, Davoust en a obtenu 923 et Guyon, le socialiste, 809. Dans la seule ville de Sainte-Foy, Davoust a obtenu 528 voix et Guyon 616. Si c'est ainsi en ville que Davoust fait son meilleur score, proche de celui de son adversaire socialiste, c'est sans doute dû à un électorat d'artisans et de commerçants plus nombreux et plus mobilisés qu'en rase campagne.

À l'issue des élections de janvier 1956, les personnalités marquantes d'une famille poujadiste très divisée sont les deux députés, Réoyo de la première circonscription, Davoust de la seconde et Camille Bernard secrétaire général de l'UDCA du département. Celui-ci est indéfectiblement fidèle à Poujade, tandis que les deux députés ne suivent pas toujours ses

¹ Fils d'immigré espagnol, Victor-Luis Réoyo est président départemental de l'UDCA dès avril 1955. Il fut partisan d'un engagement politique de l'UDCA et s'oppose aux gouvernements qui « bradent » l'Algérie et le Maroc. Il entre en conflit avec Camille Bernard qui s'en tient à une attitude strictement professionnelle du poujadisme

consignes dans leurs votes à la Chambre. Sur le terrain, les affrontements des leaders nationaux ne secouent guère l'inertie dénoncée par M^{me} de Palfray ; il faut un incident local pour que Sainte-Foy fasse à nouveau parler d'elle. Tout est parti d'un refus de Camille Bernard de payer une pénalité que lui vaut son refus d'acquitter deux amendes infligées par le fisc pour retard dans le règlement de contraventions. Le 4 octobre 1957, il est incarcéré au fort du Hâ pour 12 jours. Après qu'une réunion de protestation ait eu lieu à l'Athénée de Bordeaux contre l'incarcération de Bernard, dans la nuit du 9 au 10 octobre quatre individus auraient entrepris de barbouiller la façade de la maison de Libourne où M. Valleix, ancien directeur départemental des contributions indirectes avait pris sa retraite. Il fut tenu pour responsable de l'incarcération de Bernard. Les quatre peintres amateurs, tous membres de l'UDCA, ont été arrêtés avant d'avoir pu nuire car la brigade de gendarmerie de Sainte-Foy avait été informée de leurs intentions. Cet incident bien insignifiant fut dénoncé comme une acte de violence et d'atteinte inadmissible à la propriété tant par les Renseignements généraux que par la presse.

Cette anecdote est évidemment propre à un temps où le recours aux tags n'était pas considéré comme un moyen quasi normal d'expression des opinions. Après cet ultime coup d'éclat, le déclin du poujadisme en Gironde ira en s'accéléralant et aux élections de novembre 1958, Réoyo et Davoust n'obtiennent respectivement que 2,5 % et 8,5 % des inscrits dans leurs circonscriptions respectives et perdent leur siège.

Pierre GUILLAUME

Professeur émérite

CEMMC-Université Bordeaux Montaigne

L'épisode poujadiste à Arcachon, vu par la presse locale (1954-1956)

Dès le lendemain de sa libération, le 23 août 1944 Arcachon retrouve une partie de sa presse locale : *Le Journal d'Arcachon*. Cet hebdomadaire reparait sous la direction de l'instituteur socialiste Georges Duchez qui en a fait, dès 1935, « l'organe de large union des groupements de gauche d'Arcachon ».

En mai 1945, le journal retrouve sa rédactrice en chef, Marie Bartette, libérée du camp de Ravensbrück où elle a été déportée en août 1944. Ainsi, pendant plus d'une décennie, Arcachon a le privilège de posséder un périodique, en position de monopole, qui va suivre de près l'actualité locale. Au delà de leurs luttes communes dans les années d'avant-guerre lorsqu'ils ferraillaient avec plus ou moins de conviction contre Jean-Marcel Gounouilhou (1935) ou André de Fels (1938), un lien étroit unit l'animatrice et plume politique du journal et le maire Lucien de Gracia : leur appartenance à la Résistance. Ce lien, un temps distendu par les élections cantonales de septembre 1945¹, s'est renforcé pour faire face aux accusations et aux rumeurs colportées contre les résistants locaux, avant d'être totalement renoué en avril 1947, avec la fondation du Rassemblement du Peuple Français (RPF) auquel tous deux adhèrent.

Le mouvement poujadiste sur la rive sud du Bassin d'Arcachon a déjà fait l'objet d'analyses, à partir essentiellement de la presse quotidienne régionale² ou des rapports préfectoraux et des notes d'information des Renseignements

¹ Marie Bartette, farouchement opposée au cumul des mandats et « par fidélité au général de Gaulle » se présente contre L. de Gracia. Avec 2436 voix contre 1082 à la journaliste, le maire est élu.

² Clémens J., « Le Bassin d'Arcachon, principal centre poujadiste de la Gironde (1954-1958) », dans *Bulletin de la Société historique et archéologique d'Arcachon* n° 65, 3^e trim. 1990, p. 42-58. Il s'agit d'une synthèse du TER de J. Clémens, *Le poujadisme en Gironde (1954-1958)*.

Généraux¹. Le dépouillement du *Journal d'Arcachon* permet une nouvelle lecture qui n'est pas sans réserver des surprises. Le mouvement poujadiste arcachonnais, qui s'est signalé « par une incontestable modération », s'est différencié, dans le cadre girondin même, par des caractéristiques qui, me semble-t-il, ont été passées sous silence.

Deux échéances électorales ponctueront mon propos.

I. L'avertissement des cantonales d'avril 1955

L'Union de Défense des Commerçants et Artisans (UDCA) est née le 29 novembre 1953. La poussée de fièvre poujadiste sur le sud-Bassin (de Biganos à Arcachon) se déclare le 31 mai 1954, soit six mois plus tard ; force est de constater que *Le Journal d'Arcachon* ignore alors totalement Pierre Poujade et qu'il est bien difficile de relever des signes avant-coureurs dans les semaines qui précèdent l'incident déclencheur.

Le 27 avril s'est tenue, à la mairie d'Arcachon, l'assemblée générale du Syndicat des Commerçants Détaillants, sous la présidence du maroquinier Jean Disbeaux et en présence de « trois délégués de Bordeaux : M. Escribe, secrétaire de la Confédération Patronale girondine, M. Demelle, directeur de la Caisse Interprofessionnelle de Vieillesse et M. Petit, délégué des Petites et Moyennes Entreprises ». Le compte rendu rédigé par Marie Bartette souligne trois points. Pour les Arcachonnais, tout d'abord, la situation n'appelle pas de remarques particulières ; Disbeaux félicite la municipalité de Gracia pour avoir obtenu le classement d'Arcachon dans les stations thermales et la création du Lycée de Grand Air, et le secrétaire, le photographe Henri Mouls, explique pourquoi le Syndicat a donné son aval à l'ouverture le dimanche des Nouvelles Galeries, transformées en magasin à prix uniques en mars 1953².

¹ Souillac R., « Le mouvement poujadiste en Gironde (1954-1958) », dans *Nouveaux regards sur l'histoire économique de l'Aquitaine. L'entreprise au cœur du développement régional*, Actes du LV^e congrès de la FHSO, Bordeaux, FHSO, 2003, p. 253-276.

² Raison invoquée : la crainte que la fermeture des Nouvelles Galeries le dimanche n'entraîne celle de tous les magasins avec ou sans personnel, comme cela s'est passé pour la fermeture du lundi en 1946.

En revanche, M. Escribe traite « la grande question de la réforme fiscale. [...] Il parle des brigades polyvalentes, du contrôle fiscal et des méthodes arbitraires qui oppriment le commerce », pour conclure en “demandant la suppression de ces contrôles et une véritable réforme fiscale”, qui mettrait « les petites et moyennes entreprises au forfait ». Quant à M. Petit, il « donne des conseils au sujet des contrôles fiscaux et, dans le cas de difficultés avec le fisc, conseille aux commerçants de s'adresser à leur syndicat à Bordeaux ». À l'évidence, la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME), par la voix de ses représentants, entend canaliser l'exaspération des commerçants et artisans, qu'ils soient ses adhérents ou non.

Tout naturellement, dans son édition du 29 mai 1954, *Le Journal d'Arcachon* annonce la « manifestation contre le système fiscal actuel », organisée à l'Athénée de Bordeaux le mercredi 2 juin à l'initiative de la CGPME. Au cours de ce meeting, Léon Gingembre doit prendre « la parole pour manifester contre la complexité [du] système fiscal et la répression sous sa forme actuelle. Par solidarité, il [est] demandé à chacun de fermer son magasin » ce jour-là.

Pourtant, avant même le déplacement à Bordeaux, la situation explose. Le 31 mai, « une foule compacte groupant des personnalités des syndicats des commerçants et des industriels de la région s'oppose fermement au contrôle fiscal que doit effectuer un agent des contributions indirectes chez M. Bidart, épicier à La Teste ». Une délégation des commerçants se rend même à la mairie de La Teste pour dresser le procès-verbal de cette manifestation¹ !

Le lendemain 1^{er} juin, l'effervescence passe de La Teste à Arcachon. Un pâtissier, M. Pulquérie, doit recevoir la visite d'un contrôleur du fisc. Le fonctionnaire est attendu par deux à trois cents personnes. « Tous les syndicats du commerce sont représentés : les syndicats des hôteliers, de l'alimentation, de la boucherie, des charcutiers, des commerçants détaillants, des coiffeurs et de très nombreux artisans »². Dans la pâtisserie, se tient un conseil de guerre à la demande de M. Méneteau, le plus

¹ *Le Journal d'Arcachon* du 5 juin 1954.

² *Ibid.*

important des hôteliers arcachonnais, qui plus est, conseiller municipal proche de Lucien de Gracia¹. Un mot d'ordre en ressort :

« Les commerçants ne refusent aucunement de payer des impôts, ils sont au contraire bien décidés à les payer, mais ils ne veulent plus des contrôles fiscaux ».

Lorsqu'il apparaît que le contrôleur ne viendra pas, décision est prise de se rendre à la mairie en cortège, ce qui permet de passer devant la perception, pour informer le député-maire de la position des commerçants arcachonnais ; malheureusement de Gracia est à Paris, son premier adjoint est à Luchon et le second, médecin, auprès de ses malades ; les secrétaires de la mairie, MM. Marquant et Guimberteau, se chargent de faire passer le message.

1. Le Comité de défense des contribuables d'Arcachon

Le 2 juin, de nombreux magasins ferment, mais *Le Journal d'Arcachon* n'indique pas si les Arcachonnais se sont déplacés en masse pour écouter Gingembre tempêter contre le fisc. Par contre, il relate leur initiative du lendemain. Le 3 juin, industriels, commerçants et artisans d'Arcachon, auxquels se sont joints des professions libérales, forment un *Comité de défense des contribuables* sous la présidence du pâtissier André Boudon. Ce comité se veut spécifiquement arcachonnais. Il divise Arcachon en quatre secteurs, chacun ayant à sa tête un responsable, avant d'élaborer une motion reprenant les « raisons qui poussent vers la révolte les plus paisibles des citoyens », exigeant une réforme fiscale qui privilégie « une perception d'impôt à la source (énergie, matières premières, etc.) » et dénonçant les contrôles fiscaux. Le 4 juin, cette motion est remise à L. de Gracia qui déclare

¹ Julien Méneteau est alors propriétaire du Grand Hôtel de France, du Grand-Hôtel du Moulleau et de l'Hôtel Bristol-Jampy.

reconnaître le bien-fondé des protestations du Comité, dont il accepte de prendre la présidence d'honneur¹ !

Le 10 juin, se tient une réunion d'information du Comité présidée par M. Méneteau, représentant le président d'honneur. M. Disbeaux, président des Industriels, Commerçants et Artisans d'Arcachon (ICA), satisfait de la journée du 2 juin, déclare souhaiter « une véritable réforme fiscale » en concluant ainsi : « Nous voulons payer nos impôts, mais aussi dormir tranquilles ! ». Boudon précise ensuite les buts du *Comité de défense des contribuables* qu'il préside, invitant ses auditeurs à y adhérer. Escribe se lance ensuite dans une diatribe contre l'administration qui gouverne, à la place du gouvernement et du Parlement, et cherche à éliminer les classes moyennes. Quant à M. Poumerol, président du Syndicat régional des pâtisseries-glaciers, il surenchérit en déclarant que les agents du fisc poursuivent la destruction du petit commerce, avant que M. Lescurat, président du Syndicat régional de l'industrie hôtelière ne vienne dénoncer des cas de chantage qui se seraient produits lors de contrôles fiscaux. Marie Bartette, inamovible observateur du *Journal d'Arcachon*, conclut son papier en soulignant que « tous les orateurs ont été chaleureusement applaudis par une salle vibrante et parfaitement unanime »².

Trois semaines plus tard, d'après un communiqué du *Comité de défense des contribuables*, les tentatives de contrôle fiscal reprennent, mais toutes échouent car « les commerçants et les artisans arcachonnais font preuve d'une très grande solidarité et se rassemblent en nombre très imposant » pour que le contrôleur s'abstienne de venir au rendez-vous qu'il a lui-même fixé³. Est-ce le lundi 5 juillet que le député-maire est présent pour un contrôle fiscal prévu chez un commerçant en appareils radio ? Ou le mardi 6, lorsque « M. Valex, directeur des Contributions indirectes de Bordeaux » vient en personne pour contrôler un commerçant du centre-ville et doit y renoncer « sous des huées retentissantes »⁴ ?

¹ *Le Journal d'Arcachon* du 12 juin 1954.

² *Le Journal d'Arcachon* du 19 juin 1954.

³ *Le Journal d'Arcachon* du 10 juillet 1954.

⁴ *Ibid.*

Une trêve semble alors conclue ; il faut accueillir les touristes. Les étendards de la révolte sont donc rangés, d'autant qu'une intervention auprès des pouvoirs publics a obtenu la suspension des contrôles à Arcachon pendant la saison estivale¹. Cette trêve n'empêche pas le vote de la loi des finances le 14 août 1954, avec son article 33 - l'amendement Dorey qui prévoit de lourdes peines contre tous ceux qui s'opposeraient aux contrôles fiscaux. Est-ce ce vote qui conduit le Comité d'Arcachon à s'ouvrir à tous les commerçants et artisans du Bassin, les invitant à assister à une nouvelle réunion, au Skating d'Arcachon, le dimanche 3 octobre, pour écouter L. Gingembre² ?

La réunion, suivie par un millier de personnes, est présidée par de Gracia. Gingembre est entouré de MM. Deleau – délégué national à la propagande –, Petit – président départemental des PME –, Lescurat – délégué départemental à la propagande –, MM. Escribe, Boudon – président –, Louarn et Disbeaux, membres du comité d'Arcachon. Le maire indique que sa présence traduit sa volonté de s'associer au combat contre l'arbitraire fiscal et déclare qu'il ne peut y avoir de réforme fiscale sans réforme administrative. Boudon remercie de Gracia pour sa présence et son intervention pour obtenir la suspension des contrôle fiscaux ! Certain que les contrôles vont reprendre de plus belle, il suggère de multiplier les démarches auprès des parlementaires. Lescurat dénonce ensuite « la loi scélérate » que l'Assemblée nationale a votée le 14 août et forme le vœu que les députés de la Gironde qui ont voté contre (tous sauf un) en obtiennent l'abrogation ! Deleau s'excuse auprès du député-maire des reproches sévères adressés aux parlementaires, conseille aux PME de ne pas se rattacher à la Sécurité sociale et stigmatise une loi qui fait dépendre l'avancement des fonctionnaires du rendement obtenu, ce qui constitue une mise à prix de la tête du commerçant !

Léon Gingembre prend alors la parole pour se présenter comme seul responsable de l'action engagée et des ordres donnés ; il dénonce ensuite l'omnipotence et la malfaisance de

¹ De Léon Gingembre (Souillac R., *art. cit.*, p. 255) ou du maire d'Arcachon (voir *infra*) ?

² *Le Journal d'Arcachon* du 2 octobre 1954.

l'administration des Finances. Pour conclure, de Gracia se déclare heureux d'avoir entendu un énergique réquisitoire contre le régime, réquisitoire avec lequel il est entièrement d'accord, car il a voté contre la Constitution qui l'a fondé¹ ! Et de souhaiter que les membres des PME restent unis pour poursuivre leur action.

Le 19 novembre 1954, le Comité d'Arcachon se réunit pour adopter une motion du *Comité départemental de défense et d'action contre les abus de la fiscalité* qui, ne se satisfaisant pas des mesures d'apaisement gouvernementales annoncées par le préfet de la Gironde le 6 novembre, appelle au maintien « d'une action vigilante ». Pour plusieurs membres arcachonnais², il s'agit d'une reculade de la CGPME et du Comité départemental. L'envoi d'une lettre-circulaire aux députés et sénateurs de la Gironde les menaçant d'un vote-sanction « lors des prochaines élections législatives » leur paraît illusoire³. De fortes dissensions vont désormais déchirer le comité arcachonnais.

La publication dans le *Journal d'Arcachon* d'une étude de L. de Gracia, vice-président du Groupe parlementaire des Républicains sociaux, « sur la taxe unique à la base », marque un tournant. Pour la première fois dans l'hebdomadaire, Pierre Poujade est cité à travers son mouvement, pour être tout aussitôt oublié !

Le député-maire reconnaît que « deux mouvements poursuivent cette action [promouvoir une réforme de la fiscalité] au nom de leurs commettants : l'un, dirigé par la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises, avec ses leaders, MM. Gingembre et Deleau, membres du Conseil économique ; l'autre, appelé tout simplement "mouvement" Poujade, qui semble par son action prendre le pas [...] sur le premier nommé ». Mais dans son étude, de Gracia ne reprend que « les motifs » de la CGPME pour conclure :

« En résumé, si les projets de réforme réclamés par la CGPME et par le Conseil national du commerce se rejoignent au fond, il apparaît nécessaire

¹ *Le Journal d'Arcachon* du 9 octobre 1954.

² Trois d'entre eux n'avaient pas voté la motion.

³ *Le Journal d'Arcachon* du 27 novembre 1954.

de les voir pris en considération par le gouvernement. Leur action sera appuyée très largement par le Groupe des Républicains sociaux...»¹.

L'activisme de Poujade et sa personnalité ne plaisent guère à l'élu qui suggère la modération. Mais le 24 janvier 1955, la grève de l'impôt avec fermeture des magasins est largement suivie ; dans un communiqué, le Comité de défense des contribuables met en sourdine ses divisions pour s'en féliciter.

2. Le ralliement à l'UDCA

Le 3 février 1955, le Comité décide en effet de se rallier au mouvement Poujade, devenant ainsi l'UDCA locale, qui se dote le 5 d'un nouveau bureau et de nouveaux responsables de quartiers². Avec l'apparition de nouvelles têtes, la donne a bel et bien changé. Lucien de Gracia ne s'y trompe pas. Deux jours plus tard, *Le Journal d'Arcachon*, prétextant « la campagne déclenchée par certains éléments intéressés politiquement », publie un texte du député-maire intitulé « Le contrôle fiscal et le commerce », pour réfuter les accusations dont il est alors l'objet et pour assurer qu'il n'a pas voté l'amendement Dorey le 9 juin 1954³. Le 19 mars 1955, l'UDCA du canton d'Arcachon utilise les colonnes du *Journal d'Arcachon* pour demander aux députés de la Gironde de refuser les pleins pouvoirs au gouvernement, exiger la simplification de la fiscalité et réclamer la suppression de « toutes les coopératives et fausses coopératives »⁴.

Le 28 mars, Arcachon connaît une grève quasi générale des commerçants et artisans. Marie Bartette constate :

« L'ordre de grève donné par Pierre Poujade a été suivi à Arcachon avec une unanimité et une discipline remarquables [...], malgré Gingembre ».

L'après-midi, 800 à 1000 personnes se réunissent dans le Skating. Le vice-président Disbeaux se félicite du succès du

¹ *Le Journal d'Arcachon* du 22 janvier 1955.

² *Le Journal d'Arcachon* du 12 février 1955.

³ *Le Journal d'Arcachon* du 5 février 1955.

⁴ *Le Journal d'Arcachon* du 19 mars 1955. Étaient visées les coopératives de la SNCF et des ministères.

mot d'ordre et en profite pour souligner que tous les contrôleurs du fisc ne sont pas mauvais, certains même étant compréhensifs et justes ! Mais l'annonce la plus attendue vient du président Boudon : « pour les élections cantonales du 17 avril il n'y aura pas de candidats de l'UDCA, ni à Arcachon, ni ailleurs ». Une motion du Comité national précisant que « seuls les candidats qui accepteront de défendre la cause des commerçants et artisans seront soutenus », il est décidé de la porter en cortège à la mairie : elle est remise à André Dupin, maire-adjoint qui la reçoit au nom de Lucien de Gracia, qui se trouve alors à Paris¹. Le soir même, l'ICA tient son assemblée générale. Parmi les propos que relève Marie Bartette, ceux d'Henri Mouls qui indique « que l'adhésion de beaucoup de commerçants à l'UDCA ne change rien à la vie de l'ICA, car M. Pujade n'accepte que des adhésions individuelles afin de ne pas compromettre l'existence des syndicats professionnels »². Mais aucune allusion n'est faite aux prochaines élections cantonales.

Dans un premier temps, trois candidatures sont annoncées : celles de Lucien de Gracia, « conseiller sortant qui détient ce mandat depuis la Libération », du postier Albert Dousset pour la SFIO et du monteur chauffagiste Pierre Cléaz, secrétaire de la section communiste d'Arcachon. Le 9 avril 1955, Marie Bartette s'en félicite mais s'inquiète :

« Les commerçants et artisans de l'UDCA de M. Pujade suscitent en ce moment une certaine curiosité car le bruit court qu'ils doivent se réunir pour prendre une décision au sujet de cette élection et éventuellement désigner un candidat. Cela semble un peu surprenant à ceux qui ont entendu M. Boudon, au Skating, le 28 mars ».

Et la journaliste de rappeler les prises de position de son poulain :

« M. de Gracia, député, a refusé de voter les pouvoirs spéciaux demandés par le gouvernement, geste que le président de l'UDCA et son Comité ont sollicité ! Quand on connaît les hommes qui conduisent à Arcachon le mouvement pujadiste, qui sont des hommes sérieux, posés et réfléchis, on

¹ *L'Journal d'Arcachon* du 2 avril 1955.

² *L'Journal d'Arcachon* du 9 avril 1955.

ne peut pas croire qu'ils se lancent dans une aventure qu'absolument rien ne justifie. Évidemment ils traversent une crise aiguë d'antiparlementarisme, mais malheureusement pour le régime que nous subissons, ils ne l'ont ni inventé ni monopolisé, et c'est une particularité qu'ils partagent avec tous les Français [...] ».

M^{lle} Bartette place alors le débat sur le plan local, en prenant appui sur le caractère particulier d'Arcachon, à la fois commune et canton depuis avril 1906.

Le plaidoyer de la rédactrice en chef du *Journal d'Arcachon* n'a pas l'heur de plaire au pâtissier Boudon qui n'est pas à franchement parler un ami politique de Lucien de Gracia¹. La réplique ne tarde pas. Boudon reconnaît que le Comité de l'UDCA a effectivement suscité contre de Gracia une candidature de commerçant auquel, dès le 6 avril, « il a promis à l'unanimité son appui ». Certes le député-maire a refusé en première lecture les pouvoirs spéciaux à Edgar Faure, comme cela lui avait été demandé par lettre le 14 mars, mais le 1^{er} avril, en deuxième lecture il a cédé².

Le 16 avril, le *Journal d'Arcachon* publie l'appel de Lucien de Gracia à ses concitoyens. Pour lui, le scrutin du 17 avril représente un double enjeu. Au plan local, il doit maintenir la tradition de l'élection systématique du maire au conseil général ; au plan national, il doit marquer la « volonté des populations de donner à l'État l'autorité sur les féodalités et les privilèges ». Dans la même édition, Marie Bartette cite enfin les deux nouveaux candidats qui sollicitent les suffrages des Arcachonnais : Alban Dordet, commerçant et farouche opposant à de Gracia depuis les temps houleux de l'épuration, et l'industriel laitier André Ginestet – choisi par des commerçants et artisans pour défier le député-maire – mais elle ne s'intéresse qu'au second qui se présente sous le signe de l'UDCA. Inquiète et déconcertée « par le mouvement autoritaire de ces classes moyennes, si paisibles et si patientes par nature », elle s'interroge :

¹ Il a fait partie en avril 1945 de la liste « Défense des intérêts arcachonnais » opposée, sans succès, à la liste « Union républicaine et patriotique de la Résistance » qui, emmenée par de Gracia, a remporté alors les 27 sièges du conseil municipal.

² Le *Journal d'Arcachon* du 16 avril 1955.

« Les commerçants et les artisans de l'UDCA vont-ils voter comme un seul homme avec une discipline absolue, eux et leurs familles? »

Elle envisage le ballottage, sans trop y croire car « beaucoup de commerçants sont des électeurs fidèles de M. de Gracia »¹.

Le 17 avril 1955, au soir du premier tour, c'est la stupeur à Arcachon. Le conseiller général sortant est mis en ballottage par André Ginestet. Tandis que de Gracia fourbit son appel à la population pour le second tour, Marie Bartette tente de diviser les troupes de l'UDCA locale :

« Ce qui n'est pas très joli, c'est l'indifférence de ces néophytes révolutionnaires à l'égard des intérêts de la ville qu'ils habitent. Heureusement qu'ils ne sont qu'une minorité² dans le groupement local. Mais cette minorité est susceptible de causer un certain tort à l'UDCA... »³

Le 24 avril, les électeurs de la commune-canton d'Arcachon se sont ressaisis : de Gracia, réélu, conserve son siège au conseil général de la Gironde ! Contrairement à ce qui a pu être écrit, il n'est donc pas ce jour-là « victime des pressions poujadistes » ; il n'en reçoit qu'un avertissement. La défaite ne surviendra que plus tard.

II. La sanction des législatives du 2 janvier 1956

Après le deuxième tour, Marie Bartette jubile :

« Notre conseiller général est très régulièrement élu, ayant dépassé de deux cents voix la majorité absolue... Il est sorti très brillamment de ce deuxième tour... en obtenant 300 voix de plus que ses deux adversaires réunis »

André Ginestet et Albert Dousset. Accusant « L'UDCA [qui] a déclaré la guerre au député, au lieu de s'occuper de juger

¹ *Ibid.*

² Elle indique que, le 20 avril, c'est une majorité de 329 membres qui a voté pour le maintien de Ginestet alors que l'UDCA locale compte 748 adhérents.

³ *Le Journal d'Arcachon* du 23 avril 1955.

le conseiller général et maire », elle se plaît à révéler à ses lecteurs que cette UDCA locale connaît toujours des remous¹.

1. Changement de tête à l'UDCA locale

De fait, le président Boudon, ulcéré des interventions « aussi injustes que déplacées » de deux adhérents à l'assemblée générale du 20 avril, démissionne, mais le bureau, réuni le 5 mai, lui maintient sa confiance². Réunis à nouveau le 9 mai, les responsables de l'UDCA arcachonnaise approuvent la motion du bureau national qui, satisfait de « l'abrogation de l'article 33 par l'Assemblée nationale et de la reconnaissance du *salaire fiscal* pour les commerçants, artisans, paysans et membres des professions libérales », conseille de cesser la grève de l'impôt et, par conséquent, « de reprendre le paiement du principal de leurs impôts »³.

Pendant près de trois mois, Marie Bartette semble se désintéresser de la vie de l'UDCA locale qui, pourtant, change de président : Boudon est remplacé par Ginestet. Toutefois, dans son édition du samedi 6 août 1955, *Le Journal d'Arcachon* annonce la présence de Pierre Poujade au Grand-Hôtel, dans l'après-midi du 7 août. Le leader de l'UDCA fait en effet « la tournée des plages et des stations estivales » pour exposer les buts que poursuit son mouvement. Il s'adresse « à tous les Français qui veulent savoir comment sont dépensés les très lourds impôts qui leur sont imposés » et sa conférence d'information ne peut qu'intéresser tous les contribuables, y compris les fonctionnaires !

La ville d'Arcachon n'apporte pas de soutien matériel à cette manifestation, d'où le choix du Grand Hôtel qui présente le double avantage d'être à l'angle d'une place et d'un large boulevard en bord de mer et d'appartenir à un promoteur-entrepreneur « proche » de l'UDCA locale, Louis Gaume.

Si l'on en croit l'évaluation du *Journal d'Arcachon*, « une foule très dense d'environ 6000 personnes » garnit le boulevard, une partie de la place et la plage. Sur la terrasse de

¹ *Le Journal d'Arcachon* du 30 avril 1955.

² *Le Journal d'Arcachon* du 7 mai 1955.

³ *Le Journal d'Arcachon* du 14 mai 1955.

l'hôtel, des délégués nationaux et départementaux du mouvement, des membres du Comité girondin et du Comité d'Arcachon encadrent Pierre Poujade. Il revient au président du Comité départemental Réoyo d'ouvrir le feu, en martelant « que l'opposition aux contrôles fiscaux n'a pas pour but d'aider les fraudeurs », mais de traduire « un mouvement de réprobation face aux abus de la fiscalité ». Lorsque Poujade prend la parole, c'est pour définir les buts de l'UDCA, dénoncer les calomnies qui ont cours sur son mouvement, sa personne et son passé, fustiger les hauts fonctionnaires et attaquer les coopératives d'administrations. Pour finir, il fait chanter « la Marseillaise » à la foule avec le concours d'un disque¹ ! « Une belle manifestation », conclut Marie Bartette.

Le 3 septembre 1955, le bureau local de l'UDCA invite ses adhérents à une nouvelle réunion d'information. En réalité, en exécution des consignes de Pierre Poujade, il s'agit de « recueillir l'ensemble des patentes des adhérents, dont le paiement est ainsi différé pour protester contre l'officialisation des coopératives des administrations »².

Deux mois plus tard, jour pour jour, le 3 novembre, est organisée dans la salle du conseil de la mairie d'Arcachon « une réunion sous le double signe du RPF et des Républicains sociaux, ouverte aux membres du RPF et aux sympathisants ». Pour de Gracia, des élections précipitées rendraient difficile la présentation d'un bilan et d'un programme alors que « le redressement français » devient une urgence. Rives-Henrys, délégué du Centre national du RPF, indique alors que le général de Gaulle ne reproche rien aux Républicains sociaux qui lui sont restés fidèles, qu'ils soient devenus ministres ou, comme Soustelle, en poste en Algérie. Par conséquent, il engage ses auditeurs à adhérer aux Républicains sociaux et à voter, le jour venu, pour la liste girondine que conduira Jacques Chaban-Delmas. Décision est prise de créer une section arcachonnaise des Républicains sociaux, qualifiée de « résurrection du RPF » par Marie Bartette³.

¹ *Le Journal d'Arcachon* du 13 août 1955.

² *Le Journal d'Arcachon* du 17 septembre 1955 (« Récidiviste par force », par André Ginestet).

³ *Le Journal d'Arcachon* du 12 novembre 1955.

Le 2 décembre, Edgar Faure dissout l'Assemblée nationale en application de l'article 51 de la Constitution (deux gouvernements renversés à la majorité absolue en moins de 18 mois). Des élections législatives doivent avoir lieu début janvier.

2. Lucien de Gracia sans illusions

Le 24 décembre, au terme de la première semaine de campagne électorale, Marie Bartette s'étonne que la succession de réunions dans la salle du Skating n'ait suscité aucune passion. Tournant en dérision les 28 listes présentes au plan national et les 10 listes qui sollicitent les suffrages des Arcachonnais, elle espère un sursaut de conscience : « Il faut voter », car il ne faut pas désespérer que les députés fassent (enfin) leur devoir ; il faut voter « pour une liste qui fera sûrement un élu ou peut-être deux ». Elle est donc sans illusions, comme Lucien de Gracia. Dans sa profession de foi, le député sortant, pour définir son engagement, se contente d'écrire qu'il « a donné sa caution et son soutien à la liste des Républicains sociaux en acceptant de figurer à la troisième place ».

Au terme d'une seconde semaine de réunions agitées, le 31 décembre 1955, le *Journal d'Arcachon* publie les appels des principales listes en lice pour la désignation des six députés de la première circonscription de la Gironde. La liste d'union et de fraternité française présentée par Pierre Poujade, où André Ginestet se trouve en deuxième position derrière Victor Luis Réoyo, rappelle que gouverner n'est pas transiger « entre les nécessités de l'État et les exigences des électeurs » et qu'une assemblée constituée d'hommes nouveaux est nécessaire pour conduire « une réforme puissante » ; « certes le commerçant n'est pas plus qualifié que tout autre, il a cependant le sens des responsabilités ! »

Les conseillers municipaux et la section socialiste SFIO d'Arcachon s'attachent bien évidemment à souligner « pourquoi il faut voter socialiste », c'est-à-dire pour Le Floch et ses amis ; contre « la politique de réaction sociale et de guerre des Laniel, Bidault, Pinay, Faure et leurs complices »,

sont développées « idées et tendances » en faveur des jeunes électeurs, des ouvriers, des fonctionnaires, des vieillards, des femmes seules et même des petits commerçants et des artisans auxquels promesse est faite de mettre fin à « leur rôle de collecteurs d'impôts ».

Emmenée par Pierre Dumas, qui se qualifie lui-même de « touriste candidat », la liste républicaine pour l'Union et le progrès social, constituée dans le but clairement avoué de « défendre le Bassin », amène les Arcachonnais à y voir un peu moins clair dans leur marigot local. Ils découvrent en troisième position, après Pierre Dumas et Roger Lacaze, le quincaillier Albert Louarn, qui a été élu en avril 1953 conseiller municipal sur la liste de Gracia et qui, membre du Comité de défense des contribuables d'Arcachon, est devenu vice-président de l'UDCA locale !

Pour la liste Chaban-Delmas, Marie Bartette affiche son soutien comme annoncé deux mois auparavant. « Je la soutiens, dit-elle, parce que cette année, comme en 1951, son programme est celui qui a été élaboré par le RPF qui exprime toujours la pensée du général de Gaulle » ; et d'énumérer les points principaux : lutte contre le communisme, changement de la condition humaine, maintien de la présence française en Afrique, réforme de la Constitution. L'éditorialiste termine avec un couplet plus local, une invitation pressante à l'adresse des électeurs : « celle de témoigner leur reconnaissance à M. Lucien de Gracia pour le travail qu'il a accompli à l'Assemblée nationale depuis 1951, [...] en mettant devant son nom un signe préférentiel »¹.

Au soir du 2 janvier 1956, le verdict tombe : la circonscription envoie à Paris deux républicains sociaux (Chaban-Delmas et Émile Liquard), un poujadiste (Réoyo), deux communistes (Marc Dupuy et Jean Rieu) et un socialiste (André Le Floch). De Gracia, en troisième position sur la liste des Républicains sociaux, perd donc son siège. Marie Bartette commente ainsi le scrutin :

¹ L'édition du 24 décembre comportant sur une page le bilan du député-maire.

« Les résultats n'ont causé aucune surprise. La grande inconnue de ces élections était l'entrée en lice de l'outsider qu'était la liste d'Union et de Fraternité de Pierre Poujade. Pour Arcachon, il n'y avait pas d'inconnue puisque l'UDCA avait eu un candidat pour les élections cantonales ».

Examinant les voix obtenues par les trois premiers candidats républicains sociaux, l'éditorialiste poursuit :

« Si clairs que soient les chiffres, ils sont sans valeur, puisque c'est M. Liquard [avec moins de voix que de Gracia] qui est élu. On comprend ainsi l'absurdité de ce mode de scrutin qui fait passer l'ordre sur une liste, c'est-à-dire le choix d'un comité politique, avant la volonté et le choix des électeurs... Grâce à ces sordides calculs, Arcachon perd son député et beaucoup d'Arcachonnais en sont avec raison consternés. Ces agissements expliquent et justifient pleinement le grand vent de révolte qui parcourt la France sous l'influence dynamique de Pierre Poujade »¹.

Désormais, l'hebdomadaire va suivre d'un œil distrait l'activité de l'UDCA locale que la défaite du maire n'a pas ravie outre mesure. Au plan communal, il va s'intéresser à la préparation du Centenaire de la commune d'Arcachon et, météo oblige, au problème récurrent du logement social. L'actualité nationale va lui donner l'occasion de grands développements sur l'Algérie et sur l'action passée et espérée du général de Gaulle.

Le 13 février 1956, malgré le froid, l'UDCA organise au cinéma L'Eden une réunion à laquelle est invité le député Réoyo et qu'honorent de leur présence quatre conseillers de l'équipe de Gracia. Le président Ginestet, après avoir rappelé que les commerçants sont des gens paisibles, non des révolutionnaires et des trublions, que les divisions entre les Français sont néfastes, déclare, à la surprise générale, envisager « sur le plan local un regroupement avec les amis de M. Louarn et les amis de M. de Gracia ! »

La réconciliation (ou tout au moins un semblant) est en marche. Le 27 avril, se tient l'assemblée générale du Syndicat d'initiative. De Gracia, qui apparemment a conservé une dent contre le secrétaire démissionnaire Albert Louarn, se fait représenter par le conseiller municipal socialiste Jean-Pierre Darracq. Apprenant que les projets pour le centenaire de

¹ *Le Journal d'Arcachon* du 7 janvier 1956.

la ville se heurtent au manque d'argent, André Ginestet promet que lui et ses amis apporteront leur cotisation dans l'intérêt d'Arcachon. Il n'en faut pas plus pour qu'à l'occasion du renouvellement de dix sièges, la liste complète présentée par l'UDCA soit élue !

Le 26 août 1956, Pierre Poujade est de nouveau à Arcachon. Cette fois-ci, la municipalité a accepté que le meeting se tienne dans le vélodrome municipal. Par contre, pour couvrir l'événement, le *Journal d'Arcachon* envoie une de ses plumes bénévoles et subalternes – Émile Doussy, plâtrier, poète à ses heures sous le pseudonyme de Zoé, adhérent à l'UDCA et nouveau membre du Syndicat d'initiative. Poujade n'attire que 3000 personnes. Moitié moins que l'année précédente.

En attendant le retour aux affaires du général de Gaulle qui ne fait aucun doute pour Marie Bartette et de Gracia, les premiers rôles se préparent au second acte qui va se jouer à Arcachon au cours de la décennie suivante. De Gracia rumine contre la troisième place qu'il a dû accepter sur la liste des Républicains sociaux ; il rompra avec Chaban-Delmas à la suite d'une algarade publique portant sur leurs mérites respectifs de résistants. André Ginestet se rapproche de Lucien de Gracia ; il deviendra un des piliers du Syndicat d'initiative d'Arcachon. Et Albert Louarn rentre momentanément dans le rang ; malgré son poste de 3^e adjoint après les élections de mars 1959, il se muera dès le début des années 1960 en adversaire de Lucien de Gracia, en soutenant le centriste Franck Cazenave qui ravit son siège de député à de Gracia en novembre 1962 et en épaulant le notaire Jean-Claude Meunier aux municipales de mars 1965.

À Arcachon, l'épisode poujadiste, modéré parce que ses meneurs limitaient leurs revendications à la seule réforme fiscale, remarqué par ses scores qu'explique aisément la composition socioprofessionnelle de l'électorat, a ainsi servi de révélateur à des ambitions et intérêts qui feront le sel de la vie municipale dans les premiers temps de la V^e République.

Michel BOYÉ

Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch

Les révoltes des classes intermédiaires en Aquitaine. Période 1968 – 1996.

Durant cette période, on relève qu'il y a eu deux vagues de révoltes des artisans et commerçants, initiées tout d'abord par le CIDUNATI¹ (1968-1978) puis par la CDCA², branche dissidente du CIDUNATI, dont les secrétaires généraux furent successivement Gérard Nicoud puis Christian Poucet. De locales, ces révoltes couvrirent peu à peu l'ensemble du territoire mais plus particulièrement le Sud-Est (Rhône-Alpes, Languedoc Roussillon), le Sud-Ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées) et l'Ouest (Bretagne). On ne peut les expliquer qu'après avoir rappelé les caractéristiques de ce groupe socioprofessionnel constitué par les artisans, les commerçants et les professions libérales, l'évolution de leur situation, et les événements qui les ont déclenchés. Dans tous les cas, ces révoltes, conduites par des leaders charismatiques (surtout Gérard Nicoud) se sont traduites par des manifestations, des saccages de locaux administratifs, d'études d'huissiers, des atteintes aux personnes et se sont caractérisées par une violence croissante. Les causes et les conséquences de ces événements nous amèneront à proposer un certain nombre de réflexions.

I. Les travailleurs indépendants et leurs conditions économiques et sociales

Le groupe des travailleurs indépendants (artisans, industriels commerçants, professions libérales) est encore numériquement important au début des années soixante, mais hétérogène d'un groupe à l'autre aussi bien qu'au sein d'un même groupe. Ce qui les unit c'est une réelle volonté

¹ CIDUNATI : Comité d'Information et de Défense Union Nationale des Travailleurs Indépendants

² CDCA : Comité d'Information et de Défense du Commerce et de l'Artisanat

d'indépendance (à des degrés divers), le sens des responsabilités, et la fierté de leur compétence professionnelle à laquelle ils associent le temps passé à l'exercer. Mais cette volonté d'indépendance, ce souci de liberté, se traduisent souvent par des réflexes autonomistes, pouvant aller jusqu'à un manque d'esprit de solidarité, à une hypersensibilité aux contributions fiscales et sociales réclamées par des administrations qui sont leur « bête noire ». En particulier, dans le domaine qui nous concerne aujourd'hui, ils comprennent mal, et en tout cas, ils n'acceptent pas, que des organismes, qui sont censés les protéger, utilisent des méthodes de contrainte aussi autoritaires.

On en avait eu une première expression lorsque ces classes moyennes avaient refusé l'application de la loi du 22 mai 1946 sur la généralisation de la Sécurité Sociale, notamment dans le domaine de l'assurance vieillesse. À l'époque, cette opposition fut le fait de multiples organisations professionnelles, regroupées en un Comité national des classes moyennes, organe pourtant « traditionnel » animé par Léon Gingembre, que nous retrouverons à la fin des années 1960.

1. Comment la situation se présentait-elle au milieu des années 1960 ?

On doit bien reconnaître que le contexte fiscal, social et économique s'était sérieusement détérioré depuis la fin de la guerre. Sur le plan fiscal, en plus des récriminations récurrentes relatives à l'inégalité de leur régime fiscal par rapport à celui des salariés (en raison de la présomption de fraude supposée), il faut ajouter la généralisation de la TVA, étendue au petit commerce, la multiplication de ses taux (imputée à la bureaucratie technocratique), son relèvement à l'occasion des événements monétaires de fin 1968, mais aussi l'augmentation des patentes. Sur le plan social, les régimes de retraite des artisans et celui des commerçants donnaient de sérieux signes d'essoufflement en raison notamment de la dégradation du ratio actifs/retraités. Les cotisations furent donc, en conséquence, augmentées. Enfin et surtout, sur le plan économique, durant cette période, se produisit la

transformation structurelle de nos appareils de production et de distribution, avec l'apparition et la prolifération des grandes surfaces qui ont fait des ravages dans le petit commerce.

Tout cela explique qu'il y ait eu à l'époque (et encore de nos jours) un malaise profond, celui-ci ne débouchant pas nécessairement sur une révolte. Pour qu'il y ait révolte la réunion de deux éléments est nécessaire : une situation propice et l'émergence de leaders.

2. La situation propice

En 1968, il faut bien reconnaître que la contestation était dans l'air, et que les travailleurs indépendants avaient le sentiment d'être des laissés-pour-compte de ce mouvement sociéto-syndical. Mais là où la coupe a réellement débordé, c'est avec l'instauration de l'assurance maladie des travailleurs indépendants (loi du 12 juillet 1968 ; application au 1^{er} janvier 1969). On leur avait promis « la Sécurité Sociale » (ils étaient en effet le seul groupe socioprofessionnel à ne pas en bénéficier, les exploitants agricoles étaient couverts depuis 1961). Ils n'ont eu en fait qu'un « régime *a minima* », une « assurance au rabais » ou « une assurance escroquerie » selon l'expression de Gérard Nicoud.

Ils n'avaient pas tout à fait tort. Devant les divergences des souhaits exprimées, la loi sur l'assurance maladie était une voie moyenne (après trois ans de concertation auxquels il faut ajouter deux ans et demi pour la parution des décrets d'application). Mais, et sans entrer dans le détail, l'étroitesse de la garantie (limitée au gros risque pour les personnes de 14 à 65 ans), le coût jugé par eux trop élevé, la complexité et la lourdeur des infrastructures (50 caisses régionales pour les artisans et les commerçants, 2 caisses pour les professions libérales, plus 178 mutuelles et compagnies d'assurance, soit un mille-feuilles inégalé), et, pour parachever le tout, les multiples maladresses du démarrage avec des chevauchements d'appels de cotisation (obligatoires et complémentaires) et des bavures informatiques (comme à la suite de la création de leur nouveau régime : le RSI) expliquent la spontanéité et l'ampleur de la révolte fin 1968 (réunion de contestation avec Gérard Nicoud

à La Bâtie-Montgascon le 8 décembre 1968). Dès ce jour, et surtout à la suite de la mise à sac de la trésorerie de la Tour du Pin, en avril 1969, un leader s'est imposé : Gérard Nicoud.

3. Les leaders

Pour les artisans et commerçants, il présentait plusieurs qualités : il était des leurs (cafetier à la Bâtie-Montgascon), non issu des syndicats traditionnels. Son discours fort, violent, démagogique, pointe du doigt les responsables de leurs difficultés. C'est bien sûr l'État : l'État « vampire » de Pierre Poujade, la « redoutable machine administrative » de Gérard Nicoud. Mais cette notion est trop générale. L'État doit être incarné par un de ses agents : le contrôleur fiscal, un directeur de l'administration, l'huissier de justice chargé d'exécuter les basses œuvres.

Un leader, c'est donc celui qui est capable de représenter et de fédérer la population des travailleurs indépendants mécontents (Christian Poucet, secrétaire général de la CDCA a étendu son influence jusque chez les professions libérales et les agriculteurs !), de formuler ses revendications et de doter son mouvement de structures qui dépendront de l'extension du mouvement : sections locales, bureau exécutif national. Le tout dans des conditions, en fait, fort peu démocratiques (Christian Poucet revendique le caractère non démocratique dans la composition de son entourage de décideurs, ce qui évite, selon lui, des infiltrations) ! Leur pouvoir est très autoritaire. Cela fera leur force au début, mais sera aussi une des causes de l'éclatement des mouvements en fin de parcours mouvementés.

II. L'expression de ces révoltes

Pour se démarquer des organisations traditionnelles, les méthodes du CIDUNATI et de la CDCA sont radicales et d'une violence croissante. L'Aquitaine fut touchée, certes, par le CIDUNATI (de 1968 à 1976) mais aussi et surtout par la CDCA (de 1990 à 1996). Les modalités d'expression de leur désaccord peuvent être classées comme ci-dessous :

- la désobéissance civique ;
- les manifestations (plus ou moins musclées) ;
- les saccages d'immeubles des administrations ;
- les saccages d'études d'huissiers ;
- les menaces et atteintes aux personnes.

Ce catalogue appelle toutefois deux séries de remarques. Tout d'abord, les frontières entre ces types d'action sont moins nettes quand on s'aperçoit qu'une manifestation peut aboutir à un saccage d'immeuble, ou qu'une occupation d'étude d'huissier s'accompagne de dégradations et de menaces sur les personnes. Ensuite, si les appels à la désobéissance civique et les manifestations sont spectaculaires, ce sont les actions commandos accompagnées de saccages d'administrations ou d'études d'huissiers qui seront le plus efficaces.

1. La désobéissance civique

En effet, Pierre Poujade avait décrété la grève de l'impôt dès 1954. Gérard Nicoud lança, quant à lui, la grève des cotisations maladie fin 1970, pour obtenir l'amélioration des prestations remboursables. Christian Poucet ne fut pas en reste puisqu'il décida en novembre 1984 un mot d'ordre de grève de l'ensemble des cotisations sociales et de l'impôt. Mais ces mots d'ordre, trop généraux (même si, à la dernière période, ils s'accompagnaient d'instructions quant à leur suivi), ne furent pas décisifs.

2. Les manifestations

« Le seul moyen de se faire entendre par les pouvoirs publics c'est de descendre dans la rue » affirmait Gérard Nicoud. Ses adhérents ne s'en sont pas privés. Il faut noter que les lieux choisis pour le déroulement de manifestations d'ampleur, ne l'ont pas été au hasard. C'est ainsi qu'en mars 1971, de graves incidents eurent lieu entre les artisans et commerçants et les forces de l'ordre à Libourne, ville dont Monsieur Robert Boulin, ministre de la Sécurité Sociale et de la Santé Publique, était le maire (cette

manifestation entraînera l'incarcération de Gérard Nicoud). De la même façon, il ne sera pas surprenant que le 11 septembre 1995, une grande manifestation eut lieu à Bordeaux, (en prélude à celle du 30 octobre, où deux immeubles furent incendiés). Bordeaux était la ville dont Monsieur Alain Juppé, désigné comme Premier ministre, avait été élu maire peu de temps auparavant. Quant à la Caisse maladie régionale d'Aquitaine (que j'ai dirigée de 1968 à 2005), elle fut assiégée le 13 septembre 1969 par le CID. Une délégation fut reçue (la caisse était protégée par plusieurs cars de CRS). L'UNATI, composé du dernier carré de la garde poujadiste, envahit notre salle de Conseil d'Administration qui tenait une séance en février 1972 (on a pu relever à cette occasion que, numériquement parlant, le mouvement Poujade ne pesait pas très lourd). La même caisse fut occupée en mars 1974, en guise d'avertissement (ou de pression) avant les élections qui devaient avoir lieu le 26 mars 1974 (entre temps une bombe artisanale avait explosé et détruit le site d'accueil de la caisse, mais il a semblé, à l'époque, qu'il s'agissait d'un acte isolé).

Vainqueur en Aquitaine (mais aussi au niveau national), le CIDUNATI se trouva dans la situation inconfortable d'être à la fois gestionnaire (Gérard Nicoud fut élu Président de la Caisse nationale) tout en restant contestataire. Devant la hausse – absolument nécessaire – des cotisations qui se matérialisa dans le décret du 15 juillet 1976, des manifestations « coup de poing » eurent lieu. Ainsi le 5 août 1976, une action commando envahit notre service informatique et subtilisa le stock des appels de cotisations qui devaient être imprimées à cette fin. La hausse des cotisations étant maintenue, la caisse subit une occupation totale le 13 septembre 1976, avec détérioration partielle du système informatique. Ce fut en Aquitaine le sommet et la décrue des actions de la période CIDUNATI, mais aussi au niveau national, ce mouvement ayant perdu les élections de 1978 et plusieurs scissions l'ayant affaibli. Peut-être aussi, plus simplement, parce que la plupart de ses revendications avaient été satisfaites.

La relève fut assurée, plusieurs années plus tard, par la CDCA mouvement breton, dissident du CIDUNATI, dès

1972, auquel se rallia le CDAC¹ du Languedoc-Roussillon. Au fil des années, ce mouvement a étendu le domaine de ses revendications, allant jusqu'à contester l'ensemble du système de notre protection sociale et tout particulièrement le monopole des caisses de Sécurité sociale (maladie, retraite) dans la gestion de ces risques. Les moyens utilisés furent légaux (oppositions à contrainte systématiques – de manière dilatoire, saisines de la Cour de justice des communautés européennes), mais aussi et surtout extra-légaux. Le programme d'action a été finalisé et proclamé dans un discours à Périgueux le 2 mars 1994 :

« À chaque coup qui sera porté contre nous, nous riposterons, non pas par rapport aux structures professionnelles, mais nous irons jusqu'aux familles de ceux qui veulent nous agresser et aux amis des familles de ceux qui veulent nous agresser. Je m'adresse tout particulièrement aux huissiers de justice, aux directeurs et aux présidents de Caisse, aux députés de cette région, au Préfet en personne. Qu'ils sachent que ce n'est pas aux immeubles que je vais m'en prendre mais à leurs personnes ».

Cette déclaration de Monsieur Christian Poucet, sur France 3, lui valut deux ans de prison... avec sursis. En fait, les organismes sociaux de maladie (CANAM), de vieillesse artisanale (CANCAVA) ou commerciale (Organic) ont tous été visés et atteints. À ces actions globales, contre les sièges ou les services actifs de nos administrations, il faut ajouter les manifestations et destructions, plus individualisées, d'études d'huissiers.

3. Les agressions et les saccages d'immeubles des administrations

Ce fut tout d'abord le SNC² des caisses de retraite artisanale (situé à Bordeaux Lac) qui fit les frais de cet acharnement. Il fut entièrement détruit par un engin explosif de forte puissance le 25 décembre 1991. Le 22 novembre 1993, quinze contestataires soutenus par 450 manifestants, armés de manches de pioches, attaquent à nouveau ce service, détruisent

¹ CDAC : Comité de Défense des Artisans et Commerçants

² SNC : Service National du Contentieux

le site, gazent et frappent le service d'ordre, manifestement en nombre insuffisant. Le 16 septembre 1995, nouvelle tentative de saccage mais là, les portes blindées ont résisté (ce qui ne fut pas le cas dans le service identique de Nantes). Enfin, le 30 octobre 1995, c'est un commando de 500 personnes qui se rend, dans un premier temps, à Bordeaux Lac, pour tenter de détruire par le feu, l'immeuble du SNC. En fait, ce fut le rez-de-chaussée occupé par la société Esys-Montensy qui fut totalement anéanti, malgré la présence de salariés de celle-ci, qui évacuèrent difficilement les lieux car les agresseurs s'opposèrent à leur sortie. Le 25 juillet 1992, au retour d'une manifestation à Clermont-Ferrand, 150 manifestants, à deux heures du matin, ont investi et saccagé, les locaux de la CORPA¹ de Dordogne. Les dossiers sont brûlés, l'informatique sera détruite. Cet organisme sera envahi à nouveau le 19 avril 1993 pour obtenir l'arrêt des poursuites judiciaires (en même temps que la Mutualité sociale de la Dordogne). Cette même Mutualité sociale de la Dordogne fut saccagée, le 21 février 1994, par 600 manifestants qui ont tout cassé en terrorisant le personnel. Les dégâts furent considérables (cinq personnes furent interpellées dont quatre libérées et une maintenue en détention).

Mais le sommet fut atteint le 30 octobre 1995 lorsque 3000 à 4000 manifestants (venus de l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, Bretagne), incendièrent, en plein centre-ville, la Caisse maladie régionale des artisans et commerçants que je dirigeais, et organisèrent jusqu'à vingt-trois heures une véritable guérilla urbaine. Le bilan de cette journée fut assez impressionnant :

- 2 immeubles incendiés ;
- 160 000 dossiers brûlés ou jetés par les fenêtres ;
- 28 personnes blessées ;
- 81 interpellations ;
- 19 personnes ont comparu devant le tribunal correctionnel ;

¹ CORPA : Caisse de Retraite des Commerçants

- 11 furent condamnées à des peines allant de 3 mois à 5 mois de prison... avec sursis, sous les applaudissements des manifestants !

Le Premier ministre Alain Juppé a parlé à l'époque « d'atmosphère de terreur » et Monsieur Barrot, ministre de la Sécurité Sociale a qualifié ces procédés de « méthodes de banditisme ». Quant à M. Poucet, il reconnaissait, avec l'honnêteté qui le caractérisait « quelques débordements », mais il ajoutait « qu'il y en aurait eu plus s'il n'avait pas été là pour calmer la troupe » ! En fait, il était ce jour-là au milieu d'une manifestation à Montpellier. On peut sans doute regretter qu'il n'ait pas été entendu !

À ces dégâts causés aux immeubles des administrations, il faut bien sûr ajouter les manifestations, dégradations de mobiliers, destructions de dossiers dans les études d'huissiers. Si le CIDUNATI avait été mesuré (ou inactif) dans ce domaine, les menaces proférées et mise à exécution, par la CDCA, ont été en s'accroissant et se diversifiant, le but étant de dissuader les huissiers de justice d'instrumenter contre ses adhérents. Cela ira de manifestations devant les études (150 personnes devant l'étude Maître Lubin à Pau le 22 juillet 1993) à des manifestations et occupations de locaux pour obtenir des mains levées (études de Maître Viquau à Auch, de Maître Caparetti, de Maître Hagetman le 10 mars 1993, de Maître Hatty le 14 mai 1993 à Mont-de-Marsan) et même à des manifestations avec occupation de locaux, enlèvements de dossiers et menaces de mort chez Maître Jacquinet à Terrasson. Le sommet ayant été atteint chez Maître Varaillon à Périgueux, qui assistera à l'invasion de son étude par des commandos armés, à la destruction de tout son matériel et de ses dossiers.

Ici aussi, on constatera (comme pour le CIDUNATI, vingt ans plus tôt) un reflux dans les actions de la CDCA, ce mouvement ayant souffert des querelles de personnes, de scissions, de soupçons de détournements de fonds, de procès survenus pendant l'incarcération de son leader, condamné à deux ans de prison ferme pour menaces de mort contre un magistrat dans l'exercice de ses fonctions et acquisition et détention d'armes de 1^{ère} et 4^{ème} catégories. Le caractère trouble

du personnage, et peu clair de ses affaires, éclatera avec son assassinat dans ses locaux professionnels, le 29 janvier 2001, sans omettre les bizarres accidents mortels survenus à certains de ses collaborateurs.

Les organismes sociaux, tout en campant sur leurs positions, ont profité de ces dissensions pour tendre la main aux brebis égarées et les réintégrer (par des délais de paiement ou des remises de pénalités de retard) dans la masse des assurés qui ont toujours constitué la grande majorité des artisans et des commerçants.

III. Quel bilan peut-on tirer de ces révoltes ?

Tout bilan se compose d'un passif et d'un actif. Le passif est lourd, visible et ses effets durables. L'actif, si l'on veut bien en voir un, est sujet à interprétation.

Le passif immédiat peut être mesuré par le coût entraîné par les réparations à la suite du saccage des locaux. Dès le lendemain de la grande manifestation du 30 octobre 1995 à Bordeaux, la presse a évalué à 15 millions de francs les dégâts causés par les militants de la CDCA (chiffre qui ne tenait pas compte des véhicules de police et de particuliers incendiés, ainsi que des rues décapées). Sur le plan de la prévention, on doit relever le coût des équipements en portes blindées (plus ou moins dissuasives) dans les services contentieux des caisses de retraite artisanales (Nantes, Bordeaux). Plus préoccupant encore, le fléchissement des taux des rentrées de cotisations dû au mots d'ordre, aux milliers de recours dilatoires, recensés par les caisses nationales (qui retardent de deux ans le recouvrement de cotisations) et aux pressions et menaces sur les huissiers, a été spectaculaire dans certains régimes (de 10 % à 20 %) par rapport au taux de recouvrement national.

À ces conséquences financières, il me paraît important de souligner trois types de remise en cause inquiétantes. Tout d'abord, la remise en cause des corps intermédiaires. Après mai 1968, il devenait banal de contester les institutions en place et nombreux y voyaient des aspects positifs. Mais enfin on peut dire aussi que les administrateurs des organismes sociaux, des chambres consulaires, des syndicats avaient tout de même leur

légitimité, car démocratiquement élus ou désignés. Ensuite, la remise en cause de l'État lui-même et de sa politique. Ce sont de véritables jacqueries qui ont fait voler en éclats des lois, comme celle – contestable certes – du 12 juillet 1966 sur l'assurance maladie des travailleurs indépendants, votée pourtant à l'unanimité (ce qui n'est pas fréquent). C'est aussi une propagande néfaste, exploitant les problèmes financiers des différentes branches de la protection sociale, qui entraînera des fissures dans la politique de la solidarité nationale.

Si Gérard Nicoud n'a jamais remis en cause le modèle français de protection sociale (il voulait au contraire pouvoir en bénéficier pleinement), Monsieur Poucet et sa CDCA, inspiré par certaines compagnies d'assurance et certains partis politiques extrêmes, prônait la suppression du monopole des caisses de Sécurité sociale et le rétablissement, en matière d'assurance vieillesse, de la technique de la capitalisation se substituant à celle de la répartition (du chacun pour soi en quelque sorte) ! Il faut bien reconnaître que, dans toute révolte, il y a toujours idéalisation du passé !

En face de tout cela, peut-on inscrire quelque chose à l'actif ? En laissant de côté la similitude des moyens utilisés, le caractère sommaire et démagogique des revendications exprimées, on ne peut que constater que le CIDUNATI a été le moteur puissant d'avancées législatives, surtout dans le domaine de la protection sociale, mais aussi dans le domaine économique.

Dans le domaine social, dès la création de ce mouvement à la suite des violentes manifestations de 1969, la loi du 6 janvier 1970 vient modifier désormais profondément celle d'origine, de 1966, octroyant désormais le bénéfice du « petit risque » à tous les assurés, travailleurs indépendants. À celui-ci, il faut ajouter le décret du 30 janvier 1970 qui réduisit de moitié le nombre des caisses maladie régionales (un vrai « choc » de simplification administrative) ! Ce n'est pas un hasard non plus si le versant social de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (dite loi Royer) a rajouté à la liste des prestations dont ils bénéficiaient, les frais de transport, de soins dentaires et même de cure thermique (qu'ils ne réclamaient même pas) dans un but d'harmonisation avec le régime général des

salariés. C'est vraisemblablement par une reconnaissance implicite du bien-fondé de leur révolte, que la loi du 16 juillet 1974 (portant loi d'amnistie) a accordé aux artisans et commerçants la remise de leurs dettes sociales (vieillesse et maladie), quitte à se mettre à dos les payeurs réguliers.

Dans le domaine économique, la lutte de ce mouvement contre les grandes surfaces s'est traduite par la création d'une contribution sociale de solidarité du 3 janvier 1970 (dite impôt sur les grandes surfaces) au profit des régimes de maladie et de vieillesse, à laquelle on doit ajouter le versant économique de la loi Royer sur la régulation de l'implantation des grandes surfaces.

L'ensemble de ces mesures se trouve concentré en une période de cinq ans. C'est sans doute à mettre au crédit de « l'action virile » des militants de cette époque.

Pierre CASTRO

Directeur honoraire de la Caisse Régionale maladie

Les révoltes harkies en terres aquitaines : briser les chaînes mémorielles

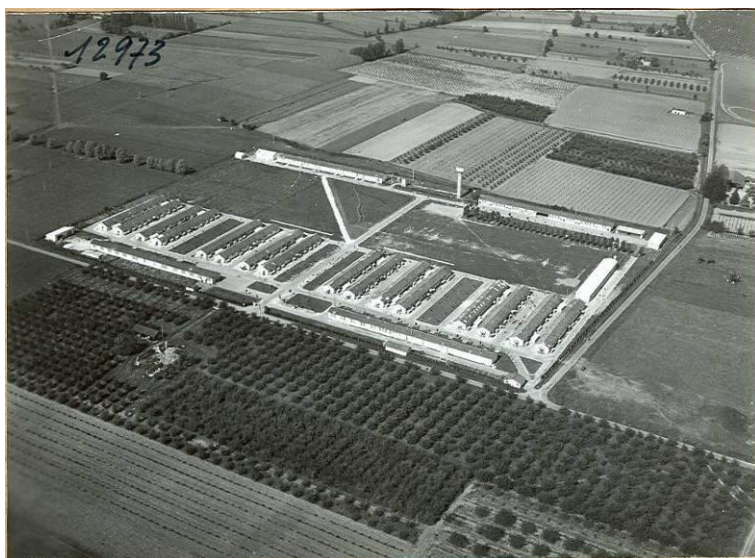
Pour échapper aux menaces et à une relégation certaine en Algérie¹, d'anciens élus, fonctionnaires ou ex-suppléants, accompagnés pour certains de leurs familles (soit environ 60 000 personnes) gagnent la France durant l'été et l'automne 1962 : environ la moitié a été aidée par les officiers de l'armée française, l'autre a bénéficié du plan de transfert officiel mis en place par le gouvernement français. L'existence d'un des centres harkis, à savoir le Centre d'Accueil des Rapatriés d'Algérie (CARA) à Bias, a fait de l'Aquitaine une terre d'exil et d'ancrages pour plusieurs milliers de Français Musulmans Rapatriés (telle est leur dénomination à l'époque) : en 1987, les services de la préfecture procèdent à une estimation de la population rapatriée du département. On dénombre alors 5 000 familles soit 20 000 personnes, dont 604 familles RONA soit 3 500 individus. Parmi ceux-là, 1500 appartiennent à la seconde génération².



*Arrivées en gare de Penne d'Agenais, janvier 1963.
Fonds d'archive privée, A.F.*

¹Note de l'association des SAS en visite en Algérie et du rapport du sous-préfet d'Akbou, fonds du Comité National des Musulmans Français, n°20120054/53.

² Archives départementales, fonds conservés sous la cote 2106 W3, note de la préfecture au délégué aux rapatriés datant du 18/12/1989.



Photographie 1973; Fonds d'archive privée D.B.

S'intéresser à l'existence de cette petite communauté aquitaine conduit inévitablement à la rencontre avec son mouvement contestataire. Ce mouvement émerge à partir des années 1970, avec une révolte de certains fils de ces harkis hébergés à Bias. Au cours des décennies 1980 et 1990, une frange révoltée de ce que l'on appelle désormais la seconde génération de Harkis, poursuit un dialogue conflictuel avec les pouvoirs publics français. On peut se demander quelles actions mène ce mouvement de révoltés et pour quelles répercussions ? Ces révoltés peuvent-ils pour autant se confondre avec toute la population harkie de France ?

Dans cette communication, je tâcherai de présenter les acteurs de ces révoltes, leurs contenus et leurs cibles. En se penchant en premier lieu sur les origines de ces révoltes, il me semble primordial de s'intéresser aux révoltés eux-mêmes.

I. Origines d'un mouvement contestataire harki

1. Les acteurs : qui sont ces révoltés ?

Ces acteurs font partie de la seconde génération de Français musulmans. Loin de former un ensemble uniforme, cette génération est avant tout un groupe traversé par de profonds clivages. Une différence me semble essentielle : celle liée à leurs lieux de vie. Une distinction est à faire entre ceux qui sont « dispersés » sur le territoire national, qui vivent dans des sites dits intégrés, et ceux qui vivent « regroupés » dans des sites dits réservés (de type camp, hameau forestier ou cité de la périphérie des grandes villes). Ce sont principalement ces derniers qui vont s'engager activement dans les révoltes.

Cependant, des traits communs à ces enfants peuvent être mis en avant. La première caractéristique est leur jeunesse au moment du rapatriement. La deuxième génération est composée d'enfants nés en Algérie pendant la guerre d'indépendance ou au cours des premières années d'installation en France. Le CARA de Bias par exemple, est un camp très jeune : en 1973, 689 personnes sont toujours regroupées à Bias dont 441 enfants et jeunes de moins de vingt ans (soit plus de 64 % de la population du camp)¹. Deuxième caractéristique commune : l'expérience du déracinement qui a pulvérisé les deux structures nécessaires à n'importe quel groupe humain : la culture et la famille. Troisième point commun : un certain malaise identitaire perceptible au cours des entretiens menés avec des enfants de harkis.

Ces déterminants font des enfants de harkis, enclavés dans des lieux de vie communautaires, une braise prête à s'enflammer à tout moment. Il ne fallait qu'un coup de vent. Celui-ci vient du Nord de la France : il s'agit d'un fils de notable Français Musulman, Laradji, et de son complice, vice-président de son association et ancien activiste de l'OAS. Tous deux entreprennent une tournée des camps et les hameaux de forestage du Sud de la France au printemps 1975.

¹ Les données de population sont issues des différents documents d'Archives Contemporaines Départementales du Lot-et-Garonne.



Fonds d'archive privée A.F

2. Leurs cibles : qui cherchent-ils à interpeller ?

Ces deux hommes, véritables instigateurs de la première révolte, cherchent à interpeller l'opinion publique sur le sort des familles harkies. Dans les années 1960 et 1970, cette même opinion publique semble, au vu des notes des RG de l'époque, pressée de refermer « la boîte à chagrins » que représentait la guerre d'Algérie. Or, avec ces révoltes, la société civile est désormais prise à témoin. Cependant la cible principale de ces révoltes est bien évidemment, comme dans toute révolte, l'autorité, dans notre cas l'autorité publique, à savoir l'État. Pour ces enfants, les autorités publiques françaises ont leur part de responsabilité dans leur vécu et se doivent de réparer les préjudices commis à l'encontre de leurs familles.

Au-delà de ces deux cibles facilement identifiables que sont la Nation et ses représentants, une troisième plus symbolique doit être évoquée. Elle renvoie à la dimension philosophique du combat de cette frange d'enfants de harkis. À l'image de l'*Homme révolté* de Camus, ces fils de harkis (car jusque dans les années 2000, ce mouvement est constitué majoritairement d'hommes) cherchent à dépasser l'absurde :

l'absurdité des violences extrêmes de la guerre, l'absurdité de l'arrachement à sa terre natale et l'absurdité des camps. Cette absurdité pousse la frange la plus fragile à sa première révolte.

II. Chronique des révoltes d'enfants de harkis

1. Des révoltes épisodiques

Cette révolte commence dans le Lot-et-Garonne, le 22 avril 1975. Alors que le préfet se rend au CARA de Bias pour une réunion de travail, il y est accueilli pour la première fois avec des banderoles lui souhaitant « bienvenue au camp de concentration »¹.



Fonds d'archive privée A.F

Par la suite, dans la nuit du 15 au 16 mai, un incendie est déclenché dans une salle de classe du camp puis les locaux administratifs sont pris d'assaut par les jeunes. Ensuite, les protagonistes cherchent à délocaliser leur révolte pour mieux sensibiliser et mobiliser l'opinion publique.

Le 17 juin, un groupe prend en otage le colonel Deluc, secrétaire général du comité national pour les Français musulmans (comité Parodi), retenu dans son bureau par six

¹ *Sud-Ouest*, 10/05/1975.

jeunes hommes, originaires pour certains du Lot-et-Garonne. Nouveau coup de force, le 19 juin, un commando armé et masqué, formé de quatre individus d'une vingtaine d'années, enlève le directeur de Saint-Maurice. Ainsi, la propagation du mouvement de révolte s'amorce durant l'été.



*Prise d'otage au camp de Saint-Maurice-L'Ardoise
Fonds d'archive privée A.F*

À partir du mois de juillet, le gouvernement algérien est désormais pris pour cible. Pour cause : un incident, survient le 14 juillet, date à laquelle l'épouse d'un ancien harki, rendue avec son fils Borzani âgé de sept ans en vacances en Algérie, rentre seule, en France. Son jeune fils est retenu par les autorités algériennes qui prétextent l'absence d'autorisation parentale de sortie du territoire signée par le père alors qu'après vérification, le nom de l'enfant figure sur le passeport de la mère. L'« affaire Borzani » est le nouveau détonateur pour les jeunes révoltés. Dans la nuit du 5 au 6 août, un commando, composé d'une dizaine de fils de harkis des camps de Bias et Saint-Maurice, masqués et armés de fusils, encerclent les locaux d'une usine, à Bagnols-sur-Cèze où sont enlevés quatre travailleurs immigrés de nationalité algérienne¹.

¹ *Le Monde* et *Le Figaro* du 8/08/1975.



*Prise d'otage au camp de Saint-Maurice-L'Ardoise
Fonds d'archive privée A.F*

Finalement, le retour en France du petit Borzani, le 8 août, entraîne, quasi-immédiatement, la libération des otages. L'escalade de la violence se poursuit et le 16 août, un ressortissant algérien, responsable de l'Amicale des Algériens en France, Djelloul Belfadel est enlevé en rentrant vers son domicile dans le Loiret, par un groupe de quatre jeunes Français musulmans qui le conduisent au camp de Bias. Cette ultime prise d'otage a pour objectif d'entamer des discussions sur la libre-circulation des harkis et de leurs familles¹.

Les événements de 1975 constituent un tournant dans l'histoire harkie dans la mesure où ils sortent cette communauté du silence. Ils ne représentent pas pour autant le seul acte de rébellion en Lot-et-Garonne. En janvier 1985²,

¹ Les Harkis exigent, sans l'obtenir, des gouvernements français qui eux-mêmes ne parviennent pas à l'imposer aux autorités algériennes, que leurs passeports de citoyen français les fassent reconnaître comme Français en Algérie, leur permettant d'aller et de venir librement, protégés par le droit consulaire. Cette revendication est majeure à leurs yeux, car ils ne résistent pas à aller visiter leurs familles ou enterrer leurs parents. Le problème de la libre circulation, revendication constante des harkis, est ainsi lié à la demande d'une reconnaissance officielle ou tout au moins d'un débat en Algérie sur la position des supplétifs pendant la guerre.

² La chronologie des événements a été établie grâce aux fonds du cabinet de la préfecture du Lot-et-Garonne, conservés aux Archives Contemporaines

trois jeunes Français Musulmans, résidant de la cité Astor (cité née sur les décombres du CARA de Bias), entament une grève de la faim. Le 9 février, à 15 heures, partant de Villeneuve-sur-Lot, une marche pacifique de soutien aux trois grévistes est organisée en direction du camp de Bias. Cette marche solidaire regroupe cent cinquante à deux cents personnes qui défilent dans les rues de la ville. Conscient d'un certain écho du fait notamment du relatif succès de la marche de solidarité, le préfet Pierre Blanc joue la carte de la négociation. Moins de deux ans après, le 9 février 1987, un homme âgé de 51 ans, résidant sur la commune de Montayral en Lot-et-Garonne, entame une grève de la faim. Puis, le mouvement s'étend au camp de Bias et touche très vite les communes de Casseneuil, Bias, Sainte-Livrade, Buzet-sur-Baïse et Villeneuve sur Lot. Le 23 février, des harkis accompagnés de leurs enfants manifestent devant la préfecture d'Agen. Drapeau tricolore et banderoles en tête, ils sont environ 200 participants. Une réception deux jours après des trois des grévistes est organisée par le secrétaire d'État aux Rapatriés André Santini.

Base de lancement de la révolte de 1991, le Villeneuvois s'embrase dès 1990. Le 4 octobre, l'appel à manifester à Agen de la fédération harkie lot-et-garonnaise, nouvellement née, est entendu par 150 personnes rassemblées devant la préfecture. Une délégation conduite par le président de cette fédération, M. Bentaleb, est reçue par le préfet Jean-Charles Astruc. Rapidement, la tension monte. Le préfet décrit l'effervescence du moment :

«une soixantaine de participants à la manifestation ont refusé de se disperser. [...] Ils ont agressé des fonctionnaires de police en place (...), certains des manifestants ont utilisé des grenades de gaz lacrymogène d'origine indéterminée qu'ils avaient emportées avec eux. Les fonctionnaires de police ont répondu par le jet de grenades lacrymogène. Cette manœuvre n'a pas suffi à contenir hors du bâtiment les manifestants. Une quarantaine d'entre eux a forcé la porte et s'est installée à l'intérieur du Service Central

des Rapatriés aux environs de 15h30. Des dégradations ont été commises : bris de mobiliers, volets arrachés, éclairage détruit, bombage »¹.

Symboliquement, le Service Central des Rapatriés est donc pris pour cible. Dans les heures qui suivent cette action, dans la soirée du 4 octobre, une soixantaine de jeunes², se sont rassemblés sur le site de l'ex-camp de Bias³. Face à la pression, dans le but d'apaiser les esprits, une table ronde interministérielle est organisée à la préfecture d'Agen le 27 octobre. Le retour au calme à Bias se fait dans un climat de méfiance⁴. Le préfet, écrit :

« De propos divers recueillis au contact par les fonctionnaires des RG, on peut inférer qu'il s'agit d'un mouvement national sans qu'on puisse préciser s'il est expressément manipulé de l'extérieur, mais où les références à la situation dans le Golfe et à la personne de Saddam Hussein sont très fréquentes. Les responsables de la communauté que j'ai reçus, se déclarent solidaires de ces jeunes et ulcérés par vingt-huit années de mépris et de promesses non tenues »⁵.

Au fil des mois, l'impatience des jeunes tend à croître de nouveau... Cette fois, le détonateur vient du Sud-Est, de la cité des Oliviers à Narbonne⁶. Au cours du mois de juin 1991, quatre-vingts jeunes Narbonnais, tous fils de harkis, réveillent les Français avec une de leurs banlieues de nouveau

¹ Télégramme du préfet du Lot-et-Garonne Jean-Charles Astruc au Ministre de l'Intérieur et au délégué aux rapatriés, 4/10/1990. Archives Départementales du Lot-et-Garonne, 2106 W 6.

Les rapports quotidiens de la préfecture, sous la forme de télégrammes envoyés pour copie au palais de l'Élysée et signés du préfet J.-C. Astruc, sont conservés au centre des Archives Départementales du Lot-et-Garonne (ADLG), fonds n°2106 W 6.

² Tous les trois sont des fils de harkis ayant vécu au CARA de Bias et résidant en Lot-et-Garonne au moment des faits relatés.

³ Télégramme du préfet du Lot-et-Garonne Jean-Charles Astruc à M. Le Ministre de l'Intérieur et au délégué aux rapatriés, 4/10/1990. ADLG, 2106 W 6.

⁴ Astruc J.-C., « Le gouvernement a pris conscience du problème », *La Dépêche*, 29/10/1990.

⁵ Lettre du préfet J.-C. Astruc 15/10/1990 au député-Maire d'Agen Docteur Chollet. Archives Contemporaines Départementales du Lot-et-Garonne, 2106 W 4.

⁶ Cette cité abrite uniquement des familles de harkis depuis 1963.

enflammée. Cette cité vit une semaine de violences qui entraînent l'inculpation de quatre insurgés¹. Cette émeute ravive la flamme contestataire lot-et-garonnaise : des locaux de la mairie de Fumel sont occupés ; des jets de cocktails Molotov sont lancés sur des bâtiments publics à Sainte-Livrade, puis c'est au tour de la mairie de Bias d'être l'objet d'une tentative d'incendie². Les auteurs de ces délits déclarent agir en soutien aux jeunes Narbonnais. Aussi, samedi 29 juin, un millier de manifestants venus de plusieurs régions de France se rassemblent à Agen et défilent, pendant près de trois heures, dans le calme afin d'exiger la libération des quatre inculpés après les incidents des Oliviers. Jusqu'à la mi-juillet, des incendies de voitures et des barrages routiers embrasent le Midi de la France et les routes départementales du Lot-et-Garonne en particulier. À la fin du mois de juillet, les jeunes émeutiers obtiennent la libération de trois Narbonnais³. Puis, entre 1993 et 1997, 5 grèves de la faim consécutives poussent les pouvoirs publics de nouveau à négocier. L'ultime grève de la faim en 1997 avait touché les communes lot-et-garonnaises de Sainte-Livrade, Agen, Villeneuve-sur-Lot ainsi que le Bergeracois.

Après avoir dressé la chronologie de ces constatations récurrentes de 1975 jusqu'à la fin des années 1990, il est intéressant de se pencher rapidement sur leurs modes opératoires, censés servir la ou les cause(s) des harkis.

2. Des modes opératoires différents pour des revendications similaires

Au cours de la révolte de l'été 1975, les scénarios des prises d'otage relatées par la presse et le préfet du Lot-et-Garonne Paul Feuilloley relèvent véritablement de l'insurrection. Dans ce type d'actions violentes, l'otage subit une déshumanisation et devient un symbole. C'est pourquoi les mutins, lors de la prise d'otage du directeur du camp de St-Maurice-L'Ardoise, déclarent aux journalistes :

¹ « Harkis : Narbonne s'apaise », *Sud-Ouest*, 27/06/1991.

² Télégramme du préfet J.-C. Astruc au ministre des Affaires sociales et de l'Intégration et délégué aux rapatriés, 26/06/1991. ADLG, 2106 W 6.

³ « Insatisfaction à Fumel et à Bias », *Sud-Ouest*, 19/07/1991.

« Nous ne voulons aucun mal à Monsieur Langlet. Mais, il représente pour nous l'administration contre laquelle nous luttons en vain pour faire valoir nos droits de citoyens français »¹.

Changement de méthode dans les années 1980, avec l'essor des grèves de la faim qui s'avèrent le moyen privilégié des enfants de harkis révoltés en vue d'interpeller l'opinion et les pouvoirs publics. Les manifestations de soutien aux grévistes sont-elles-aussi une façon d'investir l'espace public ? Puis, les émeutes de 1991 se caractérisent quant à elles par les incendies de quartiers, symptomatiques des violences urbaines, mais aussi par le « rituel du barrage routier » comme le titre un article de *Sud-Ouest* de juillet 1991. Ce sont désormais les Français que les enfants de harkis veulent entraver dans leur quotidien, et interpeller sur leur problématique.

Ces différents modes d'actions servent à chaque fois à faire valoir des droits que ces enfants de harkis jugent bafoués. Alors, regardons de plus près leurs *desiderata* pour mieux comprendre leur combat. En 1975, ce sont principalement les camps et leur fonctionnement qui sont pris pour cible puis au cours de l'été, la question de la libre-circulation entre la France et l'Algérie. Dans les années 1970 et 1980, les doléances sont inlassablement les mêmes : aide à l'emploi, amélioration de l'habitat, aide à la création d'entreprise, stages de formation, etc. Dans certains cas d'actions isolées, le mélange de revendications collectives et personnelles entraîne le traitement individuel officieux par les autorités publiques de demandes émanant des insurgés. C'est pourquoi le délégué aux rapatriés Guy Forzy écrit dans un compte rendu de réunion en 1996 qu'il faut « réviser la stratégie qui, depuis de longues années, consiste à conforter quelques individus dans leur rôle de représentant supposé de la communauté, avec pour résultat essentiel de permettre à quelques-uns d'en retirer un profit personnel, sous la forme de prébendes, secours et autres subsides »².

¹ *Sud-Ouest*, 20/06/1975.

² Compte-rendu de la réunion à la délégation aux rapatriés, 11/10/1996, conservé aux Archives Contemporaines Départementales du Lot-et-Garonne, fonds de la préfecture numéro de versement 20106W6.

Malgré ce rôle ambigu joué par l'État, le mouvement contestataire se structure autour de revendications sociales et historiques. Pour preuve, ce tract diffusé par les membres d'une association dans le Villeneuvois à l'occasion d'une grève de la faim menée en 1985 dont voici quelques extraits :

« Il est temps, pour nous, d'ouvrir les yeux car nous, fils de harkis, dit Français Musulmans, sommes rejetés par la société qui a accueilli nos parents lorsqu'ils ont versé leur sang sur divers fronts pour le drapeau tricolore.

Nous sommes lassés d'être livrés en pâture à la rubrique des faits divers d'une certaine presse et à la vindicte de la société qui ignore totalement notre cadre de vie avec la totale indifférence des Pouvoirs Publics.

(...) Justice, réparation et reconnaissance de nos droits à part entière.

Nous voulons du travail et tout ce qui constitue une meilleure justice sociale »¹.

L'essentiel est dit : sentiment d'exclusion, rejet des pouvoirs publics et quête d'une égalité sociale. Cette quête s'inscrit dans la lignée du mouvement *beur* en pleine ascension tout en affichant la spécificité harkie comme plus-value à leur combat. Comment ces besoins sont-ils entendus par les gouvernements successifs et quelles sont les résonnances de ces révoltes ?

III. Les résonances de ces rébellions

1. Des réponses étatiques impulsées par ces soulèvements

Au paroxysme de la crise de l'été 1975, l'annonce de la fermeture des camps en conseil des ministres le 6 août 1975. Dans les faits, le CARA de Bias mettra une décennie pour disparaître totalement du paysage aquitain. Sur les ruines du CARA, sont bâties la cité d'Astor et la cité Paloumet où sont installées 56 familles. On peut au passage s'interroger sur la pertinence d'une telle politique publique qui consiste à

¹ Tract retranscrit dans une note de la sous-préfecture 5/2/1985, conservé aux Archives Contemporaines Départementales du Lot-et-Garonne, fonds de la préfecture numéro de versement 2106 W 7.

reconstruire en dur sur le site de l'ex-camp ; c'est faire peu de cas de la mémoire des lieux.

La répétition de ces mouvements contestataires manifeste leur impatience à voir traduits en actes, les discours généreux des représentants étatiques rencontrés au moment des grèves de la faim. Mais une rupture se produit avec la loi Santini du 16 juillet 1987 première loi en faveur des rapatriés d'origine arabo-berbère, qui accorde une indemnisation de 60 000 francs pour les biens laissés en Algérie aux personnes capables de fournir un titre de propriété. Mais au vu des conditions difficiles de départ et des traditions orales dans ces sociétés régies par le droit coutumier, ces preuves ont été difficiles à rassembler privant ainsi une grande part des harkis de leurs droits.

Puis, la propagation et la violence des émeutes de 1991 accélèrent la réflexion du gouvernement qui aboutit à la loi du 11 juin 1994, rebaptisée plan Romani, du nom du ministre en charge de la question, sous la présidence de François Mitterrand et du gouvernement d'Édouard Balladur. Établi pour une durée de cinq ans et prorogé à différentes reprises, ce plan prévoit trois axes essentiels :

- l'aide au logement ;
- la reconnaissance de la dette morale de la France envers ses anciens supplétifs qui se matérialise par une allocation forfaitaire de 110 000 francs ;
- les aides spécifiques à l'emploi qui s'accompagnent d'un dispositif d'accompagnement scolaire et d'animation socio-culturelle au profit des enfants d'anciens supplétifs ;

Au-delà de ces mesures d'accompagnement social et de cette ébauche de reconnaissance mémorielle, ces révoltes portent aussi en elles les germes d'un militantisme harki local.

2. L'émergence d'associations

L'arrivée en France en 1962 des anciens harkis et de leurs familles n'a pu permettre à ces réfugiés fragilisés par le destin de se constituer immédiatement en défenseurs de leur cause.

Ce sont des associations de rapatriés européens ainsi que deux associations de militaires qui parlent et agissent au nom des harkis dans la France des années 1960. Puis, à partir de 1971, des associations de Français musulmans se créent, pour et par les Français musulmans. On a évoqué la confédération de M'Hamed Laradji, mais avec la révolte de 1975, une sorte d'effervescence associative donne naissance à de multiples associations.

L'émulation militante née de la Marche contre le racisme de 1983 a certainement participé au foisonnement associatif qui touche la seconde génération harkie. De plus, l'État a besoin d'interlocuteurs pour jouer le rôle de médiateurs auprès des insurgés. Donc cette nécessité favorise aussi cette effervescence. Ainsi, à la fin des années 1980, le Lot-et-Garonne compte pas moins de huit associations censées représenter le petit monde harki lot-et-garonnais¹ mais seules deux sont considérées par les autorités publiques comme étant dotées d'une certaine représentativité et disposant d'une réelle activité. Au-delà de cette évolution singulière, ces associations donnent vie à un groupe mémoriel singulier dans le paysage social français.

3. La construction d'une mémoire harkie de France

À ce propos, sans quitter le monde associatif, regardons de plus près l'évolution de nom des associations harkies. Dans les années 1980, les deux associations lot-et-garonnaises majeures sont l'association des Français Musulmans Rapatriés et leurs amis et l'association des jeunes Français Musulmans d'Algérie. On remarque l'occurrence de Français Musulmans dans leur intitulé. Or, dans les années 1990 se produit une rupture : est créée la coordination harkie en 1991, mais les autres associations s'affranchissent de l'appellation administrative de « Français musulmans ». Leur identité ne s'effectue plus par rapport à la religion, à leur spécificité cultuelle et culturelle mais par rapport à leur histoire.

¹ Les données concernant les associations sont contenues dans les notes de la préfecture conservées aux Archives Contemporaines Départementales du Lot-et-Garonne, fonds 2106 W7.

De plus, à la fin de la décennie 1990, le risque de confusion avec « le phénomène-banlieues » pousse les fils et filles de harkis, à changer d'objectif. Désormais, le combat sera orienté vers une reconnaissance officielle de leur histoire. Leur mouvement contestataire emprunte alors une nouvelle voie, celle de la justice. Mêmes acteurs mais nouvelle méthode en rupture avec celles plus violentes de leur jeunesse. Mais, il s'agit là d'un autre aspect majeur de la question harkie, à savoir le combat mémoriel et juridique. Il faut toutefois garder à l'esprit que l'édification de l'histoire et de la mémoire harkie en France est une des conséquences sur le long terme de ces révoltes.

Pour conclure, j'insisterai sur le rôle central du Lot-et-Garonne en tant que comme haut lieu de la sédition. Je répondrai aussi à une des questions initiales, à savoir celle de la représentativité de ce mouvement contestataire : les acteurs de ce mouvement contestataire ne peuvent être le reflet de toute la population harkie car celle-ci est bien évidemment plurielle. Les résidents des camps ou cités, acteurs de ces explosions prolongées de colère, n'ont jamais été la totalité des anciens « harkis » installés en France. La masse silencieuse d'enfants de harkis éparpillée sur le territoire national, ne cautionne pas ces actions et ne se sent absolument pas solidaire de ce combat. D'autant que la mobilisation s'avère inutile dans un contexte de réussite personnelle et sociale.

Toutefois, ces révoltés, en s'autoproclamant représentants des harkis, sont devenus les porte-parole de cette communauté de destin auprès des autorités publiques. Leurs révoltes aux échos nationaux, celles de 1975 et de 1991, mais aussi les actions sporadiques des années 1980 et 1990, sont le symptôme de ce que l'on appelle en psychiatrie « le retour du refoulé » ; le refoulé correspondant à l'expression d'une mémoire de la guerre d'Algérie qu'ils portent en eux. Mais ces révoltes sont aussi révélatrices de la place faite dans la cité, à ces descendants de ceux que la République Française a pu nommer un temps les « Indigènes ».

Katia KHEMACHE

Docteure en histoire contemporaine

Conclusions

Composer une chronique millénaire des révoltes dans une certaine aire géographique, c'est postuler que des rencontres de temps et de lieu pourraient engendrer des traits particuliers de comportement collectif. Cette hypothèse serait vague et oiseuse si elle était avancée sans références plausibles. Or, la multiplicité des exemples qui surgissent dans le cas aquitain autorise effectivement la recherche de caractères originaux propres au destin de cette province.

Le titre d'« Aquitaine révoltée », l'emploi du mot « révolte » ne vont pas sans ambiguïté. En effet, dans un immense arc de temps se sont succédé des états de société, des systèmes politiques, des aventures guerrières, des conjonctures économiques très différentes ; les exemples de résistance aux pouvoirs ont nécessairement pris au cours des âges des formes et des significations très éloignées. En termes strictement politiques, une révolte est *une entreprise collective qui interrompt par la violence le cours ordinaire des institutions*. Onze contributions sur les vingt six que compte ce colloque peuvent correspondre à cette définition. Pour les autres, le mot révolte renvoie plutôt à une attitude d'opposition qui traduit le rejet ou l'indignation devant des avatars politiques ou sociaux estimés injustes ou illégitimes. Il est vrai que les cas de révolte armée, fréquents encore au XIX^e siècle, n'ont plus par la suite correspondu aux états de mœurs ; le monopole étatique de l'usage de la force n'était plus vraiment remis en cause, de sorte que les conflits de société et d'opinion devaient inventer et revêtir d'autres formes d'expression. C'est conscients de cette amphibologie que les organisateurs du colloque ont choisi tout de même d'explorer les multiples occurrences de subversion dans les chroniques de l'Aquitaine.

Une ethnographie hypothétique

Le postulat initial veut que le recours à la violence ait plus de pertinence en ces lieux que dans d'autres provinces. Les insurrections contre un ordre légitime y auraient été plus nombreuses qu'ailleurs, par exemple qu'en Normandie ou en Auvergne ; elles auraient été plus fréquentes et plus dramatiques, ou pour mieux dire plus mémorables, plus

susceptibles de retentissement à travers les siècles. Cette hypothèse d'une sorte d'horoscope collectif ou d'une mémoire des lieux n'est pas extravagante. L'habitat d'une contrée par une multitude de générations façonne des genres de vie, intègre des accidents historiques, fabrique un patrimoine de coutumes, de droits, de croyances et de modes de comportement. Les anciens historiens étaient attentifs aux traits d'identité de leur province d'origine ; au XVI^e siècle, ils auraient parlé d'« influences prédestinantes », de caractères climatériques ou encore de fortune des astres. Ils aimaient évoquer un génie des lieux ou même une race physique, génétique, comme si des idiosyncrasies, c'est à dire des équilibres particuliers d'humeurs, venant de naissance, de climat ou d'aliments devaient se transmettre et rendre pour jamais les Normands procéduriers, les Poitevins placides ou les Gascons querelleurs.

Ce dernier lieu commun du caractère insupportable des natifs d'une très vaste Gascogne, embrassant l'ensemble des pays du Sud-Ouest est datable. Très ancien, il s'était renforcé au XVI^e siècle du fait de la forte part des cadets gascons dans les recrutements militaires et puis de leur bruyante montée à la cour et dans la capitale à la faveur du règne d'Henri IV. Ainsi les provinces aquitaines étaient-elles réputées guerrières et dangereuses, « mères de Mars », « nourrices de factions ». La ville de Bordeaux était représentée comme une « cité de feu et de salpêtre », toujours prête à basculer dans les séditions, prompte à s'embraser au nom des malheurs ou des privilèges de ses habitants.

L'image du génie des lieux ne convainc plus guère aujourd'hui. Elle peut revenir en débat sous une autre formulation, celle d'un vague et vaste déterminisme géographique. Quels seraient les traits de cette fortune naturelle ? D'abord, les routes fluviales de la Dordogne et de la Garonne invitent à la descente des produits de la terre vers l'Océan. Ces axes traversent de hauts pays qui nourrissent constamment des flots de migrants d'amont en aval. Les sols et les climats y ont permis le développement d'une monoculture de la vigne, précoce, et exceptionnelle dans les anciennes sociétés de polyculture de subsistance. Enfin, le cours de la Garonne a provoqué le développement d'un site portuaire

majeur, ouvert sur l'Atlantique. Le site immémorial de Bordeaux, riche et peuplé, se trouvait distant de Paris de cinq ou six jours de cheval, il était suffisamment éloigné du pôle essentiel de l'histoire de la nation de France pour pouvoir connaître au long des siècles des destins différents et divergents. Ainsi le bassin aquitain et sa capitale bordelaise ont pu pendant le Moyen Âge devenir le théâtre presque obligé de la rencontre et de la confrontation de deux dynasties royales qui se trouvaient en pleine expansion politique au cours du XII^e siècle.

Empreintes de la rivalité dynastique

Les prédispositions irrédentistes de l'Aquitaine reçoivent une facile explication orchestrale, une sorte de causalité pluriséculaire dans cette longue rivalité des Plantagenets et des Capétiens ou plutôt dans les conséquences politiques issues de ce conflit de droit seigneurial et de droit souverain. À l'origine, comme le raconte la petite histoire, se trouve l'inconstance conjugale de la duchesse Aliénor d'Aquitaine. Accusée par les chroniqueurs français, à tort semble-t-il, d'une infidélité envers son premier époux Louis VII, elle s'en était séparée et avait épousé le 18 mai 1152 le prince Henri, héritier de la couronne d'Angleterre, devenu bientôt le roi Henri II. Autrement dit, la cause de nombreux siècles de guerres et de révoltes serait l'incertaine vertu de la duchesse, de même que jadis l'ordre du monde antique avait dépendu du charme et de la longueur du nez de la reine Cléopâtre. Si quelques-uns d'entre vous ne croient pas que les avatars de l'histoire dépendent des amours des princesses ou des maladies des chefs d'État, ils peuvent plutôt mettre en avant les courants de commerce et consommation entre les vins descendant l'estuaire de la Gironde et les buveurs des îles brumeuses du Nord-Ouest. Ces courants avaient déjà joué un rôle dans la relation de ces pôles économiques ; ils auraient sans doute provoqué tôt ou tard, précisément à Bordeaux et en Aquitaine, l'affrontement des deux grandes dynasties montantes de l'Europe occidentale.

La concurrence des fidélités au roi de France ou au roi d'Angleterre dura non pas cent ans mais quatre cents ans. Ce phénomène politique a laissé son empreinte dans le paysage et dans les coutumes, dans l'environnement et dans les manières d'agir. La thèse de Jacques Gardelles, parue en 1972, avait montré comment cette longue rivalité avait suscité sur les confins des fiefs disputés une exceptionnelle prolifération de lieux forts¹. Non pas tant, comme on le croyait au XIX^e siècle, que les Plantagenets eussent voulu dresser une barrière de châteaux pour défendre les limites de leurs domaines, mais au contraire que la précarité des pouvoirs centraux dans une zone incertaine ait laissé la place aux entreprises castrales des petits seigneurs périphériques. Les centaines de châteaux de l'Armagnac, de l'Agenais, du Périgord n'étaient pas, comme on l'imagine trop facilement, les signes d'une stratégie mais la conséquence des libertés que pouvaient s'arroger des vassaux de l'une ou l'autre couronne.

Les travaux de Charles Higounet sur les bastides et villes neuves ont démontré pareillement les liens du mouvement d'émancipation communale avec l'antagonisme frontalier des deux dynasties. Les deux branches souveraines étaient amenées à rivaliser dans la concession de chartes de communauté : plus de cinq cents entre les Pyrénées et la Dordogne de 1256 à 1331. Ainsi le quadrillage des campagnes par les sites fortifiés d'une part, l'originalité et la densité des institutions de privilèges citadins d'autre part, allaient offrir aux générations suivantes des images provocantes de libertés propres à ces provinces. Ils leur léguaient un patrimoine d'autonomie et par conséquent de rejet de la plus évidente emprise étatique, celle du fisc central en cours pluriséculaire d'expansion.

¹ Gardelles J., *Les châteaux du Moyen-âge dans la France du Sud-Ouest : la Gascogne anglaise de 1216 à 1327*, Genève, Droz, et Paris, Arts et métiers graphiques, 1972.

Le souvenir anglais

La construction progressive, évolutive d'une idéologie des privilèges et libertés de lieu passait dans des discours explicites, elle prenait notamment la forme d'une mythification du passé, du « temps des Anglais ». Ce thème fantasmatique avait l'apparence d'une menace dans les grands moments de crise ou, plus pacifiquement, d'un argument d'honneur dans les plaidoyers des lettrés. Lors de la grande révolte de l'été 1548, on dit que des bannières anglaises à croix rouge sur fond blanc avaient été brandies à Bordeaux. Lors de la Fronde, des émissaires bordelais tentèrent d'appeler des secours de Londres et Cromwell avait effectivement envisagé cette hypothèse. Encore en 1675, Sève, intendant de Guyenne, écrivant à Colbert, dénonçait des paroles étranges, « des discours très insolents sur l'ancienne domination des Anglais ». À vrai dire, aucune de ces anecdotes ne représentait des espérances véritables des insurgés bordelais ; il s'agissait plutôt d'une jactance, effectivement insolente et insolite, qui voulait suggérer une alternative à la centralisation brutale des commissaires parisiens. L'ancien mode de gouvernement d'un roi d'Angleterre très lointain, habitué aux requêtes des communes et au consentement à l'impôt, était devenu une référence légendaire, une clause mythique du discours aquitain.

Un tel thème subversif, les conseillers du roi, agents de la croissance des pouvoirs centraux, se l'entendirent souvent opposer au cours des XVI^e et XVII^e siècles. À peu près toutes les provinces du royaume connaissaient des arguments analogues. Chacune excipait d'un accord supposé passé jadis entre le roi de France et leurs ancêtres qui se donnaient à lui, non par simple soumission ou droit de conquête, mais selon les clauses d'un contrat, comprenant des concessions et promesses qui liaient entre elles pour l'avenir les deux parties contractantes. Cette redoutable évocation d'un contrat qui le cas échéant aurait permis de revenir à une autonomie originelle figurait dans les discours des divers pays méridionaux qui avaient conservé leurs assemblées d'États et leurs parlements, comme le Dauphiné, la Provence, le Haut-Languedoc. Les

parlements de Toulouse et de Bordeaux se référaient quant à eux à un antique droit de franc alleu.

À ces discours, les conseillers du roi répondaient par la théorisation plus récente de la plénitude de la souveraineté et traitaient les textes des assemblées médiévales des trois États des divers pays comme des contes du temps passé. Pourtant, dans l'exemple aquitain, la prétention de liberté de lieu n'était pas abusive. Le Prince noir qui fut le responsable anglais le plus investi dans la gestion du domaine gascon, avait bel et bien convoqué à Angoulême en 1368 une assemblée solennelle des trois ordres des territoires Plantagenets. Le fouage et les aides fiscales qu'il en avait obtenus avaient effectivement été rédigés comme des concessions et des contreparties dans un traité authentique qui engageait les deux partis dans l'immédiat et dans l'avenir.

L'empreinte des guerres franco-anglaises et des privilèges qu'elles accordaient aux communautés d'habitants serait donc une sorte de phénomène global qui rendrait compte de la localisation aquitaine des plus grandes et plus fréquentes révoltes populaires des temps modernes. Énumérons en 1548 la révolte contre la gabelle que le pouvoir royal voulait étendre à une zone exempte jusque-là puisque forte productrice de sel. Les Tard Avisés de 1594 se soulevaient contre les crues des tailles, alors même que les guerres de religion allaient s'achever. Les Quercinois en 1624 et les Rouergats en 1643 prenaient les armes contre l'extension du régime des Élections à leurs pays. La grande crise insurrectionnelle contre la politique fiscale de Richelieu secouait le Sud-Ouest au long des années 1635 à 1637. La longue version bordelaise de la Fronde, antiparisienne et antifiscale, s'étendit de 1649 à 1653 ; elle se prolongeait dans la révolte de 1675 contre le papier timbré. Enfin, la levée des Tard Avisés du Quercy en 1707 fut le dernier grand attroupement paysan contre le fisc central. Tous ces soulèvements traduisaient par leurs prises d'armes une opinion banale en ce temps, le refus violent des inventions prédatrices du nouveau mode de gouvernement que, plus tard, on appellera absolutiste. C'était l'avis de la petite noblesse des campagnes, des parlementaires jaloux de leurs prérogatives de patriarches et de possédants et aussi bien des foules bordelaises

des quais ou des paysans appelés par les tocsins en Périgord, Quercy ou Gascogne.

Les images de la Réforme

Sainte-Foy-la-Grande s'est trouvée souvent au cœur de ces mouvements de violence. Il n'est pas indifférent de s'arrêter sur le cas de cette cité.

Ancienne bastide érigée dans une riche campagne, Sainte-Foy, bourg marché et port fluvial, est passée précocement à la Réforme. Devenue place de sûreté huguenote après 1598, un enracinement protestant y a mûri et s'est maintenu dans les généalogies de familles notables qui ont engendré une sorte de petite aristocratie intellectuelle. Dans ce destin local, l'emploi du concept de révolte renvoie à un débat historiographique classique : une dissidence spirituelle peut-elle être assimilée à la notion historique de révolte, autrement que dans une figure de langage, dans un comparatisme psychologique qui ne se confond pas avec des ruptures politiques ou sociales ? La naissance d'une pensée protestante au XVI^e siècle se confond-elle avec les vagues contemporaines de subversions politiques ? En fait, les Réformes n'emportaient pas nécessairement une contestation de l'ordre de la cité ni un défi aux conventions des hiérarchies sociales. Certes, le refus des fiscalités locales de l'Église et le rejet des institutions romaines pouvaient ressembler à des réactions de révolte. Certes la contemporanéité de la diffusion du luthéranisme et de la Guerre des paysans dans l'aire germanique, et certaines péripéties aquitaines comme le meurtre du baron de Fumel en 1562 pouvaient en donner les apparences. Pourtant, l'analyse des événements contredit bientôt cette assimilation. Les prédicateurs et les premiers princes réformés s'étaient dissociés de façon solennelle des troubles des paysans soulevés ; leurs arguments et leurs décisions politiques plaidaient pour le maintien de l'ordre civil et les rangeaient dans le camp de la condamnation et de la répression des insurrections populaires.

Il en alla de même dans les insurrections aquitaines échelonnées de 1548 à 1675. Les différences de confession entre protestants et catholiques ne jouèrent aucun rôle

discernable dans ces types d'événements. Si les notables protestants intervenaient, si peu que ce fut, c'était plutôt pour s'opposer les armes à la main aux entreprises des insurgés populaires. Lors de l'aventure des Croquants en 1637, l'attitude des bourgeois de Sainte-Foy fut sans équivoque. Le 10 mai, l'armée des « Communes soulevées de Périgord » s'était emparée de Bergerac, ville protestante elle aussi, incapable de résistance du fait du démantèlement de ses remparts en 1631. Le 15 mai, quatre capitaines des compagnies d'insurgés allèrent sommer les habitants de Sainte-Foy d'ouvrir leurs portes et de leur livrer leurs canons. Les habitants étaient alors uniquement protestants, la ville avait même reçu les séances de la chambre de l'Édit du Parlement de Bordeaux de 1632 à 1634. Ses remparts avaient été découronnés en 1635, mais non pas abattus comme à Bergerac, de sorte que la cité conservait son enceinte, ses fossés et ses portes. Les jurats de Sainte-Foy laissèrent s'approcher les capitaines des Communes et puis se saisirent d'eux et levèrent leur pont-levis. Les troupes des insurgés se vengèrent en brûlant les métairies alentour, mais elles étaient contraintes d'arrêter là leur projet de marche sur Bordeaux.

L'anecdote est signifiante. La contestation protestante en Aquitaine, qui à ses origines s'était implantée d'abord dans les domaines de la maison d'Albret, n'avait jamais prétendu renverser les institutions et l'autorité du roi. Les paroisses réformées, conscientes de leur intégration dans l'agrégat de corps et communautés qui composaient le royaume, insérées dans les rangs sociaux de leur époque, alliées à la monarchie française, s'appliquaient à donner des preuves incontestables, décisives parfois, de leur fidélité au pouvoir. Le sentiment d'appartenance des Protestants, la conscience de l'originalité de leur communauté ne se confondirent jamais avec une sécession politique, même dans les épreuves, dans les guerres religieuses renouvelées dans les années 1620, dans les secousses politiques suivantes des ministériats de Richelieu et de Mazarin, dans les péripéties de la Fronde et même au-delà de la révocation de l'édit de Nantes. Soumis alors à la persécution, contraints à l'exil, ils arguaient, comme le pasteur Jurieu, de l'injustice de l'édit de Fontainebleau qui, d'après leur interprétation, rompait

avec la conception traditionnelle d'un royaume composite, juxtaposant des entités multiples, variant dans l'espace et dans l'estime sociale.

Bien plus tard, les bouleversements des institutions, les transformations économiques inspireraient dans les communautés protestantes des cultures politiques très diverses, dont les contrastes répéteraient les ambiguïtés temporelles du XVI^e siècle. Ces attitudes politiques allaient de l'ambition de gouverner et de l'exercice du pouvoir jusqu'à la plus extrême contestation libertaire. En dépit de leurs oppositions éclatantes, chacune de ces familles de pensée s'autorisait d'une sorte de fidélité à une révolte symbolique originelle. Dans un colloque tenu à Sainte-Foy, cet excursus me paraissait convenable et nécessaire.

Héritage de susceptibilité antifiscale

La concurrence des fidélités anglaise et française et leurs lointaines conséquences semblent se tarir à la fin des siècles modernes. On pourrait même dire qu'elles avaient alors totalement pris fin. Leur souvenir explicite avait disparu. Même leur obscur héritage de dangerosité politique semblait s'être évanoui. Cette sorte d'irrédentisme aquitain, ce legs de comportements qui semblait justifier le recours aux armes au nom d'un droit immémorial avait avec le passage des siècles épuisé sa capacité de référence. Avec un peu d'imagination, on pourrait cependant deviner sa persistance dans des attitudes d'irritabilité antifiscale, d'obstination anti-étatique. Sous cette bannière pourrait se ranger le fédéralisme supposé des Girondins contrastant avec le centralisme autoritaire des Jacobins parisiens.

Cet héritage se reconnaîtrait plus sûrement dans la proportion exceptionnelle d'évasion de la conscription ; les travaux de Louis Bergés ont montré qu'après 1798 et pendant l'époque napoléonienne, la gendarmerie enregistrait en nombres relatifs les plus lourds effectifs de réfractaires dans les départements aquitains, par exemple dans le paisible et riant Libournais et non pas dans des régions plus difficiles d'accès ou plus célèbres pour leur opposition comme la Vendée ou la

Bretagne. Il ne s'agissait pas de brigands, de bandes de déserteurs, mais plus simplement du plus grand nombre de refus individuels.

Pendant les mêmes décennies, les conjonctures politiques avaient donné naissance à une nouvelle expression idéologique : le bonapartisme des campagnards. Il se caractérisait notamment par la susceptibilité agressive de petits possédants acquéreurs de biens nationaux. Les crises successives des institutions en révélaient l'intensité dans le pourtour aquitain, Angoumois, Saintonge et Blayais et puis au sud dans la vieille Gascogne, c'est-à-dire le département du Gers. Ce courant s'y maintiendrait jusqu'aux débuts de la III^e République. Au-delà de ce seuil institutionnel, il se transforma et céda la place au radicalisme qui s'en trouva l'héritier inconscient.

Allant plus loin encore dans le cours du XX^e siècle l'antique opposition au pouvoir central fiscaliste aurait connu une lointaine résurgence dans les mouvements des petits commerçants, artisans et travailleurs indépendants, arcbutés dans la défense des intérêts des classes moyennes. Les origines, les succès locaux de ces syndicats sectoriels, leurs plus spectaculaires manifestations comme les assauts de caisses d'assurances et les brûlements de papiers administratifs survinrent effectivement dans le Sud-Ouest. On ne peut pas ne pas remarquer que Pierre Poujade, le papetier de Saint-Céré, ancien combattant de 1939-1945, commença son action revendicatrice dans le territoire de l'ancienne vicomté de Turenne, foyer des insurrections contre les tailles en 1594 et en 1637 et puis centre de résistance au monopole de la ferme des tabacs sous Louis XV. Peut-être, Poujade n'en savait-il rien, de même que les radicaux du Gers s'offusqueraient sans doute de leur généalogie bonapartiste. De tels amalgames suscitent bien sûr l'étonnement et l'incrédulité, mais les historiens sont habitués aux voyages des idées et aux ruses d'héritages inavoués, malvenus ou, tout simplement, insoupçonnés.

Retour dans le roman national

Il semble donc que la spécificité des révoltes aquitaines s'est dissipée quelque part au cours du XVIII^e siècle. Désormais, intégrés, accoutumés, intéressés à l'espace politique unitaire de la France, les Aquitains en épouseraient, banalement dirait-on, les querelles et les contestations communes, suivant les cadences et les modes d'expression d'une chronique nationale. En ce sens, les espérances, les angoisses, les passions, les émotions, collectives ou individuelles, que ressentaient les Bordelais pendant les journées révolutionnaires se confondaient-elles dans les bouleversements de l'ensemble du pays. Les réjouissances ordonnancées et obligatoires lors de l'épisode de la Grande Terreur et puis les joies revanchardes des Thermidoriens l'année suivante, réactions observables, analysables à Bordeaux, se retrouveraient sans doute avec des accents semblables à Lyon, à Paris ou à Nevers.

L'étude des émeutes des villageois périgourdins de 1790 à 1792 suggère des questions analogues : continuité ou innovation, originalités locales ou appartenance à une immense vague nationale ? La contestation par des communautés paysannes des hausses des redevances dues à la « réaction féodale » de la fin du XVIII^e siècle, se limitait jusque-là au soutien de procès en justice, elle passait en 1790 à des pratiques de violence. En apparence, elle empruntait les gestes traditionnels des anciens attroupements paysans : tocsins, marches menaçantes, brûlements d'archives d'un fisc pesant sur la terre, pillages de maisons liées à ces prélèvements, plantations de maïs, scènes de joyeusetés et d'ouverture de barriques. Certes, les gestes rituels des vieilles révoltes étaient répétés mais ils étaient transportés dans une conjoncture inouïe qui prenait le nom de Révolution. À la vérité, ces gestes symboliques restaient superficiels, anecdotiques, ils correspondaient très simplement à des permanences d'occupation du paysage et du mode de vie campagnard, c'est-à-dire le bourg et le signal de son clocher d'église, les marches de l'habitat dispersé, la location des terres, les maisons ou manoirs de notables des campagnes, leurs pigeonniers et leurs hangars à barriques. Les changements concernaient les

personnages et les institutions pris pour cibles des contestations ; le fait majeur c'est que les gens du plat pays s'assemblaient désormais uniquement contre le fisc seigneurial, ses agents et ses créanciers, et puis le mode d'action des mécontents était passé du procès à l'émeute. La signification politique était donc toute nouvelle ; certes, les révoltés avaient à cœur des revendications bien locales et soutenues depuis des décennies, mais ils les accompagnaient de mots d'ordre qui venaient de loin et qui transcendaient le cadre provincial. Ces mots nouveaux étaient-ils venus spontanément à l'esprit des gens des campagnes périgourdines ou avaient-ils été suggérés, dictés par des émissaires notables ? En tout cas, les événements périgourdins s'intégraient dans des courants politiques dont l'emprise était nationale.

Intemporalité de la pulsion de révolte ?

Voilà donc une grande découverte : de nouveaux états de société engendrent de nouvelles directions oppositionnelles et entraînent des métamorphoses de l'attitude de révolte. L'indignation et la colère collective sont des invariants, des attentes peu évitables qui sont présentes en tous les temps et en tous les lieux. Ces nécessités psychosociales varient avec les conditions de la vie de la cité. En dépit de leur diversité toujours en évolution, viennent ainsi se ranger sous la même bannière des comportements et des mouvements différents qui chacun ont leurs modes et leurs datations propres. Depuis le simple et paisible défilé jusqu'aux attentats meurtriers, les types de révolte se renouvellent sans cesse. Ils déclinent des étapes de contestation, de degrés de violence dont souvent ni les insurgés ni les autorités légales ne sont vraiment les maîtres, chacun dans son camp demeurant incertain sur le caractère des événements et ignorant de leur issue. En effet, le jeu de la violence dans la cité met en scène des acteurs contrastés qui peuvent parfois mesurer leurs entreprises et parfois se lancent aveuglement dans des aventures, interactions, perversions et naufrages. Il y a souvent un écart flagrant entre l'intention de révoltés et les résultats objectifs de leur action. Soit qu'une volonté pacifique originelle dérive en déchaînements

inattendus. Par exemple, le projet des mécontents se ramène à l'espérance d'une plus exacte justice, à la reconnaissance d'un bon droit et voilà que la démarche qu'ils croyaient légitime se heurte à des procédures criminelles et à une répression imprévue. C'était le cas des femmes de Beaumont du Périgord réclamant comme dans toutes les émeutes de cherté du pain bon marché pour leur famille, ou bien les paysans sarladais de la même saison qui croyaient les droits seigneuriaux du tout abolis et se voyaient poursuivis par les raids des gardes nationaux sortis des villes voisines.

Soit, à l'inverse, l'espérance des insurgés était plus ambitieuse que la médiocre réalité de leurs manifestations, comme les militants communistes qui ne doutaient pas de l'approche du grand soir et ne récoltaient en 1929 que de brèves échauffourées et des échecs électoraux.

Le rapprochement dans ce colloque de révoltes appartenant à des époques, des mentalités, des conjonctures très éloignées a été voulu. Il permet de deviner des traits communs d'aspirations, d'illusions, d'obstinations dans les scénarios de révolte, dont la comparaison aurait été interdite par une crainte exagérée de l'anachronisme. À ce niveau d'abstraction, le soulèvement contre la gabelle sous Henri II acquiert une sorte d'intemporalité où l'on peut identifier des éléments majeurs, comme le sentiment d'injustice et les solidarités de lieu, et puis les horizons imprévisibles des déchaînements de violence dans l'insurrection et dans la répression et enfin les conséquences durables sur l'avenir des lieux. Comme dans des jeux de miroir en abîme d'autres circonstances de violence peuvent ainsi venir prendre rang dans la suite des temps avec leurs avatars particuliers et comparables de desseins, d'étapes trop classiques et de succès incertains. Soient les échos aquitains des bouleversements politiques du XIX^e siècle, les réactions aux législations anticatholiques, les convictions anarchistes des frères Reclus, les longues décennies de contestations ouvrières, les faits de résistance passive ou symbolique pendant l'occupation allemande, les sursauts des victimes du fisc étatique pendant les années 1950-1960 ou encore le juste ressentiment des Français musulmans réfugiés dans le Sud-Ouest. Il nous importe que ces

émotions et réactions soient survenues précisément dans les départements de l'ancienne Aquitaine, mais il faut tout aussitôt reconnaître qu'elles suivaient désormais les mêmes conjonctures et les mêmes calendriers que l'ensemble du pays. Elles se confondaient avec les grandes tendances de la France ou même de la généralité des pays européens.

Le retour ou plutôt l'entrée au XVIII^e siècle des aventures aquitaines dans les chapitres de l'histoire de France n'est certainement pas une conclusion ; le registre de l'histoire n'est pas refermé. L'Histoire est un immense roman collectif qui ne finit jamais. Des épisodes de révolte s'y inscrivent au hasard des pages comme une forme incoercible de la vie de société. Les historiens qui tentent de comprendre ces phénomènes n'ont pas à en tirer une fierté naïve, des leçons de morale ou des recettes d'action, leur tâche est d'observer leurs permanences ou métamorphoses au cours des âges.

Yves-Marie BERCÉ

Professeur émérite Université Paris-Sorbonne